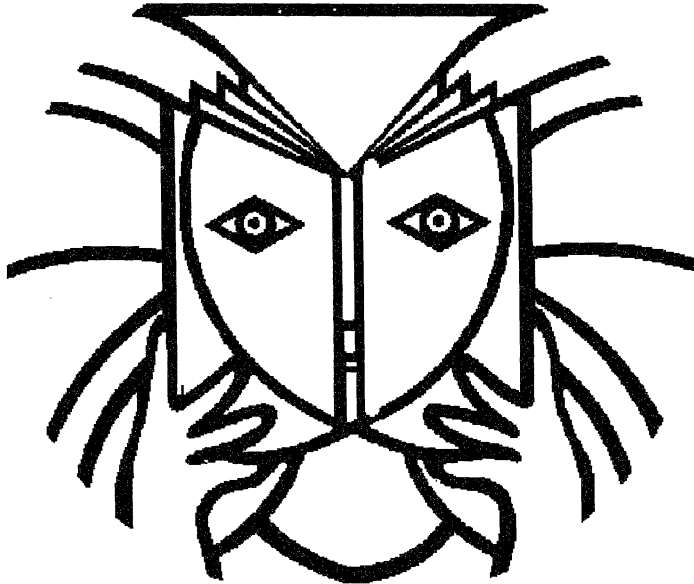




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2001

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

***Microfilmed by*
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA**

Microfilmé 2001

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE
DU CANADA**

OTTAWA

***Microfilmé par*
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA**

Canada

DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME IV.

TROISIÈME SESSION DU PREMIER PARLEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA.

SESSION 1870.



VOLUME III.

OTTAWA : Imprimé par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

303038

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION,

VOL. III, SESSION 1870,

DRESSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

	VOL.	NO.		VOL.	NO.
Actes Canadiens.....	6	39	Comptes Publics.....	3	7
Acte concernant la Marine			Comptes de Québec et Ontario.	6	53
Marchande.....	6	42	Cours Monétaire.....	6	40
Agriculture.....	6	80	Cours de Vice-Admirauté.....	5	18
Appel (Cour d').....	6	77	Défalcations.....	5	18
Assimilation des Lois.....	6	45	Dépenses imprévues.....	5	26
Banques.....	3	6	Dépenses et recettes, confédé-		
Banque de Montréal.....	6	38	ration.....	6	56
Banque du Haut-Canada.....	5	24	Département du Revenu de		
Baptêmes, Mariages et Sépul-			l'Intérieur.....	5	30
tures.....	4	9	Dettes publiques.....	6	36
Bateaux-pêcheurs Américains.	6	81	Droits d'auteur.....	6	50
Begley, Mme.....	5	15	Douane de Montréal.....	6	70
Billets de la Puissance.....	5	16	Ecoles Militaires.....	6	58
Brunel, Alfred.....	6	75	Exécutions.....	6	48
Budget.....	6	52	Edifices du Parlement.....	5	19
Bureau de l'Accise, Montréal..	6	69	Exploration Géologique.....	6	86
Bureau de Poste, Montréal....	6	66	Gooderham et Worts.....	6	62
Bureau de Poste, Waterloo....	6	63	Gouverneur-Général.....	6	51
Canal Rideau.....	5	22	Grains.....	5	27
Canal Welland.....	6	68	Havres.....	6	47
Canal de Grenville et Carillon.	5	23	Havre de Québec.....	5	20
Casernes.....	6	59	Havre d'Oakville.....	6	61
Chargements.....	6	37	Ile du Prince-Edouard.....	6	33
Chemins de Fer.....	4	10	Impressions.....	6	46
Chemin de Fer d'Annapolis et			Indemnité aux Sénateurs.....	6	72
Liverpool.....	6	78	Juges.....	6	67
Chemin de Fer Intercolonial...	5	13	Législation Provinciale.....	6	35
Chemin de Dundas et Waterloo	6	65	Licences de Mariage.....	6	54
Chemin de Métapédiac et Risti-			Maisons de la Trinité.....	5	29
gouche.....	6	78	Maître-Général des Postes.....	2	3
Chemin du St. Laurent et de			Marins.....	5	29
Gaspé.....	5	14	Marine et Pêcheries.....	4	11
Colombie Anglaise et Ile du			Milice.....	4	8
Prince-Edouard.....	5	35			
Compagnie Manufacturière de					
Cornwall.....	6	71			
Compagnies d'Assurance.....	6	32			
Commutation Seigneuriale....	6	73			

	VOL.	NO.		VOL.	NO.
Nouvelle-Ecosse (finances).....	5	25	Saisies.....	6	75
Nouvelle-Ecosse (confédération)	6	41	Salles d'exercice.....	6	60
Parjure.....	6	39	Sauvages des Deux-Montagnes.	6	55
Péninsule de Saugeen.....	6	57	Secrétaire d'Etat.....	5	17
Pénitenciers.....	2	5	Service Civil.....	6	64
Pilotes.....	6	44	Service Public, Ottawa.....	6	85
Police riveraine.....	6	47	Shérif de Northumberland.....	6	79
Proclamations publiques.....	6	87	Spencer Wood.....	5	19
Quais.....	6	74	Statistiques.....	2	4
Rapides de Carillon.....	5	21	Statuts.....	5	28
Revenu de l'Intérieur.....	1	1	Tabac.....	6	84
Réserves du clergé.....	6	76	Tableaux du Commerce et de la Navigation.....	1	1
Rideau Hall.....	5	19	Territoire du Nord-Ouest.....	5	12
Rivière Richelieu.....	6	82	Township de Withworth.....	6	87
Rivière St. Jean.....	6	34	Travaux Publics.....	1	2

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

MATIÈRES DU VOLUME No. 1.

- No. 1... **MOUVEMENT DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION** :—Pour l'année 1868-69.
REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Etat des spiritueux, liqueurs de malt, tabac, cigares, tabac à priser et pétrole manufacturés en entrepôt, du revenu en provenant, ainsi que des timbres, pour 1868-69.
- No. 2... **TRAVAUX PUBLICS** :—Rapport du ministre des travaux publics pour 1868-69.

MATIÈRES DU VOLUME No. 2.

- No. 3... **MAÎTRE GÉNÉRAL DES POSTES** :—Rapport du maître général des postes pour 1868-69.
- No. 4... **STATISTIQUES** :—Diverses statistiques du Canada pour 1868, parties 1 et 2.
- No. 5... **PÉNITENCIERS** :—Rapport des directeurs des pénitenciers du Canada, pour 1868.
 ———— Rapport de do., pour 1869.

MATIÈRES DU VOLUME No. 3.

- No. 6... BANQUES :—Etat des actionnaires de chaque banque de la Puissance du Canada.
 ————Etat des caisses d'épargne des bureaux de poste pour 1868-69.

- No. 7... COMPTES PUBLICS :—Pour l'année 1868-69.

MATIÈRES DU VOLUME No. 4.

- No. 8... MILICE :—Rapport sur l'état de la milice pour 1869.
 ————Règlements et ordres pour la milice active, les écoles militaires et la réserve. [*Pas imprimés.*]

- No. 9... BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Rapports des, dans les différents comtés et districts de la province de Québec. [*Pas imprimés.*]

- No. 10... CHEMIN DE FER :—Chemin de fer du Canada : Etat de ses recettes et dépenses pour 1869. [*Pas imprimé.*]

—————St. Laurent et de l'Outaouais, Compagnie du chemin de fer du : Rapport pour 1869. [*Pas imprimé.*]

- No. 11... MARINE ET DES PÊCHERIES :—Rapport du département de, pour 1868-69.

MATIERES DU VOLUME No. 5.

- No. 12... TERRITOIRE DU NORD-OUEST :—Documents relatifs aux récents événements de ce territoire mentionnés dans le discours du trône.

—————Rapport des délégués chargés de négocier l'acquisition du territoire.

—————Etat des dépenses de la mission de l'honorable Joseph Howe à la Rivière-Rouge. [*Pas imprimé.*]

—————Copie des instructions aux arpenteurs envoyés au Territoire, et arrêtés du conseil, rapports et autres documents à ce sujet, avec indication du nombre de personnes employées et de leurs salaires.

—————Rapports sur la confection de chemins de la Baie du Tonnerre au Fort Garry,—détails sur les travaux exécutés et leur prix de revient, et copie des arrêtés du conseil et des instructions relatifs à ces travaux.

—————Etat des personnes nommées ou agissant comme agents du gouvernement au territoire du Nord-Ouest, avec indication de leurs salaires, etc. [*Pas imprimé.*]

—————Rapport de Donald A. Smith, écr., sur les affaires du territoire.

- No. 12... TERRITOIRE DU NORD-OUEST :—Rapport du Vicaire-Général Thibault, sur le même sujet.
- Rapports des ingénieurs sur la voie de communication par eau, jusqu'à la Rivière-Rouge, proposée par M. Dawson.
- No. 13... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Rapport annuel des commissaires.
- Etat supplémentaire des dépenses se rattachant au tracé et à l'administration depuis le 1er avril 1868. [*Pas imprimé.*]
- Copie des arrêtés du conseil et correspondance avec le gouvernement impérial au sujet de l'emprunt.
- Etat des frais se rattachant à la charge des commissaires de ce chemin, y compris les frais de route.
- Rapports sur les contrats abandonnés et réadjudés, indiquant le nom des cautions et les sommes par elles payées.
- Etat des personnes employées au tracé dans le comté de Northumberland, avec indication de leurs salaires. [*Pas imprimé.*]
- No. 14... CHEMIN ST. LAURENT ET GASPÉ :—Copie de rapports, estimations et autres documents y relatifs. [*Pas imprimés.*]
- No. 15... BEGLY, MME. :—Documents relatifs à la réclamation de cette dame pour douaire sur des terres de l'artillerie à Ottawa. [*Pas imprimés.*]
- No. 16... BILLETS DE LA PUISSANCE :—Etat des billets en circulation et de la réserve en argent, etc., pour les racheter le 9 février 1870—Moyenne de la circulation du 1er juillet 1869 au 31 janvier 1870—montant possédé par les banques et circulation des billets de banque durant la même période.
- Etat des billets en circulation du 1er octobre au 1er février 1870, et de la réserve d'or et de bons pour les racheter.
- Etat des espèces et des bons que l'on aurait eus, sous le système proposé par le gouvernement, comme garantie de la circulation durant la même période.
- No. 17... SECRÉTAIRE D'ETAT :—Rapport annuel du, pour 1868-69.
- No. 18... COURS DE VICE-AMIRAUTÉ :—Etat en forme de tableau des actions entrées dans chacune, depuis le 1er juillet 1867. Le montant des frais taxés dans chaque cas. Le montant des honoraires des juges, des registrateurs et des prévôts dans chaque cas. La nature des actions, savoir : s'il s'agit de sauvetage, de collision, gages ou de quelque autre cause. [*Pas imprimé.*]
- No. 19... EDIFICES DU PARLEMENT :—Etat des frais d'entretien des édifices du parlement et des département à Ottawa, du 30 juin 1868 au 30 juin 1869, y compris les salaires du surintendant, des employés et gardiens en charge, avec indication détaillée de toutes les dépenses faites pour installations, change-

ments, terrassements, éclairage, chauffage, ventilation, ameublement, et de toutes autres dépenses faites pour les dits édifices publics ou leur entretien.

- No. 19... **EDIFICES DU PARLEMENT** :—Copies des comptes d'ouvrages et de matériaux remis au gouvernement et soumis aux arbitres de la Puissance pour les édifices du Parlement, avec copies des témoignages rendus par devant les dits arbitres et leur décision ; aussi l'état officiel des comptes du département des travaux publics, indiquant les divers mesurages et les quantités de matériaux, avec tous ordres en conseil et autres documents y relatifs. [*Pas imprimé.*]
- RIDEAU HALL, OTTAWA** :—Etat des frais de réparation et entretien de Rideau Hall, Ottawa, et de Spencer Wood, Québec, depuis le 30 juin 1868. [*Pas imprimé.*]
- No. 20... **HAVRE DE QUÉBEC** :—Rapport fait par T. Trudeau, écr., député ministre des travaux publics et M. Ross, sur le havre de Québec, avec copie des instructions données à ces messieurs, dans le cours de l'automne dernier, ainsi que les pétitions et les mémoires qui ont donné lieu à ce rapport.
- No. 21... **RAPIDES DE CARILLON** :—Etat détaillé de toutes les sommes dépensées pendant les cinq dernières années par le gouvernement en améliorations, depuis le pied des rapides de Carillon jusqu'aux ouvrages situés le plus avant sur l'Ottawa et sur ses tributaires, pour faciliter la descente de bois équarri et des billots, etc., etc.
- No. 22... **CANAL RIDEAU** :—Etat détaillé de toutes les dépenses faites sur le canal Rideau, depuis 1864 jusqu'à ce jour ; aussi un état des constructions nouvelles, telles que ponts et écluses, faites depuis 1864 ; les ordres en conseil y relatifs, le pris de chacun de ces ouvrages et le nom des personnes auxquelles il a été payé ; un état des sommes d'argent qui ont été affectées pour les réparations ou les additions pendant l'espace de temps ci-haut énoncé, avec mention de la manière dont ces sommes ont été dépensées. [*Pas imprimé.*]
- No. 23... **CANAL DE CARILLON ET GRENVILLE** :—Renseignements détaillés concernant les dépenses et les réparations faites sur le canal de Grenville et Carillon, dans le cours des trois années dernières, avec les pétitions et pièces y relatives ; un état du tonnage des navires qui ont remonté ou descendu le dit canal dans ces mêmes années ; copie de toutes correspondances, pétitions et autres pièces ayant trait au barrage qu'on se propose de construire sur la rivière Ottawa, à Grenville, afin d'alimenter le dit canal durant l'étiage. [*Pas imprimé.*]
- No. 24... **BANQUE DU HAUT-CANADA** :—Correspondance entre le gouvernement et les syndics, rapports des syndics, état du passif, des immeubles et autres propriétés de la banque, et des dépenses des syndics.
- No. 25... **NOUVELLE-ECOSSE** :—Correspondance avec le gouvernement impérial ou quel qu'un des gouvernements provinciaux au sujet des nouveaux arrangements financiers conclus avec la Nouvelle-Ecosse, et copie des procédures adoptées par la législature d'Ontario pour censurer les dits arrangements.
- No. 26... **DÉPENSES IMPRÉVUES** :—Etat des déboursés pour ces dépenses, du 1er juillet 1869 au 28 février 1870.
- No. 27... **GRAIN** :—Etat du grain importé du 1er avril 1867 au 1er avril 1869.

- No. 28... STATUTS :—Rapport de leur distribution. [*Pas imprimé.*]
- No. 29... MARINS MALADES :—Rapports annuels sur le fonds des marins malades et en détresse, etc., pour 1868-69.
- MAISONS DE LA TRINITÉ, QUÉBEC ET MONTRÉAL :—Comptes du fonds.
- No. 30... REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Liste des personnes qui ont subi un examen pour entrer dans le département du revenu de l'intérieur et rapport des réunions tenues par le bureau. [*Pas imprimés.*]
- No. 31... COLOMBIE ANGLAISE ET ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Copie de tous arrêtés du conseil et de toute correspondance au sujet de l'admission de ces provinces dans l'Union.

MATIERES DU VOLUME No. 6.

- No. 32... COMPAGNIES D'ASSURANCE :—Comptes fournis par elles.
- No. 33... ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Correspondance et pétitions relatives au retrait de la subvention pour le vapeur voyageant entre cette île, Pictou et le Port Hood, et à la subvention du vapeur devant naviguer entre l'Île du Prince-Édouard, Pictou et le Port Hawkesbury, Nouvelle-Ecosse. [*Pas imprimé.*]
- No. 34... ST. JEAN, RIVIÈRE :—Rapports de M. Bent et du Capt. Grant (1849) sur la navigation du St. Jean ; rapport et plans de l'amiral Owen, et plan de M. Hathaway en 1850, et autres documents sur le même sujet. [*Pas imprimés.*]
- No. 35... LÉGISLATION PROVINCIALE :—Correspondance avec les gouvernements impérial et provinciaux au sujet de la législation des provinces, et copie des instructions au gouverneur-général à cet égard.
- No. 36... DETTE PUBLIQUE :—Etat de la dette de la ci-devant province du Canada, en tant que réglée, et les items encore en litige. [*Pas imprimé.*]
- No. 37... NAVIGATION :—Correspondance avec le gouvernement des Etats-Unis, etc., concernant les droits relatifs que paient les navires américains aux ports canadiens comparés à ceux imposés par les Etats-Unis sur les navires canadiens.
- No. 38... BANQUE DE MONTRÉAL :—Etat des sommes payées à cette banque par le gouvernement en 1866, 1867, 1868 et 1869 et de toutes les transactions pour le change, l'intérêt, les bons et effets de la Puissance vendus, etc., et de la moyenne des balances mensuelles au crédit du gouvernement.
- No. 39... PARJURE :—Dépêche déclarant que Sa Majesté ne sera pas avisée de désavouer certaines lois de la dernière session de la législature canadienne, etc.
- No. 40... COURS MONÉTAIRE :—Correspondance avec d'autres gouvernements et rapports de conventions internationales, etc., touchant l'adoption d'un système monétaire uniforme ; et correspondance avec des chambre de commerce, etc., au sujet d'un système monétaire uniforme pour le Canada. [*Pas imprimés.*]

- No. 41... NOUVELLE-ÉCOSSE, CONFÉDÉRATION :—Correspondance avec la Nouvelle-Ecosse touchant ses griefs contre la confédération. [*Pas imprimé.*]
- No. 42... ACTE DE LA MARINE MARCHANDE DE 1869 :—Dépêche du ministère des colonies au sujet de.
- No. 43... DÉTOURNEMENTS :—Rapport sur les récents détournements dans les départements des finances, et copie des règlements nouvellement adoptés pour l'apurement des comptes publics.
- No. 44... PILOTES :—Etat indiquant les limites de pilotage, le tarif des taux de pilotage, le nombre des pilotes à chaque port du Canada, et dans quels cas le pilotage est obligatoire. [*Pas imprimé.*]
- PILOTAGE, LIMITES DU :—Tarif des honoraires des pilotes, et le nombre de pilotes dans chaque port de la Puissance ;—dans quels cas et dans quels ports le pilotage est compulsoire. [*Pas imprimé.*]
- No. 45... LOIS, ASSIMILATION DES :—Etat des sommes payées sur le crédit des \$20,000 affecté à la commission chargée de rendre uniformes les lois des provinces.
- No. 46... IMPRESSIONS PUBLIQUES :—Copie des soumissions et contrats des impressions pour les départements, de l'impression des statuts, de la reliure et de la papeterie.
- Copie des arrêtés du conseil autorisant des impressions ou de la reliure sans soumission, et état des dépenses à ce sujet. [*Pas imprimé.*]
- No. 47... POLICE DE HAVRE :—Etat des recettes et dépenses de la police de havre, Montréal et Québec, pour l'année 1868-69.
- No. 48... EXÉCUTIONS CAPITALLES :—Règles et règlements faits par Son Excellence en Conseil en vertu de l'acte 32-33 Vic., c. 29, sec. 118—au sujet de l'exécution des criminels dans les prisons.
- No. 49... HAVRES :—Rapports d'exploration, plans, etc., au sujet de la construction de havres de refuge sur les lacs Erié et Huron.
- No. 50... PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE :—Correspondance échangée depuis le 30 mars 1869 entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, de même qu'entre ce dernier et des individus, sur la question de l'autorisation de réimprimer en Canada, sous certaines conditions, les ouvrages britanniques soumis aux droits de propriété littéraire.
- No. 51... GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—Copie de la commission de Son Excellence le Gouverneur-Général et des instructions royales qui l'accompagnent.
- No. 52... BUDGET (SERVICE PUBLIC) :—Pour l'année expirant le 30 juin 1871.
- No. 53... ONTARIO ET QUÉBEC :—Correspondance avec le gouvernement de ces provinces au sujet du règlement de comptes entre elles et état des sommes payées à compte de l'arbitrage. [*Pas imprimé.*]

- No. 54... LICENCES DE MARIAGE :—Copie d'un acte passé par la législature du Nouveau-Brunswick en avril 1869, intitulé : " Acte relatif au licences de mariage " et réservé pour la signification du plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général. Copie de toutes dépêches des lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, depuis le 1er juillet 1867, sur le sujet des lois de mariage de ces provinces, et des pouvoirs que les lieutenants-gouverneurs ont pour émettre des licences de mariage, avec les opinions des juriconsultes de la couronne dans ces provinces sur la matière. Copie de la commission ou des instructions de la couronne donnant à Son Excellence le Gouverneur-Général le pouvoir d'accorder des licences pour la célébration du mariage en Canada, et copie des délégations accordées à Son Honneur le colonel Francis P. Harding, ci-devant lieutenant-gouverneur, et à Son Honneur Lemuel A. Wilmot, lieutenant-gouverneur actuel du Nouveau-Brunswick, les autorisant à émettre des licences de mariage dans ces provinces. La formule de la licence de célébration de mariage, émise par Son Excellence le Gouverneur-Général ou ses députés nommés à cette fin au Nouveau-Brunswick. [*Pas imprimé.*]
- No. 55... SAUVAGES :—Correspondance au sujet de la reddition des terres des Sauvages Iroquois des Deux-Montagnes et au sujet des difficultés existantes avec les dits Sauvages ; aussi état des réserves qui leur seront offertes ailleurs.
- No. 56... RECETTES ET PAIEMENTS :—Etat des recettes et paiements de la Puissance du Canada, de toutes sources, du 1er juillet 1869 au 28 février 1870.
- No. 57... SAUGEEN, PÉNINSULE DE :—Etat des terres vendues à cette place de 1856 à 1861, du montant payé, de la quantité vendue et restant encore à vendre. [*Pas imprimé.*]
- No. 58... ECOLES MILITAIRES :—Liste des cadets qui ont fréquenté les écoles militaires, avec indication du coût des écoles et de la moyenne du coût de chaque cadet. [*Pas imprimé.*]
- No. 59... CASERNES :—Etat des sommes payées pour le casernement des troupes impériales, de 1861 à 1869, inclusivement. [*Pas imprimé.*]
- Copie de toutes les réclamations non réglées contre le gouvernement pour les casernes durant cette période, avec indication de la somme portée en chaque cas au compte de la milice. [*Pas imprimé.*]
- No. 60... SALLES D'EXERCICE :—Etat des salaires et dépenses des inspecteurs de ces salles à Toronto et autres lieux. [*Pas imprimé.*]
- No. 61... HAVRE D'OAKVILLE :—Etat de la somme prêtée par la ci-devant province du Haut-Canada, pour l'amélioration de ce havre, et des prêts subséquents, de l'intérêt payé du principal et de l'intérêt dus, des garanties données, et copie de la correspondance et des arrêtés du conseil à ce sujet. [*Pas imprimé.*]
- No. 62... GOODERHAM ET WORTS, MM. :—Copie des arrêtés du conseil, correspondance, etc., au sujet de la remise de droits d'excise à eux faite à même le crédit affecté aux dépenses imprévues. [*Pas imprimé.*]
- No. 63... MAÎTRE DE POSTE, WATERLOO :—Pétitions et correspondance relatives à la

- nomination d'un maître de poste pour Waterloo (Shefford) en remplacement de H. L. Robinson. [*Pas imprimé.*]
- No. 64... SERVICE CIVIL :—Rapport sur la réorganisation des départements publics ou la classification des officiers en vertu de la 15^{me} section de l'acte su service civil.
- Rapport final des commissaires du service civil.
- No. 65... CHEMIN DE DUNDAS À WATERLOO :—Etat indiquant où en est le compte entre Thos. Robertson et le gouvernement ou sujet des recettes et dépenses de ce chemin pendant que le dit Robertson en était chargé, et quelles mesures ont été prises pour affectuer un règlement. [*Pas imprimé.*]
- No. 66... BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL :—Etat du nombre de ses employés et de leurs salaires. [*Pas imprimé.*]
- No. 67... JUGES :—Correspondance concernant la nomination de juges pour Gaspé et Bonaventure, depuis le 1^{er} juillet 1868 ; et correspondance et instructions au sujet de la cour tenue à Amherst, Iles de la Magdeleine.
- No. 68... CANAL WELLAND :—Correspondance et rapports de l'ingénieur en charge, depuis juin 1867, au sujet du coursier d'alimentation, etc., à Dunville, de l'alimentation des moulins à eau et des dommages faits à Dunville et au Port Maitland, etc. [*Pas imprimés.*]
- No. 69... EXCISE, BUREAU DE MONTRÉAL :—Etat du nombre de ses employés et de leurs salaires. [*Pas imprimé.*]
- No. 70... DOUANE DE MONTRÉAL :—Etat du nombre des employés et de leurs salaires. [*Pas imprimé.*]
- No. 71... CORNWALL, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE :—Copie des arrêtés du conseil, de la correspondance, des baux, etc., concernant le loyer payable pour les pouvoirs d'eau sur le canal Cornwall. [*Pas imprimée.*]
- No. 72... INDEMNITÉ DES SÉNATEURS :—Etat indiquant les sommes payées à chaque Sénateur comme indemnité et frais de route pour la dernière session de ce parlement. [*Pas imprimé.*]
- No. 73... COMMUTATION SEIGNEURIALE :—Copie des arrêtés du conseil, ordres des départements et correspondance avec les trésoriers de Québec et Ontario au sujet du taux d'intérêt accordé, depuis le 4 mai 1859, sur le capital des seigneurs, le capital de la compensation aux townships du Bas-Canada et le capital de la compensation au Haut-Canada, etc. [*Pas imprimée.*]
- No. 74... JETÉES ET QUAIS :—Etat des sommes dépensées pour jetées et quais publics depuis le 1^{er} juillet 1867. [*Pas imprimé.*]
- No. 75... SAISIES :—Etat des saisies depuis le 1^{er} juillet 1867 jusqu'au 1^{er} juillet 1869, pour infraction aux lois de l'excise, avec indication du nom des officiers qui ont fait les saisies et de la récompense qui leur a été donnée. [*Pas imprimé.*]
- Etat des deniers reçus par Alfred Brunel et autres officiers de l'excise, à compte de saisies, depuis le 1^{er} janvier 1866. [*Pas imprimé.*]

- No. 76... **RÉSERVES DU CLERGÉ** :—Etat de la somme provenant de la vente de réserves du clergé dans le Haut-Canada, en vertu de la 18 Vic., c. 2, et de la somme actuellement payée (ou maintenant due) à chaque municipalité en vertu de cette loi. [*Pas imprimé.*]
- No. 77... **COUR D'APPEL** :—Rapport et observations du juge en chef du Nouveau-Brunswick et du barreau de cette province sur le sujet du bill proposé pour constituer une cour d'appel ; ainsi que toute correspondance échangée avec des juges ou des fonctionnaires publics sur ce sujet. [*Pas imprimé.*]
- No. 78... **CHEMINS DE QUÉBEC ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK** :—Etat indiquant les montants affectés par le gouvernement canadien, depuis l'union, aux grandes lignes de communication de Métapédia et Restigouche et de Témiscouata et St. Jean, qui relient les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick ; Aussi un état indiquant le montant qui a été dépensé par le gouvernement du Canada sur le chemin d'Annapolis et de Liverpool dans la Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er juillet 1867, etc., etc. [*Pas imprimé.*]
- No. 79... **SHÉRIF DE NORTHUMBERLAND** :—Détails du compte de \$600 payées au shérif de Northumberland et portées dans les comptes publics. [*Pas imprimé.*]
- No. 80... **AGRICULTURE** :—Rapport du ministre de l'agriculture pour 1869.
- No. 81... **NAVIRES DE PÊCHE AMÉRICAINS** :—Correspondance avec le gouvernement impérial et arrêtés du conseil au sujet de l'admission ou de l'exclusion des navires de pêche américains des eaux canadiennes.
- No. 82... **RIVIÈRE RICHELIEU** :—Rapport de M. Austin, sur les obstacles à la navigation de cette rivière entre St. Jean et Iberville. [*Pas imprimé.*]
- No. 83... **PROCLAMATIONS, ETC.** :—Etat détaillé indiquant le nombre des proclamations, avis, règlements, demandes de soumissions, et autres pièces officielles qui ont été insérées, par ordre du gouvernement ou de ses officiers, employés ou commissaires dans le cours de la dernière année fiscale, 1° dans les journaux canadiens, 2° dans les journaux étrangers ; aussi un état des sommes payées ou à payer pour les dites insertions. [*Pas imprimé.*]
- No. 84... **TABAC** :—Etat de la dépense encourue dans chaque province pour la perception du droit sur le tabac canadien en feuille, des frais de route des percepteurs, etc. [*Pas imprimé.*]
- No. 85... **SERVICE PUBLIC À OTTAWA** :—Etat indiquant les noms de toutes les personnes qui ont été employées, temporairement ou autrement dans le service public, à Ottawa, y compris la Chambre des Communes et le Sénat, depuis le 1er janvier 1868 jusqu'à ce jour, mentionnant séparément les noms des personnes employées dans chaque départements, avec la date de chaque nomination, le montant du salaire et la nature du travail de chaque personne. [*Pas imprimé.*]
- No. 86... **EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA** :—Sommaire des opérations depuis le dernier rapport de Sir W. E. Logan.

No. 87... WHITWORTH, TOWNSHIP DE :—Etat indiquant 1° Le montant payé annuellement comme compensation en vertu de l'acte seigneurial refondu, à cette partie du township de Whitworth incluse et comprise dans la paroisse de St. Antonin, comté de Témiscouata, telle qu'érigée civilement ou canoniquement, depuis que cette partie du dit township a droit de toucher cette indemnité. 2° A qui et quand cette compensation a été payée. 3° Comment et de quelle manière cette compensation a été dépensée, et par qui, en vertu de quels ordres ou autorité ; avec indication des améliorations effectuées ou qu'on se propose d'effectuer, et dans quels endroits,—les améliorations faites totalement ou partiellement dans la partie de la dite paroisse enclavée dans le dit township devant être distinguées de celles qui ont été faites dans la partie comprise dans la seigneurie. [*Pas imprimé.*]

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT DE LA MILICE

DE LA

PUISSANCE DU CANADA,

POUR L'ANNÉE 1869.

PRÉSENTÉ AUX DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT PAR ORDRE DE
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33, RUE RIDEAU.

1870.

TABLE DES MATIÈRES.

RAPPORT DE L'ADJUDANT-GÉNÉRAL :

	PAGE
Carte (Frontispice)	
Divisions territoriales de la milice.....	1-3
Quartiers-généraux et état-major de district.....	3
Milice de réserve.....	4
Milice active.....	4
do do Effectif, districts militaires et provinces.....	5
do do do Récapitulation.....	6
do do Cavalerie.....	
do do Batteries de campagne.....	
do do Artillerie de place.....	9
do do Génie.....	10
do do Brigades navales.....	10
do do Infanterie.....	10-11
do do Observations générales et inspections.....	11-19
do do Ecoles d'instruction militaire.....	19-21
do do Brigade du chemin de fer Grand Tronc.....	21
do do Tir à la cible et concours à la carabine.....	22-23
do do Jours d'exercice.....	23
do do Armes.....	24
Code de règlements et ordres.....	24

RAPPORTS DES DÉPUTÉS-ADJUDANT-GÉNÉRAUX DES DISTRICTS MILITAIRES :

District militaire No. 1.....	26
do do No. 2.....	27
do do No. 3.....	29
do do No. 4.....	35
do do No. 5.....	36
do do No. 6.....	37
do do No. 7.....	40
do do No. 8.....	43
do do No. 9.....	49
Rapport sur la brigade du chemin de fer Grand Tronc.....	51

TABLE DES MATIÈRES.—*Suite.*

RÉSUMÉS DES RAPPORTS D'INSPECTION :

	PAGE
District militaire No. 1.....	54
do do No. 2.....	60
do do No. 3.....	68
do do No. 4.....	74
do do No. 5.....	78
do do No. 6.....	84
do do No. 7.....	86
do do No. 8.....	92
do do No. 9.....	92

APPENDICES—

No. 1. Rapport des concours à la carabine.....	1 à 107
No. 2. Rapport des munitions achetées.....	108-107
No. 3. Rapport des habillements fournis à la milice active.....	110 à 117
No. 4. Certificats des écoles militaires, par provinces.....	118 à 139
No. 5. Certificats des bureaux d'officiers examinateurs, par provinces.....	140-141
No. 6. Rapports du tir à la cib'le, par districts militaires.....	42-1431
No. 7. Certificats des écoles de cavalerie, par provinces.....	144 à 150
No. 8. Certificats des écoles d'artillerie, par provinces.....	151 à 159

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
OTTAWA, mars, 1870.

Le soussigné a l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport ci-joint relatif à la milice de la Puissance du Canada, rapport qu'il soumet respectueusement à l'examen de Votre Excellence.

GEO. E. CARTIER,
Ministre de la milice et de la défense.

A Son Excellence

Le Gouverneur-Général, etc., etc., etc.,
Ottawa.

RAPPORT.

A l'Honorable

Ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa.

MONSIEUR,—Pour faciliter l'intelligence de ce rapport, la carte ci-jointe a été dressée, par laquelle on verra que pour le commandement et l'administration de la milice, le Canada est actuellement divisé en neuf districts militaires et en vingt-deux divisions de brigade. Ces dernières sont subdivisées—(faute d'espace, ces subdivisions, n'ont pu être indiquées sur la carte)—en cent quatre-vingt-six divisions régimentaires, lesquelles sont encore subdivisées en divisions de compagnies.

A peu d'exceptions près, les divisions régimentaires sont actuellement identiques aux collèges électoraux des provinces.

Dans la province d'Ontario, il y a quatre districts militaires—1, 2, 3, et 4,—lesquels forment huit brigades et 82 divisions régimentaires.

Le district militaire No. 1 comprend deux divisions de brigade.

La première se compose des divisions régimentaires d'Essex, Kent, Bothwell, Lambton, des divisions ouest, nord et est de Middlesex, des divisions ouest et est d'Elgin, des divisions nord et sud d'Oxford et de la cité de London.

La deuxième division de brigade se compose des divisions régimentaires de Huron sud et nord, des divisions de Perth sud et nord, des divisions de Waterloo nord et sud, et des divisions de Wellington centrale et sud.

Le district militaire No. 2 renferme les 3^{me}, 4^{me} et 5^{me} divisions de brigade.

La troisième division de brigade se compose des divisions régimentaires de Norfolk nord et sud, des divisions de Brant nord et sud, d'Haldimand, de Monck, de Welland, de Lincoln, de Niagara, des divisions de Wentworth nord et sud, de Halton, et de la cité de Hamilton.

La quatrième division de brigade est formée de la division régimentaire de Peel, de Cardwell, des divisions de Grey nord et sud, d'Algoma, des divisions d'York nord, ouest et est et des divisions d'Ontario nord et sud.

La cinquième division de brigade est formée des divisions régimentaires de la cité de Toronto ouest et est.

Le district militaire No. 3 renferme les sixième et septième divisions de brigade.

La sixième division de brigade se compose des divisions régimentaires, de Durham ouest et est, des divisions de Victoria sud et nord, des divisions de Peterboro ouest et est et des divisions de Northumberland ouest et est.

La septième division de brigade se compose des divisions régimentaires d'Hastings ouest, nord et est, de Prince-Edward, de Lennox, d'Addington, de Frontenac et de la cité de Kingston.

Le district militaire No. 4 se compose de la huitième division de brigade, laquelle renferme les divisions régimentaires de Leeds sud et nord, de Brockville, de la division de Grenville sud, des divisions de Renfrew sud et nord, de Carleton, de la cité d'Outaouais, de Dundas, de Russell, de Stormont, de Cornwall, de Prescott et de Glengarry.

La province de Québec compte trois districts militaires,—Nos. 5, 6 et 7,—huit brigades et soixante-dix divisions régimentaires,

Le district No. 5, se compose de trois divisions de brigade.

La première est formée des divisions régimentaires de Pontiac, d'Outaouais, d'Argenteuil, de Montréal ouest et de Montréal centre.

La deuxième division de brigade se compose des divisions régimentaires de Huntingdon, de Napierville, de Chateauguay, de St. Jean, d'Iberville, de Missisquoi, de Brome et de Shefford, et la troisième des divisions régimentaires de Richmond, de Drummond, de Stanstead, de Sherbrooke et de Compton.

Le district militaire No. 6, renferme les trois divisions de brigade Nos. 4, 5 et 6.

La quatrième division de brigade se compose des divisions régimentaires de Montréal est, de Laprairie, des Deux montagnes, de Terrebonne, d'Hochelaga, de Jacques-Cartier et de Laval.

La cinquième division de brigade se compose des divisions régimentaires de l'Assomption, de Montcalm, de Joliette, de Berthier, de Maskinongé, des Trois-Rivières et de St. Maurice.

La sixième division de brigade se compose des divisions régimentaires de Nicolet, d'Arthabaska, de Wolfe, d'Yamaska, de Bagot, de Richelieu, de St. Hyacinthe, de Rouville, de Verchères et de Chambly.

Le district militaire No. 7 est formé de deux divisions de brigade Nos. 7 et 8.

La septième division de brigade comprend Lotbinière, Mégantic, La Beauce, Dorchester, Lévis, Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Bonaventure et Gaspé, et la huitième est formée des divisions régimentaires de Champlain, de Portneuf de Québec est, de Québec centre, de Québec ouest, des comtés de Québec, Montmorency, Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay.

La province du Nouveau-Brunswick forme le district militaire No. 8, lequel comprend trois divisions de brigade et quinze divisions régimentaires.

Les divisions de brigade portent les numéros un, deux et trois et comprennent les divisions régimentaires de Victoria, Carleton, Charlotte, York et Sunbury.

La seconde division de brigade renferme les divisions régimentaires de Queen's, de King's, la première et deuxième de St. Jean, et d'Albert.

La troisième division de brigade est formée des divisions régimentaires de Restigouche, de Gloucester, de Northumberland, de Kent et de Westmoreland.

La Province de la Nouvelle-Ecosse forme un district militaire appelé le district militaire No. 9, lequel comprend trois divisions de brigade et dix-neuf divisions régimentaires. Les divisions de brigade portent les numéros un, deux et trois.

La première se compose des divisions régimentaires de la cité de Halifax, des comtés d'Halifax, de Hants, de Colchester, de Cumberland, de Pictou, d'Antigonish et de Guysborough.

La deuxième division de brigade est formée des divisions régimentaires de King's, d'Annapolis, de Digby, d'Yarmouth, de Shelbourne, de Queen's et de Lunenburg.

La troisième division de brigade se compose des divisions régimentaires d'Inverness, de Victoria, de Richmond et du Cap-Breton.

L'organisation résultant de la loi de milice est à la fois simple et efficace. Tout le système fonctionne avec facilité. Le ministre de la milice est responsable envers le pays et le parlement de l'administration des affaires de milice. L'adjutant-général est le premier officier de la milice et il en a le commandement militaire. Au quartier général, il a pour aide le député-adjutant général. Chaque district militaire a un député-adjutant général servant sous les ordres de l'adjutant général et commandant la milice de son district, et chaque division de brigade a un major. Chaque district militaire a un major. Chaque district militaire a un payeur; et sept garde-magasin servant sous les ordres du directeur des arsenaux au quartier général suffisent pour veiller à la réception et distribution des approvisionnements militaires nécessaires à la milice du Canada.

On compte à présent huit garde-magasin, mais on pourrait se passer des services de l'un deux, ainsi que de cinq quartiers-maitres de district, devenus tout-à-fait inutiles sous le système actuel. En se dispensant de ces sous-officiers, le service n'en souffrirait nullement et il en résulterait une économie considérable de deniers publics.

Lorsqu'il est permanent et assez nombreux, l'état-major est l'élément le plus important d'une armée; or, je ne permettrai de faire remarquer que toute réduction de son personnel autre que celle déjà suggérée entraverait non-seulement l'organisation voulue par la loi, mais diminuerait aussi considérablement les moyens d'action de l'effectif de la milice.

Réduire le personnel actuel des majors de brigade serait nuire à l'inspection et à la surveillance efficace des bataillons et corps, car, sans l'aide de ces officiers d'état-major, il serait impossible d'embrigader la milice selon les principes militaires, scit pour la défense du pays, soit pour lui donner l'instruction militaire par brigade en camp et durant les exercices annuels.

Un major de brigade est un officier qui n'est pas personnellement attaché au com-

mandant de la brigade. Dès que plusieurs bataillons sont formés en brigade, les services du major de brigade, deviennent indispensables ; sans cet officier d'état-major, la confusion se mettrait partout ; car c'est lui qui, sous les ordres du brigadier ou commandant, règle les devoirs de toute la brigade, et sert d'intermédiaire aux différents corps : en un mot, il est à la brigade ce qu'est l'adjutant au bataillon. Il importe aussi beaucoup d'avoir toujours un officier de ce grade domicilié dans chaque division de brigade, ce qui lui permet de connaître les localités que la division embrasse.

La défense régulièrement organisée d'un pays, en temps de guerre, exige l'existence en temps de paix :—

1° D'une unité parfaite dans l'administration militaire.

2° D'un système pour maintenir et exercer un effectif suffisant en temps de paix.

3° Des arsenaux suffisants, à un moment donné, pour tous les besoins d'une armée en campagne.

Il faut enfin une organisation parfaite en corps d'armée, brigade et division, pour la force active et la réserve, en sorte que chaque corps, bataillon ou batterie, puisse, à un moment donné, répondre à l'appel.

A l'appui de ces recommandations, on peut citer le succès de la Prusse dans la campagne de 1866, succès dû à l'adoption d'un système analogue en temps de paix, et les échecs que subirent les Etats du Nord de la république américaine, dans leur lutte contre le Sud, faute d'une organisation de ce genre.

Toutefois, l'admirable loi de milice qui régit actuellement la Confédération Canadienne permet d'établir un système militaire par lequel, en cas d'urgence, on peut, sans difficulté, utiliser toutes les ressources militaires du pays pour sa défense.

La milice, divisée en deux grandes catégories, la réserve et la milice active,—représente, d'après les rapports reçus jusqu'au 31 décembre, 1869,—un effectif de 656,008 hommes, subdivisé comme suit :—

Milice active.....	43,451
Réserve.....	612,467
	656,008
Total.....	656,008

Les chiffres relatifs à la réserve sont ceux des rapports de l'enrôlement de 1868, mais vu que, conformément à l'acte de milice, un autre enrôlement doit avoir lieu avant le 1er mars, 1871, il est probable que la réserve augmentera, car il faut observer que tous les citoyens de la Puissance, entre les âges de 18 et 60 ans, sont soumis par la loi au service militaire pour la défense du pays.

Voici l'effectif et la division de la milice active de la Puissance du Canada, au 31 décembre 1869 :—

PROVINCE D'ONTARIO.

District militaire No 1, contingent 5517 :—

82 Corps, cavalerie, artillerie, infanterie et carabiniers ; effectif nominal... 4936

District militaire No. 2, contingent 6089 :—

124 Corps, cavalerie, artillerie, infanterie et carabiniers ; effectif nominal... 7152

District militaire No. 3, contingent 3400 :—

76 Corps, cavalerie, artillerie, infanterie et carabiniers ; effectif nominal... 4588

District militaire No. 4, contingent 3064 :—

53 Corps, cavalerie, artillerie, infanterie et carabiniers ; effectif nominal... 3154

19,830

19 Compagnies de la brigade du Grand Tronc, effectif nominal..... 1126

354 Corps. Total de l'organisation..... 20,956

NOTE. Le mot " Corps ", d'après l'acte de milice, comprend toute batterie de campagne, brigade ou batterie d'artillerie, troupe de cavalerie, ou toute compagnie, bataillon ou régiment.

PROVINCE DE QUÉBEC.

District militaire No. 5, contingent 3628 :—

98 Corps, cavalerie, artillerie, infanterie et carabiniers ; effectif nominal... 5824

District militaire No. 6, contingent 5719 :—

53 Corps, cavalerie, artillerie, infanterie et carabiniers ; effectif nominal... 3228

District militaire No. 7, contingent 5035 :—

84 Corps, cavalerie, artillerie, infanterie et carabiniers ; effectif nominal... 5012

17 Compagnies de la brigade du Grand Tronc, effectif nominal..... 1002

252 Corps. Total de l'organisation 15,066

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

District militaire No. 8, contingent 3264 :—

56 Corps, cavalerie, artillerie, infanterie et carabiniers ; effectif nominal... 3327

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

District militaire No. 9, contingent 4284 :—

72 Corps, artillerie, infanterie et carabiniers ; effectif nominal..... 4192

734 Corps.

Récapitulation.

Province d'Ontario, 354 Corps, représentant un effectif nominal de.....	20,956
Province de Québec. 252 Corps, représentant un effectif nominal de.....	15,066
Province du Nouveau-Brunswick, 56 Corps, représentant un effectif nominal de.....	3,327
Province de la Nouvelle-Ecosse, 72 Corps, représentant un effectif nominal de.....	4,192
Total.....	43,541

Ontario, Contingent,	18,070, effectif nominal.....	20,956
Québec, “	14,382, “ “	15,066
Nouveau-Brunswick “	3,264, “ “	3,327
Nouvelle Ecosse, “	4,284, “ “	4,192
Total.....	40,000	43,541

L'effectif se décompose comme suit :—

Cavalerie.....	1,500 officiers et soldats	
10 Batteries de Campagne.....	750 “ “	} 42 canons. 441 chevaux.
Artillerie de place.....	3,558 “ “	
4 Compagnies de génie.....	232 “ “	
Brigade Navale à Halifax.....	233 “ “	
73 Bataillons de carabiniers et Infanterie	37,268 “ “	
Total.....	43,541 officiers et soldats.	

Mais outre l'effectif ci-dessus, 25 corps se sont formés et ont offert leurs services dans les provinces de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, et ils ont reçu avis que leur services seraient acceptés conditionnellement, mais que le gouvernement ne pouvait leur fournir les armes et les uniformes nécessaires.

Si l'on accepte les services de ces corps, l'effectif de la milice active sera de 45,040 hommes. De plus, les offres de formation de corps additionnels pour la défense du pays ont été si nombreuses qu'on a dû les refuser, pour des localités où il y a déjà un excès de contingent, jusqu'à l'époque où des vides s'opèreront dans l'enrôlement des divers districts par l'expiration du temps de service des corps en existence qu'il ne voudront pas s'enrôler pour une nouvelle période. De ces faits on peut sûrement conclure qu'il ne sera pas difficile de maintenir (au moins) l'effectif actuel de la force active par l'enrôlement volontaire, et, par suite, sauf le cas de guerre, il est très probable qu'on ne sera pas forcé de recourir au tirage au sort.

La milice active se compose d'hommes qui se sont volontairement enrôlés pour trois

ans ; à l'expiration de cette période, s'ils ne veulent pas s'enrôler de nouveau, ils sont libérés et transférés à la réserve, et ne sont plus sujets à être appelés au service militaire tant que tous les autres miliciens des 1ère, 2ème et 3ème classe—(c. à. d. entre les âges de 18 et 45 ans,) appartenant aux divisions de compagnie dans les limites desquelles ils résident, ne se seront pas enrôlés volontairement ou n'auront pas été appelés au service par le tirage au sort. De plus, c'est un principe admis que tous les citoyens d'un pays sont sujets au service militaire pour la défense, en juste proportion des différentes classes, et la législature en passant le présent acte de milice a fait disparaître ces inégalités dans le service militaire du pays, inégalités qui, sous l'ancien système volontaire,—système dont les volontaires eux-mêmes se plaignaient avec raison,—faisait peser tout le service sur quelques hommes de bonne volonté.

On observera que les hommes qui s'enrôlent ainsi volontairement pour servir trois années dans les rangs de la milice active jouissent d'un important privilège qui, par malheur, ne semble pas être bien compris de tous. Voici quel est cet avantage : tout jeune homme du pays en faisant chaque année, durant trois ans, quelques jours d'exercice militaire, s'exempte pour le reste de sa vie,—sauf le cas de guerre,—de tout le service militaire qu'on peut exiger de lui. De plus, la disposition de la loi qui impose trois années d'enrôlement aux particuliers qui, à l'expiration de cette période, sont remplacés par des volontaires ou des recrues appelées par le sort à servir pour une période de même durée,—cette disposition aura pour effet, au bout d'un certain nombre d'années, qu'une très grande partie de notre population mâle aura une certaine instruction militaire.

D'après ce qui précède, on voit qu'en temps de guerre il sera toujours facile d'obtenir, dans la réserve, un nombre d'hommes suffisant pour grossir les rangs de la force active jusqu'au chiffre de l'effectif requis, car c'est un fait établi, que la Confédération Canadienne compte autant d'hommes en état de prendre les armes que les Etats Américains du Sud en ont jamais mis en campagne, et les Canadiens, sous le rapport physique et moral, ne le cèdent en rien à aucune nation du monde ; finalement, en ce qui concerne la bravoure, l'énergie et l'aptitude au service militaire, ils n'ont pas de rivaux.

Voici l'état actuel de la milice active :—

CAVALERIE.

La cavalerie ne représente qu'un effectif de 1500 hommes,—effectif très faible, vu l'étendue de notre frontière ;—mais elle est bien montée et composée presque entièrement de jeunes cultivateurs qui,—pour le plus grand nombre, ont leurs chevaux à eux, les montent bien et sont armés de carabines et sabres Spencer. Une grande partie de ces jeunes gens ont suivi l'école de Cavalerie établie à Toronto lorsque le 13ème Hussards s'y trouvait, mais cette école n'existe plus depuis le départ de ce régiment. Toutefois, je recommanderais fortement qu'on les exerçât plutôt à servir comme carabiniers à cheval que comme cavalerie régulière.

Dans un pays accidenté comme le Canada, où les bois, les cours et nappes d'eau, les clôtures, en un mot, les obstacles de tout genre sont très-fréquents, il n'est pas probable

qu'on ait souvent occasion de faire des charges de cavalerie, en ligne, sabre au poing, mais les services d'un infanterie ou de carabiniers à cheval seraient précieux, car en campagne ces corps pourraient occuper les avant-postes et les postes d'observation, servir d'escortes et de plus, faire, en campagne, le service de la cavalerie légère. En outre, cette cavalerie deviendrait formidable dans un engagement, car elle pourrait harceler l'ennemi, lui couper les communications et le prendre de flanc et derrière. Enfin avec des corps détachés de carabiniers à cheval, commandés par des chefs entreprenants, on pourrait faire subir des pertes graves à l'ennemi au moyen d'un système de fausses attaques sur sa propre frontière.

La dernière guerre des Etats-Unis, ainsi que les guerres précédentes, établissent à l'évidence l'avantage de substituer à la cavalerie légère, des corps de carabiniers à cheval tant à cause du système d'attaque et de défense généralement suivi dans les guerres aux Etats-Unis, qu'en considération de la nature même du pays.

A ce propos, il est bon de faire observer qu'en ce moment l'on essaie en Angleterre de convertir en corps de carabiniers à cheval la cavalerie volontaire anglaise. (L'Angleterre, comme le Canada, est un pays accidenté.)

D'après mon expérience personnelle acquise pendant quatre ans de service dans un corps de carabiniers à cheval, au Cap de Bonne Espérance,—et ayant passé la plus grande partie de ces quatre années dans une campagne contre les Cafres,—je puis attester les avantages formidables d'un corps de ce genre, son aptitude pour les marches forcées, ses ressources précieuses aux secours des postes ou comme renfort, et aussi pour empêcher l'occupation de postes importants par l'ennemi et faire des escarmouches de concert avec l'infanterie. Je puis rappeler, à ce propos, qu'au Cap de Bonne Espérance, durant une action à Gwanga, dans la Cafrerie Anglaise, en 1846, un corps important de Cafres fut attaqué et promptement mis en déroute par une troupe de dragons anglais et un escadron de carabiniers à cheval du Cap. Avant que l'ennemi eût pu atteindre un abri, il perdit plusieurs centaines d'hommes, tandis que les Anglais n'eurent à subir presque aucune perte ; enfin, pas un seul homme ne fut tué par les dragons, mais les carabiniers à cheval firent toutes les victimes. Je recommanderais donc, pour augmenter l'efficacité de ce corps, de lui enseigner plus généralement le tir à cheval, le système des escarmouches, à pied et à cheval, car c'est tout ce qui lui manque actuellement.

BATTERIES DE CAMPAGNE.

Quant aux batteries d'artillerie de campagne, (au nombre de dix,) elles sont en parfait état de service, soit dit à l'honneur des officiers qui commandent les batteries et des sous-officiers et soldats qui les composent.

Les canons, au nombre de 42, et 441 chevaux (sauf la batterie Armstrong de 6, à Halifax, laquelle n'a pas de chevaux,) comprenant des canons de 9 se chargeant par la gueule, à chambre unie (*smooth bored*), des obusiers de vingt-quatre, sont distribués comme suit :

3 canons de 9 et un obusier de 24 par batterie ; ce sont de bons canons pour les batteries de campagne ; les premiers lancent des boulets pleins, des obus à balles et des bombes ; les seconds lancent les obus et cartouches à balles ordinaires et des bombes.

Les artilleurs comprennent parfaitement l'usage de ces canons dont le service n'est pas entravé par des harnais inutiles. Toutes les fois qu'on a fait sortir ces batteries elles étaient tirées par de bons chevaux, et les harnais sont presque neufs ; ces batteries sont toujours pourvues de la quantité ordinaire de munitions de service et toujours prêtes à entrer en campagne. A ce sujet, je puis ajouter que le Canada possède de grandes ressources pour la formation de batteries d'artillerie de campagne. La jeunesse du pays est très accoutumée au maniement des chevaux et voitures et, comme elle est intelligente, on en fait aisément de bons artilleurs de campagne ; de plus, nous avons, dans le pays, une excellente race de forts chevaux de trait.

A diverses revues, l'été dernier, ces batteries ont bien fonctionné en brigade, prenant bien leurs positions et tirant avec aisance et rapidité ; il faudrait seulement, outre l'exercice annuel aux boulets et bombes, avoir des exercices annuels en brigade, avec la cavalerie et l'infanterie, afin de former définitivement les artilleurs.

L'effet puissant des batteries de campagne, sur un champ de bataille, est tellement reconnu qu'il est de la plus haute importance de maintenir ces batteries en bon état de service.

ARTILLERIE DE PLACE.

L'artillerie de place compte aujourd'hui 3,558 officiers et soldats et comprend 7 brigades et 19 batteries indépendantes ; la plus grande partie de ces dernières est affectée aux bataillons ruraux dans les diverses localités pour des fins administratives.

Les quartiers-généraux de cinq de ces brigades sont à Ottawa, Montréal, Québec, St. Jean, N.B., et Halifax, N.E., et les deux autres forment partie de la brigade du Grand-Tronc [qui est une organisation distincte et est destinée à protéger cette ligne importante de chemin de fer.

Pour former les hommes à l'usage du canon, ces brigades d'artillerie ont l'usage de canons de position de gros calibre à leurs quartiers-généraux, et sitôt qu'on aura un plus grand nombre de canons de position, l'on se propose de les distribuer aux batteries indépendantes qui n'ont pas encore cet élément nécessaire de l'exercice.

L'artillerie de place a le même uniforme que l'artillerie royale ; en fait d'armes légères, elle a la longue carabine Snider-Enfield et elle a appris l'exercice de l'infanterie.

Pour former les officiers de la milice à la science de l'artillerie, nous n'avons encore qu'une école pour le tir au canon ; cette école a été formée par l'artillerie royale à Toronto ; elle a été bien suivie et a rendu de grands services. Mais, comme il est nécessaire pour la défense du pays d'avoir un nombre suffisant de bons officiers d'artillerie, je recomman-

derais que l'on formât des écoles d'artillerie, pour les officiers et cadets de la milice, dans toutes les places où quelque détachement de l'artillerie royale est en garnison pour un certain temps au moins chaque année.

GÉNIE.

Il y a quatre compagnies du génie qui comptent 232 officiers et soldats. Trois de ces compagnies sont stationnées à Montréal,—(l'une appartient à la brigade du Grand Tronc), et la quatrième est à St. Jean; N. B.; les hommes qui forment partie de ces compagnies sont presque tous des mécaniciens et des artisans.

BRIGADE NAVALE.

A Halifax il y a une petite brigade navale de quatre compagnies, formant un effectif de 233 officiers et soldats et portant l'uniforme de la marine. Cette brigade a huit canons de 18 et des munitions complètes pour canon de bord. Ses hommes sont armés de carabines Snider et de coutelas. Cette brigade est exclusivement composée de marins et serait utile sur mer en cas de besoin.

INFANTERIE.

1. L'infanterie se compose de soixante-treize bataillons de carabiniers et de fantassins, représentant un effectif de 37,268 officiers et soldats. Ils sont tous armés de carabines Snider se chargeant par la culasse. Ses accoutrements ne sont pas du dernier modèle, mais ils sont encore en bon état; je recommanderais qu'en temps convenable on leur substituât des accoutrements d'un modèle plus récent et plus propre à transporter une plus grande quantité de munitions.

2. Dans quelques-uns de ces bataillons il n'y a pas d'officiers ou soldats ayant servi dans l'armée régulière, ou, comme cela a lieu dans bien des cas, ayant servi activement en campagne. Il est très important d'avoir de ces hommes dans les rangs; la discipline et la bonne tenue d'un corps y gagnent beaucoup; il est facile de réaliser cet objet, car un grand nombre de soldats de l'armée anglaise se fixent en Canada en sortant du service. Les bataillons ruraux sont presque entièrement composés d'agriculteurs, propriétaires ou fils de propriétaires du sol, qui ont des intérêts dans le pays dont ils sont la force vitale; impossible de trouver une race plus propre à faire de bons soldats. Ce sont souvent de très beaux hommes et ils sont tous animés du plus vif sentiment de loyauté et de dévouement pour leur Reine et leur pays. On constate le même esprit et la même aptitude pour le service militaire dans les bataillons des villes qui sont principalement composés d'artisans intelligents et instruits. Enfin si l'on considère qu'ils n'ont été exercés que durant une courte période chaque année, on doit admettre qu'ils ont beaucoup acquis et sont tous aptes à se former en brigades.

3. Quant à l'exercice et l'efficacité de ces bataillons, si j'en juge par l'inspection que j'ai faite, l'été dernier, d'autant de corps qu'il m'a été possible, et d'après les rapports des députés-adjudants-généraux, j'ai constaté, presque partout, les résultats les plus satisfaisants, et ces bataillons sont presque tous assez familiers avec l'exercice de bataillon pour prendre place à côté de l'armée régulière en temps de guerre.

On ne fait pas la guerre avec des bataillons isolés mais par l'action combinée des trois armes du service,—artillerie, cavalerie et infanterie,—en brigades et divisions ; aussi afin de rendre l'effectif plus propre à la défense du pays, je recommanderais fortement qu'à l'avenir l'exercice annuel des bataillons ruraux fût fait, dans chaque district, sur des emplacements convenables pour former des camps de brigade,—exercice auquel une partie de la cavalerie et de l'artillerie pourrait prendre part et donner ainsi aux officiers et soldats l'occasion d'acquérir une connaissance pratique du service de campagne et des mouvements combinés des trois armes du service ; cette connaissance serait précieuse en cas de service actif bien que les batailles à venir devront probablement se livrer aux distances ordinaires. Le changement apporté dans l'art moderne de la guerre par l'emploi de carabines à longue portée et de précision, n'exige pas les mêmes exercices, la même rigidité de mouvement, ni la formation serrée qui était nécessaires autrefois. Mais ce qui est indispensable aujourd'hui, et surtout en Canada, c'est la pratique d'un système judicieux et intelligent d'escarmouches adapté à la nature du pays et à la manière de prendre les positions pour l'attaque ou la défense, en mouvement combiné avec les autres armes. La portée, la précision et la rapidité du tir que l'on peut atteindre avec les armes modernes sont une triple preuve qu'à l'avenir les corps de troupes et les armées doivent plus que jamais être postés à l'abri, même dans des retranchements s'ils ont le temps d'en faire, et que, par suite, ils doivent occuper de plus grandes étendues de terrain pour se mettre à l'abri du feu des carabines améliorées, de la mitraille et des bombes. Il résulte de là qu'on doit se proposer trois objets principaux : instruction soignée des hommes dans l'usage de la carabine ; études propres à rendre les officiers capables de diriger le plus judicieusement possible les efforts de leurs hommes et de choisir les positions les plus avantageuses ; il ne faut pas oublier en effet que le secret de l'art de la guerre consiste à faire subir à l'ennemi les plus grandes pertes tout en les évitant soi-même le plus possible.

Le 6 août, je me rendis à Montréal pour inspecter une partie de la brigade du Grand-Tronc à cette station, et je la trouvai en parfait état de service. Profitant de la circonstance pour fournir aux autres corps de Montréal qui seraient alors disponibles l'occasion de faire l'exercice à feu, je fis appel aux hommes qui pourraient s'y rendre sans nuire à leurs occupations du moment, et les officiers et soldats des corps ci-dessous nommés répondirent à l'appel,—suivant les chiffres indiqués :—

Corps.	Officiers.	Sous-officiers	Soldats.	Total.	Chevaux.
Cavalerie.....	3	3	22	28	28
Batterie de campagne.....	3	4	53	60	52
Artillerie de place de Montréal.....	12	10	234	256	4
Bataillon provisoire de Montréal.....	17	18	164	199	2
Artillerie de place de la brig. du G. T.	9	13	321	343	3
Carabiniers ..	15	19	225	259	2
Total.....	59	67	1019	1145	91

Je formai ainsi une petite brigade, comprenant les trois armes du service, qui eut l'occasion de faire l'exercice à feu, et toute la force reçut des cartouches à poudre.

Après l'inspection, la brigade défila en colonne ouverte de compagnies, ayant en tête la troupe de cavalerie et la batterie de campagne, puis, se forma en colonne serrée à quart de distance et effectua un changement de front. Ensuite la brigade se déploya, détachant ses tirailleurs, et avança sous le feu de l'artillerie, pour se retirer ensuite, les canons prenant de nouvelles positions pour protéger la retraite, tandis que de nouveaux tirailleurs et des réserves de peloton remplaçaient les tirailleurs envoyés d'abord en avant.

Plusieurs charges réussirent fort bien, et,—si l'on considère que la force de Montréal a de bien rares occasions de faire l'exercice de brigade,—les manœuvres furent parfaitement exécutées. Je signalerai surtout la manière dont la batterie de campagne prit ses positions, tira et manœuvra ; son commandant, le lieutenant-colonel Stevenson, et ses subalternes, ont, nul doute, une parfaite connaissance de leurs devoirs. On ne saurait nier que quelques exercices périodiques de ce genre, en temps opportun, seraient d'un grand avantage à la force de Montréal ; de plus, bien qu'un contingent nombreux soit toujours préférable en pareil cas, ces parades de brigade peuvent parfaitement s'exécuter et profiter à l'instruction des hommes avec un contingent limité.

Le 13 décembre dernier, j'inspectai le 10ème bataillon (les *Royals*) de Toronto. Ce corps, composé de 10 compagnies, 27 officiers et 543 sous-officiers et soldats, est un bataillon de ville, sous le commandement du lieutenant-colonel A. Brunel, officier intelligent autant qu'habile et zélé. J'ai trouvé les armes, les habillements et accoutrements de ce bataillon en parfait état. Le bataillon fit l'exercice sous les ordres du lieutenant-colonel Brunel, d'après un nouveau système adopté par cet officier, à titre d'essai ; je constatai beaucoup de rapidité et d'intelligence dans l'exercice et plusieurs mouvements de bataillon furent parfaitement exécutés. Mais comme l'introduction d'un système différent de celui qui est adopté pour l'armée régulière et la milice canadienne pourrait offrir de graves inconvénients,—autre qu'il serait contraire à l'acte de milice et aux règlements de l'armée royale,—je ne crus pas devoir sanctionner l'usage permanent du nouveau système suivi par le corps que commande le lieutenant-colonel Brunel.

L'inspection de ce corps ayant eu lieu dans la salle d'exercice de Toronto, je n'ai pu bien faire opérer les mouvements de l'infanterie légère, mais l'exercice de bataillon s'est fait parfaitement.

J'ajouterai que le lieutenant-colonel Brunel est un officier de grand mérite, qui s'est donné toutes les peines du monde pour bien exercer son bataillon et que, comme tous les officiers de la milice canadienne, c'est un excellent soldat.

Le 14 septembre, je me rendis à Goderich, 140 milles ouest de Toronto, sur les bords du lac Huron, et le jour suivant, j'inspectai le 33^{me} bataillon, ou bataillon de Huron, qui est commandé par le lieutenant-colonel A. M. Ross, et se compose de 9 compagnies formant un effectif de 29 officiers et 404 sous-officiers et soldats.

Je trouvai ce beau bataillon rural campé, pour ses exercices annuels, sur un emplacement bien choisi, au bord de la rivière Maitland, où la troupe avait toute facilité pour ses mouvements. Le camp était propre, les tentes plantées avec régularité, et de nombreux spectateurs, amis des soldats du 33^{me}, vinrent assister à l'inspection.

A la parade, le bataillon fit excellente figure et il serait difficile de voir un plus beau corps de troupes. J'ai remarqué surtout une ou deux compagnies composées presque entièrement de cultivateurs (propriétaires du sol), et de leurs fils. Divers mouvements de bataillon furent exécutés avec une grande précision; j'observai que le plus grand silence régnait dans les rangs, et enfin les escarmouches furent admirablement exécutées.

Armes, habillements et accoutrements étaient en parfait état.

L'une des compagnies de ce bataillon forme une compagnie d'artillerie de place, et, comme il y a, à Goderich, deux gros canons de position, elle pourra faire l'exercice au canon.

Ce bataillon est tout prêt à entrer en campagne, et j'attribue ce fait non-seulement à l'intelligence et aux aptitudes des officiers et soldats, mais à l'officier commandant et à l'adjutant, ce dernier ayant servi dans l'armée régulière et étant familier avec le service de campagne.

Le 17 du même mois, j'inspectai une partie de la brigade de London, — à London ; — cette brigade comprend : — une troupe de cavalerie — (la troupe de St. Thomas,) sous les ordres du capitaine Dempster et représentant un effectif de 3 officiers, 38 soldats et 41 chevaux ; la batterie de campagne de London, sous les ordres du lieutenant-colonel Shanly, représentant un effectif de 2 officiers, 56 sous-officiers, canonniers et soldats du train, avec 50 chevaux, trois canons de 9 et un obusier de 24 ; — et le 7^{ème} bataillon d'infanterie légère de la milice active, sous les ordres du lieutenant-colonel Lewis, représentant un effectif de 27 officiers et 363 sous-officiers et soldats dont quelques-uns, toutefois, ne purent assister à la revue.

La troupe du capitaine Dempster est bien montée ; ses armes, harnais et accoutrements sont propres et en bon état.

La batterie du lieutenant colonel Shanly ne laisse rien à désirer et fait le plus grand honneur à cet officier.

Le 7^{ème} bataillon, dont l'uniforme est écarlate, fait excellente figure ; ses armes et accoutrements sont en bon état, et il connaît bien l'exercice de bataillon.

Je profitai de l'occasion pour faire faire à la brigade une série de mouvements combinés,—tous les hommes ayant été munis de cartouches à poudre. Les manœuvres furent exécutées d'une manière intelligente, l'objet des divers mouvements expliqué, et un emploi judicieux fut fait des diverses armes, suivant la nature du terrain, dans la charge et la retraite et en changeant de position, d'où je conclus que, pour être mis à même d'entrer en campagne, cette brigade n'a besoin que d'exercices réguliers de brigade, sur des principes rationnels et intelligents.

Le jour suivant, j'inspectai le 22^{ème} carabiniers d'Oxford, à Woodstock, commandé par le lieutenant-colonel Richardson et représentant un effectif de 31 officiers et 380 sous-officiers et soldats, l'effectif moyen des compagnies étant de 3 officiers et 47 hommes. Ce corps était campé, pour son exercice annuel, à quelque distance de la ville de Woodstock. Le camp était propre et les tentes régulièrement plantées. C'est un très-beau corps de carabiniers dont l'uniforme est vert. Il fit très-bien les mouvements ordinaires de bataillon, ainsi que les escarmouches, et je remarquai une grande intelligence à profiter des abris et des avantages du terrain.

Les armes et accoutrements étaient en bon état.

Le 18 septembre, à Brantford, j'inspectai le 38^{ème} bataillon commandé par le lieutenant-colonel Patton et représentant un effectif de 23 officiers et 291 soldats. J'inspectai aussi quatre compagnies du 3^{ème} bataillon de la brigade du Grand Tronc, sous les ordres du major Larmour, et un détachement de cavalerie ; plusieurs de ces soldats avaient fait 18 milles, le jour précédent, pour assister à la revue. Dans le 38^{ème} bataillon, la moitié des uniformes est de couleur écarlate et l'autre moitié de couleur verte, ce qui nuit beaucoup à l'apparence de ce corps ; je recommanderais donc qu'on établît l'uniformité. Le 38^{ème}, les quatre compagnies du 3^{ème} bataillon de la brigade du Grand Tronc, sous les ordres du major Larmour, ainsi que la cavalerie présentent un bel aspect et leurs armes et accoutrements sont en bon état. Les hommes ayant reçu des cartouches à poudre, je fis faire l'exercice à feu, et je ferai observer à ce propos que les environs de Brantford offrent les meilleurs emplacements, qu'il y ait dans la province d'Ontario, pour l'exercice de brigade et l'exercice à feu. En cette occasion, la cavalerie et l'infanterie firent des escarmouches, chargeant et retirant ; quelques-unes des charges furent parfaitement exécutées et chacun semblait avoir à cœur de bien apprendre le service.

Le 19, je me rendis à Clifton, Niagara, et là je pris des dispositions pour former une garde d'honneur à Son A. R. le prince Arthur — qui était attendu de jour en jour,—avec deux compagnies du 44^{ème} bataillon de la M. V., et j'inspectai une partie des hommes ainsi appelés. Cette garde fit bien son service et mérita les remerciements et félicitations de S. A.

Le 20 septembre, au matin, à Ste. Catherine, j'inspectai une petite compagnie d'artillerie de place composée de 3 officiers et 22 soldats. Cette petite batterie a un canon

de 6 et un obusier de 12. Son jeune et intelligent commandant, le lieutenant Holmes, lui fit faire l'exercice du canon; quinze coups furent tirés et les hommes me semblèrent bien familiers avec l'exercice du canon.

Dans l'après-midi du même jour, je me rendis à Hamilton, où j'inspectai d'abord la batterie de campagne commandée par le capitaine G.B. Smith, et formant un effectif de 4 officiers et 75 sous-officiers et soldats, avec trois canons de 9 et un obusier de 24.

Cette batterie de campagne est fort bien exercée.

J'inspectai ensuite le 13^{ème} bataillon de la milice volontaire, sous les ordres du lieutenant-colonel Skinner, 24 officiers et 388 soldats.

Un grand nombre de spectateurs assistaient à l'inspection faite dans la salle d'exercice de Hamilton.

Le lieutenant-colonel Skinner est un des officiers les plus zélés de la milice active; il a dépensé beaucoup de temps et d'argent pour le service, et son bataillon est fort bien exercé.

A la parade, ce bataillon fait l'effet d'un régiment de l'armée régulière; ses armes, habillements et accoutrements sont en parfait état.

Il fit parfaitement, en ma présence, le maniement des armes et l'exercice de peloton, sous les ordres du major H. E. Irving, et ensuite l'exercice de bataillon sous les ordres du lieutenant-colonel Skinner.

C'est un bataillon de ville dans lequel la plus grande harmonie semble régner.

Le 21 septembre, à Brampton, j'inspectai ce beau corps rural, le 36^{ème}, ou bataillon de Peel, qui était campé, pour son exercice annuel, sous les ordres du major Gracy. Bien que le corps ne fût assemblé que depuis deux ou trois jours et à peine fixé dans son campement, je pus en faire l'inspection minutieuse, après quoi il fit l'exercice de bataillon et d'infanterie légère.

Le 22 septembre, je me rendis à Newmarket, environ 30 milles N. de Toronto, et là j'inspectai le 12^{ème} bataillon, sous les ordres du lieutenant-colonel Jarvis, 20 officiers et 293 hommes.

Le 12^{ème} était campé et je fus très satisfait de mon inspection.

L'espace limité ne permit pas tous les mouvements, mais je pus faire exécuter assez de manœuvres de bataillon et d'infanterie légère pour me convaincre que ce corps est parfaitement exercé.

Le 24 septembre, j'inspectai le 34^{ème} bataillon, sous les ordres du lieutenant-colonel Fairbanks, 22 officiers et 254 sous-officiers et soldats, campé à environ quatre milles d'Oshawa. A l'exception d'une compagnie dont l'uniforme est vert, ce corps porte l'uniforme écarlate; et, comme pour le 38^{ème}, je recommanderais qu'on établît l'uniformité. Comme tous les bataillons ruraux, le 34^{ème} est composé d'hommes intelligents et de belle apparence. Ses armes et accoutrements sont en bon état, et il fait bien l'exercice d'infanterie légère et de bataillon.

Le jour suivant, j'inspectai le 46ème bataillon, alors campé près de Port-Hope, sous les ordres du lieutenant-colonel Williams, 18 officiers et 302 soldats ; bien que ce corps ne fut campé que depuis une couple de jours, je trouvai tout en ordre parfait. Le camp était bien établi sur une belle position, au bord du Lac Ontario. A la parade, les hommes de ce bataillon, (dont quelques-uns sont d'une haute stature), firent la meilleure contenance. Bien que campés depuis si peu de temps, leurs armes, ceintures et accoutrements étaient propres et en excellent état.

Je leur fis donner des cartouches à poudre, et on fit l'exercice à feu, des escarmouches et la petite guerre, le tout parfaitement.

Si l'on considère que ce corps n'était assemblé pour ainsi dire que de la veille, ces faits font le plus grand honneur à son chef, le lieutenant-colonel Williams, ainsi qu'aux officiers et soldats.

L'après-midi du même jour, j'inspectai le 40ème bataillon, sous les ordres du lieutenant-colonel Smith, 19 officiers et 328 hommes, et un escadron de cavalerie sous les ordres du lieutenant-colonel D'Arcy Boulton,—(comprenant les troupes de Cobourg et Port Hope,)— campés près de la ville de Cobourg. L'aspect du 40ème et le défilé de l'escadron de cavalerie, précédé d'une musique à cheval,—avec tous les hommes bien montés et bien équipés,—et se formant à l'arrière-garde de l'infanterie, me donna la plus grande satisfaction. Mais une soudaine et violente tempête nécessita le retour au camp et je n'ai pu constater comment ces corps font l'exercice.

On trouvera des renseignements détaillés sur ce corps ainsi que tous ceux qui ont été inspectés antérieurement au mois de janvier, 1870,—dans les rapports des députés-adjudants-généraux et les cédules des rapports d'inspection, ci-annexés.

Je regrette beaucoup que mes occupations au quartier-général m'aient empêché d'inspecter d'autres corps, mais, durant la prochaine saison, j'en inspecterai un aussi grand nombre que possible dans les divers districts militaires. On verra, par les rapports des députés-adjudants-généraux de district, que le système suivi pour l'exercice des bataillons ruraux est très-avantageux.

Ces députés-adjudants demandent avec instance qu'on porte à seize jours, comme la l'autorise, la durée des exercices et qu'on forme des camps de brigade.

Dans le district militaire No 3, commandé, en l'absence du lieutenant-colonel Jarvis, par le député-adjutant-général MacPherson, l'exercice semble avoir été parfaitement fait les ordres de cet officier.

On a fait plusieurs fois l'exercice à feu, et le 28 septembre, le 40ème et le 41ème bataillons, avec l'escadron de cavalerie de Northumberland et Durham, firent parfaitement l'exercice à feu et la petite guerre; ces deux exercices sont excessivement profitables.

Dans le mois d'août, le gouvernement, craignant une invasion de la part des fœniens, je reçus instruction de prendre des mesures pour concentrer promptement les différents corps aux quartiers-généraux, et c'est ce que je fis, en sorte que maintenant, lorsque l'occasion le nécessitera, ou pourra en tout temps concentrer la milice active, depuis la Nouvelle-Ecosse à l'est jusqu'aux rives du lac Huron à l'ouest, en bataillons et en corps pour la défense du pays, en quelques heures, et les tenir prêts à mettre en campagne à leurs quartiers-généraux respectifs. Des renseignements complets sur ce point furent transmis au lieutenant-général commandant les troupes de Sa Majesté, et une grande quantité de munitions Snider fut placée dans les différents arsenaux de milice du pays.

Le 9 octobre, en conséquence de la nouvelle reçue par le gouvernement d'une tentative probable d'invasion fœnienne, pendant laquelle les arsenaux et les salles d'exercices de la Puissance devaient être incendiés par des conspirateurs fœniens en Canada, agissant de concert avec ceux de la république voisine, l'on jugea prudent, afin de préserver les armes appartenant à la milice et les mettre à l'abri de tout dommage, de les distribuer aux miliciens individuellement. Cependant, il a été depuis ordonné de rapporter ces armes aux arsenaux, à l'exception de celles appartenant aux corps échelonnés sur la frontière immédiate qu'il est bon de toujours laisser entre les mains des hommes qui composent ces corps.

Vers le même temps, je reçus instruction de faire des arrangements pour remplacer le détachement des troupes régulières au Fort Wellington, Prescott, et c'est ce qui eut lieu lors du départ de ces troupes le 20 octobre. J'y plaçai un petit détachement de milice active, composé d'un officier subalterne, d'un sergent et de 24 miliciens, pris de l'artillerie de place d'Ottawa; ce détachement y fit le service (les hommes qui le composaient étant changés tous les mois) jusqu'au 15 de janvier, après quoi il en fut retiré (le fort devant être démantelé), et les canons, les munitions et autres approvisionnements militaires furent transportés à Ottawa.

En considérant qu'à moins que l'on ait l'intention de mettre une garnison permanente dans ce fort, ou que par sa position exposée et la facilité avec laquelle un parti de conspirateurs fœniens, ou tous autres individus mal intentionnés, pourraient traverser subitement et s'en saisir, il est de nature à devenir une source de faiblesse plutôt que de force pour le pays, il semblerait évident que sa destruction complète fût opportune; de plus, ce fort n'est qu'une coquille de noix, et, au point de vue militaire, il ne peut être que de peu ou de nulle importance pour la Puissance.

Dans l'après-midi du 18 octobre dernier, je reçus instruction d'équiper, armer et expédier la canonnière *Prince Alfred*, (alors à Goderich, lac Huron,) pour la défense de la frontière de Sarnia et Détroit, sous le plus court délai possible. Comme moyen le plus prompt d'armer ce vaisseau (n'ayant pas alors de canons de bord à ma disposition), j'ordonnai par télégramme d'envoyer de Toronto à Goderich, le lendemain matin, deux canons de 9, avec le service de munition complet, et un officier et 20 hommes comme canonniers, ainsi qu'un officier et 30 hommes de la compagnie d'artillerie de Goderich devant faire le service à bord, le tout étant placé sous le commandement du Lieut. Col. A. M. Ross, du 33e bataillon de "Huron;" un chirurgien y fut aussi envoyé; 10,000

cartouches d'armes à feu, et des couvertures furent expédiées de London ; un capitaine et un équipage furent envoyés pour équiper le vaisseau, et des arrangements furent pris pour payer et nourrir tous ceux qui seraient à bord. Lorsqu'il partit pour prendre du charbon, on s'aperçut qu'il faisait beaucoup d'eau, parcequ'il était en mauvais état de réparations ; mais grâce à l'énergie de l'équipage et des miliciens chargés du service, le bateau fut bien calfaté, il prit son chargement de charbon et de provisions de bouche, les hommes et les canons furent embarqués, et il était prêt à partir le 21, trois jours après que l'ordre en eût été donné, et il partit le lendemain matin, pour croiser sur la frontière de St. Clair. De plus, une autre canonnière, le *Rescue*, amarée à Kingston, fut préparée pour e service et se tint prête à être armé et équipée pour la défense du pays.

Le *Prince Alfred* continua à croiser dans ces parages jusqu'au 23 novembre, mais la glace commençant alors à se former, il se rendit à Goderich ce même jour, afin de s'assurer de bons quartiers d'hiver. Les canons de 9 appartenant à la batterie de campagne de Toronto, que l'on avait placés sur ce vaisseau pour la circonstance, bien que convenables pour un cas pressé, furent plus tard remplacés par quatre canons d'artillerie navale empruntés du gouvernement impérial, et le détachement de l'artillerie de campagne de Toronto retourna dans ses foyers et fut remplacé par des artilleurs de la compagnie de Goderich. Une chaloupe canonnière comme le *Prince Alfred* est certainement d'une grande valeur comme mesure de police contre les fénians, sur la frontière des lacs et rivières, et son utilité est beaucoup plus grande que l'appel sous les armes d'un grand nombre de miliciens, qui cause souvent une excitation et une alarme inutile qui ne peuvent que nuire au bien du pays.

Le 12 de novembre, je partis pour aller inspecter le *Prince-Alfred*, arrivé à Sarnia dans la soirée du 13 ; je m'embarquai le lendemain matin au point du jour, et nous nous dirigeâmes vers Windsor et Amherstburg, croisant le long de toute la frontière de St. Clair, et entre le lac Huron et l'entrée du lac Erié.

Le nouvel armement ayant été reçu, je le trouvai convenablement armé de deux canons Armstrong de 12, un de 24, et un obusier de 12, avec leurs affûts, les munitions, etc. ; il y avait à bord, à part l'équipage, trois officiers et 50 sous-officiers et soldats, dont la moitié étaient des artilleurs appartenant à la compagnie d'artillerie de place de Goderich, qui est attachée au 30e bataillon de Huron. Ce détachement était sous le commandement du Lieutenant-Colonel A. M. Ross, du même bataillon, qui a lui-même suivi les cours de l'école d'artillerie et a obtenu un certificat de première classe, ce qui en fait un officier très capable.

J'inspectai minutieusement tout ce qui était à bord. Les hommes étaient gais et en bonne santé, et parfaitement satisfaits de leur solde, de la nourriture et de la manière dont ils étaient traités ; ils ne firent aucune espèce de plainte. Le Lieutenant-Colonel Ross remplissait ses devoirs d'une manière habile et judicieuse, et la plus grande harmonie paraissait régner à bord.

Le *Prince Alfred* est un bon vapeur, fort et utile, et il peut atteindre une vitesse de 14 nœuds à l'heure. Aussitôt qu'il aura subi les changements et les réparations nécessaires, qui ont été autorisés et sont en voie d'être exécutés, il deviendra une excellente cha-

loupe canonnière pour le service de la police sur la frontière de St. Clair, et il suffira sans aucun doute à prévenir toute tentative d'invasion par les féniens. Avant d'aller prendre ses quartiers d'hiver, le *Prince Alfred* rendit de bons services en sauvant deux navires en détresse qui, sans son aide, auraient certainement fait naufrage.

Le 17 de novembre, je me rendis à Kingston et y inspectai le *Rescue*, qui était alors dans l'arsenal de port ; le capitaine et l'équipage étaient à bord, mais il n'était pas armé. Je trouvai ce vaisseau en bon ordre et très propre, et prêt à recevoir son armement ; mais la saison était alors trop avancée, et il ne fut pas mis en service actif.

Le 14 de janvier, je reçus instruction de me rendre à Montréal afin d'examiner le grand édifice construit dans cette ville, et connu sous le nom d'Ecole Militaire, que le département de la Milice avait récemment acquis de la corporation de Montréal. Je vis, après l'avoir soigneusement examiné, que cet édifice, lorsqu'on y aurait fait subir quelques changements, répondrait parfaitement au but auquel il est destiné. Il contient une admirable salle d'exercice de 304 pieds de longueur par 125 pieds de largeur, dans laquelle toute la milice active de Montréal pourrait être réunie en même temps, et il y a assez d'espace pour faire l'exercice de bataillon. Il y a aussi, dans cet édifice, une salle qui peut servir d'arsenal pour tous les corps de milice active de la ville, y compris l'artillerie de campagne et le corps de cavalerie, de même qu'un appartement pour l'école militaire, des bureaux pour l'état-major, et un arsenal pour les munitions militaires. L'acquisition de cet édifice sera d'un grand avantage, parce que l'on pourra y réunir, sous un même toit, toutes les armes, les munitions et les bureaux de milice de Montréal, et toute dépense immédiate qu'il faudra faire sera compensée par l'économie que l'on fera à l'avenir ; en n'ayant plus à payer de loyer pour un local très inférieur et insuffisant.

ECOLES MILITAIRES.

Les écoles militaires pour l'instruction pratique des officiers furent établies en premier lieu en 1864, après l'appréhension de troubles provenant de l'affaire du *Trent*. Ces écoles furent organisées en les rattachant aux régiments de l'armée régulière, et les deux premières furent ouvertes à Toronto et à Québec, en mars 1864. Pour encourager les candidats à entrer dans ces écoles, des gratifications de \$50 furent accordés à ceux qui obtenaient des certificats de première et seconde classe, mais la gratification qui accompagnait un certificat de première classe a depuis été discontinuée. On répondit de toutes part à cet appel, et les candidats devinrent si nombreux qu'en 1865 il fallut établir quatre nouvelles écoles, dont deux en mars, à Montréal et à Kingston, et deux dans Ontario, à Hamilton et London, dans les mois d'avril et mai. Ces deux dernières n'attirant pas un nombre d'élèves suffisant, furent fermées à la fin de l'année. Les écoles qui ont continué à fonctionner depuis leur premier établissement sont celles de Toronto et Kingston, dans la province d'Ontario, et de Québec et Montréal, dans la province de Québec. Le nombre

d'élèves qui ont obtenu des certificats des différents commandants (officiers de l'armée régulière) qui étaient chargés de ces écoles, dépasse aujourd'hui 5,000, dont 24 pour cent ont eu des certificats de première classe. Tous ces élèves sont répartis dans les deux provinces d'Ontario et de Québec, et les demandes d'admission ont été si constantes dans ces deux provinces que le nombre des élèves de Québec ne dépasse celui d'Ontario que de quatre-vingt-huit. Québec a l'avantage des certificats de première classe, parceque pendant la période durant laquelle les gratifications étaient accordées pour cette classe de certificats, il en était pris deux dans Québec contre un dans Ontario.

Le nombre des élèves des deux provinces, au 30 novembre dernier était comme suit :—

	Première classe.	Deuxième classe.	Total des élèves.
Québec.....	713	1862	2575
Ontario.....	470	2017	2487
	—	—	—
Total....	1183	3879	5062

Il en résulte que dans toute l'étendue des deux provinces d'Ontario et de Québec, on ne trouve pas une seule ville, et bien peu de villages de quelque importance, où l'élève de l'école militaire est inconnu. Un nombre considérable de ces élèves se sont joints à la milice active, mais la plus grande partie d'entre eux sont en-dehors et seront d'un grand service pour les officiers commandants des bataillons de milice de réserve, si leurs services sont jamais requis. En face des résultats obtenus, nous n'avons pas à nous plaindre de l'établissement de ces écoles, ni du système d'instruction qui y a été suivi jusqu'ici.

En outre des écoles ci-dessus mentionnées, lorsque les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse entrèrent dans la confédération, des écoles d'instruction militaire semblables, rattachées à l'armée régulière, furent organisées à St. Jean, N. B., et à Halifax, N. E., le 20 janvier et le 1er février 1869. Nous n'avons pas encore eu le temps de juger exactement de l'effet de ces écoles dans ces provinces, mais dans la Nouvelle-Ecosse, elles ont été assez bien fréquentées durant l'année, huit certificats de première, et quatre-vingt de seconde classe ayant été accordés par le commandant ; à St. Jean, N.-B., six élèves ont reçu des certificats, dont trois de première classe, accompagnés de très hautes recommandations du colonel Hawley, 4e bataillon, 60e carabiniers, qui en est le commandant. Dès l'ouverture de cette école, sa fréquentation promettait bien, et du 1er février au 24 juin, trois certificats de première classe, et cinquante-six de seconde, ont été obtenus. Cependant, le départ du 60e paraît avoir donné le coup de mort à cette école, et bien qu'elle fût immédiatement reprise par un détachement du 78e montagnards, il n'a été accordé qu'un seul certificat de première classe, et onze de seconde, jusqu'au 4 décembre dernier, période de plus de cinq mois, et depuis le 8 juillet, il n'y est entré [que huit nouveaux élèves, et la moyenne hebdomadaire des élèves n'a été, depuis le 2 octobre dernier, que quatre et deux neuvièmes.

Le nombre des élèves auxquels il a été accordé des certificats, depuis l'ouverture première des écoles, dans les différentes provinces, est comme suit :—

Provinces.	Première Classe.	Deuxième Classe.	Nombre d'élèves restant à l'école le 1er janvier 1870.
Ontario.....	477	2086	74
Québec.....	715	1912	99
Nouveau Brunswick.....	4	68	9
Nouvelle Ecosse.....	8	94	23
Total.....	1204	4160	205

BRIGADE DU GRAND TRONC.

La brigade du chemin de fer Grand Tronc est composée des employés du chemin de fer (le service militaire étant exigé de tous les employés de la compagnie); elle forme partie du contingent de milice du Canada, et elle est assujettie aux dispositions de l'acte de milice, et à tous les règlements qui gouvernent la force de milice active.

La brigade se compose de deux brigades d'artillerie de place, une compagnie d'ingénieurs, et trois compagnies de carabiniers, formant un total de 2,128 (deux mille cent vingt-huit), de tous grades.

Il y a de plus une réserve de 200 hommes assermentés, mais non portés sur les cadres officiels.

La brigade est distribuée comme suit :—

Montréal,	Artillerie de place,	6 Batteries.
do	Génie,	1 Compagnie.
do	Carabiniers,	7 Compagnies.
Toronto,	Artillerie de place,	6 Batteries.
Pointe Lévi,	Carabiniers,	1 Compagnie.
Richmond,	“	1 “
Sherbrooke,	“	1 “
Brockville,	“	2 “
Kingston,	“	1 “
Belleville,	“	2 “
Port Hope,	“	1 “
Stratford,	“	1 “
Brantford,	“	3 “
Ste. Marié,	“	1 “
Sarnia,	“	2 “
Total		36

Le district de la brigade du chemin de fer Grand Tronc, s'étendant de la Rivière du Loup à Sarnia, de Buffalo à Goderich, de Richmond à la frontière du Maine, etc., et traversant par conséquent les différents districts militaires des deux provinces, forme une organisation distincte ; et par un ordre général du 6 juillet 1866, la brigade fut détachée de tout district de brigade alors existant, et fut placée sous le contrôle direct du département de la milice.

La brigade du Grand Tronc est sous le commandement immédiat du lieut.-col. Brydges par lequel elle fut organisée, et elle a toujours été en excellente condition. Elle contient beaucoup d'hommes qui ont autrefois servi dans l'armée régulière, et la valeur de cette organisation pour la protection du chemin de fer, et l'expédition en temps de trouble, des hommes et des munitions, serait très grande.

TIR A LA CIBLE ET CONCOURS A LA CARABINE.

Des rapports reçus aux quartiers-généraux jusqu'au 1er janvier 1870, il appert que 181 concours à la carabine ont eu lieu durant l'année 1869. L'arme principalement employée était la carabine Snider-Enfield adoptée par le gouvernement. Il y a eu, en 1869, soixante-quatre concours de plus qu'en 1868.

Les détails et les chiffres de mérite atteints par les individus dans ces concours sont donnés dans les "Rapports des Concours à la Carabine," appendice No 1. Ces rapports, cependant, n'embrassent nullement le nombre réel des concours qui ont eu lieu dans le cours de l'année dernière, car nous avons eu de grandes difficultés à obtenir des renseignements satisfaisants sur ce point. Je me propose donc d'établir un système par lequel des rapports plus complets et plus exacts pourront être transmis au quartier-général par les députés-adjudants-généraux de district.

Depuis 1867, 400 cibles ont été distribuées proportionnellement dans chaque district, dont 200 (deux cents) ont été reçues et distribuées l'année dernière, et je recommanderais fortement que l'on continue à en distribuer 200 par année, jusqu'à ce que l'on soit parvenu à en fournir trois au quartier-général de chaque division de compagnie dans toute la Puissance, afin de permettre aux miliciens de poursuivre leurs pratiques et leurs concours indépendants, jusqu'à 600 verges, en tout temps de l'année, lorsque cela leur convient le mieux.

A ce sujet, qui est d'une grande importance pour la défense du pays, l'on devrait faire tous les efforts possibles pour étendre et populariser la pratique du tir à la carabine, et ce n'est pas trop dire que d'affirmer que si tous les jeunes gens de la Puissance connaissaient bien l'usage de la carabine, une attaque sur le pays par un ennemi serait pour ce dernier une affaire sérieuse.

L'effet produit par la formation de l'association des carabiniers de la Puissance, et les nombreuses associations de carabiniers qui en sont surgies, en introduisant l'habitude du tir à la carabine, et en y encourageant un esprit d'émulation, a eu d'excellents résultats ; mais, comme on devait naturellement s'y attendre, le résultat pratique pour l'association de la Puissance, a été de produire quelques tireurs très habiles qui ont parcouru le pays de temps à autre pour assister à ces concours, et qui remportaient les meilleurs prix qui y

étaient offerts. L'effet produit sur la milice en général a été jusqu'ici peu important, et comme le principal but que l'on doit avoir en vue pour la défense du pays est la diffusion d'une connaissance générale de l'usage de ces armes, pour permettre à tous ceux qui peuvent être appelés à le défendre d'y acquérir une certaine habileté, il est évident qu'il est nécessaire et désirable d'établir des concours de bataillon et de compagnie dans chaque division régimentaire et de compagnie de la Puissance, qui seraient ouverts aux membres de la milice active et de réserve.

En fournissant des cibles à chaque quartier-général de bataillon et de compagnie, et en distribuant des prix parmi tous les corps de la milice active, l'on atteindrait sans doute ce désirable résultat avec le temps. Tout ce qu'il est nécessaire d'enseigner à un homme pour en faire un bon tireur pratique est :—

1er. L'exercice de position, qu'il peut apprendre lorsqu'on lui enseigne les exercices manuels de peloton.

2ème. De bien aligner les deux mires de sa carabine sur le but qu'il vise.

3ème. De ne pas sourciller, ni fermer les yeux en tirant la gachette.

4me. De ne pas tirer la gachette en lui donnant un coup, mais en lui faisant subir une pression uniforme du doigt.

5me. De tenir la mire de la carabine perpendiculairement, c'est-à-dire, de l'empêcher d'incliner à droite ou à gauche.

Faire bien attention à ces cinq règles fort simples, avec l'habitude de juger des distances, et la connaissance de l'influence du vent sur la trajectoire de la balle, est tout ce qui est nécessaire.

L'explosion de la charge tend à faire relever l'arme et envoyer la balle trop haut; pour obvier à cela, il faut presser fermement le centre du talon de la crosse sur l'épaule. Le soleil luisant de la gauche, éclaire le côté droit du cran de derrière, et le côté gauche de la mire d'avant; si ces deux points sont alignés sur le but, la balle ira à gauche, et *vice versa*.

Il a été vendu en 1869, à la milice active, 166,100 cartouches à balle de Snider, d'une valeur de \$3,985,40, (voir l'appendice No. 22.) Il faut déduire de cette quantité 30,000 cartouches, évaluées à \$724, qui auraient dû être payées l'année précédente (1868), par l'association des carabiniers de la Puissance, mais dont le prix n'a été reçu par le département qu'en juillet 1869. En faisant cette déduction, la quantité réellement vendue durant l'année 1869 serait de 136,000, évaluées à \$3,262,40, à quoi il faut ajouter 12,500 cartouches, valant \$290,40, remises à l'association des carabiniers de la Puissance à Toronto, en septembre 1869, et qui n'ont pas encore été payées au département. Cela formerait un total de 148,600 cartouches, évaluées à \$3,352 80, qui auraient été vendues l'année dernière, faisant 15,400 de moins que l'année précédente.

Avant de terminer ce rapport, je crois de mon devoir de mentionner que l'on a été très généralement mécontent de la réduction du nombre de jours d'exercice, l'année dernière, réduit de 16 à 13, et de la réduction de solde de \$8 à \$6.50 qui en a été le résultat; l'on a aussi été mécontent du système qui permet de faire les treize jours d'exercice en six jours et demi, parce que cela ne donne pas assez de temps pour apprendre les devoirs militaires et le service des camps et de campagne. De fait, les corps avaient à peine

le temps de s'établir en place avant que l'heure du départ ne sonnât. Dans cet état de choses, je recommanderai que l'on permit de faire les seize jours d'exercice autorisés par la loi, pour l'instruction annuelle de 1870-71. et que l'instruction des corps de la campagne se fit en camps de brigade sous le commandement personnel des différents députés-adjudants-généraux commandant les districts, d'après des instructions spéciales émanées du Département.

L'adoption de ces mesures ferait disparaître beaucoup de motifs de mécontentement, et produirait d'excellents résultats.

Conformément aux instructions qui m'ont été données, j'ai préparé un code d'ordres et règlements pour la milice active, les écoles d'instruction militaire et la milice de réserve (dans les cas qui y sont mentionnés) et ces règlements ayant été approuvés par le gouverneur-général en conseil, ils sont maintenant autorisés et vont être promulgués. J'ai reçu, dans l'accomplissement de ce devoir assez difficile, l'aide précieuse du lieutenant-col. Powell, le D.A.G., au Département, du lieutenant-col. T. Wily, le directeur des arsenaux, et du capitaine R. Berry, le comptable en chef, qui sont tous officiers habiles et expérimentés.

Ces ordres et règlements sont à peu près semblables pour la forme à ceux de l'armée régulière, mais comme de raison ils sont basés sur l'acte de la milice.

Des commissions conformes aux dispositions de la nouvelle loi ayant été sanctionnées, elles sont maintenant en voie de préparation et seront accordées, sous le plus court délai possible, à ceux des officiers qui y ont droit.

Les carabines Snider maintenant entre les mains de la milice active (et semblables à celles en usage dans l'armée régulière) ont été empruntées du gouvernement impérial. Il semble donc évident qu'il serait désirable de jeter les bases d'un armement indépendant de notre milice, et si nous prenons en considération la force matérielle et morale que donne la possession des meilleures armes, je crois être justifiable de recommander qu'une somme d'argent soit annuellement affectée à l'achat des meilleures armes se chargeant par la culasse, afin de les distribuer graduellement aux membres de la milice active.

En examinant soigneusement la loi actuelle de milice, il ne peut y avoir aucun doute qu'elle fait peser justement et équitablement sur le peuple le fardeau du service militaire pour la défense du pays, qu'elle peut être favorablement comparée aux lois de milice de n'importe quel pays, et qu'elle est certainement supérieure au système volontaire qui existe aujourd'hui en Angleterre, que l'on ne peut dire très efficace sous le rapport de l'organisation. Sous l'acte actuel, la milice du Canada peut être développée, lorsque les circonstances l'exigeront, au point d'en faire sortir une grande et puissante armée, avec les plus simples, les plus équitables et les meilleurs moyens de grossir les rangs de ses cadres actifs en ayant recours à la très forte réserve de miliciens enrôlés qui se trouvent dans le pays.

L'on dit qu'en Prusse, le ministre de la guerre n'a qu'à tirer sa sonnette et qu'une armée de plus de 300,000 hommes, parfaitement équipés et armés de pied en cap, avec tous les accessoires, et une ample réserve pour remplir ses rangs, serait instantanément prête à répondre à son appel, et que le système militaire de ce pays est justement regardé comme un chef-d'oeuvre d'organisation.

L'organisation militaire du Canada est encore à ses débuts, mais il n'en est pas moins vrai que,—la défense du pays l'exigeant,—le commandant-en-chef peut, dans quelques heures, réunir 40,000 hommes de la milice active, tous admirablement armés et animés d'un ferme courage pour la défense de leur Reine et de leur pays,—lesquels formeraient la première ligne de défense et pourraient, d'heure en heure, recevoir des renforts de la milice de réserve.

Mais pour mettre les citoyens du Canada à même de bien s'acquitter de ce devoir sacré, il faut leur donner les moyens et le temps de s'exercer suffisamment. La réserve nécessaire d'armes et de munitions devrait toujours être disponible, et l'on devra maintenir un état-major suffisant pour exercer les troupes en temps de paix et les commander en temps de guerre.

Pour maintenir la milice canadienne dans un état d'efficacité et toujours prête à défendre le pays, tout dépend de la libéralité du parlement.

J'ai l'honneur, etc.,

P. ROBERTSON-ROSS,
Colonel et adjudant-général.

Quartier-général, Ottawa,
le 3 mars, 1870.

DISTRICT MILITAIRE No. 1.

QUARTIER GÉNÉRAL,

London, le 8 janvier, 1870.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel d'inspection des corps, placés sous mes ordres, qui ont fait les 13 jours d'exercice durant l'année courante, jusqu'à cette date, ce qui représente tous les corps d'infanterie du district, savoir :

11 bataillons de 78 compagnies, 305 officiers et 3662 soldats ; soit une moyenne de 3 officiers et 47 hommes par compagnie, comme on peut le voir par le relevé ci-inclus.

La batterie de campagne de London, sous les ordres du Lt.-Col. Shanly, commencera dans quelques jours à faire son exercice annuel avec les canons et fourgons de la batterie montés sur des traîneaux. Vous vous rappelez sans doute avoir fait faire l'exercice à feu en brigade, à London, le 16 septembre dernier et inspecté cette belle batterie ; l'effectif à la parade représentait 2 officiers, 56 sous-officiers, canonniers et soldats du train, avec 50 chevaux. En même temps, vous fîtes l'inspection de la troupe de cavalerie de London, représentant 3 officiers, 38 hommes et 41 chevaux. Cette troupe et l'autre troupe de St. Thomas appartenant à l'escadron se proposent de faire leur exercice annuel la semaine prochaine.

J'ai remarqué cette année un grand progrès dans l'exercice des bataillons, et je pense que les armes, accoutrements et habillements sont tenus beaucoup plus propres que quand les hommes étaient logés chez les citoyens l'an dernier. Enfin, je crois que ce corps est beaucoup mieux préparé à entrer en campagne. Mais l'opinion générale semble être que la durée de l'exercice au camp est trop courte,—car à peine les hommes sont-ils campés qu'on sonne le signal de lever le camp.

Je suis heureux d'avoir à signaler le zèle et l'énergie des officiers et la bonne conduite des hommes.

Depuis l'année dernière, le 31ème bataillon, comté de Grey, a été transféré à un autre commandant, et 12 compagnies du district ne se sont pas enrôlées de nouveau. En revanche, on a accepté cinq nouvelles compagnies et plusieurs autres offrent de s'enrôler quand on voudra.

Suivant vos instructions, le 33ème bataillon de Goderich a fourni une compagnie d'artillerie de place pour manœuvrer les canons à bord de la canonnière le *Prince Alfred*, pendant les deux derniers mois de la navigation sur le Lac Huron : cette compagnie s'acquitta très bien de ce service, et tous les hommes qui la composent sont devenus d'excellents artilleurs.

Le temps a été si pluvieux durant toute la saison qu'on n'a pu s'exercer bien fréquemment au tir à la cible ; plusieurs compagnies attendent un temps plus favorable pour s'y exercer. On a reçu 25 cibles qui ont été distribuées aux compagnies qui en avaient le plus besoin, mais il en faudrait un plus grand nombre.

En général, les armes et accoutrements des divers corps sont en bon état, mais plusieurs compagnies auront besoin de grandes capotes pour le prochain exercice. Le major de brigade s'occupera de ce détail à la prochaine inspection, et vous recevrez rapport à ce sujet.

On a grand besoin au camp d'une *marquise* ou tente d'hôpital, ainsi qu'une tente pour la chambre d'ordinaire (*mess*) des officiers; faute de ces dernier, plusieurs corps ont été obligés d'encourir les frais de construction d'une salle d'ordinaire.

Je suis heureux de signaler ici le zèle et l'activité du major de brigade et des autres officiers d'état-major dans le district que je commande.

J'ai l'honneur, etc.,

JOHN B. TAYLOR, Lt.-Colonel

Député-adjutant-général de la milice.

District militaire No. 1.

A l'Adjutant-général de la milice,
Ottawa.

QUARTIER-GÉNÉRAL,

London, Ont., le 9 février 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser un rapport supplémentaire relatif à l'inspection que j'ai faite de la batterie d'artillerie de campagne de la milice volontaire dite batterie E. ou de London. Cette batterie est commandée par le lieutenant-colonel Shanly et elle a fait son exercice annuel, en grande partie avec les canons, &c., montés sur des traîneaux.

J'ai inspecté cette batterie le 7 courant, mais n'ayant des traîneaux que pour 3 canons, 3 subdivisions ou 9 fourgons seulement étaient présents à la parade, avec 2 officiers, 60 soldats et 45 chevaux.

J'ai été frappé du bon aspect de la batterie qui fonctionne admirablement, et je dois dire qu'à la parade les mouvements ont été bien exécutés, que les équipements sont en bon état et les chevaux excellents. Enfin, les hommes ont une fort belle apparence avec leurs nouvelles capotes bleues. La batterie brûla plusieurs cartouches à poudre et les chevaux supportent bien le feu.

L'effectif moyen, à l'exercice annuel, a été de 68 hommes de tous grades.

J'ai l'honneur, etc.,

JOHN B. TAYLOR, lieutenant-colonel,

Député-adjutant-général de milice,

District militaire No. 1

A l'adjutant-général de milice,
Ottawa.

DISTRICT MILITAIRE No. 2.

Bureau du député-adjutant-général,

Toronto, le 13 janvier, 1870.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport de l'inspection annuelle des corps de la milice volontaire qui ont fait l'exercice annuel.

J'y joins la liste des corps de volontaires qui n'ont pas encore fait leur exercice annuel et, par suite, n'ont pas été officiellement inspectés pour leur solde d'exercice annuel: Voici les noms de ces corps:—Batterie de campagne de Welland, Batterie de place de

Toronto, Batterie de place de Collingwood, 2ème bataillon des Carabiniers de la Reine (*Queen's Own*), 10ème *Royals*, 13ème bataillon, 39ème bataillon, et les compagnies indépendantes de Binbrook et Rockton. L'effectif de la force volontaire, (de toutes armes,) sous mes ordres, se maintient à peu-près le même.

Les enrôlements et les nouveaux engagements,—d'après l'acte de Milice, se sont effectués d'une manière plus satisfaisante qu'on ne l'espérait. En outre, je crois qu'il est de mon devoir de signaler les efforts non-seulement des officiers commandant les bataillons, mais des officiers d'état-major et de compagnie, pour maintenir l'effectif et former les différents corps à l'exercice.

Conformément aux ordres généraux du 5 et du 25 juin, 1869, les bataillons de volontaires ont fait leur exercice annuel au camp. Les avantages de cette exercice sont énormes ; la force y gagne et les hommes préfèrent l'exercice au camp.

A ce sujet, je recommanderais que le nombre minimum de jours d'exercice et de solde fût de huit.

La formation de camps de brigade, où les trois armes manœuvreraient ensemble, servirait beaucoup à l'efficacité des corps.

Les compagnies de bataillon ayant fait leur exercice annuel au camp, il est fort à craindre qu'une fois de retour aux quartiers-généraux de compagnie, l'exercice de compagnie, pourtant si essentiel, soit négligé et qu'on ait de la peine à réunir les hommes.

Je recommanderais qu'on engageât les-hommes à se rendre à cet exercice en leur offrant une légère indemnité additionnelle, soit, par exemple, 20 centins par jour, pour un nombre limité de jours d'exercice. A ce même sujet, je recommanderais aussi qu'en outre de la distribution annuelle de cartouches à balle, on en distribuât un nombre suffisant pour permettre aux volontaires de prendre part aux concours à la carabine, détail important pour la force volontaire.

Il y aura toujours des changements inévitables dans les rangs de la force volontaire, et les changements nuisent à l'efficacité des corps. Les recommandations ci-dessus ont pour but de parer à cet inconvénient, de maintenir l'exercice de compagnie et le tir à la carabine par compagnie, enfin de permettre aux officiers commandant des bataillons,—lors de l'exercice annuel,—de consacrer tout le temps durant lequel les troupes sont campées, à l'étude des manœuvres qui ne peuvent être faites isolément.

La force volontaire a toujours une belle apparence et elle continue à se rendre de plus en plus familière avec les détails du service.

Le même esprit patriotique l'anime toujours. J'aurai l'honneur de vous adresser, dans quelques jours, le rapport demandé des concours à la carabine qui ont eu lieu dans mon district.

Je suis heureux d'ajouter que j'ai été cordialement assisté par les officiers d'état-major du district, chacun dans ses attributions.

J'ai l'honneur, etc.,

WM. S. DURIE, lieut.-colonel,

Député-adjutant-général, District militaire. No. 2.

DISTRICT MILITAIRE No. 3.

Kingston, 12 juillet, 1869.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai inspecté le 16^{ème} bataillon, "Prince Edward," de la milice volontaire placé sous le commandement du Lieutenant-Colonel Walter Ross, à Picton, vendredi le 9 courant, à 5 heures p. m., et le 15^{ème} bataillon, sous le commandement du Lieutenant-Colonel A. Campbell, à deux milles de Belleville, samedi le 10 courant à 9 h. a. m., dans leurs camps respectifs qui étaient formés depuis le lundi matin précédent.

Ces corps maintiennent leur réputation pour la discipline et la bonne conduite générale, aussi bien que pour la propreté et le soin des habillements, des accoutrements et des armes.

Les états de parade n'étaient pas prêts lorsque l'inspection eut lieu, mais aussitôt qu'ils seront prêts je les enverrai.

La nouvelle loi de milice a eu pour effet d'amener dans les rangs de ces corps beaucoup de recrues qui n'ayant jamais été auparavant soumises à l'exercice, ne purent exécuter les manœuvres de bataillon avec autant de précision que ces mêmes corps en déployaient quand ils étaient composés de volontaires expérimentés.

Les camps furent formés régulièrement, selon les règles du service, et les deux lieutenants-colonels m'ont fait rapport que les soldats étaient restés aux camp toute la semaine, jour et nuit.

Les arrangements pris pour la cuisine et les salles d'ordinaire étaient bons. On pensait que 25 centins par tête combleraient les frais du commissariat.

Le 16^{ème} bataillon campait à Picton, sur le terrain de la société d'agriculture entouré d'une clôture en bois. On avait construit un grand hangar pour les cuisines, et ce hangar fut divisé pour chaque compagnie; chaque division était pourvue d'un poêle de cuisine et d'une grande table en bois brut. L'eau était prise à une source voisine, au moyen d'un tonneau de porteur d'eau; 400 seaux par jour ont suffi aux besoins du camp.

Le 15^{ème} bataillon campa à environ deux milles de Belleville, sur les bords de la Baie de Quinté, et construisit ses cuisines sur le terrain.

On a pris grand soin des tentes et couvertures appartenant au gouvernement, et dès que les camps seront levés, on les renverra au dépôt de Kingston.

Quelques piquets de tentes étaient trop faibles pour la pesanteur des tentes et quelques-uns se brisèrent.

La première tentative de faire camper les corps volontaires pour l'exercice annuel a réussi et paraît avoir donné une satisfaction générale à tous les intéressés.

Si les soldats qui, après avoir été bien exercés, restaient au camp six jours continus, cela leur suffirait pour conserver leur efficacité, mais comme les rangs sont constamment sujets à changer, je suis d'avis que six jours une fois par année ne suffisent pas tout-à-fait pour former complètement les soldats, et ils n'ont guère plus d'effet, en réalité, que les

simples parades qui jadis avaient lieu une fois par année et ne coûtaient, comparativement, qu'une bagatelle au public. Si cependant un quart du contingent de chaque province se réunissait pendant un mois tous les quatre ans, alternativement, en un camp, sous la surveillance personnelle des officiers d'état-major du district, on obtiendrait de bien meilleurs résultats pour l'argent dépensé, que sous le système actuel qui entraîne des dépenses considérables sans aucun avantage correspondant.

Le payeur du district n'accompagnait et a payé les soldats dans tous les cas où les capitaines pouvaient présenter leurs rôles de quittances.

Le quartier-maître de district était aussi présent, afin de voir à ce que l'équipement fût convenablement empaqueté et expédié au dépôt provincial, à Kingston.

Son rapport vous sera envoyé dès qu'il sera prêt, et les dommages seront taxés.

J'ai l'honneur, etc.,

S. P. JARVIS, lieutenant-col.

D. A. G. M., D. M. No. 3

A l'adjudant-général de la milice du Canada, Ottawa.

Bureau du D.-A.-Général,

Kingston, 1 novembre, 1869.

MONSIEUR.—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous soumettre un rapport sur la condition de la force volontaire et de milice dans le district militaire No. 3, actuellement sous mon commandement ; ce district comprend deux divisions de brigade et seize divisions régimentaires, savoir : la 6ème division de brigade, sous le major de brigade Patterson, comprenant les comtés des divisions est et ouest de Durham, les divisions nord et sud de Victoria, les divisions est et ouest de Peterborough, et les divisions est et ouest de Northumberland ; la 7ème division de brigade, sous le lieutenant-colonel Shaw, major de brigade, comprenant les divisions nord, est et ouest de Hastings, Prince-Edward, Lennox, Addington, Frontenac et la cité de Kingston. Ce qui suit est un tableau de l'effectif nominal de la milice volontaire dans le district :

DISTRICT MILITAIRE No. 3.

Armes.	Bataillons.	Troupes, batteries, et compagnies.	6ème division de brigade.	7ème Division de brigade.	Total dans le district de tous rangs	
Cavalerie		5	123	160	283	
Batterie de campagne		1		80	80	
Batteries de place		4	116	116	232	
Carabiniers et infant.	10	66	1656	2245	3901	Grand total de tous rangs, 4496.
Total	10	76	1835	2601	4496	

Les corps suivants de milice volontaire, tels que spécifiés dans le relevé ci-joint, n'ont pas encore été inspectés, savoir : la troupe de cavalerie de Napanee, les batteries de garnison de Napanee, Cobourg et Port Hope, le 14^{ème} bataillon ou carabiniers de la " Princesse Galles ", Kingston, et une compagnie du 45^{ème} bataillon, à *Orono*, qui ne se réunit pas avec le bataillon au camp ; ces corps ayant été autorisés à faire leur exercice annuel, lorsque cela leur sera le plus convenable, ils seront inspectés de bonne heure au printemps prochain ou, au moins, avant la fin de l'année fiscale.

Outre l'effectif sous mes ordres, les compagnies suivantes de la brigade du Grand-Tronc sont stationnées dans les limites de mon district :—une compagnie de carabiniers à Kingston, deux compagnies de carabiniers, à Belleville, et une compagnie de carabiniers, à Port Hope.

ARMES ET ACCOUTREMENTS.

Comme on le verra par les rapports détaillés sur chaque corps du district, les armes et accoutrements, sauf quelques exceptions, sont en fort bon état. Plusieurs des accoutrements sont de l'ancien modèle, et je recommanderais qu'on en distribuât de nouveaux. Depuis mon inspection, des armes, etc., ont été distribuées aux volontaires, conformément aux ordres du quartier-général, pour s'assurer si les hommes les gardent en bon état. Les officiers-commandants ont reçu ordre de déléguer des officiers subalternes et sous-officiers pour inspecter fréquemment les armes, etc., dans leurs diverses localités.

HABILLEMENTS ET ÉQUIPEMENTS.

Les uniformes des divers corps sont généralement en bon état, mais, comme je l'ai déjà dit, quelques bataillons ont besoin de nouveaux uniformes. Plusieurs troupes de cavalerie du district ont besoin de capotes, et je puis dire la même chose de plusieurs compagnies d'infanterie. Tout le bataillon a reçu des bretelles de capotes, des havresacs et des gourdes, comme on le verra par le relevé ci-joint.

TIR A LA CIBLE.

Les relevés du tir à la cible n'ont pas été reçus régulièrement et, en l'absence de renseignements, il m'est impossible d'indiquer le nombre de volontaires qui ont pris part à cet exercice. En vue de faciliter cet exercice, on distribue, en ce moment, de nouvelles cibles aux bataillons, outre celles qu'ils ont déjà,—sous la direction des majors de brigade. On trouvera à l'appendice un état du nombre des cibles qui existent dans le district.

ASSOCIATIONS DE CARABINIERS ET CONCOURS.

Il y a plusieurs associations de carabiniers dans le district :—une à Kingston, en rapport avec le 14^{ème} bataillon de carabiniers, une du 47^{ème} bataillon, "l'association des carabiniers de Hastings," Belleville, et "l'association des carabiniers de Peterborough," à Peterborough ; dans toutes ses localités, il y a de bons emplacements pour le tir. Ces associations ont eu plusieurs concours dont rapport sera envoyé. Plusieurs des volon-

taires du district se sont affiliés à l'association dite *Dominion of Canada Rifle Association*, et ont bien réussi dans les concours du mois de septembre dernier, à Toronto.

SALLES D'EXERCICE.

Il y a dans le district, six salles d'exercice pour bataillons de 3 et 2 compagnies, et seize salles pour une compagnie ; ces salles se trouvent sur différents points, comme on le verra par le relevé ci-joint, et, sauf quelques exceptions, ont été érigées avec l'aide du gouvernement.

ASSOCIATIONS D'EXERCICE.

Il y a, dans le district, neuf associations d'exercice, Kingston,—“*Cadets de Kingston*,”—composée des élèves de l'école de grammaire, en possession de carabines et accoutrements ;—“*Queen's University*,” composé des élèves du “*Queen's college*,” Kingston, ni armes, ni accoutrements ; *Association d'exercice de Cataragui*, composée de cadets des écoles communes, non armés,—à Belleville, *Cadets de Belleville*,—composée de candidats des écoles militaires ; *Picton Union School*,—à *Picton*, composée des élèves de l'école ; *Association d'exercice de l'école de grammaire de Cobourg* ; *Association d'exercice de Trinity College, Port Hope* ; *Association d'exercice de l'école de grammaire et unie de Peterborough* ; l'association du “*Trinity College*,” est armée de carabines Enfield.

EXERCICE ANNUEL AU CAMP.

Je suis heureux d'avoir à faire rapport que le système de réunir des volontaires au camp, pour l'exercice annuel, a parfaitement réussi. Durant la dernière réunion, les divers corps ont bien profité du peu de temps qui était mis à leur disposition et l'expérience ainsi acquise aura les meilleurs résultats. Je ne puis que louer hautement le zèle manifesté en cette circonstance, par les officiers de tous grades et les soldats.

L'expérience des deux dernières années m'a convaincu que le nombre de jours accordés chaque année aux troupes pour camper est trop faible, et je recommanderais qu'on le portât, dans l'intérêt de la force, à dix ou douze jours, réservant un certain nombre de jours pour l'exercice au quartier-général de chaque compagnie avant d'assembler le bataillon au camp. Les officiers qui commandent les différents corps partagent entièrement cette opinion et, en vue de se mettre à la convenance des corps ruraux, je recommanderais encore que la date de la formation des camps fût fixée entre l'époque des semences et celle des récoltes, soit du 10 juin au 10 juillet.

Afin de donner aux divers corps l'occasion de s'exercer à des manœuvres plus générales, je recommanderais la formation d'un camp de brigade, l'année prochaine, dans chaque division de brigade, sous les ordres d'un officier d'état-major du district, camp dans lequel deux ou trois bataillons pourraient se réunir avec la cavalerie et l'artillerie.

On observera, d'après les états ci-joints, que les divers corps du district ont amplement répondu à l'appel. La moyenne, pour la *cavalerie*, a été de 3 officiers, 48 sous-officiers et soldats ; pour l'*artillerie*, 4 officiers et 59 sous-officiers et soldats ; pour l'*infanterie*, 3 officiers et 46 sous-officiers et soldats.

A ce propos, je dois dire que, d'après ce que j'ai observé dans ma dernière inspection, la réduction de \$1.50 par homme sur la solde de l'exercice annuel, a produit un effet *peu agréable*, et plusieurs municipalités, spécialement dans la division régimentaire de Durham Est, ont payé un supplément de 30 centins par jour, pour chaque homme et chaque cheval, aux volontaires de cette section.

MATÉRIEL DE CAMPEMENT.

Les tentes fournies par le département ont donné la plus grande satisfaction, et sont, sans contredit, aussi bonnes qu'on aurait pu le désirer, mais on a trouvé les piquets des tentes défectueux ; ils étaient trop minces et entièrement insuffisants pour soutenir le poids qu'ils devaient supporter ; quelquefois ils pliaient et cassaient ; presque tous les officiers-commandants des camps les ont condamnés dans leurs rapports.

Les officiers-commandants ont recommandé que désormais, lorsque les corps reçoivent ordre de se rendre au camp, on leur fournisse de la toile à matelas grossière pour contenir la paille, et certains d'entr'eux ont fait rapport qu'ils "ont éprouvé des difficultés sans nombre à maintenir leurs camps en état de propreté et de bon ordre, du fait que la paille éparse était sans cesse traînée hors des tentes."

EXERCICE À FEU.

En l'absence du lieutenant-colonel Jarvis, D. A. G. de milice, dont les devoirs me furent dévolus en vertu d'un ordre général, le 1er août dernier, je ne puis faire rapport des exercices à feu, auxquels les corps de ce district ont pris part, antérieurement à cette date.

On m'informe, cependant, que l'anniversaire de la naissance de la reine et le 1er juillet dernier, le 4^{me} bataillon des carabiniers volontaires, la compagnie de cavalerie et la batterie de campagne prirent part à une revue et à un exercice à feu avec les carabiniers canadiens royaux, sous le commandement du lieutenant-colonel Hibbert, sur la commune de Barrifield.

Durant le temps de l'exercice annuel, le 17 septembre, on a eu un exercice à feu près de Kingston ; la force était composée de la brigade volontaire au camp, savoir : l'escadron de cavalerie de Frontenac, la batterie de campagne de Kingston, les 47^{me} et 48^{me} bataillons, le tout sous le commandement du lieutenant-colonel Hamilton.

D'après les arrangements faits sous ma direction, l'escadron de cavalerie de Northumberland et de Durham, les 40^{me} et 46^{me} bataillons prirent part à l'exercice à feu et à la petite guerre, sur un terrain situé à mi-chemin de Cobourg et de Port Hope ; ces exercices

eurent lieu durant la matinée du 28 septembre, et l'on en trouvera les détails dans les rapports d'inspection. La journée se passa bien, sans accident, sauf celui arrivé à un officier de cavalerie qui se contusionna gravement la jambe en tombant de son cheval.

VISITE DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE ARTHUR.

Lors de la visite de Son Excellence le Gouverneur Général et de Son Altesse Royale le Prince Arthur, le 6 octobre dernier, des gardes d'honneur ont été fournies par la milice volontaire, à diverses stations du district, lorsque le cortège royal se rendait à Kingston, savoir :—

A Port Hope, un détachement du 46^{me} bataillon, sous le commandement du lieutenant-colonel Williams ;—

A Cobourg, un détachement du 40^{me} bataillon, sous le commandement du lieutenant-colonel Smith ; et à Belleville, des détachements des 15^{me} et 49^{me} bataillons, et le 3^{me} bataillon de la brigade du Grand-Tronc, le tout sous le commandement du lieutenant-colonel Campbell du 15^{me}.

A l'arrivée du Prince à Kingston, des gardes d'honneur de cent hommes chacune furent détachées du 14^{me} ou "des Carabiniers du Prince de Galles," lieutenant-colonel Callaghan et le 47^{me} bataillon, lieutenant colonel Hamilton ;—La compagnie de cavalerie "de Frontenac," sous le commandement du Major Duff, fit l'escorte.

La Batterie de campagne de Kingston, sous le commandement du major Drummond, tira la salve royale lors de l'arrivée et du départ de Son Altesse Royale, et pendant qu'elle faisait la visite du Pénitencier provincial et de l'asile de Rockwood. Une garde d'officiers du 14^{me} bataillon, "du prince de Galles," fut maintenue à la résidence du gouverneur-général, durant son séjour à Kingston.

L'occasion était de nature à créer le plus vif enthousiasme chez la force volontaire, et on ne saurait trop applaudir à la manière dont les divers corps ont rempli leurs devoirs envers les augustes hôtes.

A son départ de Kingston, Son Excellence le gouverneur-général voulut bien faire ses remerciements aux officiers de l'état-major de la milice, ainsi qu'aux volontaires des divers corps qui avaient pris les armes, en cette occasion.

ÉTAT-MAJOR.

En prenant le commandement militaire de ce district, les officiers suivants composaient l'état-major au quartier-général, à Kingston, savoir :— Lieutenant-colonel Shaw, major de brigade, le lieutenant-colonel Strange, payeur de district, le major Phillips, quartier-maître de district ; et le lieutenant-colonel Patterson, major de brigade, 6^{me} division, à Cobourg. Je suis très-redevable à ces officiers des services qu'ils m'ont rendus, chacun suivant ses attributions.

Pendant l'inspection récente que j'ai faite des divers camps du district, j'ai été accompagné d'un des majors de brigade et du payeur du district ; en chaque occasion, l'officier en dernier lieu mentionné a donné la paie d'exercice avec promptitude, mettant ainsi les corps de volontaires sans distinction en état de percevoir les deniers qui leur étaient dues avant de s'en retourner dans leurs foyers.

Il n'est pas nécessaire de dire que des arrangements semblables ont été dûment appréciés

par la force. Le quartier-maître de district, ou son représentant, était présent, lors de la levée de chaque camp, pour recevoir le matériel de campement et en organiser le transport, et grâce à sa surveillance personnelle, le montant retenu pour pertes et dommages n'a été comparativement que peu considérable.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

J. MACPHERSON,

Au colonel Robertson-Ross,

Lieutenant-colonel,

Adjudant-général de milice, Ottawa.

D. A. A. G. de milice,

D. M. No. 3.

DISTRICT MILITAIRE No. 4.

BROCKVILLE, 8 JANVIER, 1870.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de faire rapport que les bataillons qui ont été assemblés dans le camp ont tiré de grands avantages même du peu de temps qu'ils y ont passé. Mais six jours sont loin d'être suffisants; douze ou quatorze jours amèneraient un progrès très marqué, vu que les bataillons ne faisaient que commencer à se rompre à la vie du camp lorsqu'ils ont été rappelés.

Le montant accordé pour frais de route s'est aussi trouvé insuffisant, dans ce district, pour payer les officiers et faire face aux dépenses encourues pour se réunir au camp, bien que les compagnies de chemins de fer se soient généreusement chargées de les transporter à des taux considérablement réduits, et l'opinion générale paraît être, autant que j'ai pu m'en assurer, qu'il vaudrait mieux accorder une somme fixe, par mille, à chaque volontaire à partir des quartiers-généraux, jusqu'au camp.

Je dois faire observer en outre, que dans diverses localités de ce district, on éprouve de grandes difficultés à trouver des lieux convenables au campement, et là où le gouvernement n'a point de terrains, les volontaires se sont vus contraints de faire face à des dépenses considérables à moins que la population ne leur vienne en aide, ce qui s'est fait à Brockville et à d'autres stations, où les conseils de ville et de comté se sont généreusement chargés de procurer le terrain nécessaire pour le campement.

Je recommanderais aussi très respectueusement, que si les compagnies de volontaires sont appelées à l'exercice pour plus de six jours, il leur soit permis de s'exercer pendant trois ou quatre jours aux quartiers-généraux de compagnies, pour les perfectionner dans l'exercice par compagnie, et les mettre ainsi en état, une fois rendues au camp, d'acquérir plus rapidement la connaissance des mouvements de bataillon et de brigade.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

F. T. ATCHERLEY,

Lieutenant-colonel,

D. A. G. de milice,

D. M. No. 4.

A. l'adjudant-général de milice, Ottawa.

DISTRICT MILITAIRE No. 5.

MONTRÉAL, 2 JANVIER, 1870.

MONSIEUR, — Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous transmettre, avec mon présent rapport, le relevé des corps, dans le district sous mon commandement, qui ont assisté à l'exercice annuel, pour l'année fiscale, expirant le 30 juin 1870.

En vous soumettant ce rapport, je dois attirer respectueusement votre attention sur le fait qu'aucun des corps qui appartiennent à la cité de Montréal, dans mon district, n'a encore subi l'inspection annuelle pour l'année courante, parce qu'ils n'ont pas encore fait leur exercice annuel ; ceci dépend beaucoup de ce qu'ils n'ont pas eu, jusqu'à présent, les avantages d'une salle d'exercice ni d'arsenaux.

Les officiers préposés au commandement de tous les corps m'ont néanmoins donné assurance qu'aussitôt que la salle d'exercice dernièrement construite par la cité de Montréal le permettrait, ils avaient l'intention de faire faire de suite cet exercice aux volontaires.

Il serait prématuré de faire le rapport individuel de chacun des corps de Montréal, dans mon district ; mais je puis dire en général, qu'à peu d'exception près, il faudrait beaucoup de ré-organisation pour les mettre sur un pied d'efficacité satisfaisante, et j'aurai l'honneur, à une époque peu éloignée, de vous faire un rapport spécial à ce sujet.

Quittant la cité pour jeter un coup d'œil sur les corps ruraux de mon district, c'est pour moi une source de la plus vive satisfaction de pouvoir, cette année encore, faire le rapport le plus satisfaisant de ces magnifiques bataillons, qui, venant presque exclusivement des régions reculées et des districts sur la frontière, présentent un corps d'hommes dont la belle apparence n'est égalée que par le zèle et l'aptitude qu'ils apportent à acquérir la connaissance de l'art militaire.

L'esprit dont est animé cette force ne peut pas être, à ce que je crois, mieux apprécié que par la proportion extraordinaire de volontaires, comparativement à l'effectif nominal des corps, qui assistent au camp pour l'exercice annuel, et cela, on doit l'observer, malgré certains désavantages provenant d'une réduction de la solde d'exercice annuel. En consultant le relevé des inspections, auquel j'ai déjà fait allusion, on verra que l'effectif présent à l'exercice de cette année a dépassé le chiffre de toutes les années précédentes, depuis que j'ai été préposé au commandement de ce district.

Le système d'exercice annuel au camp, au lieu d'un semblant d'exercice, comme auparavant, (à peu d'exceptions près) a obtenu un plein succès, et tout en donnant une satisfaction générale tant aux officiers qu'aux volontaires, aura les plus heureux résultats sous le rapport de l'efficacité.

Je voudrais, néanmoins, recommander très-respectueusement, si cela se pouvait, que pour l'avenir, l'exercice annuel se fit par brigade et non par bataillons, comme par le passé ; le rapport que, sous peu de jours, j'aurai l'honneur de vous soumettre conformément à vos instructions à cet égard, comprendra mes vues sur les lieux ainsi que sur le coût d'une concentration de ce genre pour l'exercice annuel.

Comme le rapport spécial que vous avez demandé, et que j'ai l'honneur de vous expédier maintenant, embrasse tous les détails d'intérêt qui se rattachent à l'inspection des corps ; il ne m'est pas nécessaire de récapituler ici les inspections individuelles que j'ai faites.

Les rapports de l'exercice au tir, et le relevé des concours des carabiniers qui ont eu lieu dans mon district, rapports et relevés que j'ai déjà expédiés, vous démontreront, le progrès que l'on a fait à cet égard.

Sur ce point, je recommandais respectueusement à votre bienveillante considération, qu'il serait avantageux de distribuer plus de munitions, tant de balles que de cartouches à poudre, et que par là on donnerait un nouvel élan à cette partie si importante de l'exercice militaire.

En terminant ce rapport, permettez-moi d'exprimer la satisfaction que j'éprouve à constater l'aide que m'ont toujours cordialement donnée les officiers d'état-major du district dont j'ai le commandement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

W. OSBORNE SMITH,

Lieutenant-colonel, D. A. G. de milice.

A l'adjutant-général de milice. etc., etc., etc.

District Mil. No. 5.

Ottawa.

DISTRICT MILITAIRE No. 6.

(Original.)

BUREAU DE LA MILICE,

Montréal, 7 janvier 1870.

A monsieur le colonel Robertson Ross,
Adjutant-général, Canada.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant.

Je suis entré en fonctions le 1er janvier 1869. Mon district comprend les quatrième, cinquième et sixième divisions de brigade.

Lors de mon entrée en charge, il n'y avait dans mon district que huit compagnies de volontaires, et sept associations d'exercice en tout.

Les compagnies de volontaires étant celles de

4ème Division	Como.....	Capt. McNaughton.
	Lachine.....	" Wright.
	Beauharnois No. 1.....	Major Martin.
	" " 2.....	Capt. Prudhomme.
	Ste. Martine.....	" Turcot.
5ème Division	Trois-Rivières.....	" Antrobus.
	Joliette.....	" Shephard.
6ème Division	St. Hyacinthe.....	" St. Jacques.

Les associations d'exercice toutes formées dans nos principaux collèges sont celles de

4ème Division de brigade	Terrebonne,
	Beauharnois,
	Ste. Thérèse.

5ème Division { L'Assomption,
Joliette,
Trois-Rivières.

6ème Division { Nicolet,
Ste. Marie de Monnoir.

Le petit nombre de volontaires levés dans nos comtés canadiens-français aurait été de nature à décourager les plus entreprenants, si les sentiments de patriotisme et de loyauté du canadien n'eussent pas répondu à l'attente de l'honorable ministre de la milice.

Grâce aux efforts de nos majors de brigade, le nombre des compagnies volontaires actuellement organisées et gazettées et dont l'équipement se continue encore de jour en jour se monte dans la quatrième division de brigade à 24 compagnies de volontaires dont deux régiments à Montréal, un à Beauharnois et six compagnies indépendantes et quatre associations d'exercice formant six compagnies.

La cinquième division de brigade comporte, à l'heure qu'il est, onze compagnies de volontaires que j'aimerais beaucoup de voir réunies en bataillon, et trois associations d'exercice.

La sixième division de brigade comporte seize compagnies de volontaires organisées et gazettées, dont quatorze sont équipées et armées, les deux autres attendent encore leurs uniformes et leurs armes, plus trois associations d'exercice.

Plusieurs compagnies sont encore à se former. Je regrette beaucoup que l'allocation pour instructeur, dans les collèges, ait été retranchée.

Ces associations étaient réellement d'un grand secours à la milice et constituaient une espèce de propagande.

Les jeunes gens instruits qui ont pris dans les collèges des goûts militaires et qui plus tard par leur position dans la société, auraient pu rendre populaire notre système militaire, pourraient bien être découragés maintenant et nous faire défaut dans l'occasion.

EXERCICES ET CAMPS.

A part deux bataillons, celui des Chasseurs Canadiens et celui des carabiniers Mont-Royal, deux ou trois anciennes compagnies ont fait, l'automne dernier, leurs jours l'exercice pour 1869-70.

Je n'ai pas voulu permettre aux corps nouvellement organisés de s'exercer pour recevoir la paie du gouvernement.

J'ai pensé qu'il valait mieux laisser apprendre à ces nouveaux soldats quelques principes militaires et un peu d'exercice qui les fit mieux profiter d'un exercice au camp cet été.

A la suite d'arrangements particuliers avec le lieutenant-colonel Osborne Smith, D. A. G. pour le district numéro 5, comme le nombre de tentes accordé par le gouvernement à nos districts militaires n'était pas suffisant pour faire face aux besoins du moment, je prêtai l'été dernier, au lieutenant-colonel O. Smith, les tentes de mon district, en retour, je dois avoir du 5ème district militaire les tentes dont j'aurai besoin pour faire faire, dans le mois de juin prochain, à tous les volontaires sous mes ordres les jours d'exercice requis par le gouvernement.

Trois compagnies ont pu faire leur exercice pour 1869-70, sous les tentes l'automne dernier ; les meilleurs résultats s'en sont fait sentir. Ces compagnies sont celles de

St. Simon, Capitaine Sylvestre,	38 hommes.
St. Pie, " Chagnon,	55 "
St. Hyacinthe, " St. Jacques,	52 "

Présents au camp..... Total 145 "

Ces compagnies se réunirent à St. Hyacinthe le 20 octobre 1869. La compagnie de St. Simon marcha jusqu'à St. Hyacinthe, distance de neuf milles ; les hommes mirent quatre heures à parcourir cette route, les chemins étant très mauvais ; mais ils supportèrent bien leur première marche.

La compagnie de St. Pie ayant une distance de onze milles à parcourir, se rendit à St. Hyacinthe en bateau à vapeur. Le capitaine Chagnon retint sur la paie de ses hommes les frais de transport. Ces trois compagnies furent placées sous le commandement du capitaine St. Jacques ; le lieutenant Corcoran agissant comme adjudant.

Vingt-deux tentes furent expédiées de Montréal pour les besoins du camp, mais 18 seulement servirent ; 200 couvertures furent distribuées aux officiers et soldats ; le temps était déjà très froid et fort changeant.

Les hommes ne furent pas rationnés, mais par des arrangements particuliers entre les miliciens et les citoyens, la nourriture des soldats pendant les six jours de service ne leur coûta en moyenne qu'un chelin par jour. La conduite des hommes fut exemplaire.

L'exercice au camp consistait le matin en exercice d'escadron et de compagnie ; l'après-midi, exercice de bataillon et escarmouches ; le soir, sentinelles et patrouilles.

Les hommes furent payés à leur dernier jour de service.

Les feuilles du " livre des délinquants " sont restées blanches, ce qui prouve beaucoup en faveur de gens qui ne connaissaient pas le service en arrivant au camp.

En general, j'ai remarqué que les soldats de la campagne étaient plus patients et pouvaient supporter plus de fatigue que ceux des villes.

Il y a encore plusieurs autres compagnies en voie d'organisation dans le district militaire numéro 6, que j'ai l'honneur de commander.

Je dois vous faire observer en terminant que le retard apporté dans la distribution des armes, accoutrements, etc., a pour effet de jeter le découragement parmi les volontaires.

Durant l'automne dernier, il y a eu, à Berthier, division du lieutenant-colonel Hanson, major de brigade, un concours de tir qui fut couronné d'un bien beau succès. J'ai eu l'honneur de vous en expédier, dans le temps, un rapport complet.

J'ose me flatter, M. l'adjudant-général, que vous serez satisfait de ce, mon premier rapport, et que vous voudrez bien me croire avec la plus haute considération,

Votre très dévoué, etc.,

A. C. de LOTBINIÈRE-HARWOOD,

Lieutenant-Colonel, D.A.G.

M. L'Adjudant-Général, Canada.

District Militaire, No. 6,

DISTRICT MILITAIRE NO. 7

QUARTIER-GÉNÉRAL,

QUÉBEC, 7 janvier, 1870.

Monsieur,—J'ai l'honneur de faire rapport que douze bataillons et quatre compagnies indépendantes de la force active de ce district viennent de terminer les treize jours d'exercice prescrits, pour l'année devant expirer le 1er juin 1870. Ce rapport est accompagné d'un relevé d'inspection pour la même période.

Les bataillons ruraux ont fait les exercices au camp, conformément aux instructions, et l'on a permis aussi à l'artillerie de place de Québec et au 9^{me} carabiniers, de faire leurs exercices au camp. Dans deux cas, une compagnie de bataillon a eu la permission de faire l'exercice annuel comportant paie au quartier-général même de la compagnie.

Ces compagnies sont, celle de Matane, à une distance de deux lieues du quartier-général de bataillon à Rimouski, et celle du canton Langevin, à une distance à peu près égale, et qui auraient eu à traverser un district qui n'est pas encore établi et où les chemins sont presque impraticables.

Dans le relevé, ces compagnies sont entrées comme compagnies indépendantes, réduisant d'autant la force de leurs bataillons respectifs.

La presque totalité de cette force se compose de recrues nouvelles, car le district ne comptait en tout, à l'exception de Québec et de Lévis, que trois compagnies de volontaires avant la mise en force de l'acte concernant la milice de 1868. L'artillerie de place de Québec, le 9^{me} carabiniers, les 17^{me} et 55^{me} bataillons et les compagnies de St. Sylvestre, réorganisées en vertu de la loi, quoiqu'ils comptent beaucoup de nouvelles recrues, sont cependant des corps de formation ancienne dont on a déjà, dans le passé, fait des rapports favorables. Ces divers corps paraissent non-seulement avoir conservé leurs forces anciennes, mais aussi en avoir acquis de nouvelles.

Le zèle et l'empressement des officiers de tous rangs à s'acquitter de leurs devoirs méritent les plus grands éloges, et sont la cause principale de l'efficacité actuelle. Comme témoignage du dévouement et de la libéralité des officiers pour le bien de la force, je puis faire observer que le lieutenant-colonel Bowen ainsi que les officiers de l'artillerie de Québec, s'apercevant que les volontaires sous leur commandement ne pouvaient guères avoir d'exercice à feu que sur l'Île d'Orléans, ont fait transporter leur brigade, avec son lourd matériel, matériel de campement et à leurs propres dépens, au lieu d'exercice dans cette île, où ils ont passé tout le temps qu'a duré l'exercice annuel. Les frais de transport des volontaires, du matériel de toute espèce et des rations quotidiennes ont été très-considérables, et je ne pense pas que l'on puisse guère s'attendre à ce que les officiers se chargent annuellement de faire face à une dépense aussi considérable, pour le bien public.

Je recommanderais donc respectueusement que l'on fasse à l'avenir, à l'artillerie de place de Québec, l'octroi que l'on est dans l'habitude d'accorder aux corps ruraux, pour frais de transport. Un semblable octroi les mettrait en état de faire annuellement l'exercice des canons à gros calibre, sans quoi, l'artillerie quelque exercée ou disciplinée qu'elle puisse être, ne saurait être considérée effective. Avant de quitter ce sujet, je dois faire observer respectueusement, que l'artillerie, ayant à apprendre en outre l'exercice de l'infanterie, le

manement et l'exercice de sa propre arme, on devrait lui accorder, chaque année, plus de temps pour s'exercer qu'on n'en accorde à l'infanterie. Seize jours par an, étant déjà un temps trop court pour l'infanterie, sont entièrement insuffisants pour l'artillerie qui a deux fois le montant d'exercice et de manœuvres à faire. La même remarque s'applique à la cavalerie ayant à faire à cheval l'exercice du sabre, ainsi que l'exercice à pied et à cheval. Je recommanderais, en conséquence, qu'on donnât à la cavalerie et à l'artillerie le double du nombre de jours qu'on accorde à l'infanterie, et qu'on lui assignât double paie.

Je ne puis faire de trop grands éloges des commandants des anciens corps : tact et discrétion dans leurs rapports avec les volontaires, empressement généreux à faire respecter l'autorité, sage fermeté pour maintenir la discipline et l'obéissance aux ordres, telles sont leurs inappréciables qualités, auxquelles la milice de ce district doit un ton et un caractère qui ont beaucoup contribué non seulement à l'efficacité des corps respectifs, mais ont rendu possible l'enrôlement d'une force entièrement nouvelle et sans discipline, qui dans l'espace comparativement court de vingt-et-un jours, promet de devenir la rivale de l'ancienne.

Les nouveaux bataillons et compagnies ont fait preuve de beaucoup d'aptitude, d'empressement et de bonne conduite. Les commandants, quoique n'ayant que peu d'expérience, font tout ce qu'ils peuvent, et me paraissent avoir été bien choisis ; ils tiennent bien leur rang et s'acquitteront bien de leurs devoirs. Les officiers de compagnies sont en général capables et bien disposés ; mais je regrette de me voir contraint de dire, que, dans certains cas, je me suis aperçu d'un manque de connaissance des devoirs et privilèges de chaque rang, et aussi que la connaissance de l'exercice et de la discipline a été insuffisante ; cela dépend, peut être, jusqu'à un certain point, du laps de temps considérable qui s'est écoulé depuis que ces officiers ont obtenu leurs certificats de l'école militaire, et aussi du manque d'aptitudes et de l'insuffisance d'instruction pendant qu'ils y ont été.

En somme, les nouvelles recrues ont très bien fait leur service et dépassé de beaucoup mon attente. Leurs mouvements, quoiqu'un peu indécis, se font beaucoup mieux que ceux des troupes régulières après un même nombre de jours d'exercice.

Elles manœuvrent avec facilité sous un officier habitué au commandement, et peu de temps de service actif les rendrait égales à toutes autres troupes en ce qui constitue l'efficacité véritable, quoique naturellement, à la parade, et sous le rapport de l'apparence elles paraîtraient avec désavantage comparées aux soldats de plusieurs années d'exercice.

CAMPS.

Des camps de bataillons ont été formés à Leeds, Ste. Claire, Lévis, Montmagny, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Rimouski, St. Ambroise, Pointe-aux-Trembles et Ste. Geneviève de Batiscan. Les effets de campement étaient bons, à part les piquets de tentes qui sont de frêne de marais et se brisent facilement sous la pression des tentes lorsque le vent est quelque peu fort. Ces piquets, je crois, pourraient être avantageusement remplacés, parcequ'ils entraînent des dépenses qui seraient évitées si l'on en employait de suite de meilleurs. L'effectif des camps a été très satisfaisant eu égard à l'époque de l'année ; la moyenne a été de 49 hommes par compagnie. La manœuvre et la discipline des soldats sont beaucoup mieux suivies au camp sous la surveillance de l'officier commandant qu'elles ne l'étaient autrefois dans les paroisses ; de plus, le camp est très propre aux exercices de

bataillon et d'escarmouche il habitue les soldats à faire l'exercice en corps et tend à créer parmi eux cet esprit de corps presque indispensable aux bonnes armées, surtout pour les militaires qui ont si peu d'exercice ; on a fait faire aux soldats les mouvements les plus utiles de bataillon, outre les manœuvres d'escadron et de compagnie, les exercices de maniemment et de peloton, et on a commencé à leur faire pratiquer l'escarmouche. Ils se sont très bien tirés d'affaire pour le peu de temps qu'ils avaient été au service. Je recommande fortement, pour l'année prochaine, l'établissement de camps de brigade où trois bataillons ou plus pourraient être réunis sous la conduite d'un officier expérimenté.

TIR A LA CIBLE.

Il n'y a eu que très peu de tirs à la cible, à cause du manque de cibles convenables ; et bien que ce district se vante de compter quelques-uns des meilleurs tireurs, surtout dans le 8ème bataillon, je suis fâché d'avoir à dire qu'en raison de l'absence de cibles et de lieux convenables pour le tir, ce dernier exercice a été jusqu'ici généralement négligé dans ce district. Il est à espérer cependant que les associations de carabiniers qui sont déjà formées ou en voie de l'être, produiraient un changement complet sous ce rapport, maintenant que l'on peut fournir des cibles. Pour le nombre des associations organisées et le tir qu'elles ont fait, j'ai l'honneur de renvoyer au relevé que j'ai expédié à ce sujet.

SALLES D'EXERCICE.

Il n'y a qu'une seule salle d'exercice dans tout le district,—à Québec : son éclairage est très dispendieux. Je crois qu'une économie considérable pourrait être réalisée en modifiant le système actuel et en changeant les tuyaux et les becs de gaz. Des mesures ont été prises pour construire des salles d'exercice convenables à la Rivière-du-Loup et à Ste. Geneviève.

ARSEN AUX.

Il y a dans Québec un arsenal public où les armes, etc., sont gardées au frais du gouvernement. Il n'est ni convenable ni suffisant. Un bon arsenal pourrait être construit en arrière de la salle d'exercice. Les armes des corps ruraux sont sous la garde des capitaines de compagnies, lesquels fournissent des arsenaux ou magasins privés pour le dépôt des armes, des uniformes et des accoutrements de leurs compagnies respectives moyennant l'octroi de quarante piastres par année que leur accorde le gouvernement. On prend un grand soin des armes, etc., et les majors-de-brigade font des rapports favorables de leurs inspections semestrielles.

HABILLEMENTS.

Les habillements des corps nouveaux, n'ayant été mis en usage que depuis peu de temps, sont en bon état. Cependant, quelques-uns des anciens corps n'ayant pas eu, à l'expiration de leur cinq années de service, la distribution à laquelle les règles concernant l'habillement leur donnaient droit, se trouvent dans un triste état. L'artillerie de la garnison de Québec, par exemple, qui possède un montant considérable au crédit de son compte d'habillement, porte encore ses vieux uniformes usés, qui lui font perdre à la parade beaucoup de sa bonne apparence. La cavalerie n'a pas reçu de capotes, et quand elle parade pendant l'hiver, les hommes préfèrent généralement endosser l'uniforme d'été

plutôt que les grandes capotes de l'infanterie qui ne sont pas adaptés aux mouvements du cavalier, et ils souffrent beaucoup de la rigueur de la température.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Col. P. ROBERTSON-ROSS,
Adjudant-général, Ottawa.

L. A. CASULT,
Lieut.-col., D.A.G., D. M., No. 7.

DISTRICT MILITAIRE No. 8.

BUREAU DU DÉPUTÉ-ADJUDANT-GÉNÉRAL,

Frédéricton, N. B., 12 janvier 1870.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions que vous m'avez adressées, j'ai l'honneur de vous transmettre les relevés et rapports d'inspection ci-joints, et de faire les remarques suivantes quant à l'efficacité générale de la force volontaire dans le district No. 8, Nouveau-Brunswick, placé sous mon commandement. Afin de déterminer plus clairement ce qui a été fait durant l'année pour assurer l'efficacité, il a été d'usage, dans les rapports précédents, de reprendre les choses au point où elles en étaient. Dans la présente occasion je ne puis faire mieux que de m'efforcer de suivre la même méthode. Lors de l'apparition du dernier rapport annuel—février 1869—la loi de milice de la Puissance n'était en force que depuis peu de temps ; différentes étaient les interprétations des conditions de service de la force volontaire, et la conséquence fut que les miliciens ne s'empressèrent pas précisément d'inscrire leurs noms sur les registres. Le nombre des enrôlements tel qu'indiqué dans ce rapport étaient de 1789, soit 1475 de moins que le contingent autorisé. Je dois dire ici que bien que le Nouveau-Brunswick ait toujours été remarquable par l'ardeur militaire de sa population, la force volontaire totale n'a jamais excédé 2,000 hommes de tous rangs. Il y a eu pour cela diverses raisons. Cette ardeur militaire semble avoir été transmise de bonne heure de père en fils et avoir été entretenue et augmentée de temps à autre par l'infusion de l'élément du " Vieux Soldat " de l'armée impériale, maintenant établi dans le pays, et soit dans les exercices annuels de la vieille milice conduite dans la plupart des cas par des officiers rompus aux manœuvres, soit dans la formation plus récente de la garde civique, les loyaux et les patriotes se sont toujours fait un honneur de prendre part à ce qui constituait les préparatifs de défense.

On remarquera, toutefois, que les volontaires ne forment pas la seule force qu'il y ait dans la province, ni même la seule force locale ; on peut aussi trouver des hommes zélés et énergiques dans les autres branches du service ; et, quoique l'octroi que le gouvernement accordait tous les ans à la milice fût plus considérable avant que la loi de la Puissance devint en vigueur, la somme mise à la disposition du commandant en chef pour être distribuée aux volontaires était comparativement faible, si faible, qu'on n'a pu faire face à plusieurs besoins pressants de la force, que le commandement d'un corps entraînait trop souvent des dépenses de la part des officiers, et que les soldats étaient obligés dans la plupart des cas, d'acheter leurs propres uniformes, ou d'y contribuer largement, sans compter une foule d'autres dépenses incidentes qu'ils avaient à faire. Je dois ajouter que, malgré

tout cela, ceux qui n'ont pas voulu faire partie de la force locale, ont laissé les autres porter tout le fardeau du jour.

Quand il fut connu, il y a un an, que le Nouveau-Brunswick devait fournir 3,264 volontaires ou, à défaut, ou aurait recours à la conscription, les uns déclarèrent, qu'il était impraticable d'organiser une force aussi considérable en temps de paix, d'autres tardèrent à se joindre à l'organisation, attendant des instructions spécifiques quant aux conditions du service, ou parce qu'ils avaient trop de crédulité dans les rumeurs exagérées ou mal fondées qui circulaient au sujet de la nature du service. Cependant, quand on leur aura donné l'assurance qu'ils seront mis sur le même pied que leurs compagnons des autres parties de la Puissance, qu'il y aura pour eux des avantages qui ne pourraient manquer de combler leur attente, je n'ai pas le moindre doute sur l'heureux résultat final. Je suis heureux de pouvoir dire que les progrès réalisés pendant l'année dernière ont été tels qu'on pouvait les désirer. Le contingent requis a été complété; et bien loin que la tâche ait été difficile, les nombreuses offres de service faites par les officiers et les soldats pour former des corps additionnels, après que le contingent eût été complété, quoiqu'il ait été impossible de les accepter, prouvent abondamment que le mouvement volontaire est tous les jours de plus en plus apprécié et tenu en haute estime. Il est vrai que plus de progrès sous ce rapport ont été réalisés dans certaines localités que dans d'autres.

Par un récent rapport, le lieutenant-colonel Otty fait connaître que ce peu d'intérêt manifesté par la population de St. Jean dans le mouvement volontaire est un obstacle sérieux; c'est une circonstance regrettable, parce que les citoyens de St. Jean ont toutes raisons d'être fiers de leurs volontaires. La brigade d'artillerie possède un aussi beau corps d'hommes qu'il soit possible d'en trouver dans la Puissance, sous le double rapport du physique et de la discipline générale. Le 62ème bataillon et le corps de génie du Nouveau-Brunswick forment aussi deux corps bien exercés et efficaces. L'absence d'intérêt est aussi apparente dans d'autres localités, peu nombreuses heureusement, et j'espère sincèrement que la population en général comprendra avant longtemps que, comme les troupes impériales doivent être rappelées, la force locale deviendra l'armée permanente du Canada, prête à repousser l'invasion, ou à aider le pouvoir civil à maintenir la paix sur nos frontières, et assurément, ce n'est pas être exigeant que de demander l'appui et l'encouragement du peuple. Il me sera peut-être permis d'exprimer, au nom de la force du Nouveau-Brunswick, ma reconnaissance au lieutenant-gouverneur, l'honorable L. A. Wilmot, lui-même volontaire distingué, non seulement pour sa présence chaque fois que l'occasion s'est offerte de promouvoir les intérêts de la force, mais encore parce que Son Honneur a toujours été prêt à stimuler par ses paroles l'ardeur et l'amour du service. Des remerciements sont également dus à la presse qui a invariablement prêté son concours à ceux qui ont à cœur le bien-être de la force. Je me propose d'intercaler dans mes rapports d'inspection quelques courts extraits des journaux locaux qui montrent la haute opinion dont la force est entourée et qui contrastent avec les insinuations de manque d'intérêt manifesté dans quelques localités. Et ici je puis citer partie d'une lettre publiée dans le *Daily Telegraph* et venant de la plume d'un ancien capitaine de milice, datée de Bathurst le 14 novembre 1869; après avoir signalé le haut degré d'habileté auquel en sont arrivés

les volontaires de Bathurst, ainsi que l'attention donnée à leur bien-être par le lieutenant-colonel l'honorable John Ferguson et d'autres, il ajoute : " Grâce à un zèle infatigable et à un appui efficace libéralement donné, la plupart des obstacles qui se trouvent presque inévitablement dans la voie de tout mouvement nouveau, sont déjà disparus. Le public estime maintenant le mouvement volontaire, à part les considérations d'un caractère purement militaire. L'organisation d'un corps de jeunes gens résolus, actifs et loyaux, revêtus de l'uniforme rouge de Sa Majesté, portant ses armes au bras et son amour en leurs cœurs, est un beau spectacle sur ce coin éloigné de l'Empire Britannique; et il est consolant de voir que la raillerie que l'on se permettait naguère contre nos volontaires en les accusant de " jouer au soldat " est devenue une expression surannée et que toutes les classes de la population paraissent maintenant convaincues de la valeur et de l'importance vitale des " mouvements volontaires. "

Je puis ajouter en toute vérité que la force du Nouveau-Brunswick possède un juste droit à l'appui de la population; je suis fier de la commander.

Elle est composée d'excellents éléments; chaque section de la province y est bien représentée; nous y avons les robustes hommes de la rive-nord, les marchands et les artisans de St. Jean et d'autres cités, et enfin, mais non les derniers en mérite, les riches cultivateurs de la rivière St. Jean et comtés limitrophes.

A ce propos, je suis fier d'apprendre que Son Excellence le gouverneur-général et l'honorable ministre de la milice et de la défense ont conçu une haute opinion de la bonne apparence des officiers et des soldats qui formaient les gardes d'honneur dans les différentes localités par lesquelles ils ont passé durant leur récente excursion au Nouveau-Brunswick.

S. A. R. le prince Arthur a eu également la gracieuseté de se montrer satisfait de l'apparence de la force.

Il est à peine nécessaire de rappeler la manière dont les membres de la force dans mon district, et, généralement dans tout le Canada, je crois, ont répondu à l'ordre de se tenir prêts à être appelée au service actif sous un bref délai. Un ordre comme celui-là " éprouve le métal, " pour ainsi parler, de la force, et il est bien de dire à sa louange qu'en moins de vingt-quatre heures après la promulgation de l'ordre, chaque homme était prêt et déterminé à rencontrer l'ennemi qui aurait voulu troubler la paix du pays. A cette époque, que l'on voyageât en chemin de fer ou en bateaux à vapeur, il n'était pas possible d'entendre des paroles comme celles-ci : " Pas besoin de volontaires. " Au contraire, s'il eût été nécessaire, la milice de réserve se serait empressée de donner son concours à nos volontaires ou gardes avancées.

L'année dernière, on a pris des mesures pour diviser la force en bataillons, autant que cela était praticable, sous le commandement d'officiers compétents.

La force est maintenant divisée en corps, comme suit :

Un (1) régiment de cavalerie.

Sept (7) troupes.

Une (1) brigade d'artillerie.

Dix (10) bataillons.

Une (1) batterie d'artillerie de campagne.

Trois (3) bataillons d'infanterie, de six (6) compagnies chacun ; (un bataillon additionnel a été dernièrement recommandé.)

Les compagnies isolées restent.

Quelques-uns des corps en dernier lieu mentionnés peuvent encore être formés en bataillons, et il est à espérer que tous, ou presque tous, seront exercés en bataillons.

Un relevé récemment soumis fait voir que la concentration des corps peut être effectuée en cas d'invasion ou de troubles internes sur quelques points, et nul doute que cette concentration de corps sera de plus en plus facilitée tous les ans, parceque des améliorations dans l'efficacité de la force entière sont réalisées et parce que les moyens de communication sont rendus faciles.

Tous doivent se féliciter de ce que l'honorable ministre de la milice et de la défense ait cet important objet en vue, et j'espère que la formation de camps de brigade pour les corps ruraux pourra être prochainement organisée.

Quant aux moyens de transport, on a fait dans cette province, durant les deux dernières années, de tels progrès, que les espérances des plus ardents ont été dépassées.

Il ne reste donc plus, pour mettre en pratique ce système de concentration de forces qui a été adopté avec tant d'avantage dans les armées européennes, qu'à obtenir des fonds additionnels pour le transport ; et c'est un fait acquis, que l'argent octroyé pour ce service, comme c'est le cas pour tous les octrois de milice, sera dépensé dans la campagne et pour ceux qui, directement ou indirectement, ont contribué à son revenu.

On ne peut nier que pour retirer l'entier bénéfice du temps consacré à l'exercice aux camps, il est nécessaire que les corps soient préalablement exercés avec soin dans leurs quartiers-généraux respectifs. Je puis affirmer ici en toute vérité que chaque armes du service dans mon district est dans une condition qui s'améliore rapidement ; à l'appui de cette assertion, il me suffit de vous signaler les états d'inspection des majors de brigades et les miens ; de fait, dans la plupart des cas, les corps ont atteint un remarquable degré d'habileté ; naturellement on ne peut attendre la même perfection de tous les corps nouveaux dont quelques-uns ont encore beaucoup à apprendre, et dans tous (anciens comme nouveaux), il y a encore place pour le perfectionnement.

Les instructions, règlements, exercices et manœuvres de campagne contenus dans votre circulaire du 19 juillet dernier ayant été suivis, les résultats suivants, entr'autres, ont été obtenus : " la recrue " a vu que le cours de discipline, qui s'y trouve si clairement défini, n'est en aucune manière aussi difficile qu'elle avait été portée à le croire.

D'un autre côté " l'ancien volontaire " peut consacrer à l'exercice d'une nature pratique, le temps dont il dispose, et de cette manière la discipline devient à la fois intéressante et instructive.

PRATIQUE DE L'ESCARMOUCHE.

On a fait une démarche également importante en demandant à tous les officiers commandants d'apprendre à leurs corps l'exercice de l'escarmouche avant que la somme

octroyée fût donnée. J'ai été heureux de remarquer, lors de mes inspections annuelles, qu'on avait déjà parfaitement acquis une connaissance pratique de cet exercice si éminemment nécessaire, excepté dans quelques corps nouveaux auxquels on doit accorder un temps raisonnable pour l'acquérir.

MUSIQUES.

On ne saurait apprécier trop hautement l'octroi annuel accordé aux musiques, ainsi que l'ordre de donner des habillements de qualité supérieure aux musiciens. Il n'y a pas, à mon avis, de moyen plus propre à inculquer et maintenir l'esprit de corps.

Sans doute il y a encore aussi des besoins à satisfaire, des habillements à distribuer, des cibles à fournir, des salles d'exercices à construire ; cependant il n'y a pas de difficultés insurmontables, et outre l'habileté déjà acquise, le désir et les efforts manifestés par tous pour acquérir la connaissance et la pratique de l'art militaire sont dignes des plus grands éloges.

ÉCOLE MILITAIRE, - ST. JEAN.

Une année s'est à peine écoulée depuis l'ouverture de l'école militaire à St. Jean.

Ses cadets y ont obtenu des certificats, dont quatre de première classe. Tout en regrettant que peu de jeunes gens aient pu se prévaloir des avantages de l'école pendant les mois de l'été, je ne puis cacher que la force a déjà retiré de grands bénéfices de la parfaite connaissance de l'exercice répandue par toute la province. Sous l'ancien système d'après lequel un petit nombre seulement de sous-officiers de l'armée anglaise étaient employés comme sergents-instructeurs, il était impossible à chaque corps de profiter des avantages de la présence de ces hommes qui, je regrette de l'ajouter, ont trop souvent manqué d'offrir aux officiers de compagnie l'occasion d'apprendre la tâche importante de communiquer l'instruction aux autres.

Cependant, ceux qui avaient appris l'exercice aux écoles militaires, apportent à leurs corps l'éducation qu'ils ont reçue, tout en acquérant la discipline sous l'admirable nouveau système.

CONCOURS A LA CARABINE.

Je regrette d'avoir presque dépassé les bornes assignées à mon rapport ; cela m'empêche de passer en revue, avec quelque détail, ce qui a été fait l'année dernière vers le progrès de la pratique de la carabine, par le moyen de concours. Les relevés des concours suivants vous ont été transmis :

1. Association provinciale des carabiniers du Nouveau-Brunswick, tenue à Fredericton, du 14 au 17 septembre inclusivement.
2. Association des carabiniers du comté de Charlotte, tenue à St. Stephen le 13 octobre.
3. Association des carabiniers du comté de Carleton, tenue à Woodstock le 7 septembre.
4. Association des carabiniers de St. Jean, tenue au chemin Adélaïde, St. Jean, le 10 septembre.
5. Association des carabiniers de King, tenue à Sussex Vale le 28 août.
6. Association des carabiniers de Northumberland, tenue à Chatham—deux concours—le 31 août et les 1er et 30 septembre.

Quant au concours général qui eut lieu à Frédéricton, y ayant commandé les compétiteurs, j'éprouve un sensible plaisir à en constater le résultat heureux.

Il est vrai qu'on aurait pu s'attendre à voir plus de 120 volontaires prendre part au concours, à cause du grand nombre de prix qui étaient offerts. Cependant, on n'a pu s'empêcher de remarquer que tous ou presque tous les compétiteurs étaient de bons tireurs. Le tir d'un homme doit être mentionné en particulier, celui du jeune Pallin, de Northumberland, bien connu par son habileté extraordinaire et sa fermeté de nerf, et qui a remporté trois prix sur sept offerts. Je dois dire ici qu'un nouveau trait a été ajouté à votre concours sur la recommandation de S. H. le lieutenant-gouverneur qui, conjointement avec le gouvernement local, a offert une somme de \$120 comme prix pour concours à l'escarmouche. La pratique fut conduite selon les règlements Hythe avec des résultats excellents ; bien rompus au tir individuel, les soldats ont promptement appris à penser et à agir par eux-mêmes, et cette pratique essentielle obtint en conséquence un plein succès.

On ne doit pas attribuer le petit nombre des compétiteurs présents au concours principal au seul fait qu'en règle générale, les comtés n'envoient que leurs meilleurs tireurs ; mais on remarquera encore que des quatorze comtés qui forment le Nouveau-Brunswick cinq seulement ont tenu des concours.

Ces avantages évidents d'avoir plusieurs associations de comtés bien organisées sont considérables. Des mesures ont été prises par le conseil de l'association provinciale, pour faciliter l'accomplissement de cet objet qui a déjà obtenu de bons résultats.

Je mentionne volontiers un comté, celui de Northumberland, dans lequel, grâce, en grande partie à l'énergie locale, la forte somme de \$229 fut offerte en prix et disputée pendant l'année dans les concours de carabine conduits d'après d'excellentes règles.

Je recommande respectueusement qu'il soit enjoint aux secrétaires des associations provinciales de carabiniers et de comté respectivement, de déterminer le plus tôt possible le montant accordé par le gouvernement pour ce service, afin de permettre à ces officiers de se préparer à tenir le concours dans la saison la plus favorable.

En terminant, je ne puis m'empêcher d'exprimer le regret que m'a inspiré la démission volontaire de notre digne président de l'association provinciale, le colonel J. V. Thurgar, qui, depuis l'organisation de cette société, s'était dévoué pour elle.

C'est un sujet de satisfaction, cependant, que d'apprendre qu'il est remplacé par un officier non moins énergique, le lieutenant-colonel B. L. Peters ; je n'ai aucun doute que sous son contrôle et sous celui d'un conseil efficace l'association prospérera.

RECOMMANDATIONS.

Conformément à vos instructions, j'ai récemment soumis, en vous fournissant un rapport détaillé des devoirs, quelques recommandations pour la meilleure administration de la force, fournies par les officiers de l'état-major et par moi-même. Les points suivants, entr'autres, étaient signalés.

1. Le nombre des jours pour lesquels la paie de l'exercice est autorisée, devant être déterminé par le parlement, je recommandais que l'on donnât des encouragements aux volontaires, ceux qui résident à la ville ou à la campagne, afin qu'ils pratiquassent des exercices additionnels, toutes les semaines, si c'était possible ; en fait, quelque marque de

3. Je faisais quelques recommandations tendant à faciliter le mode d'obtenir l'octroi du gouvernement pour aider à la construction de salles d'exercices. Le lieutenant-colonel Otty fait allusion aux mesures prises dans le but d'assurer la construction d'une salle d'exercices convenable à St. Jean, une véritable nécessité pour cette ville, et recommande que de nouveaux efforts soient tentés par le gouvernement et par l'autorité municipale conjointement.

4. Le lieutenant-colonel Otty recommandait que les bons adjudants de bataillons reçussent quelque rémunération pour leurs services, ces indemnités ne devant pas prévenir le paiement d'octrois aux capitaines pour les arsenaux et pour l'instruction d'après le système existant.

5. Le lieutenant-colonel McCully soumettait quelques remarques sur l'importance d'encourager l'instruction des jeunes gens des écoles et des collèges dans l'exercice et la discipline militaires.

Plusieurs recommandations étaient aussi soumises, concernant la distribution et la conservation des habillements et fourniments de la force, et le payeur du district ainsi que le garde-magasin provincial signalaient quelques points importants concernant leurs services respectifs.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

GEO. J. MAUNSELL, lieut.-col.

Député-adjudant-général, D. M. No. 8.

DISTRICT MILITAIRE No 9.

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL

Halifax, N.-E. 30 novembre 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'inspection des forces locales des comtés de King, Annapolis, et de Digby, ainsi que des bords de la Baie de Fundy, sous le lieutenant colonel T. Milsom, savoir, la deuxième division de brigade.

On trouvera ci-joint un état tabulaire des détails requis, indiquant les dates et les corps.

Il se manifeste dans tous les rangs un grand désir de se voir en costume militaire ; j'ai expliqué à chacun des corps la cause inévitable du retard à ce sujet.

Un nombre considérable d'officiers ont fait savoir qu'ils avaient l'intention d'aller, cet hiver, à Halifax, pour suivre l'école militaire ; plusieurs d'entr'eux ont besoin d'instruction. En somme, tous les volontaires ont bien fait leurs évolutions au pas accéléré et redoublé.

On doit admettre, cependant, que tant officiers et soldats n'étaient que ce à quoi on doit s'attendre à une première levée ; ils manifestent tous le désir d'aller au camp, l'année prochaine, où leurs progrès ne sauraient manquer d'être bien plus marqués.

Trois compagnies du premier bataillon d'Annapolis ont fait joyeusement de longues marches pour se rendre à la revue, savoir, 20, 16 et 15 milles, respectivement.

La compagnie du capitaine Well a payé 60 centins, par tête, pour se rendre par la voie ferrée d'Annapolis à Paradise afin d'assister à la revue de bataillon. A moins que ce ne fût déroger aux précédents établis, je recommande la remise de cette somme au capitaine, sur sa réquisition.

Je dois recommander que la compagnie de la Rivière aux Castors, du côté d'Annapolis, capitaine Harris, compagnie No—du 1er régiment d'Annapolis, soit détachée de ce commandement dans le but ultérieur de former l'aile d'un bataillon dans le comté de Digby. La Rivière aux Ours se trouve à une distance de trente milles de Paradise, quartier général du premier régiment d'Annapolis, sans communication par voie ferrée et à dix-sept milles d'Annapolis, au-delà, tandis que Digby n'est qu'à deux à trois heures de marche de la Rivière aux Ours.

Je dois faire observer que tandis que plusieurs officiers de la milice ont jusqu'à présent cédé gratuitement leurs terrains pour les exercices militaires, ceux qui ne font pas partie de la force se sont communément montrés moins généreux ; l'an prochain deux ou trois de ces revues se feront au camp, et les champs qu'il faudra occuper souffriront beaucoup par la marche continuelle des troupes. J'espère qu'on donnera à cette question la considération qu'il lui est due, et qu'on accordera une indemnité convenable pour l'usage de semblables terrains.

Il faut faire remarquer aussi qu'en certains cas, les capitaines de compagnies éprouvent de graves inconvénients, du fait qu'ils sont obligés de convertir en arsenaux des appartements dans leurs résidences privées, à défaut d'arsenaux publics. Je dois déclarer qu'il faudrait leur en payer le loyer, outre le contingent pour soins d'armes. Un état de choses analogue devra se reproduire plus ou moins dans d'autres districts de comtés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 (Signé,) R. B. SINCLAIR, Lt.-Colonel,
 Sous-Adj. Gén. de Milice, Dist. Mil. No. 9.

Au Col. P. Robertson-Ross, A. G.,
 Canada, Ottawa.

BUREAU DU SOUS-ADJUDANT-GÉNÉRAL.

HALIFAX, (N.-E.) 20 DÉCEMBRE 1869.

MONSIEUR, — Vous trouverez ci-inclus les rapports des majors de brigade de la 1ère, 2me et 3me divisions de ce district.

On ne s'est pas joint à la nouvelle organisation avec empressement ; néanmoins le contingent pour ce district est maintenant complet avec une réserve en cas de besoin.

Le total de tous rangs, non compris les officiers, est de 4,125 gazettés, et 812 non-gazettés. J'attendrai des instructions avant d'expédier des rôles qui dépasseraient ce chiffre.

Comme il appert par le rapport du lieutenant-colonel Read, la 3^{me} division est celle qui représente le plus grand nombre de volontaires non encore acceptés.

Comme pendant un certain temps, on doutait que nous puissions fournir notre contingent, les premières listes faites ont été expédiées telles qu'on les avait reçues.

Sauf des exceptions peu nombreuses et de peu d'importance, les officiers de la force active sont très compétents, et les officiers provisoires travaillent à acquérir les connaissances nécessaires.

Sur ce point, j'ai l'honneur de référer aux notes des majors de brigade, accompagnant leurs recommandations respectives au grade d'officier.

Comme j'ai déjà soumis mon rapport de l'inspection de la majeure partie de la division No. 2, et que les observations qu'il contient s'appliquent aux autres divisions, je n'ai que peu de chose à ajouter.

L'inspection de Lunenburg pourra se faire sous peu.

Le colonel Laurie a déjà fait sa première inspection à Halifax, où les volontaires achèvent leur instruction, sous la conduite de leurs officiers qui prennent tant de peine et consacrent tant de temps à leurs commandements respectifs, que la force métropolitaine ne s'aura manquer d'être bonne et effective.

On dit que les armes sont en bon état.

L'école militaire a été bien mieux fréquentée depuis peu; on espère avoir, après le commencement de la nouvelle année, vingt-cinq à trente officiers et cadets de plus.

Il est beaucoup à regretter que les deux principales villes du district, savoir: Yarmouth et Pictou qui, en grandeur et importance, ne le cèdent qu'à celle d'Halifax, n'aient pas encore fourni leur contingent.

En cas de besoin, cependant, on pourrait expédier des troupes à ces postes pour les occuper et les défendre.

J'envoie aussi le rapport du capitaine Guy, garde-magasin et payeur intérimaire, concernant les armes.

En terminant, je dois attirer l'attention sur le fait qu'il n'existe pas de réserve pour venir en aide à la force active, je veux parler d'une force intermédiaire en état d'agir. — Je ne suis pas disposé à recommander une distribution considérable d'armes outre celles qui se trouvent actuellement entre les mains de la force active, car si l'on utilisait ces dernières dans le but de perfectionner le maniement des armes, on pourrait, selon moi, mettre sur pied une force intermédiaire sans entraîner d'autre dépense que celle de l'usage des fusils dans les concours pour les prix, une semblable force ne devant apprendre que l'exercice de peloton, c'est-à-dire à former les rangs doubles, agir comme infanterie légère, et à s'exercer en peloton sans recourir au manuel d'exercice.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. B. SINCLAIR, lieutenant-colonel,

Sous-adjutant-général du district militaire No. 9.

Au colonel Robertson-Ross, A. G. M., etc., etc., etc.,

Ottawa.

BRIGADE DU CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

MONTRÉAL, 23 FÉVRIER 1870.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant de mon inspection de la brigade du chemin de fer du Grand Tronc, pour le semestre expiré le 31 décembre 1869.

La brigade appartenant à la catégorie que l'on désigne sous le nom de " Bataillons Urbains," n'est pas allée au camp pour l'exercice annuel. La brigade composée de cinq bataillons (36 compagnies), a présenté, à l'inspection, trente-cinq compagnies fortes de l'effectif suivant :

1ère Brigade, artillerie de place,	{ 6 Batteries } officiers et soldats 345, moyenne 49 $\frac{2}{7}$ p. cent			
	{ 1 Co. d'ing. }			
2me " " "	6 Batteries " " "	151	25 $\frac{1}{8}$	" "
1er bataillon de tirailleurs	7 Compagnies " " "	317	45 $\frac{2}{7}$	" "
2me " " "	8 " " "	332	41 $\frac{1}{2}$	" "
3me " " "	7 " " "	260	37 $\frac{1}{4}$	" "
	Présents à l'inspection	1,405		
	Effectif	2,128		

La moyenne, par compagnie, est loin d'atteindre celle de la dernière inspection, mais je crois que l'on en doit attribuer la cause au grand besoin d'ouvriers sur la ligne du chemin de fer.

On a bien expliqué la raison de ces absences, et quatre volontaires seulement se sont déclarés absents sans congé.

La brigade compte cinq bonnes musiques militaires, (les trois musiques aux quartiers-généraux sont formées en brigade) ; ces musiques sont composées en grande partie de musiciens de l'armée régulière de Sa Majesté, et sous la direction de maîtres de première classe, font honneur à la force volontaire.

C'est pour moi un plaisir de pouvoir déclarer qu'après une inspection minutieuse des armes, je n'ai pas trouvé un seul fusil malpropre dans toute la brigade, ce qui fait honneur aux volontaires qui ont eu ces armes pour quelque temps à leur disposition.

Les uniformes dont on s'est servi pendant près de quatre ans sont encore en très-bon état, preuve évidente que l'on en a eu bien soin.

A l'exception de la deuxième brigade d'artillerie de place, les bataillons ont déjà fait l'exercice à la cible d'une manière satisfaisante ; les rapports en ont été déjà expédiés.

Quand le lieu et le temps de l'inspection le permettaient, les évolutions ont été celles indiquées par l'adjudant-général dans son mémoire à ce sujet ; quand il n'était pas autrement possible, on faisait l'exercice par compagnie.

En tenant compte du fait que la brigade n'avait pas eu d'exercice, depuis ses exercices annuels pour 1868—9, les diverses évolutions ont été bien exécutées.

La brigade termine en ce moment son exercice annuel pour l'année expirant le 30 juin, 1870.

Le concours annuel de la brigade des carabiniers a été nombreux et le tir excellent.

Il y a eu aussi plusieurs concours entre la brigade et les régiments de l'armée régulière de Sa Majesté et la milice.

Je dois faire un rapport très favorable des différents sergents-instructeurs qui ont consacré tout leur temps à l'instruction et aux devoirs de la salle d'ordonnance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble serviteur,

W. B. GALLWEY,

Lieutenant-colonel,

Major de brigade, milice

A l'adjudant-général de la milice,
Ottawa.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE. No. 1.		MOYENNE DE L'FFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion et moyens de loco- motion.		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Cout quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des Corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.			Milles.					
<i>7me Bataillon.</i>											
Lieut.-Col. Lewis Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 No. 8	London do St. Jean	27 363	45.37	A. London, la compagnie No. 8 exceptée, 13 jours, soit 6 jours au camp.	N'ont pas campé sous tente.	6	Wagon.	6 heures.	Les soldats sont restés à leur demeure pendant les jours d'exercice.	Bonne.	Aucun.
<i>22me Bataillon.</i>											
Lt.-Col. Richardson Compagnie No. 1. do do 2. do do 4. do do 5. do do 6. do do 7. do do 8. do do 9.	Woodstock do Embro Princeton Ingersoll Norwich Strathallan East Oxford Lakeside	31 380	47.50	A. Woodstock, ont fait 13 jours d'exercice, soit 6 jours au camp.	Sous tente. Nombre de tentes distribuées, 68. Nombre de couvertures, 520.	9 16 10 16 7 7	Wagon. Ch. de fer. do do do do	24 heures.	18 centins par tête et par jour, y compris la paille, qui a coûté \$12.40.	Très bonne.	3 accidents—deux qui ce sont dé- mis la cheville du pied et un qui s'est fracturé la clavicle.
<i>23me Bataillon.</i>											
Compagnie No. 2. do do 4.	Windsor Leamington	6 88	44	Quartiers généraux, 13 jours.	Sous tente, 14 tentes et 120 couvertures distribuées.			3 heures au quartiers gé- néraux de la compagnie.	25 centins par tête.	Très bonne.	1 accident—bras démis.
<i>24me Bataillon.</i>											
Lieut.-Col. D. Smith Compagnie No. 1. do do 2. do do 3. do do 7. do do 8.	Chatham do Blenheim East Tilbury Bothwell	21 195	39	A. Chatham, 13 jours d'exercice.	Sous tente, 35 tentes et 280 couvertures distribuées.	12 17 30	Wagon. do Ch. de fer.	24 heures.	25 centins par homme ; la paille fut fournie par le Major McKellar.	Très bonne.	Aucun.

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.

S'ils ont une musique, nom- bre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	REGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des serre-file à la parade correspond à l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient recellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Excellente musique de cuivres — 18 instru- mentistes.	Oui.	Salle d'exercice du batail- lon à London.	Uniformes, en assez bon ordre, mais changés de couleur; armes et fourni- ments en très bon état.	Les exercices de batail- lon, manuels et de pel- oton, très bien exé- cutés.	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.	Ce bataillon a été inspec- té en brigade, par l'adju- tant-général, à London, le 16 septembre, en même temps que la cavalerie et l'artillerie, et il a passé un jour à faire des évolu- tions sous son commande- ments. Date de l'inspection, 17 décembre 1869.
Musique de cuivres, de 25 instru- mentistes—joue remarquablement.	Aucune.	Aucune.	Uniformes, changés; armes et four- niments en bon état.	Exercice de bataillon, d'infanterie et de pel- oton à l'inspection. Évolutions bien exé- cutées — l'infanterie légère commandée par l'adjudant-général.	Oui.	Oui.	Aucun rapport indiquant le contraire.	Aucune.	Les officiers se sont fait un ordinaire commun pour environ 50 cts. par jour. Nombre de malades, 30, nombre qui a reçu des soins, mais sans quitter le service, 85. Ce bataillon a été inspecté en camp, à Woodstock, par l'adjudant-général le 17 sept. 1869. Beaucoup d'habitants de la localité s'étaient rendus là et semblaient s'intéresser aux volontaires de leur comté. Date de l'inspection, 11 septembre 1869.
Pas de musique.	Aucune.	Aucune.	Uniformes encore de ser- vice; armes et fourni- ments en très bon état.	Les exercices de com- pagnie, de tirailleurs, manuels et de peloton, assez bien.	Oui.	Oui.	Aucun rapport sous ce chef.	Aucune.	No. de malades au camp, 7. Date de l'inspection, à Windsor, 1er sept., et à Leamington, le 2 sept. 1869.
Musique de cuivres de 18 instrumentistes; bonne.	Aucune.	Une excellente salle d'exercice du batail- lon à Chatham.	Uniformes encore de ser- vice; capotes passables; armes et fourniments en bon état.	Exercices de bataillon, manuel et de peloton, et de l'infanterie lé- gère; tenue du batail- lon à la parade, ferme.	Oui.	Oui.	Aucun rapport sous ce chef.	Aucune.	Personne de malade pen- dant les exercices. Les officiers se sont fait un ordinaire commun pour environ 50 cts. par jour. Date de l'inspection, 3 sept. 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 1.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.	Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Côté quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.		
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.								
25me Bataillon.											
Lieut.-Col. Macbeth	St. Thomas...	20	258	A St. Thomas, 13 jours d'exercice.	Sous tente, 54 tentes et 660 couvertures distribuées.	30 12 17 12	Wagon. do do do	Environ 36 heures.	15 cents. par homme.	Bonne.	Aucun.
do	do 3.. Vienna.....	51.60									
do	do 5.. Aylmer.....										
do	do 6.. Wallacetown.....										
do	do 7.. Iona.....										
26me Bataillon.											
Lt.-Col. W. Graham	London.....	26	322	A London, 13 jours d'exercice.	Sous tente, 54 tentes et 640 couvertures distribuées.	13 8 18 16 18 20 50	Wagon. do do do Ch.-de-fer. do	36 heures.	25 centins par homme.	Bonne.	Pas d'accid., à l'exception du décès subséq. du soldat Lefton. Voir Rap. Méd.
do	do 2.. Delaware.....	46									
do	do 3.. Harriestville..										
do	do 4.. Thamesford...										
do	do 5.. Lucan.....										
do	do 7.. Strathroy.....										
do	do 8.. Parkhill.....										
27me Bataillon.											
Lieut.-Col. Davis	Sarnia.....	28	296	A Sarnia, 13 jours d'exercice.	Sous tente, 57 tentes et 420 couvertures dis- tribuées.	18 12 33 36 30	Wagon. Ba. à vap. Ch.-de-fer. Wagon. Ch.-de-fer.	Environ 36 heures.	21 centins par homme.	Très bonne.	Aucun.
do	do 2.. Oil Springs...	42.28									
do	do 3.. Mooretown.....										
do	do 4.. Widder.....										
do	do 5.. Warwick.....										
do	do 6.. Moore.....										
do	do 7.. Watford.....										
28me Bataillon.											
Lieut.-Col. Service	Stratford.....	28	316	A Stratford, 13 jours d'exercice.	Sous tente, 53 tentes et 400 couvertures distribuées.	15 33 16 17	Ch.-de-fer. ChetW Wagon. do	Environ 36 heures.	16 c. par homme, à part de la paille, qui a été don- née pour les officiers.	Très bonne.	1 accident—hanche dé- mise, soldat Murphy.
do	do 2.. do.....	52.66									
do	do 3.. St. Mary's.....										
do	do 4.. Listowel.....										
do	do 6.. Blanchard.....										
do	do 7.. Fullarton.....										
29me Bataillon.											
Lt.-Col. Goodman	Galt.....	21	217	A Galt, 13 jours d'exercice.	Sous tente, 47 tentes et 400 couvertures distribuées.	25 28 20 5	Wagon. Wagon. do Ch.-de-fer.	About 36 hours.	18 centins, non com- pris le chauffage ou la paille.	Très bonne.	Aucun.
do	do 2.. New Hambury	43.40									
do	do 3.. Galt.....										
do	do 5.. Crosshill.....										
do	do 3.. Crosshill.....										
do	do 6.. Hespeler.....										

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nom- bre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercices disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des files à la parade correspond avec l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Bonne musique de cui- vres de 22 instrumentis- tes.	Non.	Salle d'exercice de batail- lon à London.	Uniformes en bon ordre; capotes usées; armes et fourniments en bonne condition.	Manceuvres de bataillon et d'infanterie légère très-bien exécutées.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Nombre de malades au camp, 35. Les officiers se sont fait un ordinaire commun pour environ 75 cts. par jour. Date de l'inspection, 16 octobre.
Non.	Non.	Aucune.	Uniformes et capotes en- core de service; armes et fourniments en bon- ne condition.	Exercices de bataillon, manuels et de peloton satisfaisants, les deux derniers surtout.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Personne de malade au camp. La compagnie de Moore s'est antérieurement réunie à Corunna, où elle a fait 13 jours d'exercice. Cette com- pagnie est comprise dans l'effectif du bataillon. Date de l'inspection, 4 oc- tobre 1869.
Très-bonne musique de cuivres de 22 instru- mentistes.	Non.	Salle d'exercice de ba- tailion à Stratford.	Uniformes en bon or- dre, capotes excep- tées; armes et fourni- ments bien astiqués.	Exercices de bataillon, manuels, de peloton, et d'infanterie légère très-bien exécutés.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Nombre de malades au camp, 35. Les officiers se sont fait un ordinaire commun au prix de 75 cents par jour, plus 20 cts. pour l'usage de la maison. Beau temps, sauf pendant un jour. Date de l'inspection, 11 octobre.
Assez bonne musique de 21 musiciens.	Oui.	Aucune.	Uniformes en bon or- dre, capotes excep- tées; armes et four- niments b. astiqués	Exercices de bataillon, manuels et de peloton, bien exécutés; exercices d'infanterie pas si bien.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Personne de malade au camp. Les officiers se sont fait un ordinaire commun pour environ 88 cts. par jour. Beau temps, sauf deux fortes tempêtes. Date de l'inspection, 15 octobre 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 1.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Bataillon	Comp.	Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.					Miles.					
<i>30me Battalion.</i>													
Lt Col. Higinbotham	Guelph	37	489	A Guelph, 13 jours d'exercice.	Sous tente, 86 tentes et 840 couvertes distribuées.				Wagon.	Environ 2 jours.	17 cents, la paille non comprise.	Très bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1.	do												
do do 2.	do												
do do 3.	Fergus												
do do 4.	Elora												
do do 5.	Mount Forest		49										
do do 6.	Eramosa												
do do 7.	Erin												
do do 8.	Whittington												
do do 9.	Hollen												
do do 10.	Arthur												
<i>32me Battalion.</i>													
Lieut. Col. Sproat	Walkerton	26	293	A Walkerton, pour 13 jours d'exercice.	Sous tente, 53 tentes et 400 couvertes distribuées.				Wagon.	Environ 2 jours.	25 cts. non compris la paille qui a été donnée par le Lt.-Col. du Bat.	Très bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1.	Southampton												
do do 2.	Kincardine												
do do 3.	do		49										
do do 4.	Paisley												
do do 5.	Walkerton												
do do 6.	Arran												
<i>33me Battalion.</i>													
Lieut. Col. Ross	Goderich	34	445	A Goderich pour 13 jours d'exercice.	Sous tente, 66 tentes et 540 couvertes distribuées.				Ch. de fer.	Environ 2 jours.	18 cts. par homme.	Très bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1.	do												
do do 2.	do												
do do 3.	Seaforth												
do do 4.	Clinton		49.45										
do do 5.	Bayfield												
do do 6.	Necter												
do do 7.	Porter's Hill												
do do 8.	Gorrie												
do do 9.	Dungammon												
<i>Batterie de campag.</i>													
Lieut. Col. Shanly	London	2	68	14 chevaux.	Non.					6 heures.			Aucun.
				London 13 jours d'exercice.									

annuel de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salle d'exercice disponible et où située.	Conditions des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION,		Si le nombre des files à la parade correspond à l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
				Excellent musique en cuivres de 21 instrumentistes.	Non.					
Non.		Salle d'exercice du bataillon à London.	Uniformes bons, et fourniments en bon ordre.							
Très bonne musique de cuivres, —16 instrumentistes,	Non.	Aucune.	Uniformes assez bons. Capotes, presque usées, sauf celles des nouvelles compagnies,	Exercices de bataillon manuels, de peloton et d'infanterie légère, exécutés en présence de l'adjudant-général.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Non.	A part de quelques rhumes, personne n'a été malade au camp. Les officiers se sont fait un ordinaire commun pour environ \$1.25 par jour, y compris les frais de construction de leur maison. Le bat. a été inspecté par l'adjudant-général, le 15 sept., au camp de Goderich. Un grand nombre d'habitants s'étaient rendus là et manifestèrent beaucoup d'intérêt pour leur bat. Date de l'inspection, 15 septembre.	
Une bonne musique de cuivres—12 instrumentistes.	Non.	Salle d'exercice du bat. à Walkerton.	Uniformes bons, armes et fourniments en assez bon ordre,	Exercices de bataillon manuels, de peloton et d'infanterie légère, bien exécutés. Beaucoup mieux que l'an dernier.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Non.	Nombre de malades au camp, 4. Fréquentes tempêtes. Les officiers se sont fait un ordinaire commun pour environ \$1 par jour. Date de l'inspection, 30 sept. 1869.	

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 2.		MOYENNE DE L'FFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.	Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Conte quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
LIEUT.-COL. DURIE, A. de G. D.		Bat'tillon.	Com- pag'e.							
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers. Sous-officiers et soldats.	Sous-officiers et soldats.			Milles.				
12me Bataillon.										
Lieut.-Col. Jarvis..	Newmarket ..	29	344	A Newmarket 6 jours d'exercice au camp.	Sous tente, 52 tentes.	40	Wagon.	24 heures.	18 centins par homme chaque jour.	Bonne.
Compagnie No. 1.	Scarborough ..	43				15	do			
do No. 3.	Lloydtown ..					15	Ch.-de-fer.			
do No. 4.	King ..					25	Wagon.			
do No. 5.	Newmarket ..					30	do			
do No. 6.	Sutton ..					6	do			
do No. 7.	Markham ..					30	do			
do No. 8.	Sharon ..									
do No. 9.	Unionville ..									
19me Bataillon.										
Lieut.-Col. Hon. J. G. Currie.....	Ste. Catherine.	25	275	A Ste. Catherine, 6 jours d'exercice au camp.	Sous tente, 45 tentes distribuées.	15	Wagon.	18 heures.	24 centins par jour.	Bonne.
Compagnie No. 1.	Niagara ..	46				15	Ch.-de-fer.			
do No. 2.	Ste. Catherine.					16	Wagon.			
do No. 3.	do					12	do			
do No. 4.	Beamsville ..									
do No. 8.	Ste. Ann ..									
do No. 10.	Virgil ..									
20me Bataillon.										
Lt.-Col. Chisholm..	Milton ..	24	326	A Oakville, 6 jours d'ex- ercice au camp.	Sous tente, 52 tentes distribuées.	21	Wagon.	24 heures.	25 centins par jour cha- que homme.	Bonne.
Compagnie No. 1.	Oakville ..	46.60				22	do			
do No. 2.	Stewarttown ..					22	do			
do No. 3.	Georgetown ..					16	do			
do No. 4.	Norval ..					31	do			
do No. 5.	Nelson ..					31	do			
do No. 7.	Acton ..									
do No. 8.	Wasagawaya ..									
31me Bataillon.										
Lieut.-Col. Pollard.	Owen Sound..	25	325	A Owen Sound, 6 jours claire en camp.	Sous tente, 45 tentes distribuées.	20	Ba.-à-vap.	24 heures.	32 centins par homme par jour.	Bonne.
Compagnie No. 1.	do	46.50				6	Wagon.			
do No. 2.	Meaford ..					32	do			
do No. 3.	Leith ..					29	Wagon.			
do No. 4.	Durham ..					30	do			
do No. 5.	Owen Sound ..									
do No. 6.	Flesherton ..									
do No. 7.	Clarksburg ..									

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des fils à la pa- rade correspond avec l'état de la parade.	Si l'a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en fai- saient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des soldats.	REMARQUES.
Fifres et tambours.	Non.	Il n'y en a pas, mais on se sert de la Halle d'Agriculture au besoin.	Les uniformes de quelques corps. presque neufs, d'autres sont beau- coup usés; armes, bien nettoyées; fourniments, vieux, en bon ordre.	Manceuvres de bataillon d'infanterie légère et de tirailleurs; service gé- néral de camp.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Inspecté par l'adjudant-gé- néral le 27 sept. 1869. Tenue à la fois belle et martiale. Terrain et camp bien choisis et bien installés. Date de l'inspection, 23 septembre 1869.
Musique de fifres et tambours, 18 mu- siciens.	Non.	Salle d'exercice de quartier-général à St. Catherine.	Unifor. en assez bon or- dre; ceux de quelques corps. beaucoup usés; armes, etc. en bon ordre.	Manceuvres de bataill. d'infanterie légère et de tirailleurs; service général de camp.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Un assez bon nombre s'est rendu à l'appel. Soldats fermes sous les armes, te- nu vraiment martiale. Manceuvres bien exécutées. Tentes bien installées. Date de l'inspection, 29 septembre 1869.
Musique de cuivres, 18 musiciens assez capables.	Non.	On se sert de l'Hôtel- de-Ville à Oakville.	Uniformes, servant de- puis 3 ans, en ordre; ar- mes, bien nettoyées; four- niments, vieux, en ordre.	Manceuvres de batail- lon, d'infanterie légère et de tirailleurs; ser- vice général de camp.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Très-beau corps de jeunes gens, fermes et manœuv- rant bien en ligne. Les officiers et soldats se sont formés vite et bien aux exercices préliminaires. Terrain du camp bien choisi, près du lac et bien tracé. Date de l'inspection, 6 oc- tobre 1869.
Bonne musique, 18 musiciens.	Oui.	Deux salles d'exercice de confr- pagnie à Owen Sound.	Uniformes, ceux de quelques com- pagnies beaucoup usés, d'autres en ordre; capotes presque hors de ser- vice; armes, etc., en bon ordre.	Manceuvres de batail- lon, d'infanterie légère et de tirailleurs; ser- vice général de camp.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Très-beau corps de jeunes gens. Température froide et très pluvieuse pendant le campement, supportée gaiement par tous. Exercices de bataillon et d'in- fanterie légère, très bien. Très bonne tenue. Camp bien installé. Date de l'inspection, 15 octobre 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 2.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coté quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.			Milles.					
34me Bataillon.											
Lt.-Col. Fairbanks	Whitby	25	325	Près de Whitby, 8 jours clair en camp.	Sous tente, 47 tentes distribuées.	3	Marche.	39 heures.	25 centins par homme chaque jour.	Bonne.	Pas de rapport à ce sujet.
Compagnie No. 1.	do					4	do				
do do 2.	Oshawa					4	do				
do do 3.	do					3	do				
do do 4.	Whitby		46.50			15	Wagon.				
do do 5.	Prince Albert					9	Marche.				
do do 9.	Brooklin						Wagon.				
do do 10.	Cannington					40	Wagon.				
35me Bataillon.											
Lt.-Col. Mackenzie	Barrie	32	418	A Barrie, 6 jours clair en camp.	Sous tente, 56 tentes distribuées.			24 heures.	22 centins par homme chaque jour.	Bonne.	Pas de rapport à ce sujet.
Compagnie No. 1.	do					30	Ch. de fer.				
do do 2.	Collingwood					16	Wagon.				
do do 3.	Cookstown					23	Ch. de fer.				
do do 4.	Bradford		46.50			16	Ba. à vap.				
do do 5.	Barrie					30	do				
do do 6.	Oro					23	Wa. et Ch.				
do do 7.	Orillia					35	Wagon.				
do do 9.	Bond Head										
do do 10.	Rosemount										
36me Bataillon.											
Major Gracy	Brampton	33	367	A Brampton, 6 jours clair en camp.	Sous tente, 58 tentes distribuées.			24 heures.	25 centins par homme chaque jour.	Bonne.	Pas de rapport à ce sujet.
Compagnie No. 1.	do					25	Wagon.				
do do 2.	Orangeville					25	Wagon.				
do do 3.	Brampton					25	do				
do do 4.	Albion		40.65			19	Marche.				
do do 5.	Alton					16	Wagon.				
do do 7.	Grahamsville					15	do				
do do 8.	Mono Mills										
do do 9.	Tullamore										
do do 10.	Land Hill										
37me Bataillon.											
Lieut.-Col. Davis	York	25	216	A York, 6 jours clair en camp.	Sous tente, 37 tentes distribuées.			24 heures.	184 centins par homme chaque jour.	Bonne.	Pas de rapport à ce sujet.
Compagnie No. 1.	do					21	Ch. et Wa.				
do do 2.	Dunville					7	Marche.				
do do 3.	Caledonia		36			21	Wagon.				
do do 6.	Cheapside					7	Marche.				
do do 7.	Caledonia					8	do				
do do 8.	Mount Healy										

annuels de 1869-70, et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Conditions des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.			Si le nombre des files à la parade correspond avec l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
				Oui.	Oui.	Oui.					
Bonne musique, 20 musiciens.	Oui.	Salle d'exercice de bataillon au quartier-général à Whitby.	Uniformes usés, armes nettoyées et en bon ordre; fourniments, en assez bon ordre.	Manceuvres de bataillon d'infanterie légère et de tirailleurs, service général de camp.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Inspecté par l'adjudant-général, le 25 sept. 1869, lequel s'est déclaré très satisfait de l'efficacité et de la tenue martiale du régiment. Camp et terrain bien choisis et bien installés.		
Très bonne musique—le nombre des musiciens non mentionné.	Oui.	Salle d'exercice de bataillon au camp.	Uniformes beaucoup usés, armes en bon ordre, fourniments vieux et en assez bon ordre.	Manceuvres de bataillon d'infanterie légère et de tirailleur, service général de camp.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Inspecté par le major de brigade Scoble, lequel rapporte ce qui suit:—Régiment très bien organisé. Exercices et service quotidiens bien exécutés. Ce qui fait honneur au Col. Mackenzie et au Cap. Bligh, et aux capitaines de compagnie qui leur ont prêté leur concours. Camp bien installé sur 7 acres de terre donnés et enclos par les autorités locales. Date de l'inspection, 30 sept. 1869.		
Bonne musique, 22 musiciens.	Oui.	Pas de salle d'exercice du bataillon aux quartiers-généraux.	Uniformes beaucoup usés, armes en bon ordre; fourniments vieux et en assez bon ordre.	Manceuvres de bataillon d'infanterie légère et de tirailleur, service général de camp.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Inspecté par l'adjudant-général, à Brampton, le 26 septembre 1869. Il s'est déclaré satisfait de la tenue et des exercices exécutés en sa présence. Camp bien installé, avec cuisines, tranchées, etc.		
Bonne musique de 16 musiciens.	Aucune.	Salle d'exercice de bataillon à York.	Uniformes beaucoup usés, armes en bon ordre; fourniments vieux et en assez bon ordre.	Manceuvres de bataillon d'infanterie légère et de tirailleur, service général de camp.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Deux compagnies manquaient au camp. Les six qui furent inspectées furent un superbe corps de jeunes carabiniers bien exercés qui sut manœuvrer avec régularité, en ligne et en colonne. La belle tenue du bataillon fait honneur au commandant ainsi qu'à l'état-major.		

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 2.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Cottquotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.		
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers.	Compag ^e .			Milles.							
		38me Bataillon.											
Lieut.-Col. Patton	Brantford	22	228	A Brantford, 6 jours d'exercice au camp.	Sous tente, 42 tentes distribuées.	7	A pied.	18 heures.	25 centins par homme par jour.	Bonne.	Pas de rapport sous ce chef.		
Compagnie No. 1.	Paris	}	48										
do No. 2.	Brantford												
do No. 3.	do												
do No. 5.	do												
do No. 6.	Burford												
do No. 7.	Drumbo											10	A pieds.
				17	Ch.-de fer.								
44me Bataillon.													
Lieut.-Col. Barnett.	Drum'ndville	29	371	A Drummondville 6 jours d'exercice au camp.	Sous tente, 47 tentes distribuées.	9	A pied.	18 heures.	25 centins par jour par homme.	Bonne.	Pas de rapport à ce sujet.		
Compagnie No. 1.	Clifton	}	46.38			9	do						
do No. 2.	Thorold												
do No. 3.	Chippawa												
do No. 4.	Fort Erie												
do No. 5.	Welland												
do No. 6.	Clifton												
do No. 7.	Ridgway												
do No. 8.	Fenwick					20	Ch.-de fer.						
				16	Wagon.								
				3	A pied.								
				20	Wagon.								
				20	do								
Gardes du Corps du Gouverneur Général.													
Capitaine Denison	Toronto	3	35	6 jours d'exercice à Toronto.	Palais de Crystal.			24 heures.	25 cts. par hommes, 25 cts. par chevaux par jour.	Bonne.	Pas de rapport à ce sujet.		
Troupe de Cavalerie.		}	}			37							
Lieut.-Col. M'Leod	Oak Ridges					3	32					34	A pied.
Troupe de Cavalerie.						}	}					33	do
Lieut.-Col. Button	Markham	2	31	33									
Troupe de Cavalerie.													
Capitains Gregory	Ste. Catharine	2	36	6 jours d'exercice.				24 heures.	Pas donnée.	Bonne.	Aucune.		

annuel de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salle d'exercice disponibles et ou situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des hommes à la parade correspond avec l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Bonne musique de 18 musiciens.	Non.	Salle d'exercice de bataillon aux quartiers généraux de Brantford.	Uniforme beaucoup usés. Fourniment, vieux, mais en assez bon état.	Exercice de bataillon, d'infanterie légère et de tirailleurs; service général de camp.	Oui.	Oui.	Oui.	Non.	Inspecté par l'adjudant général, le 18 sept. 1869; il s'est déclaré satisfait de la tenue du bataillon et de sa manière de manœuvrer. C'est un beau bataillon. Camp bien installé dans une belle commune et fourni d'eau.
22 tambours et fifres.	Non.	Pas de salle d'exercice de bataillon aux quartiers généraux.	Uniformes usés. Armes nettoyées et en bon état. Fourniments, vieux, mais en assez bonne condition.	Exercice de bataillon, d'infanterie légère et de tirailleur; service général de camp.	Oui.	Oui.	Oui.	Non.	Progrès sensible depuis la dernière inspection. Il a beaucoup profité d'avoir tenu camp. Ses évolutions étaient bien exécutées. Ses progrès font honneur au col. Barnett et à l'état-major, qui ont beaucoup travaillé à cet heureux résultat. Gamelle de régiment sous tente. Camp bien installé sur un terrain élevé et bien pourvu d'eau. Date de l'inspection, 30 septembre 1869.
Non.	Non.	Se sert du palais de Cristal.	Les armes, fourniments et la sellerie de ces troupes étaient en bonne condition.	Garde à cheval et à pied chaque jour; service d'écurie bien rempli.	Oui.	Oui.	Oui.	Non.	Ces troupes ont fait quelques évolutions de brigade rapidement et bien. Elles ont évidemment progressé. Le service quotidien a été correctement fait. Armes, sabre et carabine Spencer. Date de l'inspection, 6 octobre 1869.
Non.	Non.	Sabres et carabine en bon état.		Exercice au sabre à pied et à cheval, très bien.	Oui.	Oui.	Oui.	Non.	Troupe bien montée et composée de cavaliers actifs. Date de l'inspection, 8 novembre 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 2.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion et moyens de locomotion.	Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers.	Comp.							
		Sous-officiers et soldats.	Sous-officiers et soldats.	Milles.						
<i>Troupe de Cavalerie.</i> Capitaine Book	Grimsby	3	40	38 chev'x	Grimsby.		24 heures.	Pas indiqué.	Bonne.	Aucun.
<i>Troupe de Cavalerie.</i> Capitaine Bingham. . . .	Burford	3	33	36 chev'x	Burford.		24 heures.	Pas indiqué.	Bonne.	Aucun.
<i>Batterie de Campagne.</i> Capitaine Gray	Toronto	5	63	50 chev'x	Toronto.	No.	12 heures.	Pas indiqué.	Bonne.	Aucun.
<i>Batterie de Campagne.</i> Capitaine Smith	Hamilton	4	61	54 chev'x	Hamilton.	No.	12 heures.	Pas indiqué.	Bonne.	Aucun.
<i>Batterie de Garnison.</i> Capitaine Oswald	Ste. Catherine.	2	38		Ste. Catherine.	Sous tentes.	12 heures.	25 cents. par jour.	Bonne.	Aucun.
<i>Infanterie à Cheval.</i> Capitaine Currie	Queenstown	3	34	34 chev'x	Queenstown.	No.	12 heures.		Bonne.	Aucun.
<i>Infanterie à Cheval.</i> Capitaine Boulton	Barrie	3	12		Barrie, avec le 33 ^{me} bataillon	Sous tentes.				

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et ou situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	REGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.				REMARQUES.	
				Si le nombre des hommes à la parade correspond avec l'état de la parade.	Si il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des soldats.		
Non.	Non.	Aucune.	Sabres et carabines en bon état.	Exercice au sabre à pied et à cheval, très bien.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Troupe assez bien montée, chevaux appartenant aux troupiers. Date de l'inspection, 25 octobre 1869.
Non.	Non.	Aucune.	Armes, fourniments, etc., propres et en bon état.	Exercice au sabre à pied et à cheval, très bien.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Troupe bien montée et composée de jeune gens actifs. Troupe en bon ordre. Date de l'inspection, 13 octobre 1869.
Non.	Non.	Aucune.	Aucune mention.	Aucune mention.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Cette batterie est assez bien montée. Date de l'inspection, 6 octobre 1869.
Non.	Non.	Aucune.	Aucune mention.	Aucune mention.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Cette batterie est assez bien montée. Date de l'inspection, 7 octobre 1869.
Non.	Non.	Salle d'exercice à Ste. Cathérines.	Armes, fourniments et uniformes propres et en bon état.	Bien exercés au tir des canons de gros calibre et des pièces de campagne.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	S'est exercée avec le 19 ^{me} bataillon. Date de l'inspection, 29 septembre 1869.
Non.	Non.	Aucune.	Carabines Spencer et revolvers en bon état.		Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Corps très utile. Date de l'inspection, 13 décembre 1869.
									Date de l'inspection, 30 septembre 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 3.		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.	Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Côté quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Bataillon	Comp.							
		Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Sous-officiers et soldats.	Milles.					
<i>Escadron de Ca- valerie.</i>										
Lt.-Col. Boulton... 1 Troupe do	Cobourg Cobourg Port Hope	8 101	109 50	Près de Cobourg, 6 jours en camp.	Sous tente, 25 tentes et 100 couvertures distribuées.	Marche. do	12 heures.	60 centins par homme et cheval.	Bonne.	Clairon Ashford, jambe contusionnée. Pas d'ac- cident aux chevaux.
<i>Escadron de Ca- valerie.</i>										
Major Wood 1 Troupe do	Kingston do Loughboro'	7 91	98 46	A Kingston, 6 jours en camp.	Sous tente, 12 tentes et 100 couvertures distri- buées.		6 heures.	18 centins par homme, et 25 centins par cheval.	Bonne.	Aucun.
<i>Batterie de Cam- pagne.</i>										
Major Drummond	Kingston	6	59	Kingston.	Sous tente, 7 tentes distribuées.		8 heures.	24 centins, fourrage fournis par les hom- mes.	Excellente.	Aucun.
<i>15me Bataillon.</i>										
Lt.-Col. Campbell 5 Compagnies	Belleville do	23 278	46	Belleville.	Sous tente, 43 tentes et 320 couvertures distri- buées.		6 heures.	20 centins par jours.	Bonne.	Aucun.
<i>16me Bataillon.</i>										
Lt.-Col. Ross Compagnie No. 1 do 3 do 4 do 5 do 6 do 7 do 8 do 9	Picton do Wellington Consecon Milford do Picton Ameliasburg Rednersville	32 349	44	Picton.	Sous tente, 50 tentes et 360 couvertures distribuées.	10 Wagon. 22 do 55 Ba.-à-vap. 8 Wagon. 8 do 50 Ba.-à-vap. 18 Wagon. 20 Ba.-à-vap.	12 heures.	25 centins par jours.		

annuel de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nom- bre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Conditions des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des hommes à la parade correspond à l'état de la parade.	S'il a été strictement tenu compte des absences.	Si les soldats de corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Une belle musique de 15 mus. (à chev.) attachée à la troupe de P. Hope.	No.	Non.	Bonne	Exercices à cheval et à pied, au sabre et à la carabine, exercices de camp régulièrement faits.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Troupes bien montées, bien commandées et compo- sées d'une classe aisée de jeunes cultivateurs. La ten- ue de l'escadron était on ne peut plus martiale. Date de l'inspection, 29 septembre 1869.
Pas de musique.	Non.	Non.	Bonne.	Exercices à cheval et à pied, au sabre et à la carabine, exercice de camp régulièrement faits.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Le corps est principale- ment composé de culti- vateurs à l'aise, sa tenue est martiale et il est bien discipliné—ce qui fait beaucoup honneur à ses officiers. Date de l'inspection, 17 septembre 1869.
Non.	Non.	Salle d'exercice de Kingston.	Bonne.	Exercices du canon de position et divers mouvements de cam- pagne—bien exécutés.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Officiers et soldats parais- aient bien au fait du service. Batterie excel- lente et bien comman- dée. Ses chevaux sont bons et appartiennent aux artilleurs. Date de l'inspection, 17 septembre 1869.
Une belle musique de 12 musiciens.	Oui.	Salle d'exercice à Belle- ville.	Bonnes.		Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Ce corps maintient sa ré- putation sous le rapport de la discipline, de la bonne conduite et du soin qu'il porte à son uni- forme, à son fourniment et à ses armes. Date de l'inspection, 10 juillet 1869.
Oui.	Oui.	Aucune; l'hôtel-de-ville à Picton est disponible pour les exercices militaires.			Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Les observations faites pour le 15me bataillon s'ap- pliquent également au 16me. Date de l'inspection, 9 juillet 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont faits les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 3.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tentes et autrement.	Distance que le corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
Bataillon	Comp.	Officiers et soldats.	Sous-officiers et soldats.			Milles.					
Battalion ou Corps.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.										
40me Bataillon.											
Lieut.-Col. Smith..	Cobourg.....	32	364	Cobourg.	Sous tente, 59 tentes, et 456 couvertures distribuées.	25	Ch. et Wa.	5 heures.	18 centins par hommes chaque jour.	Très satisfaisante.	Aucune.
Compagnie No. 1...	do	40.45				25	Ch. de-fer				
do do 2...	do					3	Wagon				
do do 3...	Campbellford..					7	do				
do do 4...	Brighton					16	Ch. de-fer				
do do 5...	Cold Springs...					23	Ch. et Wa.				
do do 6...	Grafton					35	do				
do do 7...	Colborne										
do do 8...	Castleton										
do do 9...	Warkworth....										
45me Bataillon.											
Lieut.-Col. Cubitt..	Bowmanville ..	24	268	Bowmanville.	Sous tente, 50 tentes et 300 couvertures distribuées.	16	Wagon.	24 heures.	30 centins par jours.	Bonne.	Aucune.
Compagnie No. 1...	do	44.46				5	Ch. de-fer				
do do 3...	Cartwright					55	do				
do do 4...	Newcastle					66	do				
do do 5...	Omeme					80	Wagon.				
do do 6...	Lindsay										
do do 7...	Kendall										
46me Bataillon.											
Lieut. Col. Williams	Port Hope.....	24	301	Port Hope.	Sous tente, 50 tentes, et 493 couvertures distribuées.	20	Ch. et Wa.	24 heures.	23 centins par homme—les officiers avaient un ordinaire en commun.	Bonne.	Aucune.
Compagnie No. 2...	do	50.17				30	do				
do do 3...	do					37	Ch. de-fer				
do do 4...	Millbrook					32	Ch. de-fer				
do do 5...	Springville										
do do 6...	Lifford										
do do 7...	Janetville....										
47me Bataillon.											
Lieut. Col. Hamilton	Kingston	28	340	Kingston.	Sous tente, 45 tentes et 332 couvertures distribuées.	16	Wagon.	12 heures.	184 centins par tête chaque jour—les officiers avaient un ordinaire en commun.	Bonne.	Aucune.
Compagnie No. 1...	Milburn	49				13	do				
do do 2...	Inverary					10	do				
do do 3...	Elginburgh					3	Marche.				
do do 4...	Portsmouth					3	do				
do do 5...	Barriefield					6	Ba.-à-vap.				
do do 6...	Wolfe Island ..					16	Wagon.				
do do 7...	Harrowsmith ..										

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercices disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des hommes à la parade correspond avec l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient recittement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Bonne musique, 16 musiciens.	Oui.	Salle, d'exercices d'une 3 Co. de Bat. a Cobourg, une à Cold Springs et une à Grafton.	Uniformes passables; armes et fourniments bien tenus.	Evolution ordinaires de bataillon exécutées d'une manière satisfaisante lors de l'inspection.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Non.	Bonne tenue, Ce corps est bien composé. Le Lt.-Col. Smith est un officier très zélé, et son état-major est excellent. L'adjudant est bien au fait de ses attributions. En brigade le 28 septembre avec l'escadron de cavalerie et le 46me bataillon. Date de l'inspection, 29 septembre 1869.
Une des meilleures musiques du district, 21 instrumentistes.	Non.	7 salles d'exercices de comp. aux quartiers généraux respectifs.	Unif. beaux usés, à l'ex. de 3 carab. ar. et four. en b. ord. a l'ex. 1 com. ces der. sont de for. anc.	Exercices de bataillon et d'infanterie légère remarquablement bien exécutés.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Non.	Excellent bataillon, composée d'hommes actifs et d'une bonne tenue. Le Lt.-col. Cubitt a droit à des louanges pour son zèle. Il dit avoir été on ne peut mieux secondé par ses officiers durant le campement. Date de l'inspection, 20 septembre 1869.
Belle musique, 15 musiciens.	Oui.	5 salles d'exercices de comp. aux quartier généraux respectifs.	Unif. passables; capotes d'une comp. beaucoup usées; armes et fourniments bien soignés.	Exercices ordinaires de comp. et de bat. plus le service de camp,	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Non.	Camp bien situé. Santé bonne; peu ont été malades, bien qu'il ait plu pendant 24 heures. Bat. inspecté par l'adjudant général le 25 septembre, et parada le 28 avec le 40me bataillon et la cavalerie. Le Lieutenant Colonel Williams et son état-major ont droit à des louanges. Date de l'inspection, 25 septembre 1869.
Une assez bonne musique, 16 musiciens.	Non.	Salle d'exercice de Kingston.	Unif. pas-queques non. ar. né. armes, ex. 3 ca, en bonne con. four. bien astiqués.	Exercices ordinaires de comp. et de bat. plus, le service de camp. Evolutions bien exécutées. Exercice manuel et de peloton, très bien.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Non.	Les soldats appartiennent à une bonne classe, et à la parade, leur tenue est propre et martiale. Pendant son campement, ce bat. a été embrigadé deux fois avec l'escadron de cavalerie, la bat. d'ar. de campagne et le 48me bat. Le Lt.-Col. Hamilton a fait preuve de beaucoup de zèle et il est bien secondé par son état-major. Date de l'inspection, 17 septembre 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 4. LT.-COL. ATCHERLY, D.A.G.		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Bataillon	Comp	Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion et moyens de locomotion.		Temps voulu pour concentrer la bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement,	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS- GÉNÉRAUX.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.					Milles.					
48me bataillon.													
Lt.-col. Fowler...	Napanea.....	25	251	Kingston.	42	Kingston.	Sous tente, 39 tentes et 278 couvertures distribuées.	40	Wagon.	24 heures.	25 centins par homme par jour. Les officiers se sont fait au ordinaire en commun.	Irréprochable.	Non.
Compagnie No. 1.	Tamworth.....												
do No. 2.	do												
do No. 3.	Napanea												
do No. 5.	Isle Amherst.												
do No. 6.	Bath.....												
do No. 8.	Ernesttown.....												
49me bataillon.													
Lt.-col. Brown...	Stirling.....	23	329	Près de Belleville.	55	Près de Belleville.	Sous tente, 47 tentes et 364 couvertures distribuées.	17	Bat. à vap.	24 heures.	18 centins par homme par jour. Les officiers se sont faits au ordinaire en commun.	Remarquablement bon.	Non.
Compagnie No. 1.	Belleville.....												
do No. 2.	Stirling.....												
do No. 3.	Sidney.....												
do No. 4.	Madoc.....												
do No. 5.	Melrose.....												
do No. 6.	Trenton.....												
57me bataillon.													
Lt.-col. Poole.....	Peterboro.....	26	259	Peterboro.	43	Peterboro.	Sous tente, 50 tentes et 385 couvertures distribuées.	20	Wagon.	24 heures.	20 centins par homme par jour.	Très bon.	Non.
Compagnie No. 1.	Peterboro.....												
do No. 2.	do												
do No. 3.	do												
do No. 4.	Ashburnham..												
do No. 5.	Norwood.....												
do No. 6.	Hastings.....												

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des soldats à la pa- rade correspond avec l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en -faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Assez bonne musique. 16 musi- ciens.	Non.	Une seule salle d'exercice à Odessa.	Uniformes et armes en bon état, exceptés 7 carabines en- dommagés. Fourniments pro- pres et bien entretenus.	Exercices ordinaires de compagnie et de ba- taillon, plus service de camp. Évolutions bien exécutées, si l'on consi- dère le nombre limité d'exercices. Assez bien discipliné.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Tenue propre et martiale. Corps composé principale- ment de cultivateurs. La compagnie de Napanea figurait pas aussi bien que les autres. Ce bataillon prit part à une parade et à une petite guerre avec l'escadron de cavalerie, la batterie de campagne et la 47me bataillon. Date de l'inspection, 17 septembre 1869.
Bonne musique. 16 musiciens.	Non.	Une salle d'exercice de compagnie, à Trenton.	Uniformes et armes en bon état. Fourniments, propres et plusieurs d'eux sont hors de service.	Exercices ordinaires de compagnie et de ba- taillon, plus service de camp et installation de tentes.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Tenue excellente à la pa- rade. Le Lt.-Col. Brown est très-zélé et ses officiers sont bien au fait de leurs attributions. Deux hom- mes malade renvoyés à leur demeure; le chirur- gien a fait rapport de quelques cas de maladie. Date de l'inspection, 18 septembre 1869.
Bonne musique, 16 musiciens.	Oui.	Quatre salles d'exercice au quar- tiers-généraux.	Uniformes, en bon état; quelques capotes manques. Armes, en bon état. Fourniments, propres; ceux de 3 compagnies de vieux patron.	Au camp, les exercices furent bornés aux évo- lutions ordinaires de compagnie et de batail- lon, plus, le service de camp. Lors de l'inspec- tion, les exercices de bataillon et d'infante- rie, furent remarqua- blement exécutés.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Aucune.	Bataillon bien composé; tenue propre et martiale à la parade. Ce corps est bien commandé. Date de l'inspection, 8 oc- tobre 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE. No. 1. LIEUT.-COL. TAYLOR, D.A.G.		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion et moyens de locomotion.	Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des Corps.	Accidents.	
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.								
		<i>Batterie de Campagne</i> Capitaine Forsyth.		Ottawa.	4 58	50 chevaux.	Ottawa.	N'a pas campé.		12 heures.	Bonne.
<i>Brigade Artillerie de place.</i> Lieut. Col. Forrest. Batterie No. 3. Batterie No. 5.		Ottawa. Gloucester. Nepean.	6 83 42	42	Ottawa.	A campé, 14 tentes distribuées	19 19	Marche. Marche.	12 heures.	25 centins par homme.	Très bonne.
<i>18^{me} Bataillon.</i> Major Shields. Compagnie No. 1. do do 2. do do 3. do do 4. do do 5.		Vankleek Hill do do do do L'Orignal. E Hawkesbury Plantagenet.	19 214 43	43	Vankleek Hill.	A campé, 37 tentes.	9 9 10 9 88	Wagon do do do do	24 heures.	22 centins par homme par jour.	Bonne. Aucune.
<i>41^{me} Bataillon.</i> Lieut. Col. Crawford Compagnie No. 1. do do 2. do do 3. do do 4. do do 5. do do 6. do do 7.		Brockville Brockville Gananoque. Frankville. Merrickville. Carleton Place Pakenham. Gananoque.	26 335 48	48	Brockville.	A campé, 50 tentes distribuées	30 20 30 46 61 30	Ba.-à-vap. Wagon Wagon Ch.-de-fer. Ch.-de-fer. Ba.-à-vap.	24 heures.	23 centins par homme par jour.	Très bonne. Aucune.

annuel de 1769-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice, disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des files à la parade correspond avec l'état de la parade. • S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Non.	Non.	Salle d'exercice d'Ottawa.	Bonne.		Oui.	Oui.	Pas de rapport sous chef.	Non. L'exercice de cette batterie de campagne a été bien exécuté, et le capitaine Forsyth a beaucoup de mérite d'avoir pu si bien discipliner ses artilleurs. Date de l'inspection, 29 juin 1869.
Non.	Non.	Salle d'exercice d'Ottawa.	Uniformes et fourniments beaucoup usés, ces derniers bien entretenus.	Évolutions de bataillon et de compagnie bien exécutées lors de l'inspection.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Non. Les quatre batteries de cette brigade ont eu la permission de faire leurs exercices de compagnie aux quartiers-généraux, et elles doivent être inspectées ensuite. Date de l'inscription, 12 octobre 1869.
Non.	Non.	Salles d'exercice de compagnie à Vankleek Hill et à Hawkesbury Mills.	Carabines bien nettoyées, uniformes et fourniments vieux et beaucoup usés, mais bien entretenus.	Exercices ordinaires d'infanterie légère et bataillon	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Non. Exercice de bataillon bien exécuté pour le peu de temps qu'il était au camp, ce qui fait beaucoup d'honneur aux officiers et soldats. Date de l'inscription, 13 octobre 1869.
Bonne musique, 15 musiciens.	Non.	Quatre salles d'exercice aux quartiers-généraux de compagnie.	Uniformes et fourniments vieux et beaucoup usés, les armes sont en bon état.	Exercice de compagnie et de bataillon tous les jours, avec deux jours de brigade par semaine.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Non. A été embrigadé avec le 42 ^{me} bataillon. Les exercices bien exécutés, officiers et soldats ont bien mérité d'avoir su si bien profiter de leur campement. Date de l'inspection, 1er octobre 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 1.—Suite.		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lien de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Bataillon	Comp.			Milles.	Ch. de fer.				
		42me Bataillon.									
Lieut.-Col. Buell...	Brockville....	20	236	Brockville.	En camp.	52	Ch. de fer.	24 heures.	25 centins par homme chaque jour.	Bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1...	Almonte.....	47				40	Ch. de fer.				
do do 2...	Brockville....					21	do				
do do 3...	Perth.....					28	do				
do do 6...	Smith's Falls..										
43me Bataillon.											
Major Bearman....	Bell's Corners.	19	239	Bell's Corners.	En camp, 49 tentes distribuées.	11	Wagon.	24 heures.	20 centins par homme chaque jour.	Bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1...	Bell's Corners.	48				30	do				
do do 2...	Huntley.....					18	do				
do do 3...	Metcalf.....					15	do				
do do 7...	Manstick.....										
56me Bataillon.											
Lieut.-Col. Jessup..	Prescott.....	26	276	Prescott.	En camp.	33	Wagon et	12 heures.	21 centins par homme chaque jour.	Bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1...	Prescott.....	46				20	Ch. de fer.				
do do 2...	do					11	Rail.				
do do 4...	Burritt's Rapids					15	do				
do do 6...	Miller's C'ners										
Batterie de garnison	Iroquois.....										
59me Bataillon.											
Lieut.-Col. Bergin..	Cornwall.....	19	314	Cornwall.	Pas de campement à cause du mauvais temps.	14	Ch. de fer.	24 heures.	22 centins par homme chaque jour.	Bonne.	Aucune.
Compagnie No. 1...	Cornwall.....	44.85				19	Wagon.				
do do 2...	do					15	do				
do do 4...	do					32	Wagon.				
do do 5...	do										
do do 6...	do										
do do 7...	do										
do do 3...	Dunregan....										

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	REGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des soldats à la parade correspond à l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Petite musique nouvellement formée.	Non.	5 Com. salle d'exer. à Lansdown, Almonte, Smith's Falls, Fitzroy, et Perth.	Uniformes beaucoup usés; carabines bien nettoyées et entretenues.	Exercices de compagnie et de bataillon avec deux jours de brigade par semaine.	Oui.	Oui.	Pas de rapports sous ce chef.	Non.	A été embrigadé avec le 41me bataillon; évolution de brigade, excellente, le commandant et ses officiers se sont montrés très zélés à faire faire les exercices au bataillon pendant le campement. Date d'inspection, le 1er d'octobre 1869.
Non.	Non.	5 Co. salle d'exer. à Bell's Corners, North Gower, Richmond, Manstick, et Goulburn.	Unif. beaucoup usés; fournis presque tous vieux, en assez bon ordre. Carab. bien soignées, à peu d'exceptions près.	Exercices ordinaires de compagnie d'infanterie légères et de bataillon.	Oui.	Oui.	Pas de rapports sous ce chef.	Non.	Bien beau corps, mais il a beaucoup besoin d'être exercé. L'inspection du bataillon moins longue qu'elle n'aurait dû être à cause du mauvais temps. Date d'inspection, le 15 octobre 1869.
Une excellente musique, 15 musiciens.	Non.	Salle d'exer. de Bat. à Prescott. Salle d'exer. de Com. à Miller's Corners et Burritt's Rp.	Uniformes beaucoup usés; carabines et fourniments net et en assez bon ordre.	Exercices ordinaires de compagnie d'infanterie légère et de bataillon.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Non.	Ce bataillon s'est souvent exercé, et il a fait plusieurs évolution avec beaucoup de précision, ainsi que les exercices d'infanterie légère ce qui montre qu'il a bien utilisé le peu de temps qu'il est resté au camp. Date d'inspection, le 29 septembre 1869.
Très bonne musique de cuivres, 14 musiciens.	Non.	Salle d'exercice de compagnie à Cornwall.	Uniformes de 3 comp. bons, ceux de 3 autres beau. usés. Manque de capote. Armes en bon ordre. Fourniments partie inservables.	Exercices ordinaires de compagnie et de bataillon.	Oui.	Oui.	Pas de rapport sous ce chef.	Les officiers se plaignent de l'insuffisance de l'allocation pour le transport.	Tenue, propre et ferme à la parade; évolutions, passablement bien exécutées. Amélioration dans la tenue et les exercices. En jouant le soir, la musique contribua beaucoup à égayer le camp. Date d'inspection, le 9 oct. 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 2. — Suite.		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lien de rémion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coûte quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.	
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Bataillon	Comp.			Milles.						
		<i>11me Bataillon.</i>										
Major Macdonald	St. Andrews	28	358	44.75	Près Lachute, 6½ jours.	Sous tente.	11	Wagon.	24 heures.	18 cents.	Bonne.	Aucun, à part des indispositions ordinaires.
Compagnie No. 1	do											
do do 2	West Gore											
do do 3	do											
do do 4	Lachute											
do do 6	East Gore											
do do 8	Mille Isles											
do do 9	Carillon											
do do 10	Chatham											
<i>Compag. d'infanterie</i>												
Ensign Kirkup	Wakefield	1	37		Non campé — les hommes logés à Wakefield.					Bonne.	No.	
<i>21me Bataillon.</i>												
Lt.-Col. Marchand	St. John's	18	150	37.50	A St. Jean, 6½ jours d'exercice.	Sous tente.			6 heures.	18 cents.	Bonne.	Aucun, à part des indisposit. ordin.
do do 2	do											
do do 3	do											
do do 4	do											
do do 5	St. George, St. Sebastien											
<i>50me Bataillon.</i>												
Lt.-Col. McEachern	Huntingdon	26	258	37	A Durham, 6½ jours.	Sous tente.	15	Wagon.	6 heures.	20 cents.	Bonne.	Aucun à part des indispositions ordinaires
Compagnie No. 1	Hinchinbrooke											
do do 2	Huntingdon											
do do 3	do											
do do 4	Durham											
do do 5	Athelstan											
do do 6	Rockburn											
do do 7	Dewittville											
<i>51me Bataillon.</i>												
Lt.-Col. Rogers	Hemmingford	28	314	39	A Hemmingford, 6½ jours d'exercice.	Sous tente.	15	Wagon.	10 hours.	17 cents.	Très bonne.	Non.
Compagnie No. 1	Havelock											
do do 2	Lacolle											
do do 3	Franklin											
do do 4	Hemmingford											
do do 5	Roxham											
do do 6	Hemmingford											
do do 7	St. J. Chryst'm											
do do 8	St. Remi											

annuels de 1869-70, et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponible et où situées.	Conditions des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.			Si le nombre des soldats à la parade correspond avec l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.	
				Oui.	Non.	Aucune.						
Musique, 12 instruments peu exercés.	Non.	I salle pour bat. à St. Andrew, 1 à Carillon, et 1 à Chatham.	Ar's en bonne condition, excepté la C. 8; gr de partie des uniformes et fourniments est impropre au service.				Evolution ordinaire aux inspections; le corps est très peu exercé.	Oui.	Oui.	Je pense qu'il sont.	Aucune.	Sous le rapport physique, ce corps est superbe et promet beaucoup. Date de l'inspection, 15 juillet 1869.
		Salle d'exercice privé.	En bonne ordre.				Exercice de compagnie lors de l'inspection bien exécutés.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Inspecté par Lieut.-Col. Bacon.
Musique de fifes et de tambours, assez bien, 10 musiciens.	Oui.	Aucune.	Tous en assez bonne condition.				Evolut'ns des inspect'ns assez bien exécutées.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Vu l'accident du D. A. G. du district, ce corps a été inspecté par le Lieut.-Col. Fletcher. Date de l'inspection, 6 Octobre 1869.
Musique en cuivre, 12 musiciens pas ex'cés encore.	Non.	Aucune.	Généralement bon.				Evolution et exercices de Bataillon moins bien exécutés qu'à l'ordinaire.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Ce Bat. est bien commandé et très efficace, mais divers causes ont temporairement diminué son effectif. Date de l'inspection 19 juillet 1869.
Aucune.	Aucune.	Aucune.	Généralement bon.				Evolution de Bataillon très bien exécutées.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Ce bat. est bien organisé; les compagnies qui le composent ont fait de constants progrès depuis leur organisation en Bataillon. Date de l'inspection 17 Juillet 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 1.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion	Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Bataillon	Comp.							
<i>52me Bataillon.</i>										
Lt.-Col. Miller.....	Knowlton.....	27	332	41.50	Sous tente.	Près de Knowlton, 6½ jours d'exercice.	10 heures.	25 centins.	Très bonne.	Aucune.
Compagnie No. 1..	Gramby.....									
do do 2..	Waterloo.....									
do do 3..	do.....									
do do 4..	Abercorn.....									
do do 5..	Knowlton.....									
do do 6..	Sutton.....									
do do 7..	Farnham Est.									
do do 8..	Mansonville..									
<i>53me Bataillon.</i>										
Major Ibbotson....	Sherbrooke.....	18	239	40	Sous tente.	Près de Sherbrooke, 6½ jours.	9 heures.	30 centins.	Bonne.	Aucune.
Compagnie No. 1..	do.....									
do do 2..	do.....									
do do 3..	Lennoxville..									
do do 4..	Sherbrooke.....									
do do 5..	Magog.....									
Artillerie.....	Sherbrooke.....									
<i>60me Bataillon.</i>										
Lt.-Col. Chamberlain.....	Durham.....	18	234	47	Sous tente.	Près de St. Armand, 6½ jours.	10 heures.	16 centins.	Très bonne.	Aucune.
Compagnie No. 1..	St. Armands.....									
do do 2..	Clarenceville..									
do do 3..	Dunham.....									
do do 4..	Farnham O.....									
do do 5..	Stanbridge.....									
<i>54me Bataillon.</i>										
Lt.-Col. Lord Aymer	Richmond.....	17	119	24	Sous tente.	Près de Melbourn, 6½ jours.	9 heures.	35 centins.	Bonne.	Aucune.
Compagnie No. 1..	Danville.....									
do do 2..	Kingsbury.....									
do do 3..	Richmond.....									
do do 4..	Brompton.....									
do do 5..	Durham.....									

annuel de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salle d'exercice disponibles et ou situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des hommes à la parade correspond avec l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Une musique de 12 musiciens, pas très bonne.	Non.	Salle d'exercice de compagnie à Knowlton, Abercorn, et Sutton.	Généralement bons.	Inspection et exercice à feu avec cartouches à poudre; mouvements bien exécutés; officiers et soldat sont manifesté une grande intelligence des diverses opérations de l'exercice à feu.	Oui.	Oui.	Oui.	Une plainte contre la compagnie de Sutton, par l'instructeur d'exercice.	C'est un bataillon bien exercé et composé d'une excellente classe d'hommes. Date de l'inspection, 23 septembre 1869.
Aucune.	Oui.	Salle d'exercice de bataillon à Sherbrooke.	Bons.	Inspection et exercice à feu; exercice passable, sauf les escarmouches parfaitement exécutées par la compagnie d'artillerie à pied.	Oui.	Oui.	Je pense qu'il le sont.	Aucune.	Ce bataillon s'est beaucoup amélioré depuis la dernière inspection. Date de l'inspection, 26 septembre 1869.
Musique moyenne, 13 musiciens.	Non.	Salle d'exercice de compagnie à St. Armand.	Bons.	Inspection en bataillon; mouvements bien exécutés.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Ce bataillon, inspecté alors pour la première fois, depuis qu'une portion de ses compagnies ont été détachées de l'ancien 52me, promet beaucoup. Ont recommandé fortement la formation d'une 6eme compagnie à Freligburgh. Date de l'inspection, 28 septembre 1869.
Très bonne musique, 18 musiciens.	Non.	Aucune.	Très indifférent.	Inspection et mouvements généraux de bataillon. Le corps a besoin de beaucoup d'exercice.	Yes.	Yes.	Je pense qu'il le sont.	Aucune.	Ce corps considérablement réduit à la suite de certaines difficultés, se réorganise grâce aux zèle des officiers, et il aura bonne apparence à la prochaine inspection. Date de l'inspection, 28 septembre 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 5.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		I lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion et moyens de locomotion.		Temps voulu pour concentrer la batterie.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS- GÉNÉRAUX.	Bataillon	Comp			Milles.					
		<i>58me Bataillon.</i>									
Lieut.-Col. Cook...	Robins'n, Bury	32		Près de Robinson, 6½ jours d'exercice.	Sous tente.			36 heures.	17 centins.	Bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1.	Robinson					14	Voiture.				
do do 2.	Gould					30	do				
do do 3.	Windsor					45	do				
do do 5.	Lac Mégantic.	399	50			24	do				
do do 6.	Compton					32	do				
do do 7.	Coaticook	non présent				30	do				
do do 8.	Stanstead					11	Voiture.				
do do 9.	Winslow						do				
do do 10.	Eaton Corner.										
<i>Troupe de Cavalerie.</i>											
Major Burwash...	St. Andrews	3	49	Près Lachute, 6½ jours d'exercice.	Sous tente.	11	Marche.	6 heures.	18 centins.	Bonne.	Aucun.
<i>Troupe de Cavalerie.</i>											
Capitaine Winder...	Cookshire	3	55	Près de Robinson, 6½ jours d'exercice.	Sous tente.	8	Marche.	4 heures.	17 centins ; fourrage, 28 centins.	Bonne.	Aucun.
<i>Troupe de Cavalerie.</i>											
Major Stevens	Sherbrooke	3	50	Près de Sherbrooke, 6½ jours d'exercice.	Sous tente.			4 heures.	33½ centins ; fourrage, 33 centins.	Bonne.	Aucun.

annuel de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Conditions des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des hommes à la parade correspond à l'état de la parade.	Si l'a été strictement tenu compte des absences.	Si les soldats de corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
18 musiciens, très bonne.	Non.	Salle d'exercice de bataillon à Robinson.	Bonnes armes, uniformes et de bons accoutrements.	Inspection et exercice à feu, cartouches à poudre,—avec la troupe de Cookshire. Hommes et officiers ont manifesté une grande intelligence des mouvements et ce bataillon promet beaucoup.	Oui.	Oui.	Je le crois.	Aucune.	C'est un corps magnifique et après quelque temps d'exercice, il pourra rivaliser avec n'importe quel bataillon de la milice. Conduite, esprit de corps apparence irréprochable.
		La salle du 11me bataillon à St. André fut employé à exercer.	Propre, mais très usée ; 15 selles hors de service.	Mouvements d'inspection bien exécutés.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Un très beau corps, et avec un peu d'attention il deviendra très efficace.
		Salle d'exercice du 58me bataillon à Robinson.	Bon.	Inspection et exercice à feu avec le 58me bataillon ; mouvements exécutés avec élan et précision.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	C'est un très beau corps bons officiers, bon chevaux, et avec un peu d'exercice il deviendra propre à tout service.
Non.	Indifférent.			Inspection. Exercice passable.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Ce corps n'est pas aussi efficace qu'il pourrait l'être. En l'absence du D. A. G. du district, il fut inspecté par le lieutenant-col. King.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 6. LT.-COL. HARWOOD, D. A. G.		MOYENNE DE L' EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.	Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.							
		4 ^{me} bataillon. Chasseurs canadiens	Montréal	25	240	Montréal, 6½ jours, de 6h. chaque.	Pas sous tente.		10 heures.	
65 ^{me} bataillon. Carabiniers, Mont Royal	Montréal	24	240	Montréal, 6½ jours, de 6h. chaque.	Pas sous tente.		10 heures.		Bonne.	Aucun.
Compagnie d'infan- terie	St. Hyacinthe		52	St. Hyacinthe.	Sous tente.		10 heures. 20 centins.		Très bonne.	Aucun.
Compagnie d'infan- terie	St. Simon		38	St. Hyacinthe.	Sous tente	9	24 heures. 20 centins.	Marche.	Très bonne.	Aucun.
Compagnie d'infan- terie	S. Pie		55	St. Hyacinthe.	Sous tente.	11	26 heures. 20 centins.	Chaloupe.	Très bonne.	Aucun.
Compagnie d'infan- terie	{ St. Jean Baptiste Vil. }		53	St. Jean Baptiste, deux jours de 6 heures.	Pas sous tente.		10 heures.		Bonne.	Aucun.

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nom- bre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des hommes à la parade correspond avec l'état de la parade.	Si'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Musi. de cuivre, 15 musiciens organisés dernièrement.	Non.	Aucune.	Bons.	Mouvements bien exé- cutés.	Oui.	Oui.	Voyez mon rapport sur ce sujet.	Aucune.	Inspecté le 28 octobre 1869.
Non.	Non.	Aucune.	Bons.	Exercice manuel, de peloton, de compa- gnie et de bataillon très-bien exécutés.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Inspecté le 21 octobre 1869.
Non.	Non.	Aucune.	Bons.	Exercice d'escadron, de compagnie, de batail- lon et d'escarmouches très-bien exécuté.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Inspecté le 26 oct. 1869.
Non.	Non.	Aucune.	Bons.	Exercice d'escadron, de compagnie, de batail- lon et d'escarmouches très-bien exécuté.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Ces trois compagnies étaient campées et fai- saient l'exercice en- semble, au mois d'oc- tobre dernier, à St. Hyacinthe
Non.	Non.	Aucune.	Bons.	Exercice d'escadron, de compagnie, de batail- lon et d'escarmouches très-bien exécuté.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	Inspecté le 5 nov. 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 7. LT.-COL. CASAULT, D. A. G.		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion et moyens de locomotion.	Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Côté quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Bataillon	Comp.							
		Officiers.	Sous-officiers et soldats.			Milles.				
<i>55me Bataillon.</i>										
Lieut.-Col. Barwis.	Halifax (Mé- gantic).....	20	227	A Leeds, 6 jours plein.	Sous tente, 40 tentes distribuées.		Environ 24 heures.	25 centins par homme par jours.	Très bonne.	Un homme ; l'épaule disloquée.
Compagnie No. 2.	Kinnear's Mills	}	45.4							
do do 4.	Inverness.....									
do do 5.	Glenloyd.....									
do do 6.	Reid's Mills.....									
do do 7.	Ste. Julie.....									
<i>Bataillon (provisoire) du Comté de Québec.</i>										
Capt. Taschereau...	St. Ambroise	11	197	A St. Ambroise, 6 jours plein.	Sous tente, 29 tentes distribuées.		24 heures.		Très bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1.	Charlesbourg..	}	49							
do do 2.	Ancienne Lo- rette.....									
do do 3.	St. Ambroise..									
do do 4.	Ste. Foye.....									
<i>70me Bataillon.</i>										
Lt.-Col. Massicotte.	Ste. Geneviève	15	258	A Ste. Geneviève, 6 jours plein.	Sous tente, 34 tentes distribuées.		24 heures.		Très bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1.	do	}	43							
do do 2.	St. Narcisse..									
do do 3.	Ste. Geneviève									
do do 4.	Ste. Anne de la Pérade.....									
do do 5.	St. Prosper...									
do do 6.	St. Tite.....									
<i>Bataillon (provisoire) du Comté Dorchester.</i>										
Major Fortier.....	St. Anselme..	12	187	A St. Clair, 6 jours plein.	Sous tente, 20 tentes distribuées.		24 heures.	25 centins par homme par jours.	Très bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1.	Ste. Claire....	}	46.75							
do do 2.	St. Anselme..									
do do 3.	St. Isidore....									
do do 4.	Ste. Justine de Langevin....									
<i>Bat. de Témiscouata.</i>										
Major Hudon.....	Rivière du Loup	10	161	A Rivière du Loup, 6 jours plein.	Sous tente, 24 tentes distribuées.	3 30 6 8	24 heures.	30 centins par homme par jour.	Bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1.	Fraserville...	}	40.25							
do do 2.	Trois Pistoles.									
do do 3.	Cacouna.....									
do do 4.	St. Arsene....									

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et ou situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	REGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des hommes à la parade correspond avec l'é- tat de la parade.	Si l'a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des soldats.	REMARQUES.
Fifres et tambours 7 musiciens.	Oui.	Non.	En bonne condition pour le temps qu'ils ont servi.	Exercice manuel, de pe- loton et de compagnie, colonnes et dévelop- pement en bataillon, escarmouche en com- pagnie et bataillon ; autres mouvements de bataillon, change- ments de fronts, etc.	Oui.	Oui.	Ils ne font pas partie d'autres corps.	Non.	Date de l'inspection, 13 juillet 1869.
Non.	Non.	Non.	Uniformes neufs ; bons.	Exercice manuel, de peloton, de compagnie et de bataillon bien exécutés, ainsi que les escarmouches.	Oui.	Oui.	Ils ne font pas partie d'autres corps.	Non.	Date de l'inspection, 16 juillet 1869.
Non.	Non.	Non.	Uniformes neufs ; bons.	Exercice manuel, de peloton, de compagnie et de bataillon bien exécutés, ainsi que les escarmouches.	Oui.	Oui.	Ils ne font pas partie d'autres corps.	Non.	Date de l'inspection, 18 juillet 1869.
Non.	Non.	Non.	Uniformes neufs ; bons.	Exercice manuel, de pe- loton et de compagnie, colonnes et dévelop- pement en bataillon ; escarmouche en com- pagnie et bataillon ; autres mouvements de bataillon, change- ments de front etc.	Oui.	Oui.	Ils ne font pas partie d'autres corps.	Non.	Date de l'inspection, 20 juillet 1869. La compagnie Langevin a fait l'exercice à part.
Non.	Non.	Non.	Uniformes neufs ; bons.	Exercice manuel, de pe- loton et de compagnie, colonnes et dévelop- pement en bataillon, escarmouche en com- pagnie et bataillon ; autres mouvements de bataillon, change- ments de front, etc.	Oui.	Oui.	Ils ne font pas partie d'autres corps.	Non.	Date de l'inspection, 24 juillet 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont faits les exercices

DISTRICT MILITAIRE		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente et autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
Bataillon	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Comp.				Milles.	Sous tente et autrement.				
		Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.						
No. 7.— <i>Suite.</i>											
<i>Batt. de Rimouski (Provisoire.)</i>											
Major Martin	Rimouski	13	225	Rimouski, 6 jours.	Sous tente, 28 tentes distribuées.			2 jours.	25 centins par jours.	Bon.	Aucun.
Compagnie No. 1.	do										
do No. 2.	St. Jérôme de Matane										
do No. 3.	L'Anse aux Sables		45								
do No. 4.	Ste. Cécile du Bic										
do No. 5.	St. Anaclet										
<i>Bataillon de Kamouraska (Provisoire.)</i>											
Major Taché	Kamouraska	9	154	Kamouraska, 6 jours.	Sous tente, 28 tentes distribuées			24 heures.	26 centins par homme par jours.	Très bon.	Aucun.
Compagnie No. 1.	St. Anne de la Pocatière										
do No. 2.	Kamouraska		39								
do No. 3.	Rivière Ouelle										
do No. 4.	St. Denis										
<i>Artil. de Garnison.</i>											
Lieut.-Col. Bowen	Quebec	12	172	Isle d'Orléans, 6 jours.	Sous tente, 20 tentes.			48 heures.	25 centins par hommes par jours.	Très bon.	Aucun.
Batterie No. 1.	do										
do No. 2.	do		43								
do No. 3.	do										
do No. 4.	do										
<i>9me Bataillon.</i>											
Lieut.-Col. Panet	Quebec	19	288	St. Michel, 6 jours.	Sous tente; 46 tentes.			12 heures.	25 centins par jours.	Très bien.	Deux hommes désertés.
Compagnie No. 1.	do										
do No. 2.	do										
do No. 3.	do		41								
do No. 4.	do										
do No. 5.	do										
do No. 6.	do										
do No. 7.	do										
<i>61me Bataillon.</i>											
Lt.-Col. Beaubien	Montmagny	16	181	Montmagny, 6 jours.	Sous tente; 39 tentes.			1 journée.	25 centins par jour.	Très bien.	Non.
Compagnie No. 2.	St. Pierre										
do No. 3.	Cap. St. Ignace		45.25								
do No. 4.	St. Jean, Port Joli										
do No. 5.	L'Islet										

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont un emusique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LOES DE L'INSPECTION.	Si le nombre des fils à la parade correspond avec l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des soldats.	REMARQUES.
Aucune.	Non.	Aucune.	Neuf ; bon.	Exercices manuels, de peloton, de compagnie, en colonnes de bataillons, changements de front, etc.	Oui.	Oui.	Ils ne font pas partie d'autres corps.	Aucune.	Date de l'inspection, 31 juin 1869.
Non ; musique engagée pour inspection.	Non.	Aucune.	Neuf ; bon.	Exercices manuels, de peloton, de compagnie, en colonnes de bataillons, changements de front, etc.	Oui.	Oui.	Ils ne font pas partie d'autres corps.	Aucune.	Date de l'inspection, 5 juin 1869.
Non.	Non.	Salle d'exercice de Ire classe, Québec.	Armes bien ; uniformes mauvais ; fourniments pas-sable.	Exercices manuels, de peloton et de bataillon, quelques manœuvres — déploiement et formation en colonne, tir de canon à boulet de 24 et à bombes à 1400 et 1760 vgs. etc. Bie.	Oui.	Oui.	Ils ne font pas partie d'autres corps.	Aucune.	Date de l'inspection, 7 août, 1869.
Bonne musique de cuivre.	Non.	Salle d'exercice de Ire classe Québec.	En bonne condition pour le temps qu'ils servent.	Exercices manuels, de peloton, de compagnie, en colonnes de bataillons, changement	Oui.	Oui.	Ils ne font pas partie d'autres corps.	Aucune.	Date de l'inspection, 31 août, 1869.
Non.	Non.	Aucune.	Non.	Exercices manuels de peloton, de compagnie, en colonnes de bataillons, changement de front, etc.	Oui.	Oui.	Ils ne font pas partie d'autres corps.	Aucune.	Date de l'inspection, 29 septembre 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 7.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Bat'ton.	Compag'e.			Milles.					
		Officiers. Sous-officiers et soldats.	Sous-officiers et soldats.								
<i>17me Bataillon.</i>											
Lt.-Col. Blanchet	Levis	19	296	Lévis, 6 jours.	Sous tente ; 48 tentes.	15 20 35	Vte. et Ce. do do	24 heures.	25 centins par hommes.	Bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1	do										
do do 2	do										
do do 3	do										
do do 4	New Liverpool		42								
do do 5											
do do 6											
do do 7											
<i>Battalion Provincial. Portneuf.</i>											
Major Panet	Pointe aux Trembles	15	213	Pointe aux Trembles, 6 jours.	Sous tente ; 27 tentes.	52 52	Voiture. do	24 heures.	25 centins par jours.	Bonne.	Aucun.
Compagnie No. 1	do										
do do 2	St. Raymond		43								
do do 3	Deschambault										
do do 4	St. Augustin										
do do 5	Ecureuils										
<i>Compagnies Indépendantes</i>											
Compagnie	Chicoutimi	3	49	13 jours d'exercice aux quartiers généraux.	Non sous tente.			9 heures.	Non.	Bonne.	Aucun.
do	Baie St. Paul	2	55								
do	Gaspé Basin	1	40								
do	St. Sylvester	2	55								

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des soldats à la parade correspond avec l'état de la parade.	Si l'a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Oui ; musique neuf de 19 musiciens.	Non.	Non.	Bonne.	Exercices manuels, de peloton, de compagnie en colonnes de Bataillons, changement de front, etc.	Oui.	Oui.	Il ne font pas partie d'autres corps.	Aucune.	Date de l'inspection 29 août 1869.
Non.	Non.	Non.	Neufs ; bons.	Exercice manuels, de peloton de compagnie, du bataillon du tirailleurs. Bien exécutés.	Oui.	Oui.	Il ne font pas partie d'autres corps.	Aucune.	Date de l'inspection, 7 octobre 1869.
Non.	Non.	Non.	Neufs ; bons.	Exercice d'escouade, de compagnie manuels et peloton.	Oui.	Oui.	Il ne font pas partie d'autres corps.	Aucune.	Date de l'inspection, 5 septembre 1869. Ditto 8 sept. 1869. Ditto ditto Ditto 13 juillet 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 8. LT.-COL. MAUNSELL, D.A.G.		MOYENNE DE L'EFFECTIF.		Bat'ton. Comp'g'e.	Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.	Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.								
<i>Cavalerie rurale.</i> Lt.-Col. Saunders, composée de 7 Troupes.	Apoahqui ...	24	237	37	Apoahqui, 6 jours-francs	Sous tente, No. de tentes non-rapportées.		24 heures.	45 centims per hommes.	Exemplaire.	Aucun.
<i>Batterie d'artillerie de campagne.</i> Capt. Call	Newcastle	4	47							
<i>Brigade d'artillerie de garnison.</i> Lient.-Col. Foster... Batterie No. 1..... do do 2..... do do 3..... do do 10..... do do 5..... do do 7..... do do 8.....	St. John do do do Woodstock Chatham St. Stephen 9	213 38 62 42	Aux quartiers généraux respectifs.	Pas au Camp.		Temps omis.			
<i>Génie.</i> Major Boyd	St. John	3	33	Aux quartiers généraux respectifs.	Pas au camp.		Temps omis.			
<i>62me Bataillon.</i> Lient.-Col. Ray 6me companies.....	St. John	19	260	43.33	Aux quartiers généraux res- pectifs.	Pas au camp.		Temps omis.			
<i>67me Bataillon.</i> Lient.-Col. Upton... 4 companies.....	Woodstock ... do	8	143	36	Aux quartier généraux res- pectifs.	Pas au camp.		Temps omis.			

annuel de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

Non.	Non.	Aucune.	En mauvais ordre armes en bonne condt.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des soldats à la parade correspond à l'état de la parade.	Si il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
Non.	Non.	Aucune.		Exercice du sabre et marche; a fait des progrès.	Oui.	Oui.	Oui.	Aucune.	A fait beaucoup de pro- grès durant le cours de ses exercices. L'officier commandant est zélé à s'acquitter de ses de- voirs. Date de l'inspection, le 2 octobre, 1869.
				Pas de rapport à ce sujet.					Bien exercé à la manœuvre du canon en position et à la marche. Tout an- nonce que ce corps de- viendra très capable. Beaux hommes. Date de l'inspection, le 6 octobre, 1869.
				Pas de rapport à ce sujet.					Les batteries de St. Jean, celles de Chatham, St. Stephen et Woodstock, bien exercée dans l'ar- tillerie et l'infanterie, etc. Date des inspections: St. Jean, le 1er d'octobre; Woodstock, 27 octobre; Chatham, 7 octobre; St. Stephen, 30 novembre.
				Pas de rapport à ce sujet.					Très efficace. Date de l'inspection, le 23 décembre 1869.
				Pas de rapport à ce sujet.					Ce corps peut exécuter toutes les évolutions or- dinaires de bataillon avec fermeté et précision; très capable à l'exercice d'in- fanterie.
				Pas de rapport à ce sujet.					Seulement 4 compagnies de ce bataillon ont été inspectés isolément. Date des inspections non indiquée.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 8.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'FFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion.	Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coûte quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Bataillon	Comp.							
		Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Sous-officiers et soldats.	Aux quart. généraux respectifs.	Non en camp.	Milles.	Temps non donné.		
<i>Time Battalion.</i>										
Lt.-Col. Hewiston.. 6 Compagnies.....	Frederickton.. do	14	292	48.66						
<i>Compagnies indé- pendantes.</i>										
Little Falls.....		3	55							
Grand Falls.....		3	55		do	do	do			
St. Stephen.....		3	39		do	do	do			
Quaco.....		2	34		do	do	do			
Kingston.....		3	63		do	do	do			
Elgin.....		3	57		do	do	do			
Sussex.....		3	69		do	do	do			
Chatham.....		3	39		do	do	do			
Black Brook.....		3	47		do	do	do			
Black River.....		3	61		do	do	do			

annuel de 1769-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nom- bre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des files à la parade correspond avec l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des honnités.	REMARQUES.
				Pas de rapport à ce sujet.					Les bataillons ont fait de rapides progrès. Date de l'inspection, 27 de septembre 1869.
				Pas de rapport à ce sujet.					Exercices, passables. Date de l'inspection, 19 de septembre 1869.
				do					Exercices, passables. Date de l'inspection, 18 de septembre 1869.
				do					Bien. Date de l'inspection, 14 d'Octobre 1869.
				do					Bien, généralement. Date de l'inspection, 6 de septembre 1869.
				do					Exercice d'infanterie, très- bien. Date de l'inspection, 25 de septembre 1869.
				do					Bien. Date de l'inspection, 27 de juillet 1869.
				do					Passable; exercice d'infan- terie très bien. Date de l'inspection, 15 d'octobre 1869.
				do					Très bien. Date de l'inspection, 7 d'oc- tobre 1869.
				do					Très bien, zélés. Date de l'inspection, 7 d'oc- tobre 1869.
				do					Très efficace. Date de l'inspection, 8 d'oc- tobre 1869.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE No. 8.— <i>Suite.</i>		MOYENNE DE L'FFECTIF.		Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Cotté quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Bataillon	Comp.			Milles					
		Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Sous-officiers et soldats.							
<i>Compagnies indépendentes.—Suite.</i>											
Newcastle.....		3	41	do	do			do			
Baie du Vin.....		3	39	do	do			do			
Dalhousie.....		2	36	do	do			do			
Bathurst.....		2	42	d				do			
Sackville.....		2	43	do	do			do			
Baie Verte.....		1	48	do	do			do			
Shemogue.....		3	53	do	do			do			
Blissville.....		3	42	do	o			do			
Deer Island.....		2	38	do	do			do			

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	REGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des soldats à la parade correspond à l'état de la parade.	Si l'a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.
				do					Très bien. Date de l'inspection, 6 ^e octobre 1869.
				do					Bien. Date de l'inspection, 27 octobre, 1869.
				do					Bien progrès sensible. Date de l'inspection, 11 octobre, 1869.
				do					Très efficace. Date de l'inspection, 27 octobre, 1869.
				do					Date de l'inspection, 9 ^e de décembre.
				do					Soigneusement exercé. Date de l'inspection, 15 octobre, 1869.
				do					Nouvelles compagnies. Date de l'inspection, 15 octobre.
				do					Bien. Date de l'inspection, 18 de janvier, 1870.

RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'INSPECTION DES CORPS qui ont fait les exercices

DISTRICT MILITAIRE. No. 9. LT.-COL. SINCLAIR, D.A.G.		MOYENNE DE L'FFECTIF.		Bataillon	Comp	Lieu de réunion et nombre de jours d'exercice.	Sous tente ou autrement.	Distance que les corps ont eu à parcourir pour se rendre au lieu de réunion et moyens de loco- motion.		Temps voulu pour concentrer le bataillon.	Coût quotidien des rations par tête en campement.	Conduite des Corps.	Accidents.
BATAILLON OU CORPS.	QUARTIERS GÉNÉRAUX.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.					Milles.					
68 ^{me} Battalion. Lt.-Col. Chipman... 6 Compagnies.....	} Kentville...	16	290	48.33	Quartiers gé- né- raux 13 jours.	Pas sous tente.			heures.	Néant.	Bonne.	Aucune.	
69 ^{me} Battalion. Lt.-Col. Sharratt... 6 Compagnies.....	} Paradise ...	18	290	48.33	Quartiers gé- né- raux, 13 jours.	Pas sous tente.			9 heures.		Bonne.	Aucune.	
2 nd Annapolis. Major Decie..... 6 Compagnies.....	} Wilmot	17	311	52	Quartiers gé- né- raux 13 jours.	Pas sous tente.					Bonne.	Aucune.	
Compagnies indé- pendantes.					Quartiers gé- né- raux, 13 jours.	Pas sous tente.					Bonne.	Aucune.	
1. Digby		2	33										
2. do		1	36		A Lunenburg, 13 jours d'exercice.	Pas sous tente.					Bonne.	Aucune.	
3. do		3	44										
Batterie de garnison. No. 1. Infanterie... do do do do do No. 2. do do do do do No. 3. do do do do do No. 4. do do do do do No. 5. artillerie... do do do do do No. 6. Infanterie... No. 7. artillerie... do do do do do	Lunenburg ... do do do do do Baie Mahone. do do do do do Baie Martin... Chester.....	2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	49 51 52 51 43 39 43 46		Quartiers géné- raux.	Pas sous tente.					Bonne.	Aucune.	
Companie 1..... do 2.....	Aylesford do do	2 2	53 43										
Batterie de garnison.	Herring Cove.	3	55		do	do					do	do	

annuels de 1869-70 et qui ont été inspectés avant janvier 1870.—*Suite.*

S'ils ont une musique, nombre de musiciens, etc.	S'ils ont un drapeau.	Salles d'exercice disponibles et où situées.	Condition des uniformes, armes et fourniments.	RÉGULARITÉ DES ÉVOLUTIONS LORS DE L'INSPECTION.	Si le nombre des soldats à la pa- rade correspond avec l'état de la parade.	S'il a été distinctement tenu compte des absences.	Si les soldats des corps en faisaient réellement partie.	Plaintes des sous-officiers et des hommes.	REMARQUES.					
										Non.	Non.	Aucun.	Armes en bon état.	Exercice manuel, de peloton en compagnie d'exercice, avec la ré- férence des mouve- ments du bataillon. Bonne infanterie lé- gère.
Non.	Non.	1 salle d'exercice de compagnie à Biltown.	Pas rapport à ce sujet.						Date de l'inspection, 16 et 17 novembre 1869.					
Non.	Non.	Aucun.	Armes en bon état.						Exercice manuel, de peloton, de bataillon, de compagnie et d'in- fanterie légère, bien et rapidement exécutés.	Oui.	Oui.	Tous.	Aucune.	Lt.-Col. Sharratt est bien au fait de ses devoirs. Date de l'inspection, 20 no- vembre 1869.
Non.	Non.	Aucun.	Armes en bon état.						Exercice manuel, de peloton, de bataillon de compagnie et d'in- fanterie légère bien et rapidement exécutés.	Oui.	Oui.	Tous.	Aucune.	Date de l'inspection, 22 novembre 1869.
Bonne musique, 12 musiciens.	Non.	Non.	Aucun.	Armes en bon état.					Exercice de compagnie et d'infanterie légère.	Oui.	Oui.	Tous.	Aucune.	Date de l'inspection 19 novembre 1870.
Non.	Non.	Aucun.	do	Armes en bon état.					Inspection des com- pagnie, exercice de compagnie.	Oui.	Oui.	Tous.	Aucune.	Date de l'inspection, 20 Janvier 1870.
do	do	Halifax.	do	do					Exercice de compagnie et d'infanterie légère.	Oui.	Oui.	Tous.	Aucune.	Date de l'inspection, 5 jan- vier 1870.
do	do	do	do	do					Exercice manuel, de peloton et de com- pagnie.	Oui.	Oui.	Tous.	Aucune.	Date de l'inspection, 7 jan- vier 1870.

APPENDICES.

APPEN
DISTRICT

TROISIÈME CONCOURS ANNUEL DU 37ÈME

Tenu au Village de Dunville les

Dimension des cibles, blancs de cible,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>1er Concours.</i>			
	\$ cts.		
Carabine Snider.....1er prix	15 00	Assistant Chirurgien Aiken.....	} 3me Compagnie
Argent.....2me do	9 00	Sergent Potts.....	
do.....3me do	6 00	Caporal McFarlan.....	
do.....4me do	5 00	Sergent Etsall.....	
do.....5me do	4 00	Soldat Hamilton.....	
do.....6me do	3 00	Soldat Wickett.....	
do.....7me do	2 00	Soldat Buckley.....	
do.....8me do	1 00	Enseigne Glenn.....	
<i>2me Concours.</i>			
Argent.....1er prix	10 00	John Ryan.....	} 4me Compagnie
do.....2me do	7 00	Soldat Lemery.....	
do.....3me do	6 00	do Cimon.....	
do.....4me do	5 00	do Young.....	
do.....5me do	4 00	Sergent Hanna.....	
do.....6me do	3 00	Soldat Buckley.....	
do.....7me do	1 00	do Kitts.....	
do.....8me do	1 00	do Williamson.....	
<i>3me Concours.</i>			
Argent.....1er prix	9 00	Caporal Griffith.....	} 1re Compagnie
do.....2me do	8 00	Soldat Alwood.....	
do.....3me do	7 00	Sergent Kitts.....	
do.....4me do	6 00	Private Atkinson.....	
do.....5me do	4 00	Hanly (Milicien).....	
do.....6me do	3 00	Sergent-Major Luck.....	
do.....7me do	2 00	Soldat Bridgett.....	
do.....8me do	1 00	do Young.....	
<i>4me ou Concours de Compagnie.</i>			
Argent.....1er prix	20 00	Lieutenant Parker et 9 hommes.	} 6me Compagnie
do.....2me do	10 00	Capitaine Davis, 9 hommes....	
do.....3me do	5 00	Capitaine Steward et 9 hommes.	
<i>5me Concours.</i>			
Argent.....1er prix	7 00	Sergent M. Tuck.....	} 1re Compagnie
do.....2me do	6 00	do Kitts.....	
do.....3me do	5 00	Caporal McFarlan.....	
do.....4me do	4 00	Sergent Etsall.....	
do.....5me do	3 00	Caporal Anderson.....	

DICE No. 1.

MILITAIRE No. 2.

BATAILLON DE CARABINIERS DE HALDIMAND.

17, 18 et 19 de juin 1869.

centres, etc., etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous les membres du bataillon. Entrée, 25 centins. Position Hythe.....	200 et 300	} 10	56	{ 31 31 30 29 29 28 28 28 }	40		} Snider Enfield et munitions du gouvernement.
	Vgs.						
Ouvert aux soldats seulement. Ceux qui ont gagné les 1er et 2me prix du 1er concours, si ce sont des soldats, ne pourront prendre part à ce concours. Entrée, 25 centins. N'importe quelle position.....	400 et 500	} 10	33	{ 31 30 29 28 27 27 27 }	40		} Snider Enfield et munitions du gouvernement.
Ouvert à tous les membres du bataillon, et aux officiers et soldats de la milice de réserve. Entrée, 25 centins. N'importe quelle position....	400 et 500	} 10	56	{ 30 30 29 29 26 26 26 }	40		Snider Enfield.
1 officier et 9 soldats de chaque compagnie. Entrée, 25 centins. N'importe quelle position.....	300 et 500	} 10	4	{ 222 218 196 }	40		Snider Enfield.
Ouvert aux sous-officiers seulement. Les vainqueurs des 1er et 2me prix dans le 3me concours, s'ils ne sont pas sous-officiers, ne devront pas prendre part à ce concours. Entrée, 25 centins. N'importe quelle position.....	400	5	13	{ 17 15 14 14 12 }	20		} Snider, Enfields, longues et petites.

RÉUNION DU 37^{ME} BATAILLON

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>6^{me} Concours.</i>			
Argent.....1er prix	9 00	Caporal Griffith.....	1 ^{re} compagnie
do2 ^{me} do	6 00	Soldat Atkinson.....	6 ^{me} do
do3 ^{me} do	5 00	Capitaine Stewart.....	4 ^{me} do
do4 ^{me} do	4 00	Hanly (Milicien).....	do
do5 ^{me} do	3 00	Sergent Fearman.....	1 ^{re} do
do6 ^{me} do	2 00	do Kitts.....	4 ^{me} do
do7 ^{me} do	1 00	do Kerr.....	1 ^{re} do
<i>7^{me} Concours.</i>			
Coupe d'argent.....1er prix	20 00	Capitaine Stewart.....	4 ^{me} compagnie
Argent.....2 ^{me} do	10 00	Enseigne Rushton.....	5 ^{me} do
"Daily Leader".....3 ^{me} do		Capitaine Davis.....	1 ^{re} do
<i>8^{me} Consolation.</i>			
Argent.....1er prix	6 00	Soldat Wilson.....	1 ^{re} compagnie
do2 ^{me} do	5 00	do Atkinson.....	6 ^{me} do
"Daily Spectator".....3 ^{me} do		do Hicks.....	2 ^{me} do
Argent.....4 ^{me} do	3 00	do Forsyth.....	6 ^{me} do
Sac de voyage.....5 ^{me} do	2 00	do Fearman.....	1 ^{re} do
Argent.....6 ^{me} do	2 00	Lieutenant Parker.....	6 ^{me} do
"Advocate".....7 ^{me} do	1 00	Soldat Saunders.....	6 ^{me} do
"Sentinel".....8 ^{me} do	1 00	do. Mill.....	2 ^{me} do

York, 27 décembre 1869.

No. 2.

DISTRICT

RÉUNION DE L'ASSOCIATION

Tenue à Hamilton

Dimension des cibles, blancs de cibles.

<i>1^{er} Concours.</i>			
Argent.....1er prix	12 00	J. Easterbrook.....	8 ^{me} compagnie
do2 ^{me} do	10 00	Sergent J. Brass.....	3 ^{me} do
do3 ^{me} do	7 00	G. O'Maud.....	1 ^{re} do 13 ^{me} Bat.
Une douz. de grap. de raisin	8 00	Enseigne J. Little.....	6 ^{me} do do
Argent.....4 ^{me} do	6 00	Soldat J. White.....	3 ^{me} do do
do5 ^{me} do	5 00	do E. Rice.....	1 ^{re} do do
Un baril de poudre.....6 ^{me} do	6 50	do J. O. Smith.....	5 ^{me} do do
Argent.....7 ^{me} do	4 00	Quartier-Maitre Mason.....	do do
Album photographique.....8 ^{me} do	5 00	Soldat J. Ellis.....	2 ^{me} do do
Une paire de Vases.....9 ^{me} do	3 00	Caporal Wm. Bell.....	8 ^{me} do do
Une paire de salières.....10 ^{me} do	2 00	do T. Jones.....	2 ^{me} do do
Un volume de Shakespeare	1 00	Soldat J. Leggo.....	1 ^{re} do do
	\$69 50		

DE HALDIMAND.—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points partieur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	A tous venants. Toute position. Entrée 25 centins.	Vgs. { 500 et 600 }	10	45	{ 27 27 26 24 24 24 22 }	40	
Aux officiers seulement. Toute position. Entrée \$100.	500	5	11	{ 17 14 13 }	20		Snider Enfield.
Ouvert à tous ceux qui n'ont gagné de prix dans aucun des concours précédents. Aucun honoraire d'entrée.	200	5	28	{ 18 17 16 16 15 15 15 15 }	20		Snider Enfield.

ROBERT H. DAVIS,
Lieut.-Col., 37^{me} Battalion V.M.

MILITAIRE No. 3.

DU 13^{ME} BATAILLON.

les 9, 10, et 11 juin 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Ouvert aux officiers, sous officiers, et soldats du 13 ^{me} bataillon. Cinq coups à chaque distance.	200	10	135	40	}	34	}	3.40	
						33			3.30
						33			3.30
						32			3.20
						32			3.20
						30			3.00
	400	10	135	40	}	29	}	2.90	
						29		2.90	
						29		2.90	
						29		2.90	
						29		2.90	
						29		2.90	

REUNION DU 13ME BATAILLON

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>2me Concours.</i>			
Argent..... 1er prix	12 00	Soldat English.....	6me compagnie, 13me bat.
do 2me do	10 00	do Brady.....	2me do do
do 3me do	7 00	Caporal O'Maud.....	1er do do
Baril de poudre..... 4me do	6 50	Soldat Gentle.....	5me do do
Une doz. de vin..... 5me do	6 00	do Arnold.....	8me do do
Argent..... 6me do	4 00	Sergent Kenny.....	6me do do
Veste Cardigan..... 7me do	5 00	do Barnard.....	2me do do
Tapis de pied..... 8me do	3 00	Soldat Burns.....	8me do do
Argent..... 9me do	2 00	do Sache.....	2me do do
do 10me do	1 00	do Easterbrook.....	8me do do
	\$56 50		
<i>3me Concours.</i>			
Argent..... 1er prix	12 00	Caporal A. Leitch.....	5me compagnie, 13me bat
do 2me do	9 00	Soldat Street.....	6me do do
do 3me do	6 50	Sergent Ashbury.....	8me do do
do 4me do	6 00	Enseigne Little.....	6me do do
Coupe d'argent..... 5me do	6 00	Soldat Easterbrook.....	8me do do
Chapeau..... 6me do	5 00	Enseigne Marsh.....	1er do do
Pantalons..... 7me do	5 00	Soldat Smith.....	8me do do
Argent..... 8me do	4 00	Quartier-maître Mason.....	do do do
Chapeau..... 9me do	3 00	Soldat Nicholson.....	1er do do
1 douzaine de porter..... 10me do	2 00	do Chisholm.....	1er do do
Argent..... 11me do	1 00	Sergent O'Maud.....	2me do do
	\$59 50		
<i>4me Concours.</i>			
Coupe des officiers. Ouvert à douze membres de chaque compagnie. Toute compagnie qui gagnera cette coupe trois ans consécutivement aura droit de la garder.....		La compagnie No. 1, Capitaine Gibson, l'a gagnée trois années successives.....	13me bataillon.....
<i>5me Concours.</i>			
Coupe des avocats. Ouvert à un officier, un sergent, un caporal et cinq soldats de chaque compagnie. La coupe devra être gardée par la compagnie qui la gagnera pour la troisième fois.....		La compagnie, No. 8, capitaine Glasgow, l'a gagnée une fois par le No. 8 et deux fois par le No. 1.....	13me bataillon.....

BATAILLON—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux officiers, sous-officiers et soldats du 13me Bataillon, Cinq coups à chaque distance.....	300 et 500	10	135	28 26 25 25 24 24 23 23 23	40	2.80 2.60 2.50 2.50 2.40 2.40 2.30 2.30 2.30	Snider-Enfield.
Ouvert aux officiers, sous-officiers et soldats du 13me Bataillon, Cinq coups à chaque distance.....	400 et 600	10	125	30 30 29 28 28 28 27 27 27 26	40	3.00 3.00 2.90 2.80 2.80 2.80 2.70 2.70 2.70 2.60	Snider-Enfield.
Ouvert à douze membres de chaque compagnie. 13me Bataillon. Cinq coups à chaque distance.....	300 400 et 500	15	84	372	60	2.06	Snider-Enfield.
Ouvert à un officier, deux sous-officiers et cinq soldats de chaque compagnie, 13me bataillon. Cinq coups à chaque distance.....	200 400 et 600	15	56	314	60	3.10	Snider-Enfield.

RÉUNION DU 13^{ME} BATAILLON

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>6^{me} Concours.</i>			
<i>Bataillon et Compagnie.</i>			
Snider Enfield (ou).....1er prix	20 00	Sergent Campbell.....	4 ^{me} compagnie, 13 ^{me} bat.
do2 ^{me} do	15 00	Caporal Leitch.....	5 ^{me} do do
do3 ^{me} do	10 00	Soldat Street.....	6 ^{me} do do
do4 ^{me} do	6 00	do Sheam.....	5 ^{me} do do
Coupe d'argent.....5 ^{me} do	4 00	do Craig.....	6 ^{me} do do
do6 ^{me} do	3 00	Sergent Ashbury.....	8 ^{me} do do
do7 ^{me} do	2 00	do Brass.....	3 ^{me} do do
do8 ^{me} do	1 00	Caporal English.....	8 ^{me} do do
	\$61 00		
<i>7^{me} Concours.</i>			
<i>Concours des Clairons.</i>			
Argent.....1er prix	3 00	Cornet Smith.....	2 ^{me} compagnie, 13 ^{me} bat.
do2 ^{me} do	2 50	do Winton.....	1 ^{er} do do
do3 ^{me} do	2 00	do Edwards.....	8 ^{me} do do
do4 ^{me} do	1 50	do Grant.....	5 ^{me} do do
do5 ^{me} do	1 00	do Passmore.....	4 ^{me} do do
do6 ^{me} do	0 50	do Trail.....	6 ^{me} do do
	\$10 50		
<i>8^{me} Concours.</i>			
<i>Concours des Officiers</i>			
Une caisse de Claret.....		Euseigne John Little.....	13 ^{me} bataillon.....
<i>9^{me} Concours.</i>			
<i>Consolation.</i>			
Un habillement complet....1er prix	12 00	Lieut. Stock.....	8 ^{me} compagnie, 13 ^{me} bat.
Un habit de Tweed.....2 ^{me} do	7 00	Soldat Nichols.....	1 ^{er} do do
Une tonne de charbon.....3 ^{me} do	6 00	do Snowdon.....	1 ^{er} do do
Argent.....4 ^{me} do	4 00	Captaine Gibson.....	1 ^{er} do do
Une couple de volailles.....5 ^{me} do	5 00	do Askin.....	5 ^{me} do do
Argent.....6 ^{me} do	3 00	Soldat Burdett.....	2 ^{me} do do
Steréotype.....7 ^{me} do	4 00	Sergent Orr.....	5 ^{me} do do
Argent.....8 ^{me} do	2 00	Major O'Reilly.....	2 ^{me} do do
100 cartouches Enfield.....9 ^{me} do	2 50	Sergent McArthur.....	1 ^{me} do do
Une boîte de biscuits.....10 ^{me} do	2 00	Caporal Mott.....	3 ^{me} do do
Argent.....11 ^{me} do	1 00	Soldat Stock.....	8 ^{me} do do
Livre.....12 ^{me} do	1 00	do Potter.....	1 ^{er} do do
Portmanteau.....13 ^{me} do	1 00	do Cox.....	4 ^{me} do do
1/2 douz. de photographies.....14 ^{me} do	1 00	do Cox.....	3 ^{me} do do
Argent.....15 ^{me} do	0 50	Sergent Stock.....	8 ^{me} do do
	\$52 00		

(HAMILTON.)—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous les sous-officiers et soldats du 13 ^{me} bataillon. Cinq coups à chaque distance.....	Vgs.	300 500 et 600	15	136	60	{ 2.33 2.27 2.20 2.13 2.07 2.07 1.93 1.87 }	Snider-Enfield.
Ouvert aux clairons du 13 ^{me} bataillon. Cinq coups à chaque distance.....	200	5	7	{ 12 12 9 9 4 4 }	20	{ 2.40 2.40 1.80 1.80 0.80 0.80 }	Snider-Enfield.
Ouvert aux officiers du 13 ^{me} bataillon. Cinq coups à chaque distance.....	400	5	14	20	20	4.00	Snider-Enfield.
Ouvert à tous les concurrents qui n'ont jamais remporté de prix à aucun concours.....	200	5	40	{ 16 15 15 15 15 14 14 14 14 14 13 13 13 12 12 }	20	{ 3.20 3.00 3.00 3.00 3.00 2.80 2.80 2.80 2.80 2.80 2.60 2.60 2.60 2.40 2.40 }	Snider-Enfield.

No. 3.

RÉUNION ANNUELLE DU

Tenu à Toronto,

Dimension des cibles, blancs de cibles,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
<i>1er Concours.</i>			
Coupe d'argent et \$20. 1er prix	40 00	No. 4, ou Comp. du cap. Arthur	"Queen's Own Rifles."
<i>2me Concours.</i>			
Coupe d'argent. 1er prix	20 00	Enseigne Delamere.....	"Queen's Own Rifles.".. }
do 2me do	15 00	do Brown.....	
Caisse de claret..... 3me do	10 00	do Morrison.....	
Pipe d'écume de mer..... 4me do	7 00	Capitaine Bennett.....	
<i>3me Concours.</i>			
Coupe d'argent. 1er prix	20 00	Sergent Gardiner.....	"Queen's Own Rifles.".. }
Habit et longue-vue..... 2me do	15 00	do Bailey.....	
Marchandises nouveautés..... 3me do	10 00	do Bull.....	
Coupe d'argent..... 4me do	9 00	Sergent-major Maloney.....	
Jambon..... 5me do	5 00	Sergent infirmier White.....	
Chapeau..... 6me do	4 00	Sergent Marshall.....	
<i>4me Concours.</i>			
Coupe d'argent..... 1er prix	20 00	Caporal W. Durie.....	"Queen's Own Rifles.".. }
Pot à glace..... 2me do	15 00	do Burch.....	
Pupitre et coupe d'argent..... 3me do	14 00	do Ellis.....	
Baril d'Alc..... 4me do	9 00	do C. Durie.....	
Caisse de claret..... 5me do	6 00	do Campbell.....	
Coupe d'argent..... 6me do	5 00	do Fox.....	
Boîte de cigares..... 7me do	4 00	do Langton.....	
Epiceries..... 8me do	3 00	do Tarleton.....	
<i>5me Concours.</i>			
Coupe d'argent..... 1er prix	20 00	Soldat Jennings.....	"Queen's Own Rifles.".. }
Pot à glace..... 2me do	15 00	do Bell.....	
Carabine Spencer..... 3me do	14 00	do Jack.....	
Instrument de musique, ci-			
gares et sac de voyage..... 4me do	12 00	do Armstrong.....	
Photographie et cadre..... 5me do	10 00	do Sheppard.....	
Baril d'Alc..... 6me do	9 00	do Richardson.....	
Sachet et gilet..... 7me do	8 00	do Allenson.....	
Tonne de charbon..... 8me do	7 00	do McNaught.....	
Toque et boîte de biscuits..... 9me do	6 50	do Lafferty.....	
Paire de bottes et br. à chev. 10me do	6 00	Clairon Wilson.....	
Pipe d'écume de mer..... 11me do	6 00	Soldat Nicholson.....	
Encrier..... 12me do	5 00	do Lawrence.....	
"Leader" quotidien, un an. 13me do	5 00	do Ledyard.....	
Cravache et quincaillerie. 14me do	4 50	do Frost.....	

"QUEEN'S OWN RIFLES."

le 31 mai 1869.

centres, etc.,—conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de corps.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert à 10 membres de chaque compagnie.....	200 300 et 400	15	80	392	60	Snider Enfield.
Ouvert aux officiers seulement.....	200 300 et 400	15	80	{ 43 39 39 35	60	Snider Enfield.
Ouvert aux sergents seulement.....	200 300 et 400	15	80	{ 42 41 40 40 39 39	60	Snider Enfield.
Ouvert aux caporaux seulement.....	200 300 et 400	15	160	{ 45 44 44 43 42 41 40 40	60	Snider Enfield
Ouvert aux soldats seulement.....	200 300 et 400	15	160	{ 51 47 46 45 44 43 42 41 41 40 40 39 39 39	60	Snider Enfield.

REUNION DES CARABINIERS DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>6me Concours.</i>			
Carabine Snider, et coupe.. 1er prix	25 00	Soldat Armstrong.....	" Queen's Own Rifles."
Coupe d'argent..... 2me do	20 00	do Allenson.....	
Pipe d'écume de mer..... 3me do	16 00	Caporal Fox.....	
Chapeau, coupe et cigares.. 4me do	12 00	Soldat McNaught.....	
Coupe d'argent..... 5me do	10 00	do Lafferty.....	
Album..... 6me do	10 00	do Nicholson.....	
Caisse et une doz. Photo's.. 7me do	9 50	Caporal Langton.....	
Baril d'Ale..... 8me do	9 00	Soldat Frost.....	
Chapeau et caisse d'huitres. 9me do	8 00	do Nume.....	
Piped'écume de mer et tabac10me do	7 50	do Casey.....	
Huillier et livres..... 11me do	6 50	Caporal Wray.....	
Cigares et caisse..... 12me do	6 00	Major Otter.....	
2 Vols. de Shakespeare..... 13me do	6 00	Soldat Montgomery.....	
Cigares..... 14me do	5 00	Sergent Menzies.....	
Caisse de Claret..... 15me do	5 00	Soldat Hastrayne.....	
Photographie du vainqueur. 16me do	5 00	do Johnstone.....	
" Telegraph" 1 an..... 17me do	5 00	do H. Shaw.....	
Théière, couteaux et fourch. 18me do	4 00	do Duggan.....	
Boîte de savon..... 19me do	3 00	do J. Shaw.....	
Lampe..... 20me do	2 00	do Carlisle.....	
<i>7me Concours.</i>			
Coupe d'argent.....	40 00	Compagnie No. 7.....	" Queen's Own Rifles.".. }
<i>8me Concours</i>			
Sabre-bayonnette et carabine Snider-Enfield, (courte) .. 1er prix	40 00	Soldat Armstrong.....	" Queen's Own Rifles"....
		Sergent-Major Maloney.....	
	Sergent White.....		
	do Bailey.....		
	do Gardiner.....		
	do Meredith.....		
	Caporal Burch.....		
	do Campbell.....		
	do C. Durie.....		
	do W. Durie.....		
	do Ellis.....		
	do Fox.....		
	do Nicholson.....		
	do Tarleton.....		
	Soldat Allenson.....		
	do Bell.....		
	do Frost.....		
	do Jack.....		
	do Jennings.....		
	do McNaught.....		
	do Sheppard.....		
20 Billets de membre de l'Association des Carabimiers d'Ontario 2me prix	20 00		
	\$633 00		

" QUEEN'S OWN," (TORONTO.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points partieur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.									
Ouvert aux membres du bataillon qui n'ont jamais remporté de prix....	Vgs.	200 300 & 400	15	160	60		Snider Enfield.									
								45								
								42								
								41								
								41								
								41								
								40								
								40								
								39								
								37								
Ouvert à 10 membres de chaque compagnie.....		200 300 400 & 500	20	70	60		Snider Enfield.									
								475								
								Le plus grand nomb. de pts. durant le concours.....		200 300 400 & 500	20	160			Snider Enfield.	
																63
																50
57																
Aux 20 sous-officiers et hommes faisant en second le plus de points..		200 300 400 & 500	20	160	60		do									
								57								
								57								
								53								
								56								
								55								
								51								
								48								
								53								
								61								
								50								
								50								
								47								
51																
50																
59																
52																
54																
61																
51																
57																

RÉUNION DES CARABINIERS DU

Tenu à Toronto, le

Dimension des cibles, blancs de cible

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
Coupe d'argent..... 1er prix	20 00	Soldat Jennings.....	Canadien.....
do 2me do	10 00	Sergent Bailey.....	Irlandais.....
do 3me do	8 00	Soldat Sheppard.....	Anglais.....
Argent 4me do	5 00	Soldat Jennings.....	Célibataires.....
do 5me do	5 00	Sergent Baily.....	Fumeurs.....
	\$48 00		

RÉUNION ANNUELLE DE PLUSIEURS COM

Tenu à Toronto, le

Dimension des Cibles, Blancs de Cible,

No. 2 ou Compagnie du Capitaine Morrison, 8 Octobre 1869.		No. 2 ou Compagnie du Capitain Morrison.	
	\$ cts.		
Habillement complet..... 1er prix	16 00	Soldat W. Stanley.....	do do.....
Bol à Punch..... 2me do	12 00	do C. Sheppard.....	do do.....
Coupe d'argent..... 3me do	10 00	do A. Bell.....	do do.....
Argent 4me do	5 00	Sergent C. Gray.....	do do.....
do 5me do	4 00	Soldat Jno. Walker.....	do do.....
do 6me do	3 50	do G. Graham.....	do do.....
do 7me do	3 00	Caporal W. Tarleton.....	do do.....
100 cartouches..... 8me do	2 50	do H. Cooper.....	do do.....
	\$56 00		

"QUEEN'S OWN RIFLES."

19 juillet 1869.

centres, etc.—conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
10 hommes de chaque nationalité, savoir : Anglais, Irlandais, Ecosais et Canadiens, choisis parmi les carabiniers du Bataillon, le plus grand nombre de points de chaque groupe remportant le prix.	200	25	40	Groupe canadien } 653	1000	65	Snider Enfield.
	300			69	1000		
	490			Gr. irlandais, 623			
	500			80	1000		
	et			Gr. angl. 564			
600	67	1000					
10 hommes mariés contre 10 jeunes gens choisis parmi les carabiniers.	20		20	Gr. des célib. 624	100	62	Snider Enfield.
		80		1000			
10 fumeurs contre 10 qui ne fument pas choisis parmi les carabiniers.	20	20	Gr. des fum. 650	100	65	Snider Enfield.	
			1000				

CHARLES T. GILLMOR, LT.-COL.
Commandant du "Queen's Own."

PAGNIES DU "QUEEN'S OWN RIFLES."

Jours suivants en 1869.

Centres, etc., conformément au règlement.

Ouvert à tous les membres de la Compagnie.....	200 300 et 400	15	25	55 50 47 44 44 43 41 41	60	Enfield (Snider.)

RÉUNION DU (QUEEN'S OWN

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
20 septembre 1869.			
Carabine Henry.....	1er prix 40 00	Caporal J. Burch.....	No. 4 ou com. du c. Arthur
Médaille.....	2me do 12 00	Soldat R. Nicholson.....	do do.....
Encrier.....	3me do 8 00	Caporal A. Campbell.....	do do.....
Vase en argent.....	4me do 6 00	Soldat W. T. Jennings.....	do do.....
Médaille.....	5me do 12 00	do J. H. Sutherland.....	do do.....
Pipe d'écume de mer.....	6me do 8 00	Sergent H. Hewlett.....	do do.....
Longue-vue.....	7me do 6 00	Soldat J. Nunn.....	do do.....
250 cartouches.....	8me do 5 00	Sergent W. Hastings.....	do do.....
Album.....	9me do 3 00	Soldat J. Lugsdin.....	do do.....
Coupe d'argent.....	10me do 8 00	Cornet J. Leach.....	do do.....
do.....	11me do 5 00	Soldat W. Merelton.....	do do.....
do de porcelaine.....	12me do 3 00	do C. Rice.....	do do.....
do d'argent.....	13me do 20 00	do W. J. Jennings.....	do do.....
	\$136 00		
20 juin 1869.			
Médaille et Livres.....	1er prix 25 00	Sergent Marshall.....	No. 5 ou com. duc. Whitney
Coupe d'argent.....	2me do 10 00	Soldat J. A. Anderson.....	do do.....
Porte-manteau.....	3me do 10 00	do S. Bottomly.....	do do.....
Gobelet.....	4me do 8 00	do J. Lovell.....	do do.....
Lunette d'opéra.....	5me do 5 00	Caporal R. Hamilton.....	do do.....
Secrétaire.....	6me do 7 00	do J. Zimmerman.....	do do.....
Pipe d'écume de mer.....	7me do 6 00	Soldat W. Mitchell.....	do do.....
Jeu de mail.....	8me do 5 00	do C. Brotherton.....	do do.....
Flacon de poche.....	9me do 2 50	do W. Ryan.....	do do.....
Coupe.....	10me do 4 00	do J. Gemmell.....	do do.....
Sac de Courrier.....	11me do 2 50	Caporal W. Blight.....	do do.....
	\$85 00		
1er Concours, 31 juillet 1869.			
Pot à Glace.....	1er prix 12 00	Caporal J. Jackman.....	No. 7 ou com. duc. Campbell
Panier à Cartes.....	2me do 10 00	do C. Durie.....	do do.....
Ornement.....	3me do 8 00	Soldat W. Jack.....	do do.....
Pot à Crème et Sucrier.....	4me do 8 00	do J. Armstrong.....	do do.....
Pot à l'eau.....	5me do 7 00	Caporal W. Irwin.....	do do.....
do.....	6me do 6 00	Soldat J. Moore.....	do do.....
Vase à fleur en marb. de Paros.....	7me do 6 00	Enseigne A. Carmichael.....	do do.....
Sucrier.....	8me do 5 00	Soldat S. Kingsbury.....	do do.....
Coupe d'argent.....	9me do 5 00	do F. Martin.....	do do.....
Sac de voyage.....	10me do 3 00	Sergent H. Meredith.....	do do.....
Tabac.....	11me do 2 00	do R. Watson.....	do do.....
Flacon de Poche.....	12me do 2 00	Soldat R. Davidson.....	do do.....
Album.....	13me do 2 00	Sergent J. H. Cook.....	do do.....
	\$76 00		

RIFLES) (TORONTO.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à ceux de 1ère cl. seulement	200 300 et 400	15	33	55	60		Snider-Enfield.
Ouvert à ceux de 2me et 3me classe seulement				52			
Ouvert à ceux qui n'ont jamais remporté un prix à un concours.				50			
Ouvert aux plus hauts points à la distance ci-dessus.	500	5	5	47 39 38 35 34 34 33 26 24 17	20		
Ouvert aux membres de la Comp.	200 300 et 400	15	27	47	60		Snider-Enfield.
Ouvert à ceux de 1ère cl. seulement.				41			
Ouvert à ceux de 2me cl. seulement.				40			
Ouvert à ceux de 3me cl. seulement.				39 37 40 32 32 30 33 24			
Ouvert à tous les membres de la Compagnie.....	200 300 et 400	15	31	46 44 43 40 40 40 40 39 37 36 36 36 34	60		Snider-Enfield

RÉUNION DU "QUEEN'S OWN

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>2me Concours, 30 octobre 1869.</i>			
Théière et cafetière.....	1er prix 10 00	Caporal C. Durie.....	No. 7 ou Co. du C. Campbell
Table de toilette.....	2me do 9 00	do W. Irwin.....	do do.....
Secrétaire.....	3me do 7 00	Soldat J. Andrews.....	do do.....
Théière.....	4me do 6 00	Sergent J. H. Cook.....	do do.....
Une paire de bottes.....	5me do 5 00	Soldat J. Boomer.....	do do.....
Théière.....	6me do 4 50	Sergent H. Meredith.....	do do.....
Bol à sucre.....	7me do 3 50	Soldat J. Moore.....	do do.....
Beurrier.....	8me do 3 00	do W. Jack.....	do do.....
Bouteille à toilette.....	9me do 2 50	Enseigne A. Carmichael.....	do do.....
Sac de voyage.....	10me do 3 00	Sergent R. Watson.....	do do.....
Pot à bière.....	11me do 2 50	Caporal W. Luckling.....	do do.....
Porte cigare d'écume de mer.....	12me do 2 00	Soldat F. Martin.....	do do.....
Table de toilette.....	13me do 5 00	do J. Richardson.....	do do.....
	\$63 00		
<i>Coupe "Blake" } 1me prix 120 00</i>			
Boîte à toilette... }	15 00	Enseigne Delamere.....	
Statuette.....	2me do 15 00	Sergent Goodwille.....	No. 9, ou Co. du C. Cherriman, 20 nov. 1869.
Pendule.....	3me do 13 00	Soldat Small.....	do do.....
Lunette.....	4me do 10 00	Sergent A. Macdonald.....	do do.....
Chaîne et montre.....	5me do 14 00	Soldat McKim.....	do do.....
Gobelet.....	6me do 6 00	do Snider.....	do do.....
Encrier.....	7me do 15 00	do Leefy.....	do do.....
Coupe.....	8me do 3 50	do Perdue.....	do do.....
Encrier.....	9me do 5 00	do McDermid.....	do do.....
Grand pot à sirop.....	10me do 6 50	Sergent Edwards.....	do do.....
Encrier.....	11me do 3 50	Soldat Houston.....	do do.....
Sac de voyage.....	12me do 8 00	do Tully.....	do do.....
Sac de voy. et flac. de poche.....	13me do 5 00	do Whiteman.....	do do.....
Secrétaire.....	14me do 6 50	do Tule.....	do do.....
Ornement Indien.....	15me do 3 50	do Junor.....	do do.....
Coupe.....	16me do 4 50	do Lace.....	do do.....
	\$254 00		

RIFLES" (TORONTO.)—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert à tous les membres de la compagnie.....	200 300 et 400	} 15	28	} 43 42 41 37 35 34 33 31 30 30 28 27 27	60	Snider-Enfield.
Ouvert à tous les membres de la compagnie, et aussi aux membres honoraires.....	200 300 400 et 500 200	} 20	} 53	80	Snider-Enfield.
Ouvert seulement aux sous-officiers et soldats.....	300 et 400	} 5	} 43 37 37 37	60	do.
Ouvert à tous ceux qui n'ont jamais remporté de prix.....	200 300 et 400	} 15	50	} 37 34 32 32 31 23	60	do.
Ouvert aux hommes qui n'ont jamais tiré à aucune pratique.....	200 et 300	} 10	} 22 21 21 20 20	40	do.

CHARLES T. GILLMOR, Lieut.-Col., Commandant du Q. O. R.

No. 4.

DISTRICT

RÉUNION DU PRINTEMPS

Tenue à Colborne, le

Dimension des cibles, blancs de cibles,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
Argent.....	1er prix 20 00	Capitaine A. C. Webb.....	Compagnie No. 4, 40me..
do	2me do 15 00	Soldat Dolman	do No. 9, 40me..
do	3me do 12 00	do Zufelt.....	do No. 9, 40me..
do	4me do 9 00	Capitaine A. Vars.....	do No. 7, 40me..
do	5me do 6 00	Soldat N. Palmer.....	do No. 7, 40me..
do	6me do 4 00	Enseigne Butler.....	do No. 4, 40me..
do	7me do 3 00	Sergent Tompkins.....	do No. 4, 40me..
do	8me do 2 00	Soldat Wetherton.....	do No. 4, 40me..
do	9me do 1 00	do J. Delaney.....	do No. 2, 40me..
do	10me do 4 00	do Kinsman.....	do No. 7, 40me..
do	11me do 3 00	Sergent Hopkins.....	do No. 8, 40me..
do	12me do 2 00	do Polley.....	do No. 8, 40me..
do	13me do 1 00	Soldat Duncan.....	do No. 8, 40me..

Vent et pluie extrêmement violents

No. 5.

CONCOURS DU

Tenue simultanément à Bowmanville et

Dimensions des cibles, blancs de cibles,

Argent.....	1er prix 5 00	Soldat F. Hobbs.....	Compagnie No. 1.....
do	2me do 4 00	Adjudant W. F. McMurty.....	do
do	3me do 3 00	Musicien William Scott.....	do
do	4me do 2 00	Soldat Thomas Coleman.....	Compagnie No. 1.....
do	5me do 2 00	do William McAlister.....	do No. 4.....
do	6me do 2 00	do C. Hughes.....	do No. 1.....
do	7me do 2 00	Lieutenant-Colonel F. Cubitt.....	do
do	8me do 2 00	Capitaine William Scott.....	Compagnie No. 1.....
do	9me do 2 00	Caporal T. Steen.....	do No. 4.....
do	10me do 2 00	Sergent T. Piper.....	do No. 1.....
do	11me do 2 00	Caporal G. Scott.....	do No. 1.....
do	12me do 2 00	do G. Trelevan.....	do No. 4.....
do	13me do 1 00	Soldat A. Eldred.....	do No. 4.....
do	14me do 1 00	do T. Stucy.....	do No. 1.....

Deux compagnies seulement, Bowmanville et Newcastle, ont pris part au con

MILITAIRE No. 3.

DU 40ME BATAILLON,

15me jour de juin 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous les membres ayant été deux mois dans aucune compagnie du bataillon qui a contribué la somme de vingt-cinq piastres pour les concours de carabiniers dans l'année 1869. Tir suivant le règlement de mousqueterie. Les quatre derniers prix donnés à ceux qui n'ont pas antérieurement remporté un prix.....	200 400 et 500	600 et 75	45	48 48 44 43 43 39 39 39 38 32 31 30 29	60	38 ⁹ / ₁₃	Toutes des Snider-Enfield.
Total.....				503	60	38 ⁹ / ₁₃	

pendant presque tout le temps.

W. SMITH, Lieut.-Colonel, 40me Bataillon.

45ME BATAILLON DE L'ASSOCIATION,

Newcastle, le 23 août 1869.

centres, etc., etc., conformément au règlement.

Grand nombre de cibles et points à trois distances à gagner.....	300 500 et 600	14	32	44 39 39 37 32 32 30 30 30 29 28 28 27	56	2 ² / ₇	Snider-Enfield.
--	-------------------------	----	----	--	----	-------------------------------	-----------------

cours, les autres compagnies du 45me n'ayant ni cibles ni champs de tir.

F. CUBITT, Lieut.-Col.

No. 6.

CONCOURS A LA CARABINE DE L'ASSOCIATION

Tenu à Belleville, le

Dimension des cibles, blancs de cible,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>1er Concours.</i>			
	\$ cts.		
Pelletteries pour dame..... 1er prix	10 00	Sergent John Bennett.....	15me bataillon
Fouet de voiture et \$4..... 2me do	9 00	Soldat Griffin.....	R. du G. T.
Paire de bottes..... 3me do	6 00	do James Lloyd.....	49me bataillon
Paire de pistolets..... 4me do	5 00	Major Smith Stephens.....	15me do
Théière..... 5me do	3 00	Caporal James Wilson.....	R. du G. T.
Paire de pantouffles..... 6me do	2 00	Capitaine William Crowther.....	do
Bocal de cons. au vin. et \$1..... 7me do	1 50	do Samuel S. Lazier.....	15me bataillon
Sac de pommes de terre..... 8me do	1 00	Lieutenant Samuel Marshall.....	R. du G. T.
	\$37 50		
<i>2me Concours.</i>			
Revolver..... 1er prix	20 00	Gentilhomme R. P. Jelleth.....	
Canne montée en argent... 2me do	20 00	Soldat — Griffin.....	R. du G. T.
Épinglette d'or..... 3me do	15 00	Major Smith Stephens.....	15me bataillon
Paire de lampes..... 4me do	10 00	Capitaine William Crowther.....	R. du G. T.
Pipe d'écumé de mer..... 5me do	8 00	Sergent John Bennett.....	15me bataillon
Baril d'Alc..... 6me do	5 00	Capitaine S. S. Lazier.....	15me do
Album Photographique..... 7me do	5 00	Lieutenant John Taylor.....	15me do
Cafetière..... 8me do	3 00	do — Marshall.....	R. du G. T.
Boîte de Raisin..... 9me do	3 00	Soldat James Lloyd.....	49me bataillon
Copie du Chronicle (1 an)..... 10me do	2 00	Capitaine Philip Hambly.....	49me do
Paire de vases en porcelaine..... 11me do	1 75	Lieutenant — Teate.....	R. du G. T.
	\$92 75		
Médaille d'argent par le Lieut.-Col.-Campbell..... 1er prix	0 00	Soldat — Griffin.....	R. du G. T.
do..... 2me do	5 00	Sergent Bennett.....	15me bataillon
do..... 3me do	4 00	Lieutenant Marshall.....	R. du G. T.
do..... 4me do	3 00	Capitaine William Crowther.....	do
do..... 5me do	2 00	Soldat James Lloyd.....	49me bataillon
do..... 6me do	2 00	Major Smith Stephens.....	15me do
	\$16 00		

DES CARABINIERS DU COMTÉ DE HASTINGS.

10 Novembre, 1869.

centres, etc., conformément au règlements.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.											
A tous venants. Cinq coups à chaque distance. Entrée 50 cents. Trente entrées. Aucune carabine. Aucune position.	300 et 500	10	30	<table border="0"> <tr><td>21</td></tr> <tr><td>20</td></tr> <tr><td>19</td></tr> <tr><td>17</td></tr> <tr><td>16</td></tr> <tr><td>16</td></tr> <tr><td>15</td></tr> <tr><td>14</td></tr> </table>	21	20	19	17	16	16	15	14	40	15 ¹ / ₃ ¹ / ₀	Snider-Enfield.			
21																		
20																		
19																		
17																		
16																		
16																		
15																		
14																		
Ouvert seulement aux membre de l'Association. Carabines du gouvernement. Entrée, 50 centins..	200 400 et 600	4 coups à 600 3 coups à 400 et 200	36	<table border="0"> <tr><td>22</td></tr> <tr><td>22</td></tr> <tr><td>21</td></tr> <tr><td>20</td></tr> <tr><td>20</td></tr> <tr><td>19</td></tr> <tr><td>19</td></tr> <tr><td>18</td></tr> <tr><td>17</td></tr> <tr><td>16</td></tr> <tr><td>16</td></tr> </table>	22	22	21	20	20	19	19	18	17	16	16	40	17 ⁷ / ₇	Snider-Enfield.
22																		
22																		
21																		
20																		
20																		
19																		
19																		
18																		
17																		
16																		
16																		
Moyenne des points par tireur.....				<table border="0"> <tr><td>79</td></tr> <tr><td>76</td></tr> <tr><td>76</td></tr> <tr><td>75</td></tr> <tr><td>72</td></tr> <tr><td>67</td></tr> </table>	79	76	76	75	72	67		Snider-Enfield.						
79																		
76																		
76																		
75																		
72																		
67																		

CONCOURS A LA CARABINE DE L'ASSOCIATION

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>3me Concours.</i>			
Poêle de cuisine..... 1er prix	35 00	Lieutenant Marshall.....	R. du G. T.....
Balle d'argent de carabine.. 2me do	20 00	Caporal James Wilson.....	do.....
Revolver..... 3me do	20 00	Capitaine C. W. Nunn.....	do.....
Portrait Notman, H. R. B. 4me do	15 00	do William Crowther.....	do.....
Couteau d'argent à fruits.. 5me do	15 00	Caporal James Kennedy.....	do.....
Concertina..... 6me do	12 00	Sergent James Mills.....	do.....
Pipe d'écume de mer..... 7me do	10 00	Soldat — Griffin.....	do.....
Mitaines de chevreau angl. 8me do	5 00	do James Lloyd.....	49me Bataillon.....
Baril de pommes..... 9me do	3 00	Sergent John Bennett.....	15me do.....
Paire de poulets Brahma.. 10me do	3 00	do — Clark.....	15me do.....
Lampe de salon..... 11me do	3 00	Soldat William Northcote.....	15me do.....
Sac d'orge..... 12me do	1 50	do Donald Bain.....	15me do.....
2 boc. de conserves au vinaig. 13me do	1 00	do — Jarvis.....	R. du G. T.....
Paire de patins..... 14me do	1 00	Major Smith Stephens.....	15me Bataillon.....
15me do	6 00	Enseigne George Stewart.....	15me do.....
16me do		Sergent David Gerow.....	15me do.....
17me do		Lieutenant — Hale.....	15me do.....
18me do		Capitaine S. S. Lazier.....	15me do.....
19me do		do R. C. Holme.....	15me do.....
20me do		Soldat — Wordcock.....	15me do.....
\$150 50			
<i>4me Concours.—Consolation Stakes.</i>			
Photographie du gagnant.. 1er prix	5 00	Soldat — Northcote.....	R. du G. T.....
Chapeau de soie..... 2me do	5 00	Sergent John Chambers.....	do.....
Pipe de fantaisie et \$2 00.. 3me do	4 00	do James Burke.....	15me Bataillon.....
Do do \$1 00.. 4me do	3 00	Soldat Joseph Middlemas.....	15me do.....
Une piastre..... 5me do	1 00	do — Booth.....	15me do.....
\$18 00			
<i>Consolation Spéciale.</i>			
Un prix de \$5 00.....	5 00	Soldat George Thompson.....	15th Battalion.....
\$5 00			

No. 7.

CONCOURS A LA CARABINE DE LA COMPAGNIE No 5,
Tenue à Ville Amherst, le
Dimension des cibles, blanc de cible, centres,

½ doz. de cuillères d'argent. 1er prix	8 00	Col. Sergent H. H. Finley.....	
Anneau d'or..... 2me do	3 00	Sergent Robt. Glinn.....	
Couteau et fourchette à dép. 3me do	2 00	Caporal Jn. Gibson.....	
Montre d'argent..... 4me do	15 00	Soldat Wm. Glenn.....	
do..... 5me do	12 00	do W. Fleming.....	
Revolver..... 6me do	10 00	do Jn. Askin.....	
Service à thé en porcelaine. 7me do	7 00	do Robt. Kirkpatrick.....	
Paire de couvertures de laine 8me do	6 00	do Js. Montgomery.....	
Garde d'argent..... 9me do	5 00	do P. Cratten.....	
Lampe..... 10me do	4 00	do Robt. Gibson.....	
Crayon d'argent..... 11me do	1 00	do Robt. Kirk.....	
\$73 00			

ROBERT PATTERSON, Capitaine de la Compagnie No. 5.

DES CARABINIERS, (BELLVILLE).—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points partitueur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert seulement à la Force Active du comté d'Hastings. Carabines du gouvernement. Entrée, 25 centins; Membres de l'Association, entrée gratuite.....	Vgs.	15	45	44	60	23 ⁹ / ₁₇	Snider-Enfield.
	200			41			
	300			41			
	et			39			
	400			39			
				37			
				37			
				36			
				35			
				35			
Ouvert seulement à ceux qui n'ont pas remporté de prix.....	200	12	2	7	8	4 ¹ / ₅	Snider-Enfield.
				6			
				6			
				4			
				4			
.....	400	1	21	4	Snider-Enfield.

ALFRED A. CAMPBELL, Lieut.-Col., Commandant du 15me Bat. P. H. R. Assn.

48ME BATAILLON D'ASSOCIATION,

9 novembre 1869.

etc., conformément au règlement.

Ouvert à tous les sous-officiers et soldats de la compagnie No. 5, 48me Bataillon.....	200 300 et 400	9	39	18	26	16	{ Enfield à bas-cule.
				13			
				13			
				26			
				23			
				21			
				16			
				15			
				14			
				12			

No. 8.

CONCOURS A LA CARABINE DU 14ME, OU "PRINCESS OF WALES'

Tenu à Kingston, le

Dimension des cibles, blanc de cible, centres,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
Argent.....	1er prix 10 00	Soldat W. Little.....	Compagnie No. 4.....
Pantalons et gilet.....	2me do 10 00	Sergent A. Smith.....	do No. 1.....
Argent.....	3me do 6 00	Soldat Carmichael.....	do No. 4.....
Pantalons.....	4me do 7 00	Sergent M. Donnelly.....	do No. 1.....
Argent.....	5me do 5 00	Soldat W. Hume.....	do No. 5.....
Jambon.....	6me do 4 00	do G. Urquhart.....	do No. 4.....
Coupe en plaqué et \$2.50.....	7me do 4 00	do T. Johnson.....	do No. 4.....
Microscope et \$2.50.....	8me do 4 00	do A. Hora.....	do No. 1.....
Lampe.....	9me do 2 00	Sergent A. Johnston.....	do No. 4.....
Argent.....	10me do 2 00	Soldat P. Mullen.....	do No. 1.....
Paire de bottes.....	11me do 3 00	do E. Sanford.....	do No. 5.....
Argent.....	12me do 2 00	do P. Bryant.....	do No. 1.....
Chapeau et \$1.....	13me do 2 00	do W. Rogers.....	do No. 1.....
1/2 doz. de cuillères et \$1.50.....	14me do 2 50	do A. E. Smythe.....	do No. 2.....
do do do 15me do 2 50		do J. Atkins.....	do No. 5.....
Argent.....	16me do 2 00	do J. Rutherford.....	do No. 6.....
1/2 doz. bouteilles Pickles et \$1.17.....	17me do 2 00	Sergent. W. Saunders.....	do No. 1.....
Hache et \$1.....	18me do 2 00	do A. Dunn.....	do No. 4.....
Brosse à cheveux et \$1.....	19me do 2 00	Soldat Wm Hunter.....	do No. 4.....
Paire de Vases et \$1.....	20me do 2 00	do J. Magurl.....	do No. 4.....
Sac de nuit et \$1.....	21me do 2 00	do P. Purvis.....	do No. 4.....
3 bouteilles de Pickles et \$1.22.....	22me do 1 50	do W. McLaughlin.....	do No. 6.....
do do do 23me do 1 50		do C. Smeaton.....	do No. 5.....
do do do 24me do 1 50		Sergent R. Wareham.....	do No. 2.....
Pipe et \$1.....	25me do 1 50	Soldat T. Twedle.....	do No. 1.....
Bottes d'enfant et \$1.....	26me do 1 50	do J. Marrison.....	do No. 4.....
Argent.....	27me do 1 50	Sergent E. Hamilton.....	do No. 3.....
do.....	28me do 1 50	Soldat S. Orser.....	do No. 6.....
do.....	29me do 1 50	Caporal T. Tweed.....	do No. 2.....
do.....	30me do 1 50	do H. Hora.....	do No. 1.....
do.....	31me do 1 50	Soldat W. R. Mulock.....	do No. 2.....
do.....	32me do 1 50	Sergent J. Marchand.....	do No. 5.....
do.....	33me do 1 50	Soldat R. Davis.....	do No. 6.....
do.....	34me do 1 50	do E. Hamilton.....	do No. 4.....
do.....	35me do 1 50	Caporal C. McNiece.....	do No. 6.....
do.....	36me do 1 50	Soldat E. Douglas.....	do No. 1.....
do.....	37me do 1 50	do T. Tweed.....	do No. 2.....
do.....	38me do 1 50	do Wm. Lennox.....	do No. 5.....
do.....	39me do 1 00	do T. Robinson.....	do No. 4.....
do.....	40me do 1 00	do T. Kearns.....	do No. 6.....
do.....	41me do 1 00	do W. Adams.....	do No. 1.....
do.....	42me do 1 00	do E. Sheridan.....	do No. 5.....
do.....	43me do 1 00	do G. McGowan.....	do No. 5.....
do.....	44me do 1 00	Trompette J. Crumley.....	do No. 4.....
do.....	45me do 1 00	Soldat J. Meagher.....	do No. 5.....
do.....	46me do 1 00	do E. Norris.....	do No. 3.....
do.....	47me do 1 00	do Allen.....	do No. 5.....
do.....	48me do 1 00	Caporal G. J. Kincaid.....	do No. 2.....
do.....	49me do 1 00	do J. Little.....	do No. 2.....
do.....	50me do 1 00	Soldat H. Savage.....	do No. 4.....
	115 50		

OWN," BATAILLON DE L'ASSOCIATION DES CARABINIERS,

25 août 1869.

etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
				25			
				24			
				24			
				24			
				23			
				23			
				22			
				22			
				21			
				21			
				21			
				20			
				20			
				20			
				18			
				18			
				18			
				17			
				17			
				16			
				16			
				16			
Ouvert aux sous-officiers et soldats du bataillon.....	200 300 et 400	9	70	15	36	16	Snider-Enfield
				15			
				15			
				14			
				14			
				14			
				14			
				13			
				13			
				13			
				13			
				12			
				12			
				12			
				11			
				11			
				11			
				11			
				10			

CONCOURS DT 14ME, OU "PRINCESS OF WALES OWN,"

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>Concours de Compagnie.</i>			
Argent 1er prix	20 00	Sergent A. Smith do J. Saunders do M. Donnelly Caporal H. Hora do P. Mullen do T. Bryant Soldat T. Tweedle do A. Hora do W. Rogers do C. Carmino	Compagnie No. 1.....
Argent 2me prix	10 00	Sergent A. Johnston do A. Dunn Caporal J. Carmichael Soldat G. Urquhart do J. McGurl do T. Johnson do J. Morrison do Purvis do W. Little do Wm. Hunter	Compagnie No. 4.....
Pipe d'écume de mer..... 3me prix	4 00	do T. Kearns	do No. 6.....
	34 00		
<i>Concours du Bataillon.</i>			
Méda. le Batn. et argent \$10. 1er prix	10 00	Soldat G. Urquhart.....	Compagnie No. 4.....
Pantalon et gilet 2me do	10 00	do T. Tweed.....	do No. 2.....
Pendule 3me do	8 00	do W. Hume.....	do No. 5.....
Argent 4me do	5 00	Capt. et Aju. Hayter Reed	
Carafes en verre coupé de Bohême 5me do	5 00	Sergent M. Donnelly.....	do No. 1.....
Anneau d'or 6me do	5 00	do A. Johnson.....	do No. 4.....
Photographie du vainqueur. 7me do	5 00	Soldat T. F. Johnston.....	do No. 4.....
Pipe d'écume de mer..... 8me do	5 00	do J. Rutherford.....	do No. 6.....
Boîte à thé..... 9me do	4 00	do Wm. Hunter.....	do No. 4.....
Sablères en plaqué et \$1..... 10me do	3 00	Sergent J. Saunders.....	do No. 1.....
Boîte à toilette et \$1 11me do	2 00	Soldat E. Sanford.....	do No. 5.....
Boîte de cigares..... 12me do	2 00	Capitain F. Wencer.....	do No. 5.....
Argent 13me do	2 00	Sergent T. Conley.....	do No. 2.....
Flacon de poche..... 14me do	1 50	Soldat A. Hora.....	do No. 1.....
Service en verre..... 15me do	1 50	Lieut. et Qr. Maître F. S. Rees.....	
Garniture de boutons..... 16me do	1 50	Enseigne J. Somerville.....	do No. 5.....
Argent..... 17me do	1 00	Soldat C. Smeaton.....	do No. 5.....
1 doz. Porter..... 18me do	1 25	do C. Orser.....	do No. 6.....
do Bière..... 19me do	1 25	do J. Carmichael.....	do No. 4.....
Paire d'oiseaux empaillés. 20me do	1 25	Caporal P. Mullen.....	do No. 1.....
Refrigérant pour Beurre..... 21me do	1 00	Soldat W. Lennox.....	do No. 5.....
Chapeau de Soie..... 22me do	1 50	Sergent A. Dunn.....	do No. 4.....
Argent 23me do	1 00	Soldat C. Carmino.....	do No. 1.....
	78 75		

ASSOCIATION DU BATAILLON DES CARABINIERS (KINGSTON.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux officiers, sous-officiers et soldats de chaque bataillon.....	Vgs. 200 400 et 650	9	60	13 22 12 11 18 9 17 21 26 10	36 pour chaq. hom. ou 360 pour la comp.	16	Carabine Snider-Enfield.
Comme précédemment.....	300 verges 3 vol- lées, et 2 coups à vo- lonté.	5	60	92	20 pour chaq. hom. ou 200 pour la comp.	9.20	Snider-Enfield.
A la personne faisant le plus grand nombre de points.....	200 400 et 650	9	60	27	36		
Ouvert à tous les membres du bataillon. Cinq coups à chaque distance.	200 400 et 700	15	49	44 38 38 38 37 35 34 33 33 32 32 32 31 30 30 30 29 29 29 26 26 26	60	32 6/23	Snider-Enfield.

CONCOURS DU 14ME, OU "PRINCESS OF WALES' OWN,"

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>Concours de tous venants.</i>			
	\$ cts.		
Argent.....1er prix	5 00	Soldat T. F. Johnston.....	Compagnie No. 4.....
do.....2me do	3 25	Capitaine F. Werner.....	
do.....3me do	1 90	Sergent E. Hamilton.....	
do.....4me do	0 90	Soldat J. Delph.....	
	11 05		
<i>Concours de Consolation.</i>			
Robe de fantaisie.....1er prix	7 00	Soldat E. Elliott.....	Compagnie No. 2.....
Epinglette.....2me do	5 00	Sergent J. Watson.....	
Bonnet de police.....3me do	2 50	Soldat J. Miller.....	
Sunday at Home (gravure).....4me do	2 00	Sergent T. Alcorn.....	
Cage à oiseau.....5me do	1 50	Enseigne H. J. Spriggs.....	
	18 00		
<i>Concours Extra.</i>			
Lampe.....1er prix	4 00	Soldat E. Sanford.....	Compagnie No. 5.....
Coupe en plaqué.....2me do	1 50	do T. F. Johnson.....	
Roastbeaf.....3me do	1 50	do W. Hume.....	
Pipe.....4me do	1 50	Capitaine F. Werner.....	
Thé.....5me do	1 25	Soldat J. Urquhart.....	
Thé.....6me do	1 25	Lieutenant J. Somerville.....	
Argent.....7me do	0 50	Sergent A. Smith.....	
do.....8me do	0 50	Capt. et Aju. Hayter Reed.....	
do.....9me do	0 50	Soldat Wm. Johnson.....	
	12 50		

No. 9.

DISTRICT

CONCOURS DES

Tenu à Brockville, le

Dimension des cibles, forme d'œil de bœuf

No. 1—Concours Local.			
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
Argent.....1st prix	10 00	Sergent Wilkinson.....	Carabine de G. T.....
Lampe \$5, argent \$3.....2me do	8 00	Lieut. Greaves.....	
Argent.....3me do	6 00	Soldat Abbott.....	
do.....4me do	4 00	Lieut. Wells.....	
do.....5me do	3 00	Soldat Harris.....	
do.....6me do	2 00	do Lanskeil.....	
do.....7me do	1 00	Capitain Young.....	

ASSOCIATION DU BATAILLON DES CARABINIERS (KINGSTON.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.				
Ouvert à tous venants, 3 coups à chaque distance.....	Vgs. 300 600 et 800	} 9	28	{ 23 22 20 20 }	36	21					
Ouvert aux concurrents malheureux dans le concours 1, 2 et 3. 3 coups à chaque distance...	200 300 et 400						} 9	9	{ 21 13 13 12 11 }	36	14 Snider Enfield.
Comme ci-dessus.....	{ 200 300 & 400 }										

DANIEL CALLAGHAN, Lieut.-Col., Commandant du 14me P. W. O. Carabiniers.

MILITAIRE No. 4.

CARABINIERS DE BROCKVILLE,

8 et 9 juillet 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Ouvert à tous les volontaires résidant dans les comtés de Leeds et Greenville, qui n'ont jamais eu un prix valant plus de \$5. Entrée, 2 cts. Carabines Snider Enfield. Aucune position.....	400 et 500 Vgs. 5coups chaq.	} 10	20	{ 33 32 32 31 31 31 31 }	40	24.30	Snider.

CONCOURS DES CARABINIERS DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>No.2- Concours des Volontaires.</i>			
Argent.....1er prix	12 00	Capitaine Cole.....	Comp. No. 1, 41me bat..
Couverture de voyage, \$2..2me do	10 00	Sergent Cole.....	do do
Argent.....3me do	6 00	Lieut.-Col. Jackson.....	Major de brigade.....
Beurrier d'argent et \$1....4me do	4 00	Soldat Abbott.....	Comp. No. 2, 42me bat..
Argent.....5me do	3 00	do Rowe.....	Carabiniers du G. T....
do.....6me do	2 00	Capitaine Young.....	do do
do.....7me do	1 00	Lieut.-Col. Buell.....	42me bataillon.....
<i>No. 3—Concours de Bataillon.</i>			
Argent.....1er prix	15 00	42me Bataillon.....	
do.....2me do	9 00	G. Trunk Carabiniers.....	
do.....3me do	6 00	41me Bataillon.....	
<i>No. 4—Tous Venants.</i>			
Argent.....1er prix	12 00	Lieut.-Col. Jackson.....	Major de brigade.....
do.....2me do	10 00	Capitaine McClean.....	Payeur, 42me bat.....
Paire de salières et \$2....3me do	5 00	do Bell.....	Carabiniers du G. T....
Argent.....4me do	4 00	Sergent Cole.....	Comp. No. 1, 41me bat..
do.....5me do	2 00	Capitaine Young.....	Carabiniers du G. T....
do.....6me do	1 00	R. C. Jamieson.....	Civil.....
<i>No. 5—Concours d'Association.</i>			
Argent.....1er prix	20 00	Enseigne McEwan.....	Comp. No. 1, 42me bat..
do.....2me do	15 00	Soldat Z. A. Rowe.....	Carabiniers du G. T....
do.....3me do	12 00	Lieut.-Col. Jackson.....	Major de brigade.....
do.....4me do	10 00	C. Jamieson.....	Civil.....
do.....5me do	8 00	Lieut. Greaves.....	Carabiniers du G. T....
do.....6me do	5 00	Caporal A. McAdoo.....	do do
do.....7me do	4 00	Soldat J. S. Lanskeal.....	Comp. No. 2, 42me bat..
do.....8me do	3 00	Capitaine Bell.....	Carabiniers du G. T....
do.....9me do	2 00	Sergent H. Wilkinson.....	do do
do.....10me do	1 00	Lieut. Wilkinson.....	Comp. No. 2, 42me bat..
<i>No. 6—Concours des Officiers.</i>			
Paire de bottes \$10 et arg. \$2.1er prix	12 00	Capitaine Bell.....	Carabiniers du G. T....
Photographie et cadre.....2me do	9 00	Lieut.-Col. Jackson.....	Major de brigade.....
Paire de Gantelets et \$4....3me do	6 50	Lieut.-Col. Buell.....	42me bataillon.....
Sac de voyage.....4me do	5 00	Lieut. Greaves.....	Carabiniers du G. T....
Panier à bisc. plaqué en arg.5me do	4 00	Capitaine Young.....	do do
1 doz. d'Ale anglaise.....6me do	3 00	Enseigne Cook.....	Comp. No. 1, 41me bat..
Argent.....7me do	2 00	Enseigne McEwan.....	do 42me do

L'ASSOCIATION (KINGSTON.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Entrée, 50 centins. Ouvert à tous les volontaires du Canada. Tout concurrent qui n'aura point fait 6 points à la 1ère distance, sera renvoyé de tout concours. Carabine Snider Enfield.....	Vgs. 300 et 500 vgs. 5coups chaq.	10	24	{ 29 28 25 24 24 24 23 }	40	19.73	Cinq concurrents rayés après le tir de la première distance. (Position Hythe à 300 verges, n'importe quelle position à 500.)
Ouvert à 6 officiers, sous-officiers, et hommes d'aucun bataillon dans la Puissance. Entrée, \$3.....	{ 400 et 300 vgs. 5coups chaq.	60	3 Bataillons.	{ 141 135 114 }	240 or 40 par hom.	21.61 par hom	Position Hythe.
Ouvert à tous venants. Entrée, 50 centins. Aucune position, n'importe quel fusil. Tout concurrent n'ayant pas 9 points, sera rayé.....	{ 300 400 et 600 vgs. 3coups chaq.	9	25	{ 32 29 28 27 27 26 }	36	21.13	Whitworth. do. Snider. do. do. do. do.
Ouvert à tous les membres de l'association. Entrée 50 centins. Position Hythe à 200 verges, et n'importe quelle position à 400 et 600 verges. Carabines Snider.....	{ 600 400 et 200 vgs. 2coups à 600 et 4coups à chac. des autres dist'es	10	23	{ 36 33 31 30 30 30 28 28 28 }	40	27.13	Carabine Snider
Ouvert à tous les officiers qui sont membres de l'association. Entrée, 50 centins. Position Hythe à 200 et 300 verges. N'importe quelle position aux autres distances.	{ 200 300 400 500 et 600 vgs. 2coups à chaq. dist'ce	10	12	{ 29 29 28 27 26 26 26 }	40	24.90	Carabine Snider

CONCOURS A LA CARABINE DE L'ASSOCIATION

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
<i>No. 7—Concours de consolation.</i>			
Fusil de chasse.....1er prix	8 00	Soldat P. Lermor.....	Cie. No. 1, 41me bataillon.
Pistolet.....2me do	6 00	Major McKechine.....	Car. du G. T.....
Photog. avec cadre doré...3me do	5 00	Soldat Rude.....	do do
1 Veste.....4me do	4 00	do Couiter.....	Cie. No. 1, 42me bataillon.
Sac de voyage.....5me do	3 50	Sergent Sparham.....	do do
Porte-claïron.....6me do	3 00	Soldat S. Scott.....	do do
1 an d'abonnement au "Brockville Recorder".....7me do	2 00	do T. Bennett.....	do do
	\$289 00		

[N.B.—Ces prix furent tous prélevés

No. 10.

SECONDE RÉUNION ANNUELLE DU

Tenue à Vankleek Hill, le

Dimensions des cibles, blanc de cible,

1er concours.			
Coupe d'argent, par Lt. Col. Higginson, Président... 1er prix	20 00	Sergent P. T. Saucier.....	Cie. No. 2, 18me bataillon.
Argent..... 2me do	8 00	Soldat Thomas White.....	" 1 do do
Fusil de chasse, par M. McCuaig..... 3me do	7 50	Capitaine C. T. Higginson.....	" 1 do do
Photographie du vainqueur par R. W. Lindun..... 4me do	5 00	Enseigne M. Leroy.....	" 4 do do
Argent..... 5me do	3 00	Lieut. J. Vankleek.....	" 2 do do
do..... 6me do	2 00	Soldat John Made.....	" 2 do do
do..... 7me do	2 00	Sergent A. P. Campbell.....	" 2 do do
do..... 8me do	2 00	Soldat A. McDonald.....	" 2 do do
do..... 9me do	2 00	Soldat W. H. Byers.....	" 1 do do
do..... 10me do	1 00	Capt. et Adjt. G. W. Johnson.....	do do
do..... 11me do	1 00	Capitaine D. McIntosh.....	" 2 do do
do..... 12me do	1 00	Soldat J. White.....	" 1 do do
do..... 13me do	1 00	Soldat C. White.....	" 1 do do
	55 50		

DES CARABINIERS DE BROCKVILLE, (KINGSTON.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de coups courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert à tous les volontaires malheureux qui n'ont point remporté de prix dans ce concours. Entrée, 50 centins. Position Hythe à 200, et n'importe quelle position à 400 verges.....	200 et 400 vgs.	5	8	15 13 13 11 10 8 3	20	9.12	Snider Rifles.
	2 coup à 200 et 3 coups						

par souscription privée.]

W. H. JACKSON,
Lieut.-Col. B. M., pour le Secrétaire.

18ME BATAILLON DE L'ASSOCIATION DES CARABINIERS,

6, 7 et 8 juillet 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de coups courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert aux officiers volontaires des comtés unis de Prescott et Russell, et à la compagnie d'infanterie de Thurso. Entrée, 25 centins.....	200 et 400 vgs.	10	42	35 34 52 31 31 30 30 30 30 29 29 29 28	40	30 & $\frac{2}{13}$	Snider-Enfield seulement.

SECONDE ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 18^{ME} BATAILLON

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>2^{me} concours.</i>			
"Cultivator," par A. McDonell, Ecr. 1er prix	15 00	Lieut. J. Vankleek.....	Comp. No. 2, 18 ^{me} bat.
Paire de bottes, par John Johnson, Ecr. 2 ^{me} do	6 00	Soldat J. White.....	do No. 1, do
100lbs. de farine, No. 1, par Cameron et Cummins... 3 ^{me} do	3 00	K. Marston.....	Membre de l'Association.
Argent..... 4 ^{me} do	2 00	Capt. and Adj. G. W. Johnson	18 ^{me} Bataillon.....
do..... 5 ^{me} do	2 00	Capitaine C. T. Higginson...	Comp. No. 1, 18 ^{me} bat.
do..... 6 ^{me} do	2 00	Enseigne M. Leroy.....	do No. 4, do
do..... 7 ^{me} do	2 00	Soldat J. Mode.....	do No. 2, do
do..... 8 ^{me} do	2 00	Enseigne D. McPhee.....	do No. 2, do
do..... 9 ^{me} do	2 00	Soldat James Stephenson.....	do No. 2, do
do..... 10 ^{me} do	2 00	Soldat C. White.....	do No. 1, do
do..... 11 ^{me} do	2 00	Soldat T. White.....	do No. 1, do
do..... 12 ^{me} do	2 00	Capitaine D. McIntosh.....	do No. 2, do
do..... 13 ^{me} do	2 00	M. McCuaig.....	Membre de l'association.
do..... 14 ^{me} do	2 00	Sergent Wm. Mooney.....	Comp. No. 4, 18 ^{me} bat.
do..... 15 ^{me} do	2 00	Sergent P. T. Saucier.....	do No. 2, do
do..... 16 ^{me} do	2 00	Lieut. Y. T. Higginson.....	do No. 1, do
do..... 17 ^{me} do	2 00	Soldat J. McVie.....	do No. 4, do
do..... 18 ^{me} do	2 00	Capitaine J. D. Pattee.....	do No. 3, do
do..... 19 ^{me} do	2 00	Sergent W. Hamilton.....	do No. 3, do
do..... 20 ^{me} do	2 00	Soldat W. H. Byers.....	do No. 1, do
do..... 21 ^{me} do	2 00	Chirurgien Harkin.....	18 ^{me} Bataillon.....
do..... 22 ^{me} do	2 00	Sergent S. Higginson.....	Comp. No. 2, 18 ^{me} bat.
do..... 23 ^{me} do	2 00	Sergent A. P. Campbell.....	do No. 2, do
do..... 24 ^{me} do	2 00	Sergent R. Leroy.....	do No. 2, do
do..... 25 ^{me} do	2 00	Caporal J. J. McMahan.....	do No. 1, do
	68 00		
<i>3^{me} concours, ou concours des compagnies.</i>			
Argent..... 1er prix	15 00	Capt. C. T. Higginson et 5 hommes	Comp. No. 1, 18 ^{me} bat.
do..... 2 ^{me} do	12 00	Capt. D. McIntosh et 5 hommes	do No. 2, do
do..... 3 ^{me} do	9 00	Lieut. J. Grout et 5 hommes...	do No. 4, do
do..... 4 ^{me} do	6 00	Capt. J. Pattee et 5 hommes...	do No. 3, do
	42 00		
<i>4^{me} concours.</i>			
Carabine Ballard, par l'hon. J. Hamilton, Inkerman. 1er prix	25 00	Soldat Thos. White.....	Comp. No. 1, 18 ^{me} bat.
Anneau d'or, par J. Robertson, Ecr. 2 ^{me} do	3 00	Soldat Charles White.....	do No. 1, do
Bride et martingale, par J. Stephens. 3 ^{me} do	5 00	Capitaine C. T. Higginson....	do No. 1, do
Carte des Canadas Unis, par Warden..... 4 ^{me} do	5 00	Capt. and Adj. G. W. Johnson	18 ^{me} Bataillon.....
Argent..... 5 ^{me} do	2 00	Sergent P. T. Saucier.....	Comp. No. 2, 18 ^{me} bat.
do..... 6 ^{me} do	2 00	Enseigne M. Leroy.....	do No. 4, do
do..... 7 ^{me} do	2 00	Kossuth Marston.....	Membre de l'association.
do..... 8 ^{me} do	2 00	Soldat J. Mooney.....	Comp. No. 4, 18 ^{me} bat.
do..... 9 ^{me} do	1 00	Soldat J. White.....	do No. 1, do
do..... 10 ^{me} do	1 00	Sergent Wm. Mooney.....	do No. 4, do
do..... 11 ^{me} do	1 00	Richard Marston.....	Membre de l'association.
do..... 12 ^{me} do	1 00	Caporal J. S. McMahan.....	Comp. No. 1, 18 ^{me} bat.
	55 00		

DE L'ASSOCIATION DES CARABINIERS (VANKLEEK HILL.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux membres de l'association seulement. Entrée, 25 cents. }	Vgs.	400 et 500	10	42	40	29 ² / ₃ ² / ₅	Carabine Snider.
Ouvert à 6 sous-officiers ou soldats d'aucune compagnie volontaire dans les comtés unis de Prescott et Russell. Entrée, 7s. 6d. par compagnie..... }		200 400 600	10	24	40	22	Snider-Enfield seulement.
Ouvert aux officiers volontaires et soldats des comtés unis de Prescott et Russell, et aux membres de l'association. Entrée, 25 cts. }		300 et 500	10	39	40	24 ⁵ / ₁₂	Snider-Enfield seulement.

SECONDE RÉUNION ANNUELLE DU 18ME BATAILLON

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>5me concours.</i>			
Argent, par les hôteliers, V. K. Hill.....	1er prix 15 00	Soldat Charles White.....	Cie. No. 1, 18me bataillon.
Argent.....	2me do 10 00	Soldat Mooney.....	" 4 do do
Fusil de chasse, par J. R. McLaurin, Ecr.....	3me do 8 00	Enseigne D. McPhee.....	" 2 do do
Jeune brebis de Leicester, par J. Lighthall, Ecr....	4me do 5 00	Soldat T. White.....	" 1 do do
Joug, par A. McVicar, Ecr.....	5me do 4 00	Capt. et Adjt. Johnson.....	18me bataillon.....
Argent.....	6me do 2 00	Soldat W. H. Byers.....	Comp. no 1., 18me bat.
do.....	7me do 2 00	Sergent W. Mooney.....	" 4 do do
do.....	8me do 2 00	Sergent P. T. Saucier.....	" 2 do do
do.....	9me do 1 00	Lieut. J. Vankleek.....	" 2 do do
do.....	10me do 1 00	Soldat J. White.....	" 1 do do
* do.....	11me do 1 00	R. Marston.....	Membre de l'Association.
	51 00		
<i>6me concours.</i>			
Un grand revolver de Smith et Wesson, par le cap A. Urquhart.....	1er prix 20 00	Soldat John Mode.....	Cie. No. 2, 18me bataillon.
Argent.....	2me do 8 00	Soldat John White.....	" 1 do do
do.....	3me do 5 00	Sergent P. T. Saucier.....	" 2 do do
do.....	4me do 2 00	Capitaine C. T. Higginson.....	" 1 do do
do.....	5me do 2 00	Enseigne Leroy.....	" 4 do do
do.....	6me do 2 00	Sergent A. P. Campbell.....	" 2 do do
do.....	7me do 2 00	Soldat Thomas White.....	" 1 do do
do.....	8me do 1 00	Lieut. J. Vankleek.....	" 2 do do
do.....	9me do 1 00	Soldat A. Leroy.....	" 4 do do
do.....	10me do 1 00	Capt. et Adjt. G. W. Johnson.....	18me bataillon.....
do.....	11me do 1 00	Soldat J. Mooney.....	Cie. No. 4, 18me bataillon.
	44 00		
<i>7me—compagnie.</i>			
Carabine Ballard, par J. P. Wills, Ecr.....	1er prix 25 00	Capt. D. McIntosh et 5 hom de	Cie. No. 2, 18me bataillon.
Argent.....	2me do 7 60	Capt. C. T. Higginson et 5 do.	" 1 do do
Carte d'Europe.....	3me do 4 00	Lieut. Grant et 5 do.	" 4 do do
	35 00		

DE L'ASSOCIATION DES CARABINIERS (VANKLEEK HILL.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux officiers volontaires et soldats des comtés unis de Prescott et Russell, et aux membres de l'Association. Entrée, 25 centins....	400 et 600 vgs.	10	38	32 31 31 30 29 28 28 28 27 27 26	40	29	Snider-Enfield seulement.
Ouvert aux officiers volontaires et soldats des comtés unis de Prescott et Russell, et aux membres de l'Association. Entrée, 25 centins....	200 et 500 vgs.	10	36	33 33 31 30 29 29 28 28 28 28 28	40	29 $\frac{1}{11}$	Snider-Enfield seulement.
Ouvert à 6 officiers, sous-officiers et soldats de n'importe quelle compagnie des comtés unis, et à la compagnie d'infanterie de Thurso. Entrée, 7s.6d. par Compagnie....	200 400 600 vgs.	10	18	147 141 128	240	23 $\frac{1}{3}$	Snider-Enfield seulement.

SECONDE RÉUNION ANNUELLE DU

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>8me concours.</i>			
Euvres de Shakespeare et arg. \$5.00, par J. C. Potter 1er prix	10 00	Caporal W. McCaskill.....	Comp. No. 1, 18me bat..
Pot à eau et seaux, by M. McMahon, et argent \$1. 2me do	7 00	R. W. Lindrun.....	Membre de l'association.
Grand parapluie, par H. Cameron..... 3me do	3 00	J. K. Kerr.....	do do
Argent..... 4me do	2 00	Soldat R. Byers.....	Comp. No. 1, 18me bat..
do 5me do	2 00	do C. Orlon.....	do 4 do
do 6me do	2 00	do J. Lunsden.....	do 2 do
do 7me do	2 00	do F. Delordier.....	do 1 do
do 8me do	1 00	do Thomas Higginson.....	do 1 do
do 9me do	1 00	do Joseph Ogden.....	do 4 do
do 10me do	1 00	R. P. Pattee, Esq.....	Membre de l'association..
do 11me do	1 00	Soldat Charles Brown.....	Comp. No. 1, 18me bat..
	32 00		
<i>9 concours—Poule.</i>			
Argent..... 1er prix.	1 50	Sergent P. T. Saucier.....	Comp. No. 2, 18me bat..
do 2me do	0 75	Capt. et Adjt. G. W. Johnson.	18me bataillon.....
do 3me do	0 50	Enseigne M. Leroy.....	Comp. No. 4, 18me bat..
do 4me do	0 25	Caporal S. J. McMahon.....	do 1 do
	3 00		

No. 11.

CONCOURS DES CARABINIERS DE LA
Tenus au Tir à la Carabine, à Rideau
Dimensions des cibles, blancs de cibles,

<i>1er concours.</i>			
Médaille de batterie, avec \$4.00 en argent..... 1er prix	14 00	Canonnier J. Lowe.....	Bat. de camp. d'Ottawa.
Argent..... 2me do	7 00	Conducteur W. Gray.....	do
do 3me do	4 00	do B. Savage.....	do
do 4me do	2 00	Canonnier J. Black.....	do
do 5me do	1 00	Conducteur H. Marling.....	do
<i>2me concours.</i>			
Habillement d'hiver..... 1er prix	25 00	Conducteur H. Marling.....	Bat. de camp. d'Ottawa.
Argent..... 2me do	7 00	do B. Savage.....	do
do 3m do	4 00	Canonnier J. Lowe.....	do

BATAILLON DES CARABINIERS (VANKLEEK HILL.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points partieur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux concurrents malheureux du concours précédent. Entrée, 25 centins....	Vgs.			16 16 16 15 14 12 12 12 11 11	20	13 $\frac{8}{11}$	Snider-Enfield seulement.
Ouvert à 12 personnes qui ont formé la bourse.....	400 et 500 vgs.	10	12	34 33 33 30	40	32 $\frac{1}{2}$	Snider-Enfield seulement.

WM. HARKIN, D. M.,

Secrétaire-Trésorier de l'Association des carabiniers, 18me bataillon.

BATTERIE DE CAMPAGNE D'OTTAWA.

le 29 octobre 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Carabine Spencer. N'importe quelle position. Ouvert aux sous-officiers, canonniers et conducteurs de la batterie.....	200 et 300	6	23	14 14 14 13 11	24	8.14	Carabine Spencer pendant le concours.
Carabine Spencer. N'importe quelle position. Ouvert aux officiers et soldats de la batterie.....	300 et 400	6	25	15 15 14	24	8.30	Carabine Spencer.

CONCOURS A LA CARABINE DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
<i>3me Concours.</i>			
Argent.....1er prix	7 00	Conducteur W. Marling.....	Bat. de camp. d'Ottawa.
do.....2me do	5 00	Lieut. J. Stewart.....	
Abonnement d'un an au "Chimney Corner".....3me do	4 00	Canonnier J. Black.....	do
Argent.....4me do	2 00	do J. Lowe.....	do
do.....5me do	1 00	do W. Leggo.....	do
do.....6me do	1 00	do P. Barry.....	do
<i>4me Concours.</i>			
Argent.....1er prix	5 00	Canonnier J. Lowe.....	Bat. de camp. d'Ottawa.
Un jambon fumé.....2me do	3 50	Conducteur W. Gray.....	
Peau de veau tannée franç.....3me do	3 00	Canonnier W. Murphy.....	do
Argent.....4me do	2 00	do P. Barry.....	do
do.....5me do	2 00	do C. Masson.....	do
do.....6me do	2 00	Conducteur H. Marling.....	do
do.....7me do	1 00	Canonnier W. Leggo.....	do
do.....8me do	1 00	do H. Lepine.....	do
do.....9me do	1 00	do J. Black.....	do
do.....10me do	1 00	do J. Wilson.....	do

No. 12.

CONCOURS DE L'ASSOCIATION

Tenu à Almonte, le

Dimension des cibles, blanc de cible,

<i>Concours de Volontaires.</i>			
7½ Verges de tweed fin....1er prix	12 00	Soldat John Taite.....	Cie. No. 1, 42me bataillon.
Argent.....2me do	8 00	Sergent Charles Edwards.....	
7½ Verges d'étoffes.....3me do	5 50	Soldat Thomas Houston.....	do
Argent.....4me do	4 00	Sergent Hugh Lochart.....	do
1 paire de bottes.....5me do	3 00	Soldat John Ballantyne.....	do
½-do. Claret.....6me do	2 00	do Silas Ramsay.....	do
Argent.....7me do	2 00	do E. Kilpatrick.....	Cie. No. 4, 41me bataillon.
do.....8me do	1 00	do R. Brown.....	Cie. No. 1, 42me do
	37 50		

LA BATTERIE DE CAMPAGNE D'OTTAWA.—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.	
Carabine Spencer. N'importe quelle position. Ouvert aux officiers et soldats de la batterie.....	Vgs.	200 300 et 400	6	25	17 16 16 15 15 14	24	9.2	Carabine Spencer.
Carabine Spencer. N'importe quelle position. Ouvert aux sous-officiers, officiers et soldats de la batterie..	400 et 200	4	27	14 14 14 14 13 12 12 12 11 11	16	6.25	Carabine Spencer.	

J. FORSYTH,

Cap. O.F.B.

DES CARABINIERS DE RAMSAY,

31 septembre 1869.

centres, etc., conformément au règlements.

Ouvert à tout Volontaire en uniforme. N'importe quelle position. Entrée, 10 centins.....	400 et 600	33	5	21 21 19 18 17 17 17 16	40	Snider-Enfield.

CONCOURS DES CARABINIERS DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>Concours de l'Association.</i>			
	\$ cts.		
Argent 1er prix	10 00	W. H. Thomlinson, Charpentier	Cie. No. 1, 42me bataillon
do 2me do	7 00	Sergent Hugh Lochart.	
do 3me do	5 00	Enseigne D. McEwen.	
Montre 4me do	6 00	Sergent. Charles Edwards	do
Six chaises..... 5me do	6 00	P. McArthur, Marchant	Cie. No. 1, 41me bataillon
Argent 6me do	3 00	William Field, Charpentier	
Garniture d'appartement... 7me do	3 00	Soldat James Connery.	
2 $\frac{1}{2}$ verges de tweed 8me do	2 50	Samuel Davis, Hotelier	do
Argent 9me do	2 00	Soldat James Cowan	
2 $\frac{1}{2}$ verges de tweed 10me do	2 00	do Francis Coulter	
Bride..... 11me do	1 50	J. K. Cole, Aubergiste	Cie. No. 1, 42me bataillon
2 boîtes de cigares..... 12me do	1 00	S. D. Chatterton, do	
Argent 13me do	1 00	O. E. Henderson, Marchant	
4 paires de chausons..... 14me do	1 00	D. Glossop, Cordonnier.....	
	51 50		
<i>Concours de tous venants.</i>			
Argent 1re prix	6 00	Soldat Francis Coulter	Cie. No. 1, 42me bataillon
do 2me do	5 00	George Drynan, Fermier	
Huillier 3me do	5 00	John Usher, Munier	
Argent 4me do	4 00	Soldat A. Barnett	do
4 verges de tweed 5me do	3 20	do T. Houston.....	do
Bride..... 6me do	2 50	Sergent Charles Edwards	do
Argent 7me do	2 00	W. H. Thomlinson, Charpentier	do
Eponge à bain 8me do	2 00	Sam Davis, Hotelier.	
Potte de cigares..... 9me do	2 00	J. K. Cole, do	
Théière de fantaisie..... 10me do	1 50	John Stevens, Munier.....	do
Argent 11me do	1 00	Sergent Hugh Lochart.....	do
	34 20		
<i>Concours de consolation.</i>			
Argent 1er prix	5 00	Dr. Patterson	42me bataillon.
do 2me do	4 00	Peter Case, Commis.....	
do 3me do	3 00	Dr. Mostyn, S. Chirurgien	
Chaîne de montre..... 4me do	2 50	A. McIntyre, Fermier	Cie. No. 1, 42me bataillon
Anneau d'or..... 5me do	2 00	Soldat A. Houston	
Album 6me do	2 00	do F. Crusoe.	
Paire de bottes..... 7me do	2 00	D. McArthur, Commis.....	do
Paire de guêtres..... 8me do	1 50	G. Russell, Fermier	
Cafetières..... 9me do	1 50	W. Wylie, Gentilhomme.....	
	23 50		
<i>Concours de revanche.</i>			
Argent 1er prix	3 00	W. H. Thomlinson, Charpentier	}
do 2me do	2 00	Sergent Hugh Lochart.....	
	5 00		
Valeur totale des prix.....	151 70		

L'ASSOCIATION DE RAMSAY—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
N'importe quelle carabine. Position <i>ad libitum</i> . Ouvert aux membres de l'Association seulement. Entrée, 10 centins.....	100 et 200	} 3	31	{ 21 21 19 19 19 19 19 18 18 18 18 18	24		{ Enfield. do do do Carab. Ballard. do Snider. Snider Enfield. Ballard. Spencer. Snider Enfield. do do do do Ballard. Enfield.
N'importe quelle carabine. Position <i>ad libitum</i> . Ouvert à tous venants. Entrée, 25 centins.....	100 et 200	} 3	48	{ 21 21 20 20 19 19 19 19 19 19 19	24		{ Snider Enfield. do Ballard. Snider Enfield. do do do Ballard. do do Snider Enfield.
N'importe quelle carabine. Position <i>ad libitum</i> . Ouvert aux concurrents malheureux aux concours précédents.....	150	} 5	18	{ 17 17 17 17 15 15 15 15 14	20		{ Ballard. do do do Enfield. do do do Ballard. do do
Aux tireurs qui ont fait le plus de points dans le 2me et 3me concours.....							

No. 13

CONCOURS A LA CARABINE DE LA COMPAGNIE No. 4,

Tenue à Fitzroy Mohrs Corners,

Dimentions des cibles, blancs de cibles,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
C. Mohr, montre.....	1er prix 15 00	Soldat Joseph Younge.....	
Lieut. Grant, do	2me do 12 00	Caporal John Forbs	
M. Davis, do	3me do 8 00	Soldat Wm. Marshall.....	
Capt. Frazer, pantalons..	4me do 5 00	Sergent Robt Walker.....	
Enseigne Pigott, chemise et caleçon tricotés	5me do 4 00	Cornet Geo. Smith.....	
Capt. Fraser, bonnet.....	6me do 2 00	Enseigne Pigott.....	
Enseigne Pigott, do	7me do 1 50	Soldat Samuel Beard.....	
Enseigne Pigott, ceinture..	8me do 1 25	do Wm Sheriff.....	
Capt. Frazer, mentonnière.	9me do 1 25	do Michal Lowry.....	
	50 00		

CONCOURS A LA CARABINE DE LA COMPAGNIE No. 4,

Tenue à Fitzroy, Kinburn

Dimentions des cibles, blancs de cibles,

Capitaine Fraser, argent...	1er prix 10 00	Soldat A. Miller	
Lieut. Grant, do ...	2me do 8 00	do Wm. Marshall.....	
Enseigne Pigott do ...	3me do 7 00	do R. Grant.....	
Capitaine Fraser do ...	4me do 5 00	do Geo. Hunt.....	
A. Miller, paire de bottes..	5me do 5 00	do John Owens.....	
Enseigne Pigott, argent...	6me do 3 00	do Jos. Younge.....	
Lieut. Grant do ...	7me do 2 00	do A. Fraser.....	
Titherson et cie., p. de bottes	8me do 3 00	Cornet Geo. Smith.....	
Sergent Walker, bonnet...	9me do 1 50	Soldat John Pigott.....	
F. Hallida, paire pardessus	10me do 2 50	do Samuel Beard.....	
Sergent Walker, ceinture..	11me do 1 25	Sergent John Hanna.....	
	48 00		

DU 42ME BATAILLON D'ASSOCIATION,

9 novembre 1869.

centres, etc.—conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Le plus grand nombre de points à 5 distances et 3 coups.....	Vgs.	5 et 3 chaq. rang.	30	22	32	Carabine Snider.
	5 ran. et 3 vgs. 200 et 400			21 20 19 17 15 14 13,4 à 13 3			

DU 42ME BATAILLON D'ASSOCIATION,

30 novembre 1869.

centres, etc.—conformément au règlement.

.....	5 vgs. à 200 et 3 à 400	5 et 3	35	24 23 21 19 4 19 2 19 0 18 4 18 3 18 0 17 16	32	Carabine Snider.
-------	----------------------------------	--------	----	--	----	-------	------------------

ALLAN FRASER, Capt.,
Commandant de la Compagnie No. 4, 42me Bat.

No. 14.

DISTRICT
CONCOURS ANNUELLE A LA CARABINE
Tenu à Montréal,
Dimension des cibles, blancs de cible,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>Concours du Cercle.</i>			
Présenté par Lt. Hamilton. 1re prix Argent.....	30 00	J. Beers	Sergent, batterie No. 2..
do 2me do	10 00	E. Pepall	Canonnier, do do
do 3me do	5 00	S. Dennison	do do No. 6..
<i>Concours de Brigade.</i>			
Coupe (valeur \$10), présentée par Lt.-Col. Ferrier..... 1er prix Argent.....	20 00	P. Brightland	Canonnier, batterie No. 2..
do 2me do	15 00	E. Pepall	do do do ..
do 3me do	12 00	J. Beers	Sergent, do do ..
do 4me do	10 00	J. Ryan	Caporal, do No. 3..
do 5me do	8 00	W. Holtby	Canonnier, do No. 5..
do 6me do	7 00	S. Dennison	do do No. 6..
do 7me do	6 00	— Blackhall	Sergent, do No. 3..
do 8me do	5 00	— Wynne	Canonnier, do No. 6..
<i>Concours de Batterie.</i>			
Argent..... 1er prix	14 00	Sept Hommes.....	Batterie No. 2.....
do 2me do	7 00	do do	do No. 6.....
<i>Concours de Consolation.</i>			
Argent..... 1er prix	5 00	J. Rigby	Canonnier, batterie No. 2..
do 2me do	4 00	— Brazeau	do do No. 6..
do 3me do	3 00	— Scott	do do No. 5..
do 4me do	2 00	— Orr	Sergent do No. 6..
do 5me do	1 00	— McQuaid	Caporal do No. 5..
<i>Concours de Champion.</i>			
Coupe, présentée par Capt. Phillips 1er prix	30 00	S. Dennison	Canonnier, batterie No. 6..
<i>Concours à la volée.</i>			
Longuevue (valeur \$10) 1er prix	3 00	— Wilson	Canonnier, batterie No. 6..
Argent..... 2me do	2 00	J. Rigby	do do No. 2..

MILITAIRE No. 5.

D'ARTILLERIE DE GARNISON, MONTRÉAL,
le 5 août 1869.
entres, etc., conformément au Règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux membres du cercle seulement. Carabine du gouvernement ou n'importe quelle carabine la propriété du concurrent.....	Vgs. 300 500 600	9	19	{ 22 21 17 }	36	11.26	Snider.
Ouvert à tout membre exercé de la brigade de G. d'A. de M., carabine Snider du gouvernement.....	400 500	10	27	{ 55 49 49 48 47 47 46 }	80	35.22	Snider.
Volée tirée au commandement et sur deux rangs, le premier rang à genoux.....	200	3	14	{ 70 66 }	84	19.71	Snider.
Ouvert à tous les concurrents malheureux aux concours particuliers.....	200 400	6	20	{ 19 18 17 16 16 }	24	12.70	Snider.
Ouvert au vainq. des prix particuliers.	600	5	12	14	20	6.66	Snider.
Ouvert à tous les membres exercés de la brigade. Tout concurrent doit, après avoir tiré chaque coup, courir au tour d'un pavillon placé à 50 verges du point du tir. Le concurrent, en courant, portera armes, fourniments et ammunition. Temps à chaque concurrent, 5 minutes.....	200		23	{ 26 25 }		14.43	Snider.

No. 15.

CONCOURS DE L'ASSOCIATION DES CARABINIERES

Tenu à Montréal,

Dimension des cibles, blancs de cible,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>1er Concours.</i>			
Gobelet d'argent..... 1er prix	25 00	Lyman	Soldat I. L. H.
Argent 2me do	10 00	Renshaw	Gr.-Mr. Sergt. do ...
do 3me do	6 00	Duncan	Sergent do
do 4me do	4 00	McClune	Soldat do
do 5me do	2 00	Logan	Sergent do
<i>2me Concours.</i>			
Argent 1er prix	10 00	Raphael	Soldat I. L. H.
do 2me do	6 00	Clare	Sergent do
do 3me do	4 00	Mayo	Soldat do
do 4me do	3 00	R. Pettigrew	Sergent do
<i>3me Concours.</i>			
Argent 1er prix	8 00	Murphy	Soldat I. L. H.
do 2me do	6 00	Sutton	do do
do 3me do	4 00	Connell	do do
do 4me do	2 00	Milligan	do do
<i>4me Concours.</i>			
Argent 1er prix	7 00	Duncan	Sergent I. L. H.
do 2me do	5 00	Foster	Soldat do
do 3me do	3 00	Moffatt	do do
<i>5me Concours.</i>			
Carabine de Hay..... 1er prix	25 00	Stanfield	Soldat I. L. H.
Secrétaire 2me do	10 00	Weise	do do
Paire de raquettes..... 3me do	5 00	Dawson	Sergent do
Chapeau..... 4me do	5 00	Renshaw	Gr.-Mr. Sergt. do ...

D'INFANTERIE LÉGÈRE D'HOCHELAGA.

le 20 août 1869.

centres, etc., conformément aux règlements.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux officiers, sous-officiers et soldats de l'I. L. d'H.....	200 500 600	15	60	{ 42 37 28 27 27 }	60	19.54	Snider.
Ouvert seulement à ceux qui n'ont jamais obtenu un 1er ou un 2me prix à un tir à la carabine.....	200 300	7	43	{ 21 20 18 16 }	28	9.11	Snider.
Ouvert aux soldats seulement	700	7	55	{ 23 21 18 17 }	28	6.57	Snider.
Ouvert aux sous-officiers et soldats....	500	5	36	{ 18 17 17 }	20	16.30	Snider.
Ouvert aux sous-officiers et soldats....	300 700	7	57	{ 25 23 20 18 }	28	15.33	Snider.

THOMAS BACON, Lieut.-Colonel,
B. M., 1re Brigade, Div. Q., Dist. Mil. No. 5.

No. 16.

PREMIÈRE RÉUNION ANNUELLE AU TIR A LA CARABINE DE
Tenue à Montréal le 24

Dimensions des cibles, blancs de cibles,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>1er Concours.</i>			
	\$ cts.		
Argent.....1er prix	30 00	Caporal Cleaveland.....	54me bataillon.....
do.....2me do	25 00	Lieut. Ivison.....	C. du G. T.....
do.....3me do	20 00	Caporal Bockus.....	52me bataillon.....
do.....4me do	15 00	Sergent Saucier.....	18me do.....
do.....5me do	10 00	Sergent Ferguson.....	8me do.....
do.....6me do	5 00	Soldat Steel.....	C. du G. T.....
do.....7me do	5 00	do Metcalf.....	51me bataillon.....
do.....8me do	5 00	Capitaine Worsley.....	60me carabinier.....
do.....9me do	5 00	Soldat E. Niel.....	52me bataillon.....
do.....10me do	5 00	Sergent Telfer.....	C. du G. T.....
do.....11me do	5 00	do Blackhall.....	G. d'A. de M.....
do.....12me do	5 00	Soldat Mines.....	52me bataillon.....
do.....13me do	5 00	Sergent Doudiet.....	43me do.....
do.....14me do	5 00	do Harris.....	G. d'A. d'O.....
do.....15me do	5 00	Major Irvine.....	55me bataillon.....
do.....16me do	5 00	Lieut. McNab.....	B. de C. d'O.....
do.....17me do	5 00	Lieut. Cotton.....	G. d'A. d'O.....
do.....18me do	5 00	Canonnier Lee.....	G. d'A. de M.....
do.....19me do	5 00	Sergent Tyfe.....	5me Royal.....
do.....20me do	5 00	Capitaine Wall.....	2me bataillon C. G. du T.....
	175 00		
<i>2me Concours.</i>			
Argent.....1er prix	50 00	Soldat Gielland.....	51me bataillon.....
do.....2me do	40 00	do Farnell.....	8me do.....
do.....3me do	30 00	Caporal Anthony.....	51me do.....
do.....4me do	25 20	Enseigne Balfour.....	8me do.....
do.....5me do	20 00	Canonnier Arnold.....	G. d'A. de M.....
do.....6me do	10 00	Sergent Adams.....	51me bataillon.....
do.....7me do	10 00	Capitaine Worsley.....	60me carabinier.....
do.....8me do	10 00	Sergent Barry.....	5me Royal.....
do.....9me do	10 00	Capitaine Esdaile.....	do.....
do.....10me do	10 00	Lieut. Toole.....	60me carabinier.....
do.....11me do	5 00	Sergent Frew.....	5me bataillon.....
do.....12me do	5 00	Soldat Metcalf.....	1er do.....
do.....13me do	5 00	Sergent Blackhall.....	G. d'A. de M.....
do.....14me do	5 00	do Morris.....	8me bataillon.....
do.....15me do	5 00	do Ferguson.....	8me do.....
do.....16me do	5 00	Soldat Field.....	5me do.....
do.....17me do	5 00	Quartier-maître Thomas.....	54me do.....
do.....18me do	5 00	Lieut. Baynes.....	G. d'A. de M.....
do.....19me do	5 00	Sergent Norrish.....	8me bataillon.....
do.....20me do	5 00	Major Hanning.....	54me do.....
	265 00		

L'ASSOCIATION DES CARABINIERS DE LA PROVINCE DE QUEBEC,
août, et jours suivants, 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points partitour.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.	
Ouvert à tous les membres de l'association des carabiniers de la Province. Carabine Snider. Sept coups. Entrée, 25 centins.....	Vgs.	200 verges	7	165	28	17.96	Snider.	
								24
								24
								23
								23
								22
								22
								22
								22
								22
								22
								22
								22
								22
								22
								22
								21
								21
								21
								Ouvert à tous les volontaires bonafide, dans la Province de Québec, et aux officiers et soldats au service de S. M., qui sont aussi membres de Q. P. R. A. Aux soldats qui ont servi trois ans comme volontaires. Carabine Snider. 5 coups à chaque distance. Position, debout à 200 verges. N'importe quelle position à 500-600 verges. Entrée, 50 centins. Les 40 plus hauts de ce concours devront concourir à 600 verges. 7 coups pour 3 prix, \$70, \$50, \$20.....
51								
50								
49								
47								
47								
46								
44								
44								
43								
43								
43								
43								
42								
42								
41								
41								
41								
41								

PREMIÈRE RÉUNION ANNUELLE DU TIR A LA CARABINE DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$. cts.		
Les 20 plus forts tireurs en second ayant droit au prix des vainqueurs devront tirer dans le second concours.			
2me concours.....	1er prix 80 00	Capitaine Fletcher.....	21me bataillon.....
do	2me do 50 00	Sergent McNaughton.....	51me do
do	3me do 20 00	do Curtis.....	Royaux du G. T.
		Soldat Brown.....	Carabiniers du P. W.
		Capitaine Aylmes.....	54me bataillon.....
		do Patterson.....	8me do
		Sergent Telfer.....	Carabiniers du G. T.
		Soldat Mundy.....	do
		do J. Niel.....	52me bataillon.....
		Capitaine Harder.....	Carabiniers du G. T.
		Lieutenant Scott.....	8me bataillon.....
		Gr. Reapaul.....	G. d'A. de M.
		Capitaine Morgan.....	8me bataillon.....
		Soldat Shaw.....	54me do
		do Knight.....	60me carabiniers.....
		Capitaine McKenzie.....	54me bataillon.....
		Sergent Simpson.....	G. T. R. G. A.
		Capitaine Wall.....	Car. du G. T., 2me bat.
		Soldat Mines.....	52me do
		do H. Leet.....	54me bataillon.....
		Sergent Adams.....	51me bataillon.....
		Lieutenant Baynes.....	Montréal G. A.
		Soldat Field.....	5me royaux.....
	150 00		
3me Concours.			
Argent.....	1st prix 30 00	Caporal Cleaveland.....	54me bataillon.....
do	2me do 25 00	Col.-Sergent Norrish.....	60me carabiniers.....
do	3me do 20 00	Sergent Ferguson.....	8me bataillon.....
do	4me do 15 00	Canonnier Wilson.....	G. d'A. de Montréal.....
do	5me do 10 00	Soldat Clune.....	Royaux du G. T.
do	6me do 5 00	Sergent McEwen.....	Do
do	7me do 5 00	Enseigne Donaghy.....	21me bataillon.....
do	8me do 5 00	Sergent Doudiet.....	43me do
do	9me do 5 00	Soldat C. White.....	C. S. C.
do	10me do 5 00	Col.-Sergent Underhill.....	60me carabiniers.....
do	11me do 5 00	Capitaine Johnson.....	51me bataillon.....
do	12me do 5 00	Sergent Cole.....	42me do
do	13me do 5 00	Gr. Wisenburn.....	Royaux du G. T.
do	14me do 5 00	Sergent Adams.....	51me bataillon.....
do	15me do 5 00	Soldat Jas. Hilton.....	5me royaux.....
	150 00		
4me Concours. Bataillon.			
1er prix, coupe de la province.....	800 00	5me royaux, Montréal.....	
2me do	40 00	54me bataillon, Richmond.....	
3me do	20 00	51me do, tirail. d'Hemmingford.....	
Le plus de points.....	20 00	Lieutenant Macdougall.....	5me royaux.....
Second do do	10 00	Sergent Ferguson.....	8me bataillon.....
	890 00		

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES CARABINIERS DE QUÉBEC, (MONTRÉAL.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux quarante tireurs qui ont fait le plus de points dans le premier tir. Sept coups.....	600 vgs.	7	40	41 40 40 39 39 39 39 39 39 39 39 38 38 38 38 38 38 38	28	10.66	Snider.
Ouvert à tous les membres, comme dans le premier concours. Carabine Snider. Position <i>ad libitum</i> . Entrée, 25 centins.....	500 vgs.	7	170	24 24 24 24 23 23 23 23 23 23 23 23 23 22	28	16.50	Snider.
Ouvert à cinq officiers ou hommes d'aucun bataillon volontaire dans la province de Québec, sept coups chacun à chaque distance. Entrée, \$2.50 par bataillon. La coupe devra être gagnée deux fois en trois ans avant de devenir la propriété du bataillon.....	500 et 600 vgs.	14	12 Bats. 60 homs.	184 177 164 48 45	par Bat. 280. par hom., 56.	par Bat. 144.30. par hom., 28.80.	Snider.

CINQUIÈME RÉUNION ANNUELLE DU TIR A LA CARABINE DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
<i>5me Concours.</i>			
Argent.....	1er prix 40 00	Jas. Adams.....	Hamilton C. Club.....
do.....	2me do 25 00	Sergent Kelly.....	60me carabiniers.....
do.....	3me do 20 00	do Norrish.....	do.....
do.....	4me do 15 00	Sergent Hawkins.....	8me bataillon.....
do.....	5me do 10 00	Joseph Mason.....	Hamilton C. C.....
do.....	6me do 5 00	Capitaine McLean.....	42me bataillon.....
do.....	7me do 5 00	Caporal Cleaveland.....	54me do.....
do.....	8me do 5 00	Soldat Clelland.....	51me do.....
do.....	9me do 5 00	do Clune.....	C. du G. T.....
do.....	10me do 5 00	Sergent McEwen.....	do.....
do.....	11me do 5 00	Capitaine Aylmer.....	54me bataillon.....
do.....	12me do 5 00	Soldat Miner.....	52me do.....
do.....	13me do 5 00	Qr. M. Thomas.....	54me do.....
do.....	14me do 5 00	Sergent Doudiet.....	43me do.....
do.....	15me do 5 00	Soldat Date.....	C. du G. T.....
		Capitaine Fletcher.....	
	\$160 00		
<i>6me Concours.</i>			
Coupe présentée par S. E. le Gouverneur Général, et \$20.....	50 00	Sergent Doudiet.....	43me bataillon.....
Argent.....	1er prix 20 00	Capitaine Johnson.....	51me do.....
do.....	2me do 30 00	do McKenzie.....	54me do.....
do.....	3me do 25 00	Soldat I. Leet.....	do do.....
do.....	4me do 20 00	Joseph Mason.....	Hamilton C. C.....
do.....	5me do 15 00	Sergent Norrish.....	8me bataillon.....
do.....	6me do 5 00	do Beers.....	G. d'A. de M.....
do.....	7me do 5 00	do Stenhouse.....	5me royaux.....
do.....	8me do 5 00	do Adams.....	51me bataillon.....
do.....	9me do 5 00	Soldat Node.....	18me do.....
do.....	10me do 5 00	Gr. Reapaul.....	G. d'A. de M.....
do.....	11me do 5 00	Sergent Norrish.....	60me carabiniers.....
do.....	12me do 5 00	Capitaine Wall.....	C. du G. T.....
do.....	13me do 5 00	Soldat E. Niel.....	52me bataillon.....
do.....	14me do 5 00	do Stewart.....	43me do.....
do.....	15me do 5 00		
	\$210 00		
<i>7me Concours.</i>			
Argent.....	1er prix 50 00	Soldat Field.....	5me royaux.....
do.....	2me do 30 00	Capitaine Johnson.....	51me bataillon.....
do.....	3me do 20 00	Sergent Beers.....	G. d'A. de M.....
do.....	4me do 10 00	Soldat White.....	C. S. C.....
do.....	5me do 10 00	Caporal Cleaveland.....	54me bataillon.....
do.....	6me do 10 00	Sergent Wilkinson.....	C. du G. T.....
do.....	7me do 10 00	Soldat Walters.....	O. G. A.....
do.....	8me do 10 00	Sergent Wilson.....	C. du G. T.....
do.....	9me do 5 00	Jas. Adam.....	Hamilton C. C.....
do.....	10me do 5 00	Capitains Frazer.....	G. d'A. de M.....
	\$160 00		

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES CARABINIERS DE QUÉBEC (MONTREAL.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous les membres comme dans le 1er concours. Carabines Snider. 7 coups. N'importe quelle position. Entrée, 25 centins.....	Vgs.			22	28	10.90	Carabine Snider.
	600 vgs.	7	120	22 22 20 20 19 19 18 18 18 18 17 17 17 17			
Ouvert à tous les membres comme dans le 1er concours. Carabines Snider. 5 coups à chaque distance. N'importe quelle position. Entrée, 50 centins.....				32	40	22.60	Carabine Snider.
	500 et 600 vgs.	10	108	31 31 31 31 30 30 30 29 29 29 28 28 28 27			
Ouvert à tous les membres comme dans le 1er concours. Carabines Snider. 5 coups. N'importe quelle position. Entrée, 50 centins.....				16	20	9	Carabine Snider.
	600 vgs.	5	104	16 15 15 15 14 14 14 14 14			

CINQUIÈME RÉUNION ANNUELLE DU TIR A LA CARABINE DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>8me Concours.</i>			
Argent..... 1er prix	50 00	Geo. Morrison.....	Comp. de car., Hamilton
do 2me do	30 00	Lieutenant MacDougall.....	Comp. de car., Montréal.
do 3me do	20 00	R. A. Field.....	do do
do 4me do	15 00	Joseph Mason.....	do Hamilton.
do 5me do	10 00	Lieutenant McNab.....	O. F. B.
do 6me do	5 00	Jas. Hilton.....	Bat. de camp., Montréal.
do 7me do	5 00	Sergent Cole.....	42me bataillon.....
do 8me do	5 00	do Doudiet.....	43 do
do 9me do	5 00	Capitaine Worsley.....	Comp. de car., Montréal.
do 10me do	5 00	do McLean.....	42me bataillon
do 11me do	5 00	Sergent Beers.....	G. d'A. de M.....
	\$155 00		
<i>9me Concours.</i>			
Argent..... 1er prix	50 00	R. A. Field.....	Comp. de car., Montréal.
do 2me do	30 00	Sergent Cole.....	42me bataillon.....
do 3me do	25 00	Lieut. Macdougall.....	Comp. de car., Montréal.
do 4me do	20 00	Lieut. M'Nab.....	B. de camp. d'O.....
do 5me do	10 00	George Murison.....	Comp. de car., Hamilton
do 6me do	5 00	Cap. M'Clean.....	42me bataillon.....
do 7me do	5 00	Jos. Mason.....	Comp. de car., Hamilton
do 8me do	5 00	Cap. Worsley.....	Comp. de car., Montréal.
do 9me do	5 00	do Esdaile.....	do do
do 10me do	5 00	Lieut. Wilkinson.....	42me bataillon.....
do 11me do	5 00	Jas. Hilton.....	Comp. de car., Montréal.
	165 00		
<i>10me Concours.</i>			
Argent..... 1er prix	50 00	R. A. Field.....	Comp. de car., Montréal.
do 2me do	35 00	Jas. Hilton.....	do do
do 3me do	30 00	Geo. Murison.....	do Hamilton.
do 4me do	25 00	Cap. Esdaile.....	do Montréal.
do 5me do	20 00	Lieut. Macdougall.....	do do
do 6me do	5 00	Sergent Cole.....	42me bataillon.....
do 7me do	5 00	Cap. M'Lean.....	do do
do 8me do	5 00	do Worsley.....	Comp. de car., Montréal.
do 9me do	5 00	Lieut. M'Nab.....	B. de camp. d'O.....
do 10me do	5 00	do Wilkinson.....	42me bataillon.....
	185 00		

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DE QUÉBEC (MONTRÉAL.)—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous venants avec n'importe quelle carabine. Sujet aux règlements de Wimbledon. 5 coups à 500 et 7 à 800 verges. N'importe quelle position. Entrée \$1.00.....	Vgs. 500 et 800 ver'es.	12	43	46 43 42 41 41 40 40 39 38 37 36	48	26.30	Rigby. Metford. do Henry. Rigby. Metford. Whitworth. do Rigby. Mil. Whitworth. Kerr.
Ouverts à tous venants avec n'importe quelle carabine. 7 coups à chaque tir. N'importe quelle position. Entrée, \$1.00.....	800 et 900	14	22	50 49 47 47 43 42 41 40 39 38 37	56	37.0	Metford. Whitworth. Metford. Rigby. do Mil. Whitworth Henry. Rigby. Metford. Whitworth. Metford.
Concours à la carabine de petit calibre. Ouvert à tous venants avec n'importe quelle carabine. 7 coups à chaque distance. N'importe quelle position. Entrée \$1.00.....	800 900 et 1000	21	18	73 64 64 63 61 57 53 51 51 51	84	51.35	Metford. do Rigby. Metford. do Whitworth. Mil. do Rigby. do Whitworth.

CINQUIEME RÉUNION ANNUELLE DU TIR A LA CARABINE DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
11 ^{me} Concours—Consolation.			
Argent	1er prix	Soldat Fiset	Carabiniers du G. T.
do	2 ^{me} do	do H. Leet	54 ^{me} bataillon
do	3 ^{me} do	Sergent-Major Dickson	Carabiniers du G. T.
do	4 ^{me} do	Sergent Lynn	do do
do	5 ^{me} do	Caporal Clarke	do do
do	6 ^{me} do	Soldat Brown	do P. W.
do	7 ^{me} do	do McLeod	54 ^{me} bataillon
do	8 ^{me} do	do J. Niel	52 ^{me} do
do	9 ^{me} do	do Spence	51 ^{me} do
do	10 ^{me} do	Caporal Wynne	G. d'A. de M.
do	11 ^{me} do	Capitaine Fletcher	21 ^{me} bataillon
do	12 ^{me} do	do Paterson	8 ^{me} do
do	13 ^{me} do	Soldat Mundy	Carabiniers du G. T.
do	14 ^{me} do	Capitaine Barrett	8 ^{me} bataillon
do	15 ^{me} do	Enseigne Montgomery	55 ^{me} do
do	16 ^{me} do	Soldat Kerr	Carabiniers du G. T.
do	17 ^{me} do	Cannonier Brazeau	G. d'A de M.
do	18 ^{me} do	Soldat Simpson	18 ^{me} bataillon
do	19 ^{me} do	H. Wainwright	Québec
do	20 ^{me} do	Capitaine Harder	Carabiniers du G. T.
do	21 ^{me} do	do Bowie	41 ^{me} bataillon
do	22 ^{me} do	Cannonier Dennison	G. d'A de M.
do	23 ^{me} do	do Brown	Carabiniers du G. T.
do	24 ^{me} do	Capitaine Morgan	8 ^{me} bataillon
do	25 ^{me} do	do J. McFee	51 ^{me} do
do	26 ^{me} do	Lieutenant Falls	43 ^{me} do
do	27 ^{me} do	Sergent Curtis	Carabiniers du G. T.
do	28 ^{me} do	do Porteous	do P. W.
	\$185 00		
<i>Prix.</i>			
Pour le meilleur tireur dans les concours 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, avec les carabines Snider.	1er prix	Caporal Cleveland	54 ^{me} batterie
Pour le meilleur tireur dans les concours 8, 9, et 10, avec carabine à petit calibre.	2 ^{me} do	Soldat R. A. Field	5 ^{me} royaux, Montréal R. C.
	100 00		

Valeur total des prix, \$2,950.00.

L'ASSOCIATION DES CARABINIERS, (MONTREAL.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous concurrents malheureux à cette réunion. N'importe quelle carabine. Il est alloué 3 points à la carabine Snider. 5 coups à chaque distance. N'importe quelle position. Entrée, 5 centins.	Vgs.						
	200 et 500	10	67	36 34 33 32 32 32 31 31 31 31 30 30 30 30 29 29 29 29 29 28 28 28 28 27	40	25.8	Snider.
		51		141	204		
		47		165	188		

JOHN FLETCHER, Lieut.-Col.,
Secrétaire, Q. P. R. A.

No. 17.

SEPTIÈME RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION,

Tenue à *Himmingsford*, les 22,

Dimensions des cibles, blancs de cible, etc.

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>1er Concours d'essai.</i>			
	\$ cts.		
Argent.....	1er prix. 10 00	Enseigne Wright.....	50me bataillon.....
do	2me do 9 00	Soldat A. Anthony.....	51me do
do	3me do 8 00	Caporal Orr.....	51me do
do	4me do 6 00	Soldat Brown.....	51me do
do	5me do 5 00	do H. Adams.....	51me do
do	6me do 4 00	do Brodie.....	50me do
do	7me do 3 00	do T. Orr.....	51me do
do	8me do 2 00	Sergent Smith.....	50me do
do	9me do 1 00	Capitaine Lucas.....	51me do
do	10me do 1 00	Caporal Allan.....	51me do
	50 00		
<i>2me Concours, Frontière.</i>			
Argent.....	1er prix. 15 00	Caporal Wynne.....	A. G. Montréal.....
do	2me do 12 00	Sergent Proper.....	51me bataillon.....
do	3me do 10 00	Capitaine Servier.....	51me do
do	4me do 8 00	Enseigne Wright.....	50me do
do	5me do 6 00	Soldat A. Oney.....	51me do
do	6me do 5 00	do J. Stewart.....	51me do
do	7me do 4 00	do Wm. Cartney.....	50me do
do	8me do 3 00	Capitaine Fletcher.....	21me do
do	9me do 3 00	Soldat L. Bush.....	51me do
do	10me do 2 00	Canonnier Reapeaul.....	A. G. Montréal.....
do	11me do 2 00	Soldat Wright.....	50me bataillon.....
do	12me do 2 00	do Sloan.....	50me do
do	13me do 1 00	Capitaine Johnson.....	51me do
do	14me do 1 00	Lieut. Col. Rogers.....	51me do
do	15th do 1 00	Soldat Anthony.....	51me do
	75 00		
<i>3me concours.</i>			
Argent présenté par l'Hon. John Rose, M. P.....	1er prix 30 00	Compagnie du Capitaine Cairn. 50me bataillon No. 4....	
Argent présenté par Julius Scriver, M. P. P.....	2me do 20 00	do do Scriver..	51me do No. 6....
Argent.....	3me do 15 00	do do Cantwell	51me do No. 3....
do	4me do 10 00	do do Lucas...	51me do No. 5....
do	5me do 8 00	do do Johnson.	51me do No. 4....
do	6me do 6 00	do do Sanders.	51me do No. 1....
	89 00		

DES CARABINIERS DE LA FRONTIÈRE.

23 et 24 juin, 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous les membres des 50 et 51me bataillon, 3 coups, à chaque distance. Entrée, 25 centins.....	Vgs. 200 & 300	6	63	19 18 18 17 16 15 15 15 15	24	11.63	Longue Snider. do do do do do do do do do do
Ouvert à tous les membres de l'association, 3 coups à chaque distance. Entrée, 50 centins.....	200 400 & 600	9	61	27 26 26 25 25 24 24 23 23 22 21 21 21 20	36	16.73	Petite Snider. do Longue Snider. do do do do do do do do do do do do
Ouvert à toutes les compagnies volontaires de la Puissance du Canada, 10 hommes de chaque compagnie, 5 volées chaque à double rang, à 400 verges. Entrée, pour les membres de la compagnie, \$2, pour les autres \$4.....	400	5	6 Cie. 60 h's.	118 98 96 88 80 64	200	90.60 par Cie. 9.06 per ho'es.	Carabine Snider.

SEPTIÈME CONCOURS ANNUELLE DE L'ASSOCIATION

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>4me Concours de l'Association.</i>			
Argent, présenté par l'Hon. L. H. Holton..... 1er prix	30 00	Soldat Wm. Wright.....	50me bataillon.....
Argent présenté by Wm. Robertson, Ecr..... 2me do	20 00	do T. Clayland.....	51me do
do 3me do	10 00	do Roberts.....	51me do
do 4me do	8 00	Capitaine Cantwell.....	51me do
do 5me do	6 00	Soldat S. Miller.....	51me do
do 6me do	4 00	do J. Barr.....	51me do
do 7me do	2 00	do L. Bush.....	51me do
do 8me do	2 00	Capitaine Sanders.....	51me do
do 9me do	1 00	Soldat Metcalf.....	51me do
do 10me do	1 00	do Straker.....	51me do
	84 00		
<i>5me Concours.—Tous venants.</i>			
Argent 1er prix	12 00	Sergent McNaughton.....	51me bataillon.....
do 2me do	9 00	Soldat J. Spence.....	51me do
do 3me do	6 00	do A. Oney.....	51me do
do 4me do	4 50	do H. Adams.....	51me do
do 5me do	4 50	do T. Orr.....	51me do
	36 00		
<i>6me Concours. Garçon.</i>			
Argent présenté par le Lieut. Col. Fletcher..... 1er prix	5 00	J. Cheney.....	Hemmingford.....
do 2me do	4 00	E. Oney.....	Franklin.....
do 3me do	3 00	A. Johnson.....	Hemmingford.....
do 4me do	2 00	J. Spence.....	do
do 5me do	1 00	J. Hare.....	do
do 6me do	1 00	A. Wright.....	Durham.....
do 7me do	1 00	J. McWilliams.....	Havelock.....
	17 00		
<i>7me Concours. Pistolet.</i>			
Argent..... 1er prix	4 30	Soldat Wm. Wright.....	50me bataillon.....
do 2me do	3 25	Sergent Geo. Adams.....	51me do
do 3me do	2 25	Soldat Metcalf.....	51me do
do 4me do	1 75	Capitaine Sanders.....	51me do
do 5me do	1 75	Enseigne Wright.....	50me do
	13 30		

Le temps était, durant les trois jours, très mauvais pour le tir. Vent très violent avec de
nes d'assister au concours.

DES CARABINIERS DE LA FRONTIÈRE, (HEMMINGFORD.)—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert à tous les membres de l'Association, 3 coups à chaque distance. Entrée, 50 centins.....	200 400 et 600	9	50	25 24 23 23 22 22 21 21 21	36	17.50	Revolver, Smith et Wesson.
Ouvert à tous venants et aux carabiniers, 3 coups à chaque distance. Entrée, 50 centins. Poule, avec \$10 ajoutées.....	300 500 et 600	9	50	23 23 22 21 20	36	11.20	Carabine Snider.
Ouvert à tous garçons de seize ans et au-dessous. Position <i>ad libitum</i> , 5 coups chaque distance.....	200	5	23	14 13 13 12 11 11 11	20	8.50	Carabine Snider.
Poule, avec \$5 ajoutées. Ouvert à tous venants avec pistolets dont le canon n'exède pas 7 pouces de long, 5 coups à chaque distance. Entrée, 50 centins.....	30 et 40	10	16	34 27 26 23 23	40	18.70	Carabine Snider.

fréquentes ondées. Les chemins étaient mauvais, ce qui a empêché beaucoup de person-

No. 18.

CONCOURS ANNUELLE DU 51^{ME}

Tenu à Hemmingford,

Dimension des cibles, blancs de cible,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
Argent..... 1er prix	10 00	Soldat J. Barr.....	6me compagnie.....
do 2me do	8 00	do T. Orr.....	6me do.....
do 3me do	7 00	do W. Bush.....	3me do.....
do 4me do	6 00	do T. Cayland.....	6me do.....
do 5me do	5 00	do J. Metcalf.....	1er do.....
do 6me do	4 00	do L. Bush.....	3me do.....
do 7me do	3 00	Sergent J. Adams.....	3me do.....
do 8me do	2 00	do McNaughton.....	4me do.....
do 9me do	1 00	Soldat W. Oney.....	3me do.....
do 10me do	1 00	do Jas. Spence.....	6me do.....
do 11me do	1 00	do D. Gordon.....	3me do.....
do 12me do	1 00	Capitaine J. A. Scriver.....	6me do.....
	\$49 00		

No. 19.

SECOND RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION

Tenu à St. Armand le 31

Dimension des cibles, blancs de cible,

1er Concours.			
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
Argent..... 1er prix	10 00	Soldat Curtis.....	60me bataillon.....
do 2me do	8 00	Sergent Pearson.....	Art. de garnison de St. Jean
do 3me do	6 00	do McNab.....	21me bataillon.....
do 4me do	4 00	do Adams.....	51me do.....
do 5me do	3 00	Enseigne Bush.....	60me do.....
do 6me do	3 00	Soldat Mandigo.....	do do.....
do 7me do	2 00	do Hawley.....	do do.....
do 8me do	2 00	Capitaine Fletcher.....	21me do.....
do 9me do	1 00	Sergent Hawley.....	60me do.....
do 10me do	1 00	do Tetreault.....	do do.....
	40 00		
2me Concours.—Compagnie.			
Argent..... 1er prix	20 00	Compagnie du Capt. Fletcher..	4me compagnie, 21me bat.
do 2me do	15 00	do do Jamieson..	2me do 60me do
do 3me do	10 00	do do Bocker...	5me do 60me do
do 4me do	7 00	do do Sixby.....	1er do 60me do
do 5me do	5 00	Bataillon du Major Dennison..	Artillerie de garnison.....
	57 00		

BATALION DE L'ASSOCIATION DES CARBINIERS,

le 14 octobre 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert aux officiers et soldats du 51 ^{me} bataillon. Trois coups chacun aux deux premières et quatre à la dernière distance.....	400 500 et 600	10	36	27 26 25 25 23 23 22 22 22 21 20 20	40	18	Snider-Enfield L. do do do do do do do do do do do do

JOHN FLETCHER, Lieut.-Col.,
Major de Brigade.

DES CARBINIERS DU DISTRICT DE BEDFORD,

août, et le 1er septembre 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux membres de l'Association. Trois coups à chaque distance. Carabine Snider. Entrée, 25 centins.	200 et 300	6	32	18 17 16 16 16 16 15 15 15 15	24	11.87	Carabine-Snider.
Ouvert à toutes les compagnies appartenant à l'association. Cinq membres de chaque compagnie. Trois coups chacun aux deux premières et quatre à la dernière distance. Entrée, \$1 par compagnie.....	200 400 et 600	10	5 Cies. 25 soldat	105 96 93 89 81	200	17.76	Carabine-Snider.

CONCOURS DE L'ASSOCIATION DES CARABINIERS

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>3me Concours.—Tous venants.</i>			
Argent	1er prix 12 00	Sergent Pearson	Garnison d'A'e. St. Jean.
do	2me do 10 00	Caporal Vaughan	60me bataillon
do	3me do 8 00	Capitaine Fletcher	21me do
do	4me do 6 00	Soldat Johnson	21me do
do	5me do 4 00	Lieut.-Col. Fletcher	Major de brigade
do	6me do 3 00	Caporal Deriek	60me bataillon
do	7me do 2 00	Soldat Jamieson	60me do
do	8me do 2 00	Sergent McNab	21me do
do	9me do 2 00	do Tetreault	60me do
do	10me do 1 00	do McKinney	60me do
	50 00		
<i>4me Concours.—Pistolet.</i>			
Argent	1er prix 4 00	Capitaine Sixby	60me bataillon
do	2me do 3 00	Sergent Pearson	A'e. de Garnison St. Jean
do	3me do 2 00	Capitaine Fletcher	21me bataillon
do	4me do 1 00	Sergent Hawley	60me do

Le temps a été défavorable les deux jours, le vent étant violent et changeant avec orages.

No. 20.

PREMIÈRE RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION

Tenue au Quartier-général de Bury, 58me Bataillon,

Dimension des cibles, blancs de cible,

<i>Concours d'Association.</i>			
Argent	1er prix 15 00	Sergent C. L. Shurtliff	58me bataillon
do	2me do 12 00	Soldat L. C. Ives	do
do	3me do 10 00	Lieutenant A. P. Farwell	do
do	4me do 8 00	Soldat Stewart Joice	do
do	5me do 6 00	Sergent J. Lect	54me bataillon
do	6me do 5 00	do F. R. Andrews	58me do
do	7me do 4 00	do Thos. Copping	53me do
do	8me do 3 00	Soldat L. W. Shaw	54me do
do	9me do 2 00	do E. Moe	53me do
do	10me do 1 00	do Dan Smith	58me do
	\$66 00		

DU DISTRICT DE BEDFORD (ST. ARMAND.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points partiteur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert à tous venants et aux carabini- niers. Cinq coups à chaque distan- ce. Entrée, pour les membres, 25 centins, autres personnes, 50 cts..	400	10	40	{ 31 29 28 24 24 23 20 20 20 19 }	40	15.60	Carabine Snider.
	et 600						
Ouvert à tous venants avec pistolets dont le canon n'excede pas 7 pou- ces de long. Cinq coups à chaque distance. Entrée, 25 centins.....	30	10	10	{ 27 22 21 20 }	19.20	Smith et Wesson.
	et 45						

JOHN FLETCHER, Lieut.-Col.
Major de Brigade.

DES CARABINIERS DE WELLINGTON.

les 18, 19, 20 et 21 Octobre 1869.

centres, &c., conformément au règlement.

Ouvert aux membres de l'Associa- tion seulement.....	300	10	28	{ 27 26 25 24 24 23 22 21 19 19 }	40	14½	Snider-Enfield
	et 500						

PREMIÈRE RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>Prix des Officiers.</i>			
Argent, \$10, données par le lieutenant-col. King, major de brigade, et le restant par les officiers du 58me bat. et de la cav. de Cookshire... 1er prix	10 00	Sergent C. L. Shurtliff	58me bataillon
do 2me do	8 00	Soldat Alfred Bompas	do
do 3me do	6 00	do Dan Smith	do
do 4me do	4 00	Caporal Thos. Wyatt	do
do 5me do	3 00	Sergent F. R. Andrews	do
do 6me do	2 00	Soldat S. C. Ives	do
do 7me do	1 00	do Lee Mannit	do
	\$34 00		
<i>Concours de tous venants.</i>			
50 acres de terre donnés par le major Noble, 58me bat. 1er prix	50 acres de terre	Lieutenant A. P. Farwell	58me bataillon
Argent, \$5, par l'Association. 2me do	5 00	Soldat S. W. Shaw	54me do
<i>Concours de Cavalerie.</i>			
Argent 1er prix	10 00	Soldat Geo. Sherman	Cavalerie de Cookshire
do 2me do	8 00	do Wm. Mannit	do
do 3me do	4 00	Caporal Alex. Taylor	do
do 4me do	2 00	Trompette John Wright	do
do 5me do	1 00		
	\$25 00		
<i>5me Concours.</i>			
Argent, \$25, données par J. H. Pope, M.P., Patron, \$10 par L. Pope, Ecr., président, l'Association \$5 ... 1er prix	15 00	Musicien A. Charlie Vaughan	58me bataillon
Argent 2me do	10 00	Soldat S. C. Ives	do
do 3me do	6 00	Caporal Alex. Taylor	Cavalerie de Cookshire
do 4me do	4 00	Soldat S. A. Shaw	54me bataillon
do 5me do	3 00	Sergent J. Leet	do
do 6me do	2 00	do F. R. Andrews	58me bataillon
	\$40 00		
<i>Poule. \$10.00 ajoutées par l'Association.</i>			
Argent 1er prix	10 50	Soldat S. C. Ives	58me bataillon
do 2me do	6 30	Sergent F. R. Andrews	do
do 3me do	4 20	Sergent payeur Chas. King	53me bat. d'Artil. L.G.
	\$21 00		

DES CARABINIERS DE WELLINGTON, (BURY.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de coups couronnés.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert aux sous-officiers et soldats de la cavalerie de Cookshire, et au 58me bataillon. Carabines Spencer et Snider, du gouvernement.	200 et 400	10	17	{ 31 28 26 25 24 21 18 }	40	15 ¹⁴ / ₁₇	Snider-Enfield
Ouvert à tous venants de n'importe quelle nationalité, n'importe quelle carabine, et suivant les règles de Wimbledon. 5 coups à chaque distance.	500 et 600	10	17	{ 30 29 }	40	12 ⁵ / ₁₇	Snider-Enfield
Ouvert aux officiers volontaires et soldats de la cavalerie. Carabine Spencer.	200	5	6	{ 10 6 5 2 .. }	20	3 ⁵ / ₆	Carabine Spencer.
Ouvert aux volontaires du Canada. Carabines du gouvernement.	200 et 400	10	35	{ 32 31 30 29 29 29 }	40	21 ¹¹ / ₃₅	Snider-Enfield.
Ouvert aux souscripteurs.	400	5	22	{ 18 18 17 }	20	61 ⁴ / ₂₂	Snider-Enfield.

PREMIÈRE RÉUNION DE L'ASSOCIATION

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>Concours de consolation.</i>			
	Vgs.		
Argent.....1er prix	6 00	Capitaine et Adj. F. M. Pope.....	58me bataillon.....
do2me do	5 00	Capitaine H. S. Weyland.....	do
do3me do	4 00	Lieutenant W. W. Weyland.....	do
do4me do	3 00	Sergent Major Arthur Mannir.....	do
do5me do	2 00	Enseigne Alex. Ross.....	do
do6me do	1 00	Soldat Wm. Webster.....	do
	\$21 00		

Un prix de quarante-huit piastres (\$48.00) a été offert pour un concours de bataillon, mais

No. 21

RÉUNION DE PREMIER PRIX DE

Tenue à Melbourne, les 21

Dimensions des cibles, blancs de cibles, etc.,

<i>1er Concours d'Association.</i>			
Argent.....1er prix		Caporal J. P. Cleveland.....	54me bataillon.....
do2me do		Quar.-maitre Leonard Thomas.....	do
do3me do		Capt. Hon. Henry Aylmer.....	Comp. No. 3 do
do4me do		Soldat John Leet.....	Comp. No. 1 do
do5me do		Sergent Adams.....	51me bat.
	50 0		
<i>2me Concours.—Tous venants.</i>			
Argent.....1er prix		Soldat John Leet.....	Cie. No. 1, 54me bataillon.....
do2me do		do G. A. Shaw.....	do
do3me do		do H. Miner.....	52me bat.
	50 0		
<i>3me Concours d'Association.</i>			
Argent.....1er prix		Sergent Adams.....	51me bataillon.....
do2me do		Caporal J. P. Cleveland.....	54me bat.
do3me do		Major H. Hanning.....	do
do4me do		F. Aylmer.....	Civil
do5me do		Quartier-maitre L. Thomas.....	54me bataillon.....
do6me do		Soldat John Leet.....	do
	50 0		

CARABINIERS DE WELLINGTON (BURY.)—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.						
	Vgs.												
Ouvert à tous les concurrents malheureux.....	200 et 400	10	17	<table border="0"> <tr><td>26</td></tr> <tr><td>24</td></tr> <tr><td>22</td></tr> <tr><td>22</td></tr> <tr><td>20</td></tr> <tr><td>19</td></tr> </table>	26	24	22	22	20	19	40	16	Snider-Enfield.
26													
24													
22													
22													
20													
19													

il n'eut pas lieu, le nombre de soldats des autres bat. n'étant pas suffisant, excepté le 58me bat.

J. W. VAUGHAN, Capitaine,
Secrétaire-trésorier.

L'ASSOCIATION DES CARABINIERS DE RICHMOND.

et 22 septembre 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Ouvert aux membres de l'association seulement. Carabines Snider. Cibles de Wimbledon, et coups marqués à toutes les distances. Cinq coups à chaque distance.....	300 et 500	10	32	<table border="0"> <tr><td>33</td></tr> <tr><td>29</td></tr> <tr><td>28</td></tr> <tr><td>27</td></tr> <tr><td>26</td></tr> </table>	33	29	28	27	26	40	28 $\frac{2}{5}$	Snider.	
33													
29													
28													
27													
26													
N'importe quel carabinier se conformant aux règles de Wimbledon. Trois coups à chacune des deux premières distances et quatre à la dernière.....	400 500 et 600	10	29	<table border="0"> <tr><td>32</td></tr> <tr><td>31</td></tr> <tr><td>29</td></tr> </table>	32	31	29	40	30 $\frac{2}{5}$	Snider.			
32													
31													
29													
Ouvert aux membres de l'association seulement. Carabines Snider. Trois coups à la première distance, et quatre à la dernière.....	200 400 et 600	10	28	<table border="0"> <tr><td>35</td></tr> <tr><td>33</td></tr> <tr><td>32</td></tr> <tr><td>31</td></tr> <tr><td>30</td></tr> <tr><td>29</td></tr> </table>	35	33	32	31	30	29	40	31 $\frac{2}{5}$	Snider.
35													
33													
32													
31													
30													
29													

PRIX DE RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES CARABINIERS DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>4me concours.—Poule.</i>			
Argent.....1er prix	\$ cts.	Quar.-maitre L. Thomas.....	54me bataillon..... do Carabiniers du G. T.....
do2me do		Major H. Hanning.....	
do3me do		Lieut. Atkinson.....	
	25 75		
<i>5e concours.—Concours de consolation.</i>			
Argent.....1er prix		Soldat A. E. Shaw.....	54me bataillon..... Carabiniers du G. T..... do 51me bataillon..... Carabiniers du G. T..... 54me bataillon..... Civil..... 54me bataillon.....
do2me do		Cap. Harden.....	
do3me do		Caporal Arnold.....	
do4me do		do Cleland.....	
do5me do		do C. Rudd.....	
do6me do		Soldat C. Cutler.....	
do7me do		J. Barlow.....	
do8me do		Soldat W. Davis.....	
	53 00		

No. 22.

DISTRICT
CONCOURS DE L'ASSOCIATION DES CARABINIERS DE LA 5ME DIVISION DE BRIGADE,
Tenu à Berthier-en-haut
Dimension des cibles, blancs de cible,

<i>1er concours.</i>			
Argent.....1er prix	10 00	Soldat Bellemarre.....	Compagnie de St. Gabriel
do2me do	8 00	do Pelland.....	do Ste. Elizabeth
do3me do	6 00	do Massicotte.....	do Ste. Mélanie
do4me do	5 00	Sergent Ryan.....	Comp. No. 2, Trois-Rivres
do5me do	4 00	Soldat Legris.....	Compagnie Riv-du-Loup
do6me do	3 00	do Cornellier.....	do Ste. Mélanie
do7me do	2 00	do A. Leferriere.....	do Berthier
do8me do	1 00	do Landry.....	do Ste. Mélanie
<i>2me concours.</i>			
Argent.....1er prix	8 00	Sergent Levesque.....	Compagnie de Berthier
do2me do	6 00	Soldat Landry.....	do Ste. Mélanie
do3me do	5 00	do A. Leferriere.....	do Berthier
do4me do	4 00	do R. Leferriere.....	do Berthier
do5me do	3 00	do Laferriere.....	do St. Elizabeth
do6me do	2 00	Caporal Genereux.....	do Berthier
do7me do	1 00	Sergent Gagnon.....	do Berthier
do8me do	1 00	Soldat Sheppard.....	do Joliette

LA 5ME DIVISION DE BRIGADE (MELBOURNE.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Carabines, modèle du gouvernement. Cinq coups à chaque distance. Entrée, 75 centins.....	Vgs.	400 et 500	10	21	{ 36 35 35 }	40	35½ Snider.
Cinq coups à chaque distance. Entrée, 25 centins. Carabines, modèle du gouvernement. Ouvert à tous les concurrents malheureux de la réunion.....	200 & 400	10		{ 34 33 31 30 30 30 29 29 }	40	33½ Snider.	

JAMES MAIRS, capitaine, secrétaire et trésorier de l'association des carab. de R.

MILITAIRE No. 6.

BINIERS DE LA 5ME DIVISION DE BRIGADE,
le 20 octobre 1869.
centres, etc., conformément au règlement.

Ouvert à tous les sous-officiers et soldats de la 5me division de brigade. Entrée gratuite.....	200	5	55	{ 16 16 15 15 14 14 14 14 }	20	7.40	Snider-Enfield.
Ouvert à tous les sous-officiers et soldats de la 5me division de brigade. Entrée gratuite.....	200 400 et 600	3	54	{ 22 18 17 17 16 16 15 14 }	36	8.63	Snider-Enfield.

CONCOURS DE L'ASSOCIATION DES CARABINIERS DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>Concours des officiers.</i>			
Argent.....1er prix	10 00	Capitaine Bouvier.....	Comp. de St. Gabriel....
do2me do	6 00	do Kittson.....	do Berthier.....
do3me do	5 00	do Lambert.....	do Riv-du-Loup....
do4me do	4 00	Enseigne Hénault.....	do St. Gabriel....
do5me do	3 00	Capitaine Deziel.....	do Ste. Mélanie..
do6me do	2 00	Lieut. Pichette.....	do Riv-du-Loup....
<i>Prix offerts par les dames de Berthier.</i>			
Fusil à deux coups.....1er prix	30 00	Soldat Landry.....	Comp. de Ste. Mélanie ..
Épinglette d'or.....2me do	16 00	Capitaine Bouvier.....	do St. Gabriel....
Pipe d'écume de mer.....3me do	12 00	Soldat A. Leferrière.....	do Berthier.....
<i>Prix offert par le lieut.-col. Fletcher.</i>			
Coupe d'argent.....1er prix	12 00	Sergent Levesque.....	Compagnie de Berthier....

No. 23

DISTRICT

RÉUNION DE L'ASSOCIATION

Tenue à Québec, le

Dimension des cibles, blancs de cible

Argent.....1er prix	25 00	Sergent Martin.....	Cavalerie de Québec....
do2me do	12 00	Troupier May.....	do
do3me do	8 00	Caporal Caulfield.....	do
do4me do	6 00	Sergent Rickaby.....	do
do5me do	4 00	Caporal McMullen.....	do
do6me do	2 00	Clairon Lambert.....	do
	\$57 00		
<i>3me concours de bataillon.</i>			
Une coupe d'argent.....1er prix	\$40 00	Capitaine Barrett.....	1re Comp., 3me bataillon. }
do2me do	30 00	Sergent Morris.....	do

LA 5ME DIVISION DE BRIGADE (BERTHIER EN HAUT.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous Officiers de la 5me division de brigade. Entrée, 25 centins }	Vgs. 400 et 600	3	11	{ 16 12 6 5 4 3 }	24	4.64	Snider-Enfield.
Le plus grand nombre de points dans les concours 1 et 3.....do dans le concours d'officier de Berthier.....do de la Cie.	400 et 600	3	7	16	24	8.71	Snider-Enfield.
Le plus grand nombre de points dans le concours No. 2.....							

JAMES W. HANSON, Lieut.-Col.,

Major de Brigade, 5me Division de Brigade.

MILITAIRE, No. 7.

DES VOLONTAIRE,

7 avril 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Ouvert aux membres <i>bona fide</i> de l'escadron de cavalerie de Québec avec les carabines Spencer seulement... }	200 et 300	25	10	{ 17 16 15 15 13 12 }	40	8	Carbines Spencer
Ouvert au 3me bataillon.....	200 300 400 et 500	15	34	{ 46 45 }	60	Snider. do

RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
<i>Réunion de la 5me compagnie du 8me bataillon.</i>			
Une médaille d'argent..... 1er prix	\$20 00	Soldat J. A. Peard.....	5me Cie. 8me bataillon... } do do
Un Album..... 2me do	3 00	Sergent Sutherland.....	
Flacon de poche..... 3me do	2 00	Soldat J. Fraser.....	

No. 24

DEUXIÈME RÉUNION DE L'ASSOCIATION

Tenu à Québec, le 10 août

Dimension des cibles, blancs de cible

1er Concours.			
Médaille de l'association des carab. Nationaux Angle	1er prix	40 00	Capitaine Barrett..... 1er Cie., 8me bataillon... }
Argent.....	2me do	10 00	Lieut. E. G. Scott..... do do }
do.....	3me do	9 00	Capitaine Morgan..... 2nd do do }
do.....	4me do	8 00	Sergent Ferguson..... 8me bataillon..... }
do.....	5me do	7 00	Inspecteur du feu J. S. Ferguson.....
do.....	6me do	6 00	Sergent Trudel..... 9me do do }
do.....	7me do	5 00	Quartier-maître McDonald..... 8me do do }
do.....	8me do	4 00	Sergent J. Leet..... 54me do do }
		\$89 00	
2me concours.			
Argent.....	1er prix	13 00	Sergent Frew..... 1er Cie., 8me bataillon... }
do.....	2me do	6 00	Sergent Jos. Ferguson..... 8me bataillon..... }
do.....	3me do	4 00	Caporal Cleveland..... 54me do do }
		\$23 00	
3me concours.			
Argent.....	1er prix	30 00	Lieutenant F. C. Wurtele..... 2me Cie., 8me bataillon... }
do.....	2me do	20 00	Sergent Jos. Ferguson..... 8me bataillon..... }
do.....	3me do	15 00	Soldat H. Leet..... 54me do do }
do.....	4me do	10 00	Lieut. Irwin..... Artillerie Royal..... }
do.....	5me do	8 00	Capit. Morgan..... 2me Cie., 8me bataillon... }
		\$83 00	

VOLONTAIRES, TENUE A QUÉBEC.—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de coups corrects.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert seulement aux sous-officiers et soldats de la 5me compagnie du 8me bataillon.....	200 400 500	15	35	{ 31 29 27 }	60	Snider. do do

E. LA MONTAGNE,

Lieut.-colonel, major de brigade.

DES CARABINIERS DE STADACONA.

1869 et les jours suivants.

centres, etc., conformément au règlement.

Ouvert à tous les membres de l'association. Carabines du gouvernement.....	200 500 600	10	48	{ 33 30 28 28 27 25 }	40	Carabines Snider.
Ouvert à tous les membres de l'association.....	500	5	38	{ 19 17 17 }	20	Carabines Snider.
Ouvert à tous venants et aux carabini-ers.....	600 700 900	10	28	{ 26 26 21 20 28 }	40	Whitworth.

DEUXIÈME RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>4me concours.</i>			
	\$ cts.		
Argent.....1er prix	20 00	Adjudant O'Neil.....	8me bataillon.....
do2me do	10 00	Sergent Jos. Ferguson.....	do
do3me do	8 00	Capitaine M'Nabb.....	Bat. de camp. d'Ottawa.....
do4me do	7 00	Sergent Morris.....	8me bataillon.....
do5me do	6 00	do Barnfield.....	53me régiment.....
do6me do	5 00	do Hawkins.....	8me bataillon.....
do7me do	4 00	C. F. Smith, Ecr.....	Club des carab. de Québec.....
do8me do	3 00	Sergent Frew.....	8me bataillon.....
	\$63 00		
<i>5me concours.</i>			
Argent.....1er prix	20 00	Sergent Jos. Ferguson.....	8me bataillon.....
do2me do	10 00	Sergent Perry.....	69me régiment.....
do3me do	9 00	C. F. Smith, Ecr.....	Club des carab. de Québec.....
do4me do	8 00	W. Cassels, Ecr.....	do
do5me do	7 00	Sergent Norris.....	8me bataillon.....
do6me do	6 00	Capitaine M'Nabb.....	Bat. de camp. d'Ottawa.....
do7me do	5 00	F. Christi.....	R. A., Stadacona.....
do8me do	4 00	Soldat Hunter.....	8me bataillon.....
	\$69 00		
<i>6me concours.—Bataillon.</i>			
Coupe d'argent.....1er prix	20 00	Capitaine Morgan.....	8me Bataillon.....
		Sergent Hawkins.....	do
		do Norris.....	do
		do Frew.....	do
		Capitaine J. Barrett.....	do
		Adjudant O'Neil.....	do
Argent.....2me do	10 00	Sergent Frew.....	do
do3me do	8 00	H. Wainwright, Ecr.....	Club des carab. de Québec.....
do4me do	6 00	Sergent Clarke.....	Ingénieurs royaux.....
do5me do	5 00	Adjudant O'Neill.....	8me Bataillon.....
do6me do	4 00	Soldat J. Leat.....	54me do
<i>7me concours.</i>			
Argent.....1er prix	35 00	Sergent E. Trudel.....	9me bataillon.....
do2me do	10 00	Quartier-maitre Thomas.....	54me do
do3me do	8 00	Enseigne G. Balfour.....	8me do
do4me do	7 00	Soldat R. J. Parnell.....	do
do5me do	6 00	Capitaine Mahoney.....	do
do6me do	5 00	Major Hanning.....	54me do
do7me do	4 00	H. Wainwright, Ecr.....	Club des carab. de Québec.....

CARABINIERS DE STADACONA (QUÉBEC.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux membres de l'Association.....	Vgs. 200 et 300	6	55	20 18 17 17 16 16 16	24		Carabine Snider.
Ouvert à tous membres de l'Association. Carabine du gouvernement.....	300	7	54	21 20 18 18 18 17 17	28		Carabine Snider.
Ouvert à tous les bataillons de réguliers ou volontaires. Six de chaque. 1er plus grand nombre de points..... 2me do do 3me do do 4me do do 5me do do	200 300 400 et 500	15	Cinq bataillons entré.	40 41 42 44 42 43 44 44 43 43	60		Carabine Snider.
Ouvert à tous venants. Carabine du gouvernement.....	400 et 500	6	53	21 20 20 18 18 17 17	24		Carabine Snider.

DEUXIÈME RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
\$ cts.			
<i>5me Concours.—De Célérité.</i>			
Argent..... 1er prix	20 00	Sergent Norris.....	5me bataillon.....
do..... 2me do	10 00	Capitaine Morgan.....	do.....
do..... 3me do	8 00	Sergent Clough.....	69me régiment.....
do..... 4me do	7 00	do E. Trudel.....	9me bataillon.....
do..... 5me do	6 00	Soldat H. Leef.....	54me do.....
do..... 6me do	5 00	Sergent Hawkins.....	8me do.....
do..... 7me do	4 00	W. Cassels, écr.....	Carabiniers de Québec
do..... 8me do	3 00	Quartier-maitre McDonald.....	8me bataillon.....
do..... 9me do	2 00	Soldat Leef.....	54me do.....
	\$65 00		
<i>9me Concours.—Consolation.</i>			
Argent..... 1er prix	15 00	Soldat G. A. Shaw.....	54me bataillon.....
do..... 2me do	10 00	Caporal A. E. Shaw.....	do.....
do..... 3me do	8 00	E. B. Scott, écr.....	Carabiniers de Québec
do..... 4me do	6 00	Sergent Gould.....	69me régiment.....
do..... 5me do	5 00	Lieut.-Colonel Panet.....	9me bataillon.....
do..... 6me do	4 00	Capitaine Paterson.....	8me do.....
do..... 7me do	3 00	James Day.....	Ass. des car. de Stadacona
do..... 8me do	2 00	Lieut.-Colonel La Montagne.....	Major de brigade.....
	\$53 00		

No. 25.

RÉUNION ANNUELLE DU 8ME BATAILLON

Tenue à Québec,

Dimension des cibles, blanc des cible.

Poules.			
Argent..... 1er prix	10 00	Soldat Hunter.....	Compagnie No. 1, 5me Bat.
do..... 2me do	7 00	do A. Smith.....	do do do
do..... 3me do	6 00	do Burling.....	do No. 2, do
do..... 4me do	5 00	do W. T. Scott.....	do do do
do..... 5me do	2 00	do J. C. Smith.....	do No. 1, do
<i>Concours de Bataillon.</i>			
Coupe du Major Burstall.....	40 00	Capitaine Paterson.....	Compagnie No. 5, 8me Bat.
Argent.....	12 00	Sergent de couleur Norris.....	do No. 1, do
do.....	10 00	Enseigne Balfour.....	do No. 5, do
do.....	6 00	Capitaine Morgan.....	do No. 2, do
do.....	5 00	Capitaine Barrett.....	do No. 1, do

CARABINIERS DE STADACONA, (QUÉBEC).—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous—n'importe qu'elle position. Temps, 2 minutes pour chaque concurrent à être compté du premier coup. Le compétiteur, après son premier coup, tirera jusqu'à ce que le mot "time" soit prononcé. La charge dans tous les cas sera prise de la giberne ou poche en-dehors de l'habit ou uniforme qui devra être boutonné.....	Vgs.						
	200	{ 23 16 18 16 20 18 14 17 15 }	43	{ 50 45 43 41 41 40 39 39 37 }	92		Carabine Snider.
Ouvert à tous ceux qui n'ont point gagné de prix dans cette réunion..	200	5	20	{ 16 15 15 15 14 14 14 13 }	20		Carabine Snider.

E. LA MONTAGNE, Lieut.-Colonel,

Major de Brigade, Pré. Q.S.R.A.

DES CARABINIERS DE STADACONA.

le 29 juin 1869.

centres, etc.—conformément au règlement.

Ouvert à tous membres du Bataillon qui n'ont jamais gagné de prix....	{ 200 et 400 }	10	29	{ 26 24 24 22 21 }	40	8.51	Snider Enfield longue ou courte.
Ouvert à tous membres du Bataillon..	{ 200 300 400 500 et 600 }	15	17	{ 44 42 41 40 40 }	60	31.88.	Snider Enfield longue ou courte.

RÉUNION ANNUELLE DU 8ME BATAILLON DES

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>Concours de Célérité.</i>			
Argent.....	1er prix 12 00	Sergent porte-drapeau Norris.....	Compagnie No. 1, 8me Bat.
do	2me do 8 00	Capitaine Barrett.....	do do do
do	3me do 5 00	Adjutant O'Neill.....	do do do
	\$128 00		
<i>Concours Amical.</i>			
Entre les Carabiniers de la Brigade du Grand Tronc et le 8me Bataillon, à la Pointe St. Charles, 23 août 1869.....		Sergent Frew.....	Compagnie No. 1, 8me Bat
		do Norris.....	do do do
		do Mahony.....	do No. 2, do
		do Hawkins.....	do do do
		Capitaine Holloway.....	do No. 1, do
		Lieutenant Scott.....	do do do
		Soldat Parnell.....	do do do
		Capitaine Barrett.....	do do do
	Sergent Ferguson.....	do No. 2, do	
	Capitaine Morgan.....	do do do	
<i>Coupe d'Officier.</i>			
Coupe d'Officier.....	75 00	Captain Barrett.....	Compagnie No. 1, 8me Bat.
	\$203 00		

No. 26

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 8ME BATAILLON

Tenue à Québec

Dimension des cibles, blancs de cible

Coupe d'Hamilton.....	40 00	Sergent Hawkins.....	Compagnie No. 2, 8me Bat.
Pipe d'écumé de mer.....	5 00	Soldat Parnell.....	do No. 1, do
Flacon de poche.....	2 50	Capitaine Barrett.....	do do do
Couteau.....	2 50	Lieutenant Wurtele.....	do No. 2, do
Médaille d'or.....	25 00	Soldat Fraser.....	Compagnie No. 5, 8th Bat.

CARABINIERS DE STADACONA, (QUÉBEC.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de couronnés.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous les membres du bat. N'importe quelle position. Temps, 2 minutes pour chaque compétit. à être compté du premier coup. Le comp. après le premier coup tirera jusqu'à ce que le mot "time" soit prononcé. La charge, dans tous les cas, sera prise de la giberne ou poche. Le registre du conc. devra être tenu au but, mais les points de chaque compétit. devront être signalés et enregistrés au lieu d'être notés. La cible devra être nettoyée avant qu'un autre compétit. commence. Les cas d'égalité dans ce conc. devront être décidés en tirant de nouveau 2 minutes.....	Vgs.						
	200	20 18 20	12	{ 48 39 36 }	80 72 68	27.08	Snider-Enfield longue ou courte.
Le plus grand nombre de points.....			10	{ 61 67 48 67 68 61 66 61 62 58 }	80	61.90	Snider-Enfield longue ou courte.
	200 300 400 et 500	20	chaq'e côtés.				
Ouvert à tous les officiers du bataillon.				72	100	50.63	Snider-Enfield longue ou courte.
	200 300 400 500 et 600	25	11				

E. LA MONTAGNE, Lieutenant-Colonel, B. M.

DES CARABINIERS DE STADACONA,

le 2 octobre 1869.

centres, etc.—conformément au règlement.

Ouvert à tous membres du bataillon...	200 300 400 500 et 600	20	14	62 53 50 46	80	40.07	Snider-Enfield longue ou courte.
	200 400 et 500	12	13	31	48	12.38	Snider-Enfield longue ou courte.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 8ME BATAILLON

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
Un baril à Liqueur.....	5 00	Soldat Fraser.....	Compagnie No. 5, 8me bat.
	80 00		

No. 27.

ASSEMBLÉE DU 9ME BATAILLON DE

Tenue à Québec,

Dimension des cibles, blancs de cible,

1er Concours.			
Pistolet.....	1er prix	40 00	Capt. J. Bte. Amyot.....
Argent.....	2me do	3 00	Sergent E. Trudel.....
do.....	3me do	2 00	Capt. H. Roy.....
do.....	4me do	1 50	Soldat Godie.....
do.....	5me do	1 00	Capt. Voyer.....
			1re compagnie.....
			8me do.....
			2me do.....
			8me do.....
			4me do.....
2me Concours.—Concours de Compagnie.			
Prime de la compagnie,— Carabine et sabre-baïonnette	1er prix	32 00	{ Capt. Gagné..... Sergent E. Trudel..... Soldat Godie..... Soldat Fortin.....
Gibicère.....	2me do	10 00	Sergent E. Trudel.....
Lorgnette d'Opera.....	3me do	6 00	Capt. J. Bte. Amyot.....
			8me compagnie.....
			do do.....
			1re do.....
3me Concours.—Consolation.			
Album.....	1er prix	8 00	Soldat Fortin.....
Argent.....	2me do	2 00	Sergent Lafrance.....
do.....	3me do	1 00	Sergent Cloutier.....
			8me compagnie.....
			1re do.....
			8me do.....
Concours Champion.			
Médaille d'argent.....		15 00	Sergent E. Trudel.....
		121 00	
			8me compagnie.....

DES CARABINIERS DE STADACONA, (QUÉBEC.)—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert aux membres de la compagnie No. 5, 8me bataillon, qui n'ont jamais remporté de prix.....	200 400 et 500	12	11	31	48	10 63	Long ou petit. Snider-Enfield.

E. LA MONTAGNE, Lieut.-Colonel, B.M.

ASSOCIATION DES CARABINIERS.

le 1er juin 1869.

centres, etc.—conformément au règlement.

Ouvert aux membres du 9me bataillon seulement.....	{ 200 300 et 400	15	26	{ 42 41 39 38 33	60		Snider.
Ouvert à quatre soldats de chaque compagnie du 9me bataillon.....	200 400 et 600	10	3	{ 15 28 14 16 28 23	40		Snider.
Le plus fort tireur du bataillon.....			Comp.				
Le second.....							
Ouvert aux membres qui n'ont rien gagné à cette réunion.....	200	5	9	{ 15 14 13	20		Snider.
Ouvert seulement à ceux qui ont remporté les prix à cette réunion..	{ 300 500 et 600	15	8	36	60		Snider.

E. LA MONTAGNE, Lieut.-Colonel,
Major de Brigade.

No. 28.

PREMIER CONCOURS DE L'ASSOCIATION

Tenu à la Jeune Lorette,

Dimension des cibles, blancs de cible,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
Argent.....1er prix	15 00	Soldat L'Heureux.....	Comp., Ancienne Lorette
do.....2me do	13 00	do J. Majnan.....	Comp.d'inf., Charlesbourg
do.....3me do	11 00	do A. Fréchette.....	do Ste. Foye.....
do.....4me do	10 00	do J. Dion.....	do Ancienne Lorette
do.....5me do	8 00	do F. Mailly.....	do do
do.....6me do	7 00	do B. Bourri.....	do Charlesbourg.....
do.....7me do	6 00	do S. Villeneuve.....	do do
do.....8me do	5 00	do J. Falardeau.....	do Ancienne Lorette.
do.....9me do	4 50	do A. M'Cliske.....	do Ste. Foye.....
do.....10me do	4 00	do P. d'Aigle.....	do St. Ambroise.....
do.....11me do	3 50	do E. L'Heureux.....	do do
do.....12me do	3 00	do J. Bernard.....	do do
do.....13me do	2 00	do L. Saurin.....	do Ancienne Lorette
do.....14me do	1 50	do L. Huot.....	do do
do.....15me do	1 00	do I. Racette.....	do Ste. Foye.....
do.....16me do	50	do C. Robileuth.....	do Ancienne Lorette

No. 29.

CONCOURS A LA CARABINE

Tenu à Leeds, le 21

Dimension des cibles, blancs de cible

1er concours.		2me concours.	
Coupe d'argent.....1er prix	75 00	Soldat A. McElravey.....	
Argent.....2me do	5 00	do R. Thompson.....	
do.....3me do	3 00	do F. Carrell.....	
do.....4me do	2 00	Lieutenant-colonel T. Barwis.....	
		Caporal R. Souter.....	
		do W. Thompson.....	
		Capitaine W. Thompson.....	
		Soldat J. Wallace.....	
		Capitaine W. Ward.....	
		do J. E. M'Killop.....	
		Clairon D. King.....	
		do W. Jamison.....	

DES CARABINIERS DU COMTÉ DE QUÉBEC.

le 15 octobre 1869.

centres, etc.—conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.	
Ouvert aux membres du bataillon d'infanterie du comté de Québec seulement.	Vgs.	200 et 400	5	78	20		Snider.	
								15
								14
								11
								11
								11
								10
								10
								10
								9
								9
								9
	8							
	8							
	7							
	7							

E. LA MONTAGNE, Lieut.-Colonel,
Major-de-Brigade, 8me Div. Brig.

DES CARABINIERS DE MÉGANTIC.

octobre 1869, et les jours suivants.

centres, etc.—conformément au règlement.

	Vgs.							
	300 et 600	3@300 et 5@500	33	35 33 32 30	48		Snider-Enfield.	
	300 et 500	8	33	22 22 21 19 19 19 18 17 17 16 16 16	32		Snider-Enfield	

CONCOURS À LA CARABINE DE L'ASSOCIATION

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>3me Concours.</i>			
	\$ cts.		
Argent..... 1er prix	10 00	Clairon W. Hill	}
do 2me do	8 00	Soldat R. King	
do 3me do	5 00	do F. Carrole	
do 4me do	4 00	Caporal R. Souter	
do 5me do	3 00	Soldat S. Longmuir	
do 6me do	1 25	do A. McElravey	
do 7me do	1 25	do A. Johnston	
do 8me do	1 25	Lieutenant J. Wallace	
do 9me do	1 25	Soldat C. Warcup	
do 10me do	1 25	do J. Wallace	

No. 30.

CONCOURS À LA CARABINE DE L'ASSOCIATION

Tenu au Camp des "Ingénieurs Royaux,"

Dimension des cibles, blancs de cible,

<i>1er Concours.</i>			
Argent..... 1er prix	8 00	Caporal Doyle	Ingénieurs royaux.....
do 2me do	6 00	Capitaine Harder	Carabiniers du Gr. Tronc.
do 3me do	5 00	Caporal Creau	do do do
do 4me do	4 00	Capitaine Morgan	Carabiniers V., 8me bat.
do 5me do	2 00	Sapeur Newby.....	Ingénieurs royaux.....
<i>2me Concours.</i>			
Argent..... 1er prix	10 00	Caporal Jamieson	Ingénieurs royaux.....
do 2me do	8 00	Sergent de couleur Norris.....	Carabiniers V., 8me bat.
do 3me do	6 00	Capitaine Malcolm.....	Ingénieurs royaux.....
do 4me do	4 00	Sergent-Drapeau Pamifer.....	Carabinier brigade.....
do 5me do	2 00	Sergent Ferguson	Artillerie vol. de garnison
<i>3me Concours.</i>			
Coupe, présentée par Henry Atkinson, écr.			
Argent..... 1er prix	20 00	Capitaine Harder.....	Carabiniers du Gr. Tronc.
do 2me do	10 00	Major Stevenson.....	Club des carabiniers.....
do 3me do	5 00	Capitaine Malcolm	Ingénieurs royaux.....
<i>4me Concours.</i>			
Médaille d'argent..... 1er prix	12 00	Capitaine Malcolm	Ingénieurs royaux.....
Photographie du gagnant .. 2me do	6 00	do Paterson	Carabiniers V., 8me bat.
Pipe d'écume de mer..... 3me do	5 00	Lieutenant Frere	Ingénieurs royaux.....
Argent..... 4me do	4 00	Capitaine J. Amyor	Carabiniers V., 9me bat.
do 5me do	2 00	Lieutenant Carrington	29me régiment.....

DES CARABINIERS DE MEGANTIC (LEEDS.)—*Suite.*

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
				49 38 37 36 36 34 34 32 32	60		Snider-Enfield.
	200 400 et 600	15	26				

A. D. CAMPBELL, Payeur,
Secrétaire et Trésorier, P.A. R. de M.

DE CARABINIERS DU COMTÉ DE LEVIS.

le 18 et 19 août 1869.

Centres, etc., conformément au Règlement.

Ouvert à tous venants. Trois coups à 300 verges, et 3 à 500 verges. Entrée 50 centins, membres 25 centins.....	300 et 500	6	66	20 20 19 17 17	24		Lancaster. Snider-Enfield. do do do do Lancaster.
Ouvert aux membres de l'Association seulement. Entrée, 25 centins....	200 et 400	6	60	23 23 22 22 22	24		Lancaster. Snider-Enfield. Lancaster. Snider-Enfield. do do
Ouvert aux membres de l'Association de première classe seulement. Entrée 25 centins.....	200 400 et 500	10	16	36 28 27	40		Snider-Enfield. do do Lancaster.
Ouvert aux officiers réguliers ou aux volontaires. Entrée 50 centins. Membres 25 centins.....	300 500 et 600	9	23	25 24 20 20 19	36		Lancaster. Snider-Enfield. Lancaster. Snider-Enfield. do do

CONCOURS A LA CARABINE DE L'ASSOCIATION DU COMTÉ

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>5me Concours.—Camp.</i>			
Argent..... 1er prix	20 00	Caporal Jamieson.....	Ingénieurs royaux.....
do..... 2me do	15 00	Sergent Fountain.....	29me régiment.....
do..... 3me do	10 50	do Aston.....	Brigade de carabiniers.....
do..... 4me do	7 00	Sappeur Newby.....	Ingénieurs royaux.....
do..... 5me do	5 00	Caporal Clark.....	do do.....
do..... 6me do	2 00	do Mackie.....	do do.....
<i>6me Concours.</i>			
Argent..... 1er prix	10 00	Sergent Lowe.....	Brigade carabiniers.....
do..... 2me do	8 00	do Aston.....	do.....
do..... 3me do	6 00	do Clapworthy.....	53me Régiment.....
do..... 4me do	4 00	do Ferguson.....	Garnison d'Artillerie vol.....
do..... 5me do	2 00	Sergent-Drapeau Norris.....	8me bat. des carab. vol.....
<i>7me Concours.—Bataillon.</i>			
Coupe d'argent..... 1er prix	20 00	P. C. O.....	Brigade des carabiniers.....
Argent, 1er plus haut, 2de marque..... 2me do	10 00	Caporal Flanagan.....	Ingénieurs royaux.....
do 2me " " 3me do	6 00	do Mackie.....	do do.....
do 3me " " 4me do	4 00	Soldat Buckingham.....	53me régiment.....
<i>8me Concours.—Consolation.</i>			
Argent..... 1er prix	8 00	Sergent Stockley.....	Ingénieurs royaux.....
do..... 2me do	7 00	do Demers.....	17me bataillon V. M. J.....
do..... 3me do	6 00	Sapeur Hurst.....	Ingénieurs royaux.....
do..... 4me do	5 00	Capitaine Barrett.....	8me bataillon carab. V.....
do..... 5me do	4 00	Caporal Hill.....	Ingénieurs royaux.....
do..... 6me do	3 00	Soldat Kelly.....	Brigade des carabiniers.....
do..... 7me do	2 00	do Holloway.....	8me bataillon carab. V.....
do..... 8me do	1 00	Caporal Barker.....	53me régiment.....

DE LÉVIS (CAMP DES INGÉNIEURS ROYAUX.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert aux sous-officiers des réguliers seulement. Entrée 50 cents.	200 300 et 500 600	15	59	{ 47 46 42 38 38 37	60	{ Lancaster. Snider-Enfield. do do Lancaster. do do
Ouvert aux sous-officiers et soldats des volontaires réguliers. Entrée 25 cents. Membres 12½ cents.....	400 et 600	6	88	{ 21 21 19 19 18	24	Snider-Enfield.
Ouvert à six officiers, sous-officiers, ou soldats de chaque bataillon des volontaires ou réguliers, ou du club des carabiniers. Entrée \$6 par bataillon.....	300 500 et 600	9	7	{ 110 23 25 25	216 36	{ Snider-Enfield. Lancaster. do Snider-Enfield.
Ouvert à ceux qui n'ont pas gagné de prix dans cette réunion. Entrée gratuite.....	400	3	61	{ 12 11 10 10 10 10 10	12	{ Lancaster. Snider-Enfield. Lancaster. Snider-Enfield. Lancaster. Snider-Enfield. do do do do

I. J. DUCHESNAY,

Lieutenant-Colonel, Major de Brigade 7me Division P. Q.

No 31

DISTRICT
CONCOURS A LA CARABINE DE L'ASSOCIATION DES

Tenue à Woodstock, Comté de

Dimension des cibles, blanc de cible,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
Médaille de l'association N.			
B.P.R. et..... 1er prix	10 00	Soldat Simon McLeod.....	Carabine Woodstock.....
Argent..... 2me do	12 00	Enseigne H. W. Bourne.....	do.....
do..... 3me do	11 00	Enseigne A. Currie.....	do.....
do..... 4me do	10 00	Soldat D. Jackson.....	do.....
do..... 5me do	9 00	Enseigne R. McIntyre.....	do.....
do..... 6me do	8 00	Soldat A. B. Bull.....	do.....
do..... 7me do	7 00	do J. D. Baird.....	do.....
do..... 8me do	6 00	Capitaine R. B. Ketchum.....	do.....
do..... 9me do	5 00	Soldat C. Garden.....	do.....
do..... 10me do	4 00	do H. B. Smith.....	do.....
		Capitaine et Paie-maitre J. D.	
do..... 11me do	3 50	Ketchum.....	do.....
do..... 12me do	3 00	Soldat C. H. Ferguson.....	do.....
do..... 13me do	2 50	do Israel Tracy.....	do.....
do..... 14me do	2 50	Sergent W. F. Atkinson.....	do.....
do..... 15me do	2 00	Soldat D. McFarlane.....	do.....
do..... 16me do	2 00	do T. Golding.....	do.....
do..... 17me do	1 50	do W. L. Jamieson.....	do.....
do..... 18me do	1 00	do J. Davis.....	do.....
	\$100 00		
<i>2me "Concours de consolation," au profit de ceux qui n'ont pas remporté de prix au 1er concours.</i>			
Argent..... 1er prix	4 00	Soldat S. Peabody.....	Carabine Woodstock.....
do..... 2me do	3 50	Soldat W. W. Raymond.....	do bat. d'artillerie.....
do..... 3me do	3 00	Caporal G. H. Watson.....	do do.....
do..... 4me do	2 00	Fred. Kelley.....	do do.....

MILITAIRE No. 8.

ASSOCIATION PROVINCIALE DES CARABINIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK,

Carleton, le 7 septembre 1869,

centres, etc., etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points partieur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
				67 54 52 51 51 51 50 50 48 45	100	47½	Snider, crosse courte.
	200 300 400 500 et 600	25	25	44 44 44 43 42 41 41 41			Snider courte. Snider, crosse courte.
	200	5	9	14 14 14 13	20		Snider, crosse courte. Snider, courte.

H. W. BOURNE,
Secrétaire.

No. 32.

CONCOURS À LA CARABINE DE L'ASSOCIATION DES

Tenu près de Fredericton, le 14

Dimension des cibles, blancs de cible,

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>1er Concours.</i>			
Médaille d'argent de l'association nationale des carabiniers d'Angleterre.....	1er prix 15 00	Canonnier James Pallen	Chat'm. B. F. N. B. B. G. A.
Argent.....	2me do 10 00	Soldat Wm. S. Morris	Carabiniers Victoria.....
do	3me do 5 00	Capitaine D. P. Wetmore.....	Compag. Vol. de Kingston
do	4me do 4 00	Cornette C. Wanamake.....	Cavalerie Yeo. de N. B.
do	5me do 4 00	Soldat O. Hayes	Compagnie Vol. de Sussex
do	6me do 4 00	Lieut. A. W. Lovett	Bataillon Vol. de St. Jean
do	7me do 4 00	Lieut.-Col. E. B. Beer	Div. Rég. du Comp. Kings
do	8me do 4 00	Clairon H. Langstroth	Cavalerie rurale du N. B.
<i>2me Concours.</i>			
Médaille d'or de l'association provinciale des carabiniers du Nouveau Brunswick..	1er prix 15 00	Canonnier James Pallen	Chat'm. B. F. N. B. B. G. A.
Argent.....	2me do 10 00	Sapeur C. Johnson	Ingénieurs N. B.
do	3me do 5 00	Soldat W. S. Morris	Carabiniers Victoria
do	4me do 4 00	Soldat C. Blacktin	4me Charlotte
do	5me do 4 00	Cavalier J. A. Fowler.....	Cavalerie rurale de N. B.
do	6me do 4 00	Major G. F. Stickney	Div. Rég. Com. Charlotte
do	7me do 4 00	Lieut. A. W. Lovett	Bataillon Vol. de St. Jean
do	8me do 4 00	Lieut.-Col. E. B. Beer.....	Div. Rég. du Comp. Kings
<i>3me Concours.</i>			
Coupe d'argent de défi présenté par S. A. R. le Prince de Galles, la Médaille d'argent provinciale.....	1er prix 15 00	Canonnier James Pallen.....	Chat'm By N. B. B. G. A.
Argent.....	2me do 10 00	Sapeur C. Johnson	Ingénieurs N. B.
do	3me do 5 00	Capitaine W. Langstroth	Cavalerie rurale du N. B.
do	4me do 4 00	Sergent J. Kidd	Compagnie Vol. Kingston
do	5me do 4 00	Cavalier Geo. McEwan.....	Cavalerie rurale du N. B.
do	6me do 4 00	Capitaine John Darling.....	do do
do	7me do 4 00	Troupier B. Hill	do do
do	8me do 4 00	Soldat H. Mimer	4me Charlotte.....

DES CARABINIERS DE NOUVEAU-BRUNSWICK.

septembre 1869, et les jours suivants.

centres, etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de courants.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.	
Ouvert à tous les membres de l'association.....	Vgs.	200 et 500 3 coups chaq.	6	114	21 20 20 19 19 19 18	24	11.66	Snider-Enfield, du gouvernement.
Ouvert à tous les membres de l'association.....	Vgs.	400 500 et 600 3 coups chaq.	9	117	32 26 25 25 24 24 24	36	13.88	Snider-Enfield, du gouvernement.
Pour les prix d'argent, ouvert seulement aux volontaires qui sont membres de l'association. La coupe et la médaille, ouvert à tous les volontaires, qu'ils soient membres ou non.....	Vgs.	200 300 et 400 5 coups chaq.	15	121	52 52 51 50 49 49 48	60	36.28	Snider-Enfield, du gouvernement.

CONCOURS DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>4me concours.</i>			
Coupe présentée par les dames de St. Jean, valeur \$400			
1er prix	15 00	Caporal A. Lipsett	Carabiniers Victoria.
2me do	10 00	Major A. McAdam	Compagnie de Charlotte.
3me do	5 00	Clairon C. Wood	Cavalerie rurale, N. B.
4me do	4 00	Sergent John Pallen	Cht'm B.F.J.N.B.B.G.A
5me do	4 00	Clairon H. Langstroth	Cavalerie rurale, N. B.
6me do	4 00	Soldat C. J. Phillips	Bat. vol. de St. Jean.
7me do	4 00	do J. L. Perkins	Carabiniers Victoria.
8me do	4 00	Sergent John Kidd	Comp. vol. de Kingston.
<i>5me concours.</i>			
Coupe d'argent présentée par Son Excellence le Gouverneur Général			
1er prix	15 00	Sergent R. McAlary	Comp. vol. de Kingston.
2me do	10 00	Soldat E. A. Morris	Carabiniers Victoria.
3me do	5 00	Capitaine D. P. Wetmore	Comp. vol. de Kingston.
4me do	4 00	Caporal A. Brittenay	4me Charlotte.
5me do	4 00	Major G. F. Stickney	Reg't Div. Charlotte
6me do	4 00	Lieut.-col. E. B. Beer	Reg't Div. Kings Coy.
7me do	4 00	Sapeur C. Johnson	Ingénieurs de N. B.
8me do	4 00	do J. Hunter	do do
<i>6me concours.—Tous venants.</i>			
Service à thé, présenté par le lieut.-col. Maunsell, Dy. adj.-gén. de la milice; et D. R. Jago, A. A. G. A.			
1er prix	15 00	Soldat H. Miner	Compagnie de Charlotte.
2me do	10 00	Lieut.-col. E. B. Beer	Regt. Div., Kingston.
3me do	5 00	Soldat M. McGowan	Compagnie de Charlotte.
4me do	4 00	Clairon J. Wood	Cavalerie rurale, N. B.
5me do	4 00	Soldat Thomas Miller	Comp. vol. de Kingston.
6me do	4 00	Capitaine E. S. Polleys	Regt. Div., Charlotte.
7me do	4 00	Lieut. A. W. Lovett	Bat. vol. de St. Jean.
8me do	4 00	Soldat D. C. Coursen	Carabiniers de Victoria.
<i>7me concours.—Consolation.</i>			
1er prix	15 00	Soldat J. Chase	Compagnie de Charlotte.
2me do	10 00	Lieut. R. Davies	Carabiniers Victoria.
3me do	5 00	Capitaine J. S. Hall	Compagnie de St. Jean.
4me do	4 00	Clairon H. F. Keith	Cavalerie rurale, N. B.
5me do	4 00	Soldat R. Miller	Comp. vol. de Kingston.
6me do	4 00	Soldat R. Stephenson	Carabiniers Victoria.
7me do	4 00	Sapeur J. Jones	Ingénieurs de N. B.
8me do	4 00	Capitaine Thomas Gillespie	N. B. B. G. A.

DES CARABINIERS (FRÉDÉRICTON.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.	
Ouvert aux membres de l'association.	Vgs.	500 et 600 3 coups chaq.	6	106	19 18 16 16 15 15 15	24	8.36	Snider-Enfield du gouvernement.
Ouvert aux membres de l'association.	Vgs.	300 et 600 3 coups chaq.	6	101	18 17 16 16 15 15 15	24	9.59	Snider-Enfield du gouvernement
N'importe quelle carabine. (la mire grossissante exceptée) et n'importe quelle position—L'appui fixe n'est pas permis. Entrée, 50 centins.	Vgs.	700 et 800 3 coups chaq.	6	70	21 19 18 18 17 16 16	24	10.43	Snider-Enfield du gouvernement
Ouvert seulement aux membres de l'association qui, ayant concouru à cette réunion, n'ont remporté aucun prix.	Vgs.	200 et 300 3 coups chaq.	6	71	21 21 20 20 20 19 19 19	24	14.18	Snider-Enfield du gouvernement

CONCOURS DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES CARABINIERS

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
<i>Exercice de tirailleur.</i>			
Argent.....	1er prix 50 00	Escouade commandée par le capitaine F. F. Gillespie.....	
do	2me do 30 00	Escouade commandée par le capitaine R. Davies.....	
<i>Meilleure cible.</i>			
Argent.....	1er prix 15 00	Capt. F. F. Gillespie et canonier J. Pallen.....	
do	2me do 10 00	Capt. R. Davies et sergent C. W. Hartt.....	
do	3me do 5 00	Lieutenant-Col. Beer Cornet. J. Wood.....	

Le temps, pendant toute la réunion, qui a duré depuis le 14 jusqu'au 17 sept. (inclusi

No. 33.

CONCOURS A LA CARABINE DE L'ASSOCIATION

Tenu à Sussex Vale, K.C., N.B.,

Dimension des cibles, blancs de cible

1er concours.			
Médaille d'argent de l'association provincial des carabiniers du N.B., et argent (\$10.).....	1er prix 10 00	Major O. R. Arnold.....	Major de la milice de rés.)
Argent.....	2me do 10 00	Capt. D. P. Wetmore.....	Comp. volon. de Kingston
do	3me do 6 00	Soldat Kidd.....	do do
do	4me do 4 00	Capt. E. Arnold.....	do do Sussex
do	5me do 4 00	Lieut.-Col. E. B. Beer.....	Lt.-Col. de la milice de rés.
do	6me do 3 00	Cornet S. Langstroth.....	Cavalerie N. B. Y.....
do	7me do 3 00	Capt. Darling.....	do do
do	8me do 2 00	do Langstroth.....	do do
do	9me do 2 00	Soldat R. Millar.....	Comp. volon. de Kingston
do	10me do 2 00	do A. Campbell.....	Cavalerie N. B. Y.....
do	11me do 2 00	Cornet J. Wood.....	do do
do	12me do 2 00	Soldat M'Ewan.....	do do
	50 00		

CONCOURS DES CARABINIERS DU NOUVEAU BRUNSWICK (FREDERICTON.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Soldats divisés en six escouades d'environ vingt hommes chacune. Chaque escouade avancera et reculera entre 400 et 200 verges. Dix coups chaque homme, tirés sur des cibles séparées d'environ vingt verges.	Vgs.			19.80 19.37			
Le plus haut point.							
2me do.							
2me do.							

vement), était très-beau.

W. BARCLAY ROBINSON,

Secrétaire, W. B. P. R. A.

CONCOURS DES CARABINIERS DU COMTE DE KING.

le 29 août 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Ouvert à tous les membres de l'association du C. de K. étant membres de l'association provinciale du N. B. Cinq coups à chaque distance.	200 et 300	5	65	35	40	200 vgs., 13.86.	Snider.
				33			
				32			
				32			
				30			
				30			
				30			
				29			
				28			
				28			

CONCOURS A LA CARABINE DE L'ASSOCIATION DES

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
<i>2me concours.</i>			
Médaille d'argent, présentée par le col. Thurgar, président de l'association provinciale des carabiniers du N. B., et argent (\$12).....	1er prix 12 00	Clairon S. Langstroth.....	Cavalerie de Y., N. B.
Argent.....	2me do 10 00	Capt. E. Arnold.....	Comp. vol. de Sussex.....
do.....	3me do 8 00	Soldat O. Hayes.....	do do
do.....	4me do 6 00	Lieut.-Col. Beer.....	Milice de réserve.....
do.....	5me do 4 00	Soldat Sproul.....	Cavalerie de Y., N. B.
do.....	6me do 4 00	do Millar.....	Comp. de vol. Kingston.
do.....	7me do 2 00	Clairon J. Wood.....	Cavalerie de Y., N. B.
do.....	8me do 2 00	Sergent Siderguest.....	do do
do.....	9me do 2 00	Capt. D. P. Wetmore.....	Comp. vol. de Kingston.
	50 00		

Mauvais temps.

CONCOURS A LA CARABINE DE L'ASSOCIATION DES

Tenu à Chatham, le

Dimensions des cibles, blanc de cible.

Médaille d'argent de l'association.....	15 00	Sergent Richard Binberge.....	Artillerie de C. B.
Montre d'argent.....	15 00	Canonnier William Johnston.....	do do
Poivrières en plaqué.....	11 00	do Michael O'Keefe.....	do do
Montre à cadran d'argent.....	6 00	do Joseph Binberge.....	do do
Boîte de toilette.....	6 50	Sergent James Brown.....	Carabiniers.....
Album de photographie.....	6 50	Capitaine T. F. Gillespie.....	Artillerie de C. B.
Secrétaire.....	6 00	Sergent Thomas Ullock.....	Carabiniers.....
Lorgnette.....	4 50	Canonnier James Pallan.....	Artillerie de C. B.
Sac de voyage en maroquin.....	6 00	Sergent John Pallan.....	do do
Paire de vases en porcelaine.....	3 00	do J. W. Frazer.....	do do
do do do.....	2 00	do Connolly.....	Instructeur d'artillerie.....
Chaîne de montre en argent.....	3 00	Soldat William Fenton.....	Carabiniers.....
Boucles d'oreilles.....	2 00	Capitaine J. Ullock.....	do
Ecume de mer.....	2 25	Clairon Samuel Loggie.....	do
Album de photographie.....	1 60	Enseigne Charles Crammon.....	do
Carton à chapeau.....	1 50	Cap. William M. Naughton.....	Milice de réserve.....
Flacon de poche.....	1 60	Sergent C. S. Ramsay.....	N. C. F. B. A.
	\$92 85		

CARABINIERS DU COMTÉ DE KING, (SUSSEX VALE.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
Ouvert à tous les membres de l'association. 5 coups à chaque distance.	Vgs.	400 et 500	5	62	40	400 vgs., 8.4. 500 vgs., 6.7.	Snider.

Vent, avec ondées.

EDWIN B. BEER, Lieut.-Colonel.

CARABINIERS DU COMTÉ DE NORTHUMBERLAND,

le 31 août 1869,

centres, etc., conformément au règlement.

Ouvert à tous les membres de l'association des carabiniers du comté de Northumberland.....	200 et 400	15	60	46 46 46 45 45 45 43 43 43 43 42 41 41 40 40 40	Snider-Enfield du gouvernement seulement.

CONCOURS À LA CARABINE DE L'ASSOCIATION DE

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
Botte à toilette..... 1er prix	16 00	Canonnier James Pallan.....	Artillerie.....
Montre d'argent..... 2me do	13 00	Capitaine Wm. McNaughton.....	Milice de réserve.....
Fusil de chasse..... 3me do	7 00	Canonnier Michael O'Keefe.....	
Valise..... 4me do	4 50	Sergent John Pallan.....	Artillerie C. B.....
Pupitre..... 5me do	3 50	Soldat Peter Loggie.....	Carabiniers.....
Album pour photographie..... 6me do	5 00	Sergent Thos. Ullock.....	do.....
Sac de voyage de maroquin..... 7me do	3 75	Capitaine Thos. F. Gillespie.....	Artillerie C. B.....
Broche et boucles d'oreilles..... 8me do	2 00	Soldat Samuel Loggie.....	Carabiniers.....
Pipe d'écume de mer..... 9me do	1 75	Capitaine J. Ullock.....	do.....
Chaîne d'argent..... 10me do	2 00	Soldat Wm. Benberage.....	Milice de réserve.....
	\$58 50		

No. 35.

CONCOURS À LA CARABINE DE L'ASSOCIATION DE
Tenue au Tir à la Carabine, à Adelaïd
Dimensions des cibles, blancs de cibles,

1er Concours.			
Médaille d'argent de P.R.A. du Nouveau-Brunswick..... 1er prix	15 00	Canonnier Robert Blair.....	N. B. B. G. A.....
Argent..... 2me do	10 00	Sapeur A. Vickerson.....	Ingénieurs N.-B.....
do..... 3me do	5 00	Soldat John Jackson.....	Co. H. St. J. V. B.....
do..... 4me do	4 00	Sapeur J. Jones.....	Ingénieurs N.-B.....
do..... 5me do	4 00	Capitaine J. S. Hall.....	
do..... 6me do	4 00	Sapeur C. Johnson.....	Ingénieurs N.-B.....
do..... 7me do	4 00	Sapeur J. Hunter.....	Ingénieurs N.-B.....
do..... 8me do	4 00	Sergent W. H. Smith.....	Co. E. St. J. V. B.....
2me Concours.			
Coupe d'argent, présentée par Lt.-Col. Thompson, Président du N. B. P. R. A. 1er prix	15 00	Sapeur C. Johnston.....	Ingénieurs N.-B.....
Argent..... 2me do	10 00	Canonnier Robert Blair.....	N. B. B. G. A.....
do..... 3me do	5 00	Sergent Robert McAllister.....	Co. G. St. J. V. B.....
do..... 4me do	4 00	Soldat John Jackson.....	Co. H. St. J. V. B.....
do..... 5me do	4 00	Sapeur J. Jones.....	Ingénieurs N.-B.....
do..... 6me do	4 00	Caporal James Black.....	Co. C. St. J. V. B.....
do..... 7me do	4 00	Sapeur J. Hunter.....	Ingénieurs N.-B.....
do..... 8me do	4 00	Sapeur A. Vickerson.....	Ingénieurs N.-B.....

CARABINIERS (CHATHAM.)—Suite.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait le vainqueur.
	Vgs.						
Ouvert à tous les membres de l'association des carabiniers de Northumberland.....	400 500 et 600	15		44 43 41 41 36 34 33 33 32 32	60		Tous les membres se sont servi de la carabine Snider-Enfield du gouvernement.

CALEB McCULLEY,
P. N. C. R. A.

CARABINIERS DU COMTÉ DE ST. JEAN.

le 10 septembre 1869.

contres, etc., conformément aux règlements.

Ouvert à tous les membres de l'association provinciale des carabiniers du Nouveau-Brunswick, résidant dans la cité et le comté de St. Jean.	200 300 et 400 3 coups chaq.	9	48	29 28 28 27 27 27 26 26	33	19.06	Snider-Enfield, du gouvernement.
Ouvert à tous les membres de l'association provinciale des carabiniers du Nouveau-Brunswick, résidant dans la cité et le comté de St. Jean.	500 et 600	6	48	18 14 13 12 12 11 11	24	16.14	Snider-Enfield, du gouvernement

J. BARCLAY ROBINSON,
Secrétaire et Trésorier.

No. 36.

CONCOURS A LA CARABINE DE L'ASSOCIATION

Tenu à St. Stephens,

Dimensions des cibles, blancs de cibles

PRIX.		VAINQUEURS.	
Désignation.	Valeur.	Noms.	Corps.
	\$ cts.		
1er Concours.			
Médaille d'argent de l'association et argent	1er prix 15 00	Sergent J. McMullen	Vol. de St. S.
Argent	2me do 12 00	Sergent J. McKinney	Vol. de A. St. A.
do	3me do 10 00	J. Deuley	do
do	4me do 8 00	Major A. McAdam	R. D. C. C.
do	5me do 6 00	Soldat C. Hamilton	do
do	6me do 4 00	Capitaine J. P. Bisby	do
	55 00		
2me Concours.			
Argent	1er prix 15 00	Soldat L. Chase	R. D. C. C.
do	2me do 12 00	Sergent J. McKinney	Vol. de A. St. A.
do	3me do 10 00	Major McAdam	R. D. C. C.
do	4me do 8 00	Caporal C. Blaclin	Vol. de St. S.
do	5me do 6 00	Capitaine W. S. Robinson	R. D. C. C.
do	6me do 4 00	Soldat H. Minor	Vol. de St. S.
	55 00		
3me Concours.			
Un prix présenté par le président et les directeurs de la banque de St. Stephens, \$20.00, divisées comme suit :			
1er prix	10 00	Major A. McAdam	R. D. C. C.
2me do	6 00	Capitaine J. P. Bisby	do
3me do	4 00	Lieut. J. Marks, (retiré)	N. B. M.
	20 00		

PROVINCIALE DES CARABINIERS DU NOUVEAU BRUNSWICK, COMTÉ DE CHARLOTTE,
le 13 octobre 1869.

centres, etc., conformément au règlement.

Conditions du concours.	Tirs.	No. total de coups.	No. total de concurrents.	Points du vainqueur.	Maximum des points.	Moyenne des points par tireur.	Désignation de la carabine dont se servait les vainqueurs.																		
Conformément aux règles et règlements de l'association	Vgs.																								
Conformément aux règles et règlements de l'association	2, 3, et 400	9	24	<table border="0"> <tr><td>{</td><td>29</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>28</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>27</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>26</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>26</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>26</td><td>}</td></tr> </table>	{	29	}	{	28	}	{	27	}	{	26	}	{	26	}	{	26	}	36	21½	Snider-Enfield du gouvernement.
{	29	}																							
{	28	}																							
{	27	}																							
{	26	}																							
{	26	}																							
{	26	}																							
Conformément aux règles et règlements de l'association	500 et 600	6	24	<table border="0"> <tr><td>{</td><td>18</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>15</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>15</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>12</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>12</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>12</td><td>}</td></tr> </table>	{	18	}	{	15	}	{	15	}	{	12	}	{	12	}	{	12	}	24	10	Snider-Enfield du gouvernement.
{	18	}																							
{	15	}																							
{	15	}																							
{	12	}																							
{	12	}																							
{	12	}																							
Conformément aux règles et règlements de l'association	400	5	24	<table border="0"> <tr><td>{</td><td>19</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>18</td><td>}</td></tr> <tr><td>{</td><td>18</td><td>}</td></tr> </table>	{	19	}	{	18	}	{	18	}	20	13½	Snider-Enfield du gouvernement.									
{	19	}																							
{	18	}																							
{	18	}																							

GEO. F. STICKNEY, Major R. D. C. C.
Secrétaire du P. R. A. du Comté de Charlotte.

APPENDICE No. 2.

ETAT des munitions achetées durant l'année 1869.

Date. 1869.	CORPS.	Station.	Par qui achetés.	No. de rounds.	Montant.
Janv. 22..	Asso. des carab. de Stadacona..	Québec	Capt. Voyer	500	\$ cts. 12 00
Fév. 8..	41me bataillon de carabiniers..	Carleton Place.	Major Poole	500	12 00
" 26..	Volontaires, 2e dist. militaire..	Toronto	Sergt. Arm. Marston.	3,000	72 00
Mars 8..	Brigade d'artillerie de garnison.	Montréal	Lieut. Hamilton	1,000	24 00
Avril 2..	Volontaires, 7e dist. militaire..	Québec	Capt. Voyer	1,000	24 00
" 12..	Compagnie d'infanterie	Waterdown	" Glasgow	1,000	24 00
" 13..	13me bataillon d'infanterie	Hamilton	Enseigne Marsh	1,000	24 00
" 15..	Asso. des carab. de Stadacona..	Québec	Lieut. Col. Lamontagne	500	12 00
" 16..	do do	do	" Casault	500	12 00
" 21..	Volontaires, 1er dist. militaire..	London	Capt. Smyth	500	12 00
Mai 3..	do 2 dist. militaire..	Toronto	Sergt. Arm. Marston..	4,000	96 00
" 12..	13me bataillon d'infanterie	Hamilton	Capt. Watson	1,000	24 00
" 14..	30me do de carabiniers	Guelph	Qr. Maitre Harvey	1,500	36 00
" 18..	13me do d'infanterie	Hamilton	Enseigne Marsh	1,000	24 00
" 22..	Asso. des carab. métropolitains.	Ottawa	Capt. May	500	12 00
" 31..	43me bataillon d'infanterie..	Bell's Corners	" Corbett	500	12 00
" 31..	Asso. des carab. de Stadacona..	Québec	Lieut. Col. Casault	2,000	48 00
Juin 2..	Compagnie d'infanterie	Gaspé	Capt. Slous	500	12 00
" 3..	5me bataillon d'infanterie	Montréal	" Esdaile	500	12 00
" 10..	18me do do	Vankleek Hill	Chirurgien Harkins	500	12 00
" 11..	Asso. des carab. de Perth	Stratford	" Scott	2,000	48 00
" 11..	do de Stadacona..	Québec	Lieut.-Col. Casault	1,000	24 00
* " 14..	Batterie de campagne	Newcastle, N.B.	Capt. Call	500	10 00
" 15..	Volontaires, 1er dist. militaire..	London	" Smyth	1,000	24 00
" 15..	43me bataillon d'infanterie	Huntley	Lieut. Hewson	500	12 00
" 20..	Volontaires, 2me dist. militaire.	Toronto	Sergt. Arm. Marston..	3,000	72 00
" 25..	Asso. de drill service civil	Ottawa	Capt. White	500	12 00
" 26..	18me bataillon d'infanterie	Vankleek Hill	Chirurgien Harkins	2,000	48 00
Juillet 7..	Asso. des carab. de Stadacona..	Québec	Lieut.-Col. Casault..	1,000	24 00
" 12..	13me bataillon d'infanterie	Montréal	Morland, Watson et Cie	500	12 00
" 12..	do do	Hamilton	Qr Maitre Mason	1,000	24 00
" 12..	do do	do	Lieut. Moore	500	12 00
† " 14..	Asso. des carab. de la Puissance	Laprairie	Lieut.-Col. Powell	30,000	724 00
" 15..	Brigade d'artillerie de garnison.	Ottawa	Caporal Grant	500	12 00
" 19..	Volontaires, 2e dist. militaire..	Toronto	Sergt. Arm. Marston..	3,000	72 00
" 23..	Asso. des carab. de Stadacona..	Québec	Capt. Voyer	1,500	36 00
" 26..	do do	do	"	500	12 00
" 27..	Batterie d'artillerie de garnison.	Toronto	Capt. McLean	500	12 00
" 29..	5me bataillon d'infanterie	Montréal	" Esdaile	1,000	24 00
" 29..	do do	do	" Fraser	1,000	24 00
" 29..	Association des carabiniers	Wardsville	" O'Malley	500	12 00
" 29..	20me bataillon d'infanterie	Stewarttown.	" Johnston	1,000	24 00
" 31..	Association des carab. d'Ontario	Toronto	Major Alger	5,500	132 00
Août 3..	do do de Stadacona	Québec	Capt. Voyer	500	12 00
" 4..	Brigade du ch. de fer du G. T.	Brockville	Lieut. Greaves	500	12 00
" 4..	Comp. des carab. service civil	Ottawa	Capt. White	500	12 00
" 6..	Asso. des carab. métropolitains	do	" Egleson	1,000	24 00
" 10..	do do	do	" do	1,000	24 00
" 11..	do de Stadacona..	Québec	" Voyer	500	12 00
" 11..	do métropolitains	Ottawa	" Egleson	1,000	24 00
" 17..	do de Stadacona..	Québec	" Voyer	1,000	24 00
" 23..	5me bataillon d'infanterie	Montréal	" Esdaile	5,000	120 00
" 24..	Brigade du ch. de fer du G. T.	Brockville	Lieut. Greaves	500	12 00
" 29..	34me bataillon d'infanterie	Oshawa	Lieut.-Col. Fairbanks ..	1,000	24 00
" 30..	Asso. des carab. de Stadacona..	Québec	Capt. Voyer	4,000	96 00
" 31..	Volontaires, 1er dist. militaire.	London	" Smyth	1,000	24 00
" 31..	do 8 dist. do	St. John, N.B.	Major Evans	5,000	120 00
Sept. 15..	Asso. des carab. de Stadacona..	Québec	Capt. Voyer	1,500	36 00
" 16..	Compagnie de carabiniers	Ottawa	" Mowatt	100	2 40
" 17..	Association des carabiniers	Elora	Major McMillan	500	12 00

* Munition de Spencer.

† Cette somme s'appliquait au Concours de la Puissance tenu à Laprairie en 1868, et n'avait pas été payé auparavant.

APPENDICE No. 2.—*Suite.*ETAT des munitions achetées durant l'année 1869.—*Suite.*

Date.	CORPS.	Station.	Par qui achetées.	No. de coups.	Montant.
18 sept.	Association des carabiniers.	Bury	Capt. Vaughan	2,000	\$ cts. 48 00
20 "	Service civil de comp. de car.	Ottawa	" White	500	12 00
27 "	Volontaires, dist. militaire No. 8	St. Jean, N.-B.	" Robinson	7,500	180 00
28 "	Compagnie de carabiniers.	Ottawa	" Mowatt	500	12 00
29 "	Brigade d'artillerie de garnison.	Montréal	Lieut. Wicksteed	500	12 00
12 oct.	Compagnie d'infanterie.	Berthier en haut	Capt. Kitson	500	12 00
13 "	13 ^{me} bataillon d'infanterie.	Waterdown	" Stock	1,000	24 00
14 "	Service civil de comp. des car.	Ottawa	" White	500	12 00
16 "	30 ^{me} bataillon de carabiniers.	Guelph	Qr-Maitre Harvey	1,000	24 00
20 oct.	Volontaires, dist. militaire No. 8			1,500	36 00
23 "	do	No. 2 Toronto	Sergt. Arm. Marston	2,000	48 00
31 "	do	No. 9 Halifax, N.-E.	Capt. Guy	1,500	36 00
— "	do	do	"	29,500	708 00
— "	do	No. 8 St. Jean, N.-B.	Major Evans	4,500	108 00
30 nov.	do	do	"	1,000	24 00
— "	do	No. 9 Halifax, N.-E.	Capt. Guy	5,000	120 00
14 déc.	Compagnie d'infanterie.	Metcalfe	" Morgan	500	12 00
21 "	Association des car., Stadacona.	Québec	" Voyer	500	12 00
31 "	Volontaires, dist. militaire No. 8	St. Jean, N.-B.	Major Evans	500	12 00
— "	do	No. 9 Halifax, N.-E.	Capt. Guy	1,000	24 00
Total				166,100	3,986 40

THOS. WILY, Lt.-Col.

S. de S.

OTTAWA, le 8 Février 1870.

APPENDICE No. 3.
TABLEAU GÉNÉRAL de la livraison d'uniformes à la Milice Volontaire, depuis le 1er jour de janvier jusqu'au 31me jour de décembre 1869, inclusivement.

CORPS.	Date de la distribution.	Tuniques.		Pantalons.		Colbachs.	Shakos.	Bonnets de police.	Insignes.	Capotes.	OBSERVATIONS.
		Drap.	Serge.	Drap.	Serge.						
CAVALERIE.											
Escadron No. 1, troupe de Montréal.	18 septembre			35							*Par-dessus.
Escadron No. 1, troupe de St. Thomas.	9 juin.	12		*12		12					
Régiment de cavalerie du Nouveau-Brunswick.	15 juillet.	12		12							
Total.		24		59		12					
BATTERIES D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE.											
Kingston	19 mai	1	1	1		1		1		1	
Toronto	30 septembre	20		*20		20					*10 Par-dessus.
Hamilton	do	20		*20		20					*10 Par-dessus.
London	Fév., mars, mai et oct.	20		20		16					
Total.		61	1	61		57		1		1	
BRIGADES ET BATTERIES D'ARTILLERIE DE GARNISON.											
Brigade de Montréal.	15 juin	100	25			100					
Brigade provisoire d'Ottawa No. 2.	12 novembre	1		8		1					
do No. 4.	29 septembre	2		2		10				5	
do No. 6.	17 février.									52	
do de Prescott No. 1.	8 septembre									55	
Batterie de Sherbrooke.	15 do									5	
do Goderich.	15 do									5	
do St. Jean.	26 mai.	92	5	92						92	
Brigade du Nouveau-Brunswick No. 1.	18 août.	58		58						58	
do No. 2.	do	74		74						74	
do No. 3.	do										
Total.		327	30	234	5	111		284		112	

INFANTERIE.											
CORPS.	Date de la distribution.	Tuniques.		Pantalons.		Colbachs.	Shakos.	Bonnets de police.	Insignes.	Capotes.	OBSERVATIONS.
		Drap.	Serge.	Drap.	Serge.						
Cie. No. 2 bat. de Queen's Own.	21 avril.	150		150							Carabine.
do No. 4 des Chasseurs Canadiens	Mai et octobre.	330		330							do
do No. 7 do d'infanterie légère de London.	11 et 21 mai.	25		25							do
do No. 8 do de Stadacona.	Février, avril et sept.	19		43							
do No. 9 do des volontaires de Québec.	18 août.	100		100							
do No. 10 do des royaux de Toronto.	8 mai.	55		26							
do No. 4 11e bat. des montag. d'Argenteuil.	18 mai.										
do No. 4 12e do d'York.	24 août.			138							
do No. 13e do de Wentworth.	11 mai.	131									
do No. 14e do de Kingston.	23 mars.	330		330							
do No. 15e do de Belleville.	12 avril.	55		55							
do No. 1 17e bat. de Lévis.	Mars et juin.	6		26							
do No. 2 do	do do	55		55							
do No. 3 do	do do	55		55							
do No. 4 do	do do	55		55							
do No. 5 do	do do	55		55							
do No. 6 do	do do	55		55							
do No. 7 do	do do	55		55							
do No. 1 18e bat. Prescott.	do do	6		6							
do No. 2 do	do do										
do No. 3 do	do do										
do No. 4 do	do do										
do No. 5 19e bat. de Lincoln.	do do										
do No. 2 21e do de Richelieu.	do do										
do No. 3 do	do do										
do No. 4 do	do do										
do No. 5 do	do do										
do No. 22e do d'Oxford.	do do			55							
do No. 6 do	do do	25		25							
do No. 7 do	do do										
do No. 2 23e do de Essex.	7 mai.	55		55							
do No. 2 24e do de Kent.	27 juillet.	12		12							
do No. 3 do	8 mai.	55		55							
do No. 3 25e do d'Elgin.	20 août.										
do No. 3 26e do de Middlesex.	20 juillet.	110		110							
do No. 6 do	Avril, juin et octobre.	55		55							
do No. 7 do	do do	55		55							
do No. 1 28 do de Perth.	4 octobre										
do No. 3 30 do de Wellington.	5 do										
do No. 4 do	9 juillet.										
do No. 4 32e do de Bruce.	13 do										
do No. 3 33e do de Huron.	15 novembre.	55		55							
do No. 9 do	Avril et août.	15		15							
do No. 5 38e do de Brant.	9 avril.	70		70							
do No. 41e do de Brockville.	8 septembre.	55		55							
do No. 2 do	18 juin.										
do No. 3 do	do										
do No. 4 do	8 septembre.										

APPENDICE No. 3.—Suite.

TABEAU GÉNÉRAL de la livraison d'uniformes à la Milice Volontaire.—Suite.

CORPS.	Date d'émission.	Tuniques.		Pantalons.		Shakos.	Bonnets de police.	Insignes.	Capotes.	OBSERVATIONS.
		Drap.	Serge.	Drap.	Serge.					
INFANTERIE—Suite.										
Bathurst, N. B.	13 mai	55		55			55		55	
Berthier (en haut)	26 avril		55		55		55		55	
Béancour	16 août		55		55		55		55	
Bele du Vin, N. B.	30 octobre						55		55	
Chatham, N. B.	20 mai	55					55		55	
Chicoutimi	21 do		55		55		55		55	
Service Civil	Août et octobre		50		50		55		55	
Dalhousie, N. B.	Août et octobre		55		55		55		55	
Eboulemens	19 avril		55		55		55		55	
Elgin, N. B.	Juillet et septembre		55		55		55		55	
	do		55		55		55		55	
Gagetown, N. B.	17 août		55		55		55		55	
Grand Falls, N. B.	16 avril		55		55		55		55	
Kingston, N. B.	14 juin	55					55		55	
Loburnière	3 mars		55		55		55		55	
Newcastle, N. B.	11 mai		55		55		55		55	
Nicolet	20 juillet		55		55		55		55	
Petit Sault, N. B.	13 do		52		52		52		55	
Quaco, N. B.	21 mai		49		49		49		49	
Rawdon No. 1	21 août		55		55		55		55	
Rawdon No. 2	do		55		55		55		55	
Rivière du Loup (en haut)	29 avril		55		55		55		55	
St. Sylvester	11 mai	1			1		55		55	
Bele St. Paul	11 janvier		55		55		55		55	
St. Jean d'Orléans	29 do		55		55		55		55	
St. Jacques de L'Achigan	16 avril		55		55		55		55	
St. Mélanie d'Allebout	17 do		55		55		55		55	
St. Edouard de Gentilly	16 do		55		55		55		55	
St. Norbert	21 juin		55		55		55		55	
Shenogue, N. B.	20 juillet	55			55		55		55	
St. Pie	29 avril		55		55		55		55	
St. Elizabeth	17 do		55		55		55		55	

St. Enstache	13 juillet	55			55		55		55	
St. Fiacre	do	55			55		55		55	
St. Fenot	do	47			47		47		47	
St. Urban	12 mai		55		55		55		55	
St. Jean Baptiste	20 août		55	12			55		55	
Sackville	19 juillet	11			52		52		55	
St. Grégoire	1 août		55		55		55		55	
St. Gertrude	17 do		55		55		55		55	
St. Simon	16 do		55		55		55		55	
St. Gabriel de Brandon	13 juillet	55			55		55		55	
Sussex, N. B.	Septembre, Oct. et Nov.	55			55		55		55	
Trois-Rivières, No. 2	Mat et juillet	55			55		55		55	
Vernon	10 août		55		55		55		55	
Wotton	29 avril		55		55		55		55	
Wolfstown	20 juillet	55			55		55		55	
Woodsstock, N. B.	9 do	55			55		55		55	
Total de l'infanterie		4115	4357	2186	5874	302	7831	1302	8750	
COMPAGNIES ET CORPS DE MARINE.										
Brigade navale d'Halifax	Août et septembre	+70		70			50		55	* Vestes.
Bonaventure	3 mars		55		55		55		55	+ Blouses de toile blanc.
New Carlisle	do		55		55		55		55	etc.
Total		70	180	70	110	160	110		110	

APPENDICE No. 3.—*Suite.*

ETAT GÉNÉRAL indiquant le montant d'uniformes délivrés à la Milice

Volontaire, etc.—*Suite.*

ÉCOLE MILITAIRE.

STATIONS.	Date d'émission.	Casaques de serg.	Pantalons de serg.	Bonnets de Police.	Capotes.	Casquettes de four- rure.	Insignes de cas- quette.
Montréal.	5 janvier				75		
Halifax, N. E.	7 do	100	100	100	80		100
St. Jean, N. B.	7 do	100	100	100	80		100
Toronto.	11 do	50	50				
Kingston.	13 do	50	50				
Montréal.	26 do						40
Québec.	30 do						100
Kingston.	1 janvier						50
Toronto.	12 do					20	
do	51 do	50	50	50	20		50
Québec.	9 mars			100			100
Montréal.	19 do	50	50				
Québec.	5 avril	100	100				
Montréal.	7 do			124			124
Kingston.	19 do	75	75	75			75
Toronto.	19 do						50
Montréal.	1er mai	30	30	50			
Toronto.	29 do	12	12	12			
do	9 juillet			50			50
do	3 do	70	70	40			40
Montréal.	5 do	50	50				
Québec.	27 do	100	100	100			100
Toronto.	29 do				46		
Halifax, N. E.	27 août	100		100			100
Kingston.	8 septembre				66		
Montréal.	28 do	50					
do	20 novembre			50			
Kingston.	15, 17 et 23 do	100		25		50	25
Toronto.	17 décembre	90					90
Montréal.	72 do					50	
Québec.	27 do					50	
Total.		1,177	837	976	367	170	1,194

APPENDICE No. 3.—*Suite.*

RÉCAPITULATION.

	TUNIQUES.		PANTALONS.		Colbachs.	Shakos.	Bonnets de police.	Numéros.	Capotes.	Casquettes en four- rures.	Ornements de bonnet.
	Drap.	Serge.	Drap.	Serge.							
Cavalerie.....	24		59		12						
Batteries d'artilleries camp..	61	1	61		57		1		1		
Brigades et batteries d'artil- lerie de garnison.....	327	30	234	5	111		284		112		
Bataillon et compagnies d'in- fanterie indépendante pro- visionnelle, numérotés.....	4,115	4,357	2,186	5,874		302	7,831	1,302	8,750		
Brigade et compagnie navale.	70	180	70	110			160		110		
École militaire.....		1,177		837			976		367	170	1,194
Grand total.....	4,597	5,745	2,610	6,826	180	302	9,252	1,302	9,340	170	1,194

THOS. WILY, Lieut.-Col.,
Surintendant des Magasins.

DEPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

Division des Magasins,

Ottawa, 8 février 1870.

APPENDICE No. 4.

PROVINCE D'ONTARIO.

LISTE des Aspirants à des Commissions dans le service de la Milice Active, qui ont obtenu des Certificats aux Ecoles Militaires entre le 1er janvier 1869 et le 1er janvier 1870.

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Arnoldi, Fulford		9 février 1869	York.
Amey, Albert	18 mars 1869	10 février 1869	Lennox et Addington.
Allardyce, W. F.		16 février 1869	Northumberland.
Appleby, Louis A.		16 février 1869	Hastings.
Aldcorn, Thomas	2 avril 1869	25 février 1869	Frontenac.
Anderson, Andrew		17 avril 1869	D. O. Toronto.
Alderson, Victor		29 avril 1869	Peel.
Anderson, Patrick	18 octobre 1869	7 août 1869	D. O. Toronto.
Arthurs, William		7 août 1869	D. O. Toronto.
Anis, William		3 septembre 1869	Cité de Kingston.
Allen, Daniel D.		7 septembre 1869	D. E. Toronto.
Alford, William		18 octobre 1869	Dundas.
Alcorn, George O.		3 novembre 1869	D. E. Toronto.
Armstrong, Alexander M.		16 novembre 1869	D. O. Toronto.
Butler, William C.		15 janvier 1869	Northumberland.
Barry, Joseph		15 janvier 1869	York.
Bellamy, Samuel I.	12 février 1869	28 septembre 1868	Grenville.
Barbour, William S.		23 février 1869	Perth.
Bell, Joseph	25 février 1869	13 mai 1868	Frontenac.
Burke, Thomas	25 mars 1869	22 février 1869	Peterborough.
Bedson, Samuel L.		3 mars 1869	York.
Brown, Charles J.		12 mars 1869	Frontenac.
Bescoby, Robert		23 mars 1869	D. O. York.
Bottomley, S. J.		5 avril 1869	D. E. Toronto.
Butt, Edwin		5 avril 1869	D. O. Toronto.
Boakes, Charles H.		15 avril 1869	Cité de Kingston.
Backus, William H.		21 avril 1869	D. O. Elgin.
Bennett, William (Lieutenant)	28 mai 1869	26 avril 1869	D. S. Grenville.
Brett, Robert G.		29 avril 1869	D. O. Middlesex.
Bailey, Joseph H.		8 mai 1869	D. N. Norfolk.
Brown, James S.		19 mai 1869	D. O. Toronto.
Burnett, William B.		28 mai 1869	Frontenac.
Bruce, Alexander W. C.		26 mai 1869	D. E. Northumberland.
Beaty, R. H.		8 juin 1869	Halton.
Brown, Thomas		11 juin 1869	D. E. Toronto.
Barlow, Lawrence D.	30 août 1869	16 juillet 1869	Carleton.
Brewer, Edward		27 juillet 1869	D. E. Toronto.
Baldwin, Edmund St. G.		15 septembre 1869	D. E. Toronto.
Beaumont, Herbert		16 décembre 1869	D. O. Toronto.
Cranston, Robert R.		15 janvier 1869	Haldimand.
Clarke, James B.		3 février 1869	Simcoe.
Cunningham, James	19 mars 1869	19 mars 1869	D. O. Toronto.
Christie, James	23 avril 1869	19 mars 1869	D. O. Toronto.
Clyde, Thomas, Jun.		8 avril 1869	Frontenac.
Campbell, Richard (Enseigne)	17 avril 1869	16 juin 1868	D. S. Grey.
Crook, James R.		12 avril 1869	Cité de Kingston.
Caston, Frederick A.		21 avril 1869	D. C. Wellington
Corn, William J.		21 avril 1869	D. O. Toronto.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des Aspirants à des Commissions.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Cooper, W. Henry	23 avril 1869.	14 juillet 1868.	W. R. Toronto.
Coyne, Burnett		26 avril 1869.	Cité de Kingston.
Cronk, Enoch		29 avril 1869.	Prince Edouard.
Cooke, Samuel		6 mai 1869.	Cité de Kingston.
Campbell, Jas. K.		6 mai 1869.	Frontenac.
Carsley, Joseph		20 mai 1869.	Cité de Kingston.
Campbell, Andrew	17 décembre 1869.	8 juin 1869.	D. S. Grey.
Craig, Robert J.	10 septembre 1869.	21 juillet 1869.	Cité de Kingston.
Cormack, James	17 septembre 1869.	23 juillet 1869.	Cité de Kingston.
Craig, William G.		30 juillet 1869.	Cité de Kingston.
Clark, Francis C.		6 août 1869.	Cité de Kingston.
Cliff, Samuel		11 août 1869.	Cité de Kingston.
Chown, Samuel D.		13 août 1869.	Cité de Kingston.
Crawford, Alexander H.		27 août 1869.	Cité de Kingston.
Crombie, Marcellus	28 août 1869.	1er septembre 1868.	D. O. Toronto.
Convey, George E.		12 octobre 1869.	D. N. Waterloo.
Carlyle, Alexander		18 octobre 1869.	D. O. Brant.
Carroll, Patrick	22 novembre 1869.	22 octobre 1869.	Kingston.
Clarke, A. Arthur.	25 novembre 1869.	10 novembre 1869.	D. E. Norfolk.
Callighen, Richard A.		17 novembre 1869.	D. E. Toronto.
Cameron, Duncan		16 décembre 1869.	N. B. Ontario.
Dobson, James H.		23 février 1869.	York.
Deynard, Adalbert B.		12 mars 1869.	Prince Edouard.
Dixon, Joseph		19 mars 1869.	W. R. Peterborough.
Dann, William	17 avril 1869.	23 mars 1869.	Cité de Kingston.
Dunnet, Thomas	10 mai 1869.	25 mars 1869.	Cité de Kingston.
Doyle, Thomas		6 avril 1869.	Lennox.
Davis, Hiram		20 avril 1869.	Frontenac.
Dillon, Peter		20 avril 1869.	Frontenac.
Davis, James		3 mai 1869.	Cité de Kingston.
Darragh, Alexander		26 mai 1869.	D. E. Toronto.
Donaldson, John		26 mai 1869.	D. N. Grey.
De l'Armitage, Crawford		25 juin 1869.	Cité de Kingston.
Davidson, Robert		21 juillet 1869.	Cité de Kingston.
Dixon, John		21 août 1869.	D. O. Peterborough.
Dickson, Edwin H.		27 août 1869.	Cité de Kingston.
Davey, John George		15 septembre 1869.	D. O. Toronto.
Dean, William Henry		18 octobre 1869.	D. O. York.
Day, George M.		10 novembre 1869.	D. E. Durham.
Duggan, Arthur T.	24 novembre 1869.	3 novembre 1869.	D. E. Toronto.
Eves, James E.		23 février 1869.	York.
Elder, Charles B.M.		12 mars 1869.	Frontenac.
Esford, William		20 avril 1869.	Frontenac.
Evans, James (Enseigne)	26 mai 1869.	21 avril 1869.	D. S. Victoria.
Earl, Theophilus R.		8 juin 1869.	D. N. Simcoe.
Elliott, Alexander		21 août 1869.	D. E. Toronto.
Evans, William J.		5 octobre 1869.	
Fullerton, James		16 février 1869.	Hastings.
Findlay, William W.		19 mars 1869.	D. E. d'York.
Finley, William		5 avril 1869.	D. O. Toronto.
Friend, William		15 avril 1869.	Cité de Kingston.
Fanning, John R.		17 avril 1869.	D. N. Hastings.
Fergusson, William E.		14 mai 1869.	Dundas.
Fallis, Charles (Enseigne)		22 mai 1869.	D. E. Toronto.
Fox, Thomas W.		1er juin 1869.	Halton.
Forrest, William		3 juillet 1869.	D. N. York.
Fraser, Charles H.		23 août 1869.	Cité de Kingston.
Fraser, George L. B.		23 août 1869.	Cité de Kingston.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des Aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de première casse et date.	Division régimentaire.
Fleming, Wm. F.		30 août 1869.	Cité de Kingston.
Fraser, John		1er octobre 1869.	D. N. Wentworth.
Flynn, Thomas		2 décembre 1869.	D. O. Toronto.
Graffe, Francis T.		15 janvier 1869.	Wellington.
Giddings, Frederick	23 février 1869.	17 janvier 1869.	York.
Givens, Thomas		22 février 1869.	Frontenac.
Givens, David A.		31 mars 1869.	Cité de Kingston.
Graham, George		6 avril 1869.	Frontenac.
Gardiner, Hiram		15 avril 1869.	Frontenac.
Graham, George.		17 avril 1869.	D. N. York.
Grant, Joseph A.	25 juin 1869.	14 mai 1869.	Frontenac.
Grant, James H.		20 mai 1869.	Frontenac.
Gore, James		1er juin 1869.	D. S. Grenville.
Garner, George W.		1er juin 1869.	Welland.
Greig, Thomas	25 juillet 1869.	18 juin 1869.	Cité de Kingston.
Gibson, James		18 juin 1869.	Cité de Kingston.
Graves, William D.		23 juin 1869.	Cité de Kingston.
Groves, Abraham		3 juillet 1869.	D. C. Wellington.
Grasett, Frederick	27 juillet 1879.	3 juillet 1869.	D. E. Toronto.
Gordon, William D.		28 juillet 1869.	Cité de Kingston.
Green, William J.		12 octobre 1869.	D. O. Peterborough.
Goodfellow, Henry G.	12 décembre 1869.	12 novembre 1869.	Cité de Kingston.
Goodwin, Jr. Henry		24 novembre 1869.	D. O. Toronto.
Hollinger, J. F. (Capitaine)	9 février 1869.	15 janvier 1869.	Wellington.
Hodder, Mello George		27 janvier 1869.	York.
Hall, William		9 février 1869.	York.
Hallowell, William C. G.		23 février 1869.	York.
Houston, Thomas		23 février 1869.	Bruce.
Hunter, John		2 mars 1869.	Frontenac.
Heaslip, Thomas		19 mars 1869.	D. O. Toronto.
Haslett, James J.		3 mars 1869.	D. E. Toronto.
Henderson, A. Judson.	8 juin 1869.	25 avril 1869.	D. S. Brant.
Holmes, Richard	11 juin 1869.	25 juin 1869.	D. E. York.
Hamilton, John R.		11 juillet 1869.	D. N. Perth.
Harrold, David A.		23 juin 1869.	Cité de Kingston.
Henning, Nathaniel P.		3 juillet 1869.	D. O. Toronto.
Hopson, John	16 septembre 1869.	30 juillet 1869.	Cité de Kingston.
Hartman, Benjamin F.		27 juillet 1869.	D. N. York.
Hill, H. Sydney		21 août 1869.	D. E. York.
Holcroft, W. Wilson		15 septembre 1869.	D. E. Toronto.
Hilton, Solomon J.		1er octobre 1869.	D. O. Peterborough.
Henderson, Anson G.		18 octobre 1869.	D. E. Northumberland.
Healey, George		10 novembre 1869.	D. O. Toronto.
Hunt, Michael Henry		17 novembre 1869.	D. O. Toronto.
Hirschfelder, Alfred E.		17 novembre 1869.	D. E. Toronto.
Ireland, John B.		6 mai 1869.	Cité de Kingston.
Irvine, Charles S.		14 mai 1869.	Frontenac.
Irwin, John		7 août 1869.	D. O. Middlesex.
Jameson, Thomas		23 mars 1869.	Cité de Kingston.
Johnston, John R.		31 mars 1869.	Cité de Kingston.
Jackson, John		2 avril 1869.	Addington.
Johnston, William R.		23 avril 1869.	Frontenac.
Jacobs, Edwards		23 avril 1869.	Frontenac.
Jackson, William, J.		3 mai 1869.	D. O. Toronto.
Jones, Richard.		1er juin 1869.	D. O. Toronto.
James, William E.		7 août 1869.	D. O. Peterborough.
Johnstone, James R.		17 novembre 1869.	D. E. York.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des Aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat, de deuxième classe et date.	Division régimentaires.
Ketcheson, William D.		10 février 1869.	Hastings.
Kendle, Thomas		12 avril 1869.	Frontenac.
Kearns, Thomas		14 mai 1869.	Cité de Kingston.
Knowlson, Albert		19 mai 1869.	D. E. de Durham.
Kerr, John T.	10 juin 1869.	24 juillet 1867.	Cité de Kingston.
Kirkpatrick, James S.	6 octobre 1869.	28 juillet 1869.	Cité de Kingston.
Kincaid, Robert G.	24 septembre 1869.	13 août 1869.	Cité de Kingston.
Kusiar, Charles		16 sept. 1869.	Cité de Kingston.
Keelè, George		1 octobre 1869.	D. S. Victoria.
Lett, Stephen (Lieutenant).	9 février 1869.	13 sept. 1869.	Simcoe.
Lennox, William		3 mai 1869.	Cité de Kingston.
Lang, William		3 mai 1869.	D. E. de Peterborough.
Leatch, Robert.		3 mai 1869.	D. E. Toronto.
Lovekin, James P.		14 mai 1869.	D. E. Durham.
Londerville, John		26 mai 1869.	D. E. Peterborough.
Lafferty, James.	30 juillet 1869.	18 juin 1869.	D. S. Lanark.
Langford, William		3 juillet 1869.	D. O. Peterborough.
Lloyd, Thomas H.		2 sept. 1889.	D. N. York.
Lumley, William		15 sept. 1869.	Cité de London.
Lyon, J. Lawrence		15 sept. 1869.	D. E. Toronto.
Lamb, John J.		1 octobre 1869.	D. S. Victoria.
Lee, Robert J.		12 octobre 1869.	D. O. Peterborough.
Livingston, James.		29 octobre 1869.	Cité de Kingston.
Linea, Peter.		29 nov. 1869.	Cité de Kingston.
Macpherson, Robert D.		16 mars 1869.	York.
Murdoch, Charles H.		23 mars 1869.	D. O. Toronto.
Malone, Jun., George	11 mai 1869.	2 avril 1869.	Frontenac.
Mallough, Joseph		2 avril 1869.	D. N. Huron.
Matthews, Richard		5 avril 1869.	D. E. Toronto.
Mahoney, James		5 avril 1869.	D. O. Peterborough.
McPherson, John S.		23 avril 1869.	D. E. Toronto.
Mapledoram, William C.		22 mai 1869.	D. E. Toronto.
Meagher, John G.		26 mai 1869.	Cité de Kingston.
Morton, William		1 juin 1869.	D. O. Toronto.
Mowat, John Oliver.	30 août 1869.	3 juin 1869.	Cité de Kingston.
Miller, William (Lieutenant)		11 juin 1869.	Dundas.
Macdonell, D. G.	14 juillet 1869.	11 juin 1869.	Dundas.
Mitchell, David W.		11 juin 1869.	D. S. Simcoe.
MacKiin, Edgar J.		18 juin 1869.	Cité de Kingston.
Macdonald, A. A.	13 août 1869.	3 juillet 1869.	D. S. Wellington.
Moore, Charles Y.		3 juillet 1869.	Peel.
Meacham, Walter.		3 juillet 1869.	D. O. Toronto.
Megunn, Alexander.		6 août 1869.	Cité de Kingston.
Miils, George		6 août 1869.	Cité de Kingston.
Moors, Vincent H.		17 août 1869.	Brockville.
Maddison, Alfred J. G.		21 août 1869.	D. O. Toronto.
Macdonald, Hugh J.		28 août 1869.	Cité de Kingston.
Matthews, Jun., John		3 sept. 1869.	Cité de Kingston.
Morley, Joseph R.		10 sept. 1869.	Cité de Kingston.
Macdonnell, John M.		15 sept. 1869.	D. O. Toronto.
Matchett, Richard J.		1 octobre 1868.	D. S. Victoria.
Matthews, George.		1 octobre 1869.	D. N. Brant.
Mather, John.		12 octobre 1869.	D. E. Toronto.
Marsh, Alfred H.		13 octobre 1869.	D. E. Northumberland.
Mason, Thomas.		20 déc. 1869.	D. O. Toronto.
McDougall, James C.		16 février 1869.	York.
McCullagh, William G.		2 mars 1869.	Frontenac.
McCleau, William		9 mars 1869.	Durham.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des Aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat, de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
McIndoo, William		2 avril 1869	D. E. Durham.
McCulloch, Alexander		5 avril 1869	D. C. Wellington.
McEvers, Lewis		13 avril 1869	D. O. Northumberland.
McElhern, Daniel		12 avril 1869	Cité de Kingston.
McLaren, Henry (Enseigne)		17 avril 1869	Cité de Hamilton.
McCulloch, Alexander		8 mai 1869	D. N. Perth.
McConnell, John		22 mai 1869	Essex.
McFadden, Thomas		22 mai 1869	Prince Edward.
McIlroy, William		26 mai 1869	Cité de Kingston.
McIntosh, John		8 juin 1869	D. O. Northumberland.
McGibbon, Walter		3 juillet 1869	Peel.
McIntosh Anslm		16 juillet 1869	Glengary.
McLeod, Donald		2 sept. 1869	D. E. Toronto.
McDonald, Alexander A.		2 sept. 1869	D. E. Toronto.
McAllister, Samuel		15 sept. 1869	D. E. Toronto.
McGuirl, Thomas		15 octobre 1869	Cité de Kingston.
Newbigging Joseph		9 mars 1869	Welland.
Nesbitt, Nathaniel		3 juillet 1869	Peel.
Newlands, Jun., George		7 juillet 1869	Cité de Kingston.
Noverre, Philip E.		27 juillet 1869	D. O. Toronto.
Nash, Edward A.		23 sept. 1869	D. E. Toronto.
Nason, James Randle		1 octbre 1869	D. O. York.
Newland, George		20 déc. 1869	Peel.
Orton, Charles O.		10 juin 1869	Préscott.
Philipps, William P. (Major)		8 avril 1869	Cité de Kingston.
Patrick, William		6 avril 1869	Frontenac.
Pearson, John H.		3 mai 1869	D. E. Toronto.
Pallett, Charles J.		3 mai 1869	Peel.
Pipe, William		26 mai 1869	Cité de Kingston.
Page, George S.		10 juin 1869	Cité de Kingston.
Farr, Joseph	11 juin 1868	25 avril 1867	Peel.
Pollock, Jeremiah		21 juillet 1869	Cité de Kingston.
Quinn, John		10 mai 1869	Cité de Kingston.
Ryan, Daniel C.		25 mars 1869	Frontenac.
Radford, Isaac H.	29 avril 1869	31 mars 1869	Frontenac.
Robinson, Beverly J.		23 avril 1869	D. E. Toronto.
Ryan, Benjamin		26 avril 1869	Frontenac.
Rotherford, James A.		10 mai 1869	Cité de Kingston.
Ramage, John		26 mai 1869	Cité de Kingston.
Robinson, Titus W.		21 août 1869	D. N. York.
Rankin, John B.	18 octobre 1869	21 août 1869	D. N. Bruce.
Ritchie, Charles H.		1 octobre 1869	D. O. Toronto.
Robinson, Alexander		1 octobre 1869	Cité de Kingston.
Rosebrough, Melvin, M.		18 octobre 1869	D. N. Wentworth.
Rawson, Thomas	22 novembre 1869	22 octobre 1869	Cité de Kingston.
Rorke, Joseph (Lieutenant)		24 nov. 1869	D. N. Grey.
Riddell, Charles J.		3 nov. 1869	D. E. Toronto.
Robinson, James		3 nov. 1869	Halton.
Smith, Sylvester	15 janvier 1869	7 août 1865	Hastings.
Speers, William H.		27 janvier 1869	Halton.
Smith, Sydney	23 mars 1869	15 février 1869	Northumberland.
Smythe, Albert E.		25 février 1869	Lennox et Addington.
Spring, Hugh		22 février 1869	Frontenac.
Selby, Robert S.		3 mars 1869	York.
Smith, Alexander	3 mai 1869	18 mars 1869	Cité de Kingston.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des Aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat du deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Strathern John		23 mars 1869	D. N. Simcoe.
Stephens, Charles		8 avril 1869	Frontenac.
Sargent, John		23 avril 1869	Frontenac.
Stark, William		23 avril 1869	D. O. Durham.
Sommerville, Joseph H.		6 mai 1869	Cité de Kingston.
Stevenson, John A.		8 mai 1869	D. E. Peterborough.
Sutherland, John M.		14 mai 1869	D. S. Simcoe.
Strachan, Thomas		19 mai 1868	D. N. Wellington.
Squire, Thomas		26 mai 1869	D. O. Toronto.
Stewart, Alexander		11 juin 1869	D. N. Perth.
Smith, D. Sheldon	3 juillet 1869.	22 sept. 1868.	D. O. Brant.
Stark, George A.	27 juillet 1869.	8 juillet 1869.	Halton.
Smith, Robert (Captain)		8 juillet 1869.	D. O. Durham.
Sharpe, Arthur J.		10 août 1869.	Cité de Kingston.
Sharpe, William H.		10 août 1868.	Cité de Kingston.
Smythe, Edward H.	3 septembre 1869.	4 août 1864.	Cité de Kingston.
Turner, Alexander J.		27 janv. 1869.	York.
Thomas, George		27 janv. 1869.	Durham.
Thomas, Edward		9 mars 1869.	York.
Tweed, John		9 avril 1869.	Cité de Kingston.
Treleaven James	23 avril 1869.	26 fév. 1868.	D. O. Durham.
Tamblyn, Thomas J.		14 mai 1869.	D. O. Durham.
Taylor, Robert		15 mai 1869.	D. O. Toronto.
Thomas, John G.		22 mai 1869.	D. E. Toronto.
Treleaven, George		23 mai 1869.	D. O. Durham.
Thornton, Samuel		7 juillet 1869.	Cité de Kingston.
Toner, William		7 juillet 1869.	Frontenac.
Turner, Robert William		23 sept. 1869.	D. E. Durham.
Urquhart, Charles H.		15 avril 1869.	Cité de Kingston.
Urquhart, George		15 oct. 1869.	Cité de Kingston.
Vancamp, Charles L.		7 sept. 1869.	D. O. Durham.
Washington, Walter		3 mars 1869.	Durham.
Weston, William Henry		16 mars 1869.	York.
Wood, Elgin		13 avril 1869.	Lambton.
Wholegan, John B.		29 avril 1869.	Essex.
Whitcombe, Francis H. A.		3 mai 1869.	D. E. Toronto.
Woodruff, W. H.		14 mai 1869.	Cité de Kingston.
Wilkinson, George		19 mai 1869.	Halton.
Wilkinson, Arthur		11 juin 1869.	D. S. Simcoe.
Wright, Frederick H.	27 juillet 1869.	3 juillet 1869.	D. E. Toronto.
Wallace, William H.		3 juillet 1869.	D. E. York.
West, Peter G.	13 août 1869.	8 juillet 1869.	D. E. Toronto.
Watt, John		7 août 1869.	D. O. York.
Wells, Samuel M.		21 août 1869.	D. N. York.
Waldron, George R.		16 sept. 1869.	Cité de Kingston.
Wylie, George C.		23 oct. 1869.	Cité de Kingston.
Wood, William H. V.		29 nov. 1869.	Cité de Kingston.
Yond, George		9 mars 1869.	York.
Young, John M.		8 juin 1869.	D. E. Toronto.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*

RESUMÉ.—PROVINCE D'ONTARIO.

DIVISIONS DE COMTÉ.	MILICE ACTIVE.		Nombre de cadets fréquentant les écoles militaires, le 1er janvier 1870.
	Aspirants à des commissions dans le service de milice active, qui ont obtenu des certificats aux écoles mi- litaires depuis leur ouverture.		
	Première Class.	Deuxième Class.	
Brant	4	42	2
Bruce	5	8	4
Carleton	32	40
Dundas	3	8
Durham	17	64	1
Elgin	2	18	2
Essex	2	16
Frontenac et Cité de Kingston	94	343	44
Glengary	8	17
Grenville	4	15
Grey	5	16
Haldimand	4	21
Halton	3	41
Hastings	17	56
Huron	2	16
Kent	1	12
Lambton	3	19
Lanark	14	35
Leeds et Brockville	7	31
Lennox et Addington	16	47	2
Lincoln	7	37	1
Middlesex et London	19	93
Norfolk	5	27
Northumberland	11	49
Ontario	9	49
Oxford	7	46	3
Peel	4	49
Perth	2	21
Peterborough	3	38	1
Prescott et Russell	16	12
Prince Edward	8	34
Renfrew	3
Simcoe	18	79
Stormont	9	25
Victoria	2	23
Waterloo	15
Welland	1	27	1
Wellington	12	26
Wentworth et Hamilton	9	72	1
York et Cité de Toronto	92	496	12
Total	477	2086	74

APPENDICE No. 4.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

LISTE des Aspirants à des Commissions dans le service de la Milice Active, qui ont obtenu des Certificats au Ecoles Militaires entre le 1er janvier 1859 et le 1er janvier 1870.

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division Régimentaire.
Aubert, Auguste W.		3 février 1869.	Kanouraska.
Archambault, Christophe		27 février 1869	St. Hyacinthe.
Augers, Camélien		2 avril 1869.	Portneuf.
Arliss, John W.		3 avril 1869.	Montréal Est.
Armstrong, Louis O.		11 mai 1869	Montréal 1er Centre.
Audet, Pierre.		7 juin 1869	Montréal Ouest.
Augé, Denis L.		21 août 1869.	Maskinongé.
Ahern, John		16 octobre 1869.	Québec Centre.
Blais, Joseph		4 janvier 1869.	Lévis.
Brocklesby, C. M.		12 janvier 1869	Québec.
Bastien, Louis E.	22 janvier 1869.	10 août 1868.	Hochelaga.
Black, Thomas		22 janvier 1869	Hochelaga.
Bélanger, A. A. S.		18 février 1869.	Québec.
Bezeau, David		22 février 1869.	Québec.
Buist, J. Napoléon.		3 mars 1869	Champlain.
Bouchard, Camille		3 mars 1869.	Charlevoix.
Belleau, Joseph H.		4 mars 1869.	Québec.
Béland, Philias		16 mars 1869.	Québec.
Boisvert, Louis A.		16 mars 1869	Québec.
Brunette, Philias		19 mars 1869	Montréal Est.
Boisseau, Isaïe.		24 mars 1869	Montréal Ouest.
Bourget, Louis O.		2 avril 1869.	Québec Centre.
Blondin, Joseph A.		2 avril 1869	Champlain.
Brown, John S.		3 avril 1869.	Montréal Ouest.
Beaudreau, Joseph (Enseigne)		3 avril 1869	Chateauguay.
Beaudry, George.		9 avril 1869	Portneuf.
Brunet, Alexis.		10 avril 1869.	Montréal Ouest.
Blackwell, Edward S.		14 avril 1869	Montréal Ouest.
Brunet, Zénophile (Capitaine)		20 avril 1869.	Portneuf.
Balfour, George H. (Enseigne)		28 avril 1869.	Québec Centre.
Blouin, Joseph.		8 mai 1869	Montmorency.
Bourgeault, Joseph W.		10 mai 1869	Huntingdon.
Black, George.		7 juin 1869	Montréal Ouest.
Bédanger, Antoine W.	23 juin 1869.	18 juin 1868.	L'Islet.
Bock, Jean B.		23 juin 1869	Terrebonne.
Blouin, Théophile	18 août 1869.	28 juin 1869	Québec Centre.
Burroughs, Charles		20 juillet 1869.	Québec Centre.
Belleau, Isidore N.	18 août 1869	22 juillet 1869.	Québec Centre.
Bussière, Joseph		26 juillet 1869.	Québec Centre.
Boulet, Albert.		26 juillet 1866.	Montmagny.
Bryson, George		18 août 1869.	Pontiac.
Bryson, John		18 août 1869.	Pontiac.
Bélanger, Phidime	26 novembre 1869.	6 septembre 1869	L'Islet.
Burque, Frs. X.		4 octobre 1869.	St. Hyacinthe.
Bélanger, Frs. Xavier		13 octobre 1869.	Bellechasse.
Brochu, Marcel		23 octobre 1869	Bellechasse.
Bergeron, Napoléon V.		28 octobre 1869	Montréal Est.
Boivin, Alexis		30 octobre 1869	Charlevoix.
Bélanger, Thélesphore.		30 octobre 1869.	Lévis.
Burke, James A.		17 novembre 1869	Comté de Québec.
Bourque, Joseph		17 novembre 1869	Montmagny.
Bouchard, Philippe L.		4 décembre 1869	Québec.
Brunet, Jr. Hyacinthe		16 décembre 1869	Jaques Cartier.
Simon, Simon		4 janvier 1869.	Charlevoix.
Cox, Michael H.	21 janvier 1869.	7 décembre 1869.	Shefford.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC.—Liste des Aspirant à des Commissions, etc.—*Suite*

GRADE ET NOM.	Certificat de première. classe et date.	Certificat de deuxième. classe et date.	Division régimentaire.
Charbonneau, Léonard L.		27 février 1869	Hochelaga.
Couillard, Octave		27 février 1869	L'Islet.
Chevalier, Edward	3 mai 1869	5 mars 1869.	Joliette.
Crowhurst, William J.	20 avril 1869.	5 mars 1869.	Hochelaga.
Caron, Octave		19 mars 1869	St. Hyacinthe.
Cantin, Napoléon		22 mars 1869	Portneuf.
Couture, Joseph		9 avril 1869	Lévis.
Chamberlin, Brown (Major)		14 avril 1869	Missisquoi.
Côté, Joseph	9 juin 1869.	14 avril 1869	Portneuf.
Cowan, Robert C.		20 avril 1869	Montréal Ouest.
Charbonneau, Dolphis		20 avril 1869	Montréal Ouest.
Carlier, Arthur		20 avril 1869	Montréal Est.
Cantin, Robert.		26 avril 1869	Lévis.
Cruickshank, W. G.		3 mai 1869.	Huntingdon.
Chapman, William		17 mai 1869.	Beauce.
Clark, John		23 mai 1869	Montréal Est.
Chamberland, E. Aréaur (Enseigne).		29 mai 1869.	Montréal 1er Centre.
Cinq-Mars, Alphonse.		1er juin 1869	Montréal 1er Centre.
Carrière, Alphonse		7 juin 1869.	Montréal 1er Centre.
Crutchlow, George		7 juin 1869.	Montréal Est.
Cadrin, Jean		15 juin 1869.	Dorchester.
Côté, Louis Napoléon (Capitaine)		15 juin 1869.	Rimouski.
Caldwell, John S.		13 juillet 1869	Montréal Ouest.
Cormack, Magnus		19 juillet 1869.	Montréal Ouest.
Crépault, Rodolphe.		26 juillet 1869.	Bellechasse.
Cazelet, Jean, Bte.		6 août 1869.	Hochelaga.
Clarke, Frank J.		6 août 1869.	Montréal Ouest.
Côté, Joseph.		18 août 1869.	Montréal Ouest.
Campbell, Archibald D.		21 août 1869.	Montréal Ouest.
Chartré, Charles	29 septembre 1869	2 septembre 1869.	Comté de Québec.
Caron, Philippe H.		30 octobre 1869	Beauce.
Coote, Charles A.	31 décembre 1869.	17 novembre 1869.	Québec Centre.
Clark, J. H.		25 novembre 1869.	Montréal Ouest.
Caron, Joseph O.		25 novembre 1869.	Maskinongé.
Casson, William H. P.		17 décembre 1869.	Montréal Est.
Dowker, George L.		29 janvier 1869	Hochelaga.
Dionne, Louis B.		9 février 1869.	Québec.
Douglas, John		9 février 1869.	Québec.
Dunfour, Hyppolite.		18 février 1869.	Charlevoix.
Daives, William	24 février 1869.	19 février 1869.	Hochelaga.
Dorion, Honoré		22 février 1869.	Québec.
Dorion, Napoléon (Lieutenant)	17 mai 1869	24 février 1869.	Québec.
Denis, Alphonse.	10 avril 1869	3 janvier 1868	Hochelaga.
Dusseault, Isaac.		26 avril 1869	Portneuf.
Dusseault, Louis		28 avril 1869	Portneuf.
Desmeules, Joseph.		28 avril 1869	Charlevoix.
Drolet, V. H.		7 mai 1869.	Carleton, (Ont.)
Dumont, Amable.		17 mai 1869.	Témiscouata.
Duncan, David L.		26 mai 1869.	Montréal 1er Centre.
Delme, Alexandre, Jun	19 juillet 1869	8 juin 1869	Hochelaga.
Demers, Alexandre	13 juillet 1869	24 février 1869.	Montréal Est.
Desmarteau, N. B.		19 juillet 1869	Chambly.
Degagne, Charles.	18 août 1869.	22 juillet 1869	Rimouski.
Drouin, Alphonse P.		12 août 1869	Montmorency.
Davignon, F. F.		18 août 1869.	Rouville.
De Carufel, Louis H.		21 août 1869.	St. Maurice.
Darveau, Charles.	29 septembre 1869.	2 septembre 1869.	Québec Centre.
Demers, Hector		6 septembre 1869.	Montréal Est.
D'Auteuil, Authime.		22 septembre 1869.	Kamouraska.
Dionne, Honoré		13 octobre 1869.	Kamouraska.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE OF QUEBEC.—List des Aspirants à des Commissions.—*Suite.*

GRADE ET NOMS.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Dorval, Adelmard.....		30 octobre, 1869.....	Montréal Est.
Desrosiers Gédéon.....		30 octobre 1869.....	Joliette.
Deblois, Alfred.....		3 octobre 1869.....	Comté de Québec.
Dubois, Pierre Ernest.....		10 novembre 1869.....	Arthabaska.
Evanturel, Gustave.....		20 janvier 1869.....	Québec.
Elliott, Henry R.....		8 mai 1869.....	Québec Ouest.
Ellis, Orange, W.....		18 mai 1869.....	Shefford.
Fahey, Owen.....		27 janvier 1869.....	Québec.
Fournier, Achille.....		27 janvier 1869.....	Québec.
Fecteau, Etienne (Capitaine)		25 février 1869.....	Portneuf.
Fraser, Achille.....		2 avril 1869.....	Kamouraska.
Fortin, Jean Bte.....		9 avril 1869.....	Charlevoix.
Fuchs, G. D.....		14 avril 1869.....	Québec Centre.
Fiset, Michael.....	6 juillet 1869.....	22 mai 1869.....	Comté de Québec.
Fortier, Louis H.....		22 mai 1869.....	Dorchester.
Fagnaut, Benjamin.....	2 août 1869.....	7 juin 1869.....	Richelieu.
Faffard, Ernest.....		8 juillet 1869.....	Saguenay.
Filiatrault, Adrien.....		6 août 1869.....	Montréal Ouest.
Faffard, Ferdinand.....		22 septembre 1869.....	Saguenay.
Fafard, Charles.....		24 septembre 1869.....	Berthier.
Fortier, Edmond.....		23 octobre 1869.....	Bellechasse.
Filiatrault, Elphige.....		6 novembre 1869.....	Montréal Est.
Foord, Richard.....		10 novembre 1869.....	Montréal Ouest.
Gauvreau, Adjudant.....		5 février 1869.....	Québec.
Griffin, Richard C.....		12 février 1869.....	Hochelega.
Golthier, Bernard.....		15 février 1869.....	Québec.
Gilchen, Henry.....		19 février 1869.....	Québec.
Goudreau, Herménigilde.....		25 février 1869.....	Québec.
Guillet, Pierre.....	21 avril 1869.....	10 mars 1869.....	Champlain.
Gauthier, Thomas A.....		16 mars 1869.....	Montmagny.
Gilmore, Alexander J.....	31 mars 1869.....	5 décembre 1868.....	Québec.
Gervais, Joseph.....		10 avril 1869.....	Hochelega.
Gamont, Wellstern.....		14 avril 1869.....	Mégantic.
Germain, P. Ferdinand.....		14 avril 1869.....	Champlain.
Gagnon, Jean Bte.....		20 avril 1869.....	Kamouraska.
Gingras, Eusébe.....		20 avril 1869.....	Mégantic.
Gosselin, Vincent.....	26 avril 1869.....	2 septembre 1868.....	Hochelega.
Cauvin, Michel.....		23 avril 1869.....	Montréal Est.
Gauthier, Moïse E.....		7 mai 1869.....	Montmagny.
Genesse, Louis.....		7 mai 1869.....	Comté de Québec
Gold, George.....		1er mai 1869.....	Richmond.
Gordon, John N.....		7 mai 1869.....	Montréal Ouest.
Guillet L. P. (Enseigne).....		15 juin 1869.....	Champlain.
Goudreau, Gustave.....		15 juin 1869.....	Québec Centre.
Gaudet, Athanase.....		21 juin 1869.....	Nicolet.
Gillespie, Robert D.....		6 juin 1869.....	Montréal Ouest.
Gouin, Louis, J. E.....		6 juin 1869.....	Yamaska.
Grenier, Edward.....		6 juin 1869.....	Montréal Est.
Gaboury, Louis.....		8 juin 1869.....	Portneuf.
Guimout, Honoré.....		22 juin 1869.....	Mégantic.
Greig, Henry.....		20 juin 1869.....	Comté de Québec.
Guay, André, E.....		12 août 1869.....	Rimouski.
Greaves, Charles L.....		18 août 1869.....	Montréal Est.
Gagnon, Jos. P. (Enseigne).....		22 septembre 1869.....	Kamouraska.
Gauthier, Joseph.....		22 septembre 1869.....	Charlevoix.
Gourdeau, Godfroy.....		13 octobre 1869.....	Québec Centre.
Guité, Jean.....		30 octobre 1869.....	Bonaventure.
Gravel, Thomas.....		30 octobre 1869.....	Charlevoix.

APPENDICE No. 4.—*Suite*PROVINCE DE QUÉBEC.—Liste des Aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOMS.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième. classe et date.	Division régimentaire.
Grenier, Narcisse	27 novembre 1869	30 octobre 1869	Champlain.
Gagnon, Joseph		30 octobre 1869	Rimouski.
Galarneau, Jos. A.		10 novembre 1869	Montréal Est.
Garneau, Jean		27 novembre 1869	Portneuf.
Gernain, F. Willbrod		27 novembre 1869	Champlain.
Huot, Joseph		4 janvier 1869	Québec.
Hayden, Vander Alphonse		20 janvier 1869	Lévis.
Henshaw, Frederick C.	22 janvier 1869	12 décembre 1868	Hochelaga.
Huot, Ludger		5 février 1869	Québec.
Holmes, J. Gordon		27 février 1869	Hochelaga.
Healey, Charles F.		27 février 1869	Hochelaga.
Hoffman, Gilles		1er mai 1869	Montmagny.
Horne, Robert M. (Lieutenant)		24 mars 1869	Second Montréal Centre.
Hébert, Zotique	18 mai 1869	20 avril 1869	1er Montréal Centre.
Hassett, Thomas		10 mai 1869	Montréal Est.
Hensley, Joseph		1er juin 1869	Montréal Est.
Hudon, Antoine		7 juin 1869	Montréal Est.
Hamel, Joseph (Enseigne)		23 juin 1869	Comté de Québec.
Huot, Emmanuel		9 août 1869	Montmorency.
Hoy, Robert C.		4 octobre 1869	Montréal Ouest.
Hargrove, A. A. W.		10 novembre 1869	Montréal Ouest.
Hargrove, Sydney B.		18 novembre 1869	Montréal Ouest.
Hébert, Arthur		25 novembre 1869	Nicolet.
Irving, William P.		19 mars 1869	Montréal Est.
Jalbert, Thomas		19 février 1869	Beauce.
Jean, Auguste H. (Lieutenant)		16 mars 1869	Témiscouata.
Jean, Benjamin C.		9 avril 1869	Témiscouata.
Jacques, Olivier P.	28 octobre 1869	1er juin 1869	Montréal Est.
Joucas Léger		25 août 1869	Montmagny.
Jérôme, Philias		25 novembre 1869	Terrebonne.
Kirwin, Patrick	26 avril 1869	16 mars 1869	1er Montréal Centre.
Knight, William H.		22 mars 1869	Québec.
Kelley, Thomas		10 mai 1869	Montréal Ouest.
Lefavre, L. B.	5 janvier 1869	10 novembre 1868	Vaudreuil.
La Rue, Eugène		18 février 1869	Montmorency.
Lalime, Caroly (Enseigne)	19 février 1869	6 avril 1865	St. Hyacinthe.
Lavolette, Napoléon		19 février 1869	Hochelaga.
Levy, Maurice		19 février 1869	Québec.
Legaré, Pierre T.		19 février 1869	Québec.
Letendre, Jean B.		25 février 1869	Richelieu.
Lajoie dit Leniousière David		27 février 1869	Champlain.
Lachance, Honorius		3 mars 1869	Bellechasse.
Labelle, George		10 mars 1869	Chambly.
Larivière, Joseph		16 mars 1869	Montréal Ouest.
Leblanc, Hubert		19 mars 1869	L'Islet.
Lummis William		24 mars 1869	Montréal Est.
La Rue Wincelas (Lieutenant)		14 avril 1869	Montmagny.
Lajoie, Joseph		20 avril 1869	Québec.
Lawlor, James H.		20 avril 1869	Lévis.
L'Ecuyer, Charles		26 avril 1869	Portneuf.
Letourneau, Joseph J.		7 mai 1869	Gaspé.
Le Bel, Alfred W.		7 mai 1869	Québec Centre.
Loiselle, Alphonse		10 mai 1869	Montréal Ouest.
Labelle, Roch		10 mai 1869	1er Montréal Centre.
L'Heureux, Théodore		18 mai 1869	St. Hyacinthe.
Lumsden, George E.	23 juin 1869	18 mai 1869	Prescott et Russell.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat, de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Le Roy, Archibald		21 juin 1869	Argenteuil.
La Rue, Omer		21 juin 1869	Richelieu.
Loranger, Adélarde R.		23 juin 1869	St. Maurice.
Langlois, Pierre		8 juillet 1869	Bellechasse.
La Mothe, W		13 juillet 1869	Montréal Est.
La Mothe, H. P.		13 juillet 1869	Montréal Est.
Légaré, Ulric		20 juillet 1869	Lévis.
Lévesque, Vital		9 août 1869	Québec Centre.
Le Bel, Alfred (Capitaine)		9 août 1869	Témiscouata.
Lachance, Xavier		17 août 1869	Montmorency.
Larose, Eustache		18 août 1869	Montréal Est.
La Brecque, Arcadius		18 août 1869	Montréal Est.
Labelle, Charles		21 août 1869	Montréal Est.
Labelle, Alfred		21 août 1869	Montréal Est
Lapointe, Abel		25 août 1869	Saguenay.
La Brecque, Edouard F. D.		2 septembre 1869	Montmorency.
Limoges, Alfred		16 septembre 1869	Montréal Est.
Lévesque, Nérée		22 septembre 1869	Saguenay.
Loneragan, Simon		4 octobre 1869	Terrebonne.
Loiselle, François X. O.		14 octobre 1869	Montréal Ouest.
La Montagne, J. J.		14 octobre 1869	Montréal Est.
Laroche, Syfroy		30 octobre 1869	Québec Centre.
Lemieux, Frs. Xavier		30 octobre 1869	Lévis.
Lefavre, Alfred Jules		30 octobre 1869	Montréal Est.
Leprohon, Achille		10 novembre 1869	Québec Centre.
Loneragan, Michael J.		15 novembre 1869	Hochelaga.
Lyonnais, Léon		20 novembre 1869	Québec Est.
Laforce, Hippolite J.		25 novembre 1869	Montréal Ouest.
Lee, William	31 décembre 1869	18 décembre 1869	Québec Est.
Langlois, Ant. E.		31 décembre 1869	Rimouski.
Laroche, Louis		31 décembre 1869	Lotbinière.
Morkill, John L.		4 janvier 1869	Québec.
Marston, Kossuth		16 janvier 1869	Prescott et Russell.
Mountain, Thomas G.		22 janvier 1869	Hochelaga.
Minney, Charles J. C.		12 février 1869	Hochelaga.
Marcel, Napoléon		12 février 1869	Hochelaga.
Marier, Victor		15 février 1869	Québec.
Mills, Arthur R. D.		27 février 1869	Hochelaga.
Morrisette, Hercule		10 mars 1869	Québec
Massicotte, Clair		10 mars 1869	Champlain.
Macphie, Archibald	10 avril 1869	16 mars 1869	1er Montréal Centre.
Massicotte, Jean		22 mars 1869	Champlain.
Moseucy, Alexandre		2 avril 1869	Québec Ouest.
Monk, Jérôme		10 avril 1869	Montréal Ouest.
Murphy, James J. A.	6 juillet 1869	20 avril 1869	Montréal Ouest.
Moisan, Damase		20 avril 1869	Terrebonne.
Montizambert, C. E. (Capt. et Adjt.)		28 avril 1869	Québec Centre.
Marion, Raphaël		3 mai 1869	Huntingdon.
Michon, Théophile		17 mai 1869	Montmagny.
Mills, Henry		23 juin 1869	Hochelaga.
Mignault, P. E. Victor		23 juin 1869	Yamaska.
Madose, Godefroy		6 juillet 1869	Jacques-Cartier.
Mignault, P. Z.		2 août 1869	Deux-Montagnes.
Martineau, Jos. E.		6 août 1869	Joliette.
Massé, Amédée		16 août 1869	Kamouraska.
Monk, George H.		21 août 1869	Montréal Ouest.
Morin, Francis (Capitaine)		26 août 1869	Dorchester.
Martel, François		2 septembre 1869	Comté de Québec.
Meagher, John W.		6 septembre 1869	Montréal Est.
Martel Syfroy		9 septembre 1869	Portneuf.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat, de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Matthew, John N.		24 septembre 1869.	Montréal Est.
Martel, Louis Jos.		30 octobre 1869	St. Hyacinthe.
Montizambert, Edward		3 novembre 1869.	Québec Centre.
May, Michael John.	27 novembre 1869.	10 novembre 1869.	Québec Centre.
Morin, Tancrède P.		11 décembre 1869.	Québec Centre.
Montizambert, Frederick.	31 décembre 1869.	18 décembre 1869.	Québec Centre.
McEachim, John C.		6 février 1869.	Hochelaga.
McOuat, James.		19 février 1869.	Argenteuil.
McAulay, M. B. (Lieutenant)		26 avril 1869.	Compton.
McLeod, D. N. (Enseigne).		26 avril 1869.	Compton.
McNaughton, D. P. (Capitaine)	6 juillet 1869.	3 mai 1869.	Vaudreuil.
McNaughton, John.		10 mai 1869.	Vaudreuil.
McIndoe, Ashburn C.		18 mai 1869.	Montréal Ouest.
McKerman, Henry J.	26 août 1869.	3 août 1869.	Kamouraska.
McGinn, Richard		6 septembre 1869.	Montréal Ouest.
McDonnell, A. J.	23 octobre 1869.	22 septembre 1869.	Québec Centre.
McCleary, Jas. S.		30 septembre 1869.	2me Montréal Centre.
McLean, Donald.		11 octobre 1869.	Huntingdon.
McIllree, John Henry.		16 décembre 1869.	Montréal Ouest.
Northcote, Henry G.	29 janvier 1869	19 décembre 1868.	Hochelaga.
Nesbitt, James A.		3 février 1869.	Québec.
Nelson, John C.	26 février 1869.	6 février 1869.	Ottawa.
Neault, Oliver.		25 février 1869.	Champlain.
Normandin, Joseph		27 février 1869.	Chambly.
Nelson, Wolfred D. E.	22 mai 1869	19 décembre 1868.	Hochelaga.
Nadeau, Auguste.		23 octobre 1869.	Témiscouata.
Neilson, Norman R.		10 novembre 1869.	Québec Centre.
O'Neill, Edward		5 février 1869	Québec.
Ouellette, Olivier.		30 octobre 1869.	Québec Ouest.
Ouellette, Honoré		10 novembre 1869.	Jacques-Cartier.
Pouliot, Silfied.		12 janvier 1869.	Bellechasse.
Payne, Joseph S.		6 février 1869	Hochelaga.
Plamondon, Louis		12 février 1869	Hochelaga.
Paddon, Stephen.		12 février 1869	Compton.
Prud'homme, Jean M. (Capitaine)	26 février 1869	2 mars 1868	Beauharnois.
Paré, Joseph A.		27 février 1869.	Hochelaga.
Plante, Jacques.		16 mars 1869.	Québec.
Pelletier, Pierre		9 avril 1869.	Kamouraska.
Primeau, Joseph		10 avril 1869	Montréal Est.
Phillips, William C. E.	9 juin 1869	26 avril 1869.	Québec Ouest.
Palliser, Joseph.	6 septembre 1869.	23 juin 1869	Argenteuil.
Primeau, Honoré C.		6 juillet 1869.	Beauharnois.
Potvin, Alfred.		8 juillet 1869	Saguenay.
Potvin, Alfred F.		22 juillet 1869.	Saguenay.
Proulx, Célestin (Lieutenant).	29 septembre 1869.	12 août 1869.	Portneuf.
Prévost, G. A.		18 août 1869.	Jacques-Cartier.
Perrault, Joseph		18 août 1869.	2me Montréal Centre.
Perrin, Joseph M. A.		20 août 1869.	Montréal Est.
Pinard Aristide P. H.		2 septembre 1869	Champlain.
Patenaude Napoléon F.		16 septembre 1869.	Richelieu.
Pouliot, Léon.		13 octobre 1869.	Bellechasse.
Pelletier, Joseph F.		30 octobre 1869.	Montréal Est.
Pacaud, Marc A.		15 novembre 1869.	Arthabaska.
Pacaud, Ernest		25 novembre 1869.	Arthabaska.
Poston, William		27 novembre 1869.	Québec Centre.
Perrault, Augustin.		23 décembre 1869.	Montréal Est.
Ridley, James.		16 janvier 1869.	Hochelaga.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Roy, Narcisse		Fév. 3, 1869.	Québec.
Roberge, Edouard		Fév. 5, 1869.	Québec.
Reynolds, Edward		Fév. 5, 1869.	Québec.
Rowe, Charles S. (Capitaine)	Avril 10, 1869.	Mai 6, 1865.	Missisquoi.
Ruel, Hubert		Avril 26, 1869.	Lévis.
Reily, Francis		Mai 3, 1869.	Montréal Ouest.
Richard Elisée J.		Mai 29, 1869.	Portneuf.
Russell, Colin		Juillet 13, 1869.	Montréal Ouest.
Roy, E. Théophile		Juillet 26, 1869.	Comté de Québec.
Robert, Antoine	Octobre 28, 1869.	Août 6, 1869.	Montréal Ouest.
Racine, Joseph		Août 6, 1869.	1er Montréal Centre.
Roy, Charles E.		Sept. 1, 1869.	Québec Est.
Rouleau, Joseph	Octobre 23, 1869.	Sept. 22, 1869.	Dorchester.
Rouillard, de Montpellier, J. B.	Novembre 10, 1869.	Jan. 3, 1868.	Hochelaga.
Rivard, Joseph		Nov. 27, 1869.	Champlain.
Renaud, Joseph		Déc. 16, 1869.	Montréal Est.
Robitaille, Louis		Déc. 23, 1869.	Montréal Ouest.
Roy, Joseph		Déc. 31, 1869.	Yamaska.
Simard, Aphrodise		Jan. 27, 1869.	Saguenay.
Sausterre, Adélar		Mars 3, 1869.	Bellechasse.
St. Arnaud, U. Honoré		Mars 4, 1868.	Champlain.
Stafon, Charles L.		Mars 24, 1869.	Québec Ouest.
Stafford, John		Mars 24, 1869.	Québec Ouest.
Sutherland, Alexander		Mars 14, 1869.	Montréal Ouest.
Sutherland, Angus		Mars 26, 1869.	Montréal Ouest.
Smith, Thomas		Mars 26, 1869.	Montréal Ouest.
Stewart, John B.		Mai 17, 1869.	Québec Ouest.
Spiers, James S. (Lieutenant)		Juin 7, 1869.	Montréal Ouest.
Sylvain, Arthur (Lieutenant)		Juin 15, 1869.	Rimouski.
Smith, Jolen C.		Juillet 20, 1869.	Comté de Québec.
Stein, Léonce		Sept. 22, 1869.	Arthabaska.
Sauvé dit Laplante, Charles		Sept. 30, 1869.	Deux-Montagnes.
St. Jean, Elzéar		Oct. 4, 1869.	Montréal Ouest.
Stanley, Edward H.		Oct. 13, 1869.	Québec Centre.
Simpson, John		Oct. 14, 1869.	Montréal Est.
St. Amant, Trefflé		Oct. 16, 1869.	Portneuf.
Sewell, Rignald Lambton		Nov. 3, 1869.	Québec Centre.
Saucier, F. X. Rosario	Novembre 27, 1869.	Nov. 3, 1869.	Kamouraska.
Soucy, Louis		Nov. 10, 1869.	Québec Centre.
St. Armand, F. Edmond		Nov. 27, 1869.	Champlain.
Sévigny, J. Bte. Edouard		Déc. 18, 1869.	Lotbinière.
Trudel, Adjustor		Jan. 20, 1869.	Québec.
Thérien, Napoléon		Jan. 25, 1869.	Québec.
Thompson, W. B. V.		Jan. 25, 1869.	Québec.
Tremblay, Francis-Xavier		Jan. 27, 1869.	Charlevoix.
Thompson, Charles H.		Fév. 12, 1869.	Hochelaga.
Thivierge, François		Fév. 9, 1869.	Québec.
Trudel, David T.		Fév. 22, 1869.	Champlain.
Trudel, P. O.		Fév. 27, 1869.	Champlain.
Tremblay, Vital	Avril 10, 1869.	Mars 3, 1869.	Rimouski.
Talbot, F. A.		Mars 4, 1869.	Rimouski.
Trudeau, Moise		Mars 16, 1869.	Montréal Est.
Tuff, David		Mars 16, 1869.	Montréal Est.
Trudel, Alfred		Mars 22, 1869.	Champlain.
Trudel, Ernest		Mars 24, 1869.	Champlain.
Thomson, George P.		Avril 10, 1869.	Montréal Ouest.
Terrault, Louis		Avril 20, 1869.	Témiscouata.
Thibodeau, Adjustor		Mai 3, 1869.	Montréal Est.
Thibault, Joseph		Mai 7, 1869.	Gaspé.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Tousignant Charles		Mai 8, 1869	Lotbinière.
Tardif, Joseph		Mai 29, 1869	Comté de Québec.
Thibault, Onézime		Août 12, 1869	Charlevoix.
Trudelle, Alfred	Septembre 29, 1869.	Sept. 2, 1869	Québec Centre.
Talbot, Cléophas		Sept. 22, 1869	Montmagny.
Tessier, Philippe		Nov. 3, 1869	Champlain.
Trudel, Eugène		Nov. 27, 1869	Champlain.
Trudel, Arcade Joseph		Nov. 27, 1869	Champlain.
Talbot, Joseph, A.		Déc. 31, 1869	Rimouski.
Valleau, Joseph G.		Fév. 15, 1869	Québec.
Vipond, Edouard		Mars 19, 1869	Montréal Ouest.
Vickery, George H.		Mai 18, 1869	Montréal Est.
Voyer, Ferdinand		Juillet 20, 1869	Rimouski.
Venner, V. I. A.		Août 3, 1869	Québec Est.
Vinet Ephrem		Août 18, 1869	Hochelaga.
Venner, Edmond		Sept. 1er, 1869	Dorchester.
Vallée, Arthur		Oct. 23, 1869	Québec Est.
Wilson, William		Fév. 6, 1869	Hochelaga.
Withey, William		Fév. 12, 1869	Hochelaga.
Walensley, David		Fév. 28, 1869	Hochelaga.
Watier, George N.		Mars 16, 1869	Montréal Ouest.
Watkins, James		Avril 36, 1869	Mégantic.
Wilkie, James		Mai 17, 1869	Québec Centre.
Wagh, William J.		Mai 18, 1869	Montréal Ouest.
Walters, George N. (Lieutenant)		Juillet 8, 1869	Portneuf.
Wilson, Walter R.		Août 2, 1868	Montréal Ouest.
Wilson, William		Août 21, 1869	Montréal Ouest.
Young, Robert S. B.		Juillet 31, 1869	Montréal Ouest.
Scovill, William H. (Capitaine)		Août 10, 1861	St. John, N.-B.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*

RÉSUMÉ.—PROVINCE DE QUÉBEC.

DIVISIONS DE COMTÉ.	MILICE ACTIVE.		Nombre de cadets fréquentant les écoles militaires, le 1er janvier 1870.
	Aspirants à des commissions dans le service de milice active, qui ont obtenu des certificats aux écoles mi- litaires depuis leur ouverture.		
	Certificats de première classe.	Certificats de deuxième classe.	
L'Assomption et Montcalm.....	11	15	
Argenteuil et Deux-Montagnes.....	19	38	1
Arthabaska et Drummond.....	7	18	
Bagot.....	2	8	
Beauce.....	9	13	1
Bellechasse et Dorchester.....	10	37	11
Berthier.....	10	12	3
Beauharnois et Laprairie.....	11	19	
Brome et Stanstead.....	4	11	
Chateauguay.....	13	13	1
Chambly et Verchères.....	22	46	1
Bonaventure et Gaspé.....	7	25	5
Champlain.....	13	30	5
Charlevoix et Montmorency.....	10	35	8
Chicoutimi et Saguenay.....	3	18	12
Compton.....	13	23	
Hochelaga et Montréal.....	144	478	25
Huntingdon.....	17	25	
Iberville.....	3	7	
Jacques-Cartier et Laval.....	15	30	
Joliette.....	5	13	2
Kamouraska.....	8	43	
Lévis.....	25	72	
L'Islet et Montmagny.....	20	33	2
Lotbinière.....	9	24	1
Maskinongé et St. Maurice.....	8	29	2
Mégantic.....	7	24	
Missisquoi.....	14	23	
Napierville et St. Jean.....	9	20	
Nicolet et Yamaska.....	15	27	2
Ottawa et Pontiac.....	6	12	
Portneuf.....	8	35	6
Québec.....	155	460	10
Richelieu.....	4	8	
Richmond et Wolfe.....	17	25	
Rimouski.....	9	40	1
Rouville.....	12	23	
Shefford.....	4	19	
Soulanges et Vaudreuil.....	4	9	
St. Hyacinthe.....	14	26	
Témiscouata.....	11	25	
Terrebonne.....	8	21	
	715	1912	99

APPENDICE No. 4.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

LISTE des aspirants à des Commissions dans le service de la Milice Active, qui ont obtenu des Certificats aux Ecoles Militaires, entre le 1er février 1869, et le 1er janvier 1870.

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Ackhurst, George (Capitaine).....		29 avril 1869.....	Cité d'Halifax.
Anderson, James Cooper.....		1er juin 1869.....	Comté d'Halifax.
Albro, Henry W. (Capitaine).....		1er juin.....	Comté d'Halifax.
Brown, Alfred (Lieutenant).....		19 mars 1869.....	Cité d'Halifax.
Barrett, Thomas (Lieutenant).....	1er avril 1869.....	15 mars 1869.....	Cité d'Halifax.
Britton, James J.....		29 juin 1869.....	Cité d'Halifax.
Bland, L. J.....		6 septembre 1869.....	Comté d'Halifax.
Bingham, William M.....		4 octobre 1869.....	Cap Breton.
Campbell, Colin (Major).....		26 avril 1869.....	Victoria.
Coleman, David.....		6 septembre 1869.....	Comté d'Halifax.
Campbell, A. M.....		6 septembre 1869.....	Comté d'Halifax.
Collington, Samuel H.....		10 novembre 1869.....	Cité d'Halifax.
Decie, Henry E. (Major).....		5 avril 1869.....	Comté d'Annapolis.
De Wolf, Frank.....		19 juillet 1869.....	Comté de King.
Dence, John.....	17 août 1869.....	1er juin 1869.....	Cité d'Halifax.
Devey, William.....		15 septembre 1869.....	Pictou.
Dunkley, John.....		22 septembre 1869.....	Digby.
Ewing, John (Lieutenant).....		19 mars 1869.....	Cité d'Halifax.
Fullerton, B. (Capitaine).....		17 mars 1869.....	Cumberland.
Fultz, Edmund (Second Lieutenant).....		13 avril 1869.....	Cité d'Halifax.
Forbes, Thomas.....		4 octobre 1869.....	Cité d'Halifax.
Foster, William R. (Capitaine).....		12 novembre 1869.....	Comté d'Halifax.
Foster, James G. (Capitaine).....		12 novembre 1869.....	Comté d'Halifax.
Graham, Alfred.....		5 avril 1869.....	Cumberland.
Gunn, Angus (Capitaine).....		12 avril 1869.....	Colchester.
Grant, John (Lieutenant-Colonel).....		26 avril 1869.....	Pictou.
Grant, John G. (Capitaine).....		19 mai 1869.....	Pictou.
Grant, Peter J. (Capitaine).....		1er juin 1869.....	Pictou.
Grant, William (Capitaine).....		1er juin 1869.....	Pictou.
Graves, James.....		14 juin 1869.....	Cité d'Halifax.
Guy, James.....		7 septembre 1869.....	Comté d'Halifax.
Guald, John D. (Capitaine).....		22 octobre 1869.....	Pictou.
Gummell, Archibald (Capitaine).....		12 novembre 1869.....	Colchester.
Holmes, Donald A. F. (Capitaine).....		17 mars 1869.....	Pictou.
Harrington, A. Inglis (Lieutenant).....		17 mars 1869.....	Cité d'Halifax.
Hart, George N. W. (Lieutenant).....		24 mars 1869.....	Guysboro.
Hill, Charles W. (Capitaine).....	11 mai 1869.....	9 avril 1869.....	Cap Breton.
Harrington, C. Sydney.....		9 avril 1869.....	Cité d'Halifax.
Hetherington, William L.....		26 avril 1869.....	Cité d'Halifax.
Horton, Samuel B. (Capitaine).....		29 avril 1869.....	Comté d'Halifax.
Harrison, M. B. (Capitaine).....	25 juin 1869.....	19 mai 1869.....	Cumberland.
Horton, Edward.....		19 mai 1869.....	Comté d'Halifax.
Handry, H. M. (Capitaine).....		4 août 1869.....	Cité d'Halifax.
Hunt, Joseph.....		6 septembre 1869.....	Cap Breton.
Harracher, Martin.....		15 septembre 1869.....	Cité d'Halifax.
Hollis, John (Lieutenant).....		25 octobre 1869.....	Comté d'Halifax.
Handley, Thos. B.....		12 novembre 1869.....	Cité d'Halifax.
Healey, John.....		22 novembre 1869.....	Cité d'Halifax.
Hepworth, Charles H.....		22 novembre 1869.....	Cité d'Halifax.
Hall, James D. (Capitaine).....		9 décembre 1869.....	Lunenburg.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE DE LA NOUVELLE ECOSSE.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Jost, Henry M. (lieutenant).....		9 décem. 1869.....	Lunenburg.
Kerr, Ebenezer.....		24 mars 1869.....	Cumberland.
King, Ellis (capitaine).....		24 mars 1869.....	Cumberland.
Kelly, Frederick W. (capitaine).....		6 août 1869.....	Cité d'Halifax.
Kinnear, William J.....		12 nov. 1869.....	Cité d'Halifax.
King, James W.....		9 décem. 1869.....	Lunenburg.
Leneghan, John.....		17 mars 1869.....	Cité d'Halifax.
Lordley, Edwin D. (lieutenant).....	1er avril 1869.....	15 mars 1869.....	Lunenburg.
Logan, Angus M. J. (capitaine).....		16 mars 1869.....	Comté d'Halifax.
Le Cain, H. J. N. (capitaine).....	19 avril 1869.....	16 mars 1869.....	Cité d'Halifax.
Lawson, Walter.....		23 juillet 1869.....	Cité d'Halifax.
Lowden, D. R. (capitaine).....		3 sept. 1869.....	Pictou.
Lowey, James.....		12 nov. 1869.....	Cité d'Halifax.
McDonald, Charles J. (capitaine).....	19 avril 1869.....	15 mars 1869.....	Cité d'Halifax.
McDonald, Simon D.....		15 avril 1869.....	Cité d'Halifax.
Munro, Colin (capitaine).....		29 avril 1869.....	Victoria.
McKae, Allen, (capitaine).....		1er juin 1869.....	Richmond.
McDonald, Thomas (capitaine).....		1er juin 1869.....	Pictou.
Meagher, Michael.....		22 sept. 1869.....	Comté d'Halifax.
Major, M. D.....		18 nov. 1869.....	Comté d'Halifax.
Mulvena, Archibald.....		16 déc. 1869.....	Cité d'Halifax.
McKenzie, Hector (capitaine).....		12 avril 1869.....	Inverness.
McGillivray, Isaac (capitaine).....		13 avril 1869.....	Pictou.
McGregor, James (lieutenant).....		29 avril 1869.....	Pictou.
McKay, William (lieutenant).....		19 juillet 1869.....	Inverness.
McDonald, Philip.....		23 juillet 1869.....	Cape Breton.
McLeod, Murdoch (capitaine).....		6 août 1869.....	Victoria.
McLellan, Robert.....	25 octobre 1869.....	17 sept. 1869.....	Lunenburg.
McPherson, Murdoch (lieutenant).....		17 sept. 1869.....	Pictou.
McCawley, John.....		6 nov. 1869.....	Cité d'Halifax.
O'Gilvie, Richard (capitaine).....		19 mai 1869.....	Cumberland.
Puttner, Charles E. capitaine.....		24 déc. 1869.....	Comté d'Halifax.
Ross, Angus.....		23 juillet 1869.....	Guysboro.
Rudolf, J. Jessen (capitaine).....		9 déc. 1869.....	Lunenburg.
Sutherland, George W. (lieutenant.).....		24 mars 1869.....	Comté d'Halifax.
Stevens, William.....		12 avril 1869.....	Comté d'Halifax.
Sutherland, George, (capitaine).....		6 août 1869.....	Pictou.
Sutherland, William (capitaine).....		6 août 1869.....	Pictou.
Shea, Patrick.....		6 sept. 1869.....	Comté d'Halifax.
Troop, John (lieutenant).....		15 avril 1869.....	Digby.
Tupper, Conrad W.....		13 août 1869.....	Cité d'Halifax.
Vaughan, John.....		5 avril 1869.....	Cité d'Halifax.
Williams, William.....		1er sept. 1869.....	Comté d'Halifax.
Young, Joseph W.....		22 sept. 1869.....	Cité d'Halifax.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*

RESUMÉ.—PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

DIVISIONS DE COMTÉ.	MILICE ACTIVE.		Nombre de cadets fréquentant les écoles militaires, le 1er janvier 1870.	
	Aspirants à des commissions dans le service de la milice active, qui ont obtenu des certificats aux écoles militaires depuis leur ouverture.			
	Certificats de première classe.	Certificats de deuxième classe.		
Comté d'Annapolis.....		1	16	
Cap Breton.....	1	4		
Colchester.....		2	5	
Cumberland.....	1	6		
Digby.....		2		
Guysboro.....		2		
Cité d'Halifax.....	4	31		
Comté d'Halifax.....		19		
Inverness.....		2		
Comté King.....		1		1
Lunenburg.....	2	6		1
Pictou.....		14		
Richmond.....		1		
Victoria.....		3		
	8	94	23	

APPENDICE No. 4.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU BRUNSWICK.

LISTE des Aspirants à des Commissions, dans la Milice Active, qui ont obtenu des Certificats à l'Ecole d'Instruction Militaire, entre le 1er février 1869, et le 1er janvier 1870.

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat, de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Arnold, E. (Capitaine)		20 avril 1869	Kings.
Arnold, Oliver R. (major)		6 mai 1869	Kings.
Alexander, Thomas L. (capitaine)		29 sept. 1869	Sunbury.
Beer, E. B. (lieutenant colonel.)		20 avril 1869	Kings.
Blackslee, A. G. (capitaine)		20 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Brittain, William J. (capitaine)		15 mai 1869	Kings.
Bostford, Le Baron		7 juin 1869	Westmoreland.
Bustin, George H. (capitaine)		4 août 1869	York.
Cunningham, W. A.		20 avril 1869	Premier St. Jean.
Congle, G. H. (lieutenant)		20 avril 1869	Kings.
Crockett, T.		20 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Colpitts, J. A. M. (capitaine)		30 avril 1869	Albert.
Cunard, C. H. (lieutenant)		30 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Crane, J. S.		30 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Crawford, J. Herbert (lieutenant)		7 juin 1869	Kings.
Chamberlain, Albert, (capitaine)		4 août 1869	Deuxième St. Jean.
Carvell, Samuel L. T.	14 octobre 1869.	4 août 1869	Deuxième St. Jean.
Cochrane, David Jas. (enseigne)		14 sept 1869	Kent.
Cronkrite, Charles H. S. (capitaine)		14 sept 1869	York.
David, J. D.		30 avril 1869	Carleton.
Daley, J. E. (lieutenant.)		20 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Des Brisay, (lieutenant)		20 avril 1869	Kent.
Davis, Robert D. (capitaine)		6 mai 1869	Deuxième St. Jean.
Darling, John (capitaine)		15 mai 1869	Kings.
Derrah, Charles N. (lieutenant.)		15 mai 1869	Queens.
Devlin, James		18 août 1869	Deuxième St. Jean.
Disbrow, Robert Chillias		15 déc 1869	Deuxième St. Jean.
Foster, G. L. (lieutenant)		20 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Flewelling, G. T. (major)		20 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Frier, J.		30 avril 1869	Westmoreland.
Godard, C. E. (capitaine)		20 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Garden, J. W.		30 avril 1869	Carleton.
Harper, W. T.		20 avril 1869	Westmoreland.
Hanington, C. F.		30 avril 1869	Westmoreland.
Harding, William S. (enseigne)		6 mai 1869	Deuxième St. Jean.
Hutchison, William		15 mai 1869	Kent.
Hatheway, Warren Franklin		16 nov 1869	Deuxième St. Jean.
Kerr, John (capitaine)		6 mai 1869	Deuxième St. Jean.
Lovett, A. W.		20 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Morris, W. S. (capitaine)		20 avril 1869	York.
Macshaue, J. R. (major)	19 juin 1869	20 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Mowatt, C. E.		30 avril 1869	Charlotte.
Maher, M. W. (capitaine)		30 avril 1869	Deuxième St. Jean.
Mowatt, James (capitaine)		15 mai 1869	Charlotte.
Mahood, James A.		16 nov 1869	Deuxième St. Jean.
McLaughlin, F.		20 avril 1869	Deuxième St. Jean.
McCully, S. W. (lieutenant)		20 avril 1869	Northumberland.
McIntosh, John P. (enseigne)		7 juin 1869	Gloucester.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*PROVINCE DU NOUVEAU BRUNSWICK.—Liste des Aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Powers, C. (lieutenant)'		20 avril 1869.....	Deuxième St. Jean.
Peters, Hurd	19 juin 1869.....	20 avril 1869.....	Deuxième St. Jean.
Potts, James		21 juin 1869.....	Kent.
Robinson, W. S. (capitaine)		20 avril 1869.....	Charlotte.
Robertson, C. (lieutenant)		30 avril 1869.....	Deuxième St. Jean.
Raycroft, John		7 juin 1869.....	Deuxième St. Jean.
Sharp, G. H.		20 avril 1869.....	Kings.
Shields, T. E.		20 avril 1869.....	Sunbury.
Stevens, Beverly (enseigne)		30 avril 1869.....	Victoria.
Spencer, James H.		15 mai 1869.....	Deuxième St. Jean.
Sulis, Charles E. (lieutenant)		7 juin 1869.....	Deuxième St. Jean.
Sullivan, John H.		4 août 1869.....	Deuxième St. Jean.
Thurgar, J. F. (capitaine)		20 avril 1869.....	Deuxième St. Jean.
Thompson, William		14 sept 1869.....	Deuxième St. Jean.
Underhill, J. D. (capitaine)	19 juin 1869.....	20 avril 1869.....	Deuxième St. Jean.
Vince, D. M. (capitaine)		20 avril 1869.....	Carleton.
Wilmot, E. A. (enseigne)		30 avril 1869.....	Sunbury.
Wilber, William F.		21 juin 1869.....	Kent.
Wheten William (lieutenant)		21 juin 1869.....	Kent.
Welling, Charles H.		21 june 1869.....	Westmoreland.

APPENDICE No. 4.—*Suite.*

RÉSUMÉ.—PROVINCE DU NOUVEAU BRUNSWICK.

DIVISIONS DE COMTÉS.	MILICE ACTIVE.		Nombre de cadets fréquentant les écoles militaires le 1er janvier 1870.
	Aspirants à des commissions, dans le service de la milice active, qui ont obtenu des certificats aux écoles militaires depuis leur ouverture.		
	Certificats de première classe.	Certificats de deuxième classe.	
Albert.....		1	
Carleton.....		4	
Charlotte.....		2	1
Gloucester.....		1	
Kent.....		4	
King's.....		10	
Northumberland.....		1	1
Queen's.....		1	
St. Jean (première).....		1	
St. Jean (seconde).....	4	31	4
Sunbury.....		3	
Victoria.....		1	
Westmoreland.....		5	1
York.....		3	2
	4	68	9

APPENDICE No. 5.

PROVINCE D'ONTARIO.

LISTE des Officiers de la Milice Volontaire, et Aspirants à des Commissions, qui ont obtenu des certificats du Bureau des Examineurs, du 1er janvier 1868 au 31 décembre, 1869.

GRADE ET NOM.	Corps.	Certificat de première classe.	Certificat de seconde classe.
Arthurs, capitaine William	2me carab. Queen's Own	4 août 1869	
Allan, M. William	28me bataillon		3 août 1869
Bryant, enseigne Ebenezer	10me Royaux		10 mars 1868
Bleakley, lieutenant George	22me bataillon d'Oxford		10 mars 1868
Bearman, major John	43me bataillon	6 août 1869	
Campbell, lieutenant D.	20me bataillon	10 mars 1868	
Carlisle, enseigne George C.	19me bataillon		10 mars 1868
Cook, lieutenant Henry	33me Huron bataillon	10 mars 1868	
Close, enseigne James A.	48me bataillon	10 mars 1868	
Coleman, M. B.	10me Royaux		4 août 1869
Chadwick, lieutenant E. M.	2me carab. Queen's Own	4 août 1869	
Corbett, capitaine W.	43me bataillon	6 août 1869	
Dudley, enseigne W. H.	10me royaux		10 mars 1868
Drummond, major T.	Bat. de campagne Kingston	9 nov. 1869	
Egleson, capitaine Joseph	Brigade d'Ottawa art. garn.		6 août 1869
Easton, 2me lieutenant W. H.	do do		6 août 1869
Fleming, enseigne Andrew	10m royaux		10 mars 1868
Foley, enseigne W. A.	13me bataillon		14 août 1869
Garvin, W. A.	43me bataillon		6 août 1869
Graham, 1er lieutenant P.	Bat. de campagne Kingston	9 nov. 1869	
Hope, enseigne George	13me bataillon		10 mars 1868
Jones, sergent-major O.	14me bataillon	10 mars 1868	
Jarvis, capitaine S. M.	2me carab. Queen's Own	4 août 1869	
Kane, lieutenant Robert	19me bataillon		10 mars 1868
Murray, lieutenant George	19me bataillon		10 mars 1868
Miller, caporal A. A.	2me Queen's Own Rifles		10 mars 1868
Marshall, lieutenant Joseph	10me royaux		10 mars 1868
Macklam, major Thomas	44me bataillon	4 août 1869	
Millar, 1er lieutenant William	Batterie des Iroquois	6 août 1869	
McNair, capitaine James H.	3me bataillon, G. T. B.		10 mars 1868
McIntosh, lieutenant F. F.	7me bataillon de London		10 mars 1868
McLean, enseigne George	43me bataillon	10 mars 1868	
O'Brien, major W. E.	35me Simcoe Forresters	4 août 1869	
Paisey, sergent-major William	28me bataillon		3 août 1869
Rogers, lieutenant William D.	10me royaux	10 mars 1868	
Roxborough, sergent-major T. H.	Brigade d'Ottawa art. garn.		6 août 1869
Stewart, enseigne A. N. McN.	13me bataillon		10 mars 1868
Sylvester, M. R. H.	45me bataillon	18 mars 1868	
Swinford, capitaine H. H.	30me bat. de Wellington		10 mars 1868
Stiff, lieutenant James	44me bataillon		4 août 1869

APPENDICE No. 5.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—*Suite.*LISTE des Officiers de la Milice Volontaires et Aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	CORPS.	CERTIFICAT DE PREMIÈRE CLASSE.	CERTIFICAT DE DEUXIÈME CLASSE.
Spragge, 1er lieutenant W. G. M.	Bri. d'art. de gar. d'Ottawa		6 août 1869.
Stewart, enseigne A.	43me bataillon		6 août 1869.
Stephenson, major M.	3me bataillon, B. C. F. G. T.	3 août 1869.	
Thornton, enseigne W.	19me bataillon		10 mars 1868.
Wetmore, enseigne S.	38me bataillon		4 août 1869.
Wilkinson, lieutenant Thomas.	42me bataillon		6 août 1869.
White, lieutenant H. A. L.	28me bataillon		3 août 1869.
Wilmot, 2nd lieutenant Henry	Batterie de camp. Kingston	19 novembre 1869.	

PROVINCE DE QUÉBEC.

Baylee, païemaitre E. C.	8me carabiniers, Stadacona.		20 mars 1868.
Bryant, lieutenant G. S.	3me bataillon, B. C. F. G. T.		5 août 1869.
Bisailon, capitaine L.	Voltigeurs canadiens.		16 août 1869.
Baker, lieutenant L. R.	Voltigeurs canadiens.		16 août 1869.
Cunningham, cornet W. J.	Les Guides Royaux	23 mars 1868.	
Dupont, enseigne W. D.	6me infan. légè., Hochelaga	5 août 1869.	12 mars 1868.
Hamel, païemaitre L. C.	17me bataillon	20 mars 1868.	
Hatt, lieutenant Samuel.	Artil. de garnison, Montréal	5 août 1869.	
Knott, capitaine George	1me bataillon, B. C. F. G. T.	5 août 1869.	
McIntosh, enseigne A. J.	6me infan. légèr., Hochelaga		5 août 1869.
Sinton, capitaine J. C.	6me infan. légè., Hochelaga	5 août 1869.	
Seebold, enseigne J. G.	6me infan. légè., Hochelaga		5 août 1869.
Tylee, lieutenant C. D.	Artil. de garnison, Montréal		5 août 1869.
Taylor, enseigne H.	3me carabiniers Victoria.		5 août 1869.
Tailon, lieutenant A.	Voltigeurs canadiens.		16 août 1869.

PROVINCE DU NOUVEAU BRUNSWICK.

Blackslee, capitaine Asa S.	2me division rég., St. Jean	4 août 1869.	
Blane, sergent-major A.	Bat. volontaires de St. Jean		4 août 1869.
Godard, capitaine C. E.	Bat. volontaires de St. Jean	4 août 1869.	
Maher, capitaine M. W.	Bat. volontaires de St. Jean	4 août 1869.	
Nugent, lieutenant John.	Bat. volontaires de St. Jean		4 août 1869.

APPENDICE No. 6.

EXTRAIT des Rapports de l'Exercice au tir à la cible, reçus en 1869.

DISTRICT MILITAIRE, No. 1.

CORPS.	Nombre total des hommes qui se sont exercés.	Total de coups dépen- sés.	DISTANCES.		Plus hauts points.	MEILLEURS TIREURS.
			depuis	vrsgs.		
7me Bataillon volontaire	48	590	200	500	53	Soldat William Cummings.
23me do	82	4,920	100	600	44	Sergeant J. Davison.
24me do	59	835	200	400	53	Capitaine M. Martin.
27me do	32	320	200	300	19	Soldat R. McIntyre.
28me do	41	410	200	400	30	Soldat E. Chambers.
30me do	87	779	200	500	32	Soldat J. McMunn.
32me do	52	780	200	400	46	Soldat J. Sparrow.
33me do	73	1,045	200	500	48	Soldat Thomas Horn.
Total	474	9,679	100	600	53	Capitaine M. Martin.

DISTRICT MILITAIRE, No. 2.

Troupe de Grimsby	35	700	200	400	37	Soldat John Walker.
-----------------------------	----	-----	-----	-----	----	---------------------

DISTRICT MILITAIRE, No. 3.

14me Bataillon volontaires	736	8,496	100	800	55	Capitaine F. Werner.
16me do	15	115	400	600	24	Capitaine White.
46me do	84	1,260	200	400	51	Caporal J. Thompson.
47me do	141	1,643	200	500	47	Major Craig.
49me do	155	2,125	100	600	49	Soldat J. Ketcheson.
Total	1,131	13,639	100	800	55	Capitaine F. Werner.

DISTRICT MILITAIRE, No. 4.

42me Bataillon volontaires	79	790	200	400	30	Soldat A. Miller.
56th do (batterie)	59	670	200	400	41	Canonnier J. Colborne.
Total	138	1,460	200	400	41	Canonnier J. Colborne.

APPENDICE No. 6.—*Suite.*EXTRAIT DES RAPPORTS du tir à la cible, reçus en 1869.—*Suite.*

DISTRICT MILITAIRE, No. 6.

CORPS.	Nombre total d'hommes qui se sont exercés.	Nombre de coups tirés.	DISTANCE.		Plus hauts points.	MEILLEURS TIREURS.
			De	A		
Bataillon volontaire de Temiscouata	103	3,090	Vgs.	Vgs.	27	Soldat Philippe Lefebvre.
Comp d'infanterie Berthier, en haut	52	269	200	600	14	Caporal Genereaux.
do Joliette.....	36	250	200	400	18	Soldat J. Charland.
do Ste. Elizabeth....	110	1,650	300	600	38	Soldat P. Lafrenière.
do Ste. Mélanie.....	82	580	200	600	26	Soldat A. Landry.
do St. Gabriel.....	180	2,700	200	600	54	Soldat J. Bellemare.
Total.....	563	8,530	200	600	54	Soldat J. Bellemare.

BRIGADE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

1er bataillon d'artillerie de place...	407	12,210	200	600	45	Capitaine Walton.
1er do carabiniers.....	418	12,540	200	700	52	Soldat S. Butler.
2me do do.....	478	11,475	200	700	55	Soldat J. Clune.
3me do do.....	366	7,590	150	700	51	Soldat R. Hay.
Total.....	1,669	43,815	150	700	55	Soldat J. Clune.

RÉSUMÉ.

District Militaire, No. 1.....	474	9,679	100	600	53	
do 2.....	35	700	200	400	37	
do 3.....	1,131	13,639	100	800	55	
do 4.....	138	1,460	200	400	41	
do 6.....	563	8,530	200	600	54	
Brigade du che.-de-fer Grand Tronc.	1,669	43,815	150	700	55	
Grand Total.....	4,010	77,823	100	800	55	Captain F. Werner.

MEMO.—Lorsque deux ou plus ont fait le même nombre de points, celui qui aura fait le plus grand nombre de Centres, sera reconnu le meilleur tireur.

APPENDICE No. 7.

PROVINCE D'ONTARIO.

LISTE des Aspirants à des Commissions dans la milice active, qui ont obtenus des certificats à l'École de Cavalerie, du 1er novembre 1867, au 1er janvier 1870.

GRADE ET NOMS.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Ashford, sergent.....	25 novembre 1867.....		Durham.
Allen, sergent Joseph.....	28 juin 1868.....		Lennox.
Alexander, caporal J. B.....	28 juin 1868.....		Simcoe.
Allen, sergent William.....		1er juillet 1868.....	Durham.
Ashford, cavalier George.....	11 août 1868.....		Durham.
Astley, canonnier Henry.....	23 mars 1869.....		York.
Astley, sergent major Frank.....	17 mai 1869.....		Simcoe.
Anderson, Lieutenant J. V.....		17 mai 1869.....	Durham.
Boulton, lieutenant-colonel Darcy E.....	25 novembre 1867.....		Northumberland.
Began, sergent.....	7 décembre 1867.....		Northumberland.
Booke, Capitaine George.....	7 décembre 1867.....		Lincoln.
Button, major William.....	31 décembre 1867.....		Toronto.
Book, caporal Matthias.....	31 décembre 1867.....		London.
Bingham, capitaine Jacob.....	31 décembre 1867.....		Brant.
Barnes, sergent Jonas L.....	7 février 1868.....		Elgin.
Birch, sergent F. O.....	7 février 1868.....		Lincoln.
Bartlett, caporal F. E.....	29 mars 1868.....		Lennox.
Brown, sergent John.....	9 avril 1868.....		York.
Bell, lieutenant James J.....	1er juin 1868.....		Toronto.
Boulton, cornet D. Edward.....	1er juin 1868.....		Northumberland.
Boulton, capitaine Charles.....	27 juillet 1868.....		Northumberland.
Bell, cavalier Forrest.....	11 août 1868.....		York.
Baldwin, lieutenant S. B.....	3 septembre 1868.....		York.
Beattie, cavalier Charles.....	7 septembre 1868.....		Northumberland.
Bernard, cavalier Gerald.....	3 septembre 1868.....		Kingston.
Baby, Raymond A.....	5 septembre 1868.....		Lambton.
Burnett, cavalier Wm. B.....	16 janvier 1869.....		Elgin.
Barnes, sergent David N.....	16 janvier 1869.....		Elgin.
Barnes, caporal John.....	16 janvier 1869.....		Kingston.
Bovikoske, enseigne Edwin.....		30 janvier 1869.....	Toronto.
Byan, cavalier Wm. Jesse.....	4 février 1869.....		Northumberland.
Burgess, cavalier James.....	19 février 1869.....		London.
Burr, William.....	27 février 1869.....		Simcoe.
Button, cavalier John.....	17 avril 1869.....		York.
Button, sergent Francis.....	17 avril 1869.....		York.
Casez, caporal Henry.....	31 décembre 1867.....		Northumberland.
Carlyle, sergent John.....	7 février 1868.....		Brant.
Cameron, sergent Alexander.....	18 février 1868.....		London.
Campbell, capitaine Robert J.....	3 avril 1868.....		Toronto.
Cross, caporal James.....	9 avril 1868.....		York.
Cunningham, cornet D.....	4 mai 1868.....		Lambton.
Cameron, sergent John.....	11 avril 1868.....		London.
Casez, cavalier Frank M.....	11 1868.....		Northumberland.
Cummins, sergent John.....	2 octobre 1869.....		Frontenac.
Crawford, cavalier Charles.....	26 octobre 1868.....		Northumberland.
Copeland, cavalier Thomas.....	3 décembre 1868.....		York.
Cooper, cavalier Henry William.....	13 décembre 1869.....		Toronto.
Crawford, Henry E.....	13 décembre 1868.....		Brockville.
Clark, trompette Charles H.....	16 janvier 1869.....		Kingston.
Collings, cavalier John.....	23 mars 1869.....		Durham.
Carlyle, cavalier James.....	23 mars 1869.....		Brant.
Clark, James B.....	6 avril 1869.....		Simcoe.
Carson, D. M.....		17 mai 1869.....	Durham.
Curtis, Edwin G.....		17 mai 1869.....	Toronto.

APPENDICE No. 7.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Duff, capitaine John.....	25 nov. 1867.....	Kingston.
Denison, cornette Fred C.....	25 nov. 1867.....	Toronto.
Dunn, sergent major.....	25 nov. 1867.....	Toronto.
Dempster, capitaine William.....	31 déc. 1867.....	London.
Dela Hooke, soldat James.....	25 mai 1868.....	Toronto.
Devlin, caporal William James.....	30 jan. 1869.....	York.
Dalziel, cavalier Robert.....	19 fév. 1869.....	York.
Denison, C. A.....	6 avril 1869.....	York.
Dilworth, canonnier Robert.....	6 avril 1869.....	York.
Dunn, caporal Robert.....	17 avril 1869.....	York.
Deynard, sergent D. S.....	5 mai 1869.....	Essex.
Dawson, cavalier A.....	17 mai 1869.....	Frontenac.
Elliott, sergent.....	25 nov. 1867.....	York.
Eddy, caporal Eli.....	10 mars 1868.....	Brant.
Evans, enseigne James.....	26 oct. 1869.....	London.
Elliott, cavalier Glinn.....	3 déc. 1868.....	London.
Elliott, caporal Robert.....	30 jan. 1869.....	York.
Ellis, enseigne Warring H.....	19 fév. 1869.....	Peel.
Ferguson, sergent Jos. H.....	6 nov. 1868.....	London.
Freek, cavalier Jesse.....	30 déc. 1868.....	York.
Fulton, cavalier A. L.....	6 avril 1869.....	Elgin.
French, cavalier James.....	17 avril 1869.....	York.
Furlong, sergent A. H.....	5 mai 1869.....	York.
Griffith, sergent David.....	17 mars 1868.....	Lennox.
Grobb, cornet Joseph.....	31 mars 1868.....	Lincoln.
Gregory, capitaine Eli.....	31 mars 1868.....	Lincoln.
Gregory, lieutenant Johnson.....	31 mars 1868.....	Lincoln.
Harrison, caporal Francis.....	9 mars 1868.....	Durham.
Grasse, caporal Horace G.....	9 mars 1869.....	Kingston.
Grobb, sergent Phillip.....	4 mai 1868.....	Lincoln.
Gurd, sergent William.....	1 juillet 1868.....	Lambton.
Green, sergent Edmund.....	28 juin 1868.....	Lennox.
Greer, cavalier Samuel.....	7 sep. 1868.....	Durham.
Gray, lieutenant John.....	26 sep. 1868.....	Toronto.
Grant, cavalier Joseph.....	26 oct. 1868.....	Frontenac.
Graham, canonnier George.....	6 nov. 1868.....	Toronto.
Graham, sergent Joseph.....	19 fév. 1869.....	York.
Grasse, cavalier John C.....	27 fév. 1869.....	Kingston.
Gregory, caporal R. W.....	23 mars 1869.....	Lincoln.
Giddings, canonnier Frederick.....	5 mai 1869.....	York.
Howard, sergent.....	7 déc. 1867.....	Northumberland.
Harrison, sergent Alexander.....	31 déc. 1867.....	York.
Higgins, sergent Benjamin.....	7 fév. 1868.....	London.
Hill, cavalier Edwin.....	27 juillet 1868.....	Durham.
Howard, cavalier L. V.....	11 aout 1868.....	Northumberland.
Hector, cavalier John William.....	26 oct. 1868.....	York.
Hammill, cavalier Thomas.....	26 oct. 1868.....	York.
Hawley, cavalier Robert J.....	6 nov. 1868.....	Northumberland.
Hewitt lieutenant Robert.....	30 déc. 1868.....	Kingston.
Hurry, caporal James H.....	30 déc. 1868.....	Toronto.
Henry, cavalier George C.....	30 déc. 1868.....	Brant.
Haines, caporal Edward H.....	6 avril 1869.....	Lincoln.
Harvey, caporal A. E. de Clifford.....	6 avril 1869.....	Hastings.
Harrison, cavalier C. B.....	17 avril 1869.....	Toronto.
Henderson, cavalier A. E.....	17 mai 1869.....	Durham.
Hetherington, S. G.....	17 mai 1869.....	Durham.
Howes, canonnier R. J.....	17 mai 1869.....	Grenville.

APPENDICE No. 7.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

RANG ET NOMS.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Irvine, major Atcheson G.	13 déc. 1868		Ottawa.
James, sergent	7 déc. 1867		Toronto.
Jones, cornet Thomas L.	31 déc. 1867		Brant.
Jynn, caporal John E.	7 fév. 1868		Durham.]
Jones, caporal William C.	31 mars 1868		Toronto.]
Jackson, lieutenant Thomas R.	28 juin 1868		Toronto.
Knight, sergent-major.	7 déc. 1867		Kingston.
Knowlson, cavalier George	7 sep. 1868		Durham.
King, lieutenant Frank	2 oct. 1868		Welland.
Keating, lieutenant Walter	13 déc. 1868		Simcoe.
Kennedy, capt. et adjt. Wm. N.	23 mars 1869		Peterboro.
Luard, cornet Alfred	31 déc. 1867		London.
Livingstone, sergent John	21 janv. 1868		York.
Lowden, cavalier Henry	11 aout 1868		Durham.
Lampson, enseigne George	26 oct. 1868		Qu. bec.
Lett, lieutenant Stephen	23 mars 1869		Simcoe.
Lampson, Frederick	17 mai 1869		Québec.
Macleod, lieutenant-colonel Norman.	25 nov. 1867		York.
Marshall, sergent John	17 jan. 1868		York.
Marshall, lieutenant William	7 fév. 1868		Brant.
Miller, caporal Norton	17 mars 1868		York.
Morow, sergent James C.	26 mai 1868		Toronto.
Maguire, caporal A. S.	3 sept. 1868		Durham.
Mallory, cavalier Albert	7 sept. 1868		Northumberland.
Mussons, lieutenant Charles S.	26 oct. 1868		Haldimand.
Malcolm, Alexander	6 nov. 1868		Toronto.
Macleod, major James F.	3 déc. 1868		Durham.
Moore, sergent Alexander		17 avril 1869	York.
Moffat, George		17 avril 1868	Durham.
Morton, cavalier William	17 mai 1869		York.
McDougall, caporal John		7 fév. 1868	Toronto.
McConnell, sergent James	9 avril 1868		York.
McConnell, caporal John	30 juillet 1868		York.
McMurry, lieutenant James W.	30 sept. 1868		Durham.
McKenzie, major Alexander	3 déc. 1868		Simcoe.
McConnell, cavalier Joseph	30 déc. 1868		York.
McNaughton, cavalier James	23 mars 1869		Durham.
McMillan, lieutenant D. H.	17 avril 1869		Simcoe.
McDonald, sergent A. A.	5 mai 1869		Hastings.
Neville, sergent-major Cavendish.	11 aout 1868		Lambton.
Newberry, cavalier Henry	30 janv. 1869		York.
Nimmo, lieutenant Charles B.	23 mars 1869		Welland.
Nesbitt, capitaine et Adjudant A.	17 mai 1868		Peel.
Orde, cavalier Francis W.	26 oct. 1868		Northumberland.
Orde, cavalier Walter L.	3 déc. 1868		Durham.
Otty, capitaine et Adjudant W.	30 janv. 1869		St. John, N. B.
Patterson, cornette R. B.	31 déc. 1867		Lincoln.
Parcell, sergent George	10 mars 1868		Kingston.
Powers, sergent-ma ^r or cavalerie	9 avril 1868		Durham.
Peters, lieutenant Frank	28 juin 1868		London.
Perry, lieutenant Charles B.	28 juin 1868		Lennox.
Peebbs, capitaine et Adj. John L.	30 janv. 1869		York.
Powell, cavalier Peter	23 mars 1869		York.

APPENDICE No. 7.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

RANG ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Paterson, lieutenant W. G.		5 mai 1869.	Simcoe.
Phillip, sergent William.		17 mai 1869.	Durham.
Paterson, capitaine William	22 janvier 1869.		York.
Quinlan, cavalier James W.	30 septembre 1868.		Durham.
Rosevear, caporal Henry.	1er juillet 1868.		Durham.
Reed, cavalier Robert.	11 août 1868.		Northumberland.
Routledge, cavalier Peter.	6 avril 1869.		York.
Rains, cavalier John	17 mai 1869.		York.
Smart, major Robert W.	25 novembre 1867.		Durham.
Sweetman, sergent James.	7 février 1868.		Lennox.
Silcow, caporal Edwin.	7 février 1868.		Elgin.
Scott, sergent Robert.	10 mars 1868.		Kingston.
Stratton, sergent John.	17 mars 1868.		Kingston.
Sloan, sergent John.	17 mars 1868.		Lennox.
Scott, sergent Stephen.	31 mars 1868.		Toronto.
Shout, caporal James J.	31 mars 1868.		Toronto.
Stewart, lieutenant George.	4 mai 1868.		Lambton.
Shellington, caporal Robert.		4 mai 1868.	Brant.
Sutherland, sgt.-mjr. de trp. Wm. W.	3 septembre 1868.		York.
Smith, cavalier S. S.	7 septembre 1868.		Hastings.
Suddard, cavalier Thomas.	7 septembre 1868.		Frontenac.
Smith, caporal George B.	26 octobre 1868.		Northumberland.
Sykes, caporal James.	6 novembre 1868.		Toronto.
Smith, cavalier Gaston.	13 décembre 1868.		Toronto.
Scoble, major Thomas C.	30 décembre 1868.		Toronto.
Silcow, sergent Thomas A.	30 décembre 1868.		Elgin.
Smylie, cavalier John.	27 février 1869.		Northumberland.
Staunton, canonnier John.	23 février 1869.		York.
Sheppard, cavalier Charles E.	23 mars 1869.		York.
Staughton, sergent S.	6 avril 1869.		York.
Stratford, cavalier James.		5 mai 1869.	York.
Serpell, sergent-major de trp. W. H.	17 mai 1869.		Brant.
Tisdale, sergent George	10 mars 1868.		Brant.
Turver, canonnier William W.	4 février 1869.		Simcoe.
Tyrwhitt, capitaine Richard.	19 février 1869.		Toronto.
Turner, cavalier George R.	19 février 1869.		Toronto.
Turner, Alexander James	23 mars 1869.		Ottawa.
Varcoe, cavalier John	27 juillet 1868.		Durham.
Vanorder, caporal Isaiah.	26 octobre 1868.		Frontenac.
Vanderburgh, cavalier James	17 avril 1869.		York.
Williams, cornette Charles H. A.		25 novembre 1867.	Durham.
Winstanley, sergent.	7 décembre 1867.		Toronto.
Weir, sergent Charles.	10 mars 1868.		Brant.
Warren, sergent Geerge M.	26 mai 1868.		Toronto.
Wilton, soldat Edward.	26 mai 1868.		Toronto.
White, cavalier John Edward.	26 octobre 1868.		Toronto.
Watson, Robert.	6 novembre 1868.		Toronto.
Widgery, sergent William.	6 novembre 1868.		Toronto.
Ward, cavalier James	3 décembre 1868.		Northumberland.
Whittaker, Ernest	30 janvier 1869.		Toronto.
Walsh, capitaine et Adju. James M.	27 février 1869.		Prescott.
Wainwright, major G.	17 avril 1869.		Northumberland.
Windsat, Capitaine et Adju. Edmund.	17 mai 1869.		Toronto.
Young, caporal William.	9 avril 1868.		York.

APPENDICE No. 7.—*Suite.*

RÉSUMÉ.—PROVINCE D'ONTARIO.

DIVISIONS RÉGIMENTAIRE.	MILICE ACTIVE.		Nombre des personnes fréquentant les écoles de cavalerie le premier janvier 1870.
	Aspirants à des commissions dans la Milice active qui ont obtenu des certificats à l'école de cavalerie depuis l'ouverture.		
	Certificat de première classe.	Certificat de deuxième classe.	
Brant	9	2	Aucune.—Ecole fermée.
Brockville	1		
Durham	19	8	
Elgin	6		
Essex	1		
Frontenac	4	1	
Grenville	1		
Haldimand	1		
Hastings	3		
Kingston	11		
Lambton	5		
Lennox	7		
Lincoln	7	2	
London	11		
Northumberland	19		
Ottawa	2		
Peel	2		
Peterborough	1		
Prescott	1		
Simcoe	9	1	
Toronto	29	5	
Welland	2		
York	42	3	
Total	193	22	
Québec	2		
St. Jean, N. B.	1		

J. MACPHERSON, Lieut.-Col.,
Surintendant d'école d'instruction militaire.

APPENDICE No. 7.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

LISTE des aspirants à des Commissions dans la Milice Active, qui ont obtenu des certificats aux Ecoles de la Cavalerie durant l'année 1869.

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Alloway, troupe sergt-major H. W.		27 mars 1869	Montréal.
Atkinson, lieut. et adjt. Thomas	10 mai 1869		Montréal.
Bacon, lieutenant-colonel Thomas	27 mars 1869		Montréal.
Barnard, major Edward	27 mars 1869		Montréal.
Bethune, major Angus R.	27 mars 1869		Montréal.
Barwis, lieutenant-colonel Thomas	10 mai 1869		Mégantic.
Bond, major Frank	10 mai 1869		Montréal.
Brown, troupe sergent-major W. D.		10 mai 1869	Québec.
Crozier, caporal John	27 mars 1869		Argenteuil.
Dowker, major George	27 mars 1869		Montréal.
D'Orsennens, lieut.-colonel G. D.	27 mars 1869		Montréal.
Gore, caporal John G.	10 mai 1869		Québec.
Lovelace, lieutenant-colonel Robert	10 mai 1869		Montréal.
Labranche, capitaine Napoleon	10 mai 1869		Montréal.
Lockerby, cornette David L.	10 mai 1869		Hochelaga.
Mercier, sergent O. Dillon		27 mars 1869	Québec.
Martin, major John	10 mai 1869		Montréal.
McMillan, Caporal John		27 mars 1869	Québec.
Tees, troupe sergent-major John	27 mars 1869		Montréal.

APPENDICE No. 7.—*Suite.*

RÉSUMÉ.—PROVINCE DE QUÉBEC.

DIVISION RÉGIMENTAIRE.	MILICE ACTIVE.		Nombre de cadets fréquentant les écoles de cavalerie, le 1er janvier 1870.
	Aspirants à des Commissions dans le service de la milice active qui ont obtenu des certificats aux écoles de cavalerie depuis leur première ouverture.		
	Certificats de première classe.	Certificats de deuxième classe.	
Argenteuil.....	1	Aucune. Écoles fermées.
Hochelega.....	1	
Mégantic.....	1	
Montréal.....	11	1	
Québec.....	1	3	
Total.....	15	4	

J. MACPHERSON, Lieut.-Col.,

*Montréal.**Surintendant de l'Instruction de l'Ecole Militaire.*

RÉCAPITULATION.

CAVALERIE.

PROVINCE.	Certificats de première classe.	Certificats de deuxième classe.	Total.
Québec.....	{ 15 }	4	
Ontario.....	{ 2 }	22	
Nouveau Brunswick.....	1	
Total.....	211	26	237

APPENDICE No. 8.

PROVINCE D'ONTARIO.

LISTE des aspirants à des Commissions dans la Milice Active, qui ont obtenu des Certificats à l'école de Canonnier, depuis le 1^{er} décembre 1867, au 1^{er} janvier 1870.

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Anderson, sergent-major Robert	20 dec. 1867		Toronto.
Adams, lieutenant Joshua F.	22 fév. 1868		Lambton.
Anderson, caporal William	22 fév. 1868		Essex.
Abram, caporal Benjamin S.	17 juin 1868		Lennox.
Armour, Bombardier Robert	15 août 1868		Essex.
Adair, caporal John		15 août 1868	Durham.
Astley, canonnier Henry	5 fév. 1869		Toronto.
Bourlier, capitaine Henry C.	20 dec. 1867		Toronto.
Beatty, sergent James	21 avril 1868		Toronto.
Bleasdale, sergent Charley E.	17 juin 1868		Hastings.
Bartels, caporal Francis	17 juin 1868		Lennox.
Black, caporal William Clark	17 juin 1868		Toronto.
Benter, trompette George		15 août 1868	Hastings.
Bullock, caporal Seth	15 août 1868		Essex.
Bell, lieutenant J. J.	19 déc. 1868		Lanark.
Bedmell, lieutenant C. E.	2 avril 1869		Toronto.
Baylam, canonnier Thomas W.	13 mai 1869		Halton.
Boyd, canonnier William Taylor	31 mai 1869		Peel.
Byam, canonnier William J.	29 juillet 1869		Hastings.
Barker, canonnier Peter McGill	27 sept. 1869		Lennox.
Barton, canonnier Edward W.	27 sept. 1869		Toronto.
Brady, lieutenant James	25 nov. 1869		Lincoln.
Carlow, capitaine John A.	20 déc. 1867		Toronto.
Caruthers, lieutenant G. F.	20 déc. 1867		Toronto.
Charlton, sergent-major Abraham	22 fév. 1868		Toronto.
Clarke, sergent John	21 avril 1868		Toronto.
Carman, lieutenant Frederick	21 avril 1868		Dundas.
Cumner, sergent James	17 juin 1868		Carelton.
Cameron, caporal William J.	17 juin 1868		Toronto.
Campbell, Robert J. George	13 oct. 1868		Lambton.
Chisholm, canonnier Samuel S.	9 déc. 1868		Toronto.
Creighton, George Kennedy	9 déc. 1868		Simcoe.
Clark, soldat Robert	2 avril 1869		Durham.
Crozier, capitaine L. N. F.	3 mai 1869		Hastings.
Cropper, canonnier William Henry	29 juillet 1869		Toronto.
Cotton, canonnier Richard	27 sept. 1869		Hastings.
Campbell, soldat A. G.		25 novembre 1869	Grey.
Dunn, bombardier Wallace	17 juin 1868		Toronto.
Dicks, canonnier William E.	15 août 1868		Toronto.
Darey, sergent John George	9 déc. 1868		Toronto.
Davis, capitaine Adam A.	31 mai 1869		York.
Dobson, canonnier Haynes.	31 mai 1869		York.
Denison, Cadet C. A.	29 juillet 1869		York.
Donaldson, canonnier John		25 novembre 1869	Simcoe.
Elliott, canonnier William M.	9 déc. 1868		Toronto.
Elliott, canonnier Ghinn	13 oct. 1868		London.
Evans, enseigne, James	9 déc. 1868		Durham.
Egner, canonnier William	2 avril 1869		Dundas.
Ester, canonnier Charles B. Murray		25 novembre 1869	Toronto.
Flindall, sergent Alonzo	17 juin 1868		Hastings.
Fox, canonnier John Claude		15 août 1868	Hastings.
Fisher, Alfred Ernest	9 déc. 1868		Lambton.
Foreman, canonnier George	29 juillet 1869		Simcoe.

APPENDICE No. 8.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

RANG ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de, première classe et date.	Division régimentaire.
Gray, lieutenant John.....	21 avril 1868.....	Toronto.
Giddings, canonnier Frederick.....	15 aout 1868.....	Toronto.
Grant, canonnier Henry.....	5 fév. 1869.....	Kingston.
Graham, caporal George.....	5 fév. 1869.....	Toronto.
Gilmour, bombardier William.....	5 fév. 1869.....	Toronto.
Hogg, capitaine John.....	20 déc. 1867.....	Simcoe.
Holmes, lieutenant Josiah G.....	20 déc. 1867.....	Lincoln.
Holmes, sergent-major Samuel.....	21 avril 1868.....	Toronto.
Haines, caporal Hanan.....	21 avril 1868.....	Hastings.
Henry, lieutenant Thomas S.....	17 juin 1868.....	Lennox.
Haines, canonnier Robert.....	31 mai 1868.....	Dundas.
Hilton, canonnier Solomon J.....	29 juillet 1869.....	Hastings.
Hurry, caporal James Henry.....	27 sept. 1869.....	Toronto.
Hetherington, canonnier Samuel.....	25 nov. 1869.....	Toronto.
Hutchison, canonnier Byron.....	13 oct. 1868.....	Dundas.
Haig, Mr. George Thomas.....	25 nov. 1869.....	Hamilton.
Jones, Henry Osborne.....	9 décembre 1868.....	Toronto.
Jackson, capitaine Thomas R.....	27 sept. 1869.....	Huron.
Kruit, sergent William.....	22 fév. 1868.....	Toronto.
Knox, sergent James.....	22 fév. 1868.....	Hastings.
King, lieutenant Frank.....	17 juin 1868.....	Welland.
Kingston, canonnier William Hiram.....	15 aout 1868.....	Northumberland.
Kingston, canonnier John James.....	15 aout 1868.....	Northumberland.
Knox, canonnier Albert.....	5 fév. 1869.....	Hastings.
Kennedy, capitaine William M.....	29 juillet 1889.....	Peterborough.
Lennox, canonnier David.....	15 aout 1868.....	Prince Edward.
Lamphior, canonnier James B.....	13 oct. 1868.....	Lennox.
Lett, lieutenant Stephen.....	9 déc. 1868.....	Simcoe.
Leary, canonnier W.....	2 avril 1869.....	Simcoe.
Leary, canonnier Samuel.....	31 mai 1869.....	Simcoe.
Lindsay, canonnier William.....	29 juillet 1869.....	Toronto.
Lumley, canonnier William.....	29 juillet 1869.....	London.
Morse, sergent-major Hiram.....	22 fév. 1868.....	Toronto.
Meslor, capitaine Judson.....	22 fév. 1868.....	Lincoln.
Moore sergent Alexander.....	21 avril 1868.....	Toronto.
Myers, canonnier William A.....	15 aout 1868.....	Dundas.
Millar, lieutenant William.....	13 oct. 1868.....	Dundas.
Meyer, canonnier H. William C.....	13 oct. 1868.....	Huron.
Macdonald, canonnier D. G.....	2 avril 1869.....	Dundas.
Morrison, canonnier Edward B.....	31 mai 1869.....	Dundas.
Minor, canonnier Silas.....	31 mai 1869.....	Welland.
Martin, canonnier Fred C.....	27 sept. 1869.....	Hamilton.
Martin, trompette du major Luke J. F.....	25 nov. 1869.....	York.
Mickell, soldat Frank.....	25 nov. 1869.....	Ontario.
Moran, canonnier W.....	25 novembre 1869.....	Hastings.
Mitchell, sergent G. H.....	4 août 1869.....	Leeds.
McLean, capitaine Thomas Alexander.....	22 feb. 1868.....	Toronto.
McKenzie, lieutenant William M.....	22 fév. 1868.....	Leeds.
McDonnell, George H.....	19 déc. 1868.....	Glengarry.
McDonald, sergent Alexander.....	5 fév. 1869.....	Hastings.
McBean, canonnier D. S.....	2 avril 1869.....	Lambton.
McPherson, John.....	29 juillet 1869.....	Wellington.
McCordick, canonnier William H.....	25 novemb 1863.....	Lincoln.
Nixon, caporal Francis.....	21 avril 1868.....	Toronto.

APPENDICE No. 8.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Nichols, canonnier F. Mortimer	15 août 1868.		Lennox.
Nimmo, lieutenant Charles Bruce	5 février 1869		Welland,
O'Brien, sergent James	22 février 1869.		Toronto.
Ogilvie, canonnier Robert	13 octobre 1868		Hastings.
O'Brian, lieutenant Thomas	9 décembre 1868.		London.
O'Hara, Jeffrey Mr.	9 décembre 1868.		Toronto.
Onens, H. Y. Mr.	2 avril 1869		Toronto.
Perry, capitaine Charles E.	20 décembre 1867.		Ottawa.
Patterson, lieutenant William G.	20 décembre 1867.		Simcoe.
Perry, sergent George R.	20 décembre 1867.		Ottawa.
Peters, lieutenant John.	22 février 1868.		London.
Patterson, capitaine William	21 avril 1868.		Toronto.
Perkins, sergent-major L. George.	17 juin 1868.		Carleton.
Porter, canonnier William		13 oct. 1868.	Toronto.
Patrick, lieutenant A. P.	9 décembre 1868.		Ottawa.
Parkinson, lieutenant E. James.	5 février 1869.		Toronto.
Patterson, major Thomas.	2 avril 1869.		Toronto.
Pebbles, capitaine A. J. L.	2 avril 1869.		York.
Powell, canonnier N. A.	2 avril 1869.		Northumberland.
Parr, canonnier Joseph.	26 septembre 1869.		Bruce.
Parish, canonnier Watson G.		27 oct. 1869.	Dundas.
Robertson, lieutenant Henry	15 août 1868.		Simcoe.
Rose, lieutenant F. William Wood	19 juillet 1869.		Huron.
Stroud, sergent John.	22 février 1868.		Essex.
Smith, sergent John.	21 avril 1868.		Hastings.
Skinner, sergent Gardiner.	21 avril 1868.		Brockville.
Spence, caporal William	17 juin 1868.		Toronto.
Stewart, canonnier George.	13 octobre 1868.		Northumberland.
Stevenson, lieutenant Edward.	13 octobre 1868.		Lennox.
Smith, Sylvester	9 décembre 1868.		Hastings.
Sickle, Timothy D.	9 décembre 1868.		Northumberland.
Sharr, canonnier William Albert	9 décembre 1868.		Toronto.
Stapleton, canonnier Charles.		5 fév. 1869.	Toronto.
Scholes, canonnier William	5 fév. 1869.		Toronto.
Sykes, caporal James	5 fév. 1869.		Toronto.
Scoble, major Thomas C.	2 avril 1869.		Toronto.
Smith, canonnier D.	2 avril 1869.		Lanark.
Stoughton, sergent Stephen.	31 mai 1869.		York.
Smith, cavalier Gaston	31 mai 1869.		York.
Scholes, sergent John F.	22 sept 1869.		Toronto.
Sharon, canonnier George A.		27 sept. 1869.	Dundas.
Soules, canonnier William Lewis.		27 sept. 1869.	Dundas.
Thomson, capitaine James.	17 juin 1868.		Huron.
Thomson, canonnier E. H.	17 juin 1868.		Hastings.
Turner, canonnier William W.	13 oct. 1868.		Simcoe.
Valentine, canonnier Alexander.	29 juillet 1869.		Toronto.
Wilson, capitaine James.	20 déc. 1867.		Lincoln.
Windeat, lieut. & Adjutant E. W.	20 déc. 1867.		Toronto.
Weston, caporal William.	22 fév. 1868.		Toronto.
Wilson, sergent William A.	22 fév. 1868.		Lincoln.
Widgery, canonnier William.	21 avril 1868.		Toronto.
West, canonnier Peter.	21 avril 1868.		Toronto.
Woods, canonnier George.	21 avril 1868.		Toronto.

APPENDICE No. 8.—*Suite.*PROVINCE D'ONTARIO.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat de seconde classe et date.	Division régimentaire.
Wright, canonnier Adam H.	15 août 1868.	Hastings.
Widdfield, canonnier J. Henry.	13 octobre 1868.	York.
Waylor, lieutenant James.	5 février 1868.	Toronto.
Wilson, canonnier Samuel.	5 février 1868.	Toronto.
Wright, sergent-major James.	2 avril 1869.	Toronto.
Washington, canonnier N.	2 avril 1869.	Northumberland.
Walsh, capitaine James M.	31 mai 1869.	Prescott.
White, canonnier John Edward.	31 mai 1869.	Toronto.
Wilkinson, canonnier Jonathan.	31 mai 1869.	Middlesex.
White, sergent Albert.	29 juillet 1869.	Lanark.
Wainwright, major Griffiths.	29 juillet 1869.	Northumberland.
Warren, sergent George M.	27 septembre 1869.	Niagara.
Wiley, trompette Edwin.	17 septembre 1868.	Dundas.
Young, sergent George.	5 février 1869.	Hastings.

APPENDICE No. 8.—*Suite.*

RESUMÉ.—PROVINCE D'ONTARIO.

DIVISIONS RÉGIMENTAIRES.	MILICE ACTIVE.		Nombre d'élèves fréquentant les écoles de canonniers, le 1er janvier 1870.
	Aspirants à des Commissions, dans le service de la milice active, qui ont obtenu des Certificats aux écoles de canonniers depuis leur ouverture.		
	Certificat de première classe.	Certificat de deuxième classe.	
Brant.....			Quatorze.
Brockville.....	1		
Bruce.....	1		
Carleton.....	2		
Dundas.....	8	4	
Durham.....	2	1	
Essex.....	4		
Glengarry.....	1		
Grey.....		1	
Halton.....	1		
Hamilton.....	2		
Hastings.....	16	3	
Huron.....	4		
Kingston.....	1		
Lambton.....	4		
Lanark.....	3		
Leeds.....	2		
Lennox.....	7		
Lincoln.....	5	1	
London.....	4		
Middlesex.....	1		
Niagara.....	1		
Northumberland.....	7		
Ontario.....	1		
Ottawa.....	3		
Peel.....	1		
Peterborough.....	1		
Prescott.....	1		
Prince Edward.....	1		
Simcoe.....	9	1	
Toronto.....	53	4	
Welland.....	3		
Wellington.....	1		
York.....	8		
Total.....	159	15	14

APPENDICE No. 8.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

LISTE des aspirants à des Commissions dans le service de la Milice Active, qui ont obtenu des certificats aux écoles de canonnier, depuis le 1er janvier 1868 jusqu'au 1er janvier 1870.

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe et date.	Certificat et deuxième classe et date.	Division régimentaire.
Antrobus, J. M.	19 déc. 1868.		Trois-Rivières.
Allen, enseigne et adjudant John	19 déc. 1868.		Jacques Cartier.
Aylmer, John A.	15 mai 1868.		Richmond.
Bacon, lieutenant-colonel Thomas	4 juillet 1868.		Montréal.
Browne, Dunbar	19 déc. 1868.		Montréal.
Bell, enseigne A. W.	10 mars 1869.		Mégantic.
Bulger, Enric	10 mars 1869.		Montréal.
Bignell, soldat W. J.		15 mai 1869.	Québec.
Barr, sergent Joseph	15 mai 1869.		Huntingdon.
Baynes, lieutenant E. A.	15 mai 1869.		Montréal.
Beers, sergent J.	15 mai 1869.		Montréal.
Birdthistle, canonnier William		15 mai 1869.	Montréal.
Bethune, cadet J. S.	4 août 1869.		Montréal.
Clayton, lieutenant Francis H.	4 juillet 1869.		Montréal.
Charland, capitaine Arthur	10 mars 1869.		St. John's.
Drisscoll, cadet Netterville	4 juillet 1868.		Montreal.
D'Orsennens, major G. D.	4 juillet 1868.		Montréal.
DeChantal, cadet C.	4 août 1869.		Montréal.
Fletcher, capitaine J. P.	19 déc. 1868.		St. Jean.
Hunter, cadet Matthew		10 mars 1869.	Québec.
Hebert, cadet Zotique	4 août 1869.		Lapraire.
Irvine, major A. G.	10 mars 1869.		Ottawa.
Irving, canonnier William Noole		4 août 1869.	Montréal.
Johnstone, cadet George	10 mars 1869.		Chateauguay.
Jordan, cadet C. A. R.	4 août 1869.		Montréal.
King, canonnier Charles A.	15 mai 1869.		Sherbrooke.
Lawlor, cadet R. Studdert	4 juillet 1868.		Ottawa.
LaBranche, capitaine et adjudant Nap.	4 juillet 1868.		Montréal.
Lovelace, lieutenant-colonel Robert.	19 déc. 1868.		Montréal.
Le Jeune, cadet Henry	19 déc. 1868.		Montréal.
Lalime, enseigne Charles.	10 mars 1869.		St. Hyacinthe.
Matthews, J. E.	19 déc. 1868.		Richmond.
Morkhill, soldat J. L.		15 mai 1869.	Québec.
Matthews, canonnier F. N.	15 mai 1869.		Montréal.
Murphy, sergent James J.		4 août 1869.	Montréal.
McNeece, John	19 déc. 1868.		Québec.
McFee, cadet Donald.	10 mars 1869.		Huntingdon.
Nelson, cadet W. D. E.		4 août 1869.	Montréal.
Oswald, lieutenant William R.		4 août 1869.	Montréal.
Ouimet, capitaine A.	4 août 1869.		Laval.
Peacock, sergent-instructeur Chris.	4 juillet 1868.		Montréal.
Porteous, instructeur John	19 déc. 1868.		Montréal.
Pearson, canonnier Charles.	10 mars 1869.		St. Jean.

APPENDICE No. 8.—*Suite.*PROVINCE DE QUÉBEC.—Liste des aspirants à des Commissions, etc.—*Suite.*

GRADE ET NOM.	Certificat de première classe, et date.	Certificat de première classe, et date.	Division régimentaire.
Paddon, carabinier Stephen.....	15 mai 1869.....		Sherbrooke.
Paterson, capitaine E. S.		15 mai 1869.....	Québec.
Patterson, caporal William.....		4 août 1869.....	Montréal.
Ross, bombardier John.....	19 décembre 1868.....		Montréal.
Robinson, enseigne W. H.	10 mars 1869.....		Sheffield.
Smart, instructeur d'exercice James..	4 juillet 1868.....		Montréal.
Smythe, capitaine E. St. George.....	4 juillet 1868.....		Montréal.
Scougall, cadet George H.	10 mars 1869.....		Québec.
Short, lieutenant Charles J.		15 mai 1869.....	Sherbrooke.
Taylor, sergent William.....	19 décembre 1868.....		Montréal.
Tabb, carabinier J. E.	19 décembre 1869.....		Montréal.
Tessier, cadet N. J.	4 août 1869.....		St. Hyacinthe.
Vipond, carabinier John.....	10 mars 1869.....		Vaudreuil.
Vaughan, capitaine J. W.	15 mai 1869.....		Compton.
Wicksteed, lieutenant Richard J.	4 juillet 1868.....		Montréal.
Ware, sergent H. J.	10 mars 1869.....		Québec.
Wilkinson, caporal William.....		15 mai 1869.....	Québec.
Yeomans, instructeur d'exercice Z.	4 juillet 1868.....		Montréal.

APPENDICE No. 8.—*Suite.*

RÉSUMÉ.—PROVINCE DE QUÉBEC.

DIVISIONS REGIMENTAIRES.	MILICE ACTIVE.		Nombre d'élèves fréquentant les écoles militaires, le 1er janvier 1870.
	Aspirants à des Commissions, dans le service de la milice active, qui ont obtenu des certificats aux écoles militaires depuis leur ouverture.		
	Certificats de Première classe	Certificat de deuxième classe.	
Chateauguay	1	
Compton	1	
Huntingdon	2	
Jacques-Cartier	1	
Laprairie	1	
Laval	1	
Mégantic	1	
Montréal	24	6	
Ottawa	2	
Québec	3	5	
Richmond	2	
St. Hyacinthe	2	
St. John	3	
Sheffield	1	
Sherbrooke	2	1	
Trois-Rivières	1	
Vaudreuil	1	
Total	49	12	

J. MACPHERSON, Lieut.-Col.,

Montréal.

Agissant comme Surintendant des Ecoles d'Instruction Militaire.

RÉCAPITULATION.

ARTILLERIE.

Québec	49	12	
Ontario	159	15	
Total	208	27	235

No. 8.

Règlements et Ordres

Pour la milice active, les écoles militaires et la réserve (dans les cas y mentionnés)
de la Puissance du Canada, 1870.

No. 9.

Etat Général et Rapports

Des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans les différents comtés et districts de la
province de Québec, pour l'année 1869.

*[Conformément à la recommandation du comité des impressions, ces rapports ne
sont pas imprimés.]*

No. 10.

Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Outaouais.Etat des Revenus et Dépenses pour l'année 1869.

No. 10.

Chemin de Fer du Nord du Canada.Etat des Recettes et Dépenses pour le Chemin de Fer du Nord du Canada, pour l'année finissant le 31 décembre 1869.

[Conformément à la recommandation du comité des impressions, ces rapports ne sont pas imprimés.]

RAPPORT ANNUEL

DU

DEPARTEMENT

DE LA

MARINE ET DES PÊCHERIES,

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1869.

.....
IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.
.....



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 ET 33 RUE RIDEAU.

1870.

RAPPORT ANNUEL

DU

DÉPARTEMENT

DE LA

MARINE ET DES PÊCHERIES,

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1869.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronnet, l'un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :—

J'ai l'honneur de présenter le rapport suivant sur les opérations du Département de la Marine et des Pêcheries durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, pour l'information de Votre Excellence et de la législature du Canada.

Le 30 juin 1869, le Canada possédait 221 phares, fixes ou flottants, et 4 sifflets ou trompettes d'alarme. La dépense totale de leur entretien et de celui des établissements de signaux, établissements de sauvetage, bouées et balises, durant l'année fiscale qui a pris fin ce jour-là,—comprenant les salaires du personnel et les dépenses ordinaires et imprévues des deux maisons de la Trinité, les salaires des agents nécessaires pour gérer le service au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, les salaires des gardiens de phares, et les dépenses en huile, réparations, combustible et autres approvisionnements,—s'est montée à la somme de \$203,496.27.

Les phares fixes et flottants, en Ontario et dans la province de Québec, au-dessus de Montréal, dépendent directement du Département de la marine et des pêcheries, et c'est du bureau à Ottawa qu'émanent les chèques pour le paiement des salaires. Un surintendant est chargé de la surveillance immédiate de tous ces phares, et les visite pour y exécuter les répa-

rations, constamment nécessaires, et les pourvoir des choses qu'exige un bon service. Son inspection s'étend depuis la tour à feu qui est sur la jetée à l'entrée du canal de Lachine jusqu'à celle qui éclaire l'île Saint-Ignace, dans le lac Supérieur,—étendue de côte égale à 1,500 milles. Il y avait dans ce district, le 30 juin 1869, 67 phares, dont 5 flottants, tous entretenus aux frais du gouvernement général, sous la direction et le contrôle de ce Département; indépendamment de ces phares, il existe sur les lacs plusieurs feux de port entretenus et régis par les autorités locales.—Il y avait 54 gardiens et 6 aides.

Le même gardien à chacune des stations suivantes a le soin de deux phares, à savoir, à l'entrée inférieure du canal de Beauharnois, à Gananoque-Narrows et Jack-Straw-Shoals, à Spectacle Shoal et Red-Horse-Rock, à l'entrée du havre de Presqu'île, à la baie de Burlington, à Port-Colborne, à l'entrée de la Tamise, à Killarney et au Petit-Courant.

A Grosse's Point, entrée supérieure du canal de Beauharnois, il y a quatre lumières de deuxième ordre, pour lesquelles sont préposés un gardien et un aide.

Chacune des stations suivantes: île de Gull, Pointe-Pelée, Light, île Chantry, île de Coves et île Nottawasaga, est desservie par deux gardiens, payés par le gouvernement; mais je suis d'opinion qu'à presque toutes ces stations le service pourrait être aussi utilement accompli par un seul gardien, et en conséquence j'ai recommandé au conseil certains changements, dont il résultera une économie considérable de deniers aussitôt que l'on pourra prendre les dispositions nécessaires pour les mettre à exécution.

Les salaires et allocations que reçoivent les gardiens de phares varient de 200 à 560 piastres, et les aides ont de 175 à 325 piastres.

En revisant les salaires de ces agents, j'ai trouvé que quelques-uns reçoivent une rétribution trop modique pour leurs services et les rudes fatigues qu'ils ont à endurer à leurs stations, ou sur leurs bateaux, tandis que d'autres sont trop payés quand on considère les avantages et les privilèges dont ils jouissent. J'ai donc proposé au conseil une nouvelle échelle de salaires, comprenant toutes les allocations, laquelle aura pour effet, lorsqu'on l'appliquera, non-seulement de diminuer la dépense totale, mais encore de régler les salaires d'une manière plus équitable, en les proportionnant à l'importance des devoirs et à la somme de travail à exécuter, comme aux avantages ou aux désavantages des stations respectives. J'avais prié le feu surintendant des phares de cette division, M. D.-C. Smith, de faire un compte-rendu des opérations de l'année, indiquant l'état des phares sur lesquels s'exerçait son inspection, et la nature des réparations nécessaires; mais pendant sa tournée annuelle, en juillet dernier, dans laquelle il a distribué l'huile et les autres provisions pour la saison, il contracta un rhume dont il ne put jamais guérir, et il mourut le 18 septembre 1869, sans avoir pu achever son rapport. Il occupait son emploi depuis nombre d'années, et on l'avait toujours considéré comme un fidèle et bon serviteur public.

Mon assistant accompagnait le surintendant dans cette tournée, et visita en personne presque toutes les stations de la division. Suivant ce qu'il rapporte, à plusieurs des principaux phares portant des appareils catoptriques, on devrait améliorer les lampes en remplaçant par de puissants becs circulaires les petits becs à mèches plates dont on fait usage à l'heure qu'il est; et j'ai l'intention de faire faire cette amélioration aussitôt que possible. Il est probable que la

force éclairante des feux sera très-sensiblement augmentée par là, et quant au surcroît de dépense, il sera insignifiant, car l'huile dont se sert le Département se vend très-bon marché.

Voici les changements qui ont eu lieu dans le personnel des gardiens de phares de cette division pendant l'année expirée le 30 juin 1870.

Le 2 octobre 1868, M. Nathaniel Orr a été nommé gardien du phare de Snake-Island près de Kingston, en remplacement de M. Lawrence Herchmer, qui ne pouvait accomplir lui-même son devoir.

Le 7 juin 1869, M. Charles Ead a été nommé gardien du phare du Port-Stanley, lac Érié, en remplacement de son père M. Richard Ead, décédé.

Le 24 mai 1869, M. H. H. Woodward a été nommé gardien du phare de la Longue-Pointe, lac Érié, en remplacement de M. H. H. Clark, décédé.

Le 22 avril 1869, le Département eut avis que les glaces avaient emporté la tour de la Pointe-Claire, lac Saint-Louis, avec une partie de la jetée sur laquelle elle était construite. On pourvut aussitôt à l'installation, sur la portion qui restait de la levée, d'une lumière temporaire, qu'on a tenue jusqu'à la fermeture de la navigation. Le Parlement ayant voté dans l'intervalle les fonds nécessaires, on a passé marché pour le rétablissement des portions rompues de la jetée, et la construction d'un nouveau phare. Ces travaux sont déjà presque à moitié faits.

Le surintendant fit rapport l'année dernière que le phare flottant de bois entre la batture Lancaester et l'île aux Cerisiers, dans le lac Saint-François, était en mauvais état, et qu'au lieu de le réparer, il vaudrait infiniment mieux construire une jetée ou quai en coffrage et y élever une tour. En conséquence, le Parlement fit l'affectation de fonds nécessaires. La jetée est maintenant en construction, et les travaux seront probablement terminés à l'ouverture de la navigation.

A l'île Saint-Ignace, dans le lac Supérieur, le gardien n'avait pas de maison convenable où passer l'hiver. Pour lui épargner la nécessité de s'éloigner tard en automne après avoir éteint le phare, on a fait bâtir dans l'île une habitation confortable, terminée avant le 30 juin dernier, pour la somme de \$643.74.

Avant la fin de l'année fiscale dernière, je signalais à l'attention du conseil l'urgence du besoin d'un phare sur l'île Sulphur, située à la tête de la baie Georgienne, à une petite distance des mines de Bruce, tout au milieu de la route que suivent les vapeurs qui font le service entre les mines et le Sault-Sainte-Marie, et le conseil rendait l'ordre d'y élever une tour sur les fonds affectés par le Parlement pour l'établissement de phares en Ontario. L'été dernier, un officier du Département des travaux publics a été envoyé à l'île avec le nombre nécessaire d'ouvriers, et ils y ont bâti une tour solide en bois et une maison pour le gardien : ce phare a été éclairé pour la première fois le 25 octobre 1869. Le phare, l'habitation et l'appareil d'éclairage ont coûté \$2,359.20. L'appareil est catoptrique, muni de quatre lampes à réflecteurs paraboliques de 15 pouces de diamètre, deux desquelles sont de puissants becs circulaires. Cette lumière a été extrêmement utile, l'automne dernier, aux vapeurs qui naviguent en cet endroit, et au rapport d'un capitaine, on la découvrait à une distance de 16 milles.

Il a été fait aussi des arrangements, l'année passée, à la suite d'un ordre en conseil, pour établir un phare à l'entrée de Byng-Inlet, dans la baie Georgienne, et un autre à Michael's-

Point, sur l'île Manitouline, dans le lac Huron ; ceux qui les avaient demandés prenant à leur charge la moitié des frais de la construction. Les deux phares sont bâtis, et l'on compte que les lanternes avec les appareils d'éclairage y seront installés et les feux allumés à l'ouverture de la navigation.

A cause de l'importance des intérêts attachés à la navigation de la baie Georgienne, qui est la grande voie de communication britannique d'Ontario au fort William et au Nord-Ouest, j'ai recommandé au conseil d'élever un phare à l'île Solitaire, située dans la baie, sur le chemin des navires qui naviguent entre Collingwood et le Sault-Sainte-Marie, et un autre phare à Parry-Sound, dans la même baie ; si le Parlement vote les fonds nécessaires pendant la présente session, j'espère que ces deux lumières seront en activité en octobre prochain.

Lorsque ces tours seront achevées, il y aura une chaîne de phares, à travers la baie Georgienne et le chenal nord du lac Huron, aux points suivants, savoir : à l'île Nottawasaga, île Christian, île Griffith, Parry-Sound, Dyng-Inlet, île de Coves, île Solitaire, Killarney (2 phares), Petit-Courant (2 phares), île Clapperten et île Sulphur, en tout treize phares pour éclairer cette route.

Parmi les 67 lumières établies en Ontario, au-dessus du canal de Lachine, 6 sont des appareils dioptriques français, qu'on a placés en 1859 sur de fortes tours de pierre, le long des côtes du lac Huron et de la baie Georgienne, aux endroits suivants : Pointe Clarke, phare de deuxième ordre à feu tournant ; Chantry-Island, phare de deuxième ordre ; île de Coves, deuxième ordre ; île Griffith, troisième ordre ; île Christian, quatrième ordre, et île Nottawasaga, deuxième ordre ; tout cet éclairage est d'un genre très-supérieur et très-coûteux.

Le phare sur Snake-Island, près de Kingston, est aussi bâti de pierre, porte un feu rouge, et possède six lampes à réflecteurs paraboliques construits selon le mode catoptrique.

Il y a encore de bonnes tours de pierre surmontées de l'appareil catoptrique à l'embouchure de la Tamise, à l'île aux Bois-Blancs, à l'île Pelée, à l'île Mohawk (feu tournant), à Gibraltar-Point, à Toronto, à Gull-Island, à Presqu'île (grand phare), à Pointe Pitre (feu tournant), à Outer-Drake ou False-Ducks et à l'île Simcoe.

Tous les autres phares d'Ontario sont, je crois, bâtis de bois, et quelques-uns, dans les rivières, sont petits et peu dispendieux.

Celui du récif de la Pointe Pelée, sur le lac Érié, a été fait de bois et achevé en 1861. Les fondements sont assis sur des caissons, remplis d'une maçonnerie de pierre, et immergés dans 19 pieds d'eau.

Les quatre phares-flottants de fer du lac Saint-Louis, près du canal de Lachine, coûtent \$30,797. Il y en a trois qui servent depuis 1850, et le quatrième a été acheté en 1860 ; tous sont encore en bon état.

L'huile et les autres provisions pour le service des phares de cette division pendant l'année expirée le 30 juin 1869, furent délivrées en juillet et août 1868, par le vapeur à hélice *Acadia*, à la satisfaction du Département, moyennant la somme de \$1,400. Les approvisionnements pour l'année suivante ont été portés en juillet et août 1869 par le bateau à hélice *City of London*, également à la satisfaction du Département, moyennant le prix convenu de \$1,300.

Pendant l'année expirée le 30 juin 1869, le maître du havre de Presqu'île sur le lac

Ontario, M. Quick, a été chargé des bouées à l'entrée de ce havre, et a reçu pour ce soin \$300 ; mais comme on n'a pas l'intention de continuer, aux petits ports, de maîtres de havre dans l'emploi de la Puissance, la fonction a été abolie ; et le service des bouées dont il s'agit, c'est-à-dire le soin de les placer, de les ôter et de les peindre, a été confié au gardien des lumières de Presqu'île-Range, à qui on alloue pour cela \$100 par année.

Depuis trois ans, un bâtiment-balise signale le récif Colchester, situé dans le lac Erié, à quelques milles de la rive canadienne, près du comté d'Essex ; il appartient à MM. Hackett, d'Amherstburgh, qui, pour leur rétribution, comptaient sur les souscriptions particulières des armateurs des commandants de navires et des sociétés d'assurance ; mais toutefois ne pouvant, paraît-il, recueillir ainsi suffisamment d'argent pour entretenir le phare flottant, ils ont demandé au gouvernement de les aider par une contribution ; s'il ne le peut faire, MM. Hackett déclarent qu'il leur faudra retirer le bâtiment. Le gouvernement du Canada ne leur a encore rien accordé.

Frais de surintendance, y compris les allocations de voyage, du surintendant de cette division durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, \$2,295 ; salaires de 54 gardiens et 6 aides, \$20,587.50 ; aux ouvriers chargés de réparer les phares, quais et débarcadères, \$8,509. 34 ; huile, \$161. 94 ; provisions, \$3,986. 30 ; restauration des phares flottants et bouées, \$366. 61 ; fret d'un navire pour faire la livraison des approvisionnements, \$1,400. Total, \$42,306. 69. Les dépenses d'entretien et de réparation des 67 phares et balises de la division, durant l'année qui pris a fin le 30 juin 1869, y compris les frais de surintendance, se sont élevés en moyenne à \$631 par phare ; et les frais de surintendance à 5½ pour cent environ du chiffre dépensé. Les affaires de cette division, comprenant le paiement des salaires, etc., sont faites exclusivement par le Département à Ottawa. Plusieurs de ces phares sont des feux de rivière de petit ordre.

Pour ce service, il avait été voté \$43,000, et il a été dépensé \$42,306. 69, y compris \$643. 74 pour la maison du gardien sur l'île Saint-Ignace ; reste une balance non dépensée de \$693. 31 en dépôt au trésor.

Un état, inséré parmi les annexes du présent rapport, fera connaître la dépense générale relative aux phares fixes, phares flottants et bouées au-dessus de Montréal, et les comptes publics contiendront le détail des salaires payés aux gardiens des phares, etc.

Les feux, dans cette division, se tiennent allumés jusqu'à la fermeture de la navigation, vers le 1er décembre, et se rallument en avril, lorsque les glaces disparaissent et que les navires reprennent leurs voyages sur les lacs.

Les gardiens de phares sont presque tous tenus de demeurer à leurs postes durant l'hiver pour veiller à la conservation de l'établissement dont ils sont chargés.

Dans les cas particuliers où il est accordé congé pour un temps limité, on a soin d'y établir une personne responsable.

MAISON DE LA TRINITÉ DE MONTRÉAL.

Cette corporation se compose d'un maître, qui reçoit un traitement de \$625, d'un député-maître et de six syndics sans salaires, et d'un secrétaire-trésorier aux appointements de \$1,325, qui tient les procès-verbaux des assemblées et gère sous la direction du bureau. Le personnel,

sous les ordres du secrétaire, consiste en un commis appointé de \$600, en un huissier-messager qui reçoit \$400. Le personnel du service extérieur de la Maison, comprend, indépendamment des gardiens de phare, le capitaine et l'équipage du vapeur *Richelieu* et le surintendant des pilotes, lequel a \$1,200 d'appointements par année. On emploie le *Richelieu* pour placer les feux flottants et les bouées le printemps et les ôter l'automne, ainsi que pour replacer ou remplacer les bouées emportées par accident dans la saison de navigation. Ce sont des vapeurs ordinaires à fret qui, au besoin, portent les provisions aux phares.

Une fonction très-importante de la Maison de la Trinité de Montréal, sans compter le soin d'entretenir en bon état d'activité les phares sur le fleuve, c'est la surveillance des bouées qui indiquent le chenal. Le ressort de cette Maison s'étend depuis les limites de la province de Québec, au-dessus de Montréal, jusqu'à Port-neuf, étendue de 200 milles environ; sur cette portion du fleuve, il y a d'ordinaire 71 bouées, quelques-unes de fer, et pendant les basses eaux, on en place plusieurs autres sur le lac pour rendre la navigation plus sûre.

Cette division fluviale renferme 41 phares, dont 3 flottants. Ces derniers, trois bâtiments-balises de fer construits en 1856, sont établis sur le lac Saint-Pierre. Tous les phares sont de petites dimensions et suffisent pour le fleuve, il y en a qui ne portent qu'une lampe. Le service en est fait généralement par les habitants ou les fermiers sur les terres desquels ils sont placés, et qui reçoivent pour leurs salaires, de \$7 à \$30 par mois. Les gardiens des phares flottants et ceux sur les îles sont d'anciens pilotes ou des gens expérimentés dans la navigation, et reçoivent de \$20 à \$52 par mois durant la saison.

Pendant la dernière année fiscale, la Maison de la Trinité de Montréal a dépensé \$25,762. 54, et le Parlement avait voté \$26,000 pour ce service. Dans cette dépense figurent \$7,031. 63, affectés à l'entretien du vapeur *Richelieu* qui a fait le service des bouées et des feux flottants; \$4,149. 96 pour les salaires du personnel de la Maison de la Trinité; \$1,256. 63 pour loyer, annonces, papeterie et dépenses imprévues, \$12,549. 25 pour entretien et réparation des phares et bouées, salaires des gardiens, construction de nouveaux phares et achat de terrains, etc. La Maison possède un maître de havre à Sorel, et le salaire et les déboursés de cet agent se sont montés à \$600. 16.

On verra au rapport du secrétaire de la Maison de la Trinité, dans l'appendice ci-joint, que les phares sont visités tous les ans par un comité du bureau, et au besoin par le secrétaire et par le surintendant des pilotes. Le service de pilotage entre Montréal et Québec est aussi placé sous la direction et le contrôle de la Maison, et le bureau parle très-avantageusement des pilotes licenciés de ce district, au nombre de vingt-six.

MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC.

Le ressort de cette corporation s'étend depuis Port-Neuf, 30 milles au-dessus de Québec, jusqu'au golfe et au détroit de Belle-Isle. Elle a la surintendance et l'administration de tous les phares de Port-Neuf à Belle-Isle, y compris les trois sur l'île d'Anticosti, celui du cap des Rosiers et un petit phare dans le port de Gaspé. Il y a 23 phares dans cette division, mais quelques-uns sont de petits phares de rivière. Douze sont des phares de mer d'un genre supérieur. Le phare de Belle-Isle porte un appareil dioptrique français de 1er ordre; celui du cap des Rosiers un appareil catadioptrique français, aussi de 1er ordre: ce sont les plus grands de la

Puissance. Le phare de la pointe Amour, détroit de Belle-Isle, et le phare établi à l'extrémité de la pointe occidentale de l'île d'Anticosti, sont des feux catadioptriques français de 2e ordre, d'un genre supérieur; toutes les autres lumières du golfe Saint-Laurent, sous la direction de la Maison de la Trinité, sont catoptriques, consistant en lampes à réflecteurs.

Les deux feux de Belle-Isle et de la pointe Amour sont placés sur des tours rondes de pierre, qu'on a revêtues de bois, il y a quelques années, pour empêcher les intempéries de l'air de les dégrader; car on s'était aperçu que l'intensité des gelées et la violence des vents d'est, auxquels elles sont exposées, faisaient grand dommage à la maçonnerie. Les phares qui éclairent le cap des Rosiers et la pointe occidentale d'Anticosti sont des tours rondes de pierre à parement de briques réfractaires blanches. Ces quatre phares, les plus beaux et les plus dispendieux qu'il y ait en Canada, ont été allumés pour la première fois en 1858.

Des canons d'alarme se tirent à des intervalles fixes en temps de brume à 8 des phares de cette division, et l'approvisionnement de poudre l'année dernière a été de 14,400 livres. La dépense du service de ces pièces, comprenant le prix des munitions et la paie des canonnières, dans la dernière année fiscale, a été de \$4,919.

Un entrepreneur est chargé du phare flottant situé à la Traverse du sud, au large de la pointe Saint-Roch, et reçoit \$1,820 pour la saison, pour ses services et ceux de ses hommes. Il y a dans la division 23 gardiens de phares et 17 aides et canonnières, sans compter les hommes d'équipage du phare flottant, lesquels ne sont pas payés par le Gouvernement.

Sur l'île d'Anticosti sont établis deux dépôts de provisions pour les marins naufragés; chacun d'eux est pourvu d'un gardien, qui reçoit \$200 par année. Les provisions qu'on y a portées l'année dernière coûtaient \$476.70. Au bout d'un certain temps, lorsque les vivres sont trop vieux pour être employés, ils sont apportés à Québec et vendus à l'encan. La dépense totale de ces deux dépôts, comprenant les salaires des gardiens, etc., a été, l'année dernière, de \$1,112.38. On tient aussi des provisions pour les naufragés aux phares situés à la pointe des Monts, à la pointe S.O., à la pointe O. et à l'extrémité orientale d'Anticosti et à Belle-Isle.

Il n'y a point dans le fleuve, non plus que dans le golfe Saint-Laurent, de sifflets à vapeur pour signaler aux navires, pendant les brumes épaissées ou les tempêtes de neige, le voisinage de la terre; mais j'ai porté la chose à la connaissance du Conseil, et comme la nécessité de signaux de ce genre dans ces parages est évidente, on a inséré au budget une somme suffisante pour mettre le Département en état de se procurer un phare flottant avec un puissant sifflet, qui sera placé en aval des battures de l'île Rouge, et qui, je l'espère, sera de grande utilité à tout navire fréquentant le fleuve. Un phare fixe, pareillement muni d'un sifflet d'alarme, sera aussi établi sur la pointe ouest d'Anticosti, et je suis sûr que cette dernière amélioration sera fort précieuse au commerce maritime à Québec et à Montréal, surtout des propriétaires des steamers océaniques canadiens, qui passent et repassent sans cesse dans ce dangereux endroit pendant la navigation.

J'ai représenté en outre à mes collègues l'urgence du besoin d'un plus grand nombre de lumières le long des côtes du fleuve et du golfe Saint-Laurent, ce grand chemin qui mène à l'Ouest, et dont l'éclairage, bien disposé, serait si favorable au commerce général de la Puissance; et à la suite de cette représentation, une somme de \$82,000 a été marquée au budget pour permettre au Gouvernement d'élever des phares au cap Normand et au cap Ferrol, dan

détroit de Belle-Isle, sur le Rocher-aux-Oiseaux, au cap Raye, sur l'île au Corps-Mort, à la pointe sud d'Anticosti, aux Sept-Iles, au cap de la Madeleine et au cap Chatte, et un petit phare de rivière à la Montée-du-Lac, au-dessous de Québec; en tout 10 phares, pour chacun desquels le budget affecte en moyenne une somme de \$8,200. Le phare flottant et les deux sifflets à vapeur, dont j'ai parlé tout-à-l'heure, coûteront, d'après l'estimation, \$22,000.

On se propose, pour les nouveaux phares, de bâtir des tours de forte charpente, bien abritées contre les intempéries des saisons; et quoiqu'elles dussent être de moins longue durée que celles de pierre que l'Etat possède dans le golfe et plus sujettes qu'elles à l'incendie, on compte cependant qu'elles serviront de longues années à l'usage auquel on les destine.

Le personnel de la maison de la Trinité de Québec se composait, le 30 juin dernier, d'un maître, au traitement annuel de \$1200, et de six syndics, qui exercent gratuitement leurs fonctions; il comprenait aussi un maître de havre, un trésorier, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un copiste surnuméraire, deux surintendants des pilotes, un adjoint du maître du havre, un commis attaché au bureau du maître du havre, un huissier pour les affaires maritimes, un concierge et un messager. Le commis du bureau du trésorier avait été renvoyé pour cause de suppression d'emploi.

Les salaires de ces treize employés, y compris celui du commis du trésorier pour une portion de l'année, atteignaient le chiffre de \$11,805.31. Salaires des gardiens des phares et des dépôts, \$11,973.66, à quoi il faut ajouter \$125 pour le salaire d'un maître de havre à Gaspé, et \$50 pour celui d'un agent semblable à Amherst. Le maître du havre de Québec avait auparavant une chaloupe avec quatre hommes d'équipage. Il n'en est plus ainsi; maintenant, pour accomplir son service extérieur, cet officier fait usage du vapeur de la police fluviale, très-propre à cet objet, et un de ses anciens chaloupiers l'assiste dans l'exécution de ses devoirs.

La dépense du service du maître de havre à Québec, à Gaspé et à Amherst, et de la surintendance des pilotes, est directement supportée par le trésor public; mais ce sont les seuls ports de la Puissance où ces charges existent, et il est probable qu'il se fera avant peu des arrangements pour que cette dépense devienne une charge locale imposée sur les navires fréquentant le port, au lieu de peser sur le revenu général.

Le nombre des gardiens des phares, y compris le feu flottant et le petit feu de port de Gaspé, est de 23, et aux endroits les plus importants et les plus exposés, il y a des aides et des canonnières, au nombre de 17 en total, outre l'équipage du phare flottant et les deux gardiens des dépôts de provisions. Au havre de Gaspé et aux petits phares du fleuve, les salaires sont faibles, variant de \$42 à \$200 par année; mais aux établissements isolés ou éloignés, ils sont de \$320 à \$500 par année.

Les phares du golfe sont visités dans les mois de juin ou juillet et de septembre par le surintendant des pilotes, lorsque le *Napoléon III* fait la distribution de l'huile et des provisions. Ceux du fleuve sont visités plus souvent, chaque fois que besoin est, lorsque le steamer *Lady Head* y porte les approvisionnements.

La maison de la Trinité de Québec a sous sa surveillance 246 pilotes, et pendant l'année expirée le 30 juin 1869, douze apprentis ont passé à l'examen et reçu leurs licences de pilotes.

La nuit du 14 juin 1868, la barque *Preciosa*, qui remontait le fleuve, aborda accidentellement le navire *Walden* et coula bas au large des Pèlerins, près du rivage sud de l'île aux

Lièvres; elle forma un obstacle si sérieux à la navigation que la maison de la Trinité, dans le but de prévenir d'autres accidents, fit ancrer une goëlette le long du débris, laquelle hissait une lumière à la nuit pour le signaler aux navires qui passaient auprès. La barque naufragée fut vendue le 25 juin 1868 au profit des intéressés; mais malgré toutes leurs tentatives, les acquéreurs ne purent jamais venir à bout de la remettre à flot. Le 23 juillet 1868, à la demande de la Maison de la Trinité, j'autorisai le steamer *Napoléon III* à leur prêter aide, et quoique les deux vapeurs du Gouvernement se missent à l'œuvre, ce fut encore autant de peine perdue. Le 5 août 1868, la Maison de la Trinité soumit une offre de M. Pierre Fradette, qui se chargeait de retirer la barque à condition qu'il aurait l'aide de l'un des steamers du Gouvernement et que la barque serait à lui; de plus, s'il réussissait dans sa tentative, qu'on lui donnerait \$1,000. Son offre fut acceptée, mais, après deux essais et un déboursé considérable, il échoua comme les autres.

Le 23 juin 1869, la Maison de la Trinité passa marché avec MM. Rousseau et Patterson pour la somme de \$2,000, et, le 14 septembre, les deux surintendants des pilotes rapportèrent que l'obstacle dans le lit du fleuve avait été enlevé; en conséquence, les \$2,000 ont été payées.

Le 28 avril 1869, une autre barque, le *Glanmore*, faisait naufrage sur le bout sud-est de la batture de l'île Marguerite, près de l'établissement de quarantaine de la Grosse-Île; et l'on prenait aussitôt des mesures pour entretenir une lumière sur l'un de ses mâts. Le navire a été vendu à M. Julien, de Québec, qui n'a pas encore pu réussir à le déséchouer. Comme, par les rapports, sa position le rend très-dangereux aux bâtiments qui naviguent, une somme de \$2,000 a été insérée au budget de 1869-1870 pour l'ôter de là, soit en le faisant sauter ou autrement. Quelqu'un offre de se charger de ce soin moyennant cette somme.

Par suite de la dépense que le gouvernement a dû faire pour tenir des feux allumés sur les deux barques naufragées, la *Preciosa* et le *Glanmore*, il a été présenté au Parlement, pendant la session dernière, un bill qui est devenu loi le 22 juin 1869. Cette loi ordonne d'informer la Maison de la Trinité des obstructions dans le fleuve, sous peine d'amende; la position de l'obstruction doit être indiquée, aux frais du capitaine ou du propriétaire, au moyen de signaux pendant le jour, et de lumières pendant la nuit; et si le propriétaire ne fait pas abandon de son intérêt dans le navire ou objet submergé formant obstruction, dans les quinze jours qui suivent celui de l'accident, la Maison de la Trinité peut faire enlever le dit navire ou objet, le vendre et s'indemniser sur le produit de la vente de toutes dépenses faites pour tenir des signaux et des lumières sur place. Ces dispositions empêcheront qu'à l'avenir de telles dépenses ne pèsent sur la Maison de la Trinité ou le gouvernement, puisqu'elles seront maintenant à la charge des propriétaires des navires ou objets naufragés.

Dernièrement, on a construit un nouveau phare sur une jetée reliée au rivage, à la pointe Saint-Laurent, île d'Orléans, à peu de distance de Québec; mais il a été plusieurs fois déjà endommagé par les glaces, et il paraît qu'il faudra charger davantage la jetée pour qu'elle puisse résister à la forte pression qu'elle subit en hiver et au printemps. La jetée et le phare furent terminés dans l'automne de 1868, et reçus par le Département en mars 1869.

La somme totale dépensée par la Maison de la Trinité de Québec sur le revenu général, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869,—comprenant les dépenses du service de l'éclairage et des bouées, du service des pilotes, du service des maîtres de havre et les

dépenses faites à l'occasion des navires naufragés,—s'est montée à \$41,651.73; la somme votée par le Parlement était de \$41,752.73. Dans ce passif ne figure pas la dépense d'entretien des steamers du Gouvernement qui approvisionnent les phares, parce qu'ils ne sont pas sous la direction de la Maison de la Trinité.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dans cette division, la gestion des affaires locales du Département est confiée à un agent, qui paie les salaires et les autres dépenses nécessaires, sous la direction du Ministre à Ottawa. Il y a de plus un surintendant ou inspecteur des phares, chargé de visiter ces établissements, ainsi que les sifflets d'alarme à vapeur, les hôpitaux de marine, les bouées et les balises dans toute la province. Ces deux agents ont chacun \$1,200 d'appointements par année, et on alloue en sus à l'inspecteur ses frais de voyage, qui, dans la dernière année fiscale, se sont montés à la somme de \$1,015.27.

La division possède 14 phares principaux, y compris le bâtiment-balise établi dans le port de Saint-Jean; à une des stations, savoir à Machias-Seal-Island, il y a deux tours à feu, ce qui fait 15 phares principaux. En outre, il y a 6 lumières de petites proportions sur le fleuve Saint-Jean, 2 autres dans le port de Shédiac, 6 feux flottants sur la rivière et la baie de Miramichi, une petite tour sur l'île du Portage et 2 autres sur l'île aux Renards, baie de Miramichi. Total, 15 grands phares et 17 moindres. Quatorze gardiens et deux aides font le service des premiers, et douze gardiens desservent les autres.

Les salaires des gardiens des principaux phares varient de \$160 à \$696, la plupart étant de \$400; ceux des gardiens des petits établissements varient de \$80 à \$200.

Il y a, sur l'île aux Perdrix, à l'entrée du havre de Saint-Jean, un excellent sifflet d'alarme à vapeur, manœuvré par un mécanicien et un aide, qui ont l'un \$400 et l'autre \$240 de salaire. L'année dernière, on y a mis une bouilloire neuve, du prix de \$695, vu que l'ancienne était devenue faible. Celle-ci a été réparée depuis, et on la garde en réserve en cas d'accident. On a établi, l'automne dernier, un sifflet à vapeur d'un genre très-supérieur à la pointe Lapreau, dans la baie de Fundy, et il a déjà été mis en jeu pendant des temps brumeux ou obscurs, ou des tempêtes de neige. Ces deux signaux d'alarme placés dans la baie de Fundy, don la navigation est rendue dangereuse accidentellement par les brouillards épais qui y règnent quelquefois en été et par d'obscures tempêtes de neige en hiver, ont été d'un grand service aux steamers et aux navires à voiles qui naviguent dans ce parage.

Le Parlement, à la dernière session, avait affecté \$3,000 pour la construction du sifflet à vapeur de la pointe Lapreau; on a dépensé cette somme et il faut encore \$800 pour terminer les bâtiments, les pompes, les puits, etc.

Un mécanicien, sans aide, manœuvre ce signal, et reçoit un salaire de \$400 par année.

Il y a quelque temps, on eut avis qu'une des tours à feu sur les Machias-Seal-Islands s'en allait en ruine, et on mit dans le budget, l'année dernière, une somme de \$1,000 pour la rétablir. MM. Clarke et Stackhouse, de St-Jean, ont entrepris et reconstruit pour \$2,450, la nouvelle tour, qu'ils ont parachevée à la satisfaction du Département. Elle est surmontée d'un puissant appareil dioptrique français de 3e ordre, qu'on avait en réserve. Ce phare a été allumé le 6 novembre 1869, et, au rapport des pilotes, il est très-utile aux navigateurs, car il

projette une lumière vive, qui se voit aisément, par un temps clair, à une distance de 21 milles. La construction de la tour, le transport de l'appareil d'éclairage, sa mise en place, ont coûté en total \$3,289. 94. Les travaux se sont faits, sous la direction du Département des travaux publics, par l'entremise des agents du Département de la marine au Nouveau-Brunswick.

En 1868, on eut avis du dépérissement du phare du cap Enragé, dans la baie de Fundy, et on prit les moyens de le rebâtir. L'année dernière, on a élevé une tour, avec une lumière dioptrique de 4e ordre. Le tout ensemble a coûté \$2,265. 07. La lumière est visible, par un temps clair, à la distance de 15 milles.

La lanterne et l'appareil d'éclairage du phare d'Escuménac, à l'entrée de la baie de Miramichi étant hors de service, on les a remplacés par une puissante lampe dioptrique française de 3e ordre, qu'on avait en réserve. Elle sert beaucoup aux navigateurs qui fréquentent cette côte, et il est probable que par un temps pur on la pourra découvrir à la distance de 21 milles.

À la dernière session il a été voté une somme de \$3,500 pour élever un nouveau phare sur le cap Jourmain, dans le détroit de Northumberland, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick, et le Département des travaux publics, par l'entremise des agents du Département de la marine au Nouveau-Brunswick, a passé marché pour la construction de ce phare avec un logement destiné au gardien, pour le prix de \$4,974. Les travaux sont terminés, et on éclairera le phare le 15 mai prochain. L'appareil est une lampe catoptrique, munie de trois puissants becs circulaires et de réflecteurs de 21 pouces. La dépense pour le tout, jusqu'à ce moment, se monte à \$3,202. 73, et celle pour la lampe, frais de transport, etc., à \$224. 03. Total \$3,426. 76.

Outre les 32 phares, fixes et flottants, et les 2 sifflets d'alarme, entretenus au Nouveau-Brunswick, le Département entretient encore à Reed's Point, Saint-Jean, un excellent feu de port, consistant en 3 lampes à gaz, qui projettent du côté de la mer une lumière rouge, pour guider l'entrée des navires à vapeur et des navires à voiles dans le port. Frais d'entretien, \$60 par année.

Il y a, sur l'île aux Perdrix, un télégraphe aérien qui sert à transmettre aux marchands, aux armateurs et aux pilotes de la ville de St. Jean, la nouvelle de l'arrivée des navires dans la baie de Fundy, avec les renseignements qu'il a été possible d'obtenir touchant leurs armements, armateurs, etc. Le salaire du gardien de cet établissement était de \$300; mais cette dépense n'aura plus lieu à l'avenir, parce que les deux mécaniciens du sifflet d'alarme vont faire le service sans surcroît de salaire.

Au phare de Quaco, baie de Fundy, il y avait un gardien à \$400 d'appointements, avec un aide à \$184; M. Lamb, le gardien, que la vieillesse rendait incapable de remplir cette fonction, s'est retiré du service le 1er octobre 1868, et son aide a été nommé à sa place à \$400. C'est donc une épargne de \$184 par année.

Le 7 juin 1868, M. Coram, gardien du bâtiment-balise de Saint-Jean, donna sa démission, et M. James E. Earle lui succéda; mais, dans la nuit du 4 octobre 1869, un coup de mer, qui causa beaucoup de dommages sur le bâtiment, atteignit et blessa M. Earle, et ce dernier aussi se démit de l'emploi, dont M. Elijah Ross est chargé depuis ce temps.

Le bâtiment-balise, installé au port de Saint-Jean, et qui avait été en partie incendié

avant le 1er juillet 1867, fut entièrement réparé en 1868, et pourvu d'une lumière dioptrique de 4e ordre, système français. Lors du coup de mer du 4 octobre dernier, il reçut de graves avaries, mais on l'a remis en bon état.

Quatre petits phares ou balises surmontés de feux, ont été installés sur la rivière Miramichi pendant l'année dernière,—deux à Grants et deux à la Pointe-du-Chêne—pour guider les navires qui remontent la rivière après la nuit venue, et auxquels cet éclairage a été d'un grand secours. Ces feux furent allumés le 17 mai 1869. Frais de construction, emplacements, etc., \$1,136.34; outre, pour les lampes, \$80. Les deux feux flottants à l'île au Renard, baie de Miramichi, se trouvaient dans une position dangereuse parce que le banc de sable sur lequel ils étaient placés avait été en grande partie balayé par la mer; on les a descendus et réinstallés à quelque distance en arrière, moyennant la dépense de \$300.

Une nouvelle tour, à quatre pans, peinte en blanc, de petite classe, a été construite pendant la dernière saison sur l'extrémité méridionale de l'île du Portage, baie de Miramichi, et éclairée pour la première fois le 6 octobre 1869. Le phare consiste en 4 lampes à réflecteurs paraboliques de cuivre argenté ayant 21 pouces de diamètre; il est visible en temps clair à la distance de 12 milles. La lanterne, les lampes et les réflecteurs qu'on y a mis avaient déjà servi au phare d'Escuménac, avant que ce dernier ait été pourvu d'un appareil dioptrique.

Deux petits phares ont été élevés aussi, vers le même temps, à Preston's-Beach, baie de Miramichi. Les frais d'établissement de ces deux phares et de celui de l'île du Portage, se sont montés à \$850.

Six balises à feux ont été installées pendant la dernière saison dans le fleuve Saint-Jean, entre Frédéricton et Saint-Jean, et ont été allumées pour la première fois le 30 août 1869. Frais de construction, appareil d'éclairage, surveillance, etc., \$2,341.74. Les emplacements coûteront en outre \$600,—ce qui portera le total à 2,941.74.

On se propose d'établir une balise à feux à Cox's Point, Grand-Lac, pour aider les navires à éviter la barre considérable qui se rencontre à cet endroit, et il est probable qu'elle sera allumée l'été prochain.

On a de plus l'intention d'élever, pendant la saison qui vient, un phare fixe sur l'île Caraquette, et de demander au Parlement des fonds pour installer d'autres petits phares sur les côtes de la baie des Chaleurs. Un phare se construit actuellement à la pointe Paspébiac et sera mis en activité l'été prochain.

Le chiffre des dépenses au Nouveau-Brunswick pendant l'année fiscale dernière pour phares, bouées, balises, trompettes d'alarme, établissements de signaux et réparation du bâtiment-balise de Saint-Jean, se monte à \$26,193; mais ce total comprend les frais de réparation du bâtiment-balise de Saint-Jean, incendié antérieurement—soit \$2,300, payées sur les \$20,000 affectées par le Parlement à l'établissement d'un bâtiment-balise neuf, qui n'a pas été nécessaire, puisque l'ancien, ayant été réparé, s'est trouvé fort bon encore. Si l'on retranche ces \$2,300, il reste un chiffre de 23,893, représentant le montant de la dépense des phares et du service côtier au Nouveau-Brunswick. Le Parlement avait assigné pour ces services une somme de \$24,650.

NOUVELLE-ECOSSE.

Il y a eu, à la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année fiscale dernière, 59 phares en activité, et depuis on en a construit un autre à la pointe Tupper, située à peu près au milieu du Déroit de Canso. Ce dernier phare, qu'on allumera le 15 avril prochain, aura trois lampes à réflecteurs et sera à feu rouge fixe. Il s'élève à 44 pieds au-dessus du niveau des hautes eaux et sera visible de tous les points d'approche. Ainsi la Nouvelle-Ecosse, cette année, possèdera 60 phares en activité. Ce sont tous des établissements d'une classe peu dispendieuse et du système catoptrique, à l'exception des deux feux de la pointe Saint-Paul, qui sont des phares dioptriques à miroirs. Cinquante-six sont de bois et trois de pierre. Le service en est fait par 59 gardiens sans aides. A l'île au Loup-Marin, une petite somme est accordée comme assistance temporaire, en attendant que le sifflet d'alarme à vapeur y soit établi et qu'on ait nommé un mécanicien pour en prendre soin. On a dessein, en effet, d'installer un puissant sifflet sur cette île, située au large de l'extrémité sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, parce que c'est un endroit rempli de dangers, où plusieurs vapeurs et navires à voiles ont fait naufrage, et dont les atterrages sont souvent enveloppés de brume. Un sifflet à vapeur a été établi, l'année dernière, sur le cap Fourchu, à l'entrée du havre d'Yarmouth, pour la somme de \$3,826.46, en comptant les frais de construction des bâtiments nécessaires, et il a beaucoup servi aux navires pour les guider en temps de brume.

La trompette d'alarme sur l'île Cranberry, mise en jeu par une machine à calorique et non à vapeur, n'est nullement ce qu'il faut, et coûte beaucoup à entretenir à cause des réparations continuelles qu'elle exige; aussi a-t-on l'intention de la remplacer par un sifflet à vapeur, semblable à ceux qu'on vient d'installer à Lapréau, Nouveau-Brunswick, et à Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.

D'après les rapports, le phare sur la petite île Hope, vis-à-vis le comté de la Reine, court quelque risque d'être emporté, la mer rongéant incessamment les bords de cette île, dont le sol est principalement formé de terre glaise. Le Gouvernement, après avoir considéré l'état de ce phare, a placé \$15,000 dans le budget de l'année prochaine, pour élever, soit une nouvelle tour sur des pieux à vis au centre de l'île, soit un brise-lames ou une digue tout autour de l'île. Le Département des travaux publics est chargé de ces travaux, qui, selon toute probabilité, seront terminés l'été prochain, vu qu'il est très-important de mettre le phare à l'abri du danger avant un autre hiver.

A l'île Amet, dans le déroit de Northumberland, la mer et les glaces amoindrissent aussi peu à peu les bords et mettaient le phare en péril; le Parlement ayant voté les fonds nécessaires, le Département a passé marché pour la construction d'une digue de pierre autour de l'île au prix de \$7,950. Les travaux sont terminés, et il est probable que cette digue arrêtera maintenant les empiètements de la mer.

A l'île Saint-Paul, située à l'entrée du golfe Saint-Laurent, il y a deux phares importants desservis par des gardiens, outre un poste de sauvetage, qui coûte \$2,500 environ par année. On se propose de réduire les dépenses, à la première occasion, en réunissant les services de sauvetage et de phare.

A l'île Scatterie, les fonctions de gardien de phare et de chef de sauvetage sont confiées à la même personne, et tout va bien.

Il y a sur l'île de Sable un établissement de sauvetage, consistant en 16 hommes et dont l'entretien coûte plus de \$5,000 par année. Le gouvernement britannique contribue pour £400 sterling à la dépense, parce que cet établissement se trouve sur la route entre l'Europe et l'Amérique du Nord, et est tout aussi utile aux équipages britanniques qu'aux navigateurs canadiens. La vente des atocas qui croissent dans l'île rapporte généralement une petite somme chaque année; mais le sol ne donne pas encore assez de produits agricoles pour nourrir le poste, auquel il faut envoyer des provisions de la terre-ferme.

Environ 300 ou 400 chevaux de petite race vivent dans l'île à l'état sauvage; le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse avait coutume auparavant de faire venir quelques-uns de ces animaux à Halifax pour les vendre, mais les bénéfices n'ont jamais été grands.

Au rapport du surintendant, l'île est un excellent pâturage; et dans le but d'en utiliser les ressources et de s'y procurer de quoi nourrir les hommes du poste, le Département a l'intention d'en faire venir presque tous les chevaux qui restent pour les vendre, et de repeupler l'île de bestiaux, afin de la rendre plus productive. Il n'y a jamais eu de phares sur ses côtes: beaucoup de gens sont d'opinion que des feux pourraient attirer les navires trop près de ses dangereux bancs de sable et occasionner des accidents; tandis que d'autres trouvent qu'il faudrait de toute nécessité installer des feux aux deux extrémités de l'île pour avertir les navigateurs des dangers du voisinage. On a inséré dans le budget une somme d'argent pour bâtir un phare à l'une de ces extrémités, et il est probable qu'il pourra être allumé l'année prochaine. La barque *M. et E. Robbins*, se rendant de Boston à Cork, avec un chargement évalué à \$22,000, s'est brisée sur cette côte dernièrement, et deux personnes ont péri; le surintendant est d'avis que si le bout occidental de l'île de Sable eût été éclairé, ce navire aurait pu échapper au danger.

On se propose aussi de placer un puissant phare du système dioptrique français sur l'île du Loup-Marin, point très-important, qui sert de reconnaissance aux steamers qui naviguent d'Europe à Portland, à Boston et aux ports du midi du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

On a l'intention d'élever de nouvelles tours à feu sur l'île Ingonish, comté de Victoria, Cap-Breton, sur le bout occidental de l'île Scatterie, dans le havre de Pugwash et à l'embouchure de la rivière Sissiboo, comté de Digby.

Nombre de gardiens de phare employés par le Département à la Nouvelle-Ecosse pendant l'année fiscale dernière.....	59
Nombre d'hommes employés à l'établissement de sauvetage, indépendamment des gardiens de phare.....	25
Nombre des mécaniciens et gardiens de la trompette d'alarme.....	3
	—
Total.....	87

La somme affectée par le Parlement pour le service des phares et le service côtier de la Nouvelle-Ecosse, durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1869, y compris les bouées et balises:

les établissements de signaux, les établissements de sauvetage et la construction d'un sifflet d'alarme à Yarmouth, était de \$66,820; et la dépense effective pour ces services, durant ladite année fiscale, s'est montée à 56,561.98, cours de la Nouvelle-Ecosse, ou à \$55,053.66, cours du Canada. Une balance considérable cependant du prix du marché pour la construction du brise-lames de l'île Amet, est restée impayée (parce que les travaux n'étaient pas encore terminés) jusque après la fin de l'année fiscale, bien que la somme eût été votée par le Parlement pour l'exercice de l'année.

Dans le compte de dépenses fait par l'agent du Département à la Nouvelle-Ecosse et annexé au présent rapport, le prix total du brise-lames de l'île Amet figure comme payé pendant l'année fiscale dernière, vu qu'il était alors arrêté par un marché et que les fonds étaient votés pour le payer; mais on n'a opéré l'entier paiement de ce prix que lorsque les travaux ont été achevés, quelque temps après l'expiration de l'année fiscale.

HUILE.

La quantité d'huile nécessaire pour le service des phares de la Puissance est de 36,000 gallons environ par année. La consommation, l'année dernière, n'a pas été si grande; mais le surcroît vient de ce que plusieurs nouveaux phares ont été ajoutés depuis peu au système d'éclairage, et que d'autres encore sont sur le point d'être mis en activité.

Les lampes employées dans les phares dioptriques français, étaient faites d'abord pour brûler de l'huile de blanc de baleine ou de l'huile de loup-marin; quelques-unes avaient deux, trois ou quatre mèches concentriques, et donnaient de la sorte une grande flamme, très-éclairante. Mais le Département n'a pas encore constaté par une expérience satisfaisante que les huiles de charbon ou de pétrole puissent être convenablement employées dans les lampes de cette espèce qui ont plus d'une mèche. Dernièrement, à Paris, on a essayé une lampe nouvelle à huiles minérales, dans laquelle on peut introduire deux, trois, quatre ou cinq mèches concentriques. Le Département vient de faire venir une de ces lampes, appelées "Doty's patent," et l'expérimente en ce moment pour voir si elle peut s'adapter aux phares de la Puissance; cette lampe serait beaucoup plus éclairante qu'aucune de celles actuellement en usage.

Jusqu'à l'année dernière, on a employé de l'huile de blanc de baleine ou de loup-marin dans beaucoup de lampes dioptriques françaises; mais à cause de la forte dépense qu'entraîne l'emploi de ces espèces d'huiles, on a fait faire des changements à ces lampes de manière à brûler de l'huile de charbon ou de pétrole, infiniment moins chère que les premières.

On ne se sert plus maintenant d'huile de blanc de baleine ni d'huile de loup-marin, si ce n'est dans le phare flottant de la Traverse du sud, fleuve Saint-Laurent, où l'on trouve encore nécessaire d'en faire usage, parce que le bâtiment étant sans cesse en oscillation, l'huile de charbon pourrait enfumer les cheminées.

On payait auparavant l'huile de blanc de baleine \$2.20 à \$2.50 le gallon. L'année dernière, après s'être assuré qu'en l'important elle reviendrait à meilleur marché, le Département acheta la provision nécessaire pour la consommation des phares dioptriques d'Ontario pendant 1868 et 1869, à Boston, au prix de \$1.60 le gallon; cette huile était d'excellente qualité.

L'huile de kérosène dont on s'est servi dans les phares catoptriques d'Ontario pendant

l'année expirée le 30 juin 1868, coûtait 64 cents le gallon, et l'huile de charbon qu'on y a employée l'année suivante a été payée 43 cents le gallon.

L'huile de charbon, pour le service du Nouveau-Brunswick pendant l'année expirée le 30 juin 1869, a coûté 43 cents le gallon.

L'huile de pétrole employée à Québec pendant la même année, a coûté 40 cents le gallon.

A la Nouvelle-Ecosse, une partie de la provision a coûté 23 cents et le reste 25 cents le gallon. L'huile de pétrole américaine épurée consommée l'année précédente, avait été payée 37 cents, et, en 1867, 40 cents.

Dans le printemps de 1869, le Département mit en adjudication la fourniture de 32,000 gallons d'huile de charbon ou de pétrole pour l'usage des phares de la Puissance pendant l'année fiscale prenant fin le 30 juin 1870, et quantité de soumissions furent reçues. Après une vérification soigneuse de la qualité des échantillons, le marché de fourniture fut concédé à M. L.-D. Vincent, de Petrolia, dont l'huile était de bonne qualité, au prix de 22 cents et demi le gallon, y compris les futailles, la livraison devant s'exécuter à Montréal, à Québec, à Halifax et à Saint-Jean. Le fournisseur a livré toute la quantité voulue, moins 942 gallons et demi qu'il a manqué de fournir à temps à Québec, mais il y a été suppléé par un marché avec une autre personne aux risques et périls de M. Vincent.

Au mois d'avril 1869, avant l'adjudication de l'approvisionnement général, la maison de la Trinité de Montréal ayant eu besoin de 990 gallons d'huile, il avait été fait marché avec la compagnie canadienne de terres et minéraux pour la fourniture de cette quantité sur le pied de 34 cents et demi le gallon.

Le Département a vendu toutes ses futailles à huile vides 90 cents pièce, livrables à Sarnia; produit clair et net de cette vente \$346.50.

On a proposé à la concurrence la fourniture de 36,100 gallons d'huile destinés pour le service des phares fédéraux pendant l'année 1870-1871, et il est probable qu'on aura de bonne huile pour les phares d'Ontario à 20 ou 22 cents le gallon, et pour ceux des autres provinces à des prix n'excédant pas 24 cents le gallon.

A certains phares, particulièrement de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, c'était la coutume de garder l'huile dans les futailles jusqu'à ce qu'on en eût besoin; mais on s'est aperçu qu'en demeurant ainsi en cercles elle est sujette au coulage, parce qu'elle suinte à travers le bois, encore que les fûts soient enduits de colle à l'intérieur et peints en dehors. Afin de ne plus subir cette perte à l'avenir, on a inséré au budget de la présente session une somme suffisante pour pourvoir de réservoirs à huile, faits de tôle galvanisée, tous les phares qui n'en possèdent pas encore. Des marchés ont été concédés par adjudication à la compagnie Starr, d'Halifax, pour la confection de 180 de ces récipients sur le pied de \$10.50 chacun, et à M. Prowse et frères, de Montréal, pour la fourniture de 58 réservoirs à Montréal et Québec, au prix de \$9.75 la pièce, et de 70 autres, livrables à Saint-Jean, au prix \$10.50. Chaque réservoir pourra contenir 80 gallons et plus. Cette dépense additionnelle élève un peu le budget pour l'année prochaine, mais elle est nécessaire et doit tourner en économie.

STEAMERS DE LA PUISSANCE.

Pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, deux steamers appartenant au Gouvernement fédéral se sont tenus à Québec sous les ordres du Département. Ces navires sont destinés à approvisionner les phares, à poser et à ôter les bouées, dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, comme à porter aide et secours, au besoin, aux bâtiments qui s'y trouvent en danger ou en détresse, et à exécuter tout autre service extraordinaire ordonné par le Gouvernement. L'un d'eux est chargé, à certaines époques, de descendre le fleuve avec les apprentis pilotes pour explorer le chenal du nord. On les emploie en outre à enlever les obstructions accidentelles dans le fleuve, telles que les navires coulés bas. Le service d'avitaillement des phares de Belle-Isle et des autres points éloignés de Québec est fait par le *Napoléon III*, vapeur de fer à hélice d'une grande force, construit par M. Napier et fils, de Glasgow, en 1856, et pourvu de deux machines à cylindres oscillants de la puissance combinée de 300 chevaux. Il faut de toute nécessité, pour ce service, un steamer puissant et capable de prendre à bord une grande provision de charbon, car le phare de Belle-Isle est distant de Québec de 850 milles; le temps, au mois d'octobre, lorsque le *Napoléon III* est envoyé avec les approvisionnements d'automne, est quelquefois extrêmement orageux dans le golfe St. Laurent et le détroit de Belle-Isle, et le steamer éprouve souvent de longs retards avant d'opérer ses déchargements.

En cas que de gros navires de commerce s'échouent dans le fleuve ou le golfe ou soient pris dans les glaces tard l'automne, en gagnant la mer, le *Napoléon* est, dit-on, le seul steamer qui puisse être dépêché de Québec; mais, en pareils cas, on exige une rétribution raisonnable pour indemniser des dépenses de combustible, gages, etc. Ce vapeur est du port effectif de 194.65 et du port enregistré de 211.98 tonneaux.

Le *Lady Head* est l'autre steamer fédéral, en station à Québec, sous la direction du Département. C'est aussi un bâtiment de fer à hélice, construit par les Napier, de Glasgow, en 1857, et portant deux machines à cylindres oscillants de la force combinée de 150 chevaux. Son port effectif est de 299.21 tonneaux, et son port enregistré de 168.06 tonneaux. Il est principalement employé à approvisionner les phares fluviaux, à poser les bouées, à remorquer les navires désemparés, à transporter les apprentis pilotes en bas du fleuve, et, conjointement avec le *Napoléon*, à exécuter les autres services que le Gouvernement peut requérir.

Le détail suivant tiré des archives officielles du bureau fera connaître la nature de quelques-uns des services exécutés par les deux steamers pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869.

Voici les sommes gagnées par ces vaisseaux :

Recette du gain du <i>Napoléon III</i>	\$ 1,691 50
“ “ <i>Lady Head</i>	2,577 99
Total.....	\$ 4,269 49

S'il lui fallait louer un steamer pour le service des phares et des bouées, le Gouvernement aurait à payer une forte somme, parce qu'il y a peu ou point de vapeurs à Québec et dans le voisinage, qui soient disponibles et propres à être employés.

Services exécutés par le *Napoleon III* en 1868-1869 :—

Le 3 juillet, parti de Québec à 5 heures du soir pour le golfe St-Laurent et le détroit de Belle-Isle avec des approvisionnements destinés aux phares et dépôts de provisions des endroits suivants : pointe des Monts, cap des Rosiers, pointes Ouest, Sud-Ouest et Est, baie d'Ellis et Shallop Creek, dans l'île d'Anticosti, baie de Forteau, et Belle-Isle; mouillé de nouveau à Québec, le 23, à 7 heures du soir.

Le 27 juillet, parti à l'heure de midi pour aller aux Pèlerins relever la barque *Preciosa* naufragée en chenal; rentré dans le port, le 29, sur les 5 heures du soir, sans avoir réussi.

Le 6 août, parti à 10 heures du matin pour Pictou, Nouvelle-Ecosse; chemin faisant, a prêté assistance à la barque *Pomona*, échouée à la côte près de la rivière au Renard; mouillé à Québec, le 15, à 8 heures du soir.

Le 1er septembre, parti à 5 heures du soir pour aller aider le vapeur à hélice *Lady Head* à ôter du chenal la barque naufragée *Preciosa*; revenu le 6, à 6 heures du soir, sans avoir eu de succès.

Le 22, parti à 4 heures du soir pour le golfe St-Laurent et le détroit de Belle-Isle, ayant à bord les approvisionnements d'automne des phares et dépôts de provisions; à bord aussi J. U. Gregory, commissaire du gouvernement de la province de Québec, chargé de s'enquérir des causes de la misère sur la côte du Labrador, de distribuer des vivres aux familles dans le besoin et d'emmenner de là celles qui voudraient en partir. Le 25, mouillé de nouveau à Québec, à 4 heures et demie du soir.

Le 14 novembre, parti à 10 heures du matin en destination du golfe, à la demande de la Chambre de Commerce de Québec, pour aller à la recherche des navires pouvant avoir besoin d'aide. Visité les parages du golfe et de l'entrée du fleuve où il y avait le plus de probabilité qu'on en rencontrerait. Hélé 17 navires en route pour la mer et qui, grâce aux vents favorables, n'ont pas eu besoin d'aide. Rentré au port le 20, à 3 heures de l'après-midi. La Chambre de Commerce de Québec fit des remerciements dans les journaux pour la promptitude avec laquelle on s'était rendu à sa demande de prêter aide et assistance aux navires à cette époque avancée de la saison.

Le 22, parti à 11 heures du matin, ayant à la remorque la barque *Matilda Octavia*; l'a conduite jusqu'au Bic; a rencontré beaucoup de glaces. Mouillé à Québec le 25, à 4 heures du soir.

Le 26, parti à 3 heures de l'après-midi, avec le navire *Napier* à la remorque, pour le Bic; glaces abondantes, temps très-froid. S'est frayé son chemin au travers des glaces l'espace de plusieurs milles. Bouée à l'île aux Grues déplacée par les glaçons flottants. Deux steamers arrêtés dans les glaces et incapables de se rendre à Québec. Le *Napoleon III* eut beaucoup de peine à accomplir ce voyage; le froid était si grand que les tuyaux d'alimentation communiquant aux chaudières se gelèrent, et il fallut faire provision d'eau dans la cale au moyen des pompes pour alimenter les chaudières. Rentré au port de Québec le 29, à 4 heures du soir.

Le 30, mis en hivernement aux estacades de Blais.

Le 15 avril 1869, arrivé à quai des quartiers d'hiver.

Le 29, parti à 3 heures de l'après-midi pour aller à la rencontre du steamer de mer

Ottawa, à court de charbon. Mouillé de nouveau à Québec le 1er mai, à 2 heures de l'après-midi.

Le 26 juin, parti à 4 heures de l'après-midi avec les approvisionnements d'été destinés aux phares et aux dépôts de provisions du golfe Saint-Laurent et du détroit de Belle-Isle; rentré au port de Québec, le 17 juillet, à 3 heures de l'après-midi.

Services exécutés par le vapeur à hélice *Lady Head* en 1868-1869 :

Le 6 juillet, parti de Québec à 9 heures du matin pour aller à la Traverse remplacer une bouée emportée par accident.

Le 13, parti à 11 heures du matin pour la rivière Tartigou, située à 45 milles environ en aval de la Pointe-au-Père, afin de porter secours à la barque naufragée *Clydesdale*, qui avait touché les roches deux heures à peine après le départ du *Lady Head* et avait télégraphié pour avoir de l'aide. Rentré dans le port le 18, à 11 heures du soir, avec la barque traînée à la remorque.

Le 23, parti à 1 heure de l'après-midi pour aller à la Traverse, où une bouée avait été emportée, en poser une autre à la place. Mouillé à Québec le 24, à 9 heures du soir.

Le 27, parti à midi pour les Pèlerins dans le but d'aider le *Napoléon III* à relever la barque naufragée *Preciosa*. Rentré à Québec, le 29, sur le midi, sans avoir réussi.

Le 31, parti à 2 heures de l'après-midi pour l'île Verte, avec une nouvelle provision de poudre, la provision ordinaire étant épuisée par le grand nombre de coups de canon tirés pendant des brumes constantes. Rentré à Québec, le 4 août, à 1 heure de l'après-midi.

Le 8 août, parti à minuit pour aller à Mont-Louis porter assistance à la *Canny Scott*, barque naufragée achetée par M. Julien et Cie., qui, après l'avoir remise à flot à la rivière au Renard et regarnie de gréments, avaient voulu la conduire sous voile à Québec; mais par suite d'un vent contraire et du mauvais état des manœuvres et de la voilure, la barque avait dérivé jusque auprès d'un des points les plus dangereux de l'île d'Anticosti; le *Lady Head* la trouva là au milieu de la nuit et la remorqua jusqu'au port de Québec. Mouillé, le 12, à 9 heures du soir.

Le 1er septembre, parti à l'heure de midi pour avitailler les phares dans le fleuve jusqu'à la Pointe-au-Père. Rentré au port, le 5, à 6 heures du soir.

Le 28, parti à 4 heures du soir pour aller à la barque naufragée *Preciosa*, qu'on disait dans une position à pouvoir être relevée. Rentré à Québec le 10 octobre, à 3 heures de l'après-midi, sans avoir réussi, avec le navire *Ronochon* à la remorque.

Le 21 octobre, parti à 3 heures de l'après-midi, avec deux bouées à bord pour les poser à la place de celles qui avaient été emportées à la Traverse et à Saint-Denis. Mouillé à Québec, le 23, à 3 heures de l'après-midi.

Le 2 novembre, parti à 1 heure de l'après-midi pour Métis, afin de prêter aide à la barque naufragée *Jessie Shackle*, qui, comme on le reconnut, n'était plus qu'un débris. Rentré au port, le 5, à 3 heures de l'après-midi.

Le 16, parti à 6 heures du soir pour ramasser certaines bouées avant la fermeture de la navigation. Rentré, le 21, à 3 heures de l'après-midi.

Le 21, parti à 4 heures du soir pour la bouée installée au Platon. Revenu la même nuit.

Le 24, parti à midi pour remplacer une bouée emportée par les glaces près de l'île aux Grues. Revenu le même jour, à 9 heures du soir.

Le 26, parti à 1 heure de l'après-midi pour ramener le reste des bouées et le phare flottant. Rentré dans le port, le 28, à minuit.

Le 29, parti pour aller à la Traverse mouiller à la place qu'occupait le phare flottant jusqu'à ce que les steamers océaniques et les derniers navires de la saison fussent passés. Revenu le 30, à 1 heure de l'après-midi.

Le 30, s'est rendu à son hivernage aux estacades de Blais.

Le 15 avril 1869, revenu à quai de son hivernage.

Le 29, parti à 3 heures du matin avec le phare flottant et les bouées pour le bas du fleuve. Rentré dans le port, le 6 mai, à l'heure de midi.

Le 7 mai, parti à 11 heures du matin pour faire la pose des bouées au Platon. Revenu le même jour à 6 heures du soir.

Le 20, parti à midi ayant à la remorque une goëlette destinée à servir de signal de nuit à l'endroit de la barque submergée *Preciosa*. Revenu le 29, avec la barque *Maryland* à la remorque.

Le 15 juin, parti à 11 heures du matin pour porter les approvisionnements aux phares du fleuve jusqu'à la Pointe-au-Père. Rentré dans le port le 28, à 3 heures du soir, traînant à la remorque le navire *Undina*.

Le 21, parti à 4 heures de l'après-midi pour poser la bouée dans le chenal du nord et une autre à la Traverse. Mouillé à Québec le 22, à 5 heures du soir.

Jusqu'à présent ces deux steamers ont peu coûté pour être entretenus en bon état, à cause du soin qui en a été pris et parce que c'étaient vraiment de bons navires à leur sortie de chantier; mais le *Napoléon III* aura besoin, l'hiver prochain, de réparations considérables, qui nécessiteront probablement une dépense d'environ \$10,250, car il faudra des parapets de fer, des ponts neufs, des tubes neufs pour les chaudières, un arbre d'hélice de rechange, etc. Le *Lady Head* aussi exige quelques réparations, qui coûteront \$2,450 environ. On se propose d'envoyer ce dernier dans les parages de pêche pendant la saison prochaine pour veiller à la protection de nos pêcheries, de compagnie avec la goëlette d'Etat *La Canadienne* et les six goëlettes louées pour faire la police.

Dans le printemps de 1868, on a trouvé désirable de réduire le personnel se rattachant à ces steamers; en conséquence, le gérant, l'assistant du gérant et sept autres employés ont été remerciés, et, par la suppression de leurs salaires et allocations, on a réalisé une économie d'à peu près \$4,000. On leur a payé, à leur renvoi, des gratifications qui se sont montées à la somme de \$1,949, laquelle figure dans les comptes publics au débit des steamers.

Le quai et les dépendances à l'usage des deux steamers du Gouvernement à Québec, se louaient \$2,800 par année des commissaires du havre; mais comme on tenait à diminuer autant que possible les dépenses de ces vaisseaux, on a remis ces immeubles à l'expiration du bail en avril 1869; les steamers ont été menés au quai de l'ancienne douane, et le bureau de l'agent chargé de les gérer sous la direction du Département, a été transporté aussi au bâtiment de l'ancienne douane, qui appartient au Gouvernement; de la sorte on a épargné un loyer considérable.

La dépense faite au compte de ces deux steamers durant l'année fiscale dernière, y compris le loyer du quai avec ses dépendances, les salaires et dépenses de l'agent avec son commis, les

réparations, les gages, les gratifications accordées aux employés renvoyés pour cause de suppression d'emplois, s'est montée à \$36,837.85, et le crédit affecté par le Parlement pour ce service était de \$60,000.

La dépense de l'année d'avant, expirée le 30 juin 1868, avait été de \$69,026.73, et l'affectation de fonds votée par le Parlement, de \$75,000. La somme assignée par le Parlement pour l'entretien des deux steamers pendant l'année courante est de \$33,000, et il faut user de toute l'économie possible pour ne pas dépasser ce chiffre.

Le steamer *Druid* appartient aussi au Gouvernement fédéral, et jusqu'à présent a stationné à Halifax. C'est un navire de fer à roues latérales, construit à Glasgow en 1856 par Todd et McGregor, pour être employé en rivière; il possède deux machines dites *steeple engines* et deux chaudières à tubes en retour, et est du port enregistré de deux 165.63 tonneaux et de la force de 170 chevaux. Longueur 160 pieds, largeur 21 pieds et demi, profondeur 9 pieds et demi. D'un faible tirant d'eau et d'une grande puissance de remorque, ce vapeur est très-propre à faire le service des rivières.

Pendant l'année fiscale dernière, on s'en est servi pour approvisionner les phares de la Nouvelle-Ecosse, visiter de temps en temps l'île de Sable, remorquer des navires désarmés par la tempête et protéger les pêcheries conjointement avec une partie de la flotte anglaise.

Le 18 novembre 1868, comme il allait d'Halifax aux îles Cranberry et de Sable, il donna sur l'écueil "Roaring Bull" et éprouva beaucoup d'avaries. A la suite de cet accident, on le répara complètement, et on nomma pour le monter le capitaine Scott, de la marine royale, lequel en a pris le commandement le 12 mai 1869. Les réparations faites à la coque et aux machines, la plupart nécessitées par les avaries dont je viens de parler, ont coûté \$7,015.56; et on a payé \$425.26 pour le louage d'une goëlette qu'il a fallu employer à porter des provisions à l'île de Sable pendant le désarmement du *Druid*. La dépense totale au compte de ce steamer pour cette année-là, comprenant les gages, le charbon, les vivres, les réparations, et le loyer de la goëlette affrétée en remplacement, a été de \$26,942.11, cours de la Nouvelle-Ecosse, ou de \$26,223.61, cours du Canada. Somme affectée à ce service par le Parlement, \$25,372. Montant des ressources produites par les remorquages exécutés par le steamer pendant la même période indépendamment de ses fonctions spéciales, \$950.

On a maintenant l'intention de vendre le *Druid*, s'il en était offert un prix raisonnable; dans ce but on va le conduire à Québec, où il y a un plus grand marché et plus d'occasions de le faire visiter qu'à Halifax, et, en attendant qu'on l'ait vendu, il y sera employé au service des phares et bouées, tandis que le *Lady Head* ira prendre sa place et garder les pêcheries.

Les seuls autres steamers fédéraux qui dépendent de ce Département, sont le *Richelieu*, dont se sert la Maison de la Trinité de Montréal, et le petit pyroscaphe à hélice de la police fluviale à Québec.

OBSERVATOIRES.

Les observatoires soutenus ou aidés par le Gouvernement du Canada sont situés à Toronto, Kingston, Montréal, Québec et Saint-Jean. L'observatoire magnétique établi à Toronto appartenait originairement au Gouvernement impérial, mais, en 1855, celui-ci en fit l'abandon, avec la précieuse collection d'instruments qui s'y trouvait, au Gouvernement provincial, et,

depuis cette époque, la surveillance générale en est confiée à un comité du sénat de l'université de Toronto. Les observatoires de Montréal et de Québec sont attachés aux universités de ces villes. Celui de Québec, destiné principalement à donner le temps précis aux navires pour qu'ils puissent régler leurs chronomètres avant de se mettre en mer, fut construit en 1850; et la même année, les lords de l'amirauté nommèrent le capitaine Ashe, de la marine royale, directeur de cet observatoire, et lui en confièrent le soin, qu'il a toujours eu jusqu'à ce moment.

A cause de sa destination principale, l'établissement, depuis la confédération, relève du Département de la marine. Le directeur y a formé un bon assemblage d'instruments pour les observations astronomiques et les opérations photographiques. La boule (*time ball*) qui donne le temps aux navires à 1 heure de l'après-midi tous les jours, les dimanches exceptés, pendant la navigation, est établie à la citadelle, tandis que l'observatoire, pourvu d'un fort bel équatorial, est situé sur la ferme Bonner, à peu de distance de la ville. Quelque temps avant l'éclipse solaire du 7 août dernier, il avait été convenu entre le capitaine Ashe et les astronomes des Etats-Unis, avec l'assentiment de Votre Excellence, qu'un corps astronomique canadien prendrait part aux observations qui allaient se faire sur la ligne centrale de l'éclipse, et se placerait à Jefferson, Iowa. Le capitaine Ashe et ses compagnons se rendirent à ce point, avec le grand télescope de l'observatoire, et purent accomplir très-heureusement leurs observations et obtenir d'excellentes vues photographiques du soleil pendant la marche éclipstique. Une série complète de ces vues et une image du soleil ont été transmises à Votre Excellence par le Département le 17 septembre 1869, et une copie du rapport du capitaine Ashe est au nombre des pièces ci-annexées.

Les dépenses de l'observatoire de Québec pendant l'année fiscale dernière,—comprenant le salaire du directeur, \$1,402.68, le salaire de l'assistant et les autres frais relatifs aux deux établissements,—ont monté à \$2,400; le crédit voté par le Parlement était de \$2,450.

Le Parlement avait voté une somme de \$1,500 pour la création d'observatoires à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869. En conséquence, on a fait choix d'un emplacement convenable à Saint-Jean pour y installer un observatoire et un *time ball* destiné à donner le temps aux nombreux navires qui partent incessamment de ce port pour le Royaume-Uni ou d'autres pays au-delà des mers. L'observatoire a été érigé sur le sommet de la colline du fort Howe, à l'entrée du havre de Saint-Jean, où il peut être vu par tous les navires ancrés en deçà de l'île aux Perdrix. On en a acheté l'emplacement du Département de la guerre, propriétaire de ces terrains, pour une rente nominale de £1 15 shillings par année. La somme de \$750, formant la moitié du montant affecté aux deux provinces, fut dépensée dans l'année; la dépense totale faite jusqu'à ce moment pour édifier et achever le corps de bâtiment, la tour et le *time ball*, maintenant prêt à fonctionner, est de \$1,140. Dès que le Parlement aura voté les fonds nécessaires, on munira l'observatoire d'une horloge méridienne et sidérale pour pouvoir y calculer le temps avec précision; en attendant, le gardien de l'observatoire s'engagera à indiquer chaque jour le temps juste à l'aide des instruments qui lui appartiennent.

Le professeur Kingston, de Toronto, et M. Fleming, ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial, proposent que l'on se serve des observatoires publics, des phares éloignés sur le

littoral de la mer et des grands lacs, de même que du corps d'ingénieurs employés sur l'Intercolonial, pour faire des observations météorologiques, à jours et heures fixes, tout du long de l'année; observations qui ensuite seraient rassemblées, dressées par tables et publiées pour l'instruction générale; mais il n'y a pas encore eu de décision arrêtée à ce sujet.

Jusqu'à présent la somme votée pour l'établissement d'un observatoire à la Nouvelle-Ecosse est restée intacte. Toutefois un terrain, dans une situation favorable sur le havre, du côté de Dartmouth, a été offert en don gratuit par le colonel Hornsby, et l'offre a été acceptée. Il est probable qu'on procédera sous peu à l'érection d'un observatoire et d'un *time ball* sur cet emplacement.

ETABLISSEMENTS DE SIGNAUX—CODE COMMERCIAL DE SIGNAUX.

Il n'y a en Canada que deux établissements de signaux soutenus par le Gouvernement fédéral: l'un à Halifax et l'autre à Saint-Jean.

À Halifax, le service des signaux est fait par un détachement de l'artillerie royale ou par des soldats de la ligne postés sur les quatre points suivants: île Sambro, Camperdown, redoute d'York et côte de la citadelle. Sitôt qu'un navire paraît en vue de Sambro, la nouvelle, de station en station, en est transmise à Halifax, où les propriétaires et les agents sont prévenus ainsi de son arrivée bien avant qu'il entre dans le port. En temps de brume, on tire du canon pour répondre aux coups de canon entendus en mer; ce qui permet aux navires de déterminer leur position et d'éviter les dangers. Les soldats employés à ce service reçoivent leur solde et leurs rations ordinaires du Gouvernement impérial, et un supplément de solde et d'allocations du Gouvernement canadien. Le poste à Sambro se compose d'un sous-officier et de quatre hommes, avec une batterie de quatre pièces, fournies, ainsi que la poudre, par le Gouvernement anglais.

L'établissement de signaux à St. Jean est situé sur l'île aux Perdrix, à l'entrée du havre; de ce point on indique, à l'aide de signaux hissés, le nombre et les espèces de navires qui se montrent dans la baie de Fundy. Au fur et à mesure qu'ils approchent et qu'on peut avec une lunette distinguer leurs signaux particuliers, on répète ces signaux, de sorte que la ville apprend leur arrivée longtemps à l'avance. Lorsque des navires dans la baie ont besoin de pilotes, on hisse des signaux sur l'île, et les pilotes nécessaires partent aussitôt de la ville. Le service de la station est exécuté par les mécaniciens du sifflet d'alarme, et la dépense en est très-insignifiante.

Il n'est imposé, à Saint-Jean, aucun droit sur les navires pour le soutien de ce service; mais, à Halifax, tout navire entrant dans le port (excepté ceux qui sont enregistrés dans les autres ports de la Nouvelle-Ecosse) est assujéti à une taxe de 5 shillings. Ce droit a produit pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, une somme de \$972, et les dépenses du service des signaux, pendant la même période, ont été de \$1,341.22. La dépense du dernier trimestre, cependant, n'ayant été soldée qu'au mois de juillet, ne figure pas dans les comptes publics de l'année finie le 30 juin; les paiements portés pour cette année représentant une somme de \$1,000 82. Le Parlement avait assigné \$1,000 pour soutenir le service.

Le 23 avril 1869, le secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies a adressé à Votre Excellence une dépêche circulaire au sujet du code commercial de signaux

adopté, il y a quelques années, par le gouvernement britannique, et plus récemment par la France et plusieurs autres Etats de l'Europe continentale. La dépêche du Gouvernement de Sa Majesté demande de n'employer en toute circonstance, soit aux établissements littoraux, soit sur les navires en mer, que les signes indiqués dans ce code, et invite ce pays à l'accepter le plus tôt qu'il le pourra faire sans inconvénient.

Dans les pièces émanées du Bureau du commerce qui accompagnent cette dépêche, il est dit aussi que l'usage du code des signaux est devenu d'un intérêt international, et que ce code est maintenant le seul livre de signaux que l'Amirauté fournisse aux bâtiments de Sa Majesté et que reconnaissent le gouvernement français et d'autres grandes puissances maritimes pour les communications nautiques.

Le Secrétaire d'Etat priaît Votre Excellence de faire connaître quand les mesures nécessaires pourraient être prises pour remplir les vues du Gouvernement de Sa Majesté.

Les incluses de la dépêche m'ayant été renvoyées par le Conseil, j'ai recommandé d'informer le Gouvernement impérial que le changement serait opéré aux établissements de télégraphe marin et sur les bâtiments de mer du Gouvernement canadien le 1er jour d'août prochain, et que, dans l'intervalle, on aurait soin de se procurer le nombre nécessaire de jeux de signaux et d'exemplaires du livre pour pouvoir appliquer le nouveau système.

A l'heure qu'il est, les signaux à l'établissement d'Halifax se font par le système Marryatt, ainsi qu'avec les pavillons distinctifs particuliers des marchands et des armateurs de la ville; et à Saint-Jean, on se sert de boules, banderolles et pavillons, disposés selon certaines combinaisons, que comprennent les pilotes et les gens à terre qui en ont la clef, et, en outre, des pavillons distinctifs particuliers des marchands et propriétaires de navires. Il se peut que tout d'abord et avant d'être bien au fait des nouveaux signes, beaucoup de gens, accoutumés aux anciens, trouvent quelque petite incommodité au changement: quoi qu'il en soit, pour remédier à cette difficulté passagère, on a dessein de permettre aux guetteurs, à Halifax et à Saint-Jean, d'employer, outre les signaux du code, les signaux particuliers des marchands et des armateurs qui le désireront, jusqu'à ce que le nouveau système puisse fonctionner sans causer d'inconvénient au commerce.

Le 14 septembre 1869, le comte Granville communiqua aussi avec Votre Excellence au sujet des drapeaux choisis pour les gouverneurs des colonies anglaises, et vous transmit un ordre de Sa Majesté en conseil approuvant un mémoire des Lords de l'amirauté sur les drapeaux dont les diverses branches du service de Sa Majesté doivent se servir. Ce mémoire proposait pour le drapeau du gouverneur d'une colonie l'*Union Jack*, avec les armes ou emblèmes de la colonie représentés au milieu. Le secrétaire d'Etat de Sa Majesté demandait qu'on lui fournît un dessin des armoiries par lesquelles on se proposait de distinguer le drapeau du Canada.

Le Conseil n'ayant renvoyé ces pièces, j'ai recommandé, pour le drapeau du Gouverneur-Général, de représenter au centre de l'*Union Jack*, dans un écu, les armes de la Puissance du Canada, lesquelles se composent simplement de celles des quatre provinces disposées en quartiers dans le même écusson, et d'entourer l'écu d'un tortis ou d'une guirlande de feuilles d'érable, surmontée d'une couronne; et, pour le drapeau du Lieutenant-Gouverneur de chacune

des quatre provinces, d'adopter l'*Union Jack*, avec les armes distinctives de la province figurant au centre dans un écu entouré d'une guirlande de feuilles d'érable.

Des dessins de ces projets de drapeaux ont été transmis pour l'information du Gouvernement de Sa Majesté. Quant au pavillon qui sera arboré sur les vaisseaux appartenant au Gouvernement du Canada, ce sera le pavillon bleu ayant sur le battant les armes du Canada.

AMÉLIORATION DES PORTS.

Le Parlement du Canada, à la session dernière, a passé un acte qui donne pouvoir au Gouverneur en Conseil d'imposer, par voie de proclamation, sur les navires entrant dans certains ports y dénommés, un droit de tonnage de 10 cents au plus par tonneau, pour l'amélioration de ces ports, les navires de 100 tonneaux et au-dessous devant payer le droit une fois seulement par chaque année fiscale, et ceux de plus de 100 tonneaux, deux fois.

Les agents préposés au recouvrement de ce droit sont tenus de rendre compte de leurs recettes au Ministre de la marine et des pêcheries, et la loi oblige le Ministre à dresser annuellement, pour les soumettre au Parlement, un rapport et un état des deniers reçus, comme des sommes affectées et dépensées pour des améliorations, à chaque port.

Le 9 juillet 1869, le Gouverneur en Conseil fit une proclamation imposant un droit de 10 cents par tonneau sur les navires à leur entrée dans les ports de Bathurst et de Richibouctou.

Voici le produit de la recette dans le semestre qui a pris fin le 31 décembre 1869 :

Bathurst, 35 navires, 5,776 tonneaux.....	\$ 577 60
Richibouctou, 66 navires, 14,514 tonneaux.....	1,451 40
	\$2,029 00

L'argent a été dûment versé au fonds du revenu consolidé du Canada, ainsi que le veut la loi ; mais le Gouvernement n'a encore fait aucune dépense en améliorations ni commencé de travaux à ces ports.

Sur la fin de l'année dernière, quelques marchands et armateurs de Richibouctou subventionnèrent un remorqueur à vapeur, pour donner la remorque aux navires entrant et sortant et les aider à franchir la barre qui est à l'entrée du port. Ils l'ont fait dans le but de rendre la navigation plus facile et plus sûre, et ils ont représenté que cette subvention, se montant à \$2,000, devrait être payée sur les ressources produites par le droit perçu à Richibouctou. En conséquence, il a été inséré une somme de \$2,000 au budget supplémentaire pour payer la dépense de ce service.

POLICE DE PORT ET DE RIVIÈRE.

Montréal et Québec sont les seuls ports où il y ait un corps de police de marine, et on l'y maintient sur pied au moyen d'un droit de trois cents par tonneau exigible des navires à l'entrée, en sorte que ce service n'impose aucune charge sur le revenu général du pays.

Depuis le 1er juillet jusqu'à la fermeture de la navigation, en 1868, le corps de police de port, à Montréal et à Québec, était composé d'un constable en chef et de 37 hommes ; mais, à l'ouverture de la navigation en 1869, on en a réduit l'effectif, aux deux places, à un cons

table en chef et 24 hommes, afin de limiter la dépense au chiffre de la recette du droit de tonnage.

A Québec, à cause de la grande étendue du port, qui nécessite de longues courses, le service des rameurs sur les chaloupes de la police était des plus pénibles et, depuis la réduction du corps, ne pouvait guère être bien exécuté. Une occasion s'offrit en mai dernier d'acheter au prix de \$1,500 un petit pyroscaphe à hélice, en bon état, pour faire la police du port, et le Département en fit l'achat. Le bateau a été trouvé extrêmement propre à cet usage, et permet à l'effectif, quoique beaucoup moins nombreux, de faire son service avec la même efficacité qu'auparavant.

La recette du droit de tonnage, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1859, a été, à Québec, de \$19,900.42, et à Montréal de \$2,044.41—en tout \$21,952.83. La dépense du service de la police pendant la même période a été à Québec de \$12,623.59, y compris le prix du pyroscaphe et les frais d'habillement des hommes, et à Montréal de \$9,735.32—en tout \$22,358.91. Pour l'année dont il s'agit, le Parlement avait voté un crédit de \$30,000. On voit que les dépenses excèdent d'une faible somme les recettes; mais cet excédant est dû en partie au fait que les corps de police à Québec et à Montréal ont été maintenus à leur ancien complet de 38 hommes du 1er juillet à la clôture de la navigation en 1868, et que la réduction n'en a eu lieu qu'en mai et juin 1869; d'ailleurs, le total de \$22,358.91 comprend le prix d'achat du vapeur. Je suis d'opinion que, grâce aux réductions opérées dans cette branche du service public pendant l'année courante, les dépenses seront de beaucoup inférieures aux recettes, sans que l'efficacité du service en souffre aucunement.

On estime, pour l'année courante, la recette à \$22,000, et la dépense à \$18,000.

MARINS MALADES ET DÉNUÉS DE RESSOURCES.

On trouve à la suite du présent rapport (annexe G) un état des recettes et des dépenses effectuées en vertu de l'acte 31e Victoria, ch. 64, relatif aux marins malades ou exposés à la détresse,—pour l'année fiscale qui a pris fin le 30 juin 1869.

Sous l'empire de cette loi, tout navire arrivant à un port quelconque des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse est tenu de payer au Gouvernement un droit de 2 cents par tonneau pour le soutien des marins malades ou dans le dénûment; ledit navire, s'il jauge 100 ton. ou moins, n'est assujéti à ce droit qu'une fois par année; et, s'il est de plus 100 ton., il le doit payer deux fois.

Il n'existe aucun droit de tonnage pour cet objet en Ontario, vu que les mariniers qui naviguent sur les eaux intérieures du Canada ont rarement besoin de secours ou d'assistance en cas de maladie, et qu'ils peuvent généralement s'en retourner chez eux, quand des accidents ou la maladie les empêchent d'exercer leur métier.

D'après une décision récente des tribunaux de Québec, les navires employés à faire le commerce ou le cabotage d'un port à un autre dans la province de Québec, sont exempts de ce droit de tonnage; et le Gouvernement prend des mesures pour faire porter une loi qui exempte de cette taxe les caboteurs de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, lorsqu'ils navigueront d'un port à un autre de la même province, ou entre les ports de Québec et d'Ontario.

La recette totale du droit dans les provinces où il existe, a produit, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, \$31,353.78, et la dépense totale faite par le Département, pendant la même période, s'est montée à \$14,638.96. Les recettes au port de Québec ont été de \$15,762.69; mais l'état ne représente pas toute la dépense faite à ce port pour le traitement des marins malades, parce que ceux-ci sont soignés à l'hôpital de marine et des émigrants, qui dépend du Département de l'agriculture et où sont admis non-seulement les marins malades, mais encore les émigrants et même des habitants de la ville. Les dépenses totales de cet hôpital, pendant l'année expirée le 30 juin 1869, se sont élevées à \$19,221.45.

Contribution du Gouvernement provincial.....	\$4,000.00	
“ des malades payants.....	748.80	
		4,748.80
Balance payée par le Gouvernement du Canada.....		14,472.65

Sur ce total, il y a \$12,348.08 pour les marins; cette somme, ajoutée à la dépense faite par ce Département pour les marins malades, porte la dépense totale du service pendant l'année dont s'agit à \$26,987.04, et comme le chiffre de la recette était de \$31,353.78, il est resté au crédit du fonds un surplus de \$4,366.74.

La durée totale du temps de séjour des marins malades à l'hôpital de marine et des émigrants, à Québec, pendant ladite période, a été de 12,876 jours, et la dépense de chaque homme de \$6.71 par semaine. A Montréal, les marins malades sont admis à l'hôpital-général, où les installations sont excellentes, moyennant \$4.20 par semaine, et à Halifax ils sont soignés au *Provincial and City Office*, moyennant \$5 par semaine. A Saint-Jean, N.-B., il existe un hôpital exclusivement destiné à recevoir les marins malades, lequel est administré par des commissaires, sous le contrôle de ce Département la dépense de cette institution pendant l'année accomplie le 30 juin 1869, s'est élevée à \$4,204: nombre total de jours de pension et de traitement donnés aux marins malades pendant cette période, 4,575; dépense par homme, \$6.45 par semaine.

Nombre de marins malades admis aux hôpitaux: à Québec 871, à Montréal 114, à Halifax 84, et à Saint-Jean 224.

Il y a aussi de petits hôpitaux de marine affectés exclusivement aux marins à St. Andrew, Miramichi, Richibouctou et Bathurst, N.-B., tous sous la direction du Département.

Dans chacune des provinces où le droit se lève sur les navires, les recettes sont plus que suffisantes pour couvrir les dépenses, si ce n'est cependant au Nouveau-Brunswick, où elles les excèdent un tant soit peu; mais on projette certains arrangements qui diminueront probablement la dépense dans cette province.

On estime la recette de ce droit de tonnage pendant l'année fiscale courante à \$31,000, et la dépense à \$27,000.

Le Parlement a accordé, pour la présente année, une subvention de \$500 à titre d'assistance aux mariniers malades admis à l'hôpital de Ste-Catherine, Ontario; mais cette somme ne doit pas se prendre sur le fonds des marins malades des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, puisque la marine d'Ontario ne contribue pas à ce fonds.

INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

Les bateaux à vapeur en Canada doivent être inspectés tous les ans par des personnes expertes nommées par le Gouvernement fédéral. Les inspecteurs forment un bureau sous le nom de "bureau d'inspection des bateaux à vapeur," et tiennent des réunions pour établir des règles pour leur conduite, l'inspection uniforme des bateaux, le choix des ports d'inspection, la concession des licences de mécaniciens, etc. Leurs statuts, toutefois, ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvés par le Gouverneur en Conseil.

Le Gouvernement exige, en vertu de l'Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, un droit d'inspection de \$5 des bateaux jaugeant 100 tonneaux ou moins, et de \$8 des bateaux de plus de 100 tonneaux, outre un droit de tonnage de 10 cents par tonneau de tous les bateaux à vapeur.

Sous l'empire de cet acte, pour remplir les fonctions de mécanicien sur un bateau à vapeur, il faut avoir passé à l'examen devant le bureau d'inspection et avoir reçu de lui un certificat de capacité. Le droit à payer pour ce certificat est de \$5, et pour son renouvellement annuel, d'une piastre. Tous ces droits d'examen et d'inspection sont versés au Receveur-Général du Canada et forment un fonds spécial dit "fonds d'inspection des bateaux à vapeur," pour les fins de l'acte. Ce fonds est destiné à payer toutes les dépenses que ce service entraîne, telles que les salaires, les frais de voyage des inspecteurs, etc., et, qui par conséquent, ne pèsent pas sur le revenu général.

Le nombre de bateaux inspectés en Canada pendant l'année de calendrier 1869, a été de 401; 102 ont été inspectés par M. Risley, inspecteur commis pour la division d'Ontario-Ouest, du lac Huron et du lac Supérieur; 53 par M. Joseph Taylor, inspecteur commis pour la division d'Ontario-Est, nommé le 3 mai 1869, à la place de M. McAusland, démissionnaire; 83 par M. Fessendon, inspecteur pour la division de Montréal; 39 par M. Befort, inspecteur pour la division de Sorel ou de Trois-Rivières; 53 par M. Samson, inspecteur pour la division de Québec; et 61 par M. William M. Smith, inspecteur pour la division de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

En Ontario, les deux inspecteurs ont visité 155 bateaux à vapeur, et dans la province de Québec, les trois inspecteurs en ont visité 185.

Ces 6 inspecteurs composent le bureau, dont M. Risley, l'inspecteur de la division d'Ontario-Ouest, du lac Huron et du lac Supérieur, est président, fonction qui lui impose un surcroît notable de besogne.

En l'année de calendrier 1869, le bureau a délivré 516 certificats de capacité à des mécaniciens; 140 après examen et 376 en renouvellement. Il y a eu 5 candidats à l'examen de renvoyés comme incapables.

L'acte de l'inspection des bateaux à vapeur oblige le président du bureau à rendre compte tous les ans des opérations du bureau au Ministre de la marine et des pêcheries, et à lui transmettre un état complet des bateaux inspectés et des droits, amendes, etc., perçus pendant l'année; on trouvera ce compte-rendu sous la lettre No. H dans l'appendice du présent rapport.

Le 30 juin 1868, feu M. J. Weatherley, inspecteur commis pour la division des lacs Huron et Supérieur, se retira du service. On a réuni ses fonctions à celles de l'inspecteur Risley, de la division d'Ontario-Ouest, et on se propose maintenant d'élever le salaire de ce dernier de \$1,200 à \$1,400 par année; ce salaire devant comprendre toute rétribution de ses services tant comme président du bureau que comme inspecteur de deux divisions.

La recette des droits d'inspection et des droits de tonnage, pendant l'année expirée le 30 juin 1869, suivant les comptes publics, a été de \$9,952.55 dans la province d'Ontario et de Québec, de \$1,694.10 au Nouveau-Brunswick, et de \$276.38 à la Nouvelle-Ecosse; total \$11,923.03, sur quoi il faut réduire \$8.40 payés de trop et remboursés, ce qui laisse une recette effective de \$11,914.63. Indépendamment de cette somme, il a été reçu \$1,243 pour les certificats ou licences délivrés aux mécaniciens; mais l'avis de leur versement à la banque n'étant parvenu au Département des finances qu'après la fin de l'année fiscale terminée le 30 juin 1869, ces \$1,243 figureront sur le compte des recettes du fonds d'inspection des bateaux à vapeur pour l'année qui prendra fin le 30 juin 1870.

Les droits d'inspection et les droits de tonnage se paient aux percepteurs des douanes, et il arrive quelquefois que les états du président diffèrent de ceux du Département des finances, parce qu'il se peut que les droits de tonnage reçus par les percepteurs sur la fin de l'année fiscale ne paraissent sur les états du fisc qu'au commencement de l'année suivante.

Les recettes de l'année fiscale 1867-1868, dans les provinces d'Ontario et de Québec, s'étaient élevées à \$5,444.86. Au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, ces droits n'existaient pas encore.

Les dépenses pour cause de salaires, frais de voyage et frais ordinaires du bureau, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, ont monté à \$6,497.16 en Ontario et dans la province de Québec, et à \$1,502.84 au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse,—en tout \$7,999, qui représentent la dépense du service dans la Puissance durant cette période.

Le crédit affecté par le Parlement était de \$8,000.

En supposant que le montant effectivement reçu par le Receveur-Général pour être versé à ce fonds, savoir \$11,914.63, soit la recette de l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, si l'on en déduit la dépense effective, ci \$7,999, il resterait en caisse une balance de \$3,915.63 fin de l'année. Cet excédant forme partie du revenu consolidé du Canada.

On n'a perçu qu'une seule amende—de \$40—pendant ladite année fiscale, pour une infraction à l'acte.

PRÉPOSÉS DE L'ENGAGEMENT—ENGAGEMENT DES MARINS.

Il n'y a, en Canada, qu'un seul bureau d'engagement qui reçoive une subvention sur le revenu public, et il se trouve à Québec. Depuis plusieurs années, le Parlement vote, pour le soutenir, une somme de \$1,200, en sus des droits qui sont aussi affectés à ce service. Le droit exigible pour l'engagement des équipages à Québec est d'une piastre par homme; mais la loi n'oblige pas les navires neufs en armement à le payer, non plus qu'à louer leurs équipages au bureau du préposé. Le nombre d'engagements faits par le ministère de cet agent, dans l'année expirée le 30 juin 1869, a été de 854, et le montant des droits

de \$854. Les appointements du préposé de l'engagement, ainsi que ceux de son aide, sont de \$1,000.

La somme votée par le Parlement pour le soutien du bureau, savoir : \$1,200, jointe aux recettes de droits, a porté le chiffre des ressources applicables au paiement des salaires et des dépenses accessoires à \$2,054.

Les dépenses de l'année se sont montées à \$2,055.91 ; ce total ne comprend pas le salaire d'un *detective* attaché au bureau, membre de la police fluviale et porté sur la liste d'émergement de cette dernière branche du service public.

Le préposé de l'engagement a un bureau qui ne coûte aucun loyer dans l'ancienne douane, auprès de la station de la police du port, et ce local est pourvu de tout ce qu'il faut pour la commodité du préposé, de son aide et des marins qui y attendent pour être engagés.

Le seul autre agent de la Puissance spécialement préposé aux engagements est établi à Saint-Jean, N.-B. Aucune subvention ne lui est accordée par le Gouvernement pour le soutien de son bureau, les droits qu'il perçoit pour ses services étant son unique rétribution.

Le droit exigible pour l'engagement, à Saint-Jean, est de 50 cents par homme ; le nombre de marins engagés dans l'année expirée le 30 juin 1869, au bureau du préposé, a été de 4,745 ; le montant des recettes, même année, de \$2,372.50. Les dépenses—rétribution d'un aide, loyer, papeterie, taxes, combustible, etc.—ont monté à \$1,253 ; reste une balance de \$1,119.50, représentant le gain de l'agent sur les opérations de l'année.

On trouvera, sous la lettre L, dans l'appendice, les comptes-rendus des agents de Saint-Jean et de Québec.

Aux autres ports de mer, les fonctions de préposés de l'engagement sont remplies par les percepteurs de douane, qui ne reçoivent pas pour cela de salaires fixes, mais sont autorisés à garder ce qu'ils touchent sous forme de droits d'engagement.

A l'heure qu'il est, cette matière des engagements est réglée, dans les trois provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, par des actes différents, qui existaient avant la confédération. Cependant, comme les lois en vigueur dans la première de ces provinces paraissent tout à fait insuffisantes, soit pour assurer un bon contrôle, soit pour réprimer l'embauchage, le Gouvernement avait présenté au Sénat, dans la session dernière, un bill tendant à établir une législation et une pratique uniformes en Canada. Mais on crut devoir retirer ensuite le projet, parce que le temps manquait pour examiner et discuter pleinement une matière d'une haute importance et qui touche à des intérêts considérables dans les provinces maritimes. J'ai fait répandre le bill de tous côtés, parmi les propriétaires de navires, les négociants, les chambres de commerce, enfin tous les intéressés, dans le but de recueillir des données qui me missent en état de le corriger, si besoin était, et de l'approprier aux besoins de notre commerce, en cas qu'il y eût à quelques-unes de ses dispositions des objections bien fondées, faites par des personnes entendues. J'ai reçu, en effet, de nombreuses communications touchant certains points. Le Gouvernement avait l'intention de saisir de nouveau les Chambres de ce projet de loi dans la présente session ; mais le Gouvernement impérial vient d'élaborer avec le plus grand soin un bill qui embrasse toutes les lois intéressant la marine marchande du Royaume-Uni, et qui apporte des changements et des additions en beaucoup d'endroits aux actes en vigueur ; le Gouvernement canadien juge, en conséquence, plus sage

de différer tout projet de législation, ce que le Bureau du commerce d'Angleterre lui conseille aussi de faire, jusqu'à ce que le Parlement du Royaume-Uni ait statué sur une matière aussi compliquée.

Notre législation devrait être, autant que possible, conforme au bill impérial, pour être aisément comprise des capitaines de navires et des gens d'équipage, puisque les navires enregistrés en Canada sont sujets, s'ils sont hors du Canada, à toutes les dispositions de la loi impériale qui concernent les matelots, et, s'ils se trouvent en Canada, sont sous l'empire des lois de ce pays. Il est probable que le projet de code de la marine marchande du Royaume-Uni, présenté au Parlement britannique, sera pris en délibération dans la session actuelle; aussitôt qu'il sera devenu loi, le Gouvernement du Canada sera en mesure de soumettre à la Législature de la Puissance un bill qui réponde aux besoins de notre industrie maritime et soit en harmonie avec la loi impériale.

CERTIFICATS DE CAPITAINE ET DE SECOND DE NAVIRE.

Depuis bien des années, les capitaines et les seconds de navires enregistrés dans les colonies nord-américaines, quand il leur fallait faire voile du Royaume-Uni pour un autre pays que la colonie où leurs navires avaient leurs matricules, se trouvaient en face d'une sérieuse difficulté, car l'acte impérial de la marine marchande exige qu'ils soient munis de certificats de capacité pour que les autorités puissent leur permettre de prendre congé à la douane. Souvent le capitaine, ne pouvant satisfaire à l'examen voulu pour obtenir ce certificat, a dû soit abandonner tout à fait la conduite de son navire à un autre capitaine pourvu d'un certificat, soit la lui remettre momentanément pour que le navire eût le congé. En Canada nulle facilité n'était ménagée, nulle disposition n'avait été faite à dessein de donner à nos capitaines le moyen de passer à l'examen et d'obtenir les certificats nécessaires, et les autorités britanniques n'avaient pris aucune mesure pour admettre les certificats de capacité accordés par un gouvernement colonial.

La chose fut signalée, l'année dernière, par le Gouvernement du Canada au Bureau du commerce, à ma demande; et quelques temps après, le Parlement impérial adoptait un acte sur les certificats coloniaux. En vertu de cet acte, lorsque la législature d'une possession britannique a pourvu à l'examen de quiconque veut remplir les fonctions de capitaine ou de second sur un navire britannique, et à la concession d'un certificat de capacité au postulant qui passe à cet examen, si le Bureau du commerce fait rapport à Sa Majesté que le mode d'examen n'est pas inférieur à celui que l'acte de la marine marchande a établi dans le Royaume-Uni, et que le certificat se donne suivant des règles telles qu'il atteste vraiment autant d'aptitude et de capacité que le certificat délivré conformément à l'acte impérial, Sa Majesté peut déclarer par un ordre en Conseil que les certificats accordés dans cette possession jouiront de la même force que s'ils eussent été obtenus dans le Royaume-Uni, et seront admis par les autorités.

Dans la présente session de notre Parlement, le Gouvernement a soumis à la Législature du Canada un bill pour régler l'examen de ceux qui veulent devenir capitaines ou seconds de navires de mer enregistrés en Canada, et la concession à leur faire de certificats de capacité;

dans ce bill, on établit des dispositions pour la nomination des examinateurs et des règles sur les qualités à exiger des candidats.

La loi qu'on a proposée sera exécutoire à partir du 1er janvier 1871 ; mais l'obligation d'avoir un capitaine et un second munis de certificats n'existera, pour les navires prenant en Canada congé d'aller en mer, qu'après le 1er juillet 1872. Quant aux personnes qui ont servi comme capitaines ou seconds avant le 1er juillet 1870, et qui ne désireront pas subir d'examen, il leur sera, sans épreuve, délivré des certificats de service, lesquels permettront aux navires montés par elles de prendre congé ; seulement ces certificats de service ne seront pas valables en Angleterre.

Le bill excepte les navires employés à naviguer, soit d'un port à un autre du Canada, soit du Canada à l'île du Prince-Edouard, à Terre-Neuve, ou aux Etats-Unis, de sorte qu'il ne porte aucune atteinte à la liberté de notre cabotage et de notre commerce avec nos voisins.

Il autorise en outre le Gouverneur en Conseil à prendre des dispositions en vue de procurer aux marins désirant postuler des certificats de capacité, des facilités pour acquérir les notions sur l'art nautique dont ils peuvent avoir besoin pour passer l'examen, et les dépenses faites dans ce but se solderont sur les crédits spéciaux qui, seront votés par le Parlement.

Il y aura des droits exigibles pour les certificats, et ces droits couvriront en partie les frais de ce service.

Le bill deviendra probablement loi le jour de la clôture de la session.

Il est probable qu'il sera institué des bureaux d'examineurs aux principaux ports de mer, dans les provinces maritimes, et que chaque bureau local se composera de deux membres et d'un président, afin qu'il y ait de l'uniformité dans les examens.

Ces épreuves, telle est l'intention, ne seront pas moins sérieuses ni significatives que celles qui ont lieu dans le Royaume-Uni, et aussitôt que le bill aura reçu la sanction, on prendra des mesures pour en convaincre le Bureau du commerce, et faire admettre par les autorités, dans le Royaume-Uni, les certificats émanés du Département. Alors nos capitaines et seconds seront sur le même pied que les autres commandants de navires, et ils pourront même, s'ils le veulent, prendre service à bord des navires enregistrés en Angleterre, ce qu'aucun d'eux ne peut faire maintenant, à moins qu'il ne soit titulaire d'un certificat du Bureau du commerce.

ENREGISTREMENT DES NAVIRES.

Dans mon dernier rapport annuel, j'indiquais une anomalie qui existait depuis la confédération et qui existe encore dans l'enregistrement des navires en Canada. Tandis que les provinces maritimes de la Puissance, et toutes les autres possessions britanniques, Ontario excepté, observent les dispositions de l'acte impérial de la marine marchande en ce qui concerne l'immatriculation et le jaugeage des navires,—dans la province d'Ontario, les bâtiments naviguant à l'intérieur sont jaugeés et immatriculés d'après l'acte canadien, chapitre 41 des Statuts refondus. A Montréal, on voit à la fois l'acte impérial faire loi pour les bâtiments de mer, et l'acte canadien pour les bâtiments de navigation intérieure. Le système de jaugeage, ainsi que la méthode pour calculer le tonnage, sous l'empire de ces deux actes, est tout à fait différent ; et il y a aussi une très-grande différence dans les résultats. L'acte canadien

concernant l'enregistrement des navires naviguant à l'intérieur, est calqué presque en entier sur l'ancien acte britannique d'enregistrement 8 et 9 Vict., ch. 89, d'après lequel on comprenait dans le jaugeage les dunettes, mais non les cabanes ou retranchements sur pont. L'acte de la marine marchande exige que l'on mesure et les dunettes et les emménagements sur pont, et qu'on déduise un certain espace destiné à rester disponible pour la commodité des hommes d'équipage. L'acte canadien n'admet pas à l'enregistrement les navires de construction étrangère, au lieu que l'acte impérial permet cet enregistrement lorsque les propriétaires sont sujets britanniques. Il existe d'autres disparités entre les deux lois en ce qui regarde le mode d'inscription des titres. Le département a élaboré un projet de loi, qui fut présenté aux Chambres dans la dernière session, à l'effet de révoquer l'acte canadien et d'étendre à toute la Puissance l'acte de la marine marchande, dont l'article 17 porte que la 2^e partie de l'acte, relative à l'enregistrement des navires, sera applicable à toutes les possessions de Sa Majesté. Ce bill passa au Sénat, mais lorsqu'il fut soumis aux Communes, on jugea devoir, à la demande de plusieurs membres, le remettre à la présente session, comme il touchait essentiellement aux intérêts de la navigation d'Ontario, afin que les propriétaires de navires de cette province pussent l'examiner. Une copie en fut envoyée au Gouvernement britannique, en novembre dernier, pour être mise sous les yeux du Bureau du commerce; et le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté a fait connaître depuis à Votre Excellence que le Bureau est entièrement de l'opinion du Gouvernement canadien, savoir que l'acte canadien concernant l'enregistrement des navires de navigation intérieure devrait être abrogé, et l'acte britannique de la marine marchande mis en vigueur dans toutes les provinces de la Puissance. Au sujet de quelques articles du bill en question,—réglant que le préposé de l'enregistrement, appelé à faire note d'un changement de capitaine, pouvait exiger, si besoin était, la reproduction de certaines preuves; qu'en cas de contestation sur le fait de savoir qui est le constructeur d'un navire, on informerait sur le dit fait; enfin établissant des dispositions pour le réenregistrement des navires naufragés—articles qui ne se trouvent pas dans l'acte impérial, le Bureau du commerce annonce que ces points, sur lesquels statue le bill canadien, seront en partie réglés par le bill impérial dont le Parlement britannique est en ce moment saisi, et qu'il tâchera de dresser les clauses relatives à la preuve et à la procédure en pareils cas de telle sorte que l'exécutif de chaque pays ait pouvoir de donner les instructions nécessaires. Le Bureau du commerce fait aussi remarquer qu'il est peut-être à désirer que les autorités canadiennes, avant de passer outre, attendent que le nouveau bill impérial de la marine marchande ait été délibéré mûrement et adopté, afin de mettre de la conformité entre la législation canadienne et celle du Royaume-Uni sur la matière. Suivant le désir du Gouvernement britannique, le bill canadien n'a pas été soumis à la Législature dans la présente session; mais il est probable qu'on le présentera de nouveau dans la prochaine, si la chose paraît encore nécessaire après que le bill impérial sera devenu loi, car on saura alors jusqu'à quel point cette mesure satisfait aux besoins de notre industrie maritime.

Au mois de janvier dernier, le Secrétaire d'Etat des colonies a eu la bonté d'adresser à Votre Excellence, pour l'information du Gouvernement du Canada, un exemplaire du bill impérial dont s'agit, et, comme en plusieurs endroits, ce projet a trait à notre marine mar-

chande, le Département s'est tout de suite occupé des dispositions qui paraissaient défavorables aux intérêts des provinces maritimes.

La deuxième annexe du bill contient des règles de jaugeage applicables à tous les navires britanniques, y compris les navires canadiens.

Ces règles diffèrent peu au point de celles qu'a établies l'acte de la marine marchande, de 1854, et qu'on suit maintenant, excepté toutefois la 5^{me} règle qui introduit une importante innovation.

D'après la méthode actuelle, on mesure les cabanes ou retranchements sur le pont supérieur, et on les ajoute au tonnage intérieur du navire; on ne déduit que les espaces affectés aux logements des gens d'équipage, aux latrines et à la cuisine, pourvu que l'espace total ainsi déduit n'exécède pas le 20^{me} du tonnage restant, sinon on compte l'excédant; mais l'espace qui sur le pont n'est pas clos ne se mesure pas pour l'enregistrement, non plus que pour les droits de tonnage.

La 5^{me} règle de la deuxième annexe du nouveau bill portait que, si le propriétaire d'un navire avait dessein de charger des marchandises sur le tillac, l'espace où elles seraient placées devait être jaugé et ajouté au tonnage enregistré du navire, à sa demande. Dans le cas où il aurait manqué de le faire ainsi mesurer, et prendrait ensuite des marchandises sur son pont, tous les droits exigibles d'après le tonnage seraient doublés pendant le transport.

Cette règle aurait eu pour résultat d'augmenter beaucoup les droits de tonnage de diverses sortes qu'ont à payer les navires coloniaux nord-américains, car presque tous reçoivent des chargements de pont, et la plupart sont faits pour en porter.

Un bâtiment neuf, de 1000 tonneaux par exemple, construit en Canada dans le but d'être vendu en Angleterre, emportera probablement en se rendant à ce pays une centaine de tonneaux de madriers sur son pont; et, suivant la nouvelle règle, le propriétaire aurait été tenu de demander le jaugeage de cet espace, s'il eût voulu sauver à son navire la peine du redoublement de droits.

Rendu en Angleterre, le navire peut être acheté par quelque armateur qui le destine à un autre genre de commerce et qui n'ait pas l'intention d'y placer jamais de cargaisons de pont; mais le tonnage serait toujours resté le même, c'est-à-dire accru de la contenance du tillac, à moins qu'on n'eût pourvu au moyen de faire déduire cette contenance du port marqué au registre-matricule.

A ce sujet donc, voyant quel surcroît d'impositions la mesure impériale établirait sur les navires canadiens qui font le transport des bois, prévoyant le vif mécontentement qu'elle ferait naître, j'ai recommandé au Conseil de se hâter d'indiquer au Gouvernement britannique les suites de l'innovation proposée dans le mode de jaugeage, et les griefs dont elle donnerait lieu à nos armateurs-propriétaires de se plaindre, et de le prier de vouloir bien considérer de nouveau cet endroit de son projet.

Quelques-uns ont pensé que le but de ce changement était en partie de détourner les navires employés au commerce nord-américain d'embarquer du bois sur leur pont, parce qu'il n'y a encore aucune loi qui les empêche de se surcharger. En ce cas, c'était une question digne de l'attention du Gouvernement canadien, de savoir s'il ne convenait pas de proposer au Parlement une mesure pour défendre de placer sur le pont des navires naviguant entre le Canada

et l'Europe, une charge de plus de 3 pieds de hauteur, de bois de sciage, après le 15 octobre et avant le 1er avril, au lieu de ce système, trop sujet à objection, qui imposait une peine aussi forte que celle du double des droits sur les navires, quand les propriétaires auraient manqué de faire mesurer et ajouter au tonnage enregistré la contenance du pont. Une copie de mon rapport au Conseil sur ce sujet avait été envoyée au Gouvernement britannique, et l'on vient de recevoir la réponse du Bureau du commerce. Il paraît, d'après cette communication, que la partie du bill impérial contre laquelle il a été réclamé, savoir celle qui regardait l'amende du double des droits de tonnage, a été retranchée, et que maintenant, au lieu de doubler la totalité de ces droits, en cas de transport de cargaisons de pont sur des navires qui n'auront pas été jaugés pour en porter, les droits exigibles sur le tonnage enregistré desdits navires seront tout simplement accrus dans la proportion du nombre de tonneaux contenu dans l'espace à mesurer sur le pont conformément à la loi, et qu'on ajoutera à la capacité enregistrée des navires.

Le Bureau du commerce ajoute que ces dispositions ne visent pas le commerce nord-américain en particulier, mais sont proposées généralement en vue d'empêcher qu'on n'élide la loi actuelle en ce qui regarde les faux ponts et d'abolir cette exemption de droits peu équitable dont les navires qui prennent charge sur tillac ont joui jusqu'à présent.

L'embarquement de chargements de pont sur les steamers britanniques qui trafiquent dans la Baltique a été signalé à son attention tout autant que le fait relatif au commerce de bois de l'Amérique du Nord; et le Bureau, en trouvant que le transport de cargaisons de pont, dans l'un comme dans l'autre cas, ne doit pas être interdit par le Gouvernement, pense néanmoins que si l'on ne peut l'empêcher, il n'y a pas lieu de l'encourager d'une manière injuste, en exemptant l'espace occupé par les marchandises des droits imposés sur le tonnage. Et la loi existante qui ne pourvoit point à l'imposition des droits sur la cargaison placée sur le pont, favorise directement ce mode de transport et la construction de navires pour cette destination spéciale, par conséquent les navires à pont de charge aux dépens des autres bâtiments.

On le remarque avec satisfaction dans cette lettre du Bureau du commerce, le but du changement, tel que proposé maintenant dans le bill soumis au Parlement, n'est ni de mettre fin au mode de transport des cargaisons sur pont, ni de le frapper d'amende, mais seulement d'établir l'égalité entre les navires, étrangers comme nationaux.

Cependant le Parlement du Royaume-Uni va discuter le bill, et il est fort possible qu'il y apporte quelque autre modification avant de le consacrer.

ENQUÊTES SUR LES NAUFRAGES.

L'année dernière, le Département prit les dispositions nécessaires pour fournir au principal employé de chaque douane, ainsi qu'aux gardiens de phare, des formules imprimées d'avis des naufrages et autres accidents par fortune de mer, en priant chacune de ces personnes, dans le cas où de tels sinistres arriveraient dans leur voisinage, de recueillir des informations, remplir les formules et les envoyer à ce bureau, afin que l'on pût dresser et publier tous les ans un registre exact et complet des sinistres.

Les efforts du Département n'ont encore réussi qu'à demi, par la raison que la plupart des naufrages ont eu lieu à une certaine distance de la résidence de ceux à qui j'ai demandé

de me transmettre ces rapports, et que je n'avais pas de deniers à ma disposition pour rembourser à ces personnes les dépenses qu'il leur eût fallu faire pour se procurer les renseignements convenables.

On trouvera dans l'appendice, sous la lettre N, une liste des accidents sur lesquels on a pu se procurer des renseignements officiels, liste incomplète toutefois, mais qui est suivie d'un supplément puisé à des sources non officielles. Grâce à des mesures nouvellement prises, j'espère être en état de soumettre désormais, chaque année, un registre des accidents de navigation aussi exact, aussi complet que possible.

Un registre annuel de ce genre servira beaucoup au Gouvernement pour l'installation des phares, des bouées, des balises et des sifflets d'alarme, car il indiquera bien souvent les principales causes qui auront amené les sinistres, et voir s'il y a lieu de blâmer ceux qui avaient la conduite des navires naufragés ou de croire que les accidents ont eu lieu par l'absence de lumières ou autres signes suffisants pour avertir les équipages du danger. On a l'intention d'instituer des enquêtes sur les causes des naufrages, en vertu de l'acte qui autorise ces investigations, et afin de pourvoir aux dépenses nécessitées par ces recherches et par les communications d'avis dont j'ai parlé tout à l'heure, une somme de \$2,000 a été insérée au budget de l'année prochaine; si ce crédit est voté, nul doute qu'elle ne me permette d'obtenir des résultats bien importants. Cette sorte de renseignements est de grande utilité pour les propriétaires de navires et les assureurs en Canada et dans le Royaume-Uni, et le Gouvernement britannique et le Bureau du commerce en ont à plusieurs reprises, signalé la nécessité à l'attention des Gouvernements des colonies britanniques de l'Amérique du Nord.

RÉCOMPENSE DES ACTES DE SAUVETAGE.

Le Gouvernement de la Puissance a dûment considéré la question des récompenses ou marques d'honneur qu'il convient de décerner à ceux qui se dévouent pour sauver la vie d'autres hommes en mer ou sur les côtes du Canada, et a décidé qu'il suivra le noble exemple des Etats maritimes de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique en donnant, dans les cas où il le trouvera juste, quelque récompense en témoignage des services ainsi rendus à l'humanité.

Dans le cours de l'année dernière, j'ai eu occasion de porter à la connaissance du Conseil les actes suivants de sauvetage, qui ont mérité à leurs auteurs les remerciements du Gouvernement du Canada, accompagnés de dons en témoignage de reconnaissance.

Le 11 décembre 1868, la goëlette *Industry*, d'Halifax, N.-E., de 25 tonneaux, partie de West-Dublin, N.-E., pour Halifax, distance de 54 milles, fut assaillie en chemin par un coup de vent terrible, qui la démâta, la rasa comme un ponton et emporta sa chaloupe. Ainsi désemparée, elle dérivait 700 milles vers l'est en pleine mer, et pendant ce temps, équipage et passagers—consistant en six hommes et une femme—éprouvèrent d'extrêmes souffrances, les vivres et l'eau étant venus à manquer. Au bout du 17^{me} jour, le 28 décembre, la barque *Providence*, de Windsor, N.-E., les rencontra; et le capitaine Colfleet, et son frère, M. Abel Colfleet, second à bord, non sans risquer beaucoup leur vie et leur navire, car la mer était très-agitée, les sauvèrent tous. Les naufragés furent conduits en Angleterre, où on leur porta secours, et enfin rapatriés aux frais du Gouvernement canadien. Une montre d'or, du prix de \$100, et une lunette double, de \$50, avec les inscriptions convenables, ont été

envoyées au Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse pour être présentées, au nom du Gouvernement du Canada, la première au capitaine Colfeet et la seconde à son frère, en témoignage de leur belle conduite.

Le 30 janvier 1868, la barque *S. D. Ryerson*, d'Yarmouth, N.-E., capitaine Raymond, faisait voile du Delaware pour Antwerp, avec un chargement de pétrole; le 10 février, elle essuya une effroyable tempête, pendant laquelle elle fit une voie d'eau et cessa d'obéir au gouvernail. Le 12, le brig *Mary Grace*, de Parrsboro, N.-E., capitaine D.-F. Morrison, la découvrit : quoique son navire fût endommagé du choc des glaces et qu'il eût des matelots gravement atteints par le froid, le capitaine, aidé de ses autres hommes, après six heures d'efforts pénibles, et par une grosse mer, parvint à sauver le commandant et l'équipage de la barque, près de couler bas, et à les ramener sains et saufs à Halifax, où ils lui exprimèrent publiquement leur reconnaissance dans les termes les plus chaleureux. Pour ce sauvetage, le Gouvernement du Canada a présenté, par l'intermédiaire du Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, une lunette double, portant une inscription appropriée, au capitaine Morrison, et fait distribuer, par les mains de celui-ci, une somme de \$50 aux hommes de son équipage.

Dans la nuit du 27 février 1868, le brigantin *Alma Jane*, de Shelburne, N.-E., se brisa à Ketch-Harbor, près de l'entrée du havre d'Halifax; le second mourut de froid, et deux matelots se noyèrent. Le lendemain, au point du jour, M. William Young découvrit le navire naufragé, et réussit à tirer à terre le capitaine et trois matelots survivants au moyen de cordes qu'il leur jeta du rivage; selon l'opinion du capitaine Allan, maître du brigantin, c'est à M. Young, après Dieu, que ses hommes et lui sont redevables de la vie. Le Gouvernement du Canada a cru devoir présenter à M. Young une somme de \$100 en récompense de ses efforts pour sauver ces naufragés, et des soins qu'il leur a donnés après leur sauvetage.

CABOTAGE.

En septembre 1868, je portai devant le Conseil la question du cabotage canadien, qui était encore fort mal définie.

Dans une dépêche adressée cette année-là au Gouverneur-Général par le Secrétaire d'Etat de S. M. pour les colonies, il était posé en principe que les lieutenants-gouverneurs des provinces de la Puissance devaient continuer à exercer les fonctions de commissaires des douanes dans leurs provinces respectives, en vertu du 31e article de l'acte de la marine marchande, de 1854, comme au temps où ils étaient lieutenants-gouverneurs indépendants de possessions séparées.

De cette manière d'envisager la loi, il eût résulté que le Gouvernement fédéral aurait été privé pratiquement de l'administration et du contrôle de plusieurs matières comprises dans les lois impériales et liées à la marine et à la navigation; et les préposés de l'enregistrement des navires auraient été obligés de s'adresser au lieutenant-gouverneur de leur province pour en prendre les instructions sur les contestations relatives au droit de propriété et sur le réenregistrement des navires naufragés. La confusion aurait probablement été le fruit d'un tel système, si on l'eût laissé subsister, puisque les décisions dans les différentes provinces pouvaient n'être pas semblables dans des cas analogues.

Il y a lieu de douter si, en interprétant la loi de la sorte, c'est-à-dire en reconnaissant

chacune des provinces de la confédération pour une possession britannique, au lieu de ne la regarder que comme une portion seulement d'une possession britannique, les navires étrangers auraient été exclus des privilèges de notre navigation de cabotage, et n'auraient pu faire le transport entre une province et une autre de la Puissance.

Dans ces circonstances, le 30 septembre 1868, je recommandai au Conseil que le Gouvernement canadien priât le Gouvernement britannique de lever les doutes et de déclarer que la Puissance du Canada ne formait qu'une possession et non quatre possessions.

La question fut dûment soumise au Gouvernement britannique, ensuite de quoi le Parlement impérial a fait, le 13 mai 1869, un acte qui décrète que le Canada sera tenu pour une seule possession, et que la législature de toute possession aura le pouvoir, sous certaines conditions, de régler le cabotage de son territoire, mais que si elle n'use pas de ce pouvoir dans les deux années à partir du jour de la proclamation de cet acte dans la dite possession, le cabotage s'y fera librement par tous les pavillons étrangers.

En transmettant l'acte à Votre Excellence, le Secrétaire d'Etat des colonies y a joint un mémoire du Bureau du commerce, qui exhorte les législatures des gouvernements coloniaux à seconder les efforts que le Gouvernement de S. M. fait pour assurer aux sujets de S. M., dans tout l'empire, les bénéfices de la liberté de la navigation et du transport à bon marché, et à admettre à leur cabotage les marines étrangères. Ces pièces m'ayant été renvoyées pour que j'en rendisse compte, j'ai soumis au Conseil, après mûr examen, mon opinion sur la matière. Voici la substance de mes observations.

Antérieurement à 1849, les transports entre le Royaume-Uni et les colonies britanniques, comme entre une colonie et une autre, se faisaient exclusivement par les navires britanniques. Cette année-là les lois de navigation du Royaume-Uni furent révoquées, et les marines de toutes les nations furent admises à faire les transports entre les colonies britanniques nord-américaines et le Royaume-Uni, entre chacune de ces colonies et entre celles-ci et les Indes occidentales anglaises ou les autres possessions britanniques.

L'effet pratique de cette mesure libérale en faveur des pavillons étrangers, sur le mouvement des transports entre l'Amérique britannique du Nord et le Royaume-Uni, a été de faire passer une portion considérable des opérations aux mains des navigateurs des Etats-Unis et d'autres pays étrangers, par conséquent d'en déposséder le tonnage impérial et colonial britannique, qui jusque-là avait eu le monopole. Dès lors, et avant que la navigation à hélice se soit répandue, le transport, entre Liverpool et New-York et les autres ports américains, soit des émigrants, soit des marchandises, s'est fait principalement par des navires à voiles, de grande contenance, appartenant à des armateurs américains; et comme ces navires avaient déjà amplement du fret au Royaume-Uni pour l'étranger, l'abrogation des lois de navigation leur a été fort avantageuse en leur permettant de prendre, pour leurs retours en Angleterre, des chargements de planches. Quelque dommageable que la mesure ait été dans le temps à la marine de l'Amérique Britannique du Nord, elle a été toutefois de grande utilité aux expéditeurs de bois de sciage des provinces du Nouveau-Brunswick et de Québec, qu'elle a mis à même de faire plus aisément concurrence aux bois de la Baltique sur le marché anglais.

Quant aux transports entre les diverses colonies britanniques nord-américaines—qu'on pourrait probablement appeler des opérations de cabotage,—quoique devenus libres en 1849,

ils se sont faits et se font presque tous par les petits bâtiments de ces colonies, à l'exception de quelques steamers américains, qui occasionnellement naviguent d'une colonie à une autre avec passagers et marchandises; mais la part qu'ils y prennent est très-légère.

Le Gouvernement britannique n'a pas admis les marines étrangères à prendre part au mouvement du cabotage d'un port à un autre d'une même colonie; mais, par une disposition de la loi, il était toujours possible de supprimer les barrières, sur une adresse de la législature coloniale à la Couronne. Pas une seule colonie de l'Amérique britannique du Nord n'a demandé qu'elles fussent ouvertes, et, en conséquence, cette navigation est restée jusqu'à présent interdite aux autres pavillons.

Le Bureau du commerce, dans son mémoire, dit que le fait est constant, très-peu de colonies ont profité des pouvoirs dont la loi impériale a revêtu leurs Législatures, la grande majorité au contraire n'a rien fait pour assimiler les navires étrangers aux coloniaux pour ses transports par cabotage; et il ajoute qu'il y a raison de penser qu'en quelques cas cette inaction est due à ce qu'on s'est mépris sur l'intention et le but de la législature impériale en conservant la 163^{me} section de l'acte refondu des douanes, de 1853, et que la présence de cet article dans un statut impérial a donné naissance à des malentendus et à des inconvénients dans les relations extérieures de la Couronne.

Relativement à cette remarque, savoir que l'inaction des colonies est due à quelque méprise de la part de leurs gouvernants, ou de leurs hommes publics, elle n'est pas, à mon sens, conforme aux faits, attendu que depuis vingt ans cette question a été itérativement discutée par eux et qu'elle est fort bien saisie. On a toujours senti dans toutes les colonies que, tandis que le Gouvernement britannique livrait généreusement, libéralement, son commerce de transport à la concurrence des marines étrangères, et que les navires des Etats-Unis mettaient si bien à profit cette liberté, il n'y avait cependant aucune réciprocité d'action ni d'intention du côté du gouvernement des Etats-Unis; en effet, la marine britannique et les autres marines étrangères sont non-seulement exclues à toute rigueur de leur cabotage du Maine au Texas, étendue de côtes de plus de 2,000 milles, mais encore, faisant violence à leur loi, les autorités américaines ont décidé que le voyage de New-York à San Francisco, par le cap Horn, voyage de 15,000 milles, serait réputé navigation de cabotage, d'où il suit qu'aucun navire anglais ne peut transporter de marchandises de l'une de ces places à l'autre; et pourtant voilà vingt années que le pavillon américain jouit librement du bénéfice des opérations de transport entre tous les points de l'Empire britannique, excepté d'un lieu d'une colonie à un autre lieu de la même colonie.

En présence du traitement fait à la marine de l'Amérique britannique du Nord par le gouvernement des Etats-Unis par rapport à leur cabotage (sans parler ici du refus de recevoir les navires de l'Amérique britannique du Nord à enregistrement dans l'enceinte du territoire américain, quand ceux des Etats-Unis possèdent la faculté de se faire immatriculer en quelque lieu que ce soit de l'Empire britannique, faculté dont on a vu nombre d'entre eux se prévaloir pendant la guerre de la sécession), je suis aussi d'opinion qu'il faut borner ses complaisances: assez de concessions ont été accordées déjà à la marine américaine—la seule vraisemblablement qui dût prendre part au cabotage canadien;—avant d'en faire d'autres, attendons que

le gouvernement des Etats-Unis manifeste un esprit plus libéral à l'endroit des navires de la Puissance.

L'acte de confédération ayant érigé les provinces du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse en une seule possession, il en résulte que, sous l'empire des lois britanniques présentes, les navires étrangers ne peuvent transporter actuellement de marchandises ou de passagers entre les ports de la Puissance; mais par l'acte de la marine marchande (coloniale), de 1869, cette prohibition doit tomber dans deux ans à compter du jour de la proclamation de cet acte en Canada, à moins que la Législature de la Puissance ne décrète dans l'intervalle, par une loi, que l'exclusion des marines étrangères est maintenue. Sous les anciens actes impériaux, ce n'était qu'après une adresse de la législature d'une colonie à la Couronne, que les navires sous pavillon étranger pouvaient participer au cabotage de la colonie; d'après l'acte de la marine marchande (coloniale), de 1869, ils auront droit d'y prendre part à l'expiration des deux ans si nulle loi formelle de l'autorité législative de la colonie ne s'y oppose.

Le Bureau du commerce dit qu'il est à désirer que les législatures et les gouvernements coloniaux se montrent disposés à seconder le Gouvernement de S. M. dans sa tentative pour assurer aux sujets britanniques, dans tout l'empire, les bénéfices de la liberté de la navigation et du transport économique, et à prêter la main aux efforts qu'il fait pour obtenir des nations étrangères qu'elles concèdent à la marine du Royaume-Uni et des colonies britanniques par réciprocité des facilités semblables. Comme il y a maintenant vingt ans passés que le Gouvernement impérial a permis aux Américains, de même qu'aux autres nations étrangères, de faire le commerce de transport dans toute l'étendue de l'empire, concurremment avec les nationaux (à la seule réserve du cabotage local dans les colonies); que l'acte de 1869, mentionné plus haut, a laissé aux autorités coloniales à décider la question du cabotage colonial, et que la manière libérale dont l'Angleterre en use envers la marine des Etats-Unis n'a pu amener ceux-ci à rendre le même traitement à son pavillon, je pense que le temps est venu où nous devons arrêter, à l'égard de nos voisins, une politique qui convienne aux intérêts canadiens, non-seulement en ce qui concerne le cabotage, mais encore par rapport à toutes les matières qui se rattachent à la navigation et au commerce en général.

L'expérience de ces vingt années le prouve, selon moi, au peuple du Canada : les concessions octroyées par nous-mêmes en fait de commerce, de navigation, de marine, n'ont pas été réciproques de la part des Etats-Unis, n'ont pas même été toujours appréciées ni prisées à leur valeur.

En 1865, le Gouvernement américain a dénoncé le traité de réciprocité, qui durait depuis 11 ans, et qui était de si grande importance pour les Etats-Unis comme pour les provinces de l'Amérique anglaise; il a refusé de le renouveler ou de le refaire si ce n'est sur des bases inacceptables de notre part. Le langage tenu par la presse et le commerce des Etats-Unis dans ces deux années dernières, les sentiments avoués de quelques-uns de leurs principaux hommes publics, m'avaient porté à croire, de même que beaucoup de gens en Canada, qu'il s'opérait dans l'opinion un changement en faveur de "nouveaux arrangements" pour le rétablissement de certaines réciprocités de libre échange; le Président a dissipé ces espérances et traversé ces sentiments, qui n'étaient pas sans écho dans le cabinet des Etats-Unis, en déclarant nettement

dans son message : “ que le projet de renouveler le traité de réciprocité avec les provinces anglaises du continent n’a pas été accueilli favorablement par l’administration.” Après avoir dit que “ *les avantages d’un semblable traité seraient uniquement du côté des provinces britanniques*, à l’exception peut-être d’un petit nombre de personnes qui font le commerce entre les deux pays,” et avoir affirmé qu’ “ *aucun citoyen des Etats-Unis ne gagnerait à la réciprocité*,” il ajoute “ cependant il est peut-être à désirer que l’on fasse quelque arrangement pour régler l’intercourse avec les Etats du Canada.” Les derniers agissements du Congrès tendraient à confirmer l’opinion qu’un arrangement satisfaisant de ce genre est actuellement impossible.

Je remarque que de nombreux et puissants arguments peuvent être mis en avant, au point de vue des Etats-Unis, pour appuyer l’attitude prise par le premier magistrat de leur république, pendant que l’Angleterre traite avec une extrême libéralité les nations étrangères relativement au commerce et à la navigation, et leur offre les plus entières facilités pour faire concurrence au producteur et au pavillon anglais. Ce qui a surtout triomphé en Canada, des objections contre une telle politique, c’est la croyance, maintes fois exprimée par les hommes d’Etat d’Angleterre, qu’avec le temps les contrées étrangères admises à jouir des bénéfices de cette politique généreuse, de cette liberté commerciale, seraient amenées à accorder la réciprocité, et cette espérance n’a pas été frustrée en Europe; mais en Amérique, la libéralité de l’Angleterre n’a pas eu le même fruit, encore qu’il y ait presque une génération de passée. A la vérité, les événements nationaux n’ont pas peu contribué à rendre cette politique de difficile adoption de la part des Etats-Unis. Quoi qu’il en soit, tandis que nous allons de concession en concession, leur permettant des privilèges, leur prodiguant des facilités qu’ils nous refusent; tandis qu’ils sont en possession de fait du droit d’immatriculation à nos ports, et qu’ils ont pris une part active à notre cabotage, tout en nous déniaient les mêmes avantages; tandis qu’ils ont l’usage de nos canaux, de nos rivières, sans réciprocité de leur part; ils obligent nos navires à payer une taxe de guerre de 30 cents en or par tonneau et d’autres douanes, quand dans nos ports leurs bâtiments n’ont pas à supporter de charges équivalentes: nonobstant la 173^{me} section de l’acte impérial 16 et 17^{me} Victoria, ch. 107, nous n’avons point usé de représailles. Nos pêcheries, pareillement, leur ont été ouvertes aux conditions les plus libérales, et cependant ils ont frappé le poisson de pêche anglaise d’un droit qui ferme leurs marchés à nos pêcheurs; leur tarif en général est presque prohibitif, leur législation tend à l’exclusion, et la manière dont ils interprètent et appliquent leurs lois de tarif est des plus défavorables à nos nationaux. J’ai donc le regret, en considérant le passé, d’arriver à une conclusion différente de celle que le Bureau du commerce paraît caresser, savoir qu’en continuant à tenir cette politique de concessions envers une nation étrangère avec laquelle nous sommes tout particulièrement intéressés à faire le commerce, nous atteindrions le but désiré, un traitement non moins libéral de sa part; et je pense qu’il ne serait pas sage à l’heure qu’il est de persister dans cette voie où elle ne veut pas entrer. Je suis d’avis que le Gouvernement canadien devrait à présent retenir toutes ses prérogatives, en attendant que le Canada et les Etats-Unis lient négociation ensemble pour établir entre les deux pays des relations commerciales sur un nouveau pied; alors l’ouverture de notre cabo-

tage au pavillon américain pourrait être concédée, si le Gouvernement canadien estimait que cela fût de bonne politique et dans notre intérêt.

En conséquence, je demandais au Conseil la permission de préparer, pour le présenter au Parlement à la session prochaine, un projet de loi à l'effet d'exclure du cabotage du Canada les marines de toutes les nations qui n'accorderaient pas la réciprocité, et, aussi, d'autoriser le Gouverneur en Conseil à ouvrir, par proclamation, ce cabotage aux navires des nations qui voudraient échanger cet avantage avec nous. Le Conseil ayant acquiescé à ma demande, j'ai préparé le bill; il est en ce moment devant la Législature, et va bientôt probablement devenir loi. Défense y est faite à tous navires étrangers de transporter des marchandises ou des passagers d'un lieu à un autre du Canada, à moins d'y être autorisés par ordre du Gouverneur en Conseil, auquel est donné pouvoir d'ouvrir le cabotage du Canada à la marine de toute nation étrangère qui admettra dans ses ports le pavillon britannique aux bénéfices de cette navigation.

PILOTAGE.

L'acte qui organise le Département de la marine et des pêcheries (31 Vict., ch. 57) lui a attribué le soin de veiller à l'exécution de toutes les lois, actuelles ou futures, sur les pilotes et le pilotage.

La direction du pilotage, entre Montréal et Québec, est confiée à la maison de la Trinité de Montréal, et au-dessous de Québec jusqu'au golfe, à la maison de la Trinité de Québec, sous la surveillance du Département.

Au Nouveau-Brunswick, à l'exception du port de Saint-Jean et du comté de Charlotte, la cour des sessions générales de paix contrôle et dirige tout ce qui se rattache au pilotage, nomme les pilotes, fait les règlements, et fixe les droits de pilotage. Il faut toutefois que ceux qui postulent l'emploi de pilotes soient recommandés par la majorité des syndics du port.

Au port de Saint-Jean, le maire, les échevins et les conseillers municipaux de la ville exercent la direction et admettent les pilotes à l'exercice de leur état.

Dans le comté de Charlotte, N.-B., le Gouverneur en Conseil nommait trois commissaires qui étaient chargés d'établir des règles pour la conduite des pilotes du comté, de fixer les droits ou salaires, et de déterminer les peines à infliger en cas de transgression des règles.

A la Nouvelle-Ecosse, le Gouverneur en Conseil a le pouvoir de nommer des commissaires des pilotes à Halifax et à chacun des ports principaux de la province : leurs fonctions consistent à examiner les pilotes du port à leur accorder des licences et à régler les matières qui touchent le pilotage ; mais leurs règlements doivent être approuvés par le Gouverneur en Conseil ; quant aux droits de pilotage, une loi les détermine. Les navires de la province employés à faire le cabotage ou la pêche, à l'exception des baleiniers, les navires de moins de 80 tonneaux et les bâtiments de guerre de S. M. ne sont pas sujets aux droits de pilotage quand ils ne se servent pas du pilote. Tous les autres navires sont tenus de payer demi-droit s'ils n'acceptent pas ses services.

Les pilotes du port de Saint-Jean peuvent exiger le droit entier des navires entrants qui n'en sont pas exemptés et qui refusent leur assistance. Le bâtiment enregistré à ce port ne paie, dans ce cas, que la moitié du droit. Le pilote qui a conduit un navire dans le port a droit de le diriger à la sortie, ou de réclamer la moitié du salaire s'il se présente pour le diriger et qu'on

le refuse. Les goëlettes de la côte naviguant d'un port à un autre de la baie de Fundy, les bâtiments tirant moins de 6 pieds d'eau, enregistrés en Canada, et les steamers qui voyagent entre Saint-Jean et tout autre port de l'Amérique du Nord, sont exempts des droits de pilotage dans le cas où ils ne recourent pas aux pilotes.

Dans le comté de Charlotte, N.-B., les pilotes peuvent exiger le droit entier de tous les navires entrants, de plus de 100 tonneaux, qui n'appartiennent pas au comté, et le demi-droit seulement, lorsque les armateurs-propriétaires sont du comté. Les navires de 100 à 200 tonneaux, après trois voyages au même port, jouissent de l'exemption pendant le reste de l'année, à moins qu'ils ne se servent du pilote.

Les règlements varient beaucoup dans les petits ports du Nouveau-Brunswick, et favorisent quelquefois la marine des comtés où ils sont faits.

Dans le Saint-Laurent, au-dessous de Québec, les dispositions de l'acte sur le pilotage et les règlements portés en conformité de cet acte, sont nombreux et rigoureux, ayant pour but non-seulement la sûreté des navires, mais aussi la protection des intérêts des pilotes, dont le corps est, dit-on, composé d'hommes habiles et respectables.

Les navires enregistrés en Canada, dont le port n'exécède pas 125 tonneaux, en remontant le fleuve pour se rendre à Québec, ou en le descendant, ne sont pas tenus de se faire piloter ni de payer de pilotage. Les navires d'un plus fort tonnage qui partent de ce port sans pilote, sont sujets au pilotage entier. Les navires qui montent à Québec et qui refusent de se servir d'un pilote, ou manquent de faciliter son embarquement, ont à payer, outre la totalité du pilotage, une amende de £10.

Les commandants des navires de plus de 125 tonneaux, partant de Québec pour Montréal et venant d'un port situé hors de la province, doivent prendre un pilote à leur bord, à peine de la totalité des droits de pilotage; et les commandants de ces navires, partant de Montréal pour Québec et pour un port quelconque situé hors de la province doivent en faire autant, sous la même peine.

Les navires de moins de 125 tonneaux, lorsqu'ils ne se font pas piloter, n'ont point à payer le pilotage.

Par ce détail, on voit que les lois de pilotage des divers ports de la Puissance diffèrent presque toutes entre elles, et il serait, ce me semble, bien à désirer que l'on y introduisît, si la chose était possible, quelque peu d'uniformité.

À Québec et à Montréal, les dépenses d'administration du service du fleuve sont supportées par le trésor public, tandis que dans les autres sections du Canada le pilotage n'occasionne aucune charge.

En ce qui concerne le Saint-Laurent, l'un des plus grands districts de pilotage, sinon le plus grand qu'il y ait au monde, le Gouvernement s'est chargé depuis bien des années de la direction et du contrôle directs de son pilotage, par l'intermédiaire des bureaux de la Trinité; il est probable qu'antérieurement à la confédération cette grande artère intérieure intéressait le Canada tout entier, qui avait ainsi un juste sujet de participer au soutien et à la gestion de son service. Dans les autres districts, le Gouvernement ne s'attribua point de contrôle direct, mais laissa le pilotage aux autorités locales ou municipales.

La commission du service civil a signalé, l'année dernière, le manque d'uniformité dans

le contrôle des pilotes, et a exprimé l'opinion qu'il devrait y avoir des bureaux chargés, de ce contrôle, sous la direction générale du Département; que cette question demande une révision complète, et que les dépenses du fonctionnement, qui dans certaines parties de la Puissance, sont payées par les municipalités, ne devraient pas l'être dans d'autres sur le revenu général.

Dans les circonstances présentes, un peu différentes de l'ancien état de choses, il paraît désirable que les dépenses de surveillance et de gestion de ce service ne pèsent point sur le revenu général, mais soient supportées, dans tous les ports de la Puissance, par les navires qui emploient les pilotes.

Pour l'uniformité et afin qu'il n'y ait pas de droits de pilotage différentiels, peut-être serait-il bon aussi d'introduire en Canada le système britannique, et d'instituer dans les diverses sections du pays des autorités locales chargées de préparer les règlements et les tarifs de pilotage, ainsi que d'examiner les pilotes et de leur donner des licences, sauf l'approbation du Gouvernement et sous la surveillance générale d'un département d'Etat. Actuellement, on perçoit dans quelques ports des droits de pilotage différentiels, même de nos propres navires enregistrés à d'autres ports de la Puissance, usage fort reprehensible qui a excité bien des plaintes, auxquelles il n'est pas au pouvoir du Département de faire droit, et que j'ai portées à la connaissance de quelques-unes des autorités municipales intéressées, dans le but de faire discuter et redresser le grief.

Le paiement obligatoire du pilotage a donné aussi lieu à beaucoup de discussions et de plaintes, non-seulement en ce pays, mais dans le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Après ce qui précède, il demeure constant que le système de pilotage en vigueur dans les principaux ports canadiens peut être qualifié d'*obligatoire*, puisque tous les navires, à l'exception des bâtiments de petites dimensions, et des steamers employés au commerce nord-américain à St.-Jean, ont à payer la totalité ou la moitié du droit de pilotage, soit qu'ils se servent ou ne se servent par d'un pilote.

Beaucoup de gens trouvent cette nécessité très-dure, parce qu'il y a une classe de navires à voiles et de steamers, d'ordinaire affectés à quelque commerce particulier, dont les capitaines et les officiers sont, dans l'opinion des armateurs-propriétaires, aussi capables de diriger leurs bâtiments à l'entrée et à la sortie des ports habituellement fréquentés par eux, que les pilotes de ces endroits, dont il leur faut pourtant se servir, ou du moins payer les droits s'ils ne recourent pas à leur assistance.

De nombreuses demandes, écrites et verbales, m'ont été faites pour que je misse ce point important sous les yeux du Gouvernement, afin d'obtenir quelque relâchement et autant que possible l'assimilation des lois de pilotage, plus particulièrement dans le Saint-Laurent, qui contient deux districts très-étendus, où les droits pèsent beaucoup sur la marine, notamment sur les steamers de cabotage et les bâtiments charbonniers à voiles de moins de 200 ou de 250 tonneaux.

Il semble raisonnable que les steamers allant et venant régulièrement de Montréal ou Québec aux ports du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, conduits par des capitaines et des officiers qui sont pilotes ou qui ont l'expérience des pilotes licenciés, ne soient pas forcés de payer un pilotage dont ni les armateurs ni les capitaines ne sentent la nécessité.

Notons ici qu'il est d'une extrême importance pour la prospérité et l'avenir de la Puissance de faciliter entre les places d'Ontario et de Québec et les provinces maritimes, par tous les moyens légitimes, un échange avantageux de productions, et d'imprimer un mouvement heureux à un commerce intérieur qui n'a pas été très-actif encore.

Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse consomment de grandes quantités de farines étrangères, Montréal et Ontario d'énormes amas de houille importée : notre intérêt veut donc cet encouragement des échanges de produits entre ces deux sections du territoire fédéral.

Plusieurs personnes dignes de foi, intéressées dans la marine et le commerce de charbon, m'ont assuré que le pilotage imposé dans le Saint-Laurent aux navires de plus de 125 tonneaux entrave déplorablement les affaires, que les navires de moindre contenance sont trop petits pour être employés avec bénéfice au transport du charbon de terre, et que les droits de pilotage exigés des autres jusqu'à Montréal sont tels qu'ils rendent le voyage peu désirable.

Si l'on pouvait alléger les navires à vapeur employés à faire le cabotage et les navires à voiles au-dessous de 250 tonneaux du fardeau des droits de pilotage, et laisser aux armateurs ou aux capitaines la faculté de prendre un pilote quand bon leur semblerait, je pense qu'on donnerait un puissant encouragement à notre commerce interprovincial ; on ferait baisser le fret, ce qui faciliterait la dispersion des produits à l'intérieur.

Il y a bien, à quelques-uns des grands ports de la Puissance, des corps nombreux de pilotes qui naturellement pourraient être hostiles à tout changement dont il résulterait pour eux quelque désavantage ; mais l'inconvénient ne serait que passager, parce qu'un rapport convenable entre la demande et le nombre de pilotes s'établirait bientôt ; en effet, il est probable que plusieurs trouveraient un emploi lucratif comme capitaines au cabotage, emploi qu'ils sont éminemment aptes à remplir, si surtout on insérait dans nos lois une disposition exemptant du pilotage obligatoire tout navire ayant pour capitaine ou second un pilote capable.

La tendance de la législation récente, soit locale, soit générale, en Angleterre, a été de relâcher de la première rigueur, et déjà à Newcastle, à Shields, à Sunderland, à Cork, à Cardiff, à Newport, à Gloucester, à Leith, le pilotage est entièrement facultatif.

Dans les districts du ressort de la Maison de la Trinité qui s'étendent sur la côte sud et une partie des côtes est et ouest de l'Angleterre, la règle du pilotage obligatoire existe, mais avec d'amples exceptions : sont exemptés les navires employés au cabotage du Royaume-Uni, les navires employés au commerce avec Boulogne et toute place au nord de Boulogne, enfin les navires qui, n'étant pas destinés pour un district de pilotage, le traversent sans y mouiller l'ancre en allant d'un lieu à un autre, tous les deux situés hors de son enceinte.

Le Bureau du commerce, chargé de toutes ces matières en Angleterre, est indubitablement, — ses officiers politiques le déclaraient dernièrement dans les Communes, — pour l'abolition du paiement forcé des droits de pilotage, et le Gouvernement a présenté un bill qui supprime tout pilotage obligatoire ; ce bill est soumis en ce moment à l'examen d'un comité spécial. D'après les opinions publiées des principaux fonctionnaires du Bureau du commerce, il y aurait deux sentiments sur la question du pilotage, l'un ou l'autre prédominant dans tous les grands ports où l'on se sert de cette utile classe de marins.

Le premier de ces sentiments est que les lois et règlements relatifs au pilotage ont pour objet de garantir que les pilotes possèdent les qualités voulues avant d'être reçus, de leur ôter

leurs licences en cas d'impéritie, de fixer les tarifs des pilotes, de délimiter l'étendue des districts de pilotage, et d'obliger les navires à employer les pilotes munis de licences par préférence aux pilotes qui n'en ont pas.

Selon la seconde manière de voir, les autorités chargées du pilotage, indépendamment de ces objets, doivent aussi déterminer le nombre de pilotes qu'il faut et n'admettre que ce nombre-là, donner à chacun une juste part du gain commun, enfin déterminer la somme de service et la quotité de rétribution des pilotes, et obliger tout navire ayant ou non besoin d'un pilote à payer les droits de pilotage.

Il y a beaucoup de raisons alléguées de part et d'autre; mais, si l'on regarde les faits, on trouve que là où le pilotage est facultatif, les choses marchent bien; le nombre des pilotes, réglé par la demande, est toujours suffisant, le navire a le choix parmi des gens d'élite, et ce sont les plus capables qui sont les plus employés. Les navires qui n'ont pas besoin de pilote ne sont pas tenus de contribuer au soutien d'un service sans avantage pour eux; l'armateur et le capitaine n'ont plus aucun sujet de se plaindre et de murmurer contre un système qui, comme ils le disaient, aboutissait à créer et entretenir un corps de monopoleurs protégés, dont les intérêts n'étaient pas toujours identiques avec les leurs.

Aux États-Unis d'Amérique, la question est vivement débattue aussi depuis quelque temps; la propriété navale et d'autres intérêts font de vigoureux efforts pour abolir le pilotage obligatoire, dans l'État de New-York,—la portion de l'Union que cela intéresse peut-être le plus,—et dans d'autres États ayant des ports de mer fréquentés. Dernièrement un comité de la chambre de commerce de Boston a fait un examen attentif des lois de pilotage du Massachusetts, et son rapport expose que, tel qu'il est institué et administré actuellement sous l'empire des lois de cet État, le pilotage suscite beaucoup de mécontentement, et que, pour qu'il devienne ce qu'il devrait être, il faut qu'il subisse certains changements.

Après ce coup d'œil jeté sur l'état présent des lois de pilotage en Canada, dans le Royaume-Uni et aux États-Unis; ayant indiqué le mécontentement qui existe en plusieurs quartiers par suite des restrictions établies et de l'obligation où des navires qui peuvent se passer de l'aide d'un pilote, sont néanmoins de payer le droit de pilotage dans certains districts, et en outre la disposition de plus en plus marquée des classes commerciales dans ces pays à libérer autant que possible le commerce et la marine de charges imposées sur eux pour des avantages ou des services supposés qu'ils ne désirent ni ne réclament; je puis faire observer ici que plusieurs raisons apportées à l'appui du pilotage facultatif peuvent être appliquées avec beaucoup de force à un certain nombre de nos districts de pilotage peu étendus, et que si on pouvait y introduire ce système, il y a tout lieu de croire qu'il serait très-favorable au mouvement du commerce; mais quant aux deux districts du Saint-Laurent, comme ils comprennent une étendue de 350 milles, il est clair que pas un principe, pas une règle générale applicable aux autres districts, ne peut leur convenir aussi bien, car il n'y a en Canada, ni même en Amérique ou en Europe, rien qui leur ressemble.

La navigation depuis le golfe jusqu'à Montréal n'est pas seulement longue, elle est encore difficile et dangereuse pour ceux qui n'en sont pas pratiques, et durant toute la saison, le fleuve est un grand chemin par lequel, de jour et de nuit, il passe incessamment des navires voiturant d'immenses quantités de marchandises et des groupes de passagers. Si le pilotage

y devenait facultatif, il est probable que plus d'un capitaine, sans même l'aide d'un remorqueur, essaierait, pour s'épargner de la dépense, d'y piloter lui-même son navire lorsque le vent serait favorable; mais à moins d'avoir une connaissance parfaite du chenal avec ses nombreux et divers accidents particuliers de configuration, ne pourrait-il pas, tout en exposant à de grands périls son bâtiment et son équipage, faire en même temps courir des risques à d'autres navires? Il ne s'agit donc plus seulement ici de la faculté laissée à un homme de faire de sa propriété ce qu'il lui plaît; mais la sûreté des autres, comme la sienne, est surtout ce qu'il faut considérer.

D'un autre côté, s'il est évident que l'introduction du système facultatif dans le Saint-Laurent ne peut offrir d'avantages aux importants intérêts qui se servent de ce fleuve, on peut trouver cependant qu'il est désirable, pour entrer dans les vues des personnes qui désirent se livrer à l'exploitation d'un commerce intercolonial, d'étendre l'exemption du pilotage obligatoire aux navires de 200 ou 250 tonneaux par exemple, et d'admettre ainsi au pilotage facultatif un certain nombre de bâtiments devant être vraisemblablement employés à faire le cabotage.

Pareillement, il est peut-être fort à souhaiter que l'on exempte tout navire dont le capitaine ou le second est titulaire d'une licence de pilote pour un port, de l'obligation de réclamer l'assistance d'un pilote à l'entrée ou à la sortie de ce port; et que l'on fasse des dispositions pour la concession de licences de pilote pour des ports particuliers aux capitaines et aux seconds qui, à la suite d'un examen, seront jugés aptes par les autorités du pilotage.

Une mesure générale plaçant sous la direction et le contrôle du Gouvernement fédéral toutes les matières relatives au pilotage de la Puissance, est devenue nécessaire, afin d'assimiler, autant que les circonstances le permettront, les différents systèmes actuellement en vigueur dans les provinces, et d'abolir les droits différentiels que quelques-uns de nos ports exigent des navires attachés aux autres parties du territoire canadien.

DÉTROIT DE BELLE-ISLE.

Le Département ayant été informé de l'urgente nécessité d'un relèvement et d'un sondage exacts du détroit de Belle-Isle, côte nord de Terre-Neuve, et de ses abords à l'est et à l'ouest, vu qu'il n'existe pas de cartes sûres pour guider les grands et coûteux paquebots à vapeur chargés de passagers et de précieuses cargaisons; les navires à voiles et les pêcheurs, qui passent par ce détroit en été, après la mi-juin, et en automne; j'ai appelé là-dessus l'attention du Conseil, et j'ai recommandé de prier le Gouvernement britannique d'ordonner une exploration, et de publier les indications désirées, pour l'utilité du commerce et des intérêts considérables qui s'y rattachent.

La demande a été faite, et le Gouvernement de la Puissance a eu avis que l'Amirauté consent à faire faire les observations nécessaires, et on espère pouvoir obtenir l'été prochain les sondes du parage avoisinant l'extrémité est du détroit.

SIFFLET D'ALARME DU CAP RACE.

Il y a au cap Race, Terre-neuve, un bon phare, entretenu par le Gouvernement britannique au moyen d'un droit de tonnage d'un $\frac{1}{16}$ de penny sterling sur les navires qui passent près de ce point de la côte; mais le total des recettes touchées par le Gouvernement britannique est encore loin de couvrir les frais faits pour sa construction et son entretien.

Quoique ce phare ait rendu d'inappréciables services aux navires naviguant entre l'Europe et le nord de l'Amérique, il règne souvent une brume si épaisse sur la côte de Terre-neuve que la lumière cesse d'être visible, et que même en plein jour les navires à voiles et les steamers courent les plus grands dangers faute d'un son quelconque qui les guide lorsqu'ils approchent terre. Ainsi dernièrement, dans le voisinage du cap Race, trois steamers se sont échoués, deux desquels ont été totalement perdus.

J'ai signalé au Conseil le pressant motif qu'il y avait d'établir un sifflet d'alarme à vapeur au phare de ce cap; mais comme le phare dépend du Bureau du commerce, j'ai recommandé que le Gouvernement canadien priât le Gouvernement britannique d'y établir un sifflet de ce genre, et en cas que les droits de tonnage perçus au cap Race pour le phare ne fussent pas suffisants pour payer l'installation et l'entretien de ce sifflet, j'ai soumis la question (bien digne de l'examen du Bureau du commerce) s'il ne serait pas à propos de les augmenter légèrement dans le but de trouver les deniers nécessaires.

Le Gouvernement canadien a fait une communication au Gouvernement britannique sur ce sujet, ensuite de quoi, le Secrétaire d'Etat des colonies, le Bureau du commerce et les Lords de la Trésorerie ont eu ensemble une correspondance. Il ressort de celle-ci que le Bureau du commerce n'a pas désir de faire la demande d'une avance de deniers publics pour construire le sifflet d'alarme, non plus que d'accroître le taux de péage pour le soutien du phare du cap Race; mais il s'informe des Lords de la trésorerie s'il ne serait pas opportun de renoncer au recouvrement de la balance dont on est encore à découvert, savoir £3,502 sterling, à condition que le Gouvernement colonial se chargera de l'établissement et de son entretien à l'avenir?

Les Lords de la trésorerie, de leur côté, sont d'opinion de laisser subsister les présents arrangements jusqu'à l'entier recouvrement de la balance, et ne font aucune difficulté d'approuver la dépense de l'établissement d'un sifflet d'alarme à vapeur au cap Race, pourvu pour- tant que l'on y élève légèrement les droits de phare.

Sur la réception de cette réponse de la Trésorerie, le Bureau du commerce a transmis à lord Granville copie de la correspondance pour l'information du Gouvernement canadien, et a fait connaître qu'à son avis il n'était pas opportun d'élever ces droits, mais qu'il se prêterait à tout arrangement portant décharge de ce qui est dû pour ce phare au Gouvernement impérial, et plaçant la direction de tout l'établissement dans les mains des autorités coloniales.

On peut donc espérer que le Gouvernement de S. M. prendra des dispositions pour assurer l'établissement au cap Race de ce sifflet d'alarme si nécessaire en temps de brume.

DÉPENSE TOTALE.

Dépense totale du Département de la marine et des pêcheries pour le service de la marine et des pêcheries sous sa surveillance et son contrôle, pendant l'année expirée le 30 juin 1869, \$369,409 17.

PÊCHERIES.

Total des dépenses de ce service pendant l'année expirée le 30 juin 1869, \$31,640. 82; soit \$5,154.18 de moins que l'affectation. Recette effective, même période, \$13,583.97.

Les rapports des divers agents des pêcheries et les autres états publiés en appendice attestent que l'état et le rendement des pêcheries ont été excellents l'année dernière.

Depuis mon dernier rapport, on a fait un progrès très-considérable dans la voie de la suppression de certains abus flagrants et de vieille date, dont souffraient beaucoup les pêcheries des provinces maritimes. Un personnel peu nombreux d'agents du service extérieur a été organisé dans ces provinces, et les lois ont été mises en activité dans chaque comté. Plusieurs rivières, dont les retraites étaient depuis longtemps fermées aux migrations de saumons, d'aloses et de gaspareaux, sont maintenant ouvertes par des *échelles* établies sur les barrages de moulins.

La pêche prohibée et non saisonnaire, au filet, au dard, et les autres pratiques destructives, ont été beaucoup moins communes. Aussi les résultats sont-ils déjà extrêmement encourageants. Les efforts continuent pour améliorer encore les pêcheries côtières et fluviales. L'opinion publique, éveillée enfin, reconnaît l'importance d'une vigoureuse protection et d'une prompte restauration de nos pêcheries, et les agents sont soutenus dans l'accomplissement attentif de leurs devoirs, par les hommes les plus sensés et les plus éclairés de presque chaque district.

Le succès complet des essais de pisciculture auxquels se livre un officier de ce Département attire de plus en plus l'attention sur l'utilité pratique et les fruits profitables de cette branche d'industrie. L'établissement ichthyogénique confié au soin de M. Samuel Wilmot, à Newcastle, Ontario, a été inspecté par mon ordre de bonne heure le printemps dernier, et on trouvera un rapport de cette visite parmi les appendices. Le Parlement ayant affecté quelque temps après une petite somme à la continuation de ces essais et à l'introduction en d'autres parties du Canada de cette méthode de repoissonnement des eaux dépeuplées, M. Wilmot a été chargé d'examiner les localités et d'indiquer celles qui sont convenables pour y installer des hangars à incubation sur le modèle de celui que l'on possède en Ontario. Son rapport est aussi dans les appendices. Pendant la présente saison, la visite des rivières de la Nouvelle-Ecosse sera continuée; et lorsqu'on aura les renseignements voulus, on a dessein d'étendre aux autres provinces les bienfaits assurés de la propagation artificielle des poissons. L'exemple du Département a déjà donné le branle à l'esprit d'entreprise; et les demandes d'achats d'œufs fécondés et d'alevin de l'établissement du Gouvernement, à des prix variant entre \$10 et 40 le mille, démontrent le caractère lucratif de ces entreprises. Quelques milliers de petits poissons de la pisciculture de Newcastle, Ontario, ont été vendus à une personne liée officiellement aux diverses commissions de pêche

instituées aux Etats-Unis. On a fait cette vente plutôt à titre d'expérience que dans la vue d'en tirer un profit pécuniaire pour le public; mais elle prouve la facilité avec laquelle on pourrait se récupérer de tous les déboursés jusqu'à cette heure, et comme en peu de temps on pourrait arriver à recueillir un revenu considérable d'une exploitation sur une grande échelle. Outre l'établissement public en question, il y a maintenant deux piscifactoreries particulières qui fonctionnent avec succès, savoir un bâtiment pour l'élevage du saumon à la rivière Moisie, construit et tenu par M. John Holliday, et un bâtiment à éclosion destiné pour la truite à Galt, Ontario, sous la direction de M. David Brown et autres, de cet endroit.

La continuation, autorisée par un acte de la session dernière, de l'admission des bateaux de pêche et pêcheurs étrangers à participer aux richesses de nos pêcheries côtières, moyennant un droit de licence nominal, n'a pas eu de résultats satisfaisants, l'acquittement du droit étant presque toujours éludé. Des navires américains sont hardiment entrés dans nos baies, havres et criques, en on fait, par l'encombrement qu'ils y causaient, partir nos pêcheurs, et se sont livrés à la pêche sans se mettre aucunement en peine du traité et de leurs obligations. Plusieurs fois, leurs équipages ont occasionné des troubles ou des désordres sérieux, et se sont portés à des voies de fait contre les personnes et les propriétés des pêcheurs et des colons. On prend en ce moment des mesures pour mettre un terme à toutes ces vexations et intrusions injustifiables; le système de concession de licences aux navires étrangers est discontinué, et l'on organise un corps de police de marine pour garder nos pêcheries côtières et protéger les pêcheurs britanniques contre toute molestation.

Dans cette cessation d'un système ou d'une politique transitoire, on ne doit voir qu'un acte purement défensif de la part du Gouvernement. Il faut—la nécessité en est devenue impérieuse—ou que les étrangers cessent de pouvoir jouir sans restriction de l'usage de pêcheries exclusivement nôtres, ou qu'ils nous accordent en fait de commerce quelque équivalent en retour d'un privilège d'une telle valeur.

Les citoyens des Etats-Unis ne peuvent se flatter plus longtemps d'avoir accès aux eaux canadiennes sans cela. Surtout qu'ils n'espèrent pas d'y être admis de nouveau, tant qu'ils maintiendront une politique commerciale hostile à nos intérêts en général, et onéreuse en particulier pour les intérêts des pêcheurs des provinces maritimes.

Le moyen tout à fait libéral et conciliant imaginé par le Canada, lorsque le traité de réciprocité a pris fin, dans le but de prévenir l'exclusion absolue des Américains de nos pêcheries côtières, n'a été nullement apprécié; au contraire, le Gouvernement des Etats-Unis n'a pris, que je sache, aucune mesure spéciale pour faciliter l'action du système de la licence, tandis que les pêcheurs des Etats-Unis ont fait tout en leur pouvoir pour en tromper et esquiver les principales conditions. Que dis-je? il semble plutôt passer pour fortifier la croyance populaire tant en la validité d'extravagantes et insoutenables prétentions, qu'en la prétendue faiblesse de notre droit juridictionnel. On le voit donc bien, notre libéralité dégénère ainsi rapidement en une sorte d'abandon tacite de notre droit national sur les pêcheries de nos côtes. Le temps est arrivé où il nous faut opter entre ces deux partis: abandonner un droit positif ou l'assurer et maintenir sur les bases des traités existants entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

On ne saurait se former une trop haute idée de la valeur matérielle et de l'importance

nationale que les pêcheries côtières, situées dans les eaux américaines britanniques, ont pour le Canada. Leur exploitation et leur conservation intéressent spécialement la Nouvelle-Ecosse, et cette province avait lieu de s'attendre que l'union des intérêts coloniaux ajouterait à la vigueur et à l'autorité déployées par elle pour maintenir nos droits exclusifs dans la zone des eaux territoriales. Ces droits exclusifs sont fondés sur le droit des gens, et n'ont d'autres limites que celles que portent les stipulations; mais cette délimitation, qu'a réglée le traité conclu à Londres, le 20 octobre 1818, entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, est un point encore contesté. La Grande-Bretagne prétend que les trois milles marins à la limite desquels est fixée la ligne d'exclusion, doivent se mesurer de cap en cap. Les Etats-Unis, au contraire, soutiennent qu'on doit suivre le pourtour des baies et sinuosités de la côte. L'Angleterre s'appuie à la fois sur les termes précis de la convention et sur la loi et l'usage des nations en ce qui a trait à leurs droits de souveraineté et de juridiction territoriale. Les autorités légales sont si manifestement favorables à notre interprétation, que le Canada peut les invoquer en toute confiance. Le Gouvernement américain, toutefois, prétend qu'une délimitation exceptionnelle, suivant parallèlement la ligne de la tôle du rivage, au lieu de traverser les embouchures des baies et autres enfoncements littoraux par une ligne tirée d'un cap à l'autre, est une conséquence qui se déduit forcément des circonstances particulières du traité: que les citoyens des Etats-Unis pêchaient autrefois dans les parages avoisinant ces côtes en vertu d'une interprétation favorable de certaines "libertés" qui leur étaient accordées par le traité de paix fait avec la Grande-Bretagne en 1783; que la convention subséquente de 1818 est un accommodement à l'amiable de différends nés du fait de l'exploitation, et qu'ainsi la renonciation au droit d'admission à des privilèges communs relativement aux pêcheries côtières, consentie par eux dans la dernière convention, ne doit pas s'interpréter à toute rigueur de manière à les exclure entièrement.

Voilà en substance la "question des pêcheries" telle qu'elle se posait dans le temps où fut conclu le traité de réciprocité de 1854, et telle qu'on l'a vue revivre lors de l'abrogation de ce traité par les Etats-Unis.

Ce rapide coup d'œil jeté sur le différend entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et le peu que j'ai touché en passant des mesures réfléchies qui ont été adoptées subséquentement, serviront à expliquer l'attitude qu'il est nécessaire maintenant de prendre.

Les rapports départementaux et les procès-verbaux du Conseil déposés devant le Parlement à la session dernière, relatifs à la concession de licences de saison aux pêcheurs américains à des conditions purement nominales, prouvent que le Gouvernement de S. M. et l'Exécutif canadien ont, dès le principe, déclaré distinctement que ce système était établi temporairement et par provision à la conclusion mutuelle, dans un temps fort peu éloigné, d'un traité de commerce entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ce système provisoire, adopté en 1865, maintenu durant les années 1866 et 1867, est loin d'avoir eu des résultats satisfaisants. Inefficace sous tous les rapports, il a trompé aussi l'attente quant à son influence sur le Gouvernement américain, auquel on présumait qu'il pourrait inspirer l'intention de prêter la main pour le transformer en une mesure générale, stable et satisfaisante. Cette espérance que des mesures d'une telle modération—si les Etats-Unis avaient vraiment désir de voir rétablir l'intercourse commercial qui naguère existait entre eux et les provinces canadiennes—mèneraient à quelque arrangement pour le moins acceptable et tendant à prévenir le retour imminent de ces disputes

irritantes accommodées par les concessions réciproques du traité de 1854, ne s'est pas réalisée.

Pendant ce temps, des navires américains en grand nombre ne cessaient d'entreprendre sur nos limites, même après des avertissements répétés. Ils faisaient encore d'autres infractions au traité de 1818—ainsi ils venaient dans nos ports prendre ou rompre charge, et embarquer des vivres. Les capitaines refusaient ouvertement de se munir d'une licence, et continuaient leurs transgressions de propos délibéré. En face de toutes ces circonstances et ne voyant nulle apparence de changement dans la politique des États-Unis, profondément pénétré au contraire de l'injustice réelle que faisait subir à nos pêcheurs un état de choses aussi anormal, j'ai représenté la nécessité de suivre une ligne différente,—de discontinuer absolument le système de licence, système notoirement provisoire et n'impliquant aucun principe. Cette recommandation a été adoptée. La politique expectante, toute pleine d'indulgence, qu'on a suivie jusqu'ici, va de ce moment faire place à une politique décidée d'exclusion, conforme aux intérêts coloniaux, saine à nos droits et à notre dignité nationale.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur l'importance majeure et vitale pour le Canada du maintien de ces principes de juridiction maritime, de ces droits sur les pêcheries territoriales. Vu l'immense valeur intrinsèque de nos pêcheries, l'une des plus belles portions de nos ressources, leur légitime contrôle et leur usage exclusif deviennent des choses tout particulièrement précieuses et graves dans la nouvelle situation et avec les nouvelles perspectives de ce pays. Leur importance actuelle et future ne sera-t-elle pas encore accrue par l'établissement sur le littoral d'un chemin de fer reliant les provinces, jusque-là séparées, de la Confédération canadienne?

Si ces provinces doivent compter davantage à l'avenir sur leurs propres ressources, ouvrir de nouveaux débouchés aux produits indigènes, il ne peut être trop tôt pour s'appliquer à exploiter ce riche domaine. Notre poisson devrait former l'élément d'un commerce étendu et lucratif avec l'étranger et avec les autres colonies anglaises. Ces pêcheries sont des pépinières de marins, elles offrent un champ inépuisable à nos populations de la côte, elles ont une valeur très-haute pour tout le Canada; il demeure donc constant que la pleine et exclusive jouissance des eaux territoriales a pour les provinces unies des avantages qu'un jeune pays ne peut trop priser et ne doit par aucun motif abandonner ou négliger.

Le tout respectueusement soumis,

P. MITCHELL,

Ministre de la marine et des pêcheries.

Ottawa, 20 avril 1870.

A D D E N D A.

Personnel du service extérieur de l'année dernière.

Surintendant, chefs d'ouvriers, ouvriers et gardiens des phares au-dessus de Montréal et en Ontario.....	66
Employés salariés de la Maison de la Trinité de Montréal, et gardiens de phares.....	38
Capitaine et hommes d'équipage du <i>Richelieu</i>	8
Employés de la Maison de la Trinité de Québec, gardiens de phares, aides, etc.....	60
Agent et commis à Québec.....	2
Agent, surintendant, messenger, gardiens de phares, gardiens de sifflet d'alarme, etc., Nouveau-Brunswick.....	34
Agent, commis, surintendant, messenger, gardiens de phares, gar- dien du sifflet d'alarme, postes de sauvetage, Nouvelle- Ecosse	88
Officiers et hommes d'équipage des steamers <i>Napoléon III</i> , <i>Lady Head</i> et <i>Druid</i>	69
Inspecteurs des bateaux à vapeur et commis.....	7
Employés des hôpitaux de marine sous la direction du Départe- ment, Nouveau-Brunswick.....	17
Police de port et de fleuve, Montréal et Québec.....	50
Préposés de l'engagement des matelots, et leurs assistants, à Québec et à St. Jean.....	4
Employés de l'observatoire de Québec.....	3
	446
<i>Ontario</i> .—Gardes-pêche	22
Gardiens de pêche.....	2
<i>Québec</i> .—Commandant de <i>La Canadienne</i> et équipage.....	24
Gardes-pêche	20
Gardiens de pêche.....	7
<i>Nouvelle-Ecosse</i> .—Inspecteur des pêcheries.....	1
Gardes-pêche	27
Gardiens de pêche.....	122
<i>Nouveau-Brunswick</i> .—Inspecteur des pêcheries.....	1
Commis de l'inspecteur.....	1
Gardes-pêche	34
Gardiens de pêche.....	32
	293

Nombre total des employés du service extérieur du Département de la
marine et des pêcheries, sans compter les officiers et hommes d'équi-
page des six navires formant la police de marine, au nombre d'en-
viron 140.....

739

ANNEXES.

—o—

DÉPARTEMENT

DE LA

MARINE ET DES PÊCHERIES.

—o—

BRANCHE DES PÊCHERIES.

(LISTE DES ANNEXES

CONCERNANT

LA BRANCHE DES PÊCHERIES.

	PAGE
No. 1—Compte-rendu du travail du bureau.....	3
“ 2—Liste des agents des pêcheries du Canada.....	4
“ 3—Rapport sur la croisière de la goëlette du gouvernement, <i>La Canadienne</i> , pendant la campagne de 1869, avec des statistiques sur les pêcheries du golfe et du bas St-Laurent.	14
“ 4—Statistiques sur les pêcheries de la rive sud du St-Laurent entre Québec et le cap Chatte.....	44
“ 5— “ “ nord “ et la pointe au Colombier.....	47
“ 6—Etat récapitulatif du produit des pêcheries dans la province de Québec.	48
“ 7—Etat des bateaux de pêche, etc., aux îles de la Madeleine en 1869	49
“ 8—Analyse des rapports des gardes-pêche de la province de Québec.....	82
“ 9—Rapport sur l'établissement ichtyogénique de Newcastle, Ontario.....	50
“ 10—Statistiques sur les pêcheries de la province d'Ontario.	70
“ 11—Analyse des rapports des gardes-pêche de la province d'Ontario.....	72
“ 12—Rapport de l'inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.....	75
“ 13—Statistiques sur les pêcheries de la province de la Nouvelle-Ecosse.....	103
“ 14—Statistiques sur les pêcheries de la province du Nouveau-Brunswick.....	104
“ 15—Rapport de S. Wilmot, écuyer, sur la pisciculture dans le Nouveau-Brunswick.....	106
“ 16—Rapport du cap. P.-A. Scott, commandant du <i>Druid</i> , sur le service de la protection des pêcheries dans la Nouvelle-Ecosse.....	115
“ 17—Liste des bâtiments visités par le steamer <i>Druid</i>	120
“ 18—Etat des licences délivrées à des bâtiments de pêche étrangers en 1869.....	122

ANNEXE No. 1.

CUMPTRE-RENDU du travail de la branche des pêcheries, département de la marine et des pêcheries, du 1er janvier au 31 décembre 1869.

	1869.	1868.	Augmen- tation.
Lettres reçues, examinées, transcrites, indexées, etc.,—couvrant 293 pages	2,984	2,381	603
Lettres écrites, transcrites, indexées et expédiées ;—2,108 pages	1,628	1,163	465
Rapports au Conseil écrits, enregistrés, indexés et mis à exécution.....	38	32	6
Ordres en Conseil reçus, enregistrés, copiés et mis à exécution.....	33	37
Comptes trimestriels des gardes-pêche, examinés et vérifiés.....	182	100	82
Cartes compilées et copiées.....	185	127	58
Etats spéciaux et notes pour le ministre,—120 pages	24	17	7
Demandes de chèques.....	420	340	80
Pièces diverses, dressées et copiées,—2,186 pages..... pp.	2,186	1,800	386
Licences dressées et délivrées.....	592	382	210
Circulaires écrites aux gardes-pêche et à d'autres.....	419	184	235
	8,691	6,563	2,132

Conforme,

W. F. WITCHER,

Département de la marine et des pêcheries,

Branche des pêcheries,

Ottawa, 1869.

P. MITCHELL,

Ministre de la marine et des pêcheries.

ANNEXE No. 2.

LISTE des officiers des pêcheries des provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, nommés en vertu de l'acte des pêcheries (1868), avec indication de leurs districts, adresses à la poste, salaires, etc., etc., et avec distinction des agents qui, étant gardes-pêche, sont chargés d'agir *ex-officio* comme magistrats, d'avec ceux qui agissent comme gardiens de pêche et n'exercent pas les pouvoirs de magistrat.

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
				\$ c.
Henry Hunt.....	Ile Larue.....	Rockport.....	Gardien....	20 00
Jno. Wallace.....	Ile Lindoe, lacs Gananoque et Charleston.....	Lansdown.....	do	40 00
J. A. Cameron.....	De Cornwall au Côtéau du Lac.....	Summerstown.....	Garde-pêche	50 00
Jno. Mooney.....	De Brockville à Cornwall.....	Prescott.....	do	
Peter Kiel.....	Iles Wolfe et Amherst et les eaux des alentours en descendant jus- qu'à Brookville.....	Ile Wolfe.....	do	100 00
Jos. Pierson.....	Du Portage à Wellington.....	Consecon.....	do	75 00
G. D. Platt.....	De la pointe Ouest à la Pointe St. Pierre.....	Pointe au Saumon, Picton	do	50 00
Wm. A. Palen.....	De la Pointe St. Pierre à la Pointe Petticoat.....	Pointe St. Pierre, Cherry Valley.....	do	50 00
Jno. G. Hicks.....	Pointe Petticoat à la riv. Noire.....	Pointe de la Traverse.....	do	75 00
Wm. Plews.....	De la rivière Noire au quai de Bongard.....	Cap Vesey (Cressy).....	do	50 00
Jas. K. Cameron.....	De Cobourg à Brighton, avec les cours d'eau tributaires et les lacs, y compris le lac Rice.....	Cobourg.....	do	200 00
Chas. Wilkins.....	Eaux de la baie de Quinté sur les confins des comtés de Northum- berland, d'Addington, de Lenox, de Hastings et de Frontenac.....	Belleville.....	do	100 00
Samuel Wilmot.....	De Toronto à la Presqu'île.....	Newcastle.....	do	*1200 00
Jno. W. Kerr.....	Du havre de Whitby à la Longue Pointe.....	Hamilton.....	do	200 00
P. Marentette.....	La Thames et ses tributaires.....			
S. A. Mac Vicar.....	De la Thames à Rond'Eau.....	Sandwich.....	do	100 00
Farquhar Mc.Rae.....	De Goderich à Rond'Eau.....	Sarnia.....	do	200 00
Jno. Eastwood.....	De Goderich au cap Hurd.....	Southampton.....	do	100 00
	RivièreSydenham et lac Ste. Claire, de la petite rivière Eaptiste jus- qu'à la pointe Baby.....	Wallaceburg.....	do	50 00
Geo. S. Miller.....	Du cap Hurd à Penetanguishene.....	Owen-Sound.....	do	100 00
Wm. Plummer.....	De Penetanguishene à la rivière Thessalon.....	Manitowaning.....	do	100 00
Jos. Wilson.....	De la rivière Thessalon à l'entrée du lac Supérieur.....	Saut Ste. Marie.....	do	100 00
J. S. Dennis.....	Lac Simcoe et ses tributaires.....	Toronto.....	do	50 00
W. H. Shipman.....	Lacs Scugog, de l'Eturgeon et des Sapins.....	Port-Perry.....	do	50 00
Jas. Bird.....	Eaux intérieures du comté de de Peterboro'.....	Douro-Nord.....	do	100 00
				\$3,660 00

* A le soin de l'établissement de pisciculture du gouvernement à Grafton-Creek.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
				\$ cts.
Napoléon Lavoie.....	Division du golfe et du St. Laurent inférieur.....	Percé (en été), Islet (en hiver).....	*	1200 00
Alfred Blais.....	De la Pointe-Lévi à Matane.....	Rimouski.....	Garde-pêche	200 00
Jos. I. Letourneau...	Du cap Chatte à la rivière Ste. Anne des Monts.....	Ste. Anne des Monts.....	do.	50 00
P. Vibert.....	De la pointe St. Pierre à Percé.....	Percé.....	do.	†
Jos. Eden.....	Des rivières York, Dartmouth, et St.-Jean, bassin et baie de Gaspé, à la pointe St. Pierre.....	Bassin de Gaspé.....	do.	50 00
Jas. M. Remon.....	De Percé à la pointe au Maquereau.....	Fabos.....	do.	50 00
Wm. Phelan.....	De la pointe au Maquereau à la pointe Paspébiac.....	Port-Daniel.....	do.	50 00
R. W. H. Dimock...	De la pointe Paspébiac à la rivière du grand Cascapédia.....	Nouveau-Richmond.....	do.	50 00
Finlay Cook.....	Du grand Cascapédia à la pointe Maguasha.....	Maria.....	do.	50 00
Alex. Fraser.....	De la pointe Maguasha à la rivière Matapédia, y compris cette rivière.....	Matapédia.....	do.	50 00
Jno. Mowat.....	Rivière Ristigouche, de la pointe de la Mission, en remontant, y compris les tributaires dans les comtés de Bonaventure et de Ristigouche.....	Matapédia.....	do.	50 00
Jos. Beaulieu.....	De la pointe aux Esquimaux à la rivière Shelldrake.....	Mingan (en été), Carleton (en hiver).....	do.	150 00
Alex. Comeau.....	De la baie des Anglais à la petite rivière Marguerite.....	Baie de la Trinité, via Bersimis.....	do.	5000
C. Demeule.....	De la rivière du Gouffre à la rivière Noire, y compris les rivières et les lacs aux environs de la Malbaie et de la baie St-Paul.....	Malbaie.....	Gardien....	50 00
R. Boulliane.....	De la rivière aux Canards à la rivière Bersimis, y compris le Saguenay et tous les cours d'eau tributaires.....	Bergeronnes, via Tadou-sac.....	Garde-pêche	100 00
S. F. Copp.....	Lacs Memphrémagog, Orford, du Pain de Sucre et Brown, avec les tributaires.....	Georgeville.....	do.	40 00
W. C. Willis.....	Eaux du district de St. François.....	Sherbrooke.....	do.	100 00
H. W. Austin.....	District de Richelieu, avec la rivière Richelieu et ses tributaires.....	Chambly.....	do.	100 00
D. McFarlane.....	Rivière de Chateauguay et ses tributaires.....	Huntingdon.....	do.	50 00
R. McCorkill.....	Rivière Yamaska et ses tributaires.....	Farnham-Ouest.....	do.	50 00
P. E. Luke.....	Baie de Missisquoi, sur le lac Champlain, et rivière au Brochet.....	Philipsburg.....	do.	50 00
Danl. Ross.....	Lacs Beauport, St. Charles et lacs adjacents.....	Québec.....	Gardien....	50 00
L. P. Huot.....	Lacs Philippe, Gagné, et lacs adjacents.....	Château-Richer.....	do.	50 00
				\$2,640 00

Des gardiens locaux sont aussi placés par le département tous les ans, au besoin, à Moisie, à Natashquan, à Watsheehoo, au cap Whittle et à Articoiti.

* Commandant de "La Canadienne." † Pourcentage sur les licences délivrées aux bateaux américains.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaires. \$ cts.
W. H. Rogers	Nouvelle-Ecosse.....	Amherst	Garde-pêche	800 00
	<i>Comté de Cumberland.</i>			
Thos. H. Patton	Comté de Cumberland, division est, comprenant tous les cours d'eau qui se jettent dans le détroit de Northumberland	Rivière Philippe	Garde-pêche	100 00
Oliver Fillmore	Rivière Philippe, depuis la chute Hanams, en amont	Rivière Philippe	Gardien	25 00
David Stewart	Rivière Philippe, depuis la chute Hanams, en aval	Rivière Philippe	do.	25 00
Jeremiah Brownell ..	Rivière Shinimicas	Shinimicas, rivière aux Oies	do.	25 00
Asa Fillmore	Rivière Philippe	Rivière Philippe	do.	25 00
Geo. Dimock	Comté de Cumberland, division ouest, comprenant tous les cours d'eau qui affluent dans la baie de Fundy	Amherst	Garde-pêche	100 00
David Corbett	Rivières Laplanche et Nappan ..	Amherst	Gardien	25 00
Moses Harrison	Rivière Maccan	Rivière de Macan, bur. annexe	do.	25 00
John H. Barnes	Rivière Hébert	do.	do.	25 00
Francis L. Jenks	Rivière Parrsborough	Parrsborough	do.	25 00
	<i>Comté d'Annapolis.</i>			
W. T. Carty	Comté d'Annapolis	Annapolis	Garde-pêche	120 00
Geo. Hardwick	Rivière d'Annapolis et rivière de l'Anguille	Annapolis	Gardien	25 00
John H. Hicks	Rivière de Bridgetown	Bridgetown	do.	25 00
James Viditol	Rivière Nictaux	Rivière Nictaux, Wilmot	do.	25 00
	<i>Comté de Digby.</i>			
James H. Morehouse.	Comté de Digby	Etablis. de Digby-Neck.	Garde-pêche	120 00
Wm. Odell	Rivière Joggins	Digby	Gardien	25 00
Pasile R. Robicheau ..	Rivière au Saumon	B. A., riv. au Saumon ..	do.	25 00
Lochlin McKay	Baie Ste-Marie	B. A., baie Ste-Marie ..	do.	25 00
Robert Journey	Rivière Sissaboo	Digby	do.	25 00
	<i>Comté de la Reine.</i>			
Saml. T. N. Sellon ..	Comté de la Reine	Liverpool	Garde-pêche	120 00
Stephen Clements	De la pointe du Fort aux Roches- au-Saumon, pont de Milton, sur la rivière Liverpool	Liverpool	Gardien	25 00
Theodosius Ford	Depuis le pont de Milton, en remon- tant la rivière jusqu'à Port- Liverpool	Milton	do.	25 00
Wm. Buchanan	Des Roches-au-Saumon à l'île Pudd- ingpan, en suivant la côte	Liverpool	do.	20 00
Hy. Hoeker	De l'île Puddingpan à l'île Tobie, et en remontant la rivière de Port- Medway jusqu'à l'anse du Chien	Port-Medway	do.	30 00
Ephraim Mack	Des Moulins-à-vapeur à la chute Salter, rivière de Port-Medway	Village des Moulins	do.	30 00
Barnabas Miles	De la chute Salter à Pawn-Hook, rivière de Port-Medway	B. A. du Greenfield	do.	20 00
Stephen Smith	De Pawn-Hook à Brookfield	Liverpool	do.	20 00
Jonathan Smith	De la pointe du Fort à la pointe Ouest, havre de Liverpool	Liverpool	do.	15 00
James Farquhar	De la pointe Ouest, havre de Li- verpool, à la Grande-Rivière, Port-Mouton et Port-Joli	Liverpool	do.	30 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.—*Suite.*

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
<i>Comté de Shelburn.</i>				\$ cts.
Wm. Muir, Jr.	Comté de Shelburn	Shelburn	Garde-pêche	125 00
David Powell	Rivière Barrington	Barrington	Gardien	20 00
W. McKay	do Clyde	Barrington	do.	20 00
Mathias Greenwood ..	do de la baie Ronde	B. A. rivière Clyde	do.	20 00
Geo. Acher	do Birchtown	Shelburn	do.	15 00
Richd. McGill	do Roseway	Shelburn	do.	20 00
James Mullins	do Jourdain	Shelburn	do.	30 00
Lathrop Freeman	do à la Martre	B. A. rivière à la Martre ..	do.	20 00
Hy. Ackerman	Green-Harbour	Ragged-Island, Ile à Locke, B. A.	do.	20 00
<i>Comté d'Halifax.</i>				
Ezekiel Sibley	Comté d'Halifax, division est, de Dartmouth à Ecum-Secum	Meagher's-Grant, B. A.		
Wm. Guild	Du Havre-des-Vaisseaux à Chez- zetcook, inclusivement	Musquodoboit	Garde-pêche	100 00
Wm. Hall	Sheet-Harbour	Lunenbourg	Gardien	40 00
John Fitzgerald	Du havre d'Halifax à la baie Mar- guerite, anse des Portugais	Sheet-Harbour	do.	40 00
Archld. Kidston	De l'anse à Peggy à la baie Ter- rence	Anse des Portugais	Garde-pêche	100 00
George Deauphiné	De l'anse à Hub'rt à l'anse à Peggy, baie Marguerite	Spryfield	Gardien	40 00
		Baie Marguerite, anse à Peggy, B. A.	do.	40 00
<i>Comté de Victoria.</i>				
Donald McRae, Jr. ...	Comté de Victoria	Baddeck	Garde-pêche	120 00
John McLellan	Rivière du Milieu	B. A. rivière du Milieu, Baddeck	Gardien	25 00
Donald McQuarrie ...	do	Baddeck	do.	25 00
Donald McMillan	do Baddeck	B. A. rivière du Milieu, Baddeck	do.	25 00
Angus McKenzie	do du Nord	B. A. rivière du Nord	do.	25 00
Donald McRae	Tributaires de la rivière Baddeck	Baddeck	do.	25 00
<i>Comté de Pictou.</i>				
Walter Murray	Comté de Pictou, division l'est, comprenant les rivières Suther- land, French et Barney	Rivière Barney, B. A. Rivière Barney, B. A. New Glasgow	Garde-pêche	100 00
Barnabas Arbuckle ..	Rivière Barney	New-Glasgow	Gardien	25 00
Donald Rankin	do Sutherland	New-Glasgow	do.	25 00
Augus McDonald	Bailey's-Brook	Bailey's-Brook, B. A.	do.	20 00
William Brain	Doctor's-Brook	do.	do.	10 00
Angus McDonald	Rivière Maligne	Rivière Maligne	do.	10 00
Thomas Graham	Comté de Pictou, division ouest, comprenant les rivs. de l'Est, du Milieu, de l'Ouest et du Caribou	New-Glasgow	Garde-pêche	100 00
Wm. Smith	Du pont de New-Glasgow aux sources de la rivière de l'Est	New-Glasgow	Gardien	30 00
Wm. Graham	Du pont de New-Glasgow au havre.	New-Glasgow	do.	25 00
Robt. Archibald	Rivière du Milieu	Rivière du Milieu	do.	25 00
Geo. Sutherland	do de l'Ouest	do.	do.	25 00
Dan. McKenzie	do au Caribou	Rivière au Caribou	do.	25 00
Jno. Cameron	do John	do.	do.	25 00
Donald McDonald	do du cap John et Toney	Rivière John	do.	20 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.—*Swite.*

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou Gardien.	Salaire. \$ cts.
<i>Comté du Cap-Breton.</i>				
Francis Quinan	Comté du Cap-Breton	Sydney	Garde-pêche	120 00
Anthony Spencer	Rivière Mira, Ruisseau Noir	Mira-Gut, B. A.	Gardien	25 00
Thos. Burke	Pont de Mira et Ruis. à la Truite	Mira B. A. Bridgetown	do.	25 00
Donald Gillis	Rivière au Saumon	Arichat	do.	25 00
Thos. Moore	Petites Rivs. de Balls et de Leech	North-Sydney	do.	20 00
Donald McDonald	Rivière Sidney et la Fourche	Lingan	do.	20 00
Alex. McLean	Milbrook	do.	20 00
<i>Comté du Roi.</i>				
Benjamin E. Smith	Comté du Roi	Kentville	Garde-pêche	125 00
John E. Starr	Comté du Roi, spécialement chargé de la police des pêch. côtières	Wolfville	do.	125 00
<i>Comté de Colchester.</i>				
Wm. Blair	Comté de Colchester, div. sud	Onslow	do.	100 00
Richd. C. Archibald	Rivière au Saumon	Truro	Gardien	25 00
David Moore	Rivière Shubenacadie	Rivière Shubenacadie	do.	25 00
Robt. J. Pollock	Rivière Stewiack (inférieur)	Bas Stewiack	do.	25 00
Geo. Fulton	Rivière Stewiack (supérieur)	Rivière Stewiack, Brookfield	do.	25 00
James Bonyman	Tatamagouche	do.	25 00
Charles Cummings	Comté de Colchester div. nord	Londonderry	Garde-pêche	100 00
Henderson Gass	Rivière Waugh	do	Gardien	25 00
Robert Fletcher	Rivière d'Hébert	do	do.	25 00
James B. Vance	Rivière Folly	do	do.	25 00
Hy. M. Fulton	Rivière Portapique	Rivière Portapique B. A.	do.	25 00
Jno. A. P. McLellan	Rivière Economy	Economy	do.	25 00
<i>Comté d'Yarmouth.</i>				
T. B. Crosby	Comté d'Yarmouth	Tousquet	Garde-pêche	100 00
Robt. Baker	De Lower-Narrows à l'embouchure de la Tousquet	Yarmouth	Gardien	25 00
J. A. Hatfield	De la chute de Reynard à Lower-Narrows, Tousquet	Tousquet	do.	25 00
Wm. Kavanagh	Du pont de Gurill à Coldstream	Tousquet	do.	25 00
Wm. Prosser	Branches de la rivière au-dessus de la chute de Reynard	do	do.	25 00
Eustache Nickerson	Rivière au Saumon	Yarmouth	do.	25 00
Edward Perry	Petite-Rivière	Yarmouth	do.	25 00
<i>Comté de Lunenburg.</i>				
Daniel Dimock	Comté de Lunenburg, div. est, rivières du Milieu, de l'Or, Martin et Mushamush	Chester	Garde-pêche	100 00
.....	Chester	Gardien	25 00
Ebenezer Frail	Rivière de l'Est	Chester	do.	25 00
James Corkum	Rivière du Milieu	Beech Hill, Chester	do.	25 00
Benjamin Keddy	Rivière de l'Or (inférieure)	Chester	do.	25 00
David Vienot	Rivière de l'Or (supérieure)
Jas. Langille	Rivière Martin	Lunenburg	do.	25 00
Henry S. Jost	Co. de Lunenburg, division ouest	Lunenburg	100 00
Chas. Pernette	De l'embouchure de la riv. de la Hève à l'anse de Wilkie	Lunenburg	Gardien	25 00
Jas. E. Dauphiné	De l'anse de Wilkie jusque chez H. Koch	Rivière de la Hève	do.	25 00
Jas. Mossman	De H. Koch jusque chez Knock	Lunenburg	do.	25 00
Edwd. Morgan	De chez Knock jusqu'à la source de la rivière de la Hève	Rivière de la Hève, New-Germany	do.	25 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.—*Suite.*

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire.
				\$ cts.
<i>Comté d'Inverness.</i>				
Murdoch A. Ross	Comté d'Inverness, division est ..	Marguerite, N.-E.	Garde-pêche	100 00
Jno. McIntosh	De l'embouchure de la rivière Marguerite à la chapelle S. O.	Marguerite	Gardien	
Jno. Carmichael	Partie mitoyenne de la Marguerite	do , B. A.	do	25 00
Donald Gillies	Partie supérieure et tributaires do.	Riv. Marguerite, Mabou.	do	25 00
Reuben Philips	do do do do.	Riv. Marguerite, N.-E.	{ do	25 00
John McRae			{ do	25 00
Wm. Grant	Comté d'Inverness, division ouest.	Mabou	Garde-pêche	25 00
Bernard Dwyer	Rivière Mabou	do	Gardien	100 00
Angus McIntyre	Rivière Denis	Rivière Denis, B. A.	do	25 00
Donald McDonald	Rivière des Habitants	Riv. des Habitants, B. A.	do	25 00
Angus Cameron	do do	Rivière des Habitants	do	25 00
<i>Comté de Richmond.</i>				
Duncan Cameron	Division est, de la rivière Bourgeoise à la limite orientale du comté, y compris la dite rivière.	Saint-Pierre	Garde-pêche	125 00
Alex. Urquhart	Grande-Rivière	Grande-Rivière, B. A.	Gardien	30 00
Hector McKinnon	Loch-Lomond	Loch-Lomond, B. A.	do	30 00
Jno. H. Ballam	Division ouest, de la rivière Bourgeoise à la limite occidentale du comté.	Arichat	Garde-pêche	125 00
Peter W. Grouchy	Rivière Decousse	Rivière Decousse, Arichat	Gardien	30 00
John Proctor, Sen.	Rivière des Habitants	Port-Hawkesbury	do	30 00
<i>Comté de Hants.</i>				
Peter I. Burnham	Comté de Hants, division ouest, qui devra s'étendre depuis la limite occidentale du comté jusqu'à Walton	Windsor	Garde-pêche	100 00
John W. Dinsmore	Rivière Shubenacadie, depuis la rivière Stewiacke jusqu'à la limite du comté d'Halifax	Shubenacadie	Gardien	30 00
James Mosher	Rivières Méandre et Herbert, d'embouchure à source	Brooklyn	do	30 00
Timothy B. O'Brien	Division est, de Walton à la ligne de Colchester	Windsor	Garde-pêche	100 00
Joseph Mosher	Rivière Kennetcook, de l'embouchure à la limite de la marée	Newport	Gardien	30 00
Jas. M. O'Brien	Rivières Walton et Kennetcook	Maitland	do	30 00
<i>Comté de Guysborough.</i>				
Jas. A. Tory	Comté de Guysborough	Guysborough	Garde-pêche	125 00
Jas. Cook	Rivière au Saumon, de l'embouchure à la ligne ouest de Graham	Rivière au Saumon, B. A.	Gardien	25 00
Wm. P. Carritt	De la ligne de Graham au pied du lac Neil, y compris la branche nord et le lac	do do	do	20 00
Wm. H. Chisholm	Du pied du lac Neil au lac de la Chaussée de Castors, inclusivement, et tous les lacs traversés par la rivière	do , branche ouest, Guysborough	do	15 00
Donald Gunn	De la station de Scott au lac Country-Harbour, y compris la rivière de Gunn, depuis la rivière jusqu'au lac Hurley	Cross-Road	do	30 00

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.—*Suite.*

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou Gardien.	Salaire. \$ cts.
<i>Comté de Guysborough.—Suite.</i>				
William Pride	De l'embouchure de la rivière à la pointe de Sinclair, y compris le cours d'eau depuis le havre du Vin jusqu'aux lacs	Sherbrooke, Ste. Marie ..	Gardien	30 00
Thos. McKeen	De la Fourche à la limite du comté, y compris la rivière de McKeen jusqu'au lac	Melrose	do	30 00
Thos. McKenzie	De la Fourche à la rivière du Sauvage	Glenelg	do	30 00
Robt. McKay	Depuis la limite de la marée jusqu'à Intervale, sur le bras nord, et jusqu'au moulin de Cameron sur le bras de la Vallée	Guysboro', Intervale, B. A. ..	do	15 00
Jas. R. Bruce	De l'embouchure de la rivière du Havre aux Coques aux chutes supérieures	Guysborough	do	10 00
Jas. Nickerson	De la mer aux chutes, y compris la rivière du Nord-Ouest	New-Harbor, B. A.	do	15 00
<i>Comté d'Antigonish.</i>				
Richd. Smith	Comté d'Antigonish	Antigonish	Garde-pêche	125 00
Angus McDonald	De l'entrée du havre au pied des Marécages, et delà, en remontant la Tracadie, jusqu'au lac, et depuis les Marécages jusqu'à la rivière du Monastère, y compris la rivière de l'établissement Français et l'arbitis	Tracadie	do	30 00
Alex. Chisholm, Jun.	De l'entrée du havre à la Fourche; de là, sur la rivière Pomquet, au moulin de V. Chisholm, et de la Fourche, sur la rivière Noire, à la chute	Fourche du Pomquet, Antigonish	do	25 00
Albert Randall	De la mer au lac	Bayfield, B. A.	do	15 00
Colin Chisholm	Du havre d'Antigonish au pont de McWilliam ou de St. André	Bas de la rivière du Sud, Antigonish	do	25 00
Angus McDonald	Du pont de McWilliam au pont de Frazer, y compris la rivière	Haut de la rivière du Sud ..	do	25 00
Jno. Cumming	Du pont de Frazer à la ligne du comté, tête du lac	do do do	do	20 00
Jno. Dexter	Du havre d'Antigonish (pied du marais) à la rivière du moulin de Trotter, delà, en remontant cette rivière, au moulin de Trotter, y compris les deux branches de la rivière de l'Ouest et la rivière de Bailey	Antigonish	do	30 00
Jno. Smith	De la rivière du moulin de Trotter au barrage de W. Thompson	Riv. de l'Ouest, Antigon.	do	25 00
Jas. McLean	Du barrage de Thompson au pont de la Fourche, Addington.	do Fourche d'Addington, Antigonish	do	25 00
Hugh Cameron	Du pont de la Fourche au pont de Pinketown, y compris les rivières James et du Castor	Addington, B. A.	do	25 00
Duncan Fraser	Du pont de Pinketown au moulin de Stewart	Ohio	do	20 00

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou gardien.	Salaire: \$ cts.
W. H. Venning.....	Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse..... <i>Comté de Restigouche.</i>	St. Jean, N.-B..... "	Inspectr des pêcheries.	1400 00
E. Ferguson.....	De la petite rivière de la Dune à Morris Rock.....	Dalhousie.....	Garde-pêche	100 00
Wm. McMillan.....	De la petite rivière Belle-Dune à la rivière à l'Anguille.....	New-Mills.....	do	100 00
John Galbraith.....	Rivière Charlot.....	Dalhousie.....	Gardien.....	25 00
James McMillan.....	Rivière Jacquet..... <i>Comté de Gloucester.</i>	Rivière Louison, B. A.....	do	25 00
James Hickson.....	Rivière Nipissiguit et ses tribu- taires, avec la côte maritime et les cours d'eau depuis et y com- pris le havre de Bathurst jusque et y compris la rivière de la Belle- Dune.....	Bathurst.....	Garde-pêche	150 00
John Meaghan, Jr.....	De la pointe Barreau au havre Bathurst.....	Bathurst.....	do	100 00
Juste Haché.....	Bancs d'huîtres du comté de Glou- cester, Caraquette et Shippegan.	Carraquet.....	do	100 00
Justinian Savoy.....	Tracadie.....	Tracadie, B. A.....	do	30 00
John L. Veno.....	Pocmouche.....	Pocmouche.....	Gardien.....	30 00
William Batemen.....	Rivière Nipissiguit.....	Bathurst.....	do	50 00
James Russell.....	De la po'te Mizzinette, Gloucester, par Miscou, à Tabusintac..... <i>Comté de Northumberland.</i>	Newcastle, Miramichi.....	Officier des pêcheries chargé de délivrer les licences aux vais- seaux de pé- che étran- gers.....	240 00
Thomas Savoy.....	Rivière de l'Eglise-Brûlée et ses tributaires.....	Haut-Neguac.....	Garde-pêche	30 00
Alexander Murray.....	Rivière Tabusintac et ses tribu- taires.....	Tabusintac, Miramichi.....	do	30 00
Andrew Grant.....	Rivière et baie de Miramichi, avec leurs tributaires au-dessous de l'extrémité est de l'île de Beau- bair, et place de pêche située au nord du chenal principal.....	Chatham, Miramichi.....	do	100 00
Amos Perley.....	Rivière et baie de Miramichi, à l'est de l'île de Beaubair, paroisses de Glenelg et de Chatham.....	Chatham, Miramichi.....	do	100 00
Christopher Parker.....	Rivière de Miramichi et ses tribu- taires, de Newcastle à l'île de Price, entre l'île de Beaubair et Boiestown.....	Newcastle, Miramichi.....	do	160 00
John Hogan.....	Rivière Miramichi (N. O.) et ses tributaires, depuis l'extrémité est de l'île de Beaubair en remont.	Newcastle, Miramichi.....	do	160 00
Aaron Hovey.....	Rivière Miramichi (S. O.) et ses tributaires, entre Blissfield et Boiestown.....	Boiestown.....	Gardien.....	30 00
John Jardine.....	De la rivière de l'Orme à Squire Underhill, sur le bras S. O. de la rivière Miramichi.....	Blackville, Indiantown.....	do	30 00
Kenneth Cameron.....	Rivière Miramichi (S. O.) depuis la ligne de Blissfield jusqu'aux sources, avec les tributaires.....	Boiestown, Miramichi.....	Garde-pêche	100 00
Henry Vye, Sen.....	De l'île de Beaubair à celle de Par- kers sur le bras S. O., et de la dite île à Hutchison's Ferry sur le bras N. O.....	Newcastle, Miramichi.....	Gardien.....	30 00

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—*Suite.*

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou Gardien.	Salaires.
				\$ cts.
	<i>Comté de Northumberland.—Suite.</i>			
Wm. Hawe.....	Rivière Cains et ses tributaires...	Rivière Cains, Miramichi.	Gardien....	30 00
Geo. Smith.....	Rivière Bartibogue et cours d'eau qui l'alimentent.....	Lower Newcastle, B. A., Miramichi.....	do.....	30 00
Patrick Bergin.....	Rivière Cains, paroisse de Blackville	B. A. Dumphey, paroisse de Blackville, bras S.O. du Miramichi.....	do.....	30 00
Thos. Smith.....	Depuis l'extrémité inférieure de l'île Fingley, sur la branche N. O. du Miramichi, en remon- tant, et le grand Sevogle.....	North-Esk, Miramichi..	do.....	30 00
David Somers.....	Depuis le côté inférieur de Ox-Bow sur le petit bras S.O., en re- montant.....	North-Esk, Miramichi..	Garde-pêche	30 00
David Whitney.....	Petite rivière Sud-Ouest et ses tributaires.....	North-Esk, Miramichi..	Gardien....	30 00
Denis Hogan.....	Rivière Renous et ses tributaires.	Pont, à Renous, B. A.....	do.....	30 00
Thos. McKenzie.....	De la pointe Dunbar, sur le bras N.-O. du Miramichi, à l'extré- mité inf. de l'île Fingley, sur le bras S.-O. au côté inf. d'Ox-Bow	North-Esk, Miramichi..	do.....	30 00
Robt. Brimmer.....	Rivière Napan et rivière Noire et tributaires.....	Chatham, Miramichi....	do.....	30 00
John Williston.....	Rivière de la Baie du Vin et Baie du Vin, avec la paroisse de Hard- wick, l'île Fox et autres îles et places sur le côté sud du princi- pal bras de la rivière Miramichi.	Baie du Vin, B. A.....	Garde-pêche	100 00
Wm. Wyse.....	De la pointe Escuminac, Northum- berland, au goulet de Shippegan, Gloucester.....	Chatham, Miramichi....	Officier des pêcheries chargé de délivrer les licences aux bâtiments de pêche étran- gers.....	240 00
	<i>Comté de Kent.</i>			
Chas. Cormier.....	Rivière Cocagne.....	Dundas.....	Garde-pêche	100 00
J. Mc. D. Sutherland	Rivière Richibouctou.....	Richibouctou.....	Gardien....	30 00
Francis B. Légaré...	Petite Rivière Bouctouche.....	Petite Riv. Bouctouche, Shédiac.....	do.....	30 00
	<i>Comté de Westmoreland.</i>			
Wm. B. Deacon.....	Shédiac.....	Shédiac.....	Garde-pêche	60 00
Jno. Wright.....	Rivière Petit-Coudiac et Mem- ramcook.....	Moncton.....	Gardien....	60 00
	<i>Comté d'Albert.</i>			
Jno. Alcorn.....	Comté d'Albert.....	Harvey.....	Garde-pêche	30 00
John Taylor.....	Rivière Petit-Coudiac.....	Coverdale.....	Gardien....	30 00
Richd. Gross.....	Embouchure du Petit-Coudiac et baie Dorchester.....	Hillsboro?.....	do.....	30 00
Jacob Beck.....	Rivière Pollet.....	Elgin.....	do.....	30 00
	<i>Comté de Charlotte.</i>			
B. L. Cunningham...	Baie Intérieure ou Passamaquoddy Campo-Bello et îles de l'Ouest, avec la côte et les cours d'eau du comté de Charlotte.....	Chamcock, B. A.....	Garde-pêche	30 00
J. W. Fountain.....		Île du Caribou, Fairhaven, B. A.....	do.....	100 00

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—*Fin.*

Nom.	District.	Adresse.	Garde-pêche ou Gardien.	Salaire.
<i>Comté de Charlotte.—Suite.</i>				\$ cts.
Patrick Curran.....	Rivière Sainte-Croix et ses tributaires	Milltown, St. Stephen...	Garde-pêche	30 00
Lorenzo Drake.....	Ile de Grand-Manan.....	Grand-Manan.....	do	100 00
W. B. McLaughlin.....	Frayères du Grand-Manan.....	Grand-Manan.....	do	*240 00
Léonard Best.....	District de l'Est, de La Tête à Lepreaux	Havre au Castor, B. A.	do	150 00
Saml. Dick.....	De St.-George au havre au Castor	La Tête, B. A.....	Gardien	30 00
Robt. Dixon.....	De l'anse de Seely à Lepreaux...	Lepreaux.....	do	30 00
<i>Comté du Roi.</i>				
Isaac Foshay.....	C. du Roi.....	Sussex, Apohaqui.....	Garde-pêche	100 00
Saml. Gosline.....	De l'embouchure de la petite rivière de Smith'en remontant...	Petite riv. de Smith, B. A.	do	30 00
Saml. F. Ryan.....	Mill-Stream.....	Studholm, Apohaqui....	Gardien	30 00
<i>Comté de la Reine.</i>				
Isaiah Langan.....	Rivière au Saumon.....	Chipman, B. A. Gaspereau	do	30 00
<i>Comté de Sunbury.</i>				
Reuben Hoben.....	Rivière St. Jean, d'Indiantown à la ligne du comté d'York.....	Burton, B. A.....	Garde-pêche	100 00
<i>Comté d'York.</i>				
Chas. McPherson.....	Comté d'York.....	Fredericton.....	do	150 00
Jas. Campbell.....	Du Grand Passage, sur la rivière St. Jean, en remontant.....	Kingsclear, B. A. Fredericton.....	Gardien	30 00
Wm. Brown.....	De Price's Bend au Côteau-Brûlé, S. O. Miramichi.....	Southampton.....	do	30 00
Alex. Moir.....		Bloomfield.....	do	30 00
<i>Comté de Carleton.</i>				
Hugh Miller.....	Rivière Miramichi (S. O.), de la source à la fourche.....	Glassville.....	Garde-pêche	30 00
Hugh Harrison.....	Rivière St. Jean et ses tributaires, depuis Long's Creek jusqu'à la rivière Tobique.....	Woodstock.....	do	100 00
Geo. Stickney.....	Rivière St. Jean.....	Haviland, B. A.....	Gardien	30 00
Toussaint Tremblay..	Rivière St. Jean, depuis la rivière à l'Anguille jusqu'à Woodstock.		do	30 00
<i>Comté de Victoria.</i>				
John Giberson.....	Rivière Tobique.....	Andover.....	Garde-pêche	30 00
Chas. McClosky.....	Comté de Victoria.....	Grande Chute.....	do	100 00
Robt. Melville.....	Les Trois-Rivières, branche de la Tobique.....	Arthurette, B. A.....	Gardien	30 00
Geo. Bedell.....	Rivière au Saumon.....	Andover.....	do	30 00

* Y compris le loyer d'une chaloupe.

ANNEXE No. 3.

RAPPORT SUR LA CROISIÈRE DE "LA CANADIENNE" DANS LE FLEUVE ET LE GOLFE ST. LAURENT, PENDANT LA SAISON DE 1869, SOUS LE COMMANDEMENT DE N. LAVOIE, ÉCUIER, OFFICIER DES PÊCHERIES.

(TRADUCTION.)

Le mauvais temps qui a signalé la fin du mois d'avril et les premiers jours du mois de mai, ayant retardé les réparations dont *La Canadienne* avait besoin pour reprendre son service ordinaire dans le golfe, ce ne fut que le 21 mai qu'elle put faire voile de Québec et commencer son voyage. Le 28, elle laissait tomber l'ancre à Gaspé.

De Québec à Rimouski, on n'eut rien à noter, si ce n'est la rencontre d'une nombreuse troupe de marsouins qui remontait le fleuve, vis-à-vis la Rivière-Ouelle. Autrefois ce mammifère était commun, et les habitants de la Rivière-Ouelle et de l'Île aux Coudrés tiraient de beaux profits de sa pêche. Aujourd'hui il est plus farouche, il se tient à distance des rivages, et, dans ses migrations, on le voit faire route à mi-chenal. Les marsouins ont deux manières de se nourrir : ils fouillent avec le museau le sable et la vase pour faire leur pâture des petits poissons qui y gîtent, ou ils poursuivent les harengs, les maquereaux et les saumoneaux lorsqu'ils visitent nos rivages le printemps. Dans l'ardeur de cette chasse, ne sentant plus le danger, ils vont s'enfourner dans les pêcheries dressées pour les prendre. Une des causes qui a amené la rareté actuelle des marsouins, c'est l'établissement des quais, qui, en dévoyant les courants, contrarient leur montée.

A Rimouski—où la goëlette relâcha pendant quelques heures pour attendre ses dernières instructions—les harengs avaient donné tardivement, mais en très-grande abondance. Les habitants, par malheur, ne pouvaient profiter qu'à moitié de l'aubaine, vu qu'une tourmente de vent d'est avait, peu de jours auparavant, renversé et emporté presque tous les enclos de pêche ; les parcs restés debout capturaient 50 à 80 barils de harengs par jour. Au reste, le manque de voies de communication a empêché jusqu'à présent les pêcheurs de Rimouski de recueillir tous les avantages que leur offre l'affluence du poisson à leurs grèves. Le hareng qui se pêche au printemps est généralement maigre ; soumis à la salaison, il diminue encore de volume et perd toute saveur ; aussi se mange-t-il frais. Ce qui reste de la pêche, après qu'on a fait les provisions pour la consommation locale, sert à fumer les terres, et l'abondance des moissons produites par cet engrais puissant est incroyable. Le chemin de fer Intercolonial va faciliter le transport des denrées et ouvrir un nouveau débouché au commerce des paroisses du bas St. Laurent ; par cette voie commode et rapide, les pêcheurs pourront expédier leur poisson à l'état frais sur les marchés du Canada et des États-Unis, où il trouvera un débit avantageux.

Depuis son premier appareillage, *La Canadienne* avait eu du beau temps ; mais à Rimouski elle fut assaillie par une violente tempête de neige, qui la força d'aller s'abriter sous l'île Saint-Barnabé, non sans avoir éprouvé de graves avaries dans ses manœuvres et sa voilure. Le lendemain, comme elle longeait la côte de Gaspé (qui était encore couverte des neiges de l'hiver), elle fit tout-à-coup une voie d'eau ; lorsqu'on s'en aperçut, il y avait déjà quatre pieds d'eau dans la cale. Cet accident jeta naturellement l'alarme sur le navire ; l'équipage, aiguillonné par le sentiment du devoir et l'instinct de la conservation, parvint, après de longs et fatigants efforts, bravement soutenus, à triompher du danger, et on alla mouiller, sans autre encombre, dans le bassin de Gaspé.

COMTÉ DE GASPÉ.

Ce comté, l'un des plus grands du pays par son étendue, en sera aussi un jour, sans nul doute, l'un des plus importants par la fertilité de son sol et par les richesses ichthyques des eaux qui le bordent. L'agriculture qui, tout récemment encore, y était stationnaire, y fait maintenant des progrès considérables : les pêcheurs, jusqu'ici pauvres et livrés à la merci des marchands et des bourgeois, commencent à sentir que, pour être indépendants et heureux, ils ne doivent pas faire fond sur la pêche seulement, mais qu'il faut aussi s'adonner à la culture de la terre. Celui qui visite la Gaspésie et la baie des Chaleurs éprouve une surprise mêlée de regret en voyant combien l'agriculture y a été négligée, comme elle était même tout-à-fait inconnue en plusieurs endroits. Il n'est pas douteux que les comtés de Gaspé et de Bonaventure ne fussent à cette heure les plus riches du pays, si l'opulent marchand et le pauvre pêcheur avaient compris autrefois, comme ils le font à présent, de quelle importance pouvait être pour eux et pour la nation entière la mise en rapport de leurs terres si excellentes et qui peuvent être amendées si aisément grâce à l'abondance de l'engrais animal. Malgré ces avantages, on rencontre encore sur les rivages de Gaspé et de la baie des Chaleurs de vastes régions hérissées d'une épaisse forêt, que la hache du colon a trop épargnée. La population de cette partie du pays, dans laquelle dix arpents de terre feraient vivre une famille nombreuse, tandis que cent arpents ne suffisent pas toujours dans le voisinage des villes, est pauvre pour la plupart par suite de son éloignement pour le travail des champs. Cependant la culture progresse bien dans Gaspé, et la patriotique et sage législation du gouvernement provincial, en matière de colonisation et d'agriculture, ne peut manquer de convaincre cette forte et vigoureuse portion de notre population de la nécessité de faire fructifier ses terres. L'expérience montrera aux Gaspésiens que par l'agriculture ils peuvent acquérir l'aisance, et s'affranchir enfin du joug qu'ils subissent depuis si longtemps et qui tous les jours s'appesantissait davantage sur leurs têtes.

Le comté de Gaspé est celui qui possède le plus grand nombre de pêcheurs et dont les pêcheries sont les plus productives, ainsi qu'on peut le voir aux annexes de ce rapport.

GASPÉ.

Gaspé est situé au fond de la baie de ce nom. Il ne peut manquer de croître en importance, à cause de la commodité de son port, qui, sans être grand, est accessible aux gros vaisseaux et offre un abri sûr contre la violence des vents. Les navires incapables de tenir tête aux tempêtes du golfe viennent s'y réfugier, et les bâtiments de pêche y relâchent, soit pour y faire des provisions, soit pour y charger des marchandises à destinations étrangères. Les maisons, répandues sur le penchant d'une colline qui embrasse le port, présentent un coup d'œil charmant. Le voyage de Montréal à Gaspé sera un jour à la mode. Il n'y a pas au Canada d'endroit plus attrayant et plus salubre dans la belle saison. C'est le lieu de bains le plus retiré à la fois et le plus pittoresque du bas du fleuve. Rien ne manquerait si l'on pouvait s'y rendre plus aisément et à meilleur marché qu'à présent. Les eaux de la baie possèdent la température fraîche et stimulante qu'il faut pour le bain de mer—cette souveraine panacée capable de restaurer ceux dont la vigueur et la santé ont été minées par les habitudes sédentaires ou routinières de la vie des villes. Outre le bain, il y a, pour achever de reconforter, la vue du paysage environnant, fait pour plaire à tous les yeux, les délicieuses promenades à pied sur le rivage ombragé par la forêt voisine et les petites excursions marines sur une belle nappe d'eau à l'abri des vents. Il y a encore la brise, qui se lève d'ordinaire sur la fin de la matinée, pendant les jours les plus chauds de juillet et d'août, et dont la fraîcheur ajoute au bien-être du touriste et du malade qui visitent ce lieu enchanteur. Cette digression n'a guère de rapport aux pêcheries de Gaspé ; peut-être n'est-elle pas déplacée toutefois si elle attire l'attention en Canada et à l'étranger sur la beauté comme sur les autres avantages de cette portion de notre domaine.

Grâce à la sagesse des mesures prises par le département et à l'énergie déployée par

les gardes-pêche, les saumons ont beaucoup augmenté en nombre depuis deux ans dans la Gaspésie. L'année dernière, la pêche en a été meilleure encore que l'année précédente, ce qui prouve l'exactitude de cette remarque du regretté M. Têtu dans son rapport de 1868: "Nous pouvons à l'avenir chasser avec assurance la crainte de voir disparaître le saumon de nos eaux, et espérer de voir un jour ce beau poisson à la portée de toutes les bourses, de celle du pauvre comme de celle du riche..." Les rivières du comté, pendant la saison dernière, ont été très-productives, et s'il n'arrive pas d'accident aux troupes de saumons qui ont frayé dans les rivières d'York, Dartmouth et St. Jean, la pêche de la saison prochaine ne sera pas moins bonne. Le saumon s'est présenté plus tôt que de coutume, et il était aussi de plus grande taille. Par la facilité de la communication de Gaspé à Québec, les pêcheurs ont pu vendre leur poisson à l'état frais; leur gain en pareil cas est meilleur, car le prix du baril de saumon frais monte à \$23 et même à \$25.

La pêche du maquereau a été excellente aussi et a duré jusqu'à novembre. A notre arrivée, une seule goélette—celle du capitaine Marshall, de Rustico—pêchait dans la baie; elle réussissait à merveille. Les pêcheurs de Gaspé et de Douglstown ont également fait une pêche très-fructueuse comparativement à celle des années précédentes. Notre population commence à priser le maquereau, ce poisson délicat qui rapporte de si beaux profits aux pêcheurs américains.

Gaspé est le seul port du golfe qui arme des goélettes baleinières, et cette aventureuse industrie de la grande pêche s'est conservée par tradition dans les mêmes familles. Ceux qui la pratiquent aujourd'hui descendent des hardis marins qui se fixèrent à Gaspé après la déclaration de l'indépendance par les Etats-Unis et se livrèrent aussitôt à cette pêche, qui alors rapportait de gros profits. Depuis plusieurs années elle était devenue fort peu productive, mais elle s'est beaucoup améliorée dans la saison dernière. Sur cinq goélettes expédiées pour cette destination, quatre ont fait une excellente campagne, et la cinquième n'aurait pas été moins heureuse que les autres si elle eût eu un bon armement.

Proprement parlant, on ne fait pas la pêche de la morue à Gaspé; mais la plupart de la morue prise sur les côtes du nord et du sud y est apportée toute préparée pour l'exportation. Ce commerce y attire de nombreux navires tout le long de l'année et fournit de l'ouvrage à la population pauvre de l'endroit et des environs. L'occupation, certes, ne fait pas faute dans le port, non plus que dans les fermes, qui sont mieux cultivées ici qu'ailleurs. Le moulin de Lowndes, frères, emploie en outre un grand nombre de bras durant l'été, et l'hiver les chantiers forestiers absorbent tous ceux qu'il laisse en chômage.

Une compagnie d'Américains dépense depuis quelques années des sommes considérables à des travaux de forage pour découvrir de l'huile minérale, non loin de Gaspé; jusqu'à présent elle a médiocrement réussi, mais elle espère toujours une meilleure fortune.

La variété des opérations, l'activité produite par l'arrivée et le départ des navires, prêtent au village un aspect animé qu'on ne voit en aucun autre lieu du golfe, si ce n'est à Paspébiac. L'entrée du havre est assez difficile dans les nuits orageuses; les nouveaux phares qu'on se propose d'y établir remédieront à cet inconvénient.

Les moissons avaient en général une belle apparence.

Douglstown est un joli village qui croit vite; ses habitants s'occupent moins de pêche que de culture, et l'on y rencontre nombre de fermiers aisés dont les terres fournissent à tous leurs besoins. La population paraît avoir le sentiment de ses véritables intérêts, et ce n'est qu'après les semailles qu'on se met à pêcher. Comme la morue ne donne qu'en petites troupes sur les rivages de Douglstown, les pêcheurs, quittant leur village, passent à la côte du nord ou à l'île d'Anticosti. Deux cents d'entre eux se sont rendus cette saison à l'île, où ils ont fait une pêche très-abondante; ceux qui étaient restés à Douglstown ont aussi pris beaucoup de poisson. Il n'y a ici que quelques saumoneries; mais eu égard à leur petit nombre, elles ont donné un bon résultat, fort supérieur à celui de l'année dernière. De l'autre côté de la baie est la Grande-Grève, où se trouvent deux vastes établissements de pêche, appartenant à MM. Fruing et Hyson. Le lieu est très-propre pour préparer le poisson, c'est une grave de galet extrêmement séchante. La pêche de la morue d'été était excellente; celle d'automne a été presque nulle par suite de vents contraires et de pluies continuelles.

POINTE SAINT-PIERRE, MALBAIE ET LE BARACHOIS.

Ce sont trois petites pépinières de pêcheurs actifs, mais d'humeur un peu turbulente et querelleuse, surtout pendant les chômages. Le commandant de *La Canadienne* dut intervenir pour y régler plusieurs contestations sur des places de pêche, et rétablir l'harmonie entre les municipalités et les individus. Tout se termina à l'amiable.

L'agriculture y est relativement arriérée; les chemins de colonisation qu'on y ouvre la feront sortir de l'ornière. Dans le temps même que l'on commençait ces chemins, dus à l'initiative du représentant du comté et à la libéralité du peuple, il s'élevait au Barachois un moulin à farine de premier ordre. Il appartient à un M. Dechène. Il est un grand bien pour les pauvres colons, obligés jusque-là de faire un long et périlleux voyage pour porter moudre leurs grains.

La pêche de l'été a été très-bonne; mais la boîte étant devenue rare vers juillet, la pêche de la morue s'est mise à défaillir; elle est restée médiocre jusqu'à la fin de l'automne.

La pêche du printemps, toutefois, avait été si fructueuse, que son résultat compense amplement l'insuccès de l'été, si bien même que la saison de 1869 l'emporte infiniment, par la quantité et la valeur de ses produits, sur celle de l'année dernière.

PERCÉ, ILE BONAVENTURE, ANSE DU CAP ET GRANDE-RIVIÈRE.

Ce sont les plus anciennes et les plus importantes pêcheries du golfe. Les bancs situés autour de l'île Bonaventure et dans le voisinage de Percé, sont excellents. Quand la pêche est mauvaise sur la côte, les pêcheurs se rendent aux bancs des Orphelins ou de Miscou, où ils sont toujours sûrs d'en faire une heureuse, la morue, surtout la grosse, paraissant se porter de préférence à ces endroits. C'est Percé qui emploie le plus d'hommes et de bateaux à la pêche. Le port est excellent pour les petites embarcations, et ses rivages rocheux sont très-favorables pour préparer le poisson. Mais les bâtiments d'un fort tonnage n'y ont guère d'abri; ils y sont exposés aux vents qui soufflent du large et à une grosse houle qui s'y fait constamment sentir, même dans les temps calmes. La grande profondeur du havre rend le mouillage difficile et dangereux. Dans le cours de l'été, *La Canadienne* a jeté l'ancre trois fois à Percé, par un beau temps, et les trois fois elle a eu lieu de le regretter, mais particulièrement dans la mémorable nuit du 5 novembre, où, après avoir compté sur la sûreté du port, l'équipage a dû se hâter de lever l'ancre et de gagner le large pour sauver le bâtiment. Cette nuit-là vit se déchaîner la plus furieuse tempête qui ait jamais passé sur les côtes de la Gaspésie. La goëlette et ceux qui la montaient coururent le plus grand danger pendant la durée de l'ouragan. Deux navires périrent non loin d'eux, l'un à l'endroit même où *La Canadienne* avait mis à l'ancre, l'autre un peu plus bas.

Si Percé ne peut se vanter d'avoir un port sûr, il possède des beautés naturelles qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, un sol fertile, bien cultivé et une population qui se distingue par sa politesse et sa cordialité. Percé est aussi le chef-lieu du district.

Le port est fréquemment visité par des goëlettes étrangères, qui y relâchent pour faire des provisions ou de l'eau. Malheureusement, la conduite de leurs équipages, surtout dans les endroits où il se tient des cabarets, est loin d'être irréprochable. Quoiqu'il n'y ait qu'un cabaret à Percé, c'est encore trop. Il est à désirer que toutes les municipalités exercent une extrême vigilance sur ces maisons, ou même abolissent impitoyablement ce qui n'est qu'une cause de désordre et de méfaits.

La pêche de la morue a commencé vers le 26 mai. Beau résultat dans la primeur; mais à la mi-juillet, la boîte étant devenue rare, la morue s'est éloignée; toutefois, on peut dire que la pêche a été bonne. La violence et la persistance des vents ont presque fait manquer les opérations d'automne. Depuis que la diminution du produit est d'année en année plus sensible, nos pêcheurs se servent de procédés perfectionnés; voilà aussi pourquoi, de la pointe Saint-Pierre à Bonaventure, on emploie à présent la ligne de fond, ce que les pêcheurs étrangers faisaient déjà depuis longtemps avec beaucoup de succès. Ce mode réussit bien, principalement quand la boîte fait faute; mais il est dénoncé par ceux qui prétendent que la ligne de fond ne capture que le poisson reproducteur. Ceci n'est pas constaté; cependant, à voir la morue reparaitre dans

l'enceinte du golfe en troupes non moins épaisses qu'autrefois, il nous semble que cette opinion n'est pas si bien fondée que nous avons été tout d'abord porté à le supposer.

La Grande-Rivière, où l'on n'a pas mis cette année en location les cantonnements de pêche à la mouche, à dessein de protéger la reproduction naturelle du saumon, a été visitée par des bandes nombreuses, et la pêche au filet, dans l'embouchure, a produit deux fois autant qu'à la saison dernière.

CÔTE DU SUD, DEPUIS LE CAP CHATTE JUSQU'À LA VIEILLE.

Cette portion de la côte contient plusieurs grandes pêcheries de morue, parmi lesquelles en remarque celles de M. Lamontagne, de l'hon. M. J. Bovtillier et de M. Fruing et Cié. La majeure partie de la population, qu'on peut appeler agricole, est native des vieilles paroisses. Le pays, un peu montagneux, est fertile cependant, toutes les céréales y viennent à maturité. Ce qui fait surtout obstacle au développement de l'agriculture, c'est le manque de routes de communication avec Gaspé, par où ses produits pussent se rendre aux autres parties du Canada. A cette cause il faut attribuer aussi la pauvreté qui règne en plusieurs endroits, notamment entre le Mont-Louis et la rivière au Renard. Espérons que la législature provinciale, par ses mesures, fera tomber les barrières qui s'opposent ainsi à la prospérité de cette région, et que l'on y verra bientôt circuler le commerce et la vie.

Une route a été tracée, et, pendant le mois d'octobre, des travailleurs, placés aux extrémités de la ligne, ont commencé de percer la forêt. Il est impossible de s'imaginer l'impulsion qui sera communiquée par cette voie à la colonisation, dans tous ces cantons, et les fruits qu'en retirera le Canada tout entier. La population croîtra très-sensiblement, et les navires naufrageant sur cette côte dangereuse seront mieux secourus alors qu'ils ne peuvent l'être aujourd'hui, que les habitants sont si clair-semés sur le rivage.

La partie supérieure du comté de Gaspé, de Nouvelle au cap Chatte, a fait de grands progrès dans ces dernières années, et les belles et riches moissons que l'on y ramasse témoignent de la fertilité des terres et de la douceur du climat. Ajoutons que depuis plusieurs années les colons de cette localité jouissent de bons chemins.

La pêche de la morue, entre le cap des Rosiers et le Mont-Louis, a été meilleure qu'entre Gaspé et la Grande-Rivière, à cause de la constante abondance de la boîte. La capture moyenne s'est élevée à 70 quintaux par embarcation, résultat très-satisfaisant sur une côte dont les habitants ne se livrent pas moins à l'agriculture qu'à la pêche. Entre le Mont-Louis et le cap Chatte, la pêche a été excellente, sans pareille même, au dire des plus vieux pêcheurs. Par malheur, des temps couverts et des pluies ont nui à la préparation du poisson, et ont été cause qu'une grande partie des produits n'ont pu être classés que dans les qualités inférieures. Il y a quelques pêches à saumon, depuis le Mont-Louis jusqu'aux Tourelles; mais comme elles sont exposées aux vents d'orage et aux coups de mer, on a beaucoup de peine à les tenir tendus, ce qui explique leur fréquent insuccès. La pêche du saumon dans la rivière Sainte-Anne a été moins bonne cette année que l'année dernière. Ce n'est pas que l'espèce diminue, mais les eaux ont été si hautes au printemps que le poisson a fait son ascension plus tôt que de coutume, et quand on a tendu les rets, la meilleure partie du temps de la pêche était écoulé. Le garde local rapporte que les saumons et les truites ont foisonné dans les frayères.

Sur la rivière du cap Chatte, M. Lamontagne, agent de l'honorable M. Price, a pratiqué une ouverture dans le barrage du moulin pour le passage des saumons. Il semble qu'ils n'attendent qu'après cette désobstruction, car le trou était à peine fait que déjà maints poissons l'avaient traversé. C'est dommage que ce cours d'eau soit rempli de truites; elles vont empêcher le saumon d'y multiplier; aussi ferait-on bien de les décimer sans miséricorde. L'activité des deux gardes et les amendes infligées l'année dernière aux fraudeurs, ont produit un effet salutaire. Encore une fois, si l'on veut que la rivière du cap Chatte devienne en peu de temps saumoneuse, on n'a qu'à exterminer la truite de ses eaux.

Les maquereaux ont abondé, mais ils étaient de petite taille. Pendant l'été, il n'est venu sur la côte que quatre goëlettes américaines, qui, voyant qu'elles pêchaient sans succès, sont reparties au bout de quelques jours. Pour plus de détails, voir les statistiques à la suite du présent rapport.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Pour ce qui regarde la pêche, le comté de Bonaventure n'est guère moins important que celui de Gaspé. Les eaux n'en sont pas traversées par des bancs aussi épais de morues, mais, en revanche, elles sont plus riches en saumons, maquereaux, harengs, éperlans et capelans.

Quoique l'agriculture soit négligée sur plus d'un point de son territoire, il y a des terres fort bien cultivées le long du rivage; et dans plusieurs localités, par exemple à Paspébiac, à New-Carlisle, à Bonaventure, à Ristigouche, à Matapédia, on rencontre des fermes qui rivalisent avec les plus belles cultures du pays.

Il se fait à Paspébiac, à Port-Daniel et à Carleton un grand commerce de poisson, grâce aux établissements qui viennent de s'y former pour la préparation de la morue, du hareng et du saumon.

PABOS, NEWPORT, PORT-DANIEL, PASPÉBIAC.

Le Grand et le Petit-Pabos sont des pêcheries, qui donnent leurs noms à deux petites rivières, peu fréquentées par le saumon. A de certaines époques de l'année, les éperlans affluent dans ces courants, et les cultivateurs en engraisent leurs terres avec une telle profusion que l'on a craint que cet usage ne finit par être dommageable à la pêche de la morue d'automne, vu que ces petits poissons sont la seule boîte que l'on ait dans cette saison. Le garde-pêche sur les lieux a reçu ordre d'expliquer aux cultivateurs qu'il est de leur intérêt de n'en point faire abus. Les pêcheurs de morue de Port-Daniel et de la Grande-Rivière, quand ils manquent de boîte, viennent en chercher à Pabos et à Newport. La pêche d'été de la morue a merveilleusement réussi, par l'abondance de l'appât. Au commencement de celle d'automne, les embarcations rentraient toujours chargées; mais ensuite un gros temps continuel a fait cesser toute pêche.

Les pêcheurs de saumon de Pabos et du Port-Daniel ont été très-heureux; et bien qu'ils ne jouissent pas des mêmes facilités que les pêcheurs de Gaspé ont de se défaire de leur poisson à l'état frais, l'établissement de M. Brown, du Nouveau-Brunswick, pour la mise en boîtes du saumon frais, leur offre maintenant un débouché des plus commodes. Il est bien probable que M. Brown, voyant le succès de son entreprise, étendra le cercle de ses opérations à d'autres localités du comté de Bonaventure, ce qui serait d'un grand avantage pour nos pêcheurs.

A part quelques irrégularités dans l'installation et le nombre des tentures, irrégularités que l'on n'a pas eu de peine à faire rectifier, il n'a été commis qu'une seule contravention, à laquelle le garde-pêche local a mis ordre.

Paspébiac est l'une des plus belles paroisses de la baie des Chaleurs. Les terres paraissent fertiles et cultivées avec soin; les habitations des cultivateurs sont propres, bien bâties; tout décele la prospérité. Le havre, sans être aussi sûr que celui de Gaspé, est bon et de facile abord.

Deux grandes maisons, MM. Le Boutillier, frères, et Ch. Robin et Cie., y ont leurs établissements de pêche.

Paspébiac est le port de refuge des goëlettes qui font la pêche du maquereau dans la baie des Chaleurs et dans cette partie du golfe qui avoisine la pointe de Miscou et le comté de Gloucester, N.-B. Quoiqu'elles aient été beaucoup moins nombreuses cette année que d'ordinaire, cependant on en a compté plusieurs fois jusqu'à 150 à Paspébiac et au port Daniel. Cette flottille vient du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince Edouard et des Etats-Unis. Parmi les goëlettes étrangères, les unes étaient munies de licences, les autres n'en avaient pas. On a fait une abondante pêche dans la baie

des Chaleurs ; la vérité est que celle du maquereau a été par ici des plus productives et le poisson d'une rare qualité. Les produits de chaque goëlette ont été, terme moyen, de 450 à 600 barils, et plus quelquefois. Le maquereau se tenait près du rivage ; on le seinnait même à travers les roches. La morue, qui se vend ordinairement \$3, s'est vendue \$4 cette année ; on voit que nos pêcheurs n'auraient pas sujet de se plaindre.

A Paspébiac, on était irrité de la conduite des équipages des goëlettes étrangères. Deux ou trois fois, ils s'étaient descendus à terre et avaient commis toutes sortes de désordres, si bien que les habitants avaient été obligés d'établir des gardiens de nuit pour protéger leurs propriétés et leurs personnes contre les voies de fait. On semblait accuser la longue absence de *La Canadienne*, oubliant que la présence des officiers de la goëlette est tout aussi, sinon plus nécessaire à d'autres endroits du golfe, qui ne possèdent ni cours de justice, ni magistrats, ni moyens de communication, et où la force est l'argument du plus fort ; oubliant encore qu'un navire à voile est exposé dans sa navigation à des retards inévitables. D'ailleurs il est évident que la population de ces lieux ne doit pas compter uniquement, pour maintenir l'ordre et la paix nécessaires aux progrès du commerce et de l'agriculture, sur l'aide de *La Canadienne*, puisque l'on a aussi besoin d'elle aux îles de la Madeleine, sur les côtes du Labrador, etc. Il vaudrait infiniment mieux que le gouvernement provincial et surtout les municipalités prissent des mesures pour garantir la sécurité et le bon ordre. Jamais nos pêcheries ne pourront être protégées d'une manière efficace contre les usurpations des pêcheurs étrangers, tant que subsistera la clause qui exige que l'on donne avis à ceux-ci, 24 heures à l'avance, de quitter un lieu où ils n'ont pas le droit d'être. Rassurés par cette règle, ils peuvent toujours, au moins une fois, tenter fortune et se mettre au hasard de recevoir un avis si peu pressant au cas où il viendrait quelque croiseur à la traverse. Aussi le nombre des bâtiments qui prennent licence ne cesse-t-il pas de décroître ; l'exemple de ceux qui esquivent la licence ne pouvant produire que de mauvais résultats. Cette disposition trop bénigne devrait être biffée de la loi ; car pourquoi user de tant de ménagement envers des étrangers qui imposent sur notre poisson exporté des droits équivalant à une prohibition ? Quand ces pêcheurs auront vu à quelles peines ils s'exposent en violant la loi, ils la respecteront.

New-Richmond et Maria sont des paroisses où fleurit l'agriculture. Comme il ne se prend pas de morue de ce côté, tous les printemps on voit partir un certain nombre de personnes qui s'en vont faire la pêche, à gages ou à la part, dans d'autres parages de la baie. Les saumons et les harengs visitent quelquefois les côtes de New-Richmond et de Maria en grandes troupes ; cette année on en a pris plus que de coutume. Le garde-pêche local a porté plainte contre quelques Sauvages, qu'il accuse d'avoir pris des saumons au dard et de lui avoir fait des menaces ; mais il n'avait pas malheureusement de preuves suffisantes sous la main, et l'on a dû différer en conséquence l'instruction à la saison prochaine.

CARLETON, RISTIGOUCHE ET MATAPÉDIA.

Le commerce est actif à Carleton, joli petit village. Autrefois la morue abondait dans la baie de Carleton, mais, depuis 15 à 16 ans, elle en est disparue. Le saumon et le hareng y sont toujours communs. Cette année, la pêche du saumon dans cette localité, quoique fructueuse comparativement à celle qui s'est faite dans les localités voisines, n'a pas donné autant que l'année dernière, non pas que le poisson ait été rare, mais parce qu'il ne s'est pas présenté en aussi grande abondance que d'ordinaire, et qu'en outre, à trois des places les plus productives, les rets ont été retirés de bonne heure et n'ont point été tendus de l'été. Les pêcheurs de Carleton peuvent se défaire avantageusement de leurs produits, car il y a dans le village, ainsi qu'à Dalhousie, qui n'en est qu'à quelques milles, un établissement où le saumon frais est mis en conserve dans des boîtes de ferblanc. Ce poisson s'est vendu, toute la saison, 7 cents la livre, ce qui peut passer pour un prix fort raisonnable. La pêche du hareng, au printemps et en été, a été excellente, et les habitants de Carleton en ont tiré de bons profits, par la facilité qu'ils ont de vendre leur poisson. Depuis cinq ou six années, M. Petry, de Sligo, Irlande, tient ici un établissement sur un grand pied pour la préparation du hareng. L'accroissement graduel de cette maison, la circulation de l'argent, l'augmentation proportionnelle qui se

produit dans les affaires, ont déjà donné au village un aspect de prospérité. M. Petry a payé, au printemps, le baril de hareng frais 50 cents et le baril de hareng salé, \$1.40; à l'automne, le frais, 60 cents, et le salé \$2.80,—et toujours argent comptant. Cette manière de traiter, tout-à-fait nouvelle dans ces campagnes, fait honneur à M. Petry et est évidemment avantageuse à la fois à l'acheteur et au vendeur. Ce qui frappe le plus les yeux dans cette fabrique, c'est l'ordre et la propreté qui y règnent. Pendant la harengaison, M. Petry emploie un grand nombre d'hommes et de femmes, indépendamment des ouvriers qu'il a fait venir exprès d'Europe pour diriger les manipulations. Les jeunes filles peuvent gagner dans ses ateliers de 60 cents à \$1 par jour. Le hareng préparé là conserve sa couleur et sa saveur pendant des années, et se vend en Irlande \$6 à 10 le baril. Quand on visite cet établissement, on ne peut s'empêcher de comparer l'esprit d'entreprise de ces étrangers avec l'apathie des nôtres, en voyant quels prix élevés sont la récompense du soin que les premiers apportent à préparer notre poisson, tandis que nous avons peine à nous défaire de nos salaisons, même sur nos propres marchés. Chose plus étonnante encore, nos pêcheurs qui voient ces étrangers entreprenants et industriels s'enrichir par l'emploi des modes de préparation perfectionnés, n'ont pas le bon esprit de se servir des mêmes procédés, et préfèrent rester pauvres que de se départir de leurs coutumes routinières. Une loi obligeant de faire usage d'un meilleur mode d'apprêt serait très-utile. Pour en retirer les bons fruits, il faudrait nommer des inspecteurs, qui, non-seulement surveilleraient la qualité du poisson de saumure, mais encore empêcheraient de l'exporter avant qu'ils l'eussent inspecté. D'abord, ceux qui sont attachés à la vieille méthode, trouveraient peut-être cette loi un peu dure; mais ensuite, pêcheurs et acheteurs, tout le monde en serait plus content, et notre poisson rehausserait sur les marchés du pays et sur ceux de l'étranger.

La pêche du saumon a été aussi bonne que l'année dernière dans la rivière Ristigouche. La limite des pêches au rets est fixée à la pointe à Bourdon; au-dessus de cette pointe, la rivière se divise en plusieurs branches, qui, l'année dernière, ont été louées à haut prix pour la pêche à la ligne. Jusqu'à présent on a eu beaucoup de peine à empêcher les Sauvages de se servir du dard et à leur faire observer les lois de pêche. A cause de leur aversion pour la culture de la terre, de leurs coutumes invétérées, de leur indolence proverbiale et de leurs besoins journaliers, il a toujours été difficile de les contenir. La diligence déployée par le garde-pêche local (M. Mowatt), jointe à des instructions et à des avis intelligents, a prévenu cependant toute infraction dans la localité fréquentée par les Sauvages; un accroissement plus rapide de l'espèce saumon sera le fruit de cette vigilance. Quoiqu'ils possèdent les plus belles terres sur les bords de la Ristigouche, les sauvages Micmacs ne les font guère valoir. Les officiers de *La Canadienne* ont cherché à leur inculquer quelque idée de l'importance de la bonne culture et à leur faire sentir que, s'ils veulent sauver leur race en danger de périr, ils doivent imiter le plus possible les blancs et apprendre d'eux à recueillir de grands profits de leur travail, au lieu de consumer leur vie dans l'oisiveté et de guetter l'instant où le garde s'éloigne pour capturer quelques poissons avec le dard. Ils ont paru contents de ces remontrances, car ils ont promis d'obéir aux lois de pêche et de s'adonner davantage aux travaux des champs. Espérons qu'ils tiendront parole. A ce propos, voici une opinion qui n'est rien moins que celle de l'évêque Plessis, tirée de la relation de sa mission de 1811 :

“ Il est remarquable que la réunion des sauvages dans un même lieu leur devient une source de débauche. Quelques familles de Micmacs qui ont laissé le village de Ristigouche pour s'établir dans différents endroits de la baie des Chaleurs, tels que Nipissiguit, Cascapédiac, Poekmouche, s'attachent plus volontiers à cultiver leurs terres d'une manière suivie, évitent la boisson et adoucissent leurs mœurs. Ne pourrait-on pas disperser ainsi tout un village, surtout quand le désordre y est monté au point où on le remarque dans celui du Sault Saint-Louis? ”

La petite colonie acadienne de Matapédia est dans un état prospère et formera bientôt une grande paroisse.

Les deux rives de la Ristigouche sont toutes parsemées de belles fermes, appartenant pour la plupart à des Ecossais. Les communications sont aisées avec Dalhousie, du côté

du Nouveau-Brunswick, comme avec Sainte-Flavie et Rimouski, sur le fleuve Saint-Laurent. Une fois le chemin de fer Intercolonial construit, cette partie du pays deviendra fort importante, et ses riches produits s'expédieront commodément aux marchés les plus avantageux.

Avant de clore ces remarques sur les comtés de Gaspé et de Bonaventure, par égard pour la population, nous devons mentionner le fait qu'elle s'est toujours montrée paisible et docile à la loi, témoin l'absence totale de plaintes de quelque gravité lors de l'arrivée et pendant le séjour de *La Canadienne*. Il faut attribuer cet heureux état de choses au bon succès de la pêche, à l'augmentation de l'ouvrage et, en grande partie aussi, à la sagesse des instructions et des avis que le département avait donnés soit par lettres ou autrement et qui ont été suivis par les agents chargés avant cette année de veiller à l'exécution des lois de pêche. On doit assurément se louer d'un résultat qui ne peut qu'aider au progrès moral, comme au progrès matériel de la Gaspésie.

REMARQUES SUR LES PRODUITS DES PÊCHERIES DES COMTÉS DE GASPÉ
ET DE BONAVENTURE EN 1869.

Maquereau.

Comté de Gaspé.....	1,002 barils.
“ Bonaventure.....	102 “
Total.....	1,104 barils.

Morue.—Pêche d'été.

Comté de Gaspé.....	61,236 quintaux.
“ Bonaventure.....	7,772 “
Total.....	69,008 quintaux.

Morue.—Pêche d'automne.

Comté de Gaspé.....	19,621 quintaux.
“ Bonaventure.....	5,140 “
Total.....	24,761 quintaux.

Aigrefin.

Ce poisson a été très-abondant cette année. Dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, il en a été pris..... 977 quintaux.

Flétan.

La pêche de ce poisson a été sensiblement meilleure cette année. Dans les deux comtés elle a donné..... 114 quintaux.

Anguille.

Il n'en a été capturé que..... 8 barils.

Langues et vessies natatoires de morues.

A ce qu'on a pu constater..... 285 barils.

Huile de morue.

Il en a été fabriqué cette année..... 54,266 gallons.

Saumon.

Pour plus amples informations sur les produits de la pêche du saumon, voir dans le corps du rapport. Dans les deux comtés de Gaspé et de Bonaventure, on a pris de ce poisson 1,091½ barils.

Truites.

Il se prend de grandes quantités de truites, mais les gardes-pêche les mentionnent rarement dans leurs rapports. Par les états reçus, la pêche de ce poisson a donné cette année environ 40 barils.

ILES DE LA MADELEINE.

Ces îles, au nombre de cinq—Amherst, Entrée, Allright, île-aux Meules et Grosse-Île—forment une sorte d'archipel, en fer à cheval, s'étendant du nord-est au sud-ouest. A vue d'œil, on dirait d'un groupe d'îles nombreuses; en réalité, ce n'est qu'une seule île, composée de collines étroites, reliées par des battures et entremêlées de vastes nappes d'eau, qui se nomment *barachois*: Le tout, mesuré de bout en bout, occupe un espace de 45 milles environ. Les deux extrémités de l'archipel, en se rapprochant l'une de l'autre, embrassent une grande baie, dont l'ouverture est rétrécie par l'île d'Entrée.

Les habitants sont disséminés par petits établissements, sur les îles principales, au Bassin, aux Sables, au Portage, au Havre-aux-Maisons, au Cap-aux-Meules et au havre à l'Ours, qu'entourent des collines arides, appelées les Demoiselles, au pied desquelles s'élève l'église paroissiale. La seule terre en vue est la côte du Cap-Breton, distante d'une soixantaine de milles, et qu'on ne découvre que par un temps clair. De tous les autres côtés, la vue n'est bornée que par l'Océan, sans limites. Les îles de la Madeleine jouissent d'un climat excellent; la longévité de leurs habitants est merveilleuse; souvent, l'année tout entière s'y passe sans un décès, et rien n'est plus commun que d'y voir des octogénaires.

Elles furent colonisées, vers l'année 1761, par quelques familles acadiennes, chassées de leur patrie par les Anglais, et qui, après avoir fait d'inutiles tentatives pour fixer leur demeure sur les bords de la baie des Chaleurs, traversèrent aux îles. Au bout de quelques années, ne pouvant supporter d'être sans pasteur, la plupart les quittèrent; elles y revinrent plus tard, à la nouvelle qu'un missionnaire y était établi. Lorsque celui-ci se retira ensuite, les insulaires restèrent, ne voulant pas abandonner les améliorations qu'ils avaient faites. Aujourd'hui la population possède au milieu d'elle un prêtre en résidence, qui pourvoit à tous ses besoins spirituels.

Le système de tenure foncière qui règne dans ces îles est si bien connu, qu'il suffira d'en dire un mot. En 1806, l'amiral Coffin eut la concession de tout l'archipel, et depuis cette époque les habitants ont constamment payé une redevance annuelle, qui s'élève à \$6 par colon. Cette tenure a retardé quelque peu le progrès matériel; mais l'on espère qu'il sera fait des arrangements par lesquels les terres pourront être concédées bientôt à un prix raisonnable, et que le sort des colons sera amélioré. *La Canadienne* a visité trois fois les îles de la Madeleine dans le cours de cette saison,—en juin, en juillet et en septembre.

Il s'y était rendu de bonne heure dans le printemps jusqu'à 130 bâtiments, qui ont remporté la riche prise de 75,000 barils de hareng. On trouvera ci-annexé sur cette campagne un état indiquant les noms des bâtiments, leur tonnage, leur pêche, etc.

La pêche du maquereau de printemps a été assez bonne; mais la chasse du loup-marin, qui fut si heureuse il y a deux ans, a complètement manqué, à cause des vents du sud-ouest, qui repoussaient les glaces au large. A l'Étang du Nord, on n'a tué que 200 pièces. A l'Île Bryon, trois hommes et deux femmes en ont tué 500, et en auraient fait un bien plus grand carnage s'ils avaient été mieux préparés. On y a trouvé aussi deux

grosses baleines échouées au rivage, lesquelles ont donné 160 barils d'huile, que les cinq ou six habitants de l'île se sont partagés. Deux goëlettes d'Amherst, parties en chasse dans le golfe, sont revenues avec 250 dépecuilles de loups-marins de très-grande taille. Les goëlettes équipées pour aller à la pêche de la morue sur la côte du Labrador, ont bien réussi. La pêche du hareng de printemps a également été productive; les insulaires commencent à s'apercevoir de la supériorité du mode de pêche des Américains, et à se servir de la seine avec un avantage marqué. Avant ce temps, ils tenaient des pêcheurs étrangers leurs provisions de harengs. La pêche de la morue, excellente durant la première saison, a été médiocre dans l'été. L'aigrefin a été plus commun que de coutume. Peu de fétans. Absence totale de chiens de mer, ce qui est toujours très-heureux, parce que ces poissons chassent la morue de ses pâtures. A l'automne, la pêche de la morue a été excellente; le maque-reau abondait; mais, à cause de la petitesse de sa taille, dans plusieurs localités, à Amherst, au Havre-aux-Maisons, etc., les habitants n'ont pas jugé qu'il valût la peine de le pêcher.

A l'exception de quelques déprédations légères, commises par les équipages de navires étrangers, la paix et l'ordre n'ont pas été troublés.

La population des îles de la Madeleine s'élève à environ 3000 âmes. Le sol est fertile, l'engrais abondant; les insulaires, qui pourraient employer avec profit une plus grande part de leur temps et de leurs soins à la culture de la terre, ne se livrent guère cependant qu'à la pêche. Toutefois on peut dire qu'ils font des progrès dans l'industrie agricole. A la Grosse-Île, les moissons étaient bien belles. L'île Bryon offre un exemple frappant de ce que peut faire l'énergie, jointe à la persévérance. Abe White, le premier colon de l'île, a défriché en deux années 200 arpents de terre, qui sont aujourd'hui en bon état de culture. Sa ferme est admirablement tenue et garnie de bestiaux de choix.

Les grains de semence dont la législature de Québec a gratifié les habitants de ces îles, ont été un grand bien pour eux et leur ont donné de belles récoltes. Mentionnons ici le fait que, grâce aux efforts du représentant du comté, les îles de la Madeleine n'ont pas seulement reçu leur quote-part du fonds des municipalités, mais qu'elles ont encore obtenu les arrérages, s'élevant à quelque \$4000. La municipalité, en faisant un sage emploi de cette somme, va pouvoir accomplir de grandes améliorations.

La fréquence des naufrages sur ces îles rend impérieuse la nécessité d'y établir des phares. Il n'y a pas eu moins de trois navires perdus cette année, savoir: le *Pembunico*, goëlette de la Nouvelle-Ecosse, qui s'est brisée sur le Rocher-aux-Oiseaux; l'*Helena*, de Rochester, E.-U., qui a péri à la côte de l'île Amherst, et la barque *Marguerite*, des îles, qui a fait aussi naufrage sur le Rocher-aux-Oiseaux. Ces accidents, arrivés successivement dans la même saison, démontrent assez qu'il est urgent d'éclairer ces parages, surtout l'île Amherst et le Rocher-aux-Oiseaux.

REMARQUES SUR LE PRODUIT DES PÊCHERIES DES ÎLES DE LA MADELEINE, EN 1869.

Chasse au loup-marin sur les glaces.

Le nombre de goëlettes armées le printemps dernier pour faire la chasse aux loups-marins sur les glaces, dans le golfe, a été de 9,—7 de moins qu'en 1868. Cette diminution n'a rien d'étonnant, elle est due à l'insuccès de l'année dernière. Le fait est que, depuis 1865, cette chasse devient de moins en moins productive. Cette année, 1,531 pièces ont été tuées, toutes de grande taille. Au retour de l'expédition, les mêmes équipages, sur les mêmes goëlettes, ayant embarqué des provisions fraîches, remirent à la voile pour aller faire la pêche de la morue sur la côte du nord. Les 700 loups-marins mentionnés dans le rapport comme les captures faites sur les glaces au bord des îles, joints aux 1,531 pris par les goëlettes, forment, pour cette année, un produit total de 2,231 pièces.

LISTE DES GOÉLETTES QUI SE SONT LIVRÉES A LA CHASSE DU LOUP-MARIN.

Noms des goélettes.	Noms des capitaines.	Tonnage	Equi- page.	Loups- marins capturés	Produits évalués	Remarques.
Two Brothers.....	R. Delaney.....	39	10	191	\$ 286	Ces goélettes avaient pris congé à Amherst le 20 mars. Elles appartiennent au Havre-aux-Maisons.
Archangel.....	M. Jonphe.....	40	10	184	276	
Flirt.....	C. Boudreau.....	46	10	192	286	
Mary Ann.....	A. Arseneau.....	36	10	189	283	
Temperance.....	F. Arseneau.....	36	10	174	261	
Mary.....	T. Arseneau.....	34	10	145	217	
Onésime.....	M. Richard.....	42	10	166	249	
Dolphin.....	J. Richard.....	52	10	192	288	
Emélite.....	E. Burke.....	26	7	98	147	
	Totaux.....	351	87	1,531	\$2,293	

Hareng — Pêche d'été.

Le produit de la pêche d'été a été de 70,800 barils, dont 63,000 de pêche étrangère et 7,200 de pêche canadienne. Ce dernier total se décompose comme suit: 4,200 barils rapportés par les pêcheurs de l'île Amherst et de l'île d'Entrée; 2,000 pris à l'Étang-du-Nord, et 1,000 pris à Allright et à la Grosse-Île. Ce poisson se consomme dans les familles des pêcheurs, ou est échangé aux établissements de commerce contre d'autres denrées de première nécessité.

En résumé, il a été pris :

Par les pêcheurs étrangers.....	63,600	barils de hareng.
“ habitants.....	7,200	“ “
TOTAL.....	70,800	“ “

Maquereau — Pêche de printemps.

Malgré les contre-temps dont il a été parlé, cette pêche a produit 2,495 barils, dont 447 ont été gardés pour la consommation locale; les autres 2,098 barils ont été expédiés aux marchés canadiens, à l'exception de 70 barils destinés pour l'étranger.

Morue — Pêche d'été.

On a vu que la pêche d'été a été excellente et que les pêcheurs ont eu de la boîte en profusion. La prise moyenne de chaque bateau a été d'environ 50 quintaux. Le produit total s'élève à 5,755 quintaux.

Morue — Pêche d'automne.

Cette pêche dépend beaucoup du temps. On n'a point vu cette année de chiens de mer, dont l'approche met la morue en fuite.

Aigrefin (haddock.)

Produits: — 395 quintaux.

Flétan.

En 1869 il en a été pris 50 barils.

Anguille.

Dans le havre Amherst, il s'en est pris 100 barils à la ligne. Consommation locale seulement.

COTE DU NORD.

La côte nord du Saint-Laurent, depuis la pointe des Monts jusqu'au Blanc-Sablon, distance de plus de 400 milles, fait partie de la croisière de *La Canadienne*. Elle est plus connue sous le nom général de Labrador. Jadis, les Français y venaient faire la pêche et la traite des pelleteries. Vers la fin du siècle dernier, une puissante compagnie de Québec s'empara de la plupart des places de pêche et de presque tout le commerce de ces parages, et y fit fortune; mais s'étant dissoute, les pêcheurs qu'elle possédait furent divisées entre plusieurs particuliers, qui, à leur tour, amassèrent de grandes richesses. La pêche n'est plus ce qu'elle était; les pêcheurs d'à présent sont pauvres, et sur toute cette longue côte il ne reste plus guère de vestiges de l'ancienne prospérité. Sol rocheux et nu, on y chercherait en vain un endroit labourable; quand la pêche fait faute, les habitants sont en proie à la misère et à la famine, comme on l'a vu très-clairement l'hiver dernier. Le voyageur qui visite ces lieux pour la première fois plaint du fond du cœur ceux que le destin a jetés sur ces bords et qui ne peuvent s'en éloigner, soit par pauvreté, soit par inaptitude aux autres métiers, soit parce que le souvenir des anciens jours d'abondance fait encore luire dans leur âme un rayon d'espérance. La partie supérieure de la côte nord, entre Natashquan et la pointe des Monts, est la plus intéressante. On y communique avec moins de peine; ça et là la végétation est presque passable, et les légumes peuvent y mûrir. La pêche du saumon, celle de la morue sont ordinairement bonnes. Les mines de fer, qu'on exploite en grand, prêtent aux localités un certain air de vie et assurent la subsistance à une forte portion de la population.

DE LA POINTE DES MONTS A LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE.

Ceci est la division la moins importante de toute la côte du Nord. Quoique la morue remonte le golfe jusqu'à la pointe des Monts et quelquefois même plus haut, peu de pêcheurs l'y suivent; et encore ne le font-ils que lorsque le saumon manque ou que la saison en est passée. Cette année, toutefois, la morue était si abondante à la côte, que les pêcheurs de la division ont vu leur persévérance couronnée d'un succès inaccoutumé. Le résultat de la pêche du saumon aurait été bien supérieur à celui des saisons précédentes, sans un malentendu, survenu entre le garde-pêche local et plusieurs porteurs de licences de la baie de la Trinité, et qui a fait perdre à ces derniers la meilleure partie de la saison. Les frayères de la petite rivière de la Trinité fourmillaient de saumons à l'automne, et cela ne doit pas surprendre puisqu'on n'avait tendu que quelques filets et que le poisson avait pu s'introduire sans obstacle dans la rivière. Nous pouvons nous attendre à voir, pendant la saison prochaine, les pêcheurs de la baie se récupérer amplement de la perte malencontreuse qu'ils ont éprouvée dans la saison dernière.

Entre la baie de la Trinité et les Sept-Iles, il n'y a que quelques maisons, dont les habitants vivent de chasse et de pêche, et de ce que leur jettent les naufrages, malheureusement trop communs sur cette côte inhospitalière. Ce qu'on appelle les Sept-Iles est un groupe d'îles rocheuses, qui forme, avec la terre ferme, l'un des plus beaux ports du monde. Ce port, qui peut facilement abriter 3,000 à 4,000 navires, et qui possède une entrée commode, n'est pas aussi bien connu qu'il devrait l'être des marins, surtout des marins étrangers.

Combien de souffrances, de tristes nuits au milieu des orages du golfe, d'accidents, de

naufages, pouvaient être évités si l'on eût su qu'il y avait là un refuge ! Pour le rendre plus utile et l'indiquer aux navires, il est urgent d'établir un phare de 2e ordre sur l'île extérieure, Carousel, ainsi que le demandent instamment tous les marins qui fréquentent le golfe Saint-Laurent. Ce phare servirait non-seulement à indiquer le havre, mais encore à éclairer la route des navires qui remontent le fleuve par les gros vents de nord-est et qui, ayant perdu terre, portent le cap à la côte du nord en vue de gagner le phare de la pointe des Monts pour reprendre ensuite leur direction régulière. Le routier de Bayfield, guide très-sûr par un beau temps, est dangereux à suivre lorsque le temps est brumeux ou sombre. Tous les ans, il y a des naufrages entre les Sept-Iles et la baie de la Trinité ; et cette année il s'est perdu quatre navires, dont deux corps et biens, et les équipages des deux autres ont eu bien de la peine à échapper à la mort. Les navigateurs s'accordent à dire que les courants emportent droit à terre dans ce parage, et font dévier les navires de leur route, au point que souvent ils se trouvent à la côte quand ils croyaient avoir encore une belle dérive. Les équipages naufragés disent presque toujours qu'à leur estime ils pensaient être à cinq ou six lieues au moins de la terre où ils ont touché. Un phare sur l'île Carousel ferait disparaître tous ces dangers.

RIVIÈRE MOISIE.

La rivière Moisie, ainsi que le pays avoisinant, a depuis peu d'années acquis une importance considérable, et la population est beaucoup accrue. Il y a maintenant environ 100 familles, qui se livrent à la pêche et travaillent dans les forges de Molson ou à l'établissement de Holliday. La population totale peut être évaluée à 700 âmes en été, et à 800 en hiver. Les forges occupent de 200 à 250 ouvriers, qui, à l'exception de quatre, sont tous catholiques romains. Jusqu'à présent, cette exploitation n'a pas rapporté de profits, pour plusieurs raisons, dont les principales sont : le manque de communications postales et autres pendant l'été et l'hiver, l'isolement de ces lieux, et par-dessus tout l'admission en franchise des fers étrangers, si funeste à cette branche d'industrie. L'entretien d'un prêtre résidant et d'une église, en grande partie supporté par les établissements et ceux qui y sont employés, est aussi une lourde taxe. Et puis encore, ce sont à chaque instant des Sauvages qui s'en viennent à Moisie, mourants de faim, et à qui M. Molson se trouve dans la nécessité de donner de l'occupation pour se mettre à l'abri des voleries. Le *Margaretta Stevenson* a fait hebdomadairement des voyages à Québec pendant la saison ; mais à cause de la grosse dépense qu'entraîne ce service et de l'impossibilité absolue de le continuer sans une subvention du gouvernement, les propriétaires parlent de l'abandonner. S'ils accomplissaient ce dessein, ce serait là un bien funeste coup porté à la prospérité et à l'avenir de cette partie de la côte nord. M. Holliday a sept goëlettes sans cesse occupées à transporter du saumon frais aux marchés de Québec ; il emploie en outre un grand nombre de bras et d'embarcations à la pêche de la morue. Cette activité anime Moisie en été, et fait prospérer les habitants.

Encore que la pêche du saumon dans la Moisie et dans les autres rivières de cette côte n'ait pas produit autant que l'année dernière, les frayères n'ont pas été moins fréquentées, au rapport des pêcheurs à la mouche. Cette diminution dans le produit est due à ce que le saumon s'est présenté beaucoup plus tôt qu'à son ordinaire, et que, profitant de la grande crue des eaux, il a tiré de large vers ses frayères avant qu'on ait pu tendre les rets. La même chose est arrivée à Sainte-Anne-des-Monts, sur la côte du sud.

La pêche de la morue a été bien supérieure à ce qu'elle fut l'année dernière, à raison de l'incessante abondance des appâts. Seulement, par une étrange singularité, le poisson ne voulait mordre qu'après le soleil couché. En moyenne, chaque embarcation a pris 100 quintaux de saumon.

Le gardien local chargé de veiller cette année sur la Moisie, a montré beaucoup de zèle et d'énergie. Il a remonté la rivière 75 à 80 milles afin d'avoir l'œil sur les Sauvages, et les empêcher de pêcher avec le dard sur les frayères. Grâce à sa prudence et aux généreux présents de vivres que M. Holliday leur avait faits avant leur départ, ils ont tenu leurs promesses et respecté les prescriptions de la loi.

Je ne puis terminer ces remarques sans dire un mot sur l'esprit entreprenant que manifeste M. Holliday, locataire de la réserve pour la pêche au rets dans la Moisie. A part une piscifaculture qu'il a construite sur un petit tributaire, à 8 milles au-dessus de l'embouchure, et qui assurera la propagation du saumon dans la rivière, MM. Fraser et Holliday possèdent encore à Québec une grande fabrique où l'on fait congeler artificiellement le saumon pour l'exporter frais. Le poisson, à Moisie, est emballé dans de la neige et arrive frais à Québec. Ce qui n'est pas vendu tout de suite sur place ou pour les marchés du Canada, de New-York et de Boston, est soumis à la congélation par un procédé pour lequel M. Holliday a pris brevet l'année dernière. Dans cet état, le poisson se conserve sans altération jusqu'au jour de la vente, comme l'expérience le prouve. Par ce moyen, les marchés peuvent toujours être pourvus de saumon frais. Il est à espérer qu'avant peu cette maison entreprenante sera capable d'élargir le cercle de ses affaires et d'expédier ses produits en Europe. Elle prépare aussi avec succès des conserves de saumon et de homard dans des boîtes de fer blanc hermétiquement fermées.

Entre Moisie et Mingan, la morue est venue en légions si épaisses qu'en certains endroits tels que Sheldrake, Magpie et la Longue-Pointe, les pêcheurs, voulant donner quelque idée de cette abondance, disaient que "l'on aurait pu marcher à la raquette sur les eaux !" ... Hyperbole à part, des embarcations ont pris la quantité peu commune de 250 quintaux de poisson pendant l'été. Mais la préparation du poisson a été rendue très-difficile par cette profusion même et par les mauvais temps, qui ont été si fréquents qu'une forte portion de la morue préparée a dû être classée dans les qualités inférieures. La pêche de la morue d'automne a été fructueuse aussi. L'année peut donc passer pour avoir favorisé les pêcheurs de ce poisson.

La pêche du saumon au rets, dans la rivière Saint-Jean, a été plus que médiocre, au prix de celle de l'année dernière, pour les mêmes causes qui se sont fait sentir dans la Moisie. La pêche à la mouche a été très-bonne. Dans les rivières de Magpie, de Sheldrake et du Tonnerre, on a pris autant de saumons à peu près que l'année dernière.

MINGAN ET POINTE-AUX-ESQUIMAUX.

Mingan est un port excellent. C'est là qu'est situé l'un des principaux postes de la compagnie de la Baie d'Hudson. Les Sauvages Montagnais s'y rendent tous les printemps pour assister à la mission et renouveler leurs provisions de chasse. Lors de la première visite de *La Canadienne*, en juillet, il y en avait environ cent familles. Pendant leur séjour sur cette côte, plusieurs étaient affectés du poumon, affection déterminée par l'air vicié de leur petites cabanes d'écorces, où jusqu'à trois et même quatre familles vivent entassées.

Peu de Montagnais vivent vieux ; la plupart meurent jeunes de maladies organiques (presque toujours de pulmonie) qu'ils ont contractées dans leurs courses de chasse, hérissées de tant de rudes misères. Ces sauvages sont doux, dociles, moraux, honnêtes sous tous les rapports. Comme tous ceux de leur race, ils sont adonnés à la pêche au dard ; mais cela ne doit pas surprendre, car ils sont élevés dans cette pratique. Cependant ils ont été fort tranquilles cette année, le gouvernement leur ayant envoyé de l'argent, qu'ils ont reçu avec gratitude, et le département leur ayant abandonné l'usage d'une place de pêche au saumon, située proche de leur campement, et dont ils ont paru très-contents, bien que pour une cause inconnue ils n'en aient point tiré parti. Le locataire du cantonnement de la rivière réservée pour la pêche au filet, n'a pris qu'environ 30 barils de saumon et 10 de truites, mais espère avoir plus de succès une autre fois qu'il sera mieux préparé. Le haut de la rivière n'a pas été affermé. Les saumons ont afflué sur les frayères.

La Pointe-aux-Esquimaux est la plus belle localité de la côte nord. Un joli village y est assis sur une pointe de terre abritée des vents par des îles environnantes. Il possède une population de près de 100 familles, la plupart d'origine acadienne. Ces familles s'occupent principalement de pêche, et les hommes passent pour les plus hardis pêcheurs de la côte. La constitution faible, l'air languissant des femmes et des enfants, font vraiment peine à voir : au moins un tiers des habitants sont atteints de consommation ou de la

toux chronique. Le mariage entre personnes d'une même famille et une existence pleine de misères sont les causes ordinaires auxquelles on doit attribuer ces maladies.

Comme il ne se prend pas de morue dans les environs, les habitants se joignent ensemble pour équiper des goëlettes, et se rendant sur la côte du Labrador, où ils font la pêche en société jusqu'à ce que la harengaison commence. Cette année, ils ont eu un rare succès dans toutes leurs opérations de chasse au loup-marin et de pêche. Leur goût pour la chasse au loup-marin a pris l'intensité d'une passion ; aux yeux de l'habitant de la Pointe-aux-Esquimaux, il n'est rien de pareil à une expédition au milieu des bancs de glace !... C'est le seul éclair de plaisir dans leur vie pénible et monotone. A peine sont-ils rentrés sous leurs toits pour l'hiver, que déjà ils s'entretiennent des espérances du printemps, bâtissant ensemble des babels de projets et de rêves. Vienne enfin le jour du départ, le ciel en soit loué ! les voilà tous au comble de leurs vœux... Les femmes partagent cet enthousiasme ; il n'est pas possible de se figurer la joie qui transporte la population entière, lorsque le premier bateau de retour de l'expédition entre dans le port à voiles déployées, au bruit des décharges de fusils qui annoncent le succès de la pêche. La foule se presse sur le rivage et fait retentir l'air de souhaits de bienvenue.

Comme on l'a vu, la chasse de printemps a été des meilleures : douze goëlettes ont fait capture de 4000 loup-marins, qui ont rapporté à chaque homme environ 55 pour une campagne de trois semaines.

NATASHQUAN ET BLANC-SABLON.

Blanc-Sablon est le point extrême du Canada à l'est, la côte du Labrador au-delà appartenant à Terre-neuve. Vu le peu de réussite de la chasse et de la pêche en 1868, les habitants de ces quartiers avaient raison d'espérer que la fortune leur serait plus favorable cette année ; et ils n'ont pas été trompés dans leur espoir. La morue, bien que venue tard, était si commune à la mi-juillet que les pêcheurs ont été souvent obligés d'envoyer leur poisson à la côte du sud pour le faire préparer.

La pêche du saumon a donné d'excellents résultats dans toutes les rivières de cette division, et elle eût encore été meilleure si l'on avait été bien préparé. Le défaut de moyens ayant empêché beaucoup de gens de terminer leurs préparatifs avant le printemps, plusieurs places sont restées vacantes ou n'ont été exploitées qu'à moitié. Le fait est que ces pêcheurs s'étaient tellement découragés après une succession d'années mauvaises qu'une abondance aussi inattendue les avait pris au dépourvu. On peut estimer qu'il a été perdu au moins 200 barils de saumon et plusieurs mille quintaux de morue, faute de bonnes dispositions pour prendre l'un et préparer l'autre.

La nouvelle que le département étendait le temps de la pêche du saumon au 16 août dans les rivières à l'est de Kagashka, a été reçue avec joie par les habitants, qui savent sans doute apprécier cette faveur et la reconnaître en se montrant toujours stricts observateurs des lois.

Les six goëlettes parties de Natashquan et de Kegashka pour la pêche du loup-marin, en mars, ont fait une pauvre campagne. S'étant trop éloignées vers le sud, elles ont manqué les banquises, qui, chargées de phoques, s'en allaient en dérive près de la côte du nord, où les pêcheurs de la Pointe-aux-Esquimaux ont fait merveille. La pêche du loup-marin au rets, à l'automne, a eu peu de résultats, comme de coutume. Autrefois, les captures se comptaient par milliers, entre le petit Meccatina et le Blanc-Sablon ; cette année, on n'en a fait que 708. Les loups-marins cependant ne se sont pas retirés de ces lieux, ils viennent encore en grandes troupes sur le rivage. M. Robertson, de la Tabatière, propriétaire de plusieurs rets à loup-marin, allait en prendre un jour au-delà d'un mille d'un seul coup, quand, par malheur, une baleine se jeta dans les filets et y fit un troué. Les principales causes de l'insuccès ont été les gros temps et le froid, ainsi que le manque de matériaux convenables pour fabriquer et raccommoder les filets.

Un certain nombre de goëlettes étant allées au Labrador pour pêcher le hareng d'automne, ce poisson, quoiqu'en abondance, se présenta si tardivement, que la plupart d'entre elles durent s'en revenir avec un chargement des plus minces, ou même sans chargement aucun. Celles qui restèrent firent une très-bonne pêche ; par exemple, les goëlettes de la

Pointe-aux-Esquimaux, qui rentrèrent vers le 1er novembre chargées de harengs de la plus belle qualité. Les armateurs auraient sans doute plus de chance s'ils s'associaient et faisaient usage de seines. Autrement, ils seront à la merci des étrangers ou même des habitants, qui, si bien disposés qu'ils puissent être, sont du reste hors d'état de fournir à tous les besoins. Les pertes de cette année auront probablement ce résultat, que marchands et armateurs seront une autre saison sur leurs gardes.

Lorsque *La Canadienne* a visité cette côte, une goëlette de la Nouvelle-Ecosse, la *Mary*, capitaine Chandler, y commerçait avec les pêcheurs, sans avoir payé les droits sur toutes les marchandises dont elle se dé faisait.

Il serait opportun d'attirer l'attention du gouvernement sur cette pratique assez répandue, et des mesures devraient être prises pour mettre fin à un trafic illicite, fait en fraude du fisc. Ne pourrait-on pas, moyennant une faible dépense, avoir un agent chargé de surveiller les fraudeurs et en même temps de tenir la main à ce qu'on observe bien les réglemens de pêche?

Saint-Augustin, Bonne-Espérance et Blanc-Sablou, que des centaines de goëlettes étrangères visitaient naguère, sont maintenant complètement abandonnés. C'est principalement dans ces parages du Labrador, voisins de l'océan, où ils ont toujours bien réussi jusqu'à cette heure, que les bâtimens français tentent fortune. Quelque irréprochable que soit sous les autres rapports la conduite de leurs équipages, ils causent un dommage considérable en jetant à l'eau les breuilles des poissons,—usage funeste au succès de toutes les pêches. A l'arrivée de *La Canadienne* à Blanc-Sablou, quatre de ces bâtimens péchaient près de l'île à Bois; mais, s'en attendre notre visite, ils gagnèrent le large à la faveur de la brume.

LES OISEAUX DU GOLFE.

Avant de terminer ce rapport, il n'est peut-être pas hors de propos de dire un mot des œufs d'oiseaux sauvages dont la conservation est importante, non-seulement pour les habitants de la côte du nord, mais aussi pour le reste du pays. Les pillards néo-écossais et néo-brunswickois, mettant en oubli la confiscation de l'"Ocean-Bird," sont revenus cette année plus nombreux que jamais. Il est clair que si l'on souffre encore bien longtemps de pareils abus, plus d'une espèce de gibier, qui autrefois abondait, pullulait dans le golfe, dont la chair fournit un aliment aux pêcheurs pauvres, et dont la plume et le duvet sont si estimés des classes riches de la société, va bientôt s'éteindre. Il n'y a qu'un cri sur le dommage fait par ces ravageurs qui, non contents d'emporter les œufs, souvent à moitié couvés, tuent, par-dessus le marché, les oiseaux pour en avoir le duvet. La loi actuelle sur la police de la chasse serait plus efficace, si l'on pouvait persuader aux législatures de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick d'interdire la vente des œufs d'oiseaux sauvages. Il est bien à désirer que l'attention publique s'occupe de ces choses, qui ont plus d'importance qu'elles ne semblent en avoir de prime abord. On pourrait introduire dans notre loi une disposition en vue de subvenir aux besoins pressants de la population pauvre de cette côte, qui n'est pas, tant s'en faut, le séjour de l'abondance—une disposition qui permette pendant un mois à ces pauvres gens de ramasser de ces œufs pour leur consommation. Parmi les diverses espèces d'oiseaux, il y en a qui font leur ponte en mai, d'autres en juin, d'autres encore plus tard. En permettant la levée des œufs jusqu'au 1er juillet, au lieu du 1er juin, l'objet de la loi est assuré. Actuellement, l'honnête pêcheur n'ose pas en ramasser, à cause des défenses; en violant celles-ci, il se rendrait passible de punition. Nombre de familles sont ainsi privées d'une nourriture que la nature répand à leurs portes, et que des déprédateurs étrangers dérobent sous leurs yeux.

Ici finissent nos remarques sur la rive nord. A part la chasse du loup-marin, qui n'a pas été heureuse, toutes les autres opérations ont été couronnées de succès. L'affluence des poissons a été telle qu'on n'avait rien ouï de semblable depuis bien des années. Aussi, partout sur la côte, nos pêcheurs ont-ils vu les approches d'un long hiver sans crainte ni inquiétude.

ILE-D'ANTICOSTI.

Cette île, si fameuse en naufrages, a été, jusqu'à une époque récente, relativement négligée. Ses ressources attirent maintenant l'attention, et quantité de pêcheurs se rendent sur ses rivages pour y faire la pêche. Il y a dans l'île environ quinze pêcheries de saumon, qui donnent de bons revenus au département. Malgré les droits élevés qu'ils ont payés pour leurs licences, les locataires ont été contents de leurs gains.

La morue est venue tard sur le littoral d'Anticosti, mais a été abondante depuis le milieu de l'été jusqu'à l'arrière-saison.

Les statistiques annexées à ce rapport résument dans une forme succincte les produits des pêcheries du golfe.

Le 2 novembre, après une rude et difficile croisière de cinq mois et demi, *La Canadienne* jetait l'ancre une fois encore dans la rade de Québec.

Une expérience de six mois a prouvé surabondamment la sagesse des changements apportés par le département dans le service de ce croiseur. L'intelligence et l'activité déployées par l'agent des steamers provinciaux à Québec (J.-U. Gregory, écuyer,) ont épargné l'embaras de bien des détails au commandant de *La Canadienne*, et lui ont laissé le loisir de vaquer à ce que l'on peut appeler ses véritables et légitimes fonctions.

N. LAVOIE,

Officier des pêcheries commandant de *La Canadienne*.

REMARQUES SUR LE PRODUIT DES PÊCHERIES DE LA CÔTE NORD DU FLEUVE ET DU COLFE SAINT-LAURENT, ENTRE LA POINTE DES MONTS ET LE BLANC-SABLON, Y COMPRIS L'ILE D'ANTICOSTI, EN 1869.

Morue—Pêche d'été.

22,866 quintaux.

Morue—Pêche d'automne.

3,581 quintaux.

Aigrefin.

27 quintaux.

Hareng.

3,536 barils.

Huile de morue.

28,864 gallons.

Saumon.

Pour plus ample information, voir rapport. Produit de la pêche de ce poisson, 2,384 $\frac{1}{2}$ barils.

Flétan.

121 barils.

CHASSE DU LOUP-MARIN.

La chasse du loup-marin a été excellente. Plusieurs n'ont rendu compte que de la quantité de gallons d'huile, sans indiquer le nombre de loups-marins. Entre la baie des Rochers et le Rigolet-aux-Chats, on a pris sur les glaces, au printemps, 3,000 jeunes loups-marins, qui ont donné environ 6,000 gallons d'huile. Les peaux, à cause de leur petite dimension, ne valaient que 50 cents pièce. A la Pointe-aux-Esquimaux et dans le voisinage, on a tué 3,799 loups-marins de grande taille, dont les peaux se sont vendues 80 cents pièce. Ils ont donné 25,832 gallons d'huile. Le produit total s'est élevé, dans cette division, à 46,931 gallons.

ETAT DES PÊCHERIES, des espèces de bâtiments, du nombre d'hommes, des
COMTE DE

NOMS DES LIEUX DE PÊCHE.	ESPECES DE BATIMENTS.		NOMBRE D'HOMMES.		ESPECES DE RETS.													Morue.			
	Nombre de navires.	Nombre de bateaux de pêche.	Nombre de bateaux plats.	Nombre de matelots.	Nombre de pêcheurs.	Nombre de graviers.	Nombre de seînes à morue.	No. de seînes à maquereau.	Nombre de seînes à hareng.	Nombre de seînes à capelan.	Nombre de seînes à lançon.	Nombre de rets à loup-marin—brasses.	Nombre de rets à morue.	Nombre de rets à maque-reau.	Nombre de rets à hareng.	Nombre de rets à saumon,—brasses.	No. de rets à truite—brasses.	Nombre de pêches en fascines.	Pêche d'été—quin-taux.	Pêche d'automne—quintaux.	Barils d'aigrefin.
<i>Report.</i>	36	315	204	129	639	344	5	4	10	52	3858	826	194	8860	179	3	20612	3618
Grande et petite riv. Meccatina. Tête à la Baleine de la rivière		1	2		2	2					200								300		
Hav. aux Bateaux Rigoletaux Chats		2	2		4	4					500								100		
Iles aux Chiens. Anse de Lydie. Pêche à Lizotte. Ile du Vieux Fort. Ile Brulée		1	1		1	1					200								60		
Bonne Espérance. Ile de Godard		1	1		1	1					200								30		
Po'te aux Bâtons. Baie a'x Saumons. Les Cinq Lieues. Baie du Milieu		1	2		2	2					100								20		
Belles Amours		1	2		2	2					200								10		
Bradore		2	3		4	6					325								25		
Rivière St. Paul. Petite Pêche		2	2		2	2					100								25		
Totaux	37	356	250	131	715	402	11	4	14	63	44	6398	826	204	10110	407	3	23012	3618

ILE D'AN

Pointe S.-O.	1	7	5	4	14	8	12	2	12	610	175					
Riv. au Pavillon. Shallop Creek. Riv. Dauphine. Baie au Renard. Riv. au Saumon. Rocher des Rats—Musqués. Anse à McDonell. Baie des Anglais. Baie de Gamache. Rivière Beesie. Baie Ste. Marie. Riv. à la Loutre. Rivière Jupiter																
Totaux	1	39	27	4	78	39	12	6	2	25	7	41	11	7	2940	700

espèces de rets, des espèces de poissons et d'huiles de poisson, etc., etc.—*Suite.*
GUENAY.—*Suite.*

ESPECES DE POISSONS.	HUILES.				POISSON EMPLOYÉ COMME ENGRAIS.		REMARQUES.														
	Quintaux de barbac.	Barils de maquereau.	Barils de hareng.	Boîtes de hareng fumé.	Barils de sardine.	Barils de flétan.		Barils de thon.	Barils de saumon.	Barils de truite.	Barils d'anguille.	Barils de langues et noues de morue.	Gallons d'huile de loup-marin.	Gallons d'huile de baleine.	Gallons d'huile de marsouin.	Gallons d'huile de morue.	Barils de hareng.	Barils de capelan.	Barils de plie.	Barils d'éperlan.	Barils d'épinoche.
107					121	2141 ³ / ₄	32 ³ / ₄	2	38682	223	230	27151	6								
Cette pêche a totalement marqué.						62			240												
						20			132												
						9			24												
						15			282												
						15			600												
						3			80												
						3			30												
						6			200												
						3			30												
						9			600												
						20			100												
						5			1200												
						3			300												
						6			200												
						150			680												
						40			50												
						6			120												
						150			60												
						100			10												
107	3486				121	2384 ³ / ₄	38 ³ / ₄	2	46120	373	230	28991	6								

TICOSTI.

1375	70	23	2	1	785
650	300	54	9	130	356
830	450	34	1	175	400
			2	256	400
			1		
			2		
			1		
			3		
			21		
2355	1820	176	70 ¹ / ₂	30 ³ / ₄	811
					1286
					2071

ETAT des pêcheries, des espèces de bâtiments, du nombre d'hommes, des
RÉCAPITU

NOMS DES LIEUX.	ESPÈCES DE BÂTIMENTS.		NOMBRE D'HOMMES.		ESPÈCES DE RÉTS.										MORUE.					
	Nombre de navires.	Nombre de bateaux de pêche.	Nombre de bateaux plats.	Nombre de matelots.	Nombre de pêcheurs.	Nombre de graviers.	Nombre de seines à morue.	No. de seines à maqueveau.	Nombre de seines à hareng.	No. de seines à capelan.	Nombre de seines à lançon.	Nombre de rêts à loup-marin—brasses.	Nombre de rêts à morue.	Nombre de rêts à maqueveau.	Nombre de rêts à hareng.	Nombre de rêts à saumon,—brasses.	No. de rêts à truite—brasses.	Nombre de pêches en fascines.	Pêche d'été—quintaux.	Pêche d'automne—quintaux.
Comté de Gaspé.	22	1496	896	210	3362	1471	1	7	5	141	198	2744	1190	170	8	61236	19621	820
Comté de Bonaventure	...	346	241	...	726	319	...	53	61	85	363	8421	121	...	7772	5140	157
Iles de la Madeleine	7	154	30	61	308	308	1	3	2	232	107	5755	2600	395
Comté de Saguenay	37	356	250	131	715	402	11	4	14	63	44	6398	826	204	10110	407	3	23012	3618	...
Ile d'Anticosti	1	39	27	4	78	39	...	12	6	2	25	...	7	41	11	7	...	2940	700	...
Totaux	67	2391	1444	404	5189	2539	12	12	87	283	46	6423	1348	3459	19731	705	11	100715	31679	1372

espèces de rêts, des espèces de poissons et d'huiles de poisson, etc.—*Suite.*

LATION.

ESPÈCES DE POISSONS.										HUILES.				POISSON EMPLOYÉ COMME ENGRAIS.			REMARQUES.		
Quintaux de barbu.	Barils de maqueveau.	Barils de hareng.	Boîtes de hareng fumé.	Barils de sardine.	Barils de flétan.	Barils de thon.	Barils de saumon.	Barils de truite.	Barils d'auguille.	Barils de langues et nous de morue.	Gallons d'huile de loup-marin.	Gallons d'huile de baleine.	Gallons d'huile de marsouin.	Gallons d'huile de morue.	Barils de hareng.	Barils de capelan.		Barils de plie.	Barils d'éperlan.
167	1002	1868	...	114	2	591 $\frac{1}{2}$	30	...	285	54266	...	11250
...	102	18770	600	500 $\frac{1}{4}$	9 $\frac{1}{2}$	8	8870	1950	1900	900	5100
...	2495	70800	...	50	100	...	6880	6880	950
...	107	3486	...	121	...	2384 $\frac{3}{4}$	38 $\frac{1}{2}$...	2	46120	373	230	28991	...	6
2855	...	1820	...	176	...	70 $\frac{3}{4}$	30 $\frac{1}{2}$	811	...	1286	2071
3022	3706	96744	600	461	2	3546 $\frac{3}{4}$	108 $\frac{1}{2}$	108	287	53811	373	1516	101078	2900	13156	900	5100

ANNEXE No. 4.

ETAT indiquant les pêcheries, leurs produits, espèces de poissons, etc., sur la côte sud du Saint-Laurent, depuis Québec jusqu'au Cap Chatte.

NOMS DES LIEUX DE PÊCHE.	ESPÈCES DE RETS.				ESPÈCES DE POISSONS.								REMARQUES.
	Rets à saumon.	Pêches en fascines avec rets.	Pêches en fascines.	Pêches à anguille.	Nombre de saumons.	Nombre d'aloses.	Barils de harang.	Nombre d'anguilles.	Barils d'étrurgeon.	Barils de sardine.	Douzaines de bars et poissons blancs.	Barils de petit poisson.	
Ste. Famille.....		33	11					3145	110		1336	128	
Argentenay.....		12						2466			453	35	
St. Francois.....								2495					
St. Laurent.....		2			57	800					25		
St. Pierre.....		1			20	1000					40		
Ile d'Orléans													
Pointe-Lévi.....		5			224	3350			13		400		
Beaumont.....		3			165	2700			8		165		
St. Michel.....		1			30	500			5		36		
St. Valier.....		1			100	1200		1000	10		400		
Ile Madame.....					15				5		40		
Berthier.....		1	25	25	700			2117	1		40		
St. Thomas.....		8	19					1123	49		405	44	
Cap St. Ignace.....		13	4					1160	59		413	86	
Anse à Gilles.....			3					1270					
Islet.....			22					3480					
St. Jean-Port-Joli.....			43					8766					
St. Roch.....			16					4535					
Cap Martin.....		5	16	4	104			5143	39		138		6
Ste. Anne.....		8	10					5780	43		105		17
Rivière Ouelle.....		2	39					35700	13		36		5
Petite Anse St. Denis.....		1	6	160	5000		6	3805		60			300
Pointe St. Denis.....		1	10					5865		400			
St. Denis.....		5	2	100	1300	145	1400	4	355				
Cap au Diable.....		2	1	6	700	10	100	1	50				
Kamouraska.....		10	8	189	1500	707	2000	8	1606				390
St. André.....		8	10	1	202	898	3475	1	874				600
N. D. du Portage.....			11					2455					
Rivière du Loup.....		1	4	75	100	900	800		50				100
Cacouna.....		17	1	952	1369	1912	420		694				
Ile Verte.....		13	3	157	3087	1500	700		2676				586
Ile Verte (terre ferme).....		21		10	825	1547			349				
Pointe à la Loupe.....			1			30							
Trois-Pistoles.....			10		81		417		147				
Cap à l'Aigle.....		2	2		185								
St. Simon.....			2				75		3				
Port Pic.....		3			240								
Pointe à la Cive.....		3		1	342			300					
Anse à Mercier.....		1	3	1	240	145	301		162				40
Anse au Bouleau.....			6		375	655	365		198				80
Bic.....		1	2		328	60	90		48				30
Ile Brulée.....			3		37		60		40				
Islet au Massacre.....		1	1		343		25		25				

13 marsouins à \$40... \$520
8 marsouins \$300.
50 marsouins ont été pris dans la pêche de la riv. Ouelle.

Si les pêches n'avaient pas été renversées par une tempête, la capture de saumons aurait été beaucoup plus considérable.

ETAT indiquant les pêcheries, leurs produits, espèces de poissons, etc., sur la côte sud du Saint-Laurent, depuis Québec jusqu'au Cap Chatte.—*Suite.*

NOMS DES LIEUX DE PÊCHE.	ESPÈCES DE RETS.				ESPÈCES DE POISSONS.								REMARQUES.	
	Rets à saumon.	Pêches en fascines avec rets.	Pêches en fascines.	Pêches à anguille.	Nombre de saumons.	Nombre d'aloses.	Barils de hareng.	Nombre d'anguilles.	Barils d'éturgeon.	Barils de sardine.	Douzaines de bars et de poissons blancs.	etit poisson.		Poisson employé comme engrais.
Rivière Hatée		3		27			120			130				Entre Matane et le Cap Chatte, la morue a été plus commune qu'en 1868; mais les hommes étant rares, les opérations n'ont pas été si étendues. Néanmoins, le produit est de 10 % supérieur à celui de l'année dernière. Voir le tableau récapitulatif.
Anse au Sable		8		149			1095			415			240	
Rimouski		1					150			25			10	
Islet Canuel		2		95	490		440			50			75	
Ile St. Bernabé		3		170	1200		1300			450			300	
Quai de Rimouski	1	1		265			25			10				
Pointe au Père		4		4			115			86			50	
Anse au Lard		7		8			64			355				
Anse aux Coqs		12					129			545				
Ste. Flavie		1		20			20			60			50	
Pointe aux Senelles	1	5		89			221			225				
Anse aux Morts		6		61			53			174			75	
Petit Métis		2		35			22							
Sandy Bay		3		24			21						8000	
Matane		16					362						2000	
Grands Mechins	1			350									3000	
	14	16	263	266	5758	26987	13135	99500	369	10262	3932	293	15954	

ANNEXE No. 5.

ETAT indiquant les pêcheries, leurs produits, espèces de poissons, etc., sur la côte nord du fleuve St. Laurent, depuis la baie St. Paul jusqu'à la Pointe au Colombier.

NOMS DES LIEUX DE PÊCHE.	ESPÈCES DE RETS.				ESPÈCES DE POISSONS.								
	Rets à saumon.	Pêches en fascines avec rets.	Pêches en fascines.	Pêches à anguille.	Nombre de saumons	Nombre d'aloses.	Barils de hareng.	Nombre d'anguilles	Barils d'étauurgeon.	Barils de sardine.	Douz. de bars et de poissons blancs.	Barils de petit poisson.	Poisson employé comme engrais.
Baie St. Paul.....			2	10				1948				7	
Cap au Corbeau.....			1	14				2100				24	25
Ile aux Coudres.....			17	42				3918		47			
Du cap au Corbeau aux Eboulements.....			3	12				1249		41		11 $\frac{1}{2}$	100
Des Eboulements au cap Martin.....			15	11				470		15		46	1418
Cap aux Oies.....			7	6				568		76		10 $\frac{1}{2}$	668
St. Irénée.....		1	10	2				74		70 $\frac{1}{2}$		5	417
Terre Bonne.....		6	3							20 $\frac{1}{2}$			110
Pointe au Pic.....		17											
Malbaie.....			2									2	
Pointe à Gaze.....			1							60			
Cap à l'Aigle.....	2	5	7		62					75		1	
Port au Saumon.....		12	1					141 $\frac{1}{2}$		37			369
St. Fidèle.....		1	3					23		12			200
Port au Persil.....		13						5		12			200
Rivière Noire.....		9	1					27		12			325
Pointe au Bouleau.....						8		13 $\frac{1}{2}$					
Pointe Rouge.....			1		559								
Moulin Baude.....					162								
Pointe des Bonnes-Gens.....					54								
Anse Puante.....					130								
Pointe Carliole.....					200								
Pointe à Hubert.....			1					4					
Bon Désir.....			2					4		2			
Anse à la Cave.....			1					40		6			
Escoumains.....				1									
Pointe Est des Escoumains.....	2				174								
Anse à Placide.....	1				200								
Pointe à Peltier.....	1				50								
Islet Penché.....	1				30								
Petite Romaine.....			1		12								
Point à Boisvert.....	1				60								
Anse à Catherine.....			2					3					
Mille Vaches.....			3					8					
Baie de Laval.....	1				350								
Pointe au Colombier.....	1				232								
	15	64	85	97	2283		197	10327		474 $\frac{1}{2}$		97 $\frac{1}{2}$	3632

Certifié,

W. F. WHITCHER.

ANNEXE No. 6.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL des produits des pêcheries sur les côtes nord et sud du fleuve et du golfe St. Laurent, depuis Québec jusqu'au Blanc-Sablon et depuis la pointe Lévi jusqu'à la baie des Chaleurs.

	1869.	REMARQUES.
	\$ cts.	
Morue—pêche d'été, 103,205 quintaux, à	\$3 00 309,615 00	
Morue—pêche d'automne, 33,569 quintaux, à	3 00 100,707 00	
Barbue, 3,022 barils, à	5 00 15,110 00	
Maquereau, 3,706 barils, à	10 00 37,060 00	
Hareng, 110,076 barils, à	3 00 330,228 00	
Hareng (fumé), 600 boîtes, à	25 cts. 150 00	
Sardine, 10,736½ barils, à	\$5 00 53,682 50	
Flétan, 461 barils, à	5 00 2,305 00	
Saumon, 3,948¾ barils, à	16 00 63,180 00	
Truite, 108½ barils, à	10 00 1,085 00	
Eturgeon, 369 barils, à	5 00 1,845 00	
Anguille, 109,935 pièces à \$10 le quintal	10,993 50	
Noues de morue, 287 barils, à	\$7 00 2,009 00	
Huile de loup-marin, 53,811 gallons, à	30 cts. 43,048 80	
Huile de baleine, 373 gallons, à	30 cts. 293 40	
Huile de marsouin, 2,029 gallons, à	60 cts. 1,217 40	
Huile de morue, 103,018 gallons, à	50 cts. 51,509 00	
Aigrefin, 1,372 barils, à	\$5 00 6,860 00	
Bar et poisson blanc, 3,932, à \$2 la douzaine	655 66	
Poisson mêlé, 390½ barils, à	4 00 1,562 00	
Alose, 26,987 pièces, à 10 cts. la pièce	5 00 2,698 70	
Thon, 2 barils, à	10 00 10 00	
Poisson employé comme engrais, 41,642 barils, à	25 cts. 10,410 50	
Total	\$1,046,240 46	Faute de statistiques sûres, la quantité et la valeur des produits de la pêche fluviale, dans la partie de la province de Québec située à l'ouest de la ville de Québec, ne peuvent être déterminées avec exactitude; mais la valeur du poisson expédié sur les marchés et consommé aux lieux pendant l'année, peut, en toute sûreté, être estimée à \$100,000.

DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

Branche des Pêcheries, Ottawa, 1869.

(Certifié)

W. F. WHITCHER,

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

ANNEXE No. 7.

ETAT indiquant le nombre et le tonnage des navires, ainsi que le nombre d'hommes d'équipage, employés à l'exportation du produit des pêcheries maritimes des Iles de la Madeleine à l'étranger; la quantité, les espèces et la valeur du poisson ainsi exporté, et de celui expédié à l'intérieur du Canada, pendant la saison de 1869, d'après les rapports fournis par le percepteur des douanes de l'île Amherst.

EXPORTATION A L'ÉTRANGER.

No. des navires.	NOMS DES NAVIRES	NOMS DES CAPITAINES.	Tonnage.	Equipages.	Destination.	Cargaison.					Valeur.
						Morte.	Harang.	Maquereau.	Huile de morue.	Huile de loup-marin.	
1	Olive Branch	G. French	62	6	Etats-Unis	qtx.	bls.	bls.	gls.	gls.	\$
2	Josephine	A. McDonald	55	6	do		600				600
3	Sun	Smaidge	40	6	do		600				600
4	G. Gilman	G. Gardiner	59	5	do		800				800
5	A. P. S. Tennyson	Wm. Cummings	94	7	do		1100				1100
6	Hattie	Wm. Fanning	52	5	do		700				700
7	G. Meade	H. Allen	73	5	do		1000				1000
8	Golden Rule	B. Staples	44	6	do		600				600
9	Governor	Jno. Peterson	54	7	do		700				700
10	Emma Brown	J. Turner	48	7	do		600				600
11	Julia	A. Foster	23	3	do		350				350
12	Cape Ann	J. Barter	42	6	do		500				500
13	Boynnton	L. Tracey	69	8	do		1000				1000
14	Medium	E. Snell	26	4	do		500				500
15	Clenton	M. Weyland	37	6	do		500				500
16	President	Staples	27	4	do		400				400
17	Paragon	Hickey	45	5	do		550				550
18	Judge Low	Mallock	77	6	do		1000				1000
19	N. Page	J. Mallock	80	6	do		1000				1000
20	Coolidge	H. Crobtre	52	7	do		600				600
21	Romp	Miller	87	8	do		900				900
22	Maria Alva	J. McEvoy	36	5	Ile du P.-Edouard.		300				300
23	Sea Slipper	G. McKay	15	3	do		160				160
24	Wasp	P. Galant	8	2	do		100				100
25	Mario	B. Gallant	12	2	do		100				100
26	Ariel	R. Moran	87	5	do		276				276
27	Alpha	J. McDonald	26	5	do		300				300
28	Reliance	Thomas Perry	43	4	Etats-Unis		400				400
29	Carpoo	L. Knight	57	6	do		300				300
30	Cinderella	Parsons	38	5	do		500				500
31	Wooster	A. Foss	78	7	do		500				500
32	Fleetwing	F. Coolidge	52	7	do		600				600
33	Mary Ann	C. Lepage	12	3	Ile du P.-Edouard.		100				100
34	Dashaway	F. Galant	9	3	do		30				30
35	Pinter	Wm. Holmes	74	7	Etats-Unis		900				900
36	William Tell	G. Gott	60	6	do		900				900
37	Vixen	J. Clement	36	5	do		400				400
38	J. Car	M. Gallant	19	3	Ile du P.-Edouard.		200				200
39	Frank	S. Gallant	61	6	do		220				220
40	C. McKean	McKean	46	6	do		130				130
41	Sea Bird	A. McKinnon	63	5	do		376				376
42	Foam	J. Gallant	29	4	do		280				280
43	Sea Slipper	G. McKay	15	3	do		120				120
44	Annie	J. Mathieson	33	4	do		330				330
45	Ocean Lady	R. Cohoon	29	3	do		200				200
46	Josephine	S. Chivirie	40	7	do		400				400

ETAT du nombre et du tonnage des navires, etc.—*Suite.*EXPORTATION A L'ÉTRANGER.—*Suite.*

No. des navires.	NOMS DES NAVIRES	NOMS DES CAPITAINES.	Tonnage.	Equipages.	Destination.	Cargaison.					Valeur.
						Morue.	Hareng.	Maquereau.	Huile de morue.	Huile de loup-marin.	
						qtx.	bls.	bls.	gills.	gills.	\$
47	Jane	D. McCormick	64	8	Ile du P.-Edouard		500				1000
48	J. E. Carr	M. Gallant	19	3	do	4	140				292
49	Fly	B. McEwen	12	3	do	3	50				115
50	Josephine	J. Chivirie	40	3	do		350				700
51	Ariel	F. Raymond	23	3	do		20				40
52	Scioto	John Tillson	33	4	do			70			420
Totaux			2295	263		7	23882	70			\$25,882

EXPÉDITIONS FAITES PAR CABOTEURS A L'INTÉRIEUR DU CANADA.

1	Flash	Hyson	40	4	Nouvelle-Ecosse		500				620
2	Sabine	Rae	50	6	do		900				900
3	Joanna	Holmes	40	5	do		609				600
4	Blue Wave	Stanwood	42	5	Yarmouth		500				500
5	Good Intent	Moses	34	4	West Isles		400				400
6	British Tar	A. Evans	41	5	Halifax, N.-E.		500				500
7	Young Witch	Boudreau	30	4	Chéticamp		200				200
8	Laura	W. Clough	64	5	Halifax, N.-E.		1000				1500
9	Ava	John Young	62	5	Pugwash		600				600
10	Jane Amelia	William Leslie	48	5	Spry Harbor, N.-E. ..		400				400
11	Loup Marin	Burgeois	37	5	Halifax, N.-E.		600				600
12	Humming Bird	C. Harnish	29	5	do		500				500
13	Ellen	D. Spinney	29	4	Yarmouth, N.-E.		300				300
14	Victory	E. Proctor	37	4	P. Richmond, N.-E. ..		300				300
15	Engedi	G. Cormier	25	5	Halifax, N.-E.		230				230
16	Bell	Kent	43	5	St. Andrews, N.-B. ..		550				550
17	Brilliant Star	S. Smith	39	5	Halifax, N.-E.		400				400
18	Glide	T. McDonald	21	4	Arichat, N.-E.		100				100
19	Barnes	C. McDonald	39	5	Halifax, N.-E.		400				400
20	Anna Bell	Embree	30	5	Hawkesbury, N.-E. ...		250				250
21	Stirling	Landry	54	5	Halifax, N.-E.		150				150
22	Silver Bell	McKay	33	3	Westport, N.-E.		300				300
23	Hero	J. Walker	50	4	Hawkesbury, N.-E. ...		800				1200
24	Resident	G. Oliver	49	5	Cap Canso, N.-E.		200				400
25	Virgine	Le Blanc	56	4	Gaspé, 2.	230					690
26	Mary	W. Murray	41	4	Hawkesbury, N.-E. ...		300				600
27	President	Burgeois	30	5	Pictou, N.-E.	8					24
28	Lucinda	Noonan	24	6	Halifax, N.-E.		75	20			330
29	Emelite	Burke	26	4	do					4200	3000
30	Express	Redmond	34	5	do		9	130			960
31	Jane Otis	Maguire	50	5	P. Mulgrave, N.-E. ...		150				840
32	Express	Redmond	34	5	Halifax, N.-E.		9	130			960
33	Janet	William Hubley	30	8	Spry Harbor, N.-E. ...		200	130			1050
34	Ocean Bride	P. Malcomb	13	4	P. Richmond, N.-E. ...			130			650
35	Emily Jane	J. Murphy	34	6	Halifax, N.-E.			85			425
36	Catharine	J. Gerard	27	6	Spry Harbor, N.-E. ...	20		120			780
37	Lavina Elizabeth	R. Hawes	23	6	do			200			1200
38	Anna Belle	H. Leslie	45	8	do			200			1200
39	Engedi	G. Cormier	25	5	Halifax, N.-E.	367		37		1350	2030
40	Emelitte	Burk	26	4	do	160		12	3500		2334
41	Annie	Terriault	41	5	do	800		7	760		1222

ETAT du nombre et du tonnage des navires, etc.—*Suite.*EXPORTATION A L'ÉTRANGER.—*Suite.*

No. des navires.	NOMS DES NAVIRES	NOMS DES CAPITAINEs.	Tonnage.	Equipages.	Destination.	Cargaison.					Valeur.
						Morue.	Harang.	Maquereau.	Huile de morue.	Huile de loup-marin.	
						qtz.	bls.	bls.	gls.	gls.	\$
42	Panda.....	Oriel.....	35	5	Nouvelle-Ecosse...	16	70	56	510
43	Mary.....	C. Chesson.....	34	5	Halifax, N.-E.....	500	25	4400	3825
44	Engedi.....	G. Cormier.....	25	5	do.....	511	3	2062
45	Dolphin.....	J. Richard.....	52	6	Québec.....	214	179	1960	2733
46	A. Painchand.....	Tallon.....	36	5	Pictou, N.-E.....	32	92	164
47	Emillette.....	Burke.....	26	5	Halifax, N.-E.....	170	120	120	1330	1995
48	Jane Amelia.....	W. Leslie.....	48	4	do.....	500	280	500	3990
	Expéditions par caboteurs.....		1781	237		3314	11487	2028	11688	6880	45,474
	Exportations à l'étranger.....		2295	263		7	23882	70	25,882
	Total des exportations de poisson..		4076	500		3321	35369	2098	11688	6880	\$71,356

N.-B.—Il vint ici, le printemps dernier, 19 navires étrangers dans le dessein de prendre des chargements de poisson. Ils étaient de fort tonnage, capables probablement d'embarquer 1,500 barils chacun. Cependant, ils ne prirent pas de congé pour l'étranger, et ne firent aucune déclaration, éludant par là la loi.

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

Branche des Pêcheries, Ottawa, 1869.

(Certifié,) W. F. WHITCHER.

ANNEXE No. 8.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC, POUR LA SAISON DE 1869.

DIVISION DE LA COTE DU SUD, DE QUÉBEC AU CAP CHATTE.

ALFRED BLAIS, *Garde-pêche.*

Cette division s'étend de Québec au Cap Chatte, et embrasse une côte longue de 130 milles, avec 459 pêcheries. Le garde-pêche remplit une charge difficile et responsable.

La pêche du hareng qui avait été excellente en 1868 a manqué cette année, le rendement ayant été de 16,700 barils de moins qu'en la saison précédente. Cette diminution doit être attribuée principalement à la destruction inconsiderée qu'on a faite jusqu'ici du jeune poisson dans les pêches en fascines.

La pêche de l'alose a diminué sensiblement, et cela est dû sans doute à la grande quantité de jeunes aloses qui sont détruites l'automne, dans les pêches en fascines. On devrait détendre ces pêches vers le 1er octobre, car après cette date, elles ne rapportent que peu de chose et la sardine qu'on y prend est petite et maigre.

Les violents vents de sud qui ont régné ont été cause d'une diminution très-marquée dans la pêche de l'anguille. Le rendement a été de 62,700 barils de moins que l'année dernière. On ne paraît connaître aucun moyen particulier pour la protection de ce poisson.

Bien que l'on remarque une augmentation dans le nombre des bars, depuis la prohibition des rets à mailles étroites, néanmoins il se fait tous les ans une grande destruction de jeunes bars dans les coffres des pêches en fascines d'automne. Pour remédier à cet abus, le réseau placé au bout du coffre devrait être de niveau avec le sol ; cela donnerait au jeune poisson une issue plus facile pour s'échapper. Cette disposition du réseau servirait aussi à protéger les jeunes poissons blancs et les jeunes dorés ; elle pourrait nuire jusqu'à un certain point à la pêche de l'éperlan en automne—mais de quelle valeur est un éperlan auprès d'un beau bar adulte ?

L'attention du garde-pêche a été appelée sur les dommages causés par la destruction du jeune poisson dans les pêches en fascines, et instruction lui avait été donnée de mettre à exécution la clause de la loi qui a rapport à ce sujet ; soit par négligence ou pour quelque autre cause, il ne paraît pas l'avoir fait.

La pêche du saumon progresse sensiblement dans cette division ; on a pris cette année 1340 pièces de plus qu'en 1868. La rivière Rimouski continue à s'améliorer, comme l'indique le tableau suivant. La pêche à la ligne y est seule permise.

En 1865	on y a pris à la mouche.....	8 saumons.
1866	“ “	22 “
1867	“ “	36 “
1868	“ “	48 “
1869	“ “	57 “

Cette année, on n'a pas pêché la moitié autant que l'année dernière dans cette rivière.

Grâce aux poursuites couronnées de succès, qui ont été intentées contre des braconniers notoires de la petite rivière sud-ouest du Bic, on doit espérer que dans peu d'années ce joli

cours d'eau sera entièrement repeuplé. Très-accessible et proche du Bic, il sera avant longtemps apprécié des amateurs de la pêche à la ligne. En 1869, on a pris à la mouche onze saumons dans ses eaux. La grosse truite abonde dans la suite de lacs qu'on rencontre dans son voisinage et qui peuvent tous être atteints en canot.

La rivière Matane a été bien gardée pendant la saison dernière. On doit néanmoins regretter que, par suite de négligence et de mauvaise gestion, une quantité de déchets de moulin ait été entraînée dans son cours.

Le saumon a frayé cette année dans la rivière Métis, près du pont ; mais, par suite des déchets accumulés dans ce cours d'eau, il faudra un certain temps avant que ce poisson y augmente sensiblement.

La question longtemps débattue de savoir si la sciure de bois est nuisible au poisson paraît avoir été résolue. Etant à Rimouski l'automne dernier, occupé à recueillir du frai de saumon, je remarquai des truites cachées dans les frayères qui dévoraient les œufs de saumon ; je déplaçai des cailloux et trouvai des œufs sains, tandis que ceux auxquels s'étaient attachés des particules de bran de scie étaient gâtés. La rivière Rimouski étant l'une des mieux protégées, quelle ne doit pas être la destruction des œufs dans les rivières exposées dont les eaux sont salies et altérées par des masses de sciures et de déchets de moulin ?

Cet agent avait reçu instruction de faire cesser la destruction illégale de la truite dans les lacs intérieurs des comtés de Rimouski et de Témiscouata ; de nombreuses poursuites, amendes et confiscations de poisson ont été le résultat de sa surveillance. Il y a lieu d'espérer que, dans cette partie du pays, on aura bientôt réprimé la pêche en fraude.

Pendant l'année, il a été donné quatre-vingt-trois permis et il a été perçu \$191.

Trente-trois poursuites pour contravention à l'Acte des Pêcheries ont été intentées par le garde-pêche et les amendes perçues s'élevaient à \$59.

On trouvera dans l'annexe No. 4 un état des espèces et des quantités de poisson pris dans ce district.

DIVISION DU CAP CHATTE.

JOS. J. LETOURNEAU, *Garde-pêche.*

Dans la rivière Ste.-Anne des Monts, il a été pris un peu moins de saumon que l'année dernière, à cause des hautes eaux et du retard qui s'en est suivi dans la tenture des rets. Cette circonstance ayant laissé la rivière libre pendant quelque temps, le saumon a pu gagner sans encombre ses frayères où il a paru en grand nombre. On peut donc s'attendre à une très-bonne pêche l'année prochaine. La disparition du barrage de moulin sur la rivière Cap Chatte permettra aussi au saumon de remonter ce cours d'eau où l'on peut aussi s'attendre à une amélioration. Les poursuites intentées par le Département en 1868 ont eu évidemment un excellent effet en ce qu'elles ont empêché depuis la pêche illégale dans cette division.

DIVISION DE PERCÉ.

P. VIBERT, *Garde-pêche.*

Le devoir principal de cet agent est de donner des permis de pêche aux bâtiments-pêcheurs étrangers. Il n'en a point émis en 1869.

DIVISION DE GASPÉ.

JOS. EDEN, *Garde-pêche.*

La pêche du maquereau a été bien meilleure pendant la saison dernière qu'elle ne l'a jamais été auparavant. La pêche du saumon a été double de celle des années précédentes. Cela est dû à ce que les rivières ont été protégées, à ce que les pêches à rets ont été circonscrites

dans des limites raisonnables et aussi à l'assistance qu'ont donnée les gardiens employés par les locataires de la division réservée pour la pêche à la ligne. Comme le saumon a été très-nombreux sur les frayères, il y a tout lieu de croire que la pêche sera bonne l'année prochaine. La pêche de la morue sur la côte a été moyenne.

Il a été pris à la mouche cent quatre-vingt-dix-huit saumons dans le rivière York ; vingt-deux pesaient en moyenne $23\frac{1}{2}$ lbs., et les autres 18 lbs. chacun, environ. Dans la rivière St. Jean, il a été pris 68 pièces du poids moyen de 12 lbs. chacune.

DIVISION DE PABOS.

JAS. M. REMON, *Garde-pêche.*

Le saumon a été plus abondant cette année que l'année dernière ; mais les mauvais temps ont contrarié la pêche aux rets. On a vu cette année le saumon reparaitre en nombre dans les fosses de la rivière Pabos qu'il avait désertée à cause du barrage de moulin. Cette année on n'a pas pêché à la ligne sur la Grande Rivière.

DIVISION DU PORT DANIEL.

WM. PHELAN, *Garde-pêche.*

La pêche du saumon a été remarquablement bonne pendant la saison et a excédé celle de l'année dernière. Quelques stations n'ont pas été régulièrement exploitées. On craignait au commencement de la saison que la rareté du capelan ne fit manquer la pêche de la morue, mais ça n'a pas été le cas ; la pêche d'été a été très-satisfaisante, et quoiqu'elle ait pauvrement commencé, celle d'automne a été très-bonne à la fin de la saison. A Chigouac et à Paspébiac, vers la fin de novembre, les bateaux faisaient d'une à trois *drafts* par jour. Il y a abondance de maquereau le long de cette côte ; les pêcheurs américains prennent de grandes quantités de ce poisson dont la pêche est tout-à-fait négligée par les résidents.

DIVISION DE NEW-RICHMOND.

R. W. H. DIMOCK, *Garde-pêche.*

Dans cette division, la capture du saumon a été au dessous de la moyenne, quoiqu'on ait rapporté que ce poisson a monté en nombreux essaims dans les rivières pour frayer. Cette diminution peut probablement être attribuée aux crues du mois de juin. Pendant tout l'automne, le saumon a paru en grand nombre dans les frayères. Il en a été pris six à la mouche dans la grande rivière Cascapédia.

DIVISION DE MARIA.

FINLAY COOK, *Garde-pêche.*

La pêche du saumon a été bonne. Trois des meilleures places de pêche n'ont pas été exploitées pendant la saison, à cause d'une infraction à la loi. Cela explique la diminution qu'il y a eu dans le produit de cette pêche.

 DIVISION DE MATAPÉDIA.

 ALEX. FRASER, *Garde-pêche.*

La pêche du saumon, surtout à la mouche, a dépassé la moyenne. Ce résultat est attribué à ce qu'on a fait lever les rets du samedi au soir au lundi matin. Les Sauvages ont fait une bonne saison. Il n'y a pas eu lieu de faire de saisies, car les gens se sont toujours conformés à la loi, après avertissement. Dans la Casupscult, tributaire de la Métapédia, il a été pris à la ligne cinq saumons du poids moyen de 19 lbs.

 DIVISION DE RESTIGOUCHE.

 JOHN MOWAT, *Garde-pêche.*

La pêche du saumon a atteint à-peu-près le rendement moyen des années précédentes. Les pêches sur la rive québécoise ont fait une meilleure capture que celles du côté néobrunswickois, où les rets sont trop rapprochés les uns des autres, la distance entre eux n'étant souvent de pas plus de 250 verges. De nombreuses légions ont circulé dans les frayères et un bon nombre a gagné les eaux supérieures de la rivière. La pêche à la mouche a été excellente. Les Sauvages ont eu un bon succès. Si on leur accorde à l'avenir le privilège de faire la pêche au dard, il serait à propos de limiter cette permission à trois nuits par semaine. Il n'y a pas eu de violations de la loi dans cette division. Les pêcheurs à la ligne sur la rivière Restigouche n'ont pas fait connaître leur capture; mais à en juger par ce que dit l'agent, elle a dû être excellente. M. Mowatt mentionne en passant le fait que, pendant sa tournée à la rivière Kedgwick, ils prirent en cinq heures de temps pas moins de quinze saumons.

 DIVISION DE QUÉBEC.

 D. ROSA, }
 L. P. HUOT, } *Gardiens.*

Le premier agent est chargé de la surveillance des lacs en arrière de Québec, surtout du lac St. Charles et du lac Beauport. Par un ordre en conseil, celui-ci est fermé depuis quatre ans pendant la saison d'hiver, dans le but de protéger la reproduction naturelle. Cette mesure a eu pour effet une amélioration graduelle considérable. M. Rosa a fait plusieurs saisies pendant l'année et intenté des poursuites contre des contrevenants à l'Acte des Pêcheries.

M. L. P. Huot a été nommé à la place de G. Boily, décédé. Cet agent est chargé des lacs des comtés de Montmorency et de Charlevoix. Il a été opéré plusieurs saisies de truite pêchée illégalement.

 DIVISION DE LA MALBAIE.

 C. DEMEULE, *Gardien.*

Fait rapport que dans sa division on est généralement satisfait des lois de pêche et qu'on s'y conforme. La capture du saumon a été un peu moindre que l'année dernière, à cause de diverses circonstances locales. Le chiffre de la truite prise dans les lacs en arrière de la Malbaie est évalué à 120,000. Le marsouin est paru en plus grand nombre qu'auparavant Voir Annexe No. 5.

DIVISION DU SAGUENAY.

R. BOULIANE, *Garde-pêche.*

N'a pas fait de rapport. Les devoirs à remplir ici sont très-importants, mais paraissent être grossièrement négligés. Il y a eu une légère augmentation dans la pêche du saumon et une diminution considérable dans celle de la sardine. Voir Annexe No. 5.

Il a été pris à la mouche dans la rivière Ste. Marguerite 116 saumons, du poids moyen de plus de 17 livres; dans le petit Saguenay, 10 saumons du poids moyen de 11½ livres.

DIVISION GODBOUT.

A. COMEAU, *Garde-pêche.*

N'a pas fait de rapport. Cet officier devrait être remplacé par une personne plus attentive. L'Annexe No. 3 contient les statistiques de la pêche de cette division.

Des pluies fréquentes et abondantes ont gonflé la rivière et en conséquence la pêche a été médiocre; l'eau a tellement monté dans les fosses que le poisson n'a pu y séjourner ou du moins mordre à la mouche comme de coutume. La capture a été malgré cela de 515 pièces, du poids moyen de 10½ lbs.

DIVISION DE MOISIE.

F. SYLVESTRE, *Gardien.*

Pour les détails sur le rendement de cette division voir Annexe No. 3. Dans la baie des Sept Îles et les environs, le jeune saumon a été si abondant cet automne qu'il en a été pris inévitablement un grand nombre dans les rets à hareng. Ces rets ont dû être ôtés à la fin de septembre pour empêcher la destruction du jeune poisson.

La pêche à la mouche dans la rivière Moisie a été très-bonne. Les lignes ont pris dans le court espace de 34 jours 241 saumons, du poids moyen de 17½ livres; les 10 plus gros pesaient 28 lbs., et 20 autres 26 lbs.

DIVISION DE MINGAN.

JOS. BEAULIEU, *Garde-pêche.*

Les statistiques de cette division (voir Annexe No. 3) donnent une augmentation sur l'année dernière. La pêche dans l'estuaire n'a pas tout à fait égalé celle de l'année dernière, le poisson ayant probablement remonté pendant la longue durée des hautes eaux, avant la mise en place des rets. Le garde-pêche fait rapport que les Sauvages ont observé la loi pendant la saison.

Le nombre de saumons pris à la mouche dans la rivière Romaine a été de 190; poids moyen 15¾ lbs. Dans la St. Jean, il a été pris 174 pièces, du poids moyen de 12 lbs. On n'a pas pêché dans la rivière Mingan, l'année dernière.

DIVISION DE NATASHQUAN.

G. MATHURIN, *Gardien.*

Les détails sur la pêche dans cette division sont donnés à l'Annexe No. 3.

La loi a été généralement observée.

Il a été pris à la mouche dans la Natashquan 716 saumons du poids moyen de 11 lbs. La saison a été pluvieuse et les eaux ont toujours été très-hautes.

DIVISION DE WATCHICHOU.

P. FOURNIER, *Gardien*,

La loi a été généralement observée. Les détails se trouvent dans le rapport de M. Lavoie.

DIVISION DE PACACHOU.

F. KENNEDY, *Gardien*,

Par suite de la continuité des mauvais temps, la pêche du saumon a été un peu moindre que celle de l'année dernière. 3,000 jeunes loups-marins ont été pris sur les glaces, le printemps dernier.

DIVISION DE BONNE-ESPÉRANCE.

W. H. WHITELY, *Gardien*,

La pêche du saumon a très-bien réussi ; la pêche de la morue a été très-bonne ; celle du hareng a manqué. Les habitants étaient bien approvisionnés pour l'hiver.

ILE ANTICOSTI.

F. THIVIERGE, *Gardien*,

La pêche du saumon a été bonne. Plusieurs nouvelles places de pêche ont donné de bons produits. On n'a pas pêché à la mouche. A l'exception d'une légère contravention, tout s'est bien passé.

DIVISION DE MAGOG.

S. F. COPP, *Garde-pêche*.

Il y a eu une augmentation marquée, surtout dans la capture de la truite (*lunge*). La sécheresse de 1868 a fait périr une grande quantité de truites montées dans les frayères et qui restèrent dans les fosses des rivières desséchées. Tout le poisson pris dans cette division est vendu à l'état frais.

DIVISION DE ST. FRANÇOIS.

W. C. WILLIS, *Garde-pêche*.

Le saumon est plus nombreux et plus gros que de coutume. Il a reparu et frayé dans la rivière Eaton, où il foisonnait jadis, mais dont on l'avait si bien chassé qu'il ne s'y en était pas vu depuis trente ans. La passe-migratoire qui a été placée sur le barrage, à l'embouchure de la rivière, a sans doute servi à le faire monter. Il est très-difficile d'obtenir des renseignements statistiques sur la pêche de cette division ; mais on peut l'estimer environ à 250 ou 300 barils de poissons de toute espèce.

 DIVISION DE RICHELIEU.

 H. W. AUSTIN, *Garde-pêche.*

Il se prend beaucoup de poisson dans cette division, mais il est presque impossible d'obtenir des statistiques sûres. Des bateaux sont employés à la pêche sur les lacs et les rivières ; les hommes et les jeunes gens s'y livrent, ainsi qu'à l'agriculture. Le nombre de barils de poisson pris dans la rivière Richelieu est estimé à 8,550, dont la valeur est d'environ \$42,750 ; dans ce calcul on évalue le prix moyen à \$5 le baril, pendant que plusieurs espèces se vendent de \$10 à \$12 le baril. La valeur de l'anguille prise dans les pêches en claires est d'environ \$3,800, qu'il faut ajouter à la première somme ; ce qui donne un total de \$46,550 comme valeur totale du poisson pris dans cette division.

 DIVISION DE MISSISQUOI.

 P. E. LUKE, *Garde-pêche.*

La pêche a été médiocre à cause des grandes crues. Le poisson blanc s'est bien vendu ; le prix moyen a été de 12½ cents la livre ; cela est peut-être dû à ce que les pêcheurs de Sandusky font geler le leur pour la consommation d'hiver. Il a été pris 4,008 aloses et 51 baril, de divers poissons.

 DIVISION D'YAMASKA.

 R. McCORKILL, *Garde-pêche.*

La principale occupation de cet officier a été de faire placer des passes-migratoires sur les barrages de moulins de la rivière Yamaska. Il a bien réussi dans cette tâche, et tous les propriétaires de moulins se sont conformés à la loi.

 DIVISION DE CHATEAUGUAY.

 D. MACFARLANE, *Garde-pêche.*

Dans cette division, la principale occupation de cet officier a aussi été de faire construire des passes sur les barrages. Après avoir eu des difficultés et de l'opposition à surmonter, il a réussi à faire installer neuf passes sur la rivière Châteauguay, entre son embouchure et sa source. Il y a un progrès marqué dans la pêche de cette division.

ANNEXE No. 9.

RAPPORT DE S. WILMOT ECR., SUR LES OPÉRATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT ICHTHYOGÉNIQUE DE NEWCASTLE, ONTARIO, PENDANT LA SAISON DE 1869.

Dans le mois d'avril de l'année dernière, j'ai eu l'honneur de vous transmettre un rapport exposant mes observations et le résultat de mes expériences sur la reproduction artificielle et la culture du poisson, science à laquelle je me suis appliqué depuis quelques années. Dans ce rapport j'ai signalé les mesures adoptées par d'autres pays en vue de propager la pisciculture et j'ai expliqué en détail, en tant qu'elles ont eu pour objet nos espèces de poisson les plus précieuses pour le commerce, les opérations et les expériences auxquelles je me livrais alors à l'établissement ichthyogénique de Newcastle, dans la province d'Ontario.

Dans le rapport que je viens de mentionner, je parlais de la possibilité de tirer de la pisciculture un article précieux et abondant de consommation pour la population du Canada.

J'appelais aussi l'attention sur la nécessité urgente qu'il y a de protéger convenablement les différentes espèces de poissons pendant la saison du frai ; je décrivais la nature et les habitudes des espèces les plus importantes qui fréquentent les eaux intérieures du pays, et j'exprimais en même temps ma manière de voir sur les périodes à fixer comme saisons de frai ou de fermeture.

Comme ces points ont été traités assez au long, il ne me sera pas nécessaire de vous entretenir de nouveau sur ces sujets, en vous exposant les progrès que j'ai accomplis dans le cours de l'année. Je crois à propos toutefois de dire que l'expérience et les connaissances que j'ai acquises depuis mon dernier rapport me confirment dans la justesse des opinions que j'y ai exprimées, et je prends la liberté d'appeler particulièrement votre attention sur l'utilité d'une mesure législative qui ferait mettre en pratique les recommandations qu'il contient.

Il est de la plus grande nécessité que le Parlement passe des lois efficaces et sévères pour la protection du poisson, et à moins de cela, les lacs et les rivières, dans les parties populeuses du pays, seront bientôt entièrement dépeuplés des espèces précieuses qui les visitent encore.

Depuis la publication de votre dernier rapport départemental, l'importance majeure de la question de la propagation artificielle a été dans l'esprit public l'objet d'un intérêt évidemment croissant.

La diminution qui se remarque d'année en année dans la pêche de plusieurs espèces recherchées a fait naître la conviction qu'il faut tenter quelque effort pour remédier aux causes d'appauvrissement d'une de nos principales sources de richesse nationale. Le désir qu'on a de voir augmenter les ressources alimentaires en poisson est tel qu'il ne faut rejeter aucun moyen propre à contribuer à ce résultat. On est universellement d'opinion que l'argent public consacré à l'encouragement de la pisciculture ne saurait être mieux employé et que cette science mérite une aide libérale de la part de la Législature.

J'ai sous les yeux un rapport très-bien fait qui a été présenté au Congrès des Etats-Unis par le département de l'Agriculture en 1868, et dans lequel on fait un haut éloge de la pisciculture et on en recommande fortement la pratique. Plusieurs Etats de l'Union ont déjà nommé des commissaires de pêcheries auxquels il a été accordé de fortes sommes pour inaugurer et étendre leurs opérations de reproduction.

Les commissaires de huit Etats, à une assemblée tenue par eux, se sont ainsi exprimés ;

« La pisciculture, soit par l'imprégnation artificielle des œufs ou par le déplacement des

obstacles qui rétrécissent la surface naturelle des frayères, bien qu'elle ne soit encore comparativement que dans l'enfance, a produit les résultats les plus satisfaisants et aidera beaucoup à rempoissonner les eaux publiques."

Je vais maintenant décrire brièvement les progrès que j'ai faits dans la pisciculture depuis mon dernier rapport.

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS ICHTHYOGÉNIQUES SUR LA PETITE RIVIÈRE WILMOT, DEPUIS L'AUTOMNE DE 1868.

Saumon.—Plus de cent mille alevins sont éclos en avril dernier dans le hangar à éclosion sur cette rivière. C'est le produit des œufs déposés dans les appareils pendant l'automne de 1868. Après la résorption de la vésicule ombilicale (ce qui prend environ trente ou quarante jours) les alevins ont été lâchés dans un bassin préparé dans ce but. Là, on les a nourris quotidiennement de lait caillé et de foie de bœuf, qui, après avoir été bien bouilli et desséché, avait été ensuite réduit en poudre. Ils ont une préférence marquée pour cette dernière nourriture. Ce bassin, n'ayant que quinze rods de long et deux de large, et peu de profondeur, était bien trop petit pour le nombre d'alevins que j'y ai lâchés. Il faut une bien plus grande étendue d'eau pour autant de poissons, car la quantité de nourriture qu'ils trouvent à la surface et dans les insectes augmente en proportion de l'étendue de la nappe d'eau, et comme cette nourriture leur est destinée par la nature, elle est de beaucoup la plus favorable à la nutrition et à la croissance des jeunes poissons.

J'ai remarqué qu'il y avait une différence considérable dans le développement de ces alevins. Les uns au mois de décembre n'avaient encore que deux pouces de long, tandis que d'autres en avaient de trois et demi à quatre. Cette inégalité de croissance a déjà été observée, dans des circonstances analogues, au bassin d'élevage de Stormontfield en Ecosse.

La perte appréciable d'alevinage pendant la saison a été très-petite, et d'après toutes les apparences et la dimension des alevins, un grand nombre devaient parvenir à l'état de smolt et faire leur migration au printemps de 1870. Je n'ai pu toutefois constater s'ils eussent de fait émigré, le barrage du bassin ayant cédé sous le poids de l'eau : les pluies exceptionnelles tombées pendant l'hiver ont fait déborder la rivière, qui a tout submergé et entraîné le barrage du bassin ; cela a eu l'effet de mettre en liberté mes saumoneaux quelques mois plus tôt que je ne le voulais.

Cette circonstance fâcheuse, bien que de nature à me décourager, ne peut, je pense, avoir causé beaucoup de mal aux jeunes poissons qui se sont échappés dans le gros du courant, où ils auront trouvé sans doute, comme à l'état de nature, la nourriture et l'abri. Je pense qu'il faudrait à l'avenir distribuer l'alevinage dans les différentes rivières du pays, aussitôt après la résorption de la vésicule ombilicale, mais qu'on devrait toujours cependant garder en réserve une quantité considérable d'alevins dans un bassin approprié, pour les expérimentations.

Poisson-Blanc (Corregonus Albus.)

En novembre 1868, une quantité d'œufs de poisson-blanc ont été mis à l'éclosion à titre d'expérience. Dans les mois de mars et d'avril suivants un grand nombre d'alevins ont fait leur apparition. Les procédés d'incubation et les soins à donner après l'éclosion sont plus difficiles pour le poisson blanc que pour le saumon, à cause de l'extrême petitesse de l'œuf, et de l'alevin au sortir de son enveloppe. L'œuf du poisson blanc, lorsqu'il est soumis à l'éclosion, a un diamètre d'un peu plus que la trente-deuxième partie d'un pouce, mais en peu de temps, ce diamètre atteint presque un huitième de pouce. Lorsque le petit poisson éclôt, il a environ trois-huitièmes de pouce, est presque transparent et porte une vésicule ombilicale, pleine d'un fluide huileux et limpide qui sert à le nourrir presque entièrement pendant environ trois semaines, au bout desquelles elle se trouve absorbée.

Le petit saumon reste penché sur le côté pendant la résorption de la vésicule, tandis que

le petit poisson blanc, en sortant de sa coquille, commence à circuler avec rapidité et ne repose apparemment ni jour ni nuit.

J'avais tout essayé pour trouver le genre de nourriture qui convient à ces petits êtres, mais sans succès, de sorte qu'ils ont déperî et sont morts. J'étais donc fort désappointé du résultat de cette première tentative, lorsque le hasard est venu m'apprendre ce que toutes mes recherches avaient été vaines à découvrir. Quelques-uns de ces petits poissons étaient parvenus à passer à travers le fin tissu métallique qui les retenait et à descendre par un corps de pompe dans un petit bassin où ils trouvèrent évidemment une nourriture convenable, car ils se mirent à croître rapidement et prirent en peu de temps de fines formes. Dans ce bassin, j'avais déposé, trois ans auparavant, des racines d'une herbe aquatique qui a vigoureusement poussé et s'est répandue sur tout le fond. Les fibres de cette herbe se couvrent d'un petit insecte crustacé dont j'ai souvent vu le jeune poisson se nourrir.

Pendant les chaleurs de l'été, ce bassin n'avait pas assez d'eau, et j'ai été obligé, non sans une assez forte dépense, de l'alimenter à même la rivière, au moyen d'une pompe foulante, ce qui a pleinement répondu au besoin.

J'ai montré ces petits poissons à l'exposition provinciale de London tenue en septembre dernier, et ils ont beaucoup attiré l'attention. Ils avaient alors environ cinq pouces de long ; d'autres, en décembre, avaient atteint une longueur de sept pouces et présentaient les plus belles proportions.

J'ai lieu de croire que cette heureuse expérience et cette simple découverte m'ont révélé le secret de multiplier à volonté la plus précieuse des espèces de poissons qui fréquentent les eaux intérieures d'Amérique, et que par le même procédé, l'on pourra aussi introduire le poisson blanc dans des eaux où on ne l'a encore jamais rencontré.

Qu'il me soit permis d'ajouter ici que c'est la première expérience heureuse dont il soit, je crois, fait mention, pour la reproduction artificielle et l'élevé de ce poisson si prisé. C'est à la science de la pisciculture, en tant qu'appliquée à la propagation artificielle, que je dois cette précieuse découverte.

AUGMENTATION DU PEUPELEMENT DE SAUMONS ET DE GRILSES DANS LA PETITE RIVIÈRE WILMOT PENDANT L'AUTOMNE DE 1869.

Le nombre de saumons et de grilses venus dans cette rivière pendant l'automne de 1869, a dépassé de beaucoup tout ce qu'on avait espéré. Comme je l'ai déjà dit, les quelques saumons perdus qui avaient échappé à l'extermination dans la rivière pendant l'automne de 1866, ne dépassaient pas une demi-douzaine et composaient tout le stock reproducteur au moyen duquel le système actuel de propagation artificielle a été inauguré avec succès en Canada.

Dans l'automne de 1869, le nombre s'en était tellement accru qu'on pouvait voir à la fois jusqu'à *trois cents saumons et grilses* dans le bassin de retenue (construction de 15 sur 36 pieds) établi sur la rivière. Ce bassin était littéralement plein à déborder, et bien des personnes pensaient qu'il y avait encore un plus grand nombre de ces poissons dans le bas de la rivière (c'est-à-dire dans l'espace de deux milles compris entre le bassin et le lac). J'ai laissé ceux-ci frayer naturellement dans le lit de la rivière, et malgré la plus active vigilance exercée pour leur protection, plusieurs ont été pourchassés et capturés dans les frayères par des fraudeurs audacieux.

J'ai réussi à traduire en justice quelques-uns des violateurs les plus effrénés, pris sur le fait, et c'est en remplissant mes devoirs que je me suis vu lâchement assailli en pleine nuit par des misérables, affublés d'un déguisement, qui m'ont maltraité et contusionné.

La détermination dont a fait preuve le Département en me donnant son appui, et la promptitude avec laquelle M. Whitchee, votre commissaire, a été envoyé d'Ottawa pour amener à justice les contrevenants à l'acte des pêcheries, sont bien propres à donner de la confiance à vos agents et à les convaincre qu'ils seront soutenus dans l'exercice de leurs devoirs ardu.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE PROPAGATION ARTIFICIELLE PENDANT L'AUTOMNE DE 1869.

Rivière Wilmot.

On peut dire que cette rivière est maintenant bien fournie de poissons reproducteurs. Les saumons que j'ai pris dans le bassin de retenue établi sur cette rivière, ou tout au moins ceux qui étaient propres à subir la manipulation, ont été soumis à ce procédé et ensuite relâchés en rivière. Les œufs récoltés ont été mis en incubation dans les auges du hangar à éclosion qui est voisin du bassin, et passent actuellement, de même que ceux obtenus à la rivière Grafton et à la rivière Duffin, par les différentes phases de l'incubation.

La saison jusqu'à présent a été très-défavorable tant à la reproduction naturelle qu'à la multiplication artificielle, à cause des fréquents orages de l'hiver et des crues qu'ils ont causées. Les eaux ont entraîné des masses de sédiments et de substances nuisibles qui, avec les variations constantes de la température, ont exercé une influence pernicieuse sur les œufs à l'état de développement embryonnaire.

Malgré ces contre-temps et quoique je sois obligé d'employer pour mes opérations l'eau de la rivière, telle qu'elle est, sans être filtrée, je pourrai encore, s'il n'arrive rien d'imprévu, obtenir en avril et mai prochains plusieurs centaines de mille alevins de saumons pour le repeuplement des rivières du pays.

Rivière Grafton.

L'année dernière, j'ai donné des détails complets sur cette rivière importante et sur les ouvrages qu'on y a construits ; j'ai donc peu de chose à ajouter ici. On a cette année fait un nouveau barrage plus solide pour remplacer l'ancien, qui avait été construit à la hâte et temporairement pendant l'automne de 1868. Le nouveau barrage répond parfaitement à l'objet qu'on a en vue.

Le nombre de saumons qui sont entrés dans cette rivière l'automne dernier a quelque peu dépassé celui de l'année précédente. Il faudra trouver un moyen plus efficace de protéger à l'avenir ce cours d'eau contre les déprédations des braconniers. Je regrette d'avoir à dire qu'un grand nombre de saumons, après avoir été lâchés hors du bassin, sont devenus la proie de gens qui, j'ai le plaisir de le constater, ont été traduits en justice, convaincus et condamnés à la prison. Si le gardien eût agi avec plus de fermeté et de courage dans l'accomplissement de ses devoirs, cette perte malheureuse d'un grand nombre de poissons reproducteurs ne serait pas arrivée.

Ce cours d'eau est important en ce qu'on peut s'y procurer des reproducteurs, et nous devons faire tous nos efforts pour le conserver et l'utiliser comme pépinière de saumons.

Rivière Duffin.

Cette rivière se trouve à peu près à mi-chemin entre Toronto et Newcastle, et se jette dans le lac Ontario à environ vingt-six milles à l'est de Toronto. Autrefois le saumon allait y frayer en grand nombre. Par ordre en conseil, cette rivière a été réservée l'automne dernier pour la propagation naturelle et artificielle du saumon. Le résultat obtenu en réservant cette rivière ainsi que d'autres cours d'eau pour cet objet, a été jusqu'ici très-satisfaisant. De telles mesures ont servi à convaincre ceux qui avaient pris l'habitude de désobéir à la loi, que le Département des pêcheries allait agir avec énergie pour mettre un terme à la destruction insensée du poisson dans nos rivières. Les infractions à la loi dans les cours d'eau réservés sont punies d'une amende, qui a été élevée à deux cents piastres, tandis que dans les cours d'eau non réservés, l'amende imposée pour le pêche du saumon pendant la prohibition ne peut excéder vingt piastres. L'élévation de l'amende, ainsi que la sévérité des règlements relatifs aux cours d'eau réservés, tend de plus en plus à réfréner ceux qui autrefois violaient ouvertement la loi.

La rivière Duffin ne peut pour le présent être considérée comme propre à la frayaison.

naturelle du saumon. Son lit n'est graveleux que sur un très-court espace entre la tête du marécage ou des eaux mortes et le moulin de Smith, situé immédiatement au-delà de la ligne du chemin de fer ; cet espace convenable à la frayaison ne comprend pas plus de quatre ou cinq rods. Si le saumon remontait plus haut que le moulin (ce qui serait difficile à cause du manque d'eau et des obstructions), pas un seul n'échapperait à la poursuite des fraudeurs. Comme il serait presque impossible de faire surveiller cette rivière efficacement pour prévenir le braconnage sur ses bords, il faut se contenter, pour le présent, de l'utiliser sur le petit espace que j'ai mentionné, qui est en bas du moulin de Smith, en laissant frayer naturellement autant de saumons que possible dans les limites de cet espace. Le reste des saumons qui vont dans le cours d'eau pourraient fournir une quantité considérable d'œufs à l'établissement de Newcastle. Les alevins qu'on en obtiendrait serviraient à ensemercer la rivière Duffin et les autres rivières convenables à leur croissance.

Il est entré dans ce cours d'eau l'automne dernier un grand nombre de saumons qui cherchaient à frayer. Avec la permission de M. Smith, je plaçai au bas du coursier de son moulin, un grillage dans lequel j'ai pris vingt saumons ; ils m'ont fourni environ vingt mille œufs que j'ai mis en incubation à l'établissement de Newcastle. Quelques autres saumons sont entrés dans la rivière et ont frayé à l'endroit dont j'ai parlé plus haut. Les saumons qui sont venus dans la rivière Duffin, l'automne dernier, ont été protégés et conservés par la surveillance obligeante et spontanée de M. Hatrick, juge de paix, et de M. Smith, propriétaire du moulin. J'ajoute avec plaisir que ces messieurs m'ont donné, avec beaucoup de courtoisie, toutes les facilités et l'assistance en leur pouvoir dans l'accomplissement de mes fonctions.

Si les hommes influents dans les autres localités en faisaient autant pour la protection et la conservation de ce précieux poisson, autrefois si abondant dans nos rivières, nous aurions bientôt à constater les résultats les plus heureux.

Les opérations dans la rivière Duffin, l'automne dernier, nous donnent l'agréable espérance que ce cours d'eau va bientôt se rempoissonner. En combinant les méthodes de propagation naturelle et artificielle, on lui fera produire en peu d'années le contingent de salmonidés qu'il est susceptible de fournir au peuplement du lac Ontario.

Il est indispensable de construire sur cette rivière, l'été prochain, un enclos ou bassin collecteur peu coûteux mais permanent, où je puisse opérer avantageusement.

INSUCCÈS DES TENTATIVES POUR OBTENIR DES ŒUFS DE POISSONS BLANCS.

Je regrette beaucoup de n'avoir pu me procurer d'œufs de ce poisson, l'automne dernier. Les mauvais temps du mois de novembre, pendant lequel a lieu la frayaison, ont rendu impossible la capture à cette saison sur les bords du lac Ontario. J'ai donc été obligé, comme dernière ressource, de me rendre à la rivière Détroit, à Sandwich, afin de me procurer, s'il était possible, de ces œufs que je voulais mettre en incubation à l'établissement de Newcastle. La rigueur du froid me fit rencontrer là pareil désappointement : les lacs étaient gelés et il était très-difficile de faire la pêche. Cependant des pêcheurs me procurèrent des poissons destinés au marché, mais je trouvai, en les manipulant, qu'ils ne contenaient point d'œufs.

A Détroit, j'eus le plaisir de rencontrer M. Green, commissaire des pêcheries pour l'Etat de New-York, venu là dans le même but que moi et comme moi désappointé.

Nous manipulâmes tous deux environ cinq cents poissons blancs, mais nous ne pûmes pas obtenir d'œufs. Ces poissons nous avaient été fournis pour cet objet par l'obligeance de MM. Clarke, Paxton et Campeau, tous trois ayant de grands intérêts dans les pêcheries de Détroit. Ces Messieurs nous ont dit qu'ils avaient résolu de faire valoir devant la législature de leur Etat l'importance et la nécessité de passer une loi ayant pour objet la protection et la multiplication du poisson blanc dans les eaux voisines. Comme c'est là une question d'intérêt réciproque, il semble que les deux gouvernements devraient adopter

des mesures communes sur les deux côtés de cette frontière, afin de conserver cette source de richesse internationale.

La grande diminution qu'a subie la pêche, l'automne dernier, sur les deux côtés de la rivière Détroit, a réveillé l'attention sur la nécessité d'adopter des mesures législatives immédiates qui prohibent les moyens pernicieux mis en œuvre pour pêcher ce poisson hors de saison.

J'ai pris la liberté, il y a quelques années, d'attirer l'attention du Gouvernement sur les modes destructeurs et les époques abusives de la pêche du poisson blanc dans la rivière Détroit, en ajoutant que si l'on continuait de la sorte, pendant encore quelques années, ce beau poisson, autrefois si commun dans ses eaux, en disparaîtrait complètement. Ce que je prévoyais alors ne se trouve que trop confirmé par la diminution qu'on a remarquée dans cette rivière, l'automne dernier.

M. Green avait été plus heureux et avait pu obtenir un approvisionnement d'œufs de poissons blancs, dans une visite qu'il avait faite à Détroit, une dizaine de jours avant moi. Les œufs qu'il s'est procurés étaient destinés à être distribués dans les Etats de l'Union qui en feraient demande.

Je me propose de prendre l'année prochaine, les moyens de faire une récolte suffisante d'œufs de poissons blanc; s'ils éclosent avec succès, je proposerais de lâcher l'alevinage dans quelques lacs intérieurs où cette espèce ne s'est pas encore montrée.

TRUITE SAUMONÉE.

J'ai rencontré les mêmes difficultés pour les œufs de truite saumonée que pour ceux de poisson blanc. J'ai réussi néanmoins à m'en procurer une petite quantité, mais la rigueur du froid en avait endommagé plusieurs. Jusque là je n'avais pu réussir dans mes expériences à faire éclore des œufs de ce poisson, mais la difficulté est vaincue, car je puis constater le développement de l'embryon dans les œufs. Ce succès me permettra de faire des observations plus précises sur cette espèce et d'en pratiquer plus en grand à l'avenir la reproduction artificielle.

EMPLOI A FAIRE DES ŒUFS ET DES ALEVINS DE SAUMONS.

Repeuplement du lac Ontario.

Il est important de combiner les modes de production naturelle et artificielle, et dans ce but, et aussi dans celui d'établir des pêcheries de saumon dans la province d'Ontario, il serait à propos de lâcher dans les cours d'eau propices qui se déchargent dans le lac Ontario, plusieurs milliers d'alevins au commencement du printemps prochain. De la sorte, on formera de nouvelles familles ou colonies de jeunes saumons qui, feront de ces rivières autant de nourriceries d'où, aux époques voulues par la nature, cette population émigrera, pour y revenir, à l'état adulte, accomplir l'œuvre de la reproduction.

En répétant ce procédé pendant quelques années, on réussira certainement, avec l'aide d'une loi judicieuse pour la protection ultérieure de ces poissons, à repeupler le lac Ontario.

Acclimatation du saumon dans le lac Huron.

Si l'opinion partagée par un grand nombre de personnes en cette province, savoir, que le saumon, venu primitivement de la mer, s'est naturalisé dans les eaux du lac Ontario, se trouve être exacte, nous pouvons conclure que cette espèce peut de même être introduite et s'acclimater dans les grandes mers intérieures de l'ouest.

C'est là une chose très-importante, non seulement au point de vue scientifique, mais encore sous le rapport commercial, et qui tendra, si l'on obtient un résultat pratique et satisfaisant, à ouvrir une nouvelle carrière à l'entreprise et au commerce. On ne doit donc rien négliger pour tenter cette expérience, et dans ce but, je me propose (comme j'en ai fait dernièrement la suggestion à votre département) de distribuer, le printemps prochain un grand nombre d'alevins de saumons dans des rivières bien choisies, qui se versent dans les lacs Huron, Érié et Supérieur. Si, après quelques années, ces alevins reviennent dans ces cours d'eau, à l'état de grilses ou de saumons, la question sera résolue. Dans ce cas, les grandes mers d'eau douce qu'on appelle lacs Érié, Huron et Supérieur seront avant longtemps peuplées de la précieuse espèce saumon, outre celles qui les fréquentent aujourd'hui.

Ventes d'œufs et d'alevins à des personnes du pays ou à des étrangers.

A part l'emploi indiqué des œufs et des alevins, on pourrait avec profit inaugurer une industrie nouvelle en vendant l'excédant de la récolte à des personnes du pays ou à des étrangers. On trouverait sans doute beaucoup d'acheteurs dans les différents états de la république voisine.

Les commissaires des pêcheries de plusieurs de ces états ont déjà tenté de se procurer des œufs de saumon pour repeupler leurs rivières épuisées. Le Dr. Fletcher et le révérend Levingston Stone ont déjà été employés, sous la direction des officiers de l'état de New-Hampshire, à recueillir des œufs de saumon au Nouveau-Brunswick.

Maintenant que le gouvernement du pays exploite une pisciculture, il serait impolitique de permettre aux étrangers de venir s'approvisionner d'œufs de poisson dans nos rivières et nos cours d'eau. S'ils veulent avoir des œufs ou des alevins, c'est par l'intermédiaire de l'établissement de pisciculture qu'ils doivent se les procurer.

Comme vous le savez déjà, M. Atkins, commissaire des pêcheries de l'état du Maine, a fait la demande d'un approvisionnement d'œufs de saumon fécondés à l'établissement que je dirige. J'ai reçu aussi de nombreuses demandes de la part de particuliers des États-Unis et du Canada, qui désiraient se procurer des œufs de différentes espèces de poisson.

Bien que le principal objet de la création et de l'entretien en ce pays d'un établissement de pisciculture, sous les auspices du gouvernement, soit le repeuplement de nos eaux épuisées, cependant, on peut encore utiliser cet établissement au point de vue commercial et en retirer des profits qui contribueront largement à payer les frais qu'il entraîne.

En terminant, je vous prie instamment de donner toute votre attention aux remarques que j'ai essayé de consigner dans ce rapport imparfait en plusieurs points et rédigé à la hâte, espérant néanmoins qu'il pourra vous être de quelque utilité pour faire valoir en Parlement les titres à l'assistance publique qui militent si fortement en faveur de la science de la pisciculture en Canada.

SAMUEL WILMOT,

Officier des pêcheries.

ANNEXE 9.—(Suite).

RAPPORT SPÉCIAL DE MM. WHITCHER ET VENNING SUR L'ÉTABLISSEMENT ICHTHYOGÉNIQUE DE NEW-CASTLE, ONTARIO.

A L'HONORABLE PETER MITCHELL,

Ministre de la marine et des pêcheries, etc., etc.

OTTAWA, 4 juin 1869.

MONSIEUR,—Nous nous sommes rendus hier à New-Castle, Ontario, conformément à vos instructions, et nous avons fait la visite de l'établissement de pisciculture qui y a été installé par M. Wilmot.

Les installations se trouvent sur la rivière Baldwin (ou Wilmot), petit cours d'eau qui traverse le township de Clarke, dans le comté de Durham, et se décharge dans le lac Ontario, à quarante milles environ à l'est de Toronto.

Ce cours d'eau est avantageusement situé pour le saumon, vu qu'il forme une entrée dans l'anse abritée qui est entre Bond Head et Darlington. En se versant dans le lac, cette rivière passe par un marécage, mais le lit en est graveleux plus avant à l'intérieur, l'onde en est assez claire et coule d'un cours égal et rapide.

Jadis, elle était renommée pour le saumon qui allait l'automne y frayer en grande quantité. Ce poisson y était en telle abondance il y a quarante ans qu'on le tuait avec des batons et des fourches—les femmes le seinaient avec des jupons—et les colons achetaient des fermes et se bâtissaient des maisons avec le produit de la vente de leur saumon. Plus tard, on employa les rets et le dard, et souvent on a capturé plus de mille saumons dans une seule nuit. A cette destruction de chaque année, sont venues se joindre les manufactures et les fermes établies sur les bords de la rivière et qui ont changé son état primitif en détériorant ses eaux et en la rendant moins propre à servir de refuge et de fraysère au saumon. Ce poisson a donc diminué d'année en année et a fini par disparaître, pourchassé qu'il était à chaque saison, dès son entrée dans la rivière, jusqu'à ce que le dernier qui restât eût été exterminé par les rets ou par le dard. Telle est en abrégé, l'histoire de tous les cours d'eau, jadis richement peuplés, qui se déchargent dans le lac Ontario.

En 1865, les efforts du département des pêcheries ont eu l'effet d'arracher à la destruction quelques saumons échappés aux ravages des années précédentes. Ces individus ont ensuite été utilisés par M. Wilmot qui conçut l'idée de rempoissonner la rivière par la reproduction artificielle. Ses premières expériences, purement privées, ont duré deux ans et lui ont causé beaucoup de difficultés, de travail et de dépense. Elles ont réussi cependant et ont établi le fait important que l'on peut faire éclore sur les lieux des œufs de saumon et élever les jeunes poissons par des moyens convenables et des soins intelligents. Les années suivantes, M. Wilmot a obtenu une aide modique du gouvernement et a persévéré dans son entreprise. Il nous fait voir maintenant plus 140,000 alevins de saumon, bien formés et pleins de vie, de trois quarts de pouce à un pouce et demi de long, déjà susceptibles d'être nourris et de parvenir à ce degré de croissance et de force auquel, à l'état de nature, ils émigrent des eaux natales pour y revenir adolescents. Disons ici que ces alevins ne sont point hybrides—qu'ils ne sont point des membres douteux ou inférieurs de la famille des salmonidés—mais bien la vraie progéniture de la véritable espèce *salmo solar* qui constitue l'un des plus précieux produits de nos pêcheries cotières et fluviales dans d'autres parties du pays. L'identité en a été constatée avec certitude, et nous mentionnons ce fait tant pour répondre au doute qui existe chez plusieurs

personnes à ce sujet que pour faire comprendre l'importance de cette culture au point de vue commercial. Les grilse ou saumons de deux ans, produit de l'éclosion artificielle de 1866, et revenus dans le cours d'eau en 1868, sont les producteurs d'une partie de cet alevinage. On ne sait si le grilse femelle fraie au retour de sa première migration, mais le mâle a de la laitance. Les quelques gros saumons adultes, mâles et femelles, qu'accompagnaient l'automne dernier une quantité de grilse revenant en rivière, ont fourni les œufs fécondés qui ont été mis dans les auges à incubation. M. Wilmot se propose d'apporter à Ottawa pour les montrer à tous les intéressés des spécimens vivants de ces alevins, deux saumons empaillés, qui sont le mâle et la femelle dont il a obtenu les œufs et la laitance, ainsi qu'un couple de grilse qu'on présume être de l'alevinée de 1867. Cette exposition des reproducteurs, des adultes et des jeunes devra convaincre les plus incrédules de la réalité et de l'utilité de la pisciculture.

Les bâtiments où M. Wilmot conduit ses opérations sont durables, bien disposés et économiques. Ils se composent d'un hangar à éclosion et d'un bassin collecteur. Le hangar est d'environ soixante-et-quatre pieds de long et vingt-quatre de large; il est recouvert d'un toit solide qui s'appuie sur un mur de pierre, de sept pieds de hauteur, terrassé de manière à former une cave sousterraine impénétrable à la gelée. Dans ces murs sont disposées longitudinalement sur des tréteaux des séries d'auges de bois allant presque d'un bout à l'autre de laire; ces auges ont douze pouces de largeur et six pouces de profondeur; elles sont placées à trois pieds au-dessus du sol et légèrement inclinées pour faciliter l'écoulement continu du courant d'eau qu'on y introduit et maintenir ainsi une aération convenable. Elles sont alimentées par un réservoir qui se trouve à l'une des extrémités du hangar; au moyen de tuyaux de fer blanc qui laissent passer l'eau par des grillages; le réservoir est lui-même alimenté par un canal creusé le long de la rivière sur laquelle un petit barrage sert de tête au canal et fait entrer le saumon dans le courant de celui-ci qui le conduit dans un bassin collecteur voisin, où il est gardé pour les manipulations. Au-dessus de la cave, se trouvent d'autres appartements utiles. Tout l'établissement est construit sur un plan bien conçu, simple et peu coûteux, et peut suffire à des opérations qui comprennent de quatre à cinq millions d'œufs.

Après que les œufs arrivés à maturité ont été exprimés de la femelle et imprégnés de la laitance du mâle, on les étale sur des claies qui se composent de doubles rangées de baguettes de verre enfilées dans de petits cadres de bois et espacées de telle sorte que les œufs ne puissent s'échapper par les interstices. Les cadres sont disposés dans les auges de façon à être constamment sous l'action d'un courant modéré qui sort du réservoir et fait progresser l'incubation. La sûreté et la conservation des œufs de même que le développement graduel de l'alevin exigent des soins constants et de minutieuses précautions. La moindre erreur, la moindre négligence peut détruire le résultat obtenu par un long travail, et un accident insignifiant peut tout faire manquer. L'incubation dure de 150 à 180 jours, suivant la température moyenne. La plupart des œufs, mis dans les auges par M. Wilmot en novembre, sont éclos le 24 avril. Après être sorti de sa coquille, le jeune poisson se nourrit pendant environ six semaines du jaune huileux de l'œuf qui, sous forme de vésicule ombilicale, reste attaché à son corps transparent. Lorsque cette vésicule a été absorbée par l'organisme vivant, il faut ensuite donner au jeune poisson une nourriture artificielle. On répand sur l'eau du foie de bœuf, bouilli et rapé très-fin, et il vient s'en nourrir avec une grande avidité.

Les ouvrages extérieurs de l'établissement de M. Wilmot, destinés à recevoir l'alevinage, se composent principalement d'une suite de bassins formés par des barrages établis sur le cours d'eau; les jeunes poissons sont nourris dans ces bassins jusqu'à ce qu'ils soient assez gros et assez forts pour se rendre au lac, d'où, suivant leur instinct naturel, les saumoneaux se dirigent vers l'océan, tandis que le poisson blanc et la truite saumonée gagnent les eaux profondes du lac.

Les œufs mis à l'incubation dans cet établissement ont produit de vigoureux alevins dans la proportion d'au moins soixante et dix pour cent; on peut donc dire que les

opérations de l'année ont très-bien réussi. Si ces jeunes poissons ont une saison favorable, on peut compter qu'ils reviendront, à l'état adulte, dans le voisinage de la rivière en si grand nombre que nous aurons lieu d'être étonnés et de nous réjouir à la vue de cette richesse.

Un fait qui mérite d'être mentionné ici c'est que la quantité d'alevins prêts à être lâchés hors du hangar à éclosion, est presque double de celle produite l'année dernière par les fameux bassins de Stormontfield sur la Tay, qui sont exploités depuis plus de quinze ans.

Outre les œufs de saumon éclos à Newcastle, M. Wilmot a aussi fait éclore, après d'heureuses expériences, un grand nombre d'œufs de poisson blanc. Les alevins produits par ces derniers ont malheureusement été détruits par un accident. Il a aussi essayé la fécondation des œufs d'une truite saumonée avec la laitance d'un saumon. Cet essai de métissage a produit un poisson hybride qui donne de belles espérances. Il est bien probable que la création de ce métis ajoutera au peuplement actuel déjà varié de nos eaux une espèce importante qui réunira peut-être en partie les qualités comestibles des deux espèces migratoire et lacustre. Ces métis ne se reproduiront peut-être pas ; mais si on peut en élever artificiellement un nombre suffisant, on aura accompli un notable progrès. Le Dr. Von Siebold et le Dr. Gunther témoignent de la supériorité comme aliment des produits mélangés stériles de la famille des salmonidés ; leur chair est très-savoureuse et plus facile à mettre en conserve que celle des vrais saumons.

Les avantages que les pêcheries d'Ontario devront retirer et que nous pouvons légitimement attendre de ces heureuses expériences sont de deux sortes : avantages directs et avantages indirects. Nous comptons directement sur une augmentation immédiate et pour ainsi dire illimitée dans l'approvisionnement de nos marchés, et sur le repeuplement de plusieurs rivières maintenant épuisées. La propagation, par le même moyen, de plusieurs autres espèces de poissons d'eau douce qu'on peut multiplier à l'infini et à peu de frais, et qui seront une ressource alimentaire pour les classes qui n'ont pas les moyens d'acheter des poissons de haut prix, est aussi un avantage direct pour le public. L'établissement de Newcastle peut devenir non seulement le modèle mais encore la pépinière d'autres établissements de ce genre, dans les différentes Provinces. Au point de vue pécuniaire, nous pouvons nous attendre à un bon rapport, vû l'augmentation qui va suivre dans le prix des loyers des différentes places de pêche.

Nous ne craignons pas d'affirmer que, dans l'espace de trois ans, l'établissement actuel et tout autre du même genre pourra suffire à ses frais, au moyen des revenus produits par la vente d'œufs et de poissons aux Etats-Unis et à des particuliers en Canada. Les Etats du Maine, du Vermont, du New-Hampshire, du Massachusset, de Rhode Island, du Connecticut et de New-York font tout en leur pouvoir pour se procurer des œufs fécondés et de jeunes poissons, qu'ils paient à des prix élevés. Les particuliers trouvent qu'il est profitable de s'adonner à la pisciculture et plusieurs personnes y consacrent leurs soins. A l'exception toutefois d'un individu qui a fait l'achat en Canada d'œufs fécondés de saumon, on s'occupe principalement de l'élève de la truite de rivière et de l'alse. M. Seth Green, qui demeure près de Rochester, Etat de New-York, a fait fortune à vendre des œufs et des alevins de truite tachetée ou truite de rivière. Il vend les œufs \$10 le mille, et les jeunes poissons \$40 le mille. Le frai et l'alevin de la truite et du poisson blanc du Canada valent davantage, et ceux du saumon valent plus du double de cette somme. On pourrait sans difficulté obtenir et faire éclore des millions d'œufs de différentes espèces et vendre ce qui nous resterait, après avoir ensemencé nos rivières.

Une considération s'applique particulièrement et avec plus de force aux Provinces maritimes, en tant qu'il s'agit de bénéfices indirects. Ces nurseries pourront produire en peu de temps des myriades de petits poissons qui serviront à remplacer, sur nos rivages, la pâture des poissons de mer qui fait défaut, de laquelle dépend essentiellement la prospérité de nos pêcheries côtières, et dont la rareté a depuis deux ou trois ans réduit à la misère en beaucoup d'endroits la population du littoral.

En terminant ce rapport succinct, c'est avec plaisir que nous rendons témoignage au zèle assidu, aux connaissances pratiques et à l'esprit ingénieux déployés par M. Wilmot, pour surmonter les difficultés et les découragements inévitables dans le cours des expériences qu'il a poursuivies avec tant de persévérance et un si heureux succès, et nous recommandons respectueusement ses intéressants et utiles travaux, qui promettent de devenir une source de richesse pour nos pêcheries, à la considération généreuse et méritée du gouvernement.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

W. F. WHITCHER,

W. H. VENNING.

Officiers des pêcheries.

ANNEXE

ETAT indiquant les divisions de pêche, la quantité, la valeur du poisson les pêcheries de la province

DIVISIONS.	Nombre d'hommes employés.	Valeur des bateaux, des rets et du matériel employés.		Rets à mailler.	Epuisettes.	Seines.	Verveux.	Parcs en rets.	Nombre de barils de poisson.	Poisson blanc.	Truite.
		\$	cts.								
Division du lac Supérieur, de la tête du lac Supérieur à la rivière Thessalon..	172	8,324	00	81,100	13	3	2,061	1,624	395
Division du lac Huron et de la baie Georgienne, de la rivière Thessalon à Pénétanguishene.....	365	22,398	00	141,050	..	3	5,960	3,057	2,740
Division de la Péninsule Indienne, de Pénétanguishene au cap Hurd.....	64	6,420	00	17,200	4,163	2,900	1,243
Division de Sauguen, du cap Hurd à Goderich.....	183	19,166	00	24,850	..	6	4,123	1,300	790
Div. du lac Huron, du lac et de la riv. St. Clair, de Goderich à la riv. Thames...	66	3,240	00	16	1,553	250
Division de London, rivière Thames et ses tributaires.....	21	375	00	3	560
Division de la rivière Détroit et du lac Erié, de la rivière Thames à Rondeau.	247	17,350	00	5,400	..	45	11	...	930	878
Division du lac Erié, de la Longue Pointe en allant à l'est.....	90	5,622	50	17,850	25	14	677	178
Division du lac Ontario, entre la rivière Niagara et Six Mile Creek.....	34	3,463	00	11,600	..	8	302	135	2
Division du lac Ontario entre Six Mile Creek et Bronte.....	66	9,443	00	31,970	..	18	521	163	55
Division du lac Ontario, entre Bronte et le havre de Whitby.....	43	5,204	60	48,260	..	9	813	194	287
Division de Newcastle, du havre de Whitby à Presqu'île.....	63	5,150	00	19,760	..	2	775	500	100
Division de la baie de Quinté.....	115	5,538	00	1,000	..	2	1,467	356
Division du comté du Prince Edouard..	39	12,716	00	152,700	..	64	2,682	1,526	853
Division de l'île Wolfe, y compris les îles Amherst, aux Canards et aux Bois...	105	7,702	00	55,850	..	80	6	...	1,959	521	733
Division de Brockville et Cornwall.....	41	3,709	00	4,080	..	3	42	...	385	20
Division du lac Simcoe et du lac à l'Etu-geon.....	13	448	00	2,000	..	2	83	18	55
Total.....											

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
Branche des pêcheries, Ottawa 1869.

(Certifié,) W. F. WHITCHER.

No. 10.

pris, le nombre d'hommes, de rets et de verges de rets à mailler employés dans d'Ontario, pendant l'année 1869.

Hareng.	Sciacou.	Maskinongé.	Brochet et Achigan	Perche.	Doré.	Poissons communs.	Valeur.		Valeur totale.	Où vendu.	REMARQUES.		
							Frais.	Saumuré.					
							\$	cts.				\$	cts.
.....	42	3,832	00	11,484	00	14,866	00	Can. et E.-U.
.....	139	23	8,133	00	24,398	00	32,531	00	do
.....	10	10	11,805	00	8,818	00	20,623	00	do
2,033	368	00	23,277	00	23,645	00	do
1,203	100	2,500	00	3,160	00	5,660	00	do
.....	100	100	300	6,000	00	6,000	00	do
52	9,305	00	9,305	00	do
99	2	7	3	139	251	5,596	00	1,216	00	6,812	50	do
56	1	9	55	2,704	00	2,704	00	Canada.....
104	86	1	44	108	5,361	00	5,361	00	do
33	215	23	2	60	7,794	50	7,794	50	do
175	11,100	00	1,100	00	12,200	00	Can. et E.-U.
1,111	3,200	00	3,235	00	6,435	00	Canada.....
133	140	15,522	40	3,028	50	18,550	90	Can. et E.-U.
16	153	99	99	261	13,724	00	400	00	14,124	00	do
.....	1	122	10	10	200	1,650	00	1,650	00	do
10	198	1	1,941	10	1,941	10	Canada.....

P. MITCHELL,
Ministre de la marine et des pêcheries.

ANNEXE No. 11.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE D'ONTARIO POUR LA SAISON DE 1869.

DIVISION DU LAC SUPÉRIEUR.

JOS. WILSON, *Garde-pêche.*

Malgré les mauvais temps qui ont régné pendant cette saison, la pêche du poisson blanc et de la truite a été plus que moyenne, et les facilités de transport, offertes par le vapeur Chicora, ont donné un nouvel essor au commerce de ces espèces de poissons. Les opérations sont très-actives à l'établissement de M. Post sur l'Île Parisienne ; le poisson est apporté frais par un petit bateau à vapeur, à la Pointe aux Pins où on le met en boîtes, enveloppé de glace, pour l'expédier à Toronto, à Détroit et à Cleveland. La pêche à la ligne a fait de grands progrès sur la rivière Nepigon. L'ordre en conseil qui fixe le temps de la clôture pour la pêche de la truite de rivière en Ontario, du 30 septembre au 1er mai, a eu le plus heureux résultat.

DIVISION DU LAC HURON ET DE LA BAIE GEORGIENNE.

WILLIAM PLUMMER, *Garde-pêche.*

N'a pas fait de rapport. Les statistiques font voir qu'il y a eu augmentation dans le produit de la pêche de cette division, cette année.

DIVISION DE LA PÉNINSULE INDIENNE.

G. S. MILLER, *Garde-pêche.*

N'a pas fait de rapport. Les statistiques font voir qu'il y a eu une légère diminution dans le produit de la pêche, par comparaison avec l'année dernière.

DIVISION DE SAUGÉEN.

JOHN EASTWOOD, *Garde-pêche.*

Dans cette division, la pêche a été moins productive que de coutume, mais les prix ont été plus élevés. De grandes tempêtes ont brisé ou emporté les rets et causé de grands dommages à plusieurs pêcheurs. Ici, la pêche se fait surtout l'automne. A la clôture de la saison, les prix du marché aux ports du lac Huron étaient de \$7 à \$7.50 pour le poisson blanc, de \$6.00 à \$6.50 pour la truite, de \$3.75 à \$4.50 pour le hareng, par baril.

DIVISION DU LAC HURON, DU LAC ET DE LA RIVIÈRE ST. CLAIR.

S. A. MACVICAR, *Garde-pêche.*

N'a pas fait de rapport. Les statistiques font voir qu'il y a eu diminution, cette année, dans le produit de cette division.

 DIVISION DE LA RIVIÈRE DÉTROIT ET DU LAC ÉRIÉ.
P. MARENTETTE, *Garde-pêche.*

Le produit de la pêche dans cette division est bien moindre cette année qu'il a coutume d'être ; il s'y est pris peu de poisson blanc, à cause des mauvais temps et des vents de nord fréquents qui ont chassé le poisson dans le lac. Tous les pêcheurs le long de la rivière Détroit s'accordent sur ce point. La meilleure et, pour ainsi dire, la seule capture a eu lieu entre le 11 et le 19 octobre, intervalle pendant lequel on a eu les seuls jours de calme de toute la saison.

 DIVISION D'ÉRIÉ, DE NIAGARA ET DE PARTIE DU LAC ONTARIO.
J. W. KERR, *Garde-pêche.*

Cette division est très-importante ; elle s'étend de la Longue Pointe à Toronto et exige une grande vigilance. Comme on le verra en se reportant à l'Annexe No. 10, elle se subdivise en quatre sections : celle du lac Érié ; celle du lac Ontario, entre la rivière Niagara et Six-mile Creek ; celle entre Six-mile Creek et Bronte ; celle entre Bronte et le havre de Whitby. Les statistiques de la quantité et de la valeur du poisson pris dans cette division se trouvent aux pages 70 et 71. La capture a été beaucoup plus considérable que l'année dernière et le poisson a sensiblement augmenté en valeur. M. Kerr a réussi en grande partie à faire disparaître l'abus qui se pratiquait de déverser les sciures de bois, dans les rivières de sa division. Le saumon reparait dans la rivière Duffin, où il allait frayer autrefois ainsi que dans la Rivière Rouge et la rivière Highland. M. Kerr dit que si nous avons soin de tenir nos rivières exemptes de sciures et de déchets de moulins, nous verrons le saumon y revenir en abondance. Dans cette division, le poisson blanc et la truite saumonée ont été en plus grand nombre que depuis douze ans. L'officier attribue cela jusqu'à un certain point à l'observation plus stricte des lois de pêche de la part des pêcheurs.

On a commencé une pisciculture à Galt, sur la Grande rivière, pour l'incubation des œufs de truite saumonée ; on se propose d'imiter autant que possible le *mode naturel* de reproduction. Les propriétaires prétendent que les manipulations qui ont pour objet la ponte artificielle, font nécessairement sortir du ventre de la femelle des œufs qui ne sont pas encore parvenus à maturité, et que la plus grande partie de ceux qui ne viennent pas à éclosion dans les établissements de pisciculture, ont été récoltés avant d'être murs. Le but de cet établissement est donc de laisser le poisson déposer son frai naturellement et d'assurer de la sorte la fécondation. Autant qu'on en peut juger, cet établissement promet de réussir ; le lieu est bien choisi et répond aux besoins de l'exploitation qui comprend douze acres de terre achetées spécialement pour les expériences ichthyogéniques.

 DIVISION DE NEWCASTLE.

 SAMUEL WILMOT, }
 JAMES K. CAMERON, } *Gardes-pêche.*

M. Wilmot est spécialement chargé de l'établissement de pisciculture de Newcastle. Il a fait un rapport spécial qui se trouve à l'annexe No. 9. Pendant la saison actuelle, il a aussi reçu instruction de visiter la Province du Nouveau-Brunswick dans le but d'y créer des établissements de propagation artificielle. L'annexe No. 14 contient un rapport de ses opérations.

 DIVISION DE LA BAIE DE QUINTÉ.
CHARLES WILKINS, *Garde-pêche.*

La prohibition des verveux et des parcs en rets dans la Baie de Quinté a été suivie d'un accroissement considérable du peuplement des eaux dans cette division. La pêche du doré sous la glace est pratiquée par un grand nombre de personnes ; ce poisson est

exporté frais aux Etats-Unis. M. Wilkins a fait la visite de tous les moulins et barrages sur la Moira, la Napanee et la rivière au Saumon, afin de faire placer dans ces cours d'eau des passes migratoires et d'empêcher qu'on y déverse les sciures de bois et déchets de moulins.

DIVISION DU COMTÉ DE PRINCE EDOUARD.

JOSEAH PIERSON G. D. PLATT, }
W. A. PALEN, J. G. HICKS. } *Gardes-pêche.*

M. Pierson fait rapport que la pêche a été mauvaise dans sa division, à cause des gros temps qui ont contrarié les opérations pendant toute la saison.

M. Platt dit que le rendement des places de pêche de sa section diminue d'année en année.

M. W. A. Palen fait le même rapport.

M. J. G. Hicks, fait rapport que le rendement dans sa section a été assez bon.

Les détails de la quantité et de la valeur du poisson pris dans cette division se trouvent dans l'Annexe No. 10.

ILES WOLFE ET AMHERST.

P. KIEL, *Garde-pêche.*

Cet officier fait rapport que, bien que la saison ait été exceptionnellement orageuse du commencement à la fin, néanmoins les pêcheurs ont fait une bonne capture. Il n'y a jamais eu autant de poisson dans cette division que l'été et l'automne derniers. Le 28 octobre, on a délivré au Cap Vincent la valeur de deux tonneaux de poisson frais de pêche canadienne. L'augmentation de la pêche peut être attribuée à la meilleure réglementation des tentures et à l'observation générale des lois de pêche. On a limité l'emploi des verveux à certains lieux où ne se rencontrent pas les poissons fins; ces engins capturent surtout des chabots et poissons communs qui se vendent aisément sur les marchés américains et servent aussi à la consommation intérieure.

DIVISION DE BROCKVILLE ET CORNWALL.

JOHN MOONEY, *Garde-pêche.*
JOHN WALLACE, }
HENRY HUNT. } *Gardiens.*

La pêche ici se fait en grande partie le printemps. M. Mooney ne dit pas que le poisson a été rare, mais que plusieurs locataires n'ont point exploité leurs places.

MM. Wallace et Hunt font rapport que la capture a augmenté depuis la prohibition de l'engin appelé trappe, mais qu'on se plaint de l'autorisation accordée pour les verveux qui ne sont en réalité qu'une modification du premier engin.

DIVISIONS DE SIMCOE ET DE PETERBORO.

A. MCKENZIE,
W. H. SHIPMAN, }
JAMES BIRD. } *Gardes-pêche.*

M. McKenzie fait rapport que les gros mauvais temps de l'automne n'ont pas permis aux pêcheurs de se livrer à leurs travaux en temps utile. Les saisons de fermeture fixées pour son district ont l'effet désiré.

M. W. H. Shipman, qui est chargé des lac Scugog, Balsam et autres lacs, fait rapport que le poisson a beaucoup augmenté dans sa section pendant les deux dernières années.

M. James Bird n'a été nommé qu'en juillet dernier.

ANNEXE No. 12.

RAPPORT DE W. H. VENNING, ECR., INSPECTEUR DES PÊCHERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE LA NOUVELLE-ECOSSE, POUR 1869.

En présentant mon rapport sur les pêcheries du Nouveau-Brunswick et celui de M. Rogers sur celles de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1869, je suis heureux de vous informer que la violation des lois et des règlements, auparavant si générale, dont j'ai parlé dans mes rapports précédents, a fait place à un ordre de choses beaucoup plus satisfaisant dans les deux Provinces. L'opinion publique est généralement favorable à l'exécution sévère de l'acte des pêcheries et se range du côté des agents dans l'accomplissement de leurs devoirs onéreux ; la conséquence est que l'on remarque une amélioration sensible dans les pêcheries de presque tous les comtés de ces deux provinces.

Le mécanisme, créé par le département de la marine et des pêcheries pour la mise à exécution des sages dispositions de l'acte des pêcheries de 1868, est maintenant en bon état de fonctionnement et, généralement parlant, la loi est strictement exécutée par les agents. Dans certains endroits qui seront indiqués, il y aura besoin d'un plus grand nombre d'officiers. Le salaire de plusieurs gardes-pêche devrait aussi être augmenté, car il est tout-à-fait au-dessous de l'importance de leurs fonctions.

Dans le *Comté de Charlotte*, la protection des frayères à la Tête Sud du grand Manan a été suivie d'une grande augmentation dans la pêche du hareng dans toutes les baies et anses de la côte. Le "hareng d'hiver" a été très-abondant et il en a été pris de grandes quantités sur toute la côte, de Campo Bello à Lepreaux. L'été dernier, j'ai fait la visite des barrages de moulins, construits sur la rivière Ste. Croix, en compagnie de Charles G. Atkins, écuyer, commissaire des pêcheries de l'état du Maine. Après un examen attentif, nous avons adopté un plan pour la construction des passes migratoires à placer aux trois barrages qui empêchaient le saumon, l'alose et le gaspareau de remonter à leurs frayères accoutumées. Ces passes ont été faites sous la surveillance du garde-pêche, P. Curran, écuyer, et il y a tout lieu de croire que cette rivière autrefois si précieuse comme nourricière de ces trois espèces de poissons migrateurs, va bientôt être rendue à son état primitif et redevenir l'une des rivières les plus fécondes de la province. La passe installée au moulin de Moore sur la rivière Denis a été trouvée efficace, et l'automne dernier un grand nombre de gaspareaux ont remonté à leurs anciennes frayères. Le salaire de M. Curran, garde-pêche de ce district important, n'est que de \$30, et je n'hésite pas à dire que la nature de ses devoirs et la manière dont il s'en acquitte lui donnent droit à votre favorable considération et à une agmentation de salaire.

Dans le *comté de St. Jean* la loi a été mieux exécutée qu'auparavant, et la longue correspondance échangée avec le greffier de la ville a eu le résultat de faire passer une résolution à la corporation municipale de St. Jean pour la mise à exécution de ses règlements relatifs à la protection des pêcheries du havre. Cette mesure ne peut manquer de se faire sentir favorablement dans pas moins de huit comtés qui dépendent entièrement de l'embouchure de la rivière St. Jean pour leur peuplement de poissons migrateurs. Dans ce comté, il faut un autre garde-pêche dans la paroisse de St. Martin pour la protection de plusieurs rivières, maintenant très-appauvries, et qui, avec une surveillance judicieuse, redeviendront de précieuses nourricières.

Dans le *Comté de King*, je suis heureux d'avoir à le constater, la destruction générale du saumon qui se faisait sur la rivière Kennebecasis, a presque entièrement cessé, depuis que, par un ordre en conseil, cette rivière et ses tributaires ont été réservés pour la propagation naturelle. L'automne dernier, on a vu beaucoup de poissons reproducteurs fréquenter leurs frayères accoutumées et il n'y a pas lieu de douter que dans quelques années ce cours d'eau aura repris son importance comme rivière à saumon. Il y a grand

besoin d'un garde-pêche de plus sur la rivière Hammond, tributaire de la Kennébécasis et qui est aujourd'hui à peu près la seule où se pratique encore la pêche en fraude.

Dans les *Comtés d'Albert et de Westmoreland*, on a mis un frein efficace à la destruction du poisson, exercée depuis longtemps dans les rivières Petitcodiac et ses tributaires, Coverdale et Pollet. Comme elles ont été réservées pour la propagation naturelle, on peut espérer qu'avant longtemps elles seront repeuplées et que les seules rivières à saumon qui se trouvent à la tête de la Baie de Fundy seront sauvées de la ruine. Des passes migratoires ont été placées sur les barrages dans toutes ces rivières, et M. Alcorn, garde-pêche du comté d'Albert, dit que bon nombre de saumons les ont remontées l'automne dernier. Il dit aussi que le gaspureau a reparu dans le lac Germantown, frayère très-importante autrefois. *La rivière au Saumon*, dans ce comté, a été bien surveillée pendant la saison dernière et le garde-pêche parle en termes très-encourageants de son état actuel et des espérances qu'elle fait naître. Il est très-désirable de passer des règlements plus sévères pour empêcher la destruction des jeunes alces et pour protéger les riches pêcheries à aloses, situées à la tête de la Baie de Fundy. Je prépare actuellement un projet de règlement que j'aurai l'honneur de vous soumettre aussitôt qu'il sera terminé. Il est bien nécessaire d'avoir un autre gardien pour la surveillance de la rivière Shapody et du lac Germantown. Les gardiens actuels sont trop loin de ces lieux pour y exercer leur vigilance.

Dans le *Comté de Westmoreland*, les règlements pour la protection des huîtrières du port de Shédiac ont été cette année mieux observés. Le temps de la clôture est scrupuleusement observé, mais les bancs ont été tellement dépouillés par le dragage extravagant pratiqué pendant de longues années, qu'il faudra bien du temps pour en réparer la condition. Je vous ai déjà signalé l'insuffisance du salaire de M. Alcorn, garde-pêche actif et attentif du comté d'Albert ; ce salaire n'est pas du tout proportionné à l'importance des devoirs de M. Alcorn qui, je dois le répéter, mérite à juste titre votre très-favorable considération.

Dans le *Comté de Kent*, la nomination d'un garde-pêche et de gardiens a eu les plus heureux résultats et la loi est maintenant exécutée avec vigueur dans des lieux où on la violait auparavant tous les jours. *Les rivières Cocagne, Bouctouche et Richibouctou* ayant été réservées pour la propagation naturelle, et la loi étant maintenant strictement appliquée, il y a tout lieu d'espérer que les pêcheries de ce comté reprendront sous peu leur ancienne valeur. On a pris une quantité d'éperlans et de petites morues dans les rivières Cocagne et Bouctouche, et une quantité de bars dans la rivière Richibouctou. Ce dernier poisson est exporté frais à l'état de congélation, sur les marchés de Boston et de New-York. Les huîtrières du havre et de la rivière Richibouctou sont épuisées et ne valent presque plus rien ; le seul moyen de les rétablir est de prohiber entièrement le dragage pendant un certain nombre d'années, ou de les affermer pour la culture naturelle ou artificielle. Voici ce que dit de leur état actuel l'officier local, John McD. Sutherland : " Il y a bon nombre de bancs d'huîtres dans la rivière, mais à l'exception de celui qui se trouve à l'Île aux Sauvages, (près la Grève Sud) ils se composent d'huîtres très-petites et de qualité si inférieure qu'on n'en a point envoyé sur les marchés depuis plusieurs années—de fait, on ne pourrait les vendre. Les seuls bancs où on pêche actuellement sont les deux bancs du pont de Kingston, et un ou deux autres situés plus haut dans la rivière ; cette pêche se fait très en petit, les huîtres étant si pauvres qu'elles se vendent difficilement. Il y a un très-gros banc à l'île aux Sauvages ; les huîtres y sont très-grosses et excellentes ; mais elles sont très rares et difficiles à pêcher. Il n'y en a pas été pêché plus de 30 à 40 barils l'année dernière. Un homme draguera toute une journée pour ne recueillir qu'un boisseau. Il y a des centaines de barils d'écailles sur ce banc et plusieurs fermiers prennent des moyens pour les retirer afin d'en faire de l'engrais. Ce banc mérite que l'on fasse quelque chose pour la protection et la propagation de ses huîtres. La seule recommandation que je puisse faire, c'est qu'on enlève les écailles et les huîtres mortes et qu'on prohibe la pêche pendant plusieurs années. Il y a des bancs où toutes les huîtres sont mortes et d'où les fermiers retirent tous les ans de grandes quantités d'écailles. Ces bancs ont été détruits en grande partie par la pratique de jeter à l'eau les écailles et les

huîtres mortes qui, en recouvrant les huîtres vivantes, les ont fait mourir. Je ne crois pas que l'enlèvement des vases, dont on se sert comme engrais, fasse aucun dommage aux huîtres, car il n'y en a pas dans ces vases, qui ne contiennent que de très-petites moules, mais en grande abondance.

Le progrès que j'ai signalé l'année dernière dans *Northumberland* a continué, et les riches pêcheries de la baie de Miramichi, de la rivière et de ses nombreux tributaires ont été d'un grand rapport. Les gardes-pêche m'ont informé que bon nombre de poissons reproducteurs ont remonté les branches nord-ouest et sud-ouest, l'automne dernier, et gardes-pêche et gardiens se sont employés de concert à protéger cette migration contre les rets et le dard. Il fallait la plus active vigilance, surtout dans le haut des rivières et sur les tributaires, pour empêcher la destruction du poisson dans les frayères, et on a trouvé nécessaire d'avoir de l'aide pendant quelques semaines, afin que les efforts des agents pour faire exécuter la loi dans le bas des rivières ne fussent pas frustrés par des déprédations commises dans les eaux supérieures. Nombre de rets ont été saisis et confisqués, de nombreuses amendes ont été imposées pour violation de la loi ; mais la pêche illégale se pratique encore beaucoup quand les fraudeurs peuvent se soustraire à la vigilance des agents. Je regrette d'avoir à dire que beaucoup de personnes font preuve d'une détermination bien arrêtée de violer la loi en dardant le saumon lorsqu'il dépose son frai. Comme on fait usage du dard pendant la nuit et à plusieurs milles des lieux habités, la surveillance est difficile et onéreuse, et il est presque impossible d'appréhender les coupables, qui ont le soin de se déguiser. Je recommande fortement, comme moyen additionnel de protection, de louer ces eaux supérieures pour la pêche à la ligne. Les pêcheurs à la ligne en seront les meilleurs gardiens et contribueront grandement à faire cesser le braconnage. Je ne connais pas de moyen plus efficace pour protéger les eaux supérieures des rivières à saumon. Je regrette d'avoir à dire que MM. Stone et Goodfellow ayant manqué d'accomplir les conditions auxquelles ils s'étaient engagés envers le département, j'ai été obligé de fermer leur pisciculture à North-Esk et de leur retirer la permission de recueillir du frai. Il est regrettable qu'il ait fallu mettre brusquement un terme à une entreprise qui promettait d'abord d'être très-utile pour la rivière ; mais j'espère que la pisciculture qu'on se propose de construire sous les auspices du département sera prête à recevoir du frai la saison prochaine, afin qu'on puisse profiter aussitôt que possible des grands avantages de la multiplication artificielle. Les résultats obtenus au hangar à éclosion de North Esk, et dont j'ai parlé dans mon dernier rapport, ainsi que ceux obtenus à l'établissement de pisciculture de la rivière Wilmot, en Ontario, ne laissent aucun doute sur le plein succès avec lequel on peut faire éclore artificiellement des millions d'œufs de poissons, et indiquent un moyen prompt et économique d'augmenter indéfiniment la richesse de nos pêcheries, par le repeuplement des rivières maintenant désertées et l'introduction de certaines espèces dans des cours d'eau et des lacs qui conviennent à leurs habitudes et à leur nourriture.

L'ordre en conseil qui réserve la Tabusintac, la grande et la petite Bartibogue, la rivière de l'Eglise Brûlée, la grande Sevogle et la Renous pour la propagation naturelle a été mis en vigueur, la saison dernière. Comme les gardiens ont rapporté avoir vu bon nombre de poissons reproducteurs dans toutes ces rivières, l'automne dernier, il n'y a pas de doute que cette mesure aura les meilleurs effets et que, dans quelques années, ces cours d'eau seront devenus de riches pépinières qui fourniront leur contingent au peuplement de la rivière principale et de la baie.

Je prends la liberté d'appeler votre attention sur l'affaire de l'île du Portage, qui est située à l'embouchure de la Miramichi. En 1865, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a concédé cette île aux Lords Commissaires de l'amirauté pour des fins maritimes. Depuis, l'agent de l'amirauté à Halifax a donné des baux ou licences pour faire la pêche sur le rivage de l'île et a retiré le prix de ces fermages. J'ai examiné le titre de concession donné à l'amirauté et je n'y trouve rien qui puisse la justifier à réclamer le droit en question. La propriété du sol ne donne pas le droit exclusif de pêche, et en s'attribuant le pouvoir de donner exclusivement des baux ou licences, je prétends respectueusement que les Lords Commissaires, par l'intermédiaire de leur agent, outrepassent leur droit. Je vous prie de vouloir bien vous reporter au rapport spécial que j'ai présenté sur cette affaire le 10

septembre dernier, avec une copie de l'acte de concession, un plan de l'île et les indications nécessaires à l'intelligence de toute la question.

C'est avec plaisir que je constate un progrès marqué dans les pêcheries cotières et fluviales du *Comté de Gloucester*, et je trouve dans ce fait une preuve convaincante des heureux effets de la protection. Il y a quelques années, la rivière principale, la Nipissiguit, était tellement dépeuplée qu'on n'en faisait plus de cas comme rivière à saumon, et la conséquence a été l'appauvrissement des pêcheries à saumon de la côte, dans le voisinage de l'embouchure de cette rivière. Depuis trois ans, on remarque un progrès sensible, et l'été dernier, l'augmentation de la capture a été si considérable que les plus incrédules ont dû attribuer ce résultat à l'exécution rigoureuse de l'acte des pêcheries de 1868. Le nombre de saumons pris à la mouche aux différentes stations réservées pour cette pêche, dans les eaux supérieures de la rivière, a dépassé 600—ce qui fait plus que tripler le nombre de saumons pris dans les mêmes eaux, pendant une saison, depuis quinze ans. Ce résultat est très-encourageant et il est dû entièrement aux efforts incessants du garde-pêche, M. Hickson, et du gardien, M. Bateman, qui se dévouent exclusivement à leur tâche, depuis le mois de juin jusqu'au mois de novembre. La seule infraction, échappée à la punition depuis deux ans, est celle commise par Joseph Boucher qui, en septembre dernier, a dardé cinq saumons. Il est à regretter que cet audacieux braconnier ait pu, grâce à une erreur dans le mandat d'amener, se soustraire au châtiement qui attendait ses déprédations.

A *Shippegan* et à *Caraquette*, la période de clôture pour la protection des huîtrières a été pour la première fois partiellement mise à exécution. Les bancs sont étendus et éloignés les uns des autres et il est très-difficile de bien faire observer la loi ; mais j'attends les meilleurs résultats de la surveillance active des officiers locaux. On fait beaucoup de dommage à la pêche du maquereau et du hareng, en continuant de jeter à l'eau, sur les places de pêche, les entrailles de poisson. Il est très-difficile d'empêcher cette pratique nuisible, à cause de la facilité qu'on a de s'y livrer pendant la nuit. Je suis actuellement en correspondance avec les MM. Young et avec d'autres messieurs intelligents qui ont de grands intérêts dans les pêcheries du lieu, et j'espère pouvoir, cette saison, trouver les moyens de réprimer cet abus. Je crois qu'il faudra pour cela nommer un gardien de plus, vu que la surveillance du garde-pêche actuel a pour principal objet la protection des bancs d'huîtres.

J'ai du plaisir à constater le progrès continu des pêcheries cotières et fluviales dans le *comté de Restigouche*. La nomination d'un garde-pêche additionnel et de deux gardiens a été suivie de l'observation plus rigoureuse de la loi, ce qui ne tardera pas à produire un heureux effet. Je dois insister de nouveau sur l'importance de réduire l'étendue des places de pêche, à la tête de la marée, et exprimer de plus la conviction qu'il ne devrait pas être permis de tendre sur le bord des îles et les battures. La multiplicité des tentures dans cet endroit empêche le poisson de remonter la rivière en quantité suffisante pour la peupler, et il est absolument nécessaire d'en diminuer le nombre si l'on veut voir accroître la valeur des pêcheries de cette rivière et de la côte. Je dois aussi signaler la grande différence qu'il y a entre le nombre des pêches sur la rive québécoise et le nombre de celles sur la rive du Nouveau-Brunswick, lequel devrait être réduit, dans l'intérêt de la rivière, et en justice pour les pêcheurs québécois. On remarque chez les pêcheurs du comté de Restigouche une disposition croissante à prendre des baux pour leurs places de pêche, comme cela se pratique en Ontario et en Québec. Je recommande fortement d'adopter cette méthode non seulement pour Restigouche mais pour tous les autres comtés du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

L'année dernière, la rivière principale a été louée pour la pêche à la ligne ainsi que ses tributaires, et je suis heureux d'avoir à dire que la présence des locataires et de leurs compagnons dans le haut de ces rivières a empêché les fraudes qui s'y pratiquaient autrefois sur une grande échelle. J'attends de ce nouvel état de choses le meilleur résultat, attendu qu'il va mettre un terme aux incursions des bandes de braconniers qui avaient l'habitude de traverser de la rivière St. Jean par la Tobique, jusqu'aux eaux supérieures de la Quatawamkedgwick, pour exercer leurs ravages avec le dard. Une bande a essayé, la saison dernière, de renouveler les illégalités du passé, mais le locataire

lui enjoignit de s'éloigner, ce qu'elle a fait de suite, n'emportant que la fatigue de sa course pour récompense. Ce fait est une autre preuve qu'il est sage de louer les eaux supérieures des rivières à saumon pour la pêche à la ligne.

La nomination pour le *comté de Victoria* d'un garde-pêche intelligent et actif et de deux gardiens additionnels a eu l'effet de mettre un terme à la destruction qui s'y faisait en grand depuis des années. Le garde-pêche McClusky fait un rapport très-encourageant sur l'état de choses actuel, et j'ai l'espoir que la Tobique, sous sa surveillance efficace, va bientôt redevenir la nourricerie la plus importante sur tout le parcours du St. Jean. F. W. Bullen, Ecr., garde-pêche énergique et intelligent, étant en Angleterre, il faudra le remplacer pour faire surveiller le haut de la rivière et empêcher la destruction du poisson dans les frayères.

Dans le *Comté de Carleton*, les choses s'améliorent graduellement. Les passes migratoires placées dans la rivière Médouxiak et la rivière à l'Anguille ont eu un bon résultat, et ont ouvert ces rivières à la montée du saumon et du gaspareau. Je n'ai pas insisté à faire pratiquer d'ouvertures sur les barrages de la grosse et de la petite Presqu'île ni sur ceux de l'Aroustouck, avant d'avoir l'assurance des commissaires du Maine que le poisson qui remonte ces cours d'eau sera protégé dans la partie qui se trouve sous la juridiction de cet état. Le garde-pêche, M. Harrison, dit qu'il y a eu bien peu de contraventions, la saison dernière. Le district de cet officier a été divisé par la nomination d'un garde-pêche et de gardiens pour le comté d'York ; cela permettra à M. Harrison et à ses aides de surveiller plus efficacement les rivières du district qui leur reste, et qui est encore assez étendu pour réclamer toute leur attention.

Dans le *Comté d'York*, où il n'y avait pas eu d'agents locaux depuis longtemps, on ne tenait nul compte de la loi et on employait toute espèce de moyens illégaux. Un garde-pêche et trois gardiens ont été nommés, et il s'en est suivi un changement notable pour le mieux. On a cessé de jeter à la rivière les sciures et les déchets de bois, et la pêche illégale aux rêts et au dard a été réprimée. Il a été placé une excellente passe sur le barrage inférieur de la Nashwaak et on se prépare à ouvrir les barrages supérieurs, de sorte qu'il y a une bonne apparence de voir repeupler cette rivière autrefois si abondante et qui servira à augmenter de beaucoup la richesse des pêcheries de la rivière principale et du havre.

Dans les *Comtés de Sunbury et de la Reine*, M. Hoben a pu apporter plus de surveillance, son district étant maintenant borné à la ligne du Comté d'York. Les cas d'infraction ont été très-rares, et les gens sont généralement disposés à obéir à la loi, si ce n'est sur la rivières au Saumon et au Gaspareau, à la tête du Grand Lac, et sur la rivière Canaan, à la tête du lac Washademoack. Il y a sur les premières rivières un gardien qui, depuis sa nomination en juin dernier, a rendu de bons services en sauvant de la destruction les quelques poissons qui les fréquentent encore. Il est très-nécessaire d'avoir un gardien énergique sur la rivière Canaan, pour empêcher qu'elle ne soit totalement dépeuplée. Cette rivière a été très-prolifique, et comme elle est aujourd'hui réservée pour la propagation naturelle, il est important qu'elle soit sous la surveillance d'un agent, si l'on ne veut pas perdre les avantages qu'on se propose d'en retirer.

Je regrette d'avoir à signaler de nouveau à votre attention les empiètements commis par les bâtiments américains sur toutes nos meilleures places de pêche dans le golfe St. Laurent ainsi que sur les côtes, et dans les baies et havres de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. A mesure que nos pêcheries s'améliorent par suite des dépenses que fait le gouvernement et des efforts que déploient les officiers de votre ministère, les pêcheurs américains deviennent plus audacieux dans leurs violations, et l'on a le singulier spectacle d'un gouvernement qui fait des lois pour l'avantage d'étrangers dont la législation n'est rien moins que réciproque. L'hiver dernier, les bancs de hareng ont été très-considérables dans les anses et les havres de la baie de Fundy où les pêcheurs américains sont entrés sans scrupule poursuivre ce poisson, au mépris des droits de nos pêcheurs. Ils ont dit ouvertement, lorsqu'on leur a donné avis de s'éloigner, qu'ils ne partiraient pas à moins d'y être forcés ; comme il n'y avait point de vaisseaux convenables dans la baie pour faire exécuter les stipulations du traité de 1818, les officiers sont restés dans l'impuis-

sance d'agir. Tous les ans, les empiètements augmentent, et en plusieurs endroits, la population manifeste un grand mécontentement. Dans des rapports précédents, j'ai exprimé la conviction que le seul moyen d'empêcher ces violations est la création d'une police maritime composée de fins voiliers armés. Je puis ajouter que la nécessité de semblables vaisseaux devient de plus en plus impérieuse, et qu'elle est aujourd'hui indispensable, si nous voulons maintenir notre suprématie sur nos eaux.

D'après ce qui vient d'être dit sur les résultats déjà obtenus par la mise en pratique de l'acte des pêcheries de 1868, vous pouvez conclure qu'on a raison de s'attendre à voir augmenter le produit des pêcheries dans le Nouveau-Brunswick, et le rapport ci-annexé sur celles de la Nouvelle-Ecosse fait naître les mêmes espérances pour cette province. C'est pourquoi, je soumetts respectueusement à votre considération la convenance d'appliquer dans ces provinces le système suivi depuis longtemps en Ontario et en Québec, de louer les places de pêche, moyennant un fermage proportionné à leur valeur respective. Dans ces dernières provinces, ce système a fonctionné avantageusement pour les pêcheurs et les pêcheries, et en l'introduisant dans toutes les eaux du Canada, on ne peut manquer d'obtenir un heureux résultat. Il est fondé sur le bon sens en ce qu'il fait contribuer à la protection d'une industrie ceux qui en retirent des profits immédiats. J'ai déjà parlé au long sur cette question dans mes rapports précédents, et n'ai point changé d'avis depuis. Sous l'opération de la loi actuelle, les pêcheries deviennent lucratives; l'exécution de la loi nécessite une grande dépense. Ceux qui retirent des avantages immédiats de cette dépense devraient en justice contribuer, au moins pour une partie, à la payer. Si c'est un devoir pour un gouvernement d'encourager le développement de toutes les industries nationales, c'en est un aussi pour lui d'adopter des mesures afin que les grandes industries subviennent elles-mêmes aux frais de leur service, et que le public soit libéré du fardeau de taxes destinées à l'avantage d'une seule classe. Ces mesures se présentent d'elles mêmes; elles sont équitables envers le pêcheur, parce que l'augmentation du produit des places de pêche lui permettra de payer aisément un loyer purement nominal; elles seront utiles pour les pêcheries, à la protection desquelles on consacrerait les revenus qu'elles produiront. Jusqu'ici, les pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ont agi comme un fermier imprévoyant qui tire de sa terre tout ce qu'il peut sans rien lui rendre sous forme d'engrais, et qui finit par l'épuiser. Ces pêcheurs ont tiré de leurs pêches par tous les moyens, légaux et illégaux, tout ce qu'ils ont pu et n'ont rien fait pour les protéger, jusqu'à ce qu'enfin elles aient été en grand danger d'épuisement.

Le besoin d'une loi d'inspection, au moyen de laquelle on pourrait garantir la qualité et la quantité du poisson exporté se fait de plus en plus sentir chaque année. En l'absence d'une loi de ce genre, il se pratique toutes espèces de fraudes: les barils dont on se sert sont de mauvaise qualité; les emballages ne contiennent pas le poids voulu et sont mal conditionnés; le poisson n'est pas assez salé pour se conserver. Toutes ces pratiques malhonnêtes ont l'effet de déprécier notre poisson, qui pourtant est reconnu n'être inférieur à celui d'aucun autre pays. Une loi qui prescrirait de faire inspecter le poisson et marquer sa qualité sur les emballages ferait en peu de temps rechercher notre poisson et augmenter sa valeur considérablement. Je ne saurais trop insister sur l'importance d'une mesure de ce genre, et j'espère que la prochaine session du parlement ne se passera pas sans qu'on ait satisfait, sous ce rapport, aux besoins du commerce. Dans d'autres pays, une pareille loi existe et elle y est sévèrement appliquée; tant qu'on ne l'aura pas adoptée en Canada, les produits sans égale de nos pêcheries n'obtiendront jamais la haute valeur que leur assurerait, à si juste titre, leur excellence reconnue.

Ci suit le rapport de M. Rogers, officier des pêcheries pour la Nouvelle-Ecosse, que je donne au long, vû qu'il contient des renseignements sur plusieurs comtés dont il n'a pas été parlé dans les rapports précédents.

“ J'ai le plaisir de constater que les agents locaux sont pour la plupart effectifs et ont à cœur leurs devoirs; mais, comme on devait s'y attendre, il a fallu, pour établir l'uniformité d'action, donner des instructions à quelques uns; c'est ce que j'ai fait, et il s'écoulera nécessairement deux ou trois ans avant que tout le mécanisme administratif soit en parfait état

de fonctionnement. On a déjà beaucoup fait cependant pour mettre la loi à exécution, comme le démontre le chiffre des amendes imposées.

Le saumon et le gaspareau remontent des rivières où ils n'ont pas été vus depuis des années, et il y a à peine un seul barrage de moulin qui ne soit pas pourvu d'une bonne échelle à saumons. Les propriétaires de moulins sont généralement bien disposés à se conformer, autant que possible, aux dispositions de la loi. Dans certains cas où des propriétaires de moulins ont dû faire de grands frais et se soumettre à de grands inconvénients pour installer des passes migratoires et empêcher les sciures et déchets de se déverser en rivière, j'ai donné instruction à l'agent de ne pas être trop exigeant, mais de laisser à tous ceux qui manifesteraient la bonne volonté de se conformer à la loi, l'occasion de le faire, sans les poursuivre, tandis que je lui ai ordonné d'user de la plus grande sévérité contre les transgressions délibérées et la pêche en fraude. Je suis heureux de constater que la présence sur nos rivières d'un personnel salarié et assermenté a empêché bien des braconniers de se livrer à leurs anciennes pratiques illégales, et que tous les gens bien pensants apprécient la loi et s'intéressent à la faire exécuter, en prêtant leur concours aux officiers du département.

Dans presque tous les comtés, on a besoin de plus de gardiens. Le comté d'Halifax devrait en avoir au moins dix ou douze, les rivières étant nombreuses et quelques unes d'elles d'un long parcours. Si l'on veut protéger efficacement le poisson dans ces rivières, il est indispensable d'avoir plus de gardiens.

Cumberland. Bien que les pêcheries côtières ne soient pas aussi étendues que dans d'autres comtés de la province, cependant elles sont susceptibles de beaucoup de progrès, et donnaient autrefois une grande quantité de poisson. Il y a quatre ou cinq rivières très-importantes comme pêcheries à saumon et à gaspareau. J'ai parlé assez au long de ces rivières dans mon rapport de l'année dernière. Je me borne donc à dire que la loi a été observée, les fraudeurs punis et des passes migratoires placées sur les principaux barrages de moulins. Le poisson va pouvoir visiter de nouveau ses anciennes frayères. Les gardes-pêche Dimock et Patten disent qu'il est très-difficile d'obtenir des statistiques correctes de la quantité du poisson pris, certains journaux ayant fait croire au peuple, pendant les changements politiques qui ont eu lieu récemment, qu'il allait être chargé de lourdes taxes, les pêcheurs s'imaginent que le gouvernement veut connaître la quantité de poisson qu'ils prennent, afin de les taxer.

La partie du comté sous la surveillance de M. Patten abondait autrefois en morue, en hareng, en maquereau, en saumon et en truite; mais depuis trente à quarante ans, les exploitations forestières ont eu lieu sur une si grande échelle, dans cette partie du pays, que les barrages, déchets de moulins et sciures ont presque dépeuplé les rivières et les côtes, en sorte qu'on s'y livre peu à la pêche, et la plus grande partie de son rapport se consomme sur les lieux.

Le *Comté de Colchester* est un de nos meilleurs comtés agricoles; on y fait peu la pêche. Les fermiers et autres habitants prennent de l'aloise et du gaspareau pour la consommation domestique. La quantité dont fait mention l'état fourni par l'agent, et dont la valeur est fixée à \$19,601, a été en grande partie vendue aux Etats-Unis; mais cet état ne contient probablement pas la moitié du poisson pris dans le comté, et il est bien difficile d'établir approximativement ce qui est consommé frais sur les lieux. Les agents ont puni quelques contraventions, et le saumon a pu remonter à ses frayères. Les rivières sont moins embarrassées de barrages que dans d'autres comtés. Il faudra deux ou trois gardiens pour la surveillance convenable des cours d'eau. Wm. Blair Ecr., garde-pêche de la partie sud du comté, fait les observations suivantes :

« Conformément à mes instructions, je me suis efforcé de faire observer la loi; je puis dire que j'ai réussi jusqu'à un certain point, mais pas autant que je désire et qu'il est nécessaire qu'elle soit observée. J'ai visité toutes les rivières de ma division et j'ai constaté qu'il faudrait deux gardiens de plus. La *Shubenacadie* est très-importante; son parcours est de 20 milles; on prend dans ses eaux du saumon, de l'aloise et du gaspareau en abondance. Il n'y a qu'un gardien pour cette rivière et il sera nécessaire d'en nommer un second. La *Stewiack* a dix milles de parcours. L'un des gardiens est à trois milles de l'embou-

chure et l'autre à 5 milles de la source, plus bas que les frayères, en sorte qu'il se trouvent trop éloignés l'un de l'autre, il faudra ou nommer un troisième gardien ou changer l'un des deux gardiens actuels.

La Rivière du Nord a été importante autrefois ; aujourd'hui, elle est très peu fréquentée par le saumon, bien que, cette année, elle l'ait été plus que de coutume. Il n'y a pas de gardien et il est bien nécessaire d'en nommer un. Le saumon a afflué dans la *Rivière au saumon*, cette année, et malgré la vigilance du gardien, quelques pièces ont été capturées. Il y a eu des plaintes portées contre trois à quatre individus. Je vais informer

Je crois que si la pêche à la ligne était permise pendant trois ou quatre semaines après l'époque fixée pour la fermeture, cela aurait un bon effet en ce que les pêcheurs à la ligne prêteraient leur assistance pour faire cesser l'usage des rets.

Hants.—M. Burnham, le garde-pêche de ce comté, fait les remarques suivantes :

La Rivière Avon, avant d'arriver à la mer, se divise en deux branches dont l'une se dirige au sud et l'autre à l'ouest ; la branche Sud était autrefois remplie d'une multitude de saumons et de gaspareaux ; mais les "parcs" ont eu l'effet de la dépeupler. A cinq milles au-dessus des eaux de marée, se rencontre une chute d'environ cinquante pieds de hauteur qu'on pourrait rendre franchissable avec quelques centaines de piastres. Environ un mille au-dessus de la chute, la rivière se divise de nouveau et traverse de grands lacs sur un parcours d'au moins trente milles, dans la direction du sud. Les deux branches ont de magnifiques frayères. Sur la branche ouest de l'Avon est un autre bras qui coule plusieurs milles. Je l'ai remonté 15 milles et y ai vu quatre moulins. Le premier n'interrompt pas le cours de l'eau, mais les autres ne laissent au poisson aucune chance de remonter. J'ai ordonné de placer des passes-migratoires et en ai fait installer deux. Ce bras paraît mieux convenir au gaspareau qu'au saumon. Je n'ai pas trouvé d'obstructions sur la *Walton*, mais elle n'est pas très-favorable au saumon. *La Cockamagun* a un long parcours ; mais elle traverse des terrains bas et marécageux et n'est pas propre au saumon. *La Kennetcook* n'était pas obstruée. *La Rivière Hébert* a été une rivière à saumon ; mais un barrage à la tête de la marée l'a entièrement ruinée. J'ai fait placer une passe sur ce barrage et le propriétaire m'a dit qu'il avait eu le plaisir de voir des saumons la franchir.

La partie de la *Rivière Méandre* qui est située dans mon district est obstruée par un barrage sur lequel j'ai ordonné de placer une passe dont l'installation a été différée, à cause de la crue des eaux.

Au temps passé, la *Rivière Ste. Croix* passait pour la meilleure rivière à saumon et à gaspareau ; mais, depuis longtemps, le saumon est empêché de la remonter. De la tête de la marée au pied des lacs, il y a cinq milles, et sur cet espace on compte neuf barrages. J'ai donné ordre d'y poser des passes et j'ai eu la satisfaction d'en voir quatre terminées, et deux autres en voie de construction. Malheureusement, les grandes crues du mois d'octobre ont emporté toutes les passes que j'avais fait placer ainsi que plusieurs barrages.

Pêche de l'aloë. En terminant je dois dire que les rets dérivants dans la rivière Avon font autant de dommage au saumon que les barrages de moulins. Ces rets ont de 150 à 300 brasses de longueur, et ils ferment si bien le passage de la rivière que c'est à peine si un seul poisson peut s'échapper. Je recommande la nomination pour la rivière Avon d'un gardien chargé de voir à ce que les pêcheurs tiennent leurs rets en dérive en remontant et en descendant la rivière ; je recommande aussi de leur faire prendre une licence de pêche.

Comté du Roi. Les gardes-pêche de ce comté, M.M. Benjamin Smith et John Starr, ont fait un rapport plein de renseignements sur les différents intérêts qui se rattachent aux pêcheries ; je ne crois pas pouvoir mieux faire que de citer leurs remarques. M. Smith, qui est chargé des rivières de ce comté, donne les détails suivants :

"*Rivière Gaspareau.* Aussitôt après avoir reçu ma nomination, je me suis appliqué à protéger cette rivière, dans laquelle, grâce à mes efforts antérieurs, plusieurs saumons et des troupes épaisses de gaspareaux avaient fait leur apparition. Pendant l'étiage du mois de juin, un grand nombre de ces poissons ont été pris au moyen de toutes espèces d'engins prohibés : parcs, seines, sacs ou "fykes," éperviers. Les fraudeurs par leur ligue et leur

système bien combiné de signaux, m'ont mis dans l'impossibilité (car je n'avais pas d'agents à ma disposition) de découvrir les coupables et d'agir contre les suspects.

J'ai réussi à saisir un fyke, et j'ai appris que 3000 gaspareaux et trente saumons avaient été capturés, dans une seule nuit, par cet engin, qui n'a guère de valeur intrinsèque, mais qui pourrait servir encore à faire du mal; je l'ai en ma possession. Le 10 de juin, j'ai saisi un épervier, qui avait été fort endommagé dans la fuite de ses propriétaires, et comme il était d'ailleurs trop lourd pour pouvoir être transporté sur le haut de la côte, je l'ai fait brûler. Les fraudeurs construisent dans les rivières des digues de pierre et de bois en forme de V pour détourner le courant et le poisson. Des digues de ce genre ont été construits en septembre et octobre, temps auquel, naturellement, je ne croyais pas que ma présence sur les lieux fût bien nécessaire. La chose s'est faite si secrètement que je n'en ai eu connaissance qu'en novembre. Je vais poursuivre ceux sur les terres desquels aboutissent ces digues. Pour empêcher qu'on ait recours à ces moyens, il faudra un personnel suffisant. J'ai soumis les noms de deux personnes à Henry Chipman, écuyer, M. P., et il approuve leur nomination. Je recommande, en toute déférence, de placer au moins quatre gardiens sur cette rivière; les travaux nocturnes se poursuivent si activement pour la construction des digues, et la pêche en fraude se pratique si constamment dans le lit de marée et dans les parties moins accessibles du haut de la rivière, qu'il ne faut pas moins que ce nombre d'agents, avec une vigilance constante de ma part, pour rendre cette rivière à son premier état.

On jugera ce qu'était cette rivière par le fait bien établi qu'il y a à peine vingt ans les gens y faisaient passer leurs attelages de bœufs et, au pied du remous, remplissaient leurs charrettes de gaspareau, dans l'espace d'une demi heure. Il y a deux ans, j'ai vu 22 saumons qui avaient été pris, avec deux lignes, dans une journée et demie; et j'ai appris de personnes dignes de foi que William Skivers avait pris à la chute, la saison dernière, 17,000 gaspareaux en un seul jour, avec un filet carré, engin qui a toujours été considéré comme légitime. Il n'y a qu'un seul moulin à scier de quelque importance sur cette rivière; il a été construit de telle manière qu'il est presque impossible de ramasser les sciures. J'ai fait tout ce que j'ai pu à cette fin, et j'attends de nouvelles instructions; la torche seule pourrait faire disparaître entièrement cette nuisance.

Rivière Cornwallis. Cette rivière a sa source dans le marais du Caribou. Son parcours est de 20 milles dans la direction de l'ouest. Elle est visitée par le saumon, l'alose et des myriades d'éperlans. Les eaux supérieures sont claires et coulent sur un lit sablonneux où le sauvage et, souvent aussi, l'homme blanc font usage du dard meurtrier. J'ai vu que 16 saumons avaient été dardés dans une nuit; mais je suis heureux de dire que depuis ma nomination, cette pratique illégale a complètement cessé. La transparence des eaux fait que cette rivière a peu de valeur pour la pêche à la ligne, bien que, par des jours favorables, il ait été pris du saumon, à ma connaissance, près des sources. On prend aussi de la truite de mer de grande dimension dans les eaux de marée, et les eaux supérieures abondent en truite de ruisseau. Si j'ai besoin d'aide sur la rivière en premier lieu mentionnée, j'espère pouvoir, comme compensation, surveiller celle-ci sans le secours de personne.

La petite rivière Kentville tombe dans la rivière Cornwallis, à Kentville, après un parcours de cinq milles depuis sa sortie du lac Magee où le saumon allait frayer, avant la construction des deux barrages de moulins qu'on rencontre à Kentville. J'ai vu des saumons cherchant à franchir le premier barrage, où ils sont souvent capturés. Comme ce cours d'eau est très-gros, le printemps et l'automne, il mérite d'être protégé; les barrages devraient être pourvus de passes. Il est aussi renommé pour l'éperlan et, au mois de mai, toute la population de la côte vient ici chercher de l'éperlan à pleines charrettes. Ce délicieux petit poisson, qui a tant de valeur comme pâture littorale et comme fertilisant, profiterait aussi d'une passe migratoire facile et échapperait, en quantité suffisante pour sa multiplication, aux dangers semés sur son passage entre la Cornwallis et la première obstruction. Il n'y a pas besoin de gardien ici.

La Rivière Annapolis, proprement dite, à sa source dans les grands lacs du sud; son lit est rocheux sur un espace de dix milles, jusqu'à la vallée; son cours est ensuite facile jusqu'à la rivière qui borne le comté du Roi; de là, un cours tranquille de 35 milles jus-

qu'à Annapolis. Sur la grande branche se trouvent deux chutes considérables, mais comme le volume d'eau en est très-rompu et très-fort, elles n'offrent que peu de difficulté à la montée du poisson, et il est constaté qu'avant l'existence des barrages de moulins, le saumon gagnait tous les ans les lacs situés au-dessus de ces chutes. Je mentionne avec plaisir le fait que, sur cette branche, les MM. Gates se sont empressés de construire une passe qui a été très-utile. Tous les propriétaires de moulins ont soin de ramasser les sciures, et il n'existe maintenant que deux obstructions artificielles entre la mer et les lacs. Avant l'installation de la passe des MM. Gates, l'eau, en bas de leur barrage de pierre, était noire de saumons. J'attends les meilleurs résultats de la construction de cette passe. On a pris de l'alose au filet, la saison dernière, sur cette branche, à la prairie de Palmer, 43 milles en haut d'Annapolis et 22 milles au-dessus des eaux où la marée se fait sentir.

J'ai eu beaucoup de difficultés sur la branche de Kingston, et j'ai été menacé de violence. Comme pour punir les délinquants, les grosses pluies de novembre ont emporté trois barrages et il n'en reste plus que deux. Il a été pris du poisson en octobre, et j'ai réussi à faire comparaître devant moi deux délinquants qui ont plaidé cause d'ignorance ; comme ils étaient très-pauvres, je les ai condamnés à une amende nominale seulement et aux frais. Cette branche est très-importante ; elle descend du lac des Nuages, et, à en juger par le nombre de saumons qui ont remonté le premier barrage rompu, elle sera une source fertile pour l'Annapolis. Il a été pris sur ces branches, du saumon pesant 26 lbs. La branche du Nord coule près de la grande route ; autrefois, elle abondait en saumon et en truite. Les moulins ont fait ici la même œuvre qu'ailleurs. M. Bishop a placé une passe sur son barrage, mais d'une qualité si inférieure que je ne pense pas qu'elle ait votre approbation. Les propriétaires sur cette branche ne jettent point les sciures à l'eau ; mais ils se sont conformés à la loi avec répugnance.

J'estime à 15 barils le saumon pris illégalement, pendant la saison dernière, sur ces différentes branches, et je recommande particulièrement de nommer comme gardien W. McIntyre, dont je vous ai déjà parlé ; et comme il lui faudra employer constamment un cheval pour excercer sa surveillance sur cette rivière à trois branches, dont le parcours dans ce comté est de quarante-cinq milles, sa rémunération devra être raisonnablement élevée. J'ai dû aller de temps à autre à Aylesford par le chemin de fer, et là, demander l'aide et la voiture de M. McIntyre : il s'est toujours montré zélé et très-utile.

M. Starr, dont la juridiction s'étend sur les pêcheries à alose et autres de la baie, fait les observations suivantes, sur lesquelles j'appelle respectueusement votre attention :

“ Les pêcheries les plus importantes de ce comté sont celles de l'alose et du hareng, qui ont toutes deux diminué, tant pour la quantité que pour la qualité de leurs produits, depuis nombre d'années. Il a pu, à la vérité, se faire par fois de bonnes captures ; mais la qualité du poisson ne s'est pas améliorée, et, d'année en année, nous avons suivi un mouvement rétrograde.

“ Comme cette question est très-importante, il est naturel qu'on se demande quelles sont les causes qui contribuent à produire ce résultat ? Je crois que cette diminution doit être surtout attribuée à l'exagération de la pêche, car il y a deux fois plus de filets qu'il ne devrait y en avoir. Ce n'est pas tant dans la capture que consiste le mal qu'en ce que le poisson est chassé de ses pâturages et de ses retraites par les rets dérivants qui, à l'embouchure des rivières, rencontrent et morcellent les bancs, à la marée montante, et aussi par un cordon continu de rets fixes, tendus des rivages. Bien qu'on puisse différer d'opinion sur le meilleur mode de pêcher l'alose, soit avec des rets fixes ou avec des seines dérivantes, tout le monde admet qu'il est devenu absolument nécessaire de limiter le nombre des rets dans le bassin des Mines et sur les rivages. Et je puis ici faire observer que quiconque connaît tant soit peu la manière dont on se sert des seines dérivantes admettra de suite qu'il est extrêmement difficile, si non impossible, d'en réglementer l'usage. La pêche se fait de nuit, loin de terre, souvent par des gens peu scrupuleux, et il vaudrait autant entreprendre de diriger le vent que de les assujétir à une réglementation quelconque. La principale objection contre les rets fixes est qu'il y en a trop ; ils devraient être bien plus espacés. Ils ont cela de bon que la loi a toujours prise sur eux, et les restrictions auxquelles on les soumettra (à moins d'être d'une injustice révoltante) pourront toujours

facilement être appliquées. Dans la baie de Scott, l'une des meilleures pêcheries d'alose et de hareng du comté, l'usage des rets dérivants pour pêcher l'alose a déjà été prohibé par la cour des sessions ; cependant les pêcheurs de l'endroit, craignant que cela ne soit pas une protection suffisante, parlent de présenter une pétition pour obtenir un bail des places qu'ils ont coutume d'occuper.

“ A la pêcherie de hareng de Peraux, toutes les tentures sont en claies de fascines, et, généralement, très-près les unes des autres. Ces claies de fascines, noircies par l'action du sel marin, forment de grandes lignes sombres, et sont nuisibles pour deux raisons : d'abord, parce qu'étant aperçues de loin par le poisson, elles l'effraient si bien qu'il ne s'en approche que dans les nuits noires, et ensuite, par ce qu'elles sont étroitement entrelacées au centre et ne laissent point d'issue au petit poisson, qui s'y prend en si grande quantité qu'on le transporte, à pleins tombereaux, sur les terres pour servir d'engrais.

“ Je recommanderais qu'on fit usage de seines au lieu de claies de fascines. J'ai assisté à deux assemblées, tenues par les pêcheurs de l'endroit, et ils sont tous convenus de placer un petit morceau de filet au centre de chaque claie, afin de permettre au petit poisson de s'échapper par les mailles. La pêche a beaucoup diminué, et elle a été plus médiocre que jamais, l'année dernière. Pour protéger efficacement les pêcheries de hareng et d'alose de la Baie de Scott et du bassin des Mines, je recommande respectueusement : 1° De vendre à l'encan, au plus haut enchérisseur, pour un certain nombre d'années (cinq ou six ans, par exemple) les places propres à la tenture de rets fixes, les baux devant être accompagnés d'un cautionnement par lequel le preneur s'obligerait à se conformer, en tout point, aux règlements qui pourront être passés par le département. 2° De prohiber toutes les autres espèces de rets : traiter, en un mot, les rets dérivants comme les dards à saumon, et les frapper d'amende ou au moins de confiscation. Une telle loi peut paraître dure ; mais je pense qu'elle serait appuyée par les neuf-dixièmes des gens bien pensants, qui reconnaissent la nécessité d'une réforme. Elle ne serait injuste envers aucune classe de pêcheurs, parce que l'adjudication publique donnerait à tous le même avantage de concurrence.

Annapolis—M. Carty, le garde pêche de ce comté, a été actif dans l'accomplissement de ses devoirs. J'ai visité les principaux moulins et les principales places de pêche de ce comté, dans ma tournée de l'année dernière, et j'ai trouvé la plupart des propriétaires de moulins occupés à faire placer des passes migratoires sur les barrages, et à prendre des moyens pour ramasser les sciures de bois. M. Carty dit : “ Lors de ma visite à la station du Goulet, qui est sur la rive sud de la baie de Fundy, j'ai rencontré quelques pêcheurs qui se plaignent beaucoup de ce que des Américains, associés à des gens de la Nouvelle-Ecosse, font, avec un navire d'immatriculation britannique, la pêche à la drosse qui est généralement considérée comme dommageable aux pêcheries. Ils se plaignent aussi de ce que les mêmes individus jettent à l'eau les entrailles de leur poisson, ce qui fait grand tort à la pêche du hareng dans cet endroit. Cette partie du comté n'est pas propre à la culture ; les habitants vivent principalement de pêche ; ils devraient être protégés.

La station suivante sur la baie de Fundy est l'anse à Leach, qui est environ quatorze milles à l'est de la station du Goulet. C'est un petit établissement dont les habitants vivent surtout de pêche ; ils font les mêmes plaintes que ceux de la station voisine contre les pêcheurs américains. Vient ensuite l'anse à Parker, cinq milles à l'est de l'anse à Leach. L'établissement est petit et pauvre. Les gens vivent de pêche et font les mêmes plaintes que leurs voisins. La station suivante est celle de l'anse à la Chute, dix milles à l'est de l'anse à Parker. La population se compose de blancs et de gens de couleur, et généralement ne prend plus assez de poisson pour les besoins de sa consommation. Aux alentours de cette anse, les gens sont plus à l'aise et vivent principalement de culture. La station voisine est celle de Port William, à sept milles à l'est de la précédente. La pêche du hareng y avait très-bien réussi, et il s'est pris plus de poisson à ce poste, depuis quelques années, que dans tous les autres de la baie de Fundy. Les pêcheurs attribuent leur succès à ce qu'ils ne permettent point l'usage de drosses et ne laissent point jeter à l'eau les entrailles, comme cela se pratique dans les endroits mentionnés plus haut. A huit milles environ à l'est du Port William, se trouve la station du Port George. La pêche de la morue, du hareng

de l'aigrefin etc., avait été moyenne. La station voisine est celle de Magaretville, distante de cinq milles du Port George. La pêche à cette station a été moyenne. L'établissement est prospère ; il y a un bon quai ; c'est le marché de la vallée fertile d'Annapolis. La population se livre au commerce et plusieurs personnes ont des parts dans des goélettes.

Quant aux pêcheries côtières qui commencent au bassin d'Annapolis, une grande partie de la population qui habite le littoral du bassin dépend entièrement de la pêche pour sa subsistance, et elle se plaint fortement de ce que les pêcheurs américains viennent le printemps charger leurs bâtiments de boitte pour aller dans le Goulet et ailleurs jeter leurs filets et détruire le poisson. Cette population attend protection d'Ottawa. Comme les Américains n'ont pas le droit de pêcher le poisson qui fraie, ils viennent avec leur filets et emploient des hommes de la Nouvelle-Ecosse à faire pour eux cette pêche qui cause de grands dommages.

Dans cette partie du pays, la pêche du saumon a bien diminué depuis quelques années. *La Rivière à l'Ours*, à l'extrémité ouest du comté d'Annapolis, était considérée autrefois comme la meilleure rivière à saumon du comté. Cette année, on n'a pas vu un seul saumon dans ses eaux. Cela est dû aux grands établissements d'exploitation de bois. Sur la branche est de la rivière, qui se dirige dans le comté d'Annapolis, et dont j'ai la surveillance, on compte sept barrages de moulins. Il a été placé sur le premier une passe-migratoire, par mon ordre, et j'ai institué des poursuites pour forcer les propriétaires des moulins à en mettre une sur chacun des autres barrages. *La Rivière Laquille*, qui se décharge dans le bassin d'Annapolis, est très fréquentée par le saumon ; mais il y a sur ses bords un établissement de blancs et de sauvages qui dévastent ses eaux. Sur son cours se trouvent deux barrages de moulins, tous deux pourvus d'une passe migratoire. *Le Ruisseau de Round Hill* tombe dans la rivière Annapolis, à cinq milles à l'est de la ville d'Annapolis. Ce cours d'eau est fréquenté par le saumon ; il y en a été pris plusieurs centaines ce printemps. Il y a quatre barrages, sur trois desquels j'ai fait mettre des échelles à poisson, et j'ai porté une action contre le propriétaire du quatrième moulin pour avoir négligé d'en installer une sur son barrage. *La Rivière Nictaux* se verse dans la rivière Annapolis, à environ vingt-cinq milles à l'est de l'embouchure du ruisseau de Round Hill. Il y a six barrages sur cette rivière. J'ai fait placer une échelle sur chacun. Celle qui se trouve sur le barrage le plus avant a été construite par M. James B. Patterson, à grands frais ; elle a quatre vingts pieds de long. Ce Monsieur a fait cette dépense très-volontiers et m'a donné beaucoup de satisfaction. J'ai eu bien du trouble avec d'autres avant de parvenir à faire placer des passes comme je le voulais.

La Rivière Annapolis est la principale rivière du comté. De la traverse de Clarke jusqu'à Paradis, distance de dix milles, c'est-à-dire, jusqu'où le flot se fait sentir, le saumon se prend à marée basse, mais il peut remonter la rivière à marée haute. Plus haut sur la rivière, jusqu'à la ligne du comté, les habitants ont toujours tendu illégalement, avant ma nomination, et même aujourd'hui, ils en font encore autant, parce qu'il n'y a point de gardien pour les surveiller. La rivière à l'Ours, le ruisseau de Round Hill et la rivière Annapolis, à l'est de Bridgetown sont sans gardiens. Ces cours d'eau sont importants et devraient être protégés. Je me suis occupé de cela pendant l'été. Il a été nommé un gardien pour la rivière Nictaux, mais il me paraît très-négligent.

Digby.—James H. Morehouse, Ecr., le garde-pêche du comté, m'a fait le rapport suivant :

"Sept rivières ont leur source et se déchargent dans les limites du comté de Digby. La première, *la Rivière à l'Ours*, divise les comtés d'Annapolis et de Digby jusqu'à la ligne de la marée. A ce point, cette rivière forme deux branches : l'une se dirige vers le sud, dans le comté de Digby, et se nomme la branche ouest, qui est alimentée par deux grands lacs, aux eaux très-pures, dont le fond et les rives sont de sable blanc et de gravier. A l'extrémité inférieure de cette rivière, il y a une chute, de vingt pieds environ de hauteur, qui empêche le poisson de remonter jusqu'aux lacs. Il faudrait \$200 pour rendre cet obstacle franchissable. A cause de cette chute, je n'ai point obligé les propriétaires de moulins à mettre de passes sur les barrages.

La Grande Joggin est une petite-rivière, alimentée par un lac, sur laquelle il y a trois moulins. J'ai notifié les propriétaires d'avoir à placer des passes sur leurs barrages.

La Sissabou ou Rivière Weymouth—a environ quarante milles de longueur ; elle a plusieurs gros tributaires et est alimentée par une cinquantaine de grands lacs, outre plusieurs petits lacs. Le fond et les rives de ces lacs et de ces rivières sont de sable et de gravier. Je crois que la Sissabou est admirablement propre à la reproduction du poisson. J'ai passé dix jours à visiter cette rivière, les lacs Tusket et les eaux supérieures de la rivière à l'Ours. Il y avait dans toutes ces eaux des myriades de jeunes truites. Il est certain qu'on pourrait faire de la Sissabou une pêcherie à saumon des plus productives, si ce n'était des deux empêchements suivants : aux grands moulins, à six milles de son embouchure, il y a un barrage de trente pieds de haut, et à trois milles au-dessus du barrage, se trouve une chute de la même élévation. Sur ces deux obstacles, il faudrait placer des échelles, dont le coût, pour les deux, n'excéderait pas six cent piastres, la nature paraissant avoir voulu disposer les lieux en prévision de cette nécessité.

La Grasecoque, est visitée par le saumon, mais elle n'a pas de gardien. J'ai demandé à M. Journea, le gardien de la rivière Sissabou de surveiller la Grasecoque. Il a consenti à s'en charger pour un temps, mais n'a pas voulu s'en charger permanentement, à cause de l'insuffisance de son salaire. Je pense que ce serait une économie d'augmenter son salaire de quelques piastres, afin de comprendre cette rivière dans son district. Je lui ai laissé des avis à signifier aux propriétaires de moulins pour qu'ils aient à placer des échelles à poisson sur les barrages.

Il n'y a pas de gardien au *Grand Ruisseau*. Le saumon fréquente ce cours d'eau, et j'ai donné ordre aux propriétaires de moulins de placer des échelles sur les barrages. J'ai été informé qu'on trouvait souvent des saumons morts, en bas des moulins. Ils sont tués, sans doute, par le choc des roues, en essayant de remonter le courant.

La Métigan est une rivière importante que fréquente le saumon et le gaspareau. Celui-ci sert de boitte pour la pêche de la morue. Il n'y a pas de gardien. Croyant qu'il est important d'en avoir un, j'ai prié John P. Thibodo, Ecr., de se charger temporairement de cette rivière et du grand Ruisseau ; je recommande respectueusement que ce monsieur soit nommé agent pour ce district. La Métigan est susceptible d'une grande amélioration ; une chute d'environ quatorze pieds empêche le poisson de remonter plus haut que deux milles. Avec cent soixante-et-dix piastres, on peut faire construire une échelle qui permettra au poisson de gagner les lacs. Cette mesure serait suivie d'avantages qu'on ne saurait trop priser.

La Rivière au Saumon était autrefois excellente pour la pêche du saumon et du gaspareau ; mais elle a été ruinée par des barrages construits d'une rive à l'autre, qui empêchent complètement le poisson de parvenir aux lacs intérieurs.

Il y a deux moulins à scier en construction. J'ai vu plusieurs propriétaires de moulins que j'ai avertis d'avoir à placer des échelles sur les barrages et j'ai laissé aux gardiens des avis à signifier à ceux que je n'ai point rencontrés.

J'ai trouvé chez plusieurs une disposition à éluder la loi ; cela n'est pas surprenant quand on songe depuis combien de temps ils ont l'habitude de la violer. J'espère néanmoins qu'avec une bonne gestion, les choses iront bien vers le mois de juin prochain, dans ce comté.

La baie de Ste. Marie est située entièrement dans les limites du comté de Digby. La rive sud est habitée par une population industrielle et prospère d'Acadiens-Français. Ils tirent la principale partie de leur subsistance des eaux de cette baie, qui est une importante pêcherie à maquereau. Au mois de septembre dernier, pas moins de deux cents bâtiments américains et anglais y sont venus faire la pêche. En estimant à cinquante barils la capture de chaque navire, et je pense que ce chiffre est loin d'être exagéré, on a un total de dix mille barils. Les habitans de la côte se plaignent fort de la conduite des pêcheurs, qui jettent à l'eau, dans la baie, les entrailles de leur poisson, et ils disent que si cela continue, les pêcheries à maquereau et à morue seront bientôt détruites. Je pense que le seul moyen d'empêcher cet abus est d'avoir un navire armé dans la baie, pendant la saison de pêche. La même pratique nuisible est suivie par les pêcheurs de la baie de Fundy, et il devrait y avoir des gardiens au Goulet de Digby, au trou de Gulliver, à l'anse au Sable, au Petit Passage et à West Port.

Depuis longtemps, Digby est renommé comme pêcherie à hareng. On fume le hareng

destiné à l'exportation, et on sale celui réservé pour la consommation locale. Ce poisson se prend dans des pêches en claies, tendues sur des grèves et battures qui appartiennent aux pêcheurs. Pendant l'hiver, une espèce différente de hareng, beaucoup plus grosse que l'autre, vient habiter ces eaux. Ce hareng d'hiver se prend avec des rets, et on en fait un grand commerce avec les Américains. Au printemps, il arrive souvent de prendre du saumon dans les claies, et, pour cette raison, j'ai donné ordre de mettre aux claies des portes, qui devront être levées à six heures le samedi soir, et rester ouvertes jusqu'à six heures le lundi matin.

Yarmouth. M. Crosby, l'agent pour ce comté, a fait un rapport plus détaillé qu'il ne faut; cependant, comme plusieurs renseignements qu'il donne seront utiles au département, je le cite en entier. Il dit. "Pour faire mon rapport, j'ai divisé le comté en différents districts, commençant à la ligne du comté, sur la baie. La première station "Gun Cove" est un lieu de pêche maritime; elle est exploitée par une compagnie américaine. Un grand nombre de bateaux y sont employés, et la plus grande partie du poisson est achetée par cette compagnie qui le prépare, et l'expédie sur les marchés américains.

Il a été construit, cette année, un barrage sur la rivière qui se décharge dans la baie de Chegigong, à Dyke, afin d'obtenir un pouvoir d'eau pour exploiter un moulin à broyer le quartz tiré des mines d'or situées dans le voisinage. Cette rivière a quelque importance; bien qu'elle ne soit pas fréquentée par les poissons de haut prix, le gaspareau y fraie, et on le pêche aux rets dans la baie de Chegigong, pour en faire de la boîte pour la pêche de la morue. Les pêcheurs disent que si cette rivière est obstruée de manière à barrer entièrement le passage au poisson, ils souffriront de grands dommages, à cause du manque de boîte. La station suivante est celle du havre d'Yarmouth, exploitée par quelques pêcheurs qui vendent leur poisson à l'état frais sur le marché de la ville. Nous rencontrons ensuite l'anse à Kelly, où il y a des cultivateurs industriels qui consacrent aussi une partie de leur temps à la pêche. La place voisine est la pointe Chebouge, où il n'y a qu'un seul bateau, monté d'ordinaire par quatre hommes. On ne pêche pas beaucoup à présent dans la rivière Chebouge; il y venait autrefois d'épaisses troupes de petit maquereau, mais depuis dix ans, on n'en voit presque plus. Il y a une famille de pêcheurs à la Pointe Pinkney, sur le côté est du havre de Chebouge.

M. E. Perry, gardien du district de Brunder, fait rapport que le poisson a été très-rare, cette saison. M. Baker, gardien de la Tusket Nord, constate que le rendement a été très-satisfaisant, bien que la pêche du gaspareau ne soit pas aussi abondante que par le passé. C'est surtout dans le district de M. J. A. Hatfield que l'on prend le plus de gaspareau et de saumon. Dans les pêches en claies, en bas du pont, il a été pris 769 barils de gaspareau, et la valeur de 1,985 lbs. de saumon. Aux chutes, on a pris, avec les coffres et les rets, 680 barils de gaspareau, et la valeur de 370 lbs. de saumon. Ici, vingt pêcheurs prennent, à peu de frais, presque autant de gaspareau que cinquante pêcheurs en peuvent prendre dans vingt pêches en claies, coûtant de \$50 à \$100 chacune, et couvrant un espace double de celui occupé par les premiers. Le district E sous la surveillance de M. Kavanagh est étendu, et renferme un grand nombre de pauvres colons, établis sur les bords de la rivière. Aujourd'hui, c'est à peine s'ils peuvent attraper chacun une couple de barils de poisson, ce qui ne paie pas leurs frais de filets et le temps qu'ils perdent à leur occupation ingrate, tandis que les règlements proposés, s'ils sont fidèlement observés, leur permettront de faire une bonne pêche, suffisante, du moins, pour leurs besoins pendant l'hiver.

Le district de M. Ruper commence en haut de la branche *Coolestream*. Il n'y a rien été pris du tout. Cela n'est pas étonnant, quand on songe que, depuis plusieurs années, les barrages ont toujours été fermés. Si ce n'était des autres branches et des lacs inférieurs, le poisson aurait été annihilé depuis longtemps. Bien peu de propriétaires de moulins ont placé des passes sur leurs barrages, mais il faut que ceux-ci soient ouverts ou bien qu'ils soient enlevés. Dans le district G, est comprise la *Rivière au Saumon*, depuis son confluent avec le Tusket jusqu'à son embouchure. Elle peut-être rendue très-productive. Elle doit son nom à sa richesse passée. M. Nickerson est un bon officier; il a préparé un état complet de la capture dans cette rivière, cette année. Ici se termine la Tusket et ses branches. Il faut maintenant faire le tour de l'île, en passant par Indian

Slum, et visiter le havre de *la rivière à l'Anguille et la rivière Abraham*. On entre par un étroit passage (sur lequel est le pont de la grande route) dans le lac à l'anguille, qui n'a pas moins de quatre à cinq milles de long. Au-dessus de ce lac, il y en a treize autres (le dernier étant à neuf milles du premier,) qui forment une immense frayère. Ici, comme toujours, les inévitables barrages et autres obstructions, la pêche incessante dans les passes étroites qui unissent les lacs entre eux ont a peu près ruiné ces belles frayères.

La rivière Argyle, qui vient ensuite en importance n'a pas de gardien. A la tête de cette rivière, on prend aux rets des masses de gaspareau. Le havre a quelques bateaux qui vont pêcher en eau profonde.

La rivière Pubnico n'a pas non plus de gardien. Je l'ai visitée cet automne. Grand nombre d'habitants se livrent à la pêche maritime et ils n'ont pas moins de 30 goëlettes, du port de 30 à 75 tonneaux, dont plusieurs sont de beaux bâtiments très-bien armés et montés par plus de 300 hardis marins, qui vont, le printemps, faire la pêche sur les bancs, et l'automne, dans la baie. Ces pêcheurs trouvent à Yarmouth, à Lock's Island, Ragged Island et Halifax, des fournisseurs qui prennent du poisson en retour de leurs avances. Dans le port, on pêche le hareng et le maquereau avec des rets fixes. A trois milles plus bas, est le *ruisseau de Hipson*, le seul où il se prend du gaspareau. Il descend de deux lacs, dont l'un est réclamé comme propriété privée; mais je pense avoir convaincu les propriétaires que le gouvernement a droit de régler la manière dont ils doivent y faire la pêche.

Il y a encore le grand lac Barron, qui est situé dans notre comté, et dont la décharge se trouve à la tête de Barrington. J'ai appris que les sciures de bois etc., encombraient la rivière. M. Muir de Shelburne doit voir à cela. Bon nombre de gens de Pubnico vont à ce lac tendre des pêches à gaspareau. La pêche de l'anguille est considérable sur les différents cours d'eau. Il s'en prend beaucoup dans la rivière au saumon, pendant la montée, en octobre et novembre. Les rivières Argyle et Pubnico offrent le même avantage, sous ce rapport. Dans la Tusket, il paraît y avoir deux différentes espèces d'anguille.

Nous n'avons les gardiens et moi reçu notre nomination que vers la fin de la saison, et, pour cette raison, les chiffres que nous avons recueillis ne sont peut-être pas aussi exacts qu'ils auraient pu l'être; toutefois, je pense que nous donnons, à peu près, la quantité réelle de la capture. Il se prend peu de gaspareau et de saumon, mais ce qu'il y a d'étonnant c'est qu'un aussi grand nombre de ces poissons parviennent à s'échapper, d'une année à l'autre. Je m'attends à une bonne pêche pour la saison prochaine, de nombreuses troupes de jeunes ayant gagné la mer cet automne, grâce à la surveillance des agents. Il y a quelques années, on considérait 3,000 barils comme un bon rendement. Cette année, nous n'avons eu que 2,119 barils.

Les choses vont bien et la population est disposée à faire ce qu'elle peut pour améliorer les pêcheries. Il y a eu quelques cas d'infractions, dont je vous transmettrai un rapport, suivant mes instructions.

A l'embouchure de la rivière Tusket, se rencontrent plusieurs îles, dont l'une est connue sous le nom de l'île au Meurtre. Elle est très-fréquentée par les pêcheurs, du mois de mai au mois de novembre. Elle offre un bon havre, d'accès facile; il s'y prend beaucoup de maquereau et de hareng pour servir de boitte, et l'égalité de la grève présente toute facilité pour faire sécher le poisson. J'ai visité cet endroit l'été dernier pour expliquer la loi aux pêcheurs et les empêcher de préparer leur poisson sur le rivage et d'en laisser emporter les entrailles par la marée, qui monte transversalement dans l'embouchure de la Tusket, car cela ne peut manquer de faire beaucoup de tort à la rivière. J'ai rencontré là une centaine de bateaux et de barges, de Barrington, de l'île-du-Cap et autres endroits. M. Newell demeure à proximité de l'île, et je pense qu'il serait avantageux de le nommer gardien pour ce lieu, à un petit salaire (soit de \$10). Il accepterait cette charge et donnerait volontiers son concours pour la protection des pêcheries de *Shelburne*. Ce comté est l'un des plus importants de la province, à cause des pêcheries côtières et fluviales qu'il renferme, et je suis heureux de dire qu'il y a un progrès notable dans leur protection. Sur la Clyde, nous avons fait placer trois bonnes échelles à saumon; trois, sur la Shelburne; une, sur la Jordan et une sur la rivière à la Marte, dans le haut desquelles le poisson s'est montré de nouveau après être disparu depuis plusieurs années. Sans doute,

il suffira de quelques années pour convaincre les gens qu'il est sage de se conformer à la loi des pêcheries. Comme dans beaucoup d'autres comtés, les gardes-pêche demandent des gardiens, qui, dans bien des cas, sont indispensables. J'ai fait observer cependant qu'il fallait avec le personnel actuel améliorer le plus possible la condition des pêcheries, car si nous faisons voir au gouvernement que les profits réalisés par la protection l'emportent sur les dépenses qu'elle nécessite, nous n'aurons plus alors de difficulté à faire augmenter le nombre des agents. Plusieurs des meilleurs bâtiments-pêcheurs de la province appartiennent à ce comté. Je n'ai pas eu de rapport de l'agent local, mais je sais qu'il s'est occupé activement de son devoir.

Comté de la Reine.—S. T. N. Sellon, Ecr., l'excellent agent de ce comté, dit dans son rapport : " La pêche de cette année a été très-médiocre ; l'absence d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis fait que nombre de nos pêcheurs s'engagent sur les bâtiments américains, pour la saison de pêche. La rivière du Port Medway et la Liverpool sont celles de la Nouvelle-Ecosse qui ont le plus rapporté de saumon et de gaspareau. Un filet de 18 brasses, tendu à un quai de cette ville, a capturé, dans une nuit, vingt-cinq saumons, et j'ai vu délivrer à un marchand 180 barils de gaspareau, comme partie du produit d'une journée de pêche. Le poisson a été très-abondant ; il s'est pris dans la Liverpool et la rivière du Port Medway deux mille barils de saumon et trois mille barils de gaspareau. "

M. Freeman, de la rivière à la Marte, m'a dit qu'en mai dernier il a vu un grand nombre de jeunes saumons dans le ruisseau de l'Ouest, et qu'il en a même pris quelques-uns à la main. Ce ruisseau descend " du lac Pebble," passe par deux autres lacs et vient se verser dans notre rivière. Il peut devenir une précieuse frayère et mérite qu'on s'en occupe. La rivière du Port Medway a aussi de belles places pour la reproduction. Nos rivières sont encore assez visitées pour se repeupler et, si nous y apportons l'attention nécessaire, nous obtiendrons cet important résultat à peu de frais. C'est un point que je recommande à votre attention. J'ai visité tous les barrages de moulins, d'abord pour expliquer la loi aux propriétaires, et ensuite, après le 30 septembre, pour constater ce qui avait été accompli. Vû l'hostilité de la loi a rencontrée, je puis dire qu'il a déjà été fait un pas important, depuis les quelques mois que je suis nommé, mais il faudra faire bonne garde pendant la saison prochaine.

District Ouest de Lunenburg.—M. Henri S. Jost, garde-pêche de ce district, m'a transmis un rapport intéressant, dont voici la substance : " Ce district, pour lequel il vient d'être présenté une pétition, comprend la côte sur un peu plus de la moitié du comté, et est plus peuplé proportionnellement à l'étendue du territoire que le district de l'est. Le rendement de la saison, sans parler de ce qui a été consommé à l'état frais sur les lieux, donne les chiffres suivants : 39,351 quintaux de morue, plus 1,766 quintaux de pois son mêlé, en tout, 41,117 quintaux ; 9,344 barils de hareng ; 2,211 barils de maquereau ; 25,377 gallons d'huile de foie de morue ; 1,000 gallons d'huile de veau-marin ; en tout 26,377 gallons d'huile. Valeur, \$186,467.00.

Quatre-vingt-une goëlettes, du port collectif de 3,742 tonneaux, ont été plus ou moins occupées à la pêche pendant la saison ; quelques-unes, pendant toute la saison—soit huit mois—les autres, de trois à six mois, plusieurs ne faisant qu'un seul voyage pour la pêche de la morue sur la côte de Labrador, ou dans cette partie du golfe connue des pêcheurs sous le nom de " Baie du Nord." 1,274 hommes et 460 bateaux ont été employés à la pêche, pendant différents espaces de temps. Nous n'avons que peu de goëlettes qui vont sur les bancs, et encore n'y restent elles que quelques semaines, au commencement de la saison, avant de se rendre au Labrador ou à la baie, dans la première partie du mois de juin. La pêche sur les bancs n'a pas été rémunérative ; et de temps à autre, la perte d'ancre et de câbles cause de grands dommages à l'armateur. Cette pêche et la pêche côtière ont produit cette année 6,610 quintaux, tandis que nos bâtiments venant de la baie et du Labrador ont rapporté 34,507 quintaux.

La pêche du Labrador, somme toute, n'a pas été bonne cette année. Quelques bâtiments ont fait une campagne heureuse, mais la majorité n'est revenue chargée qu'à demi ou aux trois quarts. La pêche de la morue à la Baie a été meilleure, et presque tous les bâtiments sont revenus bien chargés. Ceux destinés à la pêche de la Baie ne

sont pas généralement aussi gros ni aussi bien armés que ceux qui vont au Labrador. Les premiers sont, en grande partie, employés comme caboteurs, pendant le reste de l'année. La pêche du maquereau a manqué cette année : il a été pris seulement 1,310 barils à la Baie, et très-peu de maquereau de printemps sur la côte.

Indépendamment de leur valeur intrinsèque comme *commodité* et source de richesse, les poissons de nos rivières constituent l'élément indispensable de prospérité pour nos pêcheries côtières ; nous avons donc une double motif de protéger et de multiplier la population de nos rivières. A ce sujet, je dois aussi spécialement faire remarquer que la pêche à la seine et aux rets a été très-mauvaise depuis quelques années. Les rivières ont été surveillées dans ce district, autant qu'il a été possible de le faire.

La rivière Mushamush ou Kedy a été visitée, et on y a fait strictement exécuter les règlements. Les passes migratoires ont été examinées ; le gaspareau a remonté très-avant dans des lieux d'où il était disparu. Cette rivière tombe à la tête de la Baie de Mahone et est traversée par le pont du grand chemin. Le chenal de la baie est étroit sur un certain parcours, en bas du pont, et on croit qu'il est quelquefois barré clandestinement par des rets à saumon. Cette année, il y a eu plus de saumon que d'ordinaire dans cette rivière, et il faut espérer que la surveillance d'un agent sur les lieux va mettre fin aux pratiques illégales. Il y a plusieurs moulins sur cette rivière jusqu'à dix-huit milles de son embouchure.

Rivière La Hève. A Bridgewater, situé sur le bord de la rivière, à environ 18 ou 20 milles de son embouchure, est le pont de la Hève. Le flot se fait sentir un mille plus haut que le pont. Ici, on rencontre le premier moulin de M. E. D. Davison, avec un barrage qui traverse la rivière. Entre la rive ouest et l'extrémité du barrage, se trouve la passe que M. Davison a fait construire, et qui a subi des modifications pour satisfaire les vues des inspecteurs précédents du comté. M. Davison affirme que le poisson remonte par cette passe, tandis que d'autres prétendent, avec autant d'énergie, que cela ne peut être à cause de l'insuffisance de l'installation. M. Davison prétend connaître ce qui est nécessaire, et se dit prêt à le faire. Il a été opéré quelques changements dans la disposition de cette passe pendant les basses eaux, et on espère qu'ils seront suffisants. Lorsque M. Davison a construit son barrage, il a eu en vue d'y placer une échelle à poisson, conformément aux prescriptions de la loi de cette province ; mais avant qu'il l'eût placée, la loi a été amendée au sujet de l'échelle, et voilà pourquoi la passe se trouve située comme elle l'est. A un demi mille en haut du premier moulin, il y a un autre ou un moulin neuf appartenant aussi à M. Davison. Le barrage qui traverse la rivière a été terminé cette année ; il est pourvu d'une passe qui est placée dans le chenal. M. Davison n'a rien épargné pour assurer l'efficacité de cette passe qui, on le pense, répondra à son objet.

A un mille plus haut, M. Rodenheizer et autres ont bâti aussi un magnifique moulin. Le barrage traverse la rivière et laisse un espace entre l'extrémité est et la rive pour une passe migratoire ; les propriétaires disent que ce passage est suffisant pour faire monter le poisson, mais on n'a pu constater s'il était bien approprié, parce que le saumon et le gaspareau ne sont point parvenus jusque là, depuis la construction du barrage inférieur.

A partir du moulin de Rodenheizer en remontant, on rencontre sur la rivière principale et sur ses branches plusieurs barrages, offrant plus ou moins de facilités à l'ascension du poisson. Jusqu'à ces dernières années, on prenait assez de saumon en différents endroits comprenant un espace de dix à quinze milles à partir de ce point, en remontant la rivière principale et ses branches. Maintenant tout le monde dit qu'on ne voit plus de saumon ni de gaspareau dans ces endroits. La rivière principale et ses branches s'étendent au loin à l'intérieur, jusqu'aux comtés d'Annapolis et du Roi. Les exploitations forestières se poursuivent avec plus d'activité que jamais sur la rivière La Hève. Il paraîtrait que le bois devient rare sur la Port Medway et la Liverpool, car outre M. Davison, deux autres compagnies du comté de la Reine ont commencé des exploitations sur la rivière La Hève. L'une de ces compagnies, celle des MM. Macks, a construit un moulin à vapeur à l'anse Rudolf, à environ cinq milles en bas de la ligne de la marée. Naturellement, ce moulin n'a pas de barrage pour nuire au poisson.

Pendant la saison dernière, on a pris, contrairement à la loi, du saumon, de l'alse et

du gaspareau dans le voisinage et au pied du barrage inférieur de M. Davison. Ce monsieur me dit : "si le poisson n'était pas poursuivi en cet endroit, il remonterait la passe." Les braconniers prétendent que le poisson ne peut franchir le barrage, *qu'il ne descendra plus à la mer*, et concluent que mieux vaut le prendre que le laisser périr inutilement.

Il est difficile d'avoir affaire à ces raisonneurs. Plusieurs sont des sauvages ; d'autres, sans l'être, ne sont guère plus avancés. Il serait à peu près impossible de leur faire payer l'amende. Ici, le saumon est pêché à la mouche, surtout par les sauvages qui emploient du reste, dit-on, tous les moyens pour le capturer. Dans des cas semblables, la pêche de surface n'est pas prohibée par l'acte des pêcheries, mais nous avons dans ce comté un règlement des sessions qui paraît prohiber *toute espèce de pêche* dans l'étendue de douze rods d'un barrage de moulin ; je ne crois pas cependant que ce règlement ait eu en vue la pêche à la mouche avec canne et ligne. On n'a pu réprimer la pêche en fraude, par ce qu'entre autres raisons, l'agent local n'a été nommé qu'après la migration ; cependant quelques délinquants ont été poursuivis ; ils ont plaidé ignorance de la loi ; mais l'excuse n'a pas été admise. Comme il a été nommé un gardien pour cet endroit et qu'on avise aux moyens à prendre pour faire observer les règlements, j'espère que, la saison prochaine, le poisson pourra remonter la rivière en liberté, et par son action même sera décidée la question de l'utilité de la passe du moulin de M. Davison.

La *Petite Rivière* est située dans le township de New Dublin, et l'exploitation des bois s'y fait sur un grand pied. Il y a d'assez gros moulins à Crouse Town, Conquerall et Hebbs, et on se plaint de la diminution du poisson dans ces endroits. Ici, comme à La Héve, l'agent a été nommé à la fin de la saison. Il a été pris néanmoins quelques mesures qui seront poursuivies l'an prochain.

Voici les arguments qu'on fait valoir de part et d'autre pour et contre les moulins à scier. Leurs adversaires disent que ces moulins ruinent le pays de deux manières : 1° ils détruisent les saumons et les gaspareaux reproducteurs, empêchent la multiplication de ces espèces, et tarissent ainsi une source de richesse ; ils font encore disparaître les petits poissons de pâture, et, par conséquent, éloigner de nos rivages ces troupes innombrables de morue, de hareng et de maquereau, qui autrement viendraient les visiter et nous procurer une mine inépuisable de richesse ; 2° ils sont cause de la destruction des bois forestiers, appauvrissent le pays et retardent la colonisation, au grand détriment des intérêts agricoles. De son côté, le propriétaire de moulin répond : "je ne détruis pas vos pêcheries ; votre poisson ne peut-il se reproduire comme auparavant ? mais vous demandez l'impossible. Vous voudriez qu'il y eût autant de poisson de nos jours que lorsqu'on n'en prenait presque point—alors que notre population était dix et vingt fois moindre qu'aujourd'hui. Nos rivières ont les mêmes dimensions qu'autrefois, et c'est folie de s'attendre à voir régner la même abondance, à moins qu'on ne prenne quelque moyen d'augmenter la multiplication des espèces. Le poisson que vous prenez, vous voudriez sans doute qu'il se retrouvât encore dans les eaux !" Le propriétaire de moulin ne manque point non plus de mentionner le nombre de bras qu'il emploie, le commerce créé par son industrie, les navires employés à l'exportation de ses produits, l'argent ou les marchandises qu'il reçoit en retour. J'ai été témoin de ces discussions, mais je n'entreprendrai point ici de me prononcer sur ce sujet.

Quant à la circulaire du Département de la marine et des pêcheries, en date du 30 juin 1869, relative à ce qu'on appelle la clause du dimanche, je dois dire que jusqu'à présent, en cette province, la fermeture n'a pas été observée pour les rets tendus *en dehors* des rivières. Les rets de baie sont défendus par la loi à moins d'un mille de l'embouchure des rivières, et les rets de grève sont aussi prohibés *dans* les rivières par un règlement des sessions.

Par un ancien règlement des sessions, les rets en rivières, au-dessous du point où la marée se fait sentir, ne doivent être tendus que depuis le lundi matin au *vendredi* soir ; mais comme l'acte provincial de même que l'acte fédéral fixe ce temps du lundi au *samedi* soir, ce règlement des sessions n'a point d'effet.

Pour ce qui est de la pêche sur grève en dehors des rivières, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire lever les rets le samedi, ni de soumettre les pêcheurs à d'autres restrictions légales que celles prévues par l'acte sur l'observation du dimanche.

Je crois qu'on a bien fait de changer le règlement et que la distance de trois milles, à

partir de l'embouchure des rivières, est bien suffisante dans la plupart des cas, et plus qu'il ne faut dans quelques uns ; mais dans certains cas particuliers, cela dépendra beaucoup du point où l'on fixera la situation de l'embouchure. Afin d'empêcher les contestations, il sera nécessaire (pour les fins de ce règlement,) de faire déterminer par quelque autorité la position de l'embouchure des rivières, quand la chose n'aura pas déjà été faite.

District de l'Est.—Daniel Dimock, écr., l'agent local, n'a pas fait de rapport ; je ne puis par conséquent donner de détails sur l'état des pêcheries de ce district ; mais comme j'ai passé quelques jours dans cette partie du comté, l'été dernier, je sais que les agents ont pris des mesures qui auront bientôt leur effet. Aussitôt après avoir reçu la circulaire que m'a adressée le Département, le printemps dernier, demandant des informations sur l'effet probable de la loi adoptée, à la dernière session, au sujet de la fermeture hebdomadaire, j'ai transmis des copies de cette circulaire à différents gardes-pêche qui, à mon avis, étaient à portée de recueillir les meilleurs renseignements. Voici ce que m'a communiqué M. Dimock : “ Je prends la liberté de ne point partager l'avis de quelques honorables membres sur la fermeture hebdomadaire, et sur l'effet qu'elle doit avoir pour les pêcheries à maquereau et à hareng. Il n'y a guère de places, le long de la côte, où la pêche du maquereau et du hareng soit plus exploitée que dans le district dont je suis chargé. On fait aussi avec assez de succès la pêche du saumon. Veuillez vous rappeler que la fermeture hebdomadaire n'est pas une expérience nouvelle ; qu'elle existe depuis longtemps, en vertu d'une loi de cette province. De plus, comme quelques rivières subissent l'influence de la marée plusieurs milles à l'intérieur, et qu'elles sont étroites, les sessions ont ajouté une journée à la fermeture hebdomadaire, et sur nos centaines de pêcheurs de hareng et de maquereau, pas un seul ne s'est plaint ; ce qui prouve clairement que cette mesure ne leur est pas préjudiciable. Le fait est qu'ils n'ont aucune raison de se plaindre, et voilà pourquoi ils ne se plaignent pas. Si on abolit la fermeture, l'effet, surtout dans les rivières que je viens d'indiquer, ne manquera pas de se faire bientôt sentir, et les saumons et les gaspareaux ne pourront remonter qu'en petit nombre à leurs frayères. Ce sont les pêcheurs de saumon qui se plaignent, et leurs plaintes sont dues en grande partie au prix excessif du saumon, pendant le mois de mars et partie du mois d'avril. Si la fermeture hebdomadaire ne commençait qu'en mai, on n'entendrait personne murmurer, parce qu'alors le saumon a beaucoup perdu de son prix. La violation de la fermeture hebdomadaire est considérée comme une offense légère. Personne condamné à l'amende pour cette offense n'a pu, à ma connaissance, donner une excuse raisonnable. En recueillant mes statistiques, j'ai demandé aux pêcheurs de maquereau et de hareng s'ils avaient quelque cause de plainte à ce sujet ; ils m'ont invariablement répondu que non.

Halifax.—Le district de l'ouest est sous la charge de John Fitzgerald, écr., ancien et fidèle serviteur public, qui s'acquitte bien de son devoir. Dans son rapport, il dit : “ En juillet, j'ai fait la visite des rivières de mon district, et je les ai toutes trouvées obstruées de barrages de moulins. Le saumon, le gaspareau et la truite iraient en épaisses troupes frayer dans ces rivières, s'ils n'étaient empêchés par ces obstacles, dont deux se trouvent placés à la ligne de la marée haute. Suivant mes instructions, j'ai notifié les propriétaires de moulins, mais le temps de la montée du poisson en rivière était passé. Je prendrai des mesures pour leur faire exécuter les prescriptions de la loi, dès avant le mois de mars, vû que le poisson commence à faire son ascension vers le premier d'avril. Quant aux pêcheries cotières, j'ai visité tous les ports et anses. Les pêcheurs étaient satisfaits de la nomination d'un garde-pêche, parce que les différends qui s'élèvent entre eux pourront être réglés, sans procès. J'ai pu, avec beaucoup de trouble, à cause de la saison avancée, obtenir des chiffres sur le nombre d'hommes, de navires et de bateaux employés à la pêche, ainsi que sur la quantité et les espèces du poisson pris dans mon district. Je regrette d'avoir à dire que la pêche du maquereau d'automne a complètement manqué cette année.”

Au sujet de la circulaire sur la fermeture hebdomadaire, M. Fitzgerald dit : “ Comme la côte de ce district est baignée par l'océan, si les pêcheurs étaient obligés de lever leurs rets le samedi, à six heures, il leur serait souvent impossible de les remettre en place pendant quatre ou cinq jours ; si la règle était appliquée, il leur faudrait abandonner la pêche comme moyen d'existence. Je trouve très-juste l'ordre en conseil qui restreint le para-

graphe 14 de l'acte des pêcheries. Les pêcheurs n'ont pas l'habitude de faire la pêche le dimanche, excepté dans des occasions extraordinaires, où, s'ils étaient empêchés de la faire, ils manqueraient une excellente aubaine.

District de l'Est.—M. Sibley, garde-pêche de ce district, a une charge très-importante. Les rivières dont il a la surveillance sont nombreuses et considérables; la côte de son district est très-étendue (environ 120 milles), et il n'a que deux gardiens; il est obligé de voyager beaucoup plus qu'il ne ferait s'il avait un nombre suffisant de gardiens; les rivières ne peuvent être surveillées comme elles devraient l'être. M. Sibley a été très-actif et a beaucoup fait. Il dit: "comme la saison de la pêche du saumon et du gaspareau était très-avancée lorsque j'ai reçu ma nomination, je me suis surtout occupé de prendre des mesures en vue des opérations du printemps prochain. L'usage que l'on fait des engins de pêche, dans presque toutes les rivières de la côte de l'Est, de Dartmouth à Ecum Sum, doit finir par causer la destruction des espèces qui les fréquentent. De Dartmouth à Ecum Sum, la distance est de 107 milles, et à tous les huit ou dix milles, on rencontre l'embouchure d'une rivière dans laquelle le poisson remonte frayer."

Les principales rivières à saumon sont: *la rivière au Saumon*, qui se décharge dans le havre de Lawrencetown; *la Musquodoboit*, qui a une longueur de soixante milles; *la rivière au Saumon*, qui se décharge dans le havre de Jeddore; *la rivière de Ship-harbour*, avec ses lacs, dont le parcours est de trente milles; *la Tangier*, de vingt-cinq milles de long; *les deux rivières de Sheet Harbour*, qui viennent tomber dans ce havre et qui parcourent chacune, l'une à l'est et l'autre à l'ouest, une étendue d'environ quarante milles; *la rivière de Quoddy Harbour*, large mais peu longue; *la rivière au Saumon* qui se jette dans le havre au Castor, et a vingt-cinq milles de long; *la rivière Moïse*, de trente milles de long, qui reçoit deux tributaires; *la rivière Ecum Secum*. Avant les barrages de moulins, le saumon, la truite, le gaspareau et l'éperlan allaient en troupes nombreuses frayer dans ces rivières. Les anciens habitants racontent des faits qui paraissent incroyables, mais dont je ne mets pas en doute la vérité, sur l'abondance de la pêche qui se faisait autrefois dans quelques unes de ces rivières.

Je crois avoir réussi, avec l'aide des gardiens, M. William Hall, de Sheet Harbour, et M. William Guild, de Petpeswick, à faire placer des passes suffisantes dans toutes les rivières sur la côte Est, excepté dans celles de Ship Harbour et de Sheet Harbour Est. Pas un poisson ne peut remonter la rivière de Ship Harbour, l'un des plus importants cours d'eau du comté d'Halifax pour la reproduction. On a placé autrefois deux passes sur les barrages, mais elles ont été inutiles. Il faudra essayer quelqu'autre plan. Dans la rivière Est de Sheet Harbour, les propriétaires ont placé une passe sur le barrage de leur moulin, suivant le modèle fourni par le gouvernement provincial. La passe a coûté deux cents piastres et les propriétaires eux-mêmes reconnaissent qu'elle ne répond point à son objet. Si l'on faisait disparaître les deux obstacles qui se rencontrent, l'un sur la rivière Est de Sheet Harbour, l'autre sur celle de Ship Harbour, le poisson pourrait remonter, sans empêchement, toutes les rivières qui se jettent dans les baies, sur la côte Est du comté d'Halifax.

Pendant les deux dernières semaines de décembre, j'ai parcouru la côte et visité tous les havres pour recueillir des renseignements sur le produit de la pêche. J'ai lieu de croire qu'il a été plus considérable que ne le fait voir l'état fourni, car les gens étaient peu disposés à dire ce qu'ils avaient pris.

La côte Est d'Halifax est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en parler au long. L'opinion des pêcheurs, que je me borne à consigner ici, est que le manque de protection dans la rivière est cause qu'il n'y a plus de petit poisson de pâture dans le havre, disparition qui a pour conséquence de faire éloigner le gros poisson des rivages. Depuis dix ans, la pêche a diminué de moitié, et les pêcheurs attribuent cette diminution à la cause que je viens d'indiquer.

Dans le cours de l'été, j'ai fait trois fois le tour de la côte et des rivières. J'ai examiné soigneusement de quelle manière les rets étaient tendus et en quel état se trouvaient les barrages dans chaque rivière, afin que le poisson pût remonter sans encombre aux frayères. Je n'ai pas de doute que si l'on apporte le soin nécessaire aux pêcheries fluviales, le poisson ne revienne sur les côtes en aussi grande abondance qu'autrefois.

Guysborough.—L'état du rendement de la pêche pour la province fait voir que ce comté est celui qui produit le plus de poisson. M. Tory, le garde-pêche, a énergiquement et habilement rempli son devoir, comme l'indique le montant des amendes qu'il a recouvrées.

Il s'exprime ainsi dans son rapport : " Je regrette de ne pouvoir dire qu'il n'y a pas eu de violations ; l'état des amendes que j'ai perçues montre assez le contraire. Quoique j'aie réussi à faire condamner bon nombre de fraudeurs, il en reste encore plusieurs autres dont j'ai entendu parler, mais, à l'exception d'un seul qui a été poursuivi devant la cour suprême, il n'y avait pas contre eux de preuve suffisante pour intenter une action. Vous verrez que presque toutes les infractions sont d'avoir pêché au dard, et j'ai tout lieu de croire que cette pratique continuera. Avec la loi, telle que nous l'avons aujourd'hui, les fraudeurs peuvent, dans bien des cas, défier le garde-pêche. Si l'on veut réprimer la destruction par le dard, il faudra changer la loi et autoriser les gardes-pêche à employer la force pour prévenir et faire cesser la fraude. Les dardeurs font généralement leur œuvre après minuit et se déguisent de manière à ne pouvoir être reconnus, s'ils ne sont dépouillés de leur affublement. C'est une chose irritante pour les agents de pêche d'avoir à passer les nuits en veilles pour être témoins de violations qu'ils ne peuvent empêcher, et qu'ils n'ont pas même la satisfaction de punir. Si l'emploi de la force était permis, je pense qu'on n'aurait jamais besoin d'y avoir recours, parce que les gens, sachant qu'ils ne pourraient échapper, ne s'aventureraient point à commettre d'infractions. Je crois aussi que l'on devrait abroger les formules et le mode de procédure que prescrit l'acte de la Nouvelle-Ecosse et n'avoir qu'une seule procédure pour tout le Canada, vû qu'il est quelquefois difficile de se procurer la signature de deux magistrats. Cela réglerait aussi la question de savoir lequel des deux modes de procédure on doit suivre dans la Nouvelle-Ecosse.

Il arrive souvent que la loi est violée dans un comté par des personnes d'un comté voisin ou appartenant à des embarcations, et avant que vous ayez eu connaissance du fait, ces personnes ont disparu. Un officier des pêcheries ou un juge de paix devrait, dans ces cas, avoir autorité de faire exécuter son mandat d'amener dans un comté voisin du sien par un constable aussi autorisé à cette fin.

Pictou (District de l'Ouest).—Je n'ai pas reçu de rapport de Thomas Graham, Ecr., garde-pêche de ce district, mais je sais, par ma propre observation, qu'il a beaucoup fait pour mettre la loi à exécution. Plusieurs barrages de moulins ont été pourvus de passes migratoires, mais un peu tard pour être utiles, l'automne dernier. Le saumon commence à remonter les rivières vers la fin de septembre et continue à les remonter pendant tout le mois d'octobre. Il y a de belles rivières dans ce district, mais elles sont presque dépeuplées. Les pêcheries côtières ne sont pas beaucoup exploitées ; la population s'occupe principalement de l'exploitation des mines et d'agriculture ; elle ne s'adonne guère à la pêche, si ce n'est pour se procurer le poisson nécessaire à sa consommation.

District de l'Est.—Les habitants de cette partie du comté se livrent beaucoup plus à la pêche que ceux du district de l'ouest. Ils prennent un nombre considérable de saumons dans des pêches de rets sur le rivage du golfe, pendant les mois de juin et de juillet ; les saumons de ce lieu sont les plus beaux que j'aie vus, et pèsent souvent de trente-cinq à quarante livres. M. Murray, l'agent local, a fait rapport comme suit : " Je vais décrire les rivières qui se trouvent dans le district de pêche dont je suis chargé et indiquer les obstructions qu'on y rencontre. *La rivière Barney*, à environ six ou sept milles plus haut que la ligne de la marée, se divise en trois branches. Il y a un barrage de moulin sur la branche de l'ouest, à environ six milles plus haut que la ligne de la marée ; on n'a jamais vu de saumon remonter plus loin que trois milles au-dessus du barrage. Sur chaque autre branche, celle du milieu et celle de l'est, il y a un barrage, à environ huit milles plus haut que la ligne de la marée. Le saumon n'a jamais remonté sur ces deux branches plus loin que deux ou trois milles au-delà des barrages. *La rivière des Français* se divise en deux branches, à environ un mille plus haut que la ligne de la marée. Sur la branche ouest, il n'y a pas d'obstructions ; mais sur la branche est, environ deux milles plus haut que la ligne de la marée, MM. Smith et Forbes ont un moulin. On n'a jamais vu cependant le saumon remonter au-delà de l'endroit où il est situé. Sur *la rivière Sutherland* à trois

milles environ plus haut que la ligne de la marée, se trouve une chute de 30 à 40 pieds que le saumon ne peut franchir. Il y a un moulin à cette chute, mais c'est le seul jusqu'à la ligne de la marée. On rencontre d'autres barrages plus loin sur la rivière Barney et la rivière des Français. Je n'ai point fait poser d'échelles à poisson sur les barrages, cette année, pour diverses raisons, et entre autres, pour les suivantes : J'ai, en septembre, la visite de W. H. Rogers, Ecr., et après avoir fait ensemble la tournée et la visite des barrages de moulins sur les différentes rivières, nous en sommes venus à la conclusion que le poisson serait mieux protégé par la présence de gardiens chargés de surveiller l'espace compris entre les moulins et la ligne de la marée. Les meilleures frayères sont en bas des moulins ; j'en ai compté de vingt à vingt-cinq dans une seule rivière ; plus haut, le lit des rivières est rocheux et impropre à la reproduction du poisson. J'ai entendu dire que certains individus qui résident en haut des moulins, se plaignent de ce qu'il n'a pas été placé de passes sur les barrages ; ce n'est pas le désir de voir protéger le saumon qui les inspire, mais bien celui de le pêcher plus aisément dans les lieux où les rivières sont étroites et sans protection. J'ai tâché, avec l'aide des agents, de réfréner la pêche au dard. Cinq individus ont été surpris à pêcher au dard ; j'ai porté des actions contre eux, mais le constable n'a pas encore pu les rejoindre. Pour empêcher cette destruction illégale du saumon, il me faudrait deux autres gardiens, l'un sur la rivière Barney et l'autre sur la rivière des Français.

Antigonish.—Richard Smith, écuyer, le garde-pêche de ce comté, ne m'a pas fait de rapport par écrit, mais j'ai passablement voyagé dans ce comté, l'été dernier, et j'ai trouvé de très-bonnes échelles à saumon sur les barrages. C'est M. Smith qui les a fait installer, et quoiqu'elles ne soient point construites d'après le modèle du département, cependant, je ne doute pas qu'elles ne répondent à leur objet. Il y a de belles rivières à saumon dans ce comté ; la pêche de ce poisson y est considérable, comme on le verra, en se reportant aux statistiques. M. Smith est un officier actif, et les pêcheries sous son contrôle deviendront bientôt ce qu'elles doivent être. Les pêcheries côtières de ce comté sont considérables et une partie de la population en fait son occupation principale. Ce comté est aussi l'un des plus beaux comtés agricoles de la province, et la plupart des habitants se livrent à l'agriculture.

Richmond.—Le district de l'Ouest comprend l'Isle Madame, peuplée en grande partie d'Acadiens, dont l'occupation principale est la pêche et la navigation. Ils transportent beaucoup de charbon des mines de cette province aux Etats-Unis et ailleurs. John H. Ballam, écuyer, l'actif agent de ce district, s'exprime ainsi dans son rapport :—

“ Les rivières ont beaucoup souffert du manque de surveillance ; les engins de destruction ont dépeuplé les frayères. Pendant mes visites, j'ai rencontré des personnes tellement habituées à tout faire dans les eaux de pêche qu'elles ont prétendu avoir le droit de s'opposer à mon intervention, et, dans quelques cas, j'ai dû employer, pour les convaincre, des moyens de rigueur. Cela a eu, dans une certaine mesure, l'effet désiré, et je ne doute point qu'après une année de surveillance, avec l'assistance de gardiens pour les principales rivières, cette classe de personnes ne devienne mieux au fait de la loi et ne soit mieux disposée à s'y conformer. Dans les limites de mon district se trouvent les rivières suivantes, qui sont fréquentées par le saumon, la truite et le gaspareau.

Le Grand Ruisseau, qui se décharge dans le havre du même nom, a sa source dans le grand lac, qui a trois mille de long. Autrefois, de nombreuses troupes de saumon, de truite et de gaspareau allaient frayer dans ce cours d'eau, mais les obstructions de tout genre l'ont aujourd'hui à peu près dépeuplé ; convenablement protégé et surveillé, il deviendrait une excellente frayère à saumon.

Le ruisseau Babin, qui se relie à quatre lacs où l'on rencontre la truite et le gaspareau, n'a jamais été l'objet d'aucune attention.

La rivière Decousse, où l'on prend tous les ans beaucoup de truite et de gaspareau, a eu le même sort que le ruisseau Babin.

La rivière Moulin, l'une des meilleures du Cap Breton pour le gaspareau, a été presque ruinée par l'usage continu des claies, des rets et des seines. Elle n'est pas fréquentée par le saumon, mais le gaspareau et la truite la remontent en grande quantité. Sur l'une des petites branches de ce cours d'eau, il a été pris près de deux cent cinquante barils de gaspareau, le printemps dernier, avant ma nomination comme garde-pêche.

La rivière Noire est une excellente frayère pour le saumon et la truite ; le gaspareau visite aussi ses eaux. Comme toutes les autres, cette rivière est à peu près ruinée.

Le ruisseau de False Bay est obstrué par un barrage, à environ six milles de la mer. Le saumon et la truite vont frayer dans ce ruisseau.

La rivière des Habitants.—Le saumon remonte cette rivière près de vingt milles. Jusqu'à cet automne, il n'avait rien été fait pour protéger ce poisson, dans la partie de la rivière située dans mon district. Le gardien nommé par le gouvernement fédéral a bien rempli son devoir, et depuis sa nomination, les engins illégaux ont disparu.

La rivière Trial.—Partie de cette rivière se trouve dans mon district ; l'autre partie dans le district de M. Cameron. Elle est visitée par le saumon, la truite et le gaspareau. Il y a encore un grand nombre de petits cours d'eau que visitent la truite et le gaspareau, mais en petite quantité. J'ai mentionné ci-dessus les principales rivières.

Je recommande de nommer un gardien pour chacune des rivières suivantes : la rivière Noire, le Grand Ruisseau, la False Bay, la rivière Moulin ; les trois dernières sont à une distance de douze à seize milles d'Arichat et traversent le Passage Lennox. A peine le garde-pêche a-t-il le dos tourné que les gens commettent des déprédations dont il ne peut obtenir d'informations positives."

Le district de l'Est.—M. Cameron, le garde-pêche actif de St. Pierre, insiste sur la nécessité d'augmenter le nombre des gardiens dans son district, et je puis dire, d'après ma propre observation, que cela est indispensable. Je vous transmettrai sous peu les noms des personnes qui, à mon avis, devraient être nommées. M. Cameron fait le rapport suivant : " Les deux principales rivières de l'endroit, toutes deux dans ma division, sont la Grande Rivière et la rivière Tier.

La Grande Rivière est à environ quinze milles à l'Est de St. Pierre et se jette dans l'Atlantique. Cette rivière, par sa dimension, est de première classe, sur ce côté de l'île du Cap Breton. Ses eaux viennent principalement des lacs de Loch Lomond et de l'Ouest, le premier a six milles de long et sa largeur varie d'un demi mille à un mille et demi ; le second a environ quatre milles de long et deux large. Le fond de ces deux lacs est sablonneux. Le flot se fait sentir jusqu'à quatre milles de l'embouchure de la Grande Rivière. Le saumon la remonte jusqu'à la chute, qui se rencontre à dix milles de son embouchure.

La rivière Tier est à environ deux milles à l'ouest de St. Pierre et se décharge dans la Baie de St. Pierre. La marée se fait sentir jusqu'à deux milles de l'embouchure ; le premier mille est navigable pour les petits bâtiments. C'est une grosse rivière qui est alimentée par plusieurs lacs, savoir : le Grand Lac, qui a trois milles de long et un mille de large ; le lac Long, trois milles de long et un demi mille de large ; le lac Cranberry, environ un mille et demi de long et un mille de large. Les décharges de ces lacs forment les tributaires. Le saumon, la truite, le gaspareau et l'anguille foisonnent dans les eaux de la Tier. Le saumon la remonte jusqu'à dix milles de son embouchure.

J'ai été jusqu'à l'extrémité de ce comté, et j'ai vu que la *rivière Framboise* est formée par plusieurs petits cours d'eau qui coulent de l'intérieur et lui apportent le tribut de leurs ondes. De l'estuaire, le flot remonte jusqu'à trois milles à l'intérieur. Le saumon vient dans cette rivière en quantité considérable et fait son ascension en automne dans les eaux douces. Il est nécessaire d'avoir un gardien pour la surveiller. Je recommande respectueusement de nommer à la charge de gardien M. Alexander Urquhart, qui est déjà chargé de la surveillance de la Grande Rivière ; c'est un homme digne de confiance, qui met beaucoup d'intérêt à la protection des pêcheries fluviales. Je suis heureux de pouvoir dire que les gardiens, MM. Urquhart et McKinnon, donnent toute satisfaction.

Pêcheries côtières.—Je constate avec plaisir que la capture de la saison dernière donne une augmentation sur celle des années précédentes : ainsi, nos courageux pêcheurs ont été mieux récompensés de leurs rudes labeurs, d'autant plus que le marché s'est maintenu ferme et que les prix ont été bien meilleurs que de coutume. Il a été pris beaucoup plus de morue cette année que l'année dernière dans la rivière Bourgeoise ; d'un autre côté, la

pêche de l'aigrefin a manqué à l'île St. Pierre et à l'Ardoise, où depuis plusieurs années elle avait été abondante.

Cap Breton.—Francis Quinan, Ecr., le garde-pêche de ce comté, a transmis un rapport très-complet et très-intéressant, dont voici la substance :

“ Le comté du Cap Breton, en ce qui concerne la pêche, peut se diviser en trois sections, savoir : les pêcheries côtières ; les pêcheries lacustres et les pêcheries fluviales. Les premières s'étendent de Gabarus, sur la côte sud-est, à la Pointe Econe au nord-ouest, et comprennent les baies et places suivantes : le cap Gabarus, l'Anse au Goéland, la Baie de Gabarus. On se plaint dans ces endroits que la pêche à la ligne de fond, pratiquée sur la côte par les étrangers, détruit le gros poisson reproducteur. A Louisbourg, à la grande Lorraine, à la petite Lorraine, à Banline, la population est très-mécontente de ce que les navires venant des bancs nettoient leur poisson en rade et jettent à l'eau les breuilles, au grand dommage des pêcheries de la côte. Pendant la saison, j'ai visité deux fois Mainadieu, le Goulet Catalone, la Baie de Mira, le Goulet de Mira, la Baie aux Vaches, le Lac de la Goélette, la Baie Glace, la Baie Lingan, la Pointe Basse et le Goulet du Bras d'Or, et, en général, j'ai trouvé les pêcheurs disposés à obéir à la loi et à se rendre aux avis que j'ai cru devoir leur donner.

Ce comté est parsemé de lacs de différentes grandeurs, qui sont presque tous bien fournis de truite, de carpe et autres petits poissons ; les habitants des alentours ne s'occupent point de capturer ces poissons, à l'exception toutefois de l'anguille, qui est fort recherchée par eux. Le lac du Bras d'Or est de beaucoup le plus important. La partie du lac qui se trouve dans les limites de ce comté est très-riche en poissons d'espèces variées, et, chose singulière et digne de remarque, les espèces qui, l'été, abondent sur la côte habitent les eaux du lac en hiver. On peut, presque en tout temps pendant l'hiver, prendre de la morue sous la glace et pêcher le hareng au moyen de rets fixés dans de grands trous pratiqués dans la glace.

Les rivières de ce comté ne sont pas très-remarquables. La principale est la *Mira*, navigable sur un parcours de vingt-cinq milles, autrefois très-productive en poissons migrateurs. Elle reçoit comme tributaire la *rivière au Saumon*, fréquentée jadis comme elle par le saumon et le gaspareau. Les rivières suivantes : la *Mira*, la rivière au Saumon, la branche de la Fourche de la Sidney, la Biry Bracks qui se jette dans le lac du Bras d'Or, la rivière aux Sauvages, la McIntosh, la McRae, le ruisseau de Ball, la Benucadie sont fréquentées par le saumon. Outre ces rivières, il y a encore dans le comté : la Gabarus, la Louisbourg, la rivière à la Truite, la rivière George, la rivière Leitché, le ruisseau Maloney, le ruisseau de Horn, la rivière de Noël et le ruisseau McLeod.

En visitant les différents moulins du comté, j'ai constaté qu'aucun d'eux n'avait d'échelle à poisson sur son barrage ; un seul avait une espèce quelconque de passage. Tous les propriétaires cependant se sont déclarés prêts à se conformer à la loi et à construire des passes suivant le modèle fourni par le surintendant. Je suis heureux de pouvoir dire que les gardiens nommés par le département font preuve de zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs ; qu'ils s'efforcent de répandre la connaissance de la loi et de convaincre la population des avantages qu'elle retirera plus tard de l'observation scrupuleuse de ses dispositions. Il faudrait nommer des gardiens pour les endroits suivants : la rivière aux Sauvages, les lacs de Sidney Mines, le lac Slinacadie et le ruisseau de Bonny Branches. Il y a aussi, dans le voisinage immédiat de Sydney, un lac que longe le chemin de fer maintenant en voie de construction, qui est très-fréquenté par le gaspareau et bien peuplé de truite ; il devrait être l'objet de quelque surveillance. Je recommande la nomination de gardiens pour tous ces endroits.

En terminant ce rapport, j'exprime l'espoir que le rendement de nos pêcheries puisse, d'année en année, augmenter en importance et en richesse. Il y a aujourd'hui plusieurs petites difficultés à surmonter, qui, je l'espère, disparaîtront bientôt. Le peuple n'est pas encore bien convaincu que le gouvernement attache autant d'intérêt qu'il le fait réellement à la question des pêcheries. Nous avons eu, par le passé, des règlements sur la pêche qui n'ont jamais été observés et des agents dont les devoirs n'ont jamais été clairement définis, de sorte que ceux qui alors désobéissaient à la loi n'étaient jamais inquiétés,

et il faudra certainement plus de six mois pour les convaincre que les choses sont changées et que la surveillance va être rigoureuse. Dans les rivières, nous avons à lutter contre les rets et le dard qu'on emploie sans merci quand on peut en retirer quelque profit. Toutefois, comme dans nos districts ruraux, nous avons affaire à une population qui respecte les lois, je ne crains point de difficultés pour l'avenir ; au contraire, j'ai le ferme espoir qu'avec un peu de patience et des explications, nous ferons respecter la propriété de nos rivières, au même degré que l'est aujourd'hui celle des champs et des forêts qui les entourent."

Victoria.—Donald McRea, Ecr., garde-pêche de ce comté, m'a transmis ce qui suit : "Je vais décrire les rivières de ce comté et parler des pêcheries côtières qu'il renferme.

La rivière du Milieu a environ vingt-cinq milles de long et coule dans toute sa longueur sur un fond clair et sablonneux. Le saumon commence à la remonter au mois d'août, et on le trouve bientôt dans toutes les parties de la rivière, qui se jette, à trente cinq milles de la mer, dans le lac du Bras d'Or, endroit où le poisson est rare et cher. Il ne faut donc pas s'étonner si les gens considèrent l'acte des pêcheries comme préjudiciable à leurs intérêts. Lorsqu'on se rappelle que l'acte des pêcheries n'a été mis en opération que depuis un temps très-court, on est surpris de voir qu'il n'a pas été plus souvent enfreint ; il m'a été fait rapport d'un seul cas de violation, qui a été l'objet d'une poursuite. La population est dense sur les deux rives, depuis l'embouchure jusqu'à quinze milles en remontant. Il y a deux gardiens effectifs.

La Baddeck ressemble sous tous les rapports à la rivière du Milieu ; elle est un peu plus large et, à sept milles environ de son embouchure, elle se divise en deux branches. La rivière principale a deux bons gardiens, mais la branche nord n'en a aucun. Il est très-important d'en nommer un, vu que cette branche a environ dix milles de long depuis son confluent et qu'elle est très-fréquentée par le saumon, du mois d'août au mois de novembre. Le gardien McRae a eu beaucoup de trouble, au commencement de la saison. Les rets étaient tendus sur toute la largeur de la rivière ; il en saisit trois d'un coup, mais ils lui furent ensuite volés ; plus tard, il en saisit encore un autre, qui avait été tendu à peu-près comme les premiers. Il m'a délivré ce rets que j'ai vendu à l'encan ; mais les enchérisseurs faisant défaut, la vente n'a rapporté que quelques sous. Les propriétaires n'ont pu être découverts.

Rivière du Nord, Ste. Anne. Cette rivière est très-fréquentée par le saumon ; mais comme elle est bien moins longue et située bien plus près des pêcheries côtières que les deux premières, la surveillance en est plus facile. Le gardien qui en est chargé pense que, d'ici à une couple d'années, les gens auront compris la nécessité de la protection, qu'il aura peu de trouble avec eux et que le poisson pourra frayer en paix. Il n'y a pas de barrages de moulins sur ces rivières, la seule obstruction est une chute dans la rivière du Nord, à sept milles environ de son embouchure. Plusieurs autres petites rivières, qui se jettent dans l'océan, se rencontrent sur la côte nord, entre le havre de Ste. Anne et le Cap Enfumé ; mais le saumon ne paraît guère visiter ces parages, et comme je n'ai point appris qu'il remonte ces rivières, je m'abstiens de les décrire.

Il y a trois rivières considérables au cap Nord, dont deux sont fréquentées par de nombreuses troupes de saumon et de truite de mer. Il faudrait deux gardiens, au moins, pour ces trois rivières, qui sont très-importantes, mais qui n'ont pas besoin d'être surveillées d'aussi près que les rivières intérieures.

Ruisseau du Moulin, Boulardin. Ce ruisseau, sur tout son parcours, coule dans la ligne de division des comtés du Cap Breton et de Victoria. Il a été autrefois l'une des meilleures rivières à saumon du comté, mais deux barrages de moulins l'ont presque entièrement dépeuplé. Comme le saumon et la truite de mer fréquentent passablement la côte dans le voisinage de l'embouchure de cette rivière, le poisson réparaitrait sans doute dans ses eaux, si l'on faisait construire de bonnes échelles sur les barrages et si l'on nommait un gardien effectif pour la surveiller. Un ancien et respectable habitant du lieu m'a dit qu'avant la construction des barrages, la rivière foisonnait en truite et en saumon.

Les pêcheries côtières ont été assez exploitées, la saison dernière, et ont donné un très-bon rapport à tous ceux qui s'y sont livrés. Quoique le harang et le maquereau aient été très-rares, l'élevation des prix a, jusqu'à un certain point, suppléé à la médiocrité de la capture.

Inverness. M. Ross, garde-pêche de la division nord de ce comté, dit :

“Après avoir reçu mes instructions, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour mettre fin à la pêche illégale, et j'ai obtenu un bon résultat. Les rivières de mon district sont : la branche nord-est de la Margaree, la branche sud-ouest de la Margaree, (ces deux rivières surtout ont besoin de protection,) la Grande Rivière, Grande Anse, la Petite Rivière, à Chéticamp, et la rivière McKenzie, au Cap Nord. J'ai fait tout en mon pouvoir pour protéger ces rivières.

A mon avis, le nombre des gardiens n'est pas suffisant, surtout sur la branche nord-est de la Margaree. Je recommande la nomination d'un autre gardien pour le “Big Interval” (ou les eaux supérieures de la branche Est de la Margaree), car c'est là que le saumon a ses frayères qu'il est impossible de protéger, sans l'assistance d'un gardien actif. J'appelle aussi votre attention sur la Grande Rivière, Grande Anse ; le saumon remonte cette rivière en automne ; elle n'a pas de gardien.

Sur toute cette côte et particulièrement à Chéticamp, le cri général de nos pêcheurs est que si le gouvernement du Canada ne prend point de mesures pour éloigner du littoral les pêcheurs américains, nos pêcheries vont être ruinées. On compte que les neuf-dixièmes de ces pêcheurs américains n'ont point de licence.

Le district du sud est sous la juridiction de William Grant, écr., de Mabou. Voici ce qu'il me dit dans une lettre que j'ai reçue de lui dernièrement :—

“En réponse à la question que vous m'avez faite, relativement au nombre de saumons capturés dans les rivières de mon district, je dois vous dire que, bien que, ces années dernières, il en ait été tué un bon nombre dans leurs eaux, au moyen de rets et de dards, cette année, autant que j'ai pu le savoir, pas un saumon n'a été pris dans aucune des rivières dont j'ai la surveillance. Dans la rivière des Habitants et la rivière Dennis, qui étaient autrefois barrées nuit et jour par des rets tendus d'une rive à l'autre, pas un seul rets n'a été mis en place, cette saison ; la chose n'a pas même été tentée, à cause de la vigilance des agents. Un seul flambeau a été vu, mais le gardien n'a pu découvrir quels étaient ceux qui s'en servaient.

Les pêcheries côtières, dans ce comté, ont donné un rapport au-dessous de la moyenne, cette année ; cela est dû à ce que (comme dans beaucoup d'autres endroits de la province) un grand nombre de jeunes gens se sont engagés sur des navires américains, afin de faire passer leur poisson franc de droit sur les marchés des Etats-Unis.

STATISTIQUES SUR LA PECHE.

J'ai reçu des agents plusieurs états qui n'étaient pas remplis comme ils doivent l'être. Cela est dû à deux causes : 1o. les formules n'indiquaient point suffisamment tous les renseignements à donner ; 2o. C'était un travail entièrement nouveau pour les agents. J'espère que, l'année prochaine, ce travail sera mieux compris.

Ces états devaient constater le nombre d'hommes employés à la pêche et mentionner leurs noms ; mais comme il y a de dix-huit à vingt mille hommes qui se livrent à cette industrie, il eut fallu tant de recherches pour se procurer tous leurs noms que j'ai donné instruction aux gardes-pêche de se borner à indiquer leur nombre. Néanmoins, M. Tory, garde-pêche du comté de Guysboro', a transmis un état très-satisfaisant et très-complet, qui comprend les noms de deux mille huit cents pêcheurs. Je vous envoie cet état en même temps que son rapport, afin que vous puissiez voir par vous-même le travail auquel il s'est livré. Les tableaux A et B sont une compilation des renseignements contenus dans ces états. Si ces tableaux ne donnent pas tout ce que vous désirez savoir, je m'empresse de vous fournir tous les autres détails qui peuvent se trouver dans les dits états. On verra, en comparant

la capture de 1869 avec celle mentionnée dans les statistiques de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1860, qu'il y a une grande diminution dans le produit de la pêche de toutes les espèces de poisson, à peu près. La diminution, pour le maquereau, est de 19,533 barils, mais cela s'explique surtout par le fait qu'un grand nombre de nos meilleurs pêcheurs s'engagent, à la part, sur des navires américains, afin de transporter leur poisson dans ces navires aux marchés américains, et éviter ainsi de payer le droit d'entrée ; mais ces pêcheurs, pour la plupart, après la vente de leur poisson, reviennent au pays avec leur argent. Le poisson qui est pris de la sorte ne figure pas dans les états des gardes-pêche. Il y a aussi une diminution de 60,000 barils dans la quantité de hareng salé, et de 23,370 boîtes dans la quantité de hareng fumé.

La répugnance, dont font mention plusieurs agents, avec laquelle les pêcheurs donnent les renseignements qu'on leur demande et le grand nombre de pêcheurs américains qui viennent chercher de la boitte au bassin d'Annapolis, où la plus grande partie de ce poisson se prenait auparavant et se préparait pour les marchés, sont les deux causes principales de la diminution qu'on signale dans le produit de la pêche du hareng. La différence, pour le hareng fumé, se trouverait très-probablement comblée cependant par ce qui est vendu, à l'état frais, aux Américains. Il est tristement évident que ceux-ci récoltent notre moisson de poisson sur tous nos rivages, au grand mécontentement et au grand préjudice de nos pêcheurs, et tout le monde à peu près est d'opinion que le gouvernement fédéral devrait organiser, pour la saison prochaine, une force armée capable de faire respecter nos droits. Si cette mesure est adoptée et appliquée avec énergie, si les officiers des différents ports sont autorisés à faire exécuter la loi, je ne doute point que, dans quelques années, l'augmentation du produit de nos pêcheries ne fasse plus que compenser la dépense qu'entraînera leur protection. Deux ou trois gardes-pêche seulement ont donné un état de l'huile produite dans leurs districts ; cela vient, je suppose, de ce qu'il n'y avait point de colonne pour l'huile dans les formules qui leur ont été envoyées.

D'après la quantité d'huile mentionnée dans les statistiques de 1860, nous aurions dû avoir en 1869, 222,000 gals. de plus que ce qui est donné dans les tableaux A et B ; cette différence à 40 cents le gallon fait une somme de \$88,800.

Les renseignements que j'ai en ma possession font voir que, généralement parlant, les gardes-pêche n'ont point tenu compte du poisson vendu à l'état frais, et il est vraiment très-difficile de le faire. La valeur de ce poisson, avec les huîtres, coques, homards, etc.. ne doit pas s'élever à moins de \$500,000. Cette somme, ajoutée au montant total de \$2,501,507 donné dans les états, porte au chiffre de \$3,089,507 la valeur totale du poisson pris dans la Nouvelle-Ecosse, en 1869.

La pêche, l'année dernière, n'a pas été abondante, mais les prix ont été généralement élevés, malgré la taxe dont notre poisson est frappé sur les marchés américains, et nos pêcheurs ne sont point dans la condition malheureuse où ils étaient il y a deux ans. J'espère que, dans quelques années, la population du Canada aura augmenté suffisamment pour consommer elle-même une grande partie du produit de nos pêcheries. Si l'on tient compte de la quantité de poisson que des pêcheurs du pays prennent sur des navires étrangers, et aussi des renseignements incorrects que nous donnent les pêcheurs, par crainte de la taxe, etc., on peut estimer que la valeur réelle du poisson pris s'élève à la forte somme de \$4,000,000. Les pêcheries de l'Amérique Britannique du Nord sont d'une valeur, pour ainsi dire, inestimable ; nous devons donc apporter le plus grand soin à les cultiver et à les protéger convenablement.

En faisant ma tournée d'inspection l'été dernier, j'ai vu que, dans la plupart des comtés, il est nécessaire d'avoir plus de gardiens ; quelques-unes des meilleures rivières sont sans aucune protection.

J'ai vu aussi que sept ou huit de nos plus précieuses rivières ont des chûtes de quinze à cinquante pieds de hauteur, qui peuvent toutes être rendues accessibles, à peu de frais ; l'argent employé dans ce but ne saurait être plus utilement dépensé dans l'intérêt du pays.

La Sissabou, dans le comté de Digby ; l'Avon, dans le comté de Hants ; la Grande-Rivière, dans le comté de Richmond, sont les plus importantes, et on devrait s'en occuper

de suite. Il ne sera pas difficile de trouver des locataires qui s'obligeront à installer de bonnes échelles à saumon dans ces rivières qu'ils remettront au public, à l'expiration de leur bail, bien rempoissonnées et avec une passe sur les chutes.

On a déjà demandé à louer plusieurs rivières, et je recommande de les donner à bail : cela aura l'effet de faire voir ce que peut produire la culture du poisson et, en même temps, de redonner de la valeur à des pêcheries qui, comparativement, n'en ont plus aujourd'hui. Plusieurs rivières, à cause de leur situation particulière, devront être l'objet d'une réglementation spéciale, ayant en vue leur protection. La Tusket, dans Yarmouth, se trouve dans ce cas. J'ai transmis, l'automne dernier, un projet de règlement pour cette rivière. J'ai fait la visite de presque tous les barrages de moulins, et j'ai donné des instructions aux officiers des pêcheries.

J'ai trouvé un peu de confusion ; mais, dans quelques années, les pêcheries prouveront abondamment qu'il existe des hommes d'énergie, qui exercent sur elles une surveillance active.

Quant aux pêcheries à alose, je me borne à dire que M. Starr, du comté du Roi, et un ou deux autres ont fait connaître le résultat de leur expérience, comme hommes pratiques, et j'ai l'honneur d'appeler spécialement votre attention sur l'opinion exprimée par eux.

On sait que le saumon pris dans le bassin de Cumberland et dans d'autres parties de la Baie de Fundy est petit, et n'a pas la même apparence que le gros saumon qui se prend dans d'autres eaux. Plusieurs ont supposé que ce sont deux espèces différentes, mais il n'en est rien. Le fait est que l'on pêche tellement dans la baie, avec des rets à alose aux mailles de $4\frac{1}{2}$ à $4\frac{3}{4}$ pouces, que le saumon est presque tout pris vers l'âge de deux ans, et devient plus rare d'année en année.

Des pêcheurs pratiques m'ont dit que le saumon ne se prend pas parmi l'alose avant septembre. Depuis le 10 jusqu'au 20 de ce mois, la pêche de l'alose est d'un médiocre rapport, et je ne doute point que si cette pêche était prohibée après le 20 septembre, le saumon n'augmentât bientôt rapidement.

W. H. VENNING,
Inspecteur des pêcheries,
N.-E. et N.-B.

ANNEXE No. 13.

ETAT du nombre des bâtiments employés à faire la pêche, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1869, indiquant aussi la quantité et la valeur du poisson pris.

LIEUX	NOMBRE D'HOMMES ET DE BÂTIM'S.										ESPECES DE POISSON.										VALEUR TOTALE EN DOLLARS.				
	No. d'hommes.	Baleinières.	Chaloupes, etc.	Bateaux à voil.	Navires.	Tonnage.	Saunon.	Maquereau.	Hareng.	Hareng fumé.	Caspareau.	Crufs de pois.	Anguilles.	Traite.	Élétan.	Morue.	Poisson mâle.	Aloue.	Eperlan.	Saunon.	Homards.	Huile.	\$	cts.	
Cumberland	156		74		3	120	22																	16,145	00
Colchester	315		100																					19,601	00
Hants	40		26				36																	8,104	00
Kings	242	15	53		7	100	117																	32,421	00
Annapolis	220		116		1	15	75																	20,286	00
Digby	827		230		35	726	2																	113,292	00
Yarmouth	990		232		63	2,254	21																	147,072	00
Shelburne	1,693		396		77	3,035	98																	246,110	00
Queens	732		135		19	802	230																	88,245	00
Lunenburg	1,687		214		86	3,957	136																	287,050	00
Halifax	2,200		754		175	4,217	500																	10,700	00
Pictou	115		68				570																	10,700	00
Antigonish	500	171			4	220	218																	78,832	00
Chesboroug	2,800	580	912		64	3,031	749																	416,534	00
Richmond	2,007	628			74	2,244	87																	299,189	00
Cap Breton	1,257	394	140		8	285	407																	135,187	00
Victoria	446	223					216																	88,652	00
Inverness	1,360	457			19	550	230																	134,898	00
	17,557	3,558	3,793	319	635	21,656	3,714	46,575	133,933	12,185	9,182	443	553	40	590	355,638	27,139	6,188	62	52,400	38,000	32,895	2,501,507	00	

P. MITCHELL,
Ministre de la marine et des pêcheries.

Département de la marine et des pêcheries,
Division des pêcheries, Ottawa, 1869.
W. F. WITCHER.
(Certifié)

ANNEXE

ETAT du nombre des bâtiments employés à faire la pêche dans la province du
valeur du

LIEUX.	NOMBRE D'HOMMES ET DE BÂTIMENTS.					ESPÈCES DE							
	No. d'hommes.	Navires.	Bateaux.	Canots.	Tonnage.	Saumon frais.	Saumon en boîtes de fer-blanc.	Saumon fumé.	Gasperau.	Alewives.	Hareng.	Morue.	Maquereau.
COMTÉS.						No. de poiss's	lbs.	No. de poissons.	brls.	brls.	brls.	qtx.	brls.
Comté de Northumberland.	276	3	24	115	40	5,027			500	300	7,325	600	30
Comté de Restigouche...	85	8	96	21	124	7,485					4,747	70	15
Comté de Charlotte.....	765	26	219		586						15,148	3,298	175
Comté de Gloucester.....	571	1	187	3	15	6,829	672,390	852		1,060	11,692	10,606	610
Comté d'Albert.....	24		14						7,000				
Comté de Kent.....	270		240				60,000			1,150	14,000	3,350	1,900
Totaux.....	1,991	38	780	139	765	19,341	732,390	852	7,500	2,510	52,912	17,924	2,730

Département de la marine et des pêcheries,
Division des pêcheries, Ottawa, 1869,
(Certifié,) W. F. WHITCHER.

No. 14.

Nouveau-Brunswick, pendant l'année 1869, indiquant aussi la quantité et la
poisson pris.

POISSONS.										HUILE.	VALEUR.	REMARQUES.
Plie.	Achigan.	Aigrefin.	Barbue.	Merlan.	Alose.	Hareng en boîtes.	Homards.	Hûtres.	Huile.	Résidu d'entrailles.	Valeur.	
bls.	bls.	qtx.	qtx.	qtx.	No. de poissons.		lbs.	Boucauts.	gls.	Ton'x.	\$ cts.	
							2,100				265,310 80	
200	300										19,206 10	
		2,086	1,410	8,767		156,094			565	453	168,822 00	
					46,614						121,493 20	
							21,000	600			56,210 00	
200	300	2,086	1,410	8,767	46,614	156,094	23,100	600	565	453	638,576 10	

NOTE.—Dans les comtés de Victoria, de Carleton, d'York, de la Reine, de Sunbury et du Roi, on ne pêche que pour la consommation locale. On n'exporte point, et les agents n'ont pu constater le montant de la capture. Dans le comté de St. Jean, l'on prend et l'on exporte beaucoup de poisson de différentes espèces, mais il n'a pas été possible d'obtenir de statistiques, vu qu'une grande quantité de poisson est apportée de la rive nord par chemin de fer, et expéd. aux E.-U. par b.-à-v. sans que les états de la douane fuss't de dist'ct. entre le poiss. pris dans le comté et celui qu'on envoie au port de St. Jean pour être exporté.

P. MITCHELL,
Ministre.

ANNEXE No. 15.

RAPPORT DE S. WILMOT, ECUYER, SUR SON VOYAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK, AU SUJET DE LA REPRODUCTION ARTIFICIELLE DU SAUMON DANS CETTE PROVINCE.

MONSIEUR,—Le 9 juillet dernier, j'ai reçu instruction de votre département de visiter les provinces maritimes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et de faire rapport sur les lieux convenables pour exploiter la reproduction artificielle du poisson et sur les mesures à prendre pour cet objet.

Je suis, en conséquence, parti de chez moi le 15 juillet pour Québec, où je me suis embarqué sur le vapeur *Québec* pour me rendre à Newcastle, sur la rivière Miramichi, où je comptais rencontrer M. Venning, l'inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Le vapeur *Quebec* ne devant partir que le 21, cela me retarda quelque peu; mais je profitai de mon séjour à Québec pour visiter le vaste établissement de la maison Fraser et Holiday; cette maison entreprenante, qui prépare et fait congeler le poisson sur une très-grande échelle, fait venir ses approvisionnements de saumon de différentes places de pêche des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, mais principalement de la rivière Moisie, affermée par elle.

Le saumon pris dans la Moisie et autres rivières exploitées par cette maison est de suite paqué dans de la neige, dont on fait provision et qu'on dépose dans des glaciers durant l'hiver. Quand on a pris une quantité suffisante de ce poisson, il est envoyé en goëlette à Québec; là, il est préparé, trié et placé dans la chambre de congélation, où, à l'aide d'un mélange de glace et de sel mis dans des plats de zinc, on obtient une température beaucoup plus basse que le point de congélation. Le poisson durcit bientôt, et il peut être conservé dans cet état pendant des mois ou des années au besoin, de fait, je pense, tant que la température sera constamment maintenue plus basse que le degré de congélation.

Le saumon ainsi congelé est généralement gardé jusqu'à l'hiver et expédié, en cette saison, à différents marchés. Pendant que je me trouvais à l'établissement, un envoi d'environ 140 colis de saumons fut reçu d'une goëlette venant de la rivière Moisie, et chacun d'eux renfermait de cinq à dix poissons.

Pour me les faire voir, M. Fraser fit ouvrir quelques uns de ces colis, et m'apprit en même temps et à mon grand étonnement, que cent de ces colis renfermaient des poissons d'une moyenne de 25 livres chacun.

Il eut ensuite la bonté de m'offrir un de ces saumons que j'ai choisi, de trente livres, et envoyé par les messageries à l'établissement de pisciculture de Newcastle, Ontario, qui l'a fait empailler, et où il figure maintenant comme spécimen du saumon de la rivière Moisie.

Cette nouvelle méthode de congeler le saumon va avoir cet heureux résultat de fournir les marchés de poisson parfaitement frais, pendant toute l'année.

Il y a quelques jours, j'en ai reçu un, pesant à peu près 28 livres, d'un établissement de Bathurst, N.-B. Il avait été pris en juillet dernier et était resté parfaitement frais. Après la cuisson, il n'était pas inférieur à celui que l'on eut fait cuire sortant de la mer. La maison Fraser et Holiday avait commencé, l'année précédente, à exploiter la reproduction artificielle du saumon sur la rivière Moisie, et depuis lors, j'ai su qu'elle réussissait très-bien. Il m'eut fait plaisir de visiter cet établissement, mais les circonstances m'en ont empêché.

Parti de Québec le 21 juillet, j'arrivai à Newcastle, N.-B., le 24, pensant rencontrer là M. Venning, que je voulais consulter à l'égard de ma mission.

Pendant mon séjour à ce dernier endroit, j'ai visité l'établissement de pisciculture de MM. Goodfellow et Stone, situé à North Esk, sur le bras nord-ouest de la Miramichi. Cette exploitation fut fondée en 1868 par M. Goodfellow, du Nouveau-Brunswick, et le Rév. Livingston Stone, de Boston, E.-U., à la condition expresse que la moitié de l'alevin serait lâché vivant et sain en rivière ; l'autre moitié devait leur appartenir.

Lors de ma visite, le nombre des alevins dans le hangar à éclosion n'excédait pas dix milles, et tous étaient dans une condition très-malade. Ils avaient l'air à moitié morts de faim et leur longueur n'excédait pas un pouce.

Par le garde-pêche de la localité, j'ai su que la part que s'étaient réservée Goodfellow et Stone avait été emportée à l'état de frai ; qu'elle s'élevait à environ 140,000 œufs, et qu'elle avait été vendue et distribuée, à de très-hauts prix, dans différents Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Contrairement aux conseils de M. Venning, l'alevin éclos fut jeté par M. Goodfellow dans la partie de la Miramichi où la marée se fait sentir, et où, naturellement, il a dû périr.

D'après ce que j'ai pu savoir,—et je pouvais raisonnablement m'y attendre—cet établissement a été formé dans un but de spéculation particulière, et dans l'intérêt de pisciculteurs des Etats de la Nouvelle-Angleterre, plutôt que dans l'intention de repeupler la rivière Miramichi, ou dans l'intérêt de la province du Nouveau-Brunswick.

L'édifice et ses dépendances paraissent assez bien adaptés à cette exploitation, et l'eau de ruisseau ou de source se trouve à portée, pour alimenter les viviers et les auges à éclosion.

Si les fondateurs de cet établissement avaient suivi de bonne foi les stipulations portées au contrat fait par votre département, eux et le pays auraient bientôt retiré des avantages de cette entreprise, qui se trouve avoir ainsi manqué pour les deux.

Immédiatement en bas du hangar à éclosion, un vivier a été formé par l'endigement d'un petit ruisseau, juste à l'endroit où il tombe dans la Miramichi, dans le but, je crois, d'y garder les saumons reproducteurs pour les manipulations. Dans ce vivier, j'ai vu plusieurs centaines de truites de mer, dont le poids devait varier d'un quarteron à trois livres, et qui avaient été mises là pour en obtenir le frai dans un but de spéculation. Il s'y trouvait aussi trois ou quatre saumons, laissés là depuis l'automne précédent, et comme ils paraissaient tout à fait sains et vigoureux, j'en ai conclu qu'ils avaient trouvé la nourriture nécessaire à leur subsistance. C'est là un fait qui, jusqu'à un certain point, sert à démontrer que le saumon peut se faire à l'eau douce et vivre sans aller à la mer.

Le 30 juillet, je visitai cet établissement avec M. Venning, et nous fumes d'avis qu'il fallait vider le vivier de la truite qu'il renfermait pour y mettre ensuite de l'alevin de saumon. M. Goodfellow ne partagea pas cet avis, et plus tard, sur sa propre responsabilité, il jeta l'alevin de saumon dans la rivière. Ce vivier, qui aurait dû être utilisé pour le jeune saumon, servait à garder de la truite pour en vendre le frai.

Le lendemain, je pris la diligence, qui me mena à Bathurst, pour aller voir la Nipisiguit et autres rivières de cette section du pays, me proposant de bien examiner à mon retour la Miramichi et ses tributaires. Dans le trajet jusqu'à Bathurst, nous avons traversé les rivières Tabusintac, Bartibog et autres. Par son courant rapide et son fond pierreux, la première doit être bien propre à la reproduction. J'ai su que cette rivière était autrefois beaucoup fréquentée par le saumon. Le grand trou, comme l'appellent les pêcheurs, est devenu fameux, au près et au loin, par la grande quantité de truite de mer que l'on y prenait. Durant l'été, cette rivière est presque constamment fréquentée par des partis de pêcheurs, venus non-seulement des environs mais aussi de différents endroits des Etats-Unis. Tous ces pêcheurs ont plutôt pour but la destruction complète du poisson que l'amusement, à en juger par le grand nombre qu'ils prennent.

Si l'on veut que le poisson ne disparaisse pas dans cette section du pays, il faut promptement recourir aux moyens d'empêcher cet abus.

Le 2 août, je montai la Nipisiguit, dont la beauté me causa, en la traversant, une surprise agréable. En passant les Grandes Chûtes, j'ai vu de grandes quantités de saumons

dans les bassins, et tout me porte à croire que cette rivière est aujourd'hui bien peuplée.

A l'exception de la pêche à la mouche, aucune autre n'est permise ici, et comme cette rivière est très-belle pour cette pêche, elle est très-fréquentée par les amateurs, qui paient volontiers de fortes sommes pour obtenir des permis. Naturellement, les porteurs de ces permis ont intérêt à protéger et propager le poisson, et ils aident ainsi les gardes-pêche dans la protection des cours d'eau. Comme la pêche à la mouche ne peut détruire ni diminuer le saumon, le système de permis pour ce genre de pêche devrait être encouragé pour trois raisons: parce qu'il sert à protéger plus efficacement les rivières, parce qu'il donne un revenu au département, et ensuite parce qu'il est cause que le poisson augmente dans les pêcheries maritimes et côtières.

Je crois devoir dire ici que la condition de cette rivière, comparée à ce qu'elle était avant la passation de l'acte des pêcheries de 1868, est une preuve des grands avantages qui doivent bientôt résulter de l'observation du règlement concernant la fermeture et de la protection du poisson, pendant la saison du frai.

Le seul tributaire de la Nipisiguit que j'ai remarqué comme naturellement propre à la frayaison est la rivière Pabineau. Il peut s'en trouver d'autres, mais la grande sécheresse que nous avons eue durant l'été a presque mis à sec les plus petits cours d'eau, et je n'ai pu, par conséquent, m'assurer exactement jusqu'à quel point ces derniers étaient propres à la reproduction. Cette rivière étant aujourd'hui bien peuplée et bien protégée, il n'y a aucune nécessité de recourir à la propagation artificielle.

J'ai rencontré plusieurs personnes faisant la pêche à la mouche. Tous ont témoigné qu'ils s'intéressaient beaucoup à mon entreprise et se sont montrés très-satisfaits des efforts que fait votre département pour répandre le procédé de la propagation artificielle du saumon. M. Hickson, le garde-pêche local, m'a donné avec empressement tous les renseignements qu'il possédait.

De retour à Bathurst, j'ai eu le plaisir de rencontrer l'hon. John Ferguson, qui habite cette localité et exploite sur une grande échelle des scieries et la construction des navires. Il s'occupe aussi de culture, d'après les principes scientifiques les plus approuvés. Sa méthode de culture, et son bétail, qui est de race supérieure, égalent tout ce qu'on peut voir en ce genre en ce pays.

Il s'est montré pour moi on ne peut plus hospitalier et très-intéressé au sujet de mon entreprise. Il est fermement convaincu de l'importance qu'il y a de repeupler par ce moyen les rivières de cette province.

Je l'ai accompagné jusqu'à la rivière Teteagouche, près de Bathurst, dans le but de voir si elle était propre à la propagation artificielle du poisson. M. Ferguson a un moulin sur ce cours d'eau. La digue donnant le pouvoir d'eau est trop élevée pour que le saumon puisse la franchir, mais une passe migratoire y a été placée, et le conducteur du moulin nous a appris que plusieurs saumons l'avaient déjà franchie. L'on m'a aussi dit que le saumon fréquentait autrefois ce cours d'eau en grand nombre. Si M. Ferguson le permet, la propagation artificielle de ce poisson pourrait être exploitée avantageusement à cet endroit, et à très peu de frais. Je lui ai suggéré un moyen facile de convertir un petit espace de la partie inférieure du moulin en une chambre à éclosion. En faisant cette chambre à l'épreuve de la gelée, et en y mettant une suite d'auges à éclosion, alimentées par quelques petits jets d'eau venant de la digue, le travail préliminaire se trouverait fait.

Quant au poisson devant servir à la reproduction, il serait très-facile de se le procurer en faisant une sorte d'enclos, au sommet de la passe migratoire, dans lequel on le prendrait facilement. Le coût total de la mise en pratique du plan que je viens de décrire serait réellement minime, et rapporterait par année des centaines de mille œufs.

De Bathurst, je me suis rendu à Dalhousie, en traversant les rivières Charlo, Jacquet et autres. Dans quelques unes, les digues de moulin font obstacle aux migrations annuelles du saumon, et dans la plupart, il n'y a presque plus de poisson. Cependant, si l'on mettait de l'alevin dans chacune d'elles et des passes aux digues qui en ont besoin pour faciliter les migrations dans les deux sens, le saumon ne tarderait pas à se remonter dans ces eaux actuellement désertes, si surtout il était judicieusement protégé.

De Dalhousie, je me suis fait voiturer jusqu'aux rivières Restigouche et Métapédiac, qui abondaient autrefois en poissons, mais qu'aujourd'hui l'on dit décliner. Au confluent de ces deux rivières se trouve l'habitation de Daniel Fraser, écuier, bien connu par tout le pays pour son urbanité et son hospitalité. Il était alors absent, ce que je regrettais beaucoup, car je comptais obtenir de lui d'importants renseignements ; mais son frère, M. Alexander Fraser, le garde-pêche local, le remplaça volontiers sous ce rapport.

A cet endroit, un petit ruisseau d'eau pure descend de la montagne qui est en face et se jette dans la Restigouche, après avoir traversé la propriété de M. Fraser, et il pourrait fournir d'eau un vaste établissement destiné à la propagation artificielle du poisson. En automne, m'a-t-on dit, il serait très-facile de se procurer du saumon en voie de frayer, au confluent de ces rivières, lequel est tout près du petit ruisseau que je viens de mentionner.

Le chemin de fer intercolonial (qui sera bientôt terminé et qui, après avoir suivi les détours de la Métapédiac, traverse la Restigouche à ce point et longe ensuite sa rive sud jusqu'à Campbellton) offrirait en tout temps un accès facile à cet endroit.

Après avoir remonté la Métapédiac à une petite distance, je suis revenu à Bathurst, et de là, à Newcastle, sur la Miramichi, où je suis arrivé le 16 août.

Pendant que j'étais à Bathurst, j'ai visité l'établissement de congélation de poisson de M. Armstrong. Il est à peu près semblable, dans son installation, à celui de Québec que j'ai décrit plus haut, et il renfermait alors 3,000 saumons gelés par le même procédé. Tout l'établissement me parut systématiquement distribué et bien dirigé. J'ai appris que l'on y avait conservé à peu près 8,000 saumons durant la saison.

Rendu à Newcastle, j'ai été avec Hogan, le garde-pêche local, sur le bras nord de la Miramichi, et j'ai visité de nouveau l'établissement de pisciculture de Goodfellow et Stone. Ensuite, je suis allé à la résidence de M. Brown, à un endroit appelé Red Bank, près du confluent de la Little South West. Ici, un petit cours d'eau tombe sur le côté sud de la rivière, près de l'habitation de Brown, et par son rapide courant d'eau pure et la facilité qu'il offre à la formation de bassins, il peut être considéré comme très-propre à la reproduction artificielle.

Le ruisseau de Red Bank examiné, je montai ensuite jusqu'à la Sévogle, mais je n'y trouvai aucune place digne de mention, cette rivière paraissait avoir été bien protégée durant l'été, car à sa fourche et à la chute, à une petite distance plus haut, je vis beaucoup de saumons dans les bassins.

De là, je suis retourné à Newcastle, mais pressé comme je l'étais d'aller jusqu'à Boiestown, sur le bras sud-ouest de la Miramichi, je ne pus examiner soigneusement Newcastle. Je n'ai vu aucun petit cours d'eau se jeter dans la rivière à Newcastle. Si toutefois il en existe dans ce voisinage, le lieu offre beaucoup de facilité à la formation d'un établissement.

De Newcastle, j'ai été à Boiestown,—sur le bras sud-ouest de la rivière—lieu situé à environ 70 milles en amont. J'ai été porté à croire que cette place serait trouvée favorable à l'objet désiré. Il serait nécessaire de prendre quelque moyen d'augmenter le nombre de saumons, dans ce bras de rivière, car presque tous les habitants de cette partie du pays se plaignent de sa rareté, et pourtant, cette rivière était autrefois une des plus poissonneuses du Nouveau-Brunswick, et elle le serait encore aujourd'hui sans la pêche au filet et au dard, car le nombre de poissons en voie de frayer qui échappe à ces engins de pêche dans les parties inférieures de la rivière ne suffit pas à son complet repeuplement.

J'ai examiné plusieurs endroits des environs de Boiestown, et le ruisseau Wilson est celui que j'ai trouvé le plus avantageux. J'ai appris qu'il est alimenté par des sources, qu'il ne sort de terre qu'à une petite distance de la rivière, et que bien que peu considérable, son eau est toujours pure et son cours continu. Ses deux rives sont élevées. Elles forment un étroit ravin qui rendrait facile la formation de bassins et l'introduction du volume d'eau propre à l'incubation artificielle.

Ce ruisseau est à environ cinq milles de Boiestown et à 75 de Newcastle. A cet endroit, le courant de la Miramichi est très-rapide, et les habitants disent que cette part de la rivière était jadis beaucoup fréquentée par le saumon, au temps du frai. Cela étant,

il serait moins difficile de se procurer là que plus bas, le poisson reproducteur destiné à la manipulation. Ce serait aussi une place avantageuse pour la mise en liberté et la distribution de l'alevin.

J'ai examiné une partie de la rivière Taxas, mais je n'y ai trouvé aucune place propre à l'objet en vue. J'ai de même visité attentivement les terres de Miles McMillan, éc., qui a un moulin à scier sur le cours d'eau qui passe immédiatement dans Boiestown. En obtenant de lui le droit de se servir de l'eau de la digue, privilège qu'il m'a paru très-disposé à accorder, cet endroit pourrait être utilisé ; mais après avoir remarqué la couleur foncée de l'eau et appris que l'on n'avait jamais vu auparavant le saumon fréquenter cette rivière, j'ai conclu que cette eau ne lui convient pas et que son emploi pour les fins de l'incubation serait hasardé.

Les habitants de Boiestown et ceux que j'ai rencontrés dans les alentours se sont tous montrés contents des efforts que fait votre département pour repeupler de saumon ce bras de la Miramichi.

De Boiestown, j'ai traversé le pays jusqu'aux eaux supérieures de la rivière Nashwaak. La route, qui suit les diverses sinuosités de cette belle rivière, autrefois renommée par l'abondance du saumon qu'elle renfermait, m'a permis de me faire une juste idée de son importance. Les habitants m'ont dit que depuis les quinze dernières années, il n'avait pas été vu de saumon au-delà de la digue de Gibson. Là, se trouve une place avantageuse pour les expériences de repeuplement des eaux désertes du pays, au moyen de la reproduction artificielle.

Il faudrait construire un établissement de pisciculture à la tête de la rivière, faire poser des passes migratoires aux digues, se procurer des œufs de saumon, les déposer dans le hangar à éclosion, et après l'incubation, lâcher de suite l'alevin à la rivière. S'il ne se rencontrait pas de sérieux obstacles entre elle et la mer, la Nashwaak, dans quelques années, abonderait sans doute encore en saumons, et redonnerait au peuple le luxe de cet aliment dont il a perdu l'habitude, tout en produisant une source inépuisable de richesse.

Après avoir examiné la digue de M. Gibson, à laquelle je suis convaincu qu'il ne serait nullement difficile de mettre une passe migratoire, je suis allé à Frédéricton, et delà, je suis descendu jusqu'à la rivière St. Jean, où j'étais arrivé le 27 août. Un retard inévitable que j'ai éprouvé m'a empêché d'arriver chez moi avant le 11 septembre.

En parcourant la route ci-dessus, et en visitant les différentes localités que je viens de décrire, j'ai été étonné des vastes ressources naturelles que la province du Nouveau-Brunswick a dans ses rivières, rivières sans pareilles au monde par leur qualité poissonneuse, mais que l'on n'a pas assez appréciées, car, au lieu de fournir, comme elles le devraient, du saumon en abondance à l'usage domestique et à l'exportation à l'étranger, quelques unes sont maintenant en partie dépeuplées et d'autres presque entièrement ruinées.

Tous les pays n'ont pas les mêmes moyens naturels de produire la richesse. L'un y arrive par la nature de son sol et par l'application d'une bonne méthode de culture, tandis qu'un autre, dont le sol n'est pas riche au même degré, peut avoir d'autres avantages naturels dans ses eaux et rivières qui, bien cultivées, doivent produire également la richesse.

Le Nouveau-Brunswick possédant, par ses nombreuses et grandes rivières, d'immenses sources de richesse, il est nécessaire qu'il recherche les moyens de les bien exploiter, en faisant d'elles les plus importantes places de pêche à saumon.

Pour l'élevé des bestiaux, la conservation de la fertilité du sol demande beaucoup de soin, de labeur et de dépense, si l'on veut récolter la nourriture nécessaire à leur subsistance et à leur croissance. Le saumon, au contraire, n'exige aucun labeur ou dépense, ni l'entretien de pâturages ; il trouve sa nourriture dans les profondeurs de l'océan.

En faisant une comparaison entre la production du poisson et celle de la viande, il ne faut pas perdre de vue que le premier possède encore un avantage sur l'autre, car si le poisson, le saumon, du moins, se vend plus cher, il ne coûte aucun soin ; il n'appauvrit pas les pâturages, ne consomme ni racines ni céréales. " Les saumons," (dit Franklin,) " sont des pièces d'argent que l'on tire de l'eau."

Il est donc de la plus grande importance que l'on protège et que l'on multiplie ce précieux article de consommation et de commerce, en recourant aux meilleures méthodes capables d'effectuer cet heureux résultat.

Le grand intérêt que l'on porte dans d'autres pays à la science de la pisciculture, telle qu'appliquée aux méthodes de reproduction artificielle, fait conclure que cette science est un puissant auxiliaire de la reproduction naturelle pour le repeuplement des rivières appauvries.

L'opinion générale est qu'il faudrait sans retard faire l'application des méthodes de reproduction artificielle dans certaines localités de la province du Nouveau-Brunswick.

Je suggère en conséquence à votre département—et cela dans la mesure du jugement que me permet d'exercer l'inspection que je viens de faire—les places suivantes, entre lesquelles il choisira celles qui lui paraîtront les plus propres à l'introduction du système de reproduction artificielle, dans la province du Nouveau-Brunswick :—

Ruisseau Wilson, près de Boiestown, sur le bras sud-ouest de la Miramichi.

Ruisseau de Red Bank, à environ 12 milles, en haut de Newcastle, sur le bras nord-ouest de la Miramichi. Sur la Miramichi, il y a plusieurs autres cours d'eau qui seraient, sans doute, propres à l'objet en vue ; mais je n'ai pu prendre le temps de les examiner en détail.

Rivière Nashwaak, au ou près du confluent de la Tay.

Ruisseau Fraser, près du confluent des rivières Restigouche et Métapédiac, et

Au monlin de Ferguson, sur la rivière Teteagouche, près de Bathurst.

Pour mettre en pratique le procédé de reproduction artificielle dans les localités ci-dessus, il ne sera pas nécessaire de faire de grands frais. Après avoir choisi un lieu où l'on pourrait avoir la quantité voulue d'eau courante, il ne s'agirait que de construire un simple et commode bâtiment dans le genre d'une glacière ordinaire sur sol, selon le plan et les estimations annexés à ce rapport.

L'accomplissement d'une entreprise d'aussi grande importance que celle qui fait le sujet de ce rapport, exigera nécessairement l'emploi de moyens capables de produire les résultats désirés. L'étendue des opérations influera considérablement sur ces résultats. Si elles sont poursuivies sur une grande échelle, les bénéfices qui en découleront seront comparativement plus considérables que si l'on se borne à une exploitation limitée. Le champ ouvert par cette nouvelle industrie est quasi sans limites, et les bénéfices qu'elle rapportera seront beaucoup plus grands qu'on est d'abord porté à se le figurer.

Je pourrais donner des statistiques pour faire voir les beaux résultats pécuniaires obtenus par des particuliers qui exploitent des pêcheries à saumon. Ces ressources sont susceptibles d'un développement presque illimité et peuvent contribuer au bien-être non seulement de quelques uns, mais du pays tout entier, et apporter une somme notable au revenu de l'état.

Respectueusement soumis,

SAML. WILMOT.

Février 1870.

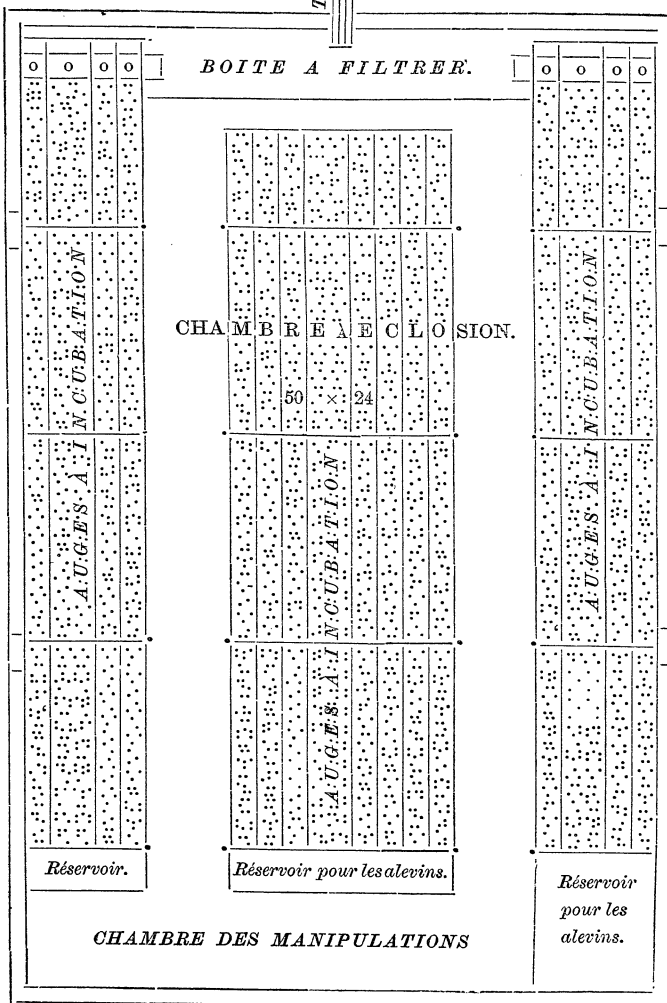
Plan et estimation des matériaux et des travaux nécessaires pour la construction d'un bâtiment propre à servir de pisciculture à saumon : dimension du bâtiment : 24 pieds de large sur 50 de long ; fondation en bois ; charpente de huit pieds de haut ; toiture couverte en bardeaux ; revêtement à l'intérieur ; extérieur lambrissé et tringlé sur joint ; plancher et plafond ; portes tringlées ; 12 fenêtres avec contrevents tringlés ; l'aire devra être garnie de quarante boîtes à incubation, de 12 pieds de long, 10 pouces de large (en dedans) et 6 pouces de profondeur, disposées sur des tréteaux de 3 pieds de haut ; à l'une des extrémités du bâtiment, sera un réservoir étanche, fait de bois, de 20 × 4 pieds et de 5 pieds de profondeur. Les vides du mur seront remplis de sciure de bois, de même que l'entreplafond.

ESTIMATION.

220 pieds de bois de construction, à \$7.....		\$15.40
26 pièces de bois, 3 × 6 .24 pieds =	936	
18 " " 3 × 6 .14 " =	378	
20 chanlattes 4 × 4 .16 " =	420	
20 " 3 × 3 .12 " =	240	
36 chevrous 3 × 4 .15 " =	540	
44 soliveaux 8 × 2½ .12 " =	880	
2,400 pieds de bois pour les planchers.....	2,400	
1,884 " " 10 pieds de long, pour cloisonnage	1,884	
200 " " " "	200	
120 tringles 3 × ¾ .12 pieds =	390	
60 " 3 × ¾ .12 " =	180	
1,600 pieds de revêtement intérieur	1,600	
100 " de lambrissage.....	100	
	10,148 à \$9.....	91.33
144 croisées 10 × 14.....		11.52
10,000 bardeaux, à \$2.....		20.00
Main-d'œuvre, par jour.....		75.00
Carreaux de vitres, vitrage et peinture.....		12.00
Clous, crochets et couplets.....		10.00
Sciure de bois et travail pour l'entasser.....		20.00
Confection, installation et peinture de 40 boîtes à éclosion- et du réservoir, soit.....		60.00
200 claies à éclosion en baguettes de verre à 40cts.....		80.00
		<u>\$395.25</u>

24 × 50.

Tuyaux conducteurs
de l'eau.



ANNEXE No. 16.

A l'honorable P. MITCHELL,
Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

HALIFAX, N.-É., 31 décembre 1869.

MONSIEUR,—En obéissance à votre lettre du 20 mars, je me suis rendu à Ottawa pour recevoir vos instructions, avant d'aller à Halifax prendre le commandement du vapeur *Druid*, qui doit être employé à la protection des pêcheries et au service des phares de la Nouvelle-Écosse.

Le 7 mai dernier, je partis d'Ottawa pour Halifax, *via* Boston et St. Jean, N. B. où je suis arrivé le 12. Je suis allé voir Son Honneur le major général Sir Charles Hastings Doyle, lieutenant-gouverneur, et le vice-amiral Sir Rodney Mundy, pour conférer avec eux au sujet des pêcheries. J'ai fait de suite équiper et approvisionner le *Druid*, pour son service. Aussitôt après avoir fait pratiquer les sabords, préparer les affûts et reçu des armes et des munitions des magasins du gouvernement, je partis pour l'Île de Sable, où j'arrivai le 3 juin. Le surintendant vint à bord et je l'accompagnai à terre pour visiter la station principale. Comme il n'y avait pas eu de naufrages, et que les services du *Druid* n'étaient pas alors requis, à cet endroit, je repartis pour Halifax où j'arrivai le 4. J'y trouvai un télégramme que vous m'aviez adressé pour m'informer que des navires étrangers étaient à faire la pêche dans le voisinage d'Inganish, Cap Breton. Le 6, j'appris qu'un vaisseau de ligne français, le *Jeanne d'Arc*, était échoué sur le Bell Rock (à quelque distance en haut de Sambro); il régnait alors une brume épaisse. Je me dirigeai vers ce vaisseau à toute vapeur pour lui porter secours. En arrivant à la batture, je vis que le *Jeanne d'Arc* s'était dégagé et qu'il se préparait à gagner le havre. Je retournai à Halifax. Après avoir pris du charbon et remplacé les marins qui ne voulaient point continuer de rester au service du gouvernement, je partis le 8 pour les places de pêche.

Le 9, j'entrai à Louisbourg, et je fis placarder des affiches pour avertir les pêcheurs américains de ne pas empiéter sur les pêcheries cotières canadiennes et de se renseigner sur les lois de pêche.

Le 10, je levai l'ancre de bon matin, et me dirigeai par le passage "Tittle" sur la Baie des Vaches, pour faire du charbon. Le 11, j'allai à Sydney prendre à bord deux canons d'airain de six livres, les avant-trains et approvisionnements. Je repartis le soir et jetai l'ancre à la Barre. Le 12, employé à mettre en place les trains et à faire de l'eau.

Le 13 est un dimanche.

Le 14, je partis, aussitôt après l'arrivée de la malle; relâchai au Grand Bras d'Or et jetai l'ancre à Inganish. Je me mis en communication avec M. Campbell qui me donna les renseignements suivants: "Des américains avaient pêché avec des lignes de fond en dedans des limites, depuis le 20 février jusqu'au 20 mai; mais depuis cette dernière date, il n'en avait point vu dans nos eaux." Le même jour, je fis la visite de quatre goëlettes américaines (voir tableau ci-après) qui n'avaient pas besoin de licences; elles étaient venues faire de l'eau. Le 15, je restai à l'ancre, l'avant-midi, à cause de la brume; je partis, l'après-midi, pour Aspey Bay et mis à l'ancre le soir. Fis la visite d'un bâtiment pêcheur américain, qui n'avait pas besoin de licence. J'ai été informé que les pêcheurs américains étaient rarement vus avant le mois d'août, temps auquel la baie est remplie de maquereau, lorsque ce poisson vient en abondance. Les pêcheurs américains n'ont pas été vus en dedans des limites, cette saison.

Le 16, levai l'ancre et fis route vers le sud; temps brumeux; retournai à Aspey Bay. Le temps s'éclaircissant, je me dirigeai sur Inganish. Fis la visite d'un bâtiment pêcheur américain, qui n'avait pas besoin de licence. Je me dirigeai sur la Baie St. Laurent et y jetai l'ancre. Je reçus là les renseignements suivants: "les pêcheurs

américains avaient pêché dans cette baie, en avril et en mai, près des rivages ; on s'attendait à les voir revenir en juillet." Le 17, je tournai le cap St. Laurent et fis route vers le sud. Héliai un bâtiment pêcheur, en vue de Chéticamp ; il me dit qu'il n'avait point vu de bâtiments étrangers sur la côte, depuis quelque temps. Jetai l'ancre à Port Hood et me mis en communication avec le percepteur des douanes. Il me dit " qu'il n'avait point vu de pêcheurs américains près des rivages, cette année ; mais qu'il s'attendait à en voir arriyer un grand nombre pendant la saison du maquereau, sur le point de commencer. Leur habitude est de suivre le maquereau et de le prendre où ils le trouvent, soit en deça ou au-delà de la ligne." Cet officier pense que les américains ne demanderont point de licences, parcequ'ils paraissent être décidés à pêcher sans licence. Point de bâtiments pêcheurs dans le port. Le 18, me dirigeai vers le Détroit de Canso et jetai l'ancre au port Hawkesbury ; me suis mis en communication avec les percepteurs des deux côtés du Détroit, lesquels m'ont donné les renseignements suivants : " Les Américains ne paraissent pas vouloir prendre de licences, parce qu'ils pensent pouvoir pêcher sans cela." Pas de navires américains dans le port. A midi, partis pour Arichat où je mis à l'ancre pour la nuit. Ai passé deux navires américains allant dans le golfe. Le 19, levai l'ancre et me dirigeai à l'est pour visiter la côte ; Passé le passage " Tittle," arrivé à la Baie aux Vaches.

Le 20 est un dimanche.

Le 21, ai fait du charbon ; parti pour North Sydney pour aller à la poste.

Le 22 et le 23 ; brume et pluie.

Le 24, à l'évitée, pour corriger le compas. Ai laissé le port et fait route au nord ; ancré à Inganish. Le 25, ai communiqué avec M. Campbell, qui n'avait rien de nouveau à signaler. Ai fait la visite d'un bâtiment pêcheur américain, il n'avait pas besoin de licence. Ai levé l'ancre et passé le long de la côte ; jeté l'ancre à Aspey Bay.

Le 26, croisé le long de la côte ; jeté l'ancre dans la baie St. Laurent. Point de bâtiments pêcheurs en vue.

Le 27 (dimanche) levé l'ancre et porté au sud ; ai relâché et me suis mis en communication avec le vaisseau de S. M. Minstrel, employé à la protection des pêcheries sur la côte ouest du Cap Breton. Parti et fait route au sud.

Le 28, jeté l'ancre au Port Hood. Point de bâtiments pêcheurs.

Le 29, grand vent de S.-E., pluie.

Le 30, vent calmite. Levé l'ancre à midi et fait voile pour le Détroit. Jeté l'ancre au port Hawkesbury et communiqué avec les percepteurs des deux côtés. M. Wallace, percepteur du port Mulgrave, m'a donné les renseignements suivants : " Quinze bâtiments pêcheurs américains étaient passés par le Détroit jusqu'à cette date, aucun d'eux n'avait pris de licence." Les conversations qu'il a eues avec les capitaines de ces bâtiments lui ont fait voir qu'ils n'appréhendent aucune difficulté à pêcher sans licence autour de l'île du Prince-Edouard, soit en deça ou au-delà de la limite, les marchands de l'île, avec qui ils font commerce, les ayant assurés qu'ils ne seraient pas troublés. M. Wallace est d'opinion qu'un vaisseau du gouvernement canadien ou de la marine royale stationné dans le Détroit aurait l'effet de les engager à prendre des licences, car sa présence indiquerait l'inauguration d'un système de surveillance effective. Il s'attendait à l'arrivée d'une grosse flotte de bâtiments étrangers, après le 4 juillet. Ai visité six bâtiments pêcheurs américains, qui se préparaient à partir pour la baie du Nord.

Le 1er juillet, temps pluvieux, orageux ; gros vent de nord. Changé de place et mouillé sur le côté ouest du Détroit.

Le 2, ai été voir le percepteur des douanes du port Mulgrave ; visité quatre bâtiments pêcheurs américains ; ils n'avaient pas besoin de licence. Levé l'ancre, et me suis dirigé à l'est ; mouillé à Arichat.

Le 3, levé l'ancre, fait route sous la côte, à l'est ; revenu par le passage " Tittle " à la Baie aux Vaches.

Le 4 juillet est un dimanche.

Le 5, ai fait du charbon, mis à la voile et fait route au nord. Ancré à la barre, North Sydney.

Le 6, reçu ordre d'être à Halifax vers le 15 du courant pour le service des phares. Visité un bâtiment pêcheur américain, qui n'avait pas besoin de licence.

Le 7, levé l'ancre et porté au nord ; jeté l'ancre dans le havre de Ste. Anne. Envoyé un canot pour avoir des renseignements. M. McDonald a donné les suivants : " Il n'a pas été vu de bâtiments pêcheurs américains dans les limites, pendant la saison ; un seul a relâché dans le port, à cause du gros temps. Il y a quatre ou cinq ans, les bâtiments américains avaient coutume de poursuivre le maquereau dans la baie ; mais ils ne l'ont point fait depuis quelque temps. La morue et le maquereau ont été rares. Levé l'ancre, me suis dirigé au nord ; ancré à Inganish sud. Visité un bâtiment américain ; il n'avait pas besoin de licence.

Le 8, levé l'ancre, porté au nord, visité la côte. Visité une goëlette canadienne à Aspey Bay: Parti de la baie, porté au sud, sous terre. Ancré à la barre, North Sydney.

Le 9, observé le temps, levé l'ancre, porté au sud. Visité un bâtiment canadien. Accosté au quai, à la Baie au Vaches. Brume au large.

Le 10, averses, temps orageux. Visité une goëlette américaine, venue pour faire de l'eau.

Le 11 est un dimanche ; démarré et fait voile, passé l'île Porto Novo (passage "Tittle") dans l'intention de visiter l'île de Sable. Le vent augmentant du S.-O., amené les vergues, entré les canots et cargué les hautes voiles. Midi, Porto Novo N. N.-E. 24 milles. Vent et mer augmentant. A 6 p.m. porte au N.-E. ; tourmenté par le roulis. A 8 heures, gros vent S.-O., forte houle. Minuit, gros vent ; brume épaisse

Le 12, brume épaisse ; grand vent de S. O ; forte houle. La brume s'élève ; Flint Island en vue, allé faire du charbon à la Baie aux Vaches,

Le 13, laissé le quai pour l'île de Sable.

Le 14, jeté l'ancre à la station principale. Le surintendant a fait rapport que tout allait bien. Parti pour Halifax.

Le 15, arrivé à Halifax et mis au bassin de radoub pour faire nettoyer la coque.

* * * * *

Depuis cette date jusqu'au 15 octobre, j'ai fait le service des phares et j'ai visité l'établissement de l'île de Sable ; pendant ce temps, j'ai visité 10 navires américains (Voir tableau ci-après.)

* * * * *

Le 5 septembre, pendant que j'étais au Grand Manan, M. McLaughlin, garde-pêche, m'a fait rapport qu'il n'y avait point d'étrangers dans la partie sud de l'île. Il s'attendait à voir un grand nombre de bâtiments américains, vers le milieu d'octobre, et ne doutait point qu'ils commettraient des empiètements sur nos pêcheries côtières. Si le harang s'approche des côtes, la morue le suivra.

* * * * *

Le 16 octobre, j'ai laissé le quai du gouvernement à Halifax et ai pris la mer pour aller protéger les pêcheries. Le temps se mettant à la brume, je suis retourné mettre à l'ancre dans l'anse McNab.

Le 17, est un dimanche ; le mauvais temps continuant, levé l'ancre et accosté au quai de Hamilton.

Le 18, démarré et pris la mer ; passé l'île au Diable, suivant la côte et me dirigeant à l'est.

Le 19, portant à l'est, entré le passage "Tittle." Pris du charbon au quai de Gowerie ; parti dans la direction du nord. Pas de bâtiments pêcheurs en vue ; ancré à la barre, North Sydney.

Le 20, réparé manœuvres et canots.

Le 21, levé l'ancre, porté au nord. Ancré à Inganish et vu M. Campbell qui a fait rapport comme suit : " La pêche avec des lignes de fond le long des rivages a commencé vers le 15 mai, aussitôt qu'on a pu se procurer de la boitte aux îles de la Madeleine. Généralement, les Américains se tiennent le long de cette côte, à l'ouest, jusqu'à la Baie St. Laurent, et de là, jusqu'aux îles aux Oiseaux, et au S.-E., jusqu'à Scattarie. On les voit parfois tendre leurs filets en dedans des limites de nos pêcheries côtières. Le printemps

dernier, environ 50 bâtiments américains ont été vus dans ces parages ; ils faisaient port à Inganish. Jusqu'à cette date, la pêche de la morue avait été très-bonne ; elle peut être considérée au-dessus de la moyenne ; la pêche du maquereau, du saumon et du hareng n'a pas été aussi bonne que de coutume. Il avait été pris environ 8,500 qtx. de morue entre la Baie St. Laurent et le grand Bras d'Or, à cette date. (10,000 qtx. en tout pour la saison.) La pêche du maquereau de printemps avait rapporté 1,000 barils, ce qui n'est guère que la moitié de la capture ordinaire. Les rapports sur la pêche d'automne n'avaient pas encore été reçus. Dans le même lieu, il avait été pris 200 barils de saumon, ce qui n'est que la moitié de la capture ordinaire ; le hareng d'été est représenté par le chiffre de 500 barils, ce qui ne fait que le quart de la capture ordinaire. On ne pêche point ici le hareng de printemps, si ce n'est pour la boitte. On espérait pouvoir prendre du poisson en cet endroit jusqu'à Noël." M. Campbell est d'opinion que les poissons reproducteurs sont pris en trop grand nombre au moyen des lignes de fond ; mais tant que les Américains auront la liberté de pratiquer ce genre de pêche, il ne croit point pouvoir lui-même faire autrement. Il n'y a point de frayères dans les rivières de l'endroit.

A Aspey Bay, l'on se préparait pour la pêche du maquereau d'automne, qui a plus de valeur que le maquereau de printemps.

Midi, parti pour le havre de Ste. Anne ; jeté l'ancre dans ce havre.

Le 22, levé l'ancre et fait route au sud pour la Baie aux Vaches.

Le 23, gros vent de S.-E., avec pluie. Laissé le quai pour Scattarie afin de rencontrer le surintendant, qui m'a donné les renseignements suivants : " On a très peu fait usage de lignes de fond dans ces parages ; la pêche a été assez bonne ; le saumon plus abondant que d'ordinaire.

Il a été pris 700 qtx. de morue, ce qui est considéré comme une bonne pêche ; 150 barils de hareng d'été, ce qui est une mauvaise pêche ; 300 barils de hareng d'automne, ce qui peut être considéré comme une bonne pêche ; 100 barils de maquereau de printemps, ce qui est au-dessous de la moyenne ; maquereau d'automne, point de rapport encore dans le temps ; 150 barils de saumon ; 150 barils de gaspareau, ce qui est considéré comme médiocre.

M. McLean, le surintendant, pense que les lignes de fond causent un grand dommage. Les mauvais temps ont fort contrarié les opérations des pêcheurs, qui tous font la pêche en bateau. Ils commencent la pêche de la morue vers la fin de mai et terminent vers le milieu de juillet. En septembre, ils recommencent, et continuent tant que le temps le permet. Le capelan fréquente nos rivages entre le 10 de juin et le milieu de juillet, et quand il s'éloigne des côtes, la morue le suit, car il est sa pâture, et elle ne mord guère à d'autre appât. En automne, on se sert de hareng à cette fin ; quelquefois, quand le hareng manque, on emploie le petit maquereau. L'augmentation dans la pêche du saumon peut s'expliquer par les améliorations qui ont été faites sur le barrage du moulin de l'endroit, suivant la loi des pêcheries. M. McLean est d'opinion que le gaspareau diminue par suite de la manière dont il est pêché. Dans bien des cas, les rets sont tendus en travers des rivières, et ce poisson ne peut remonter à ses frayères. La pêche pour la saison, jusqu'à cette date, dans la baie aux Vaches, donne les résultats suivants :

Morue.....	1750 quintaux.
Hareng d'été.....	200 barils.
Maquereau d'automne.....	50 do.
Saumon (pour la saison)..	110 do.

Ài passé le passage " Tittle " ; jeté l'ancre à Louisbourg. M. McAlpine m'a fourni les renseignements suivants :—

" La pêche a été très-bonne. La capture, jusqu'à présent, a été de

Morue.....	7000 quintaux.
Maquereau de printemps..	600 barils.
Hareng d'été.....	1000 do.
Gaspereau, point.	
Saumon	70 do."

La pêche se fait en bateau ; il n'y a point de "banquiers ;" point de pêche à la ligne de fond dans ces parages ; les pêcheurs y sont opposés. Ils commencent généralement la pêche de la morue le 15 mai, et continuent de la faire jusqu'au milieu de novembre.

Le hareng d'été se prend en juin, juillet et août.

Le maquereau de printemps se prend de bonne heure en juin ; cette pêche dure à peu près trois semaines.

Le maquereau d'automne ne se prend qu'en très-petite quantité en cet endroit. Il y a quelques années, ce poisson était en abondance. Le saumon se pêche en juin. Le 24, est un dimanche.—Parti du havre, mais forcé d'y revenir par le mauvais temps. Gros vent de S.-E.

Le 25, levé l'ancre et pris la mer ; grosse houle, grand vent N.-O. Porté le long de la côte, à l'ouest. Fait route pour le Détroit de Canso et ancré dans la Baie des Habitants.

Le 26, levé l'ancre et traversé le Détroit. Vu le vaisseau de Sa Majesté *Minstrel* au Port d'Hawkesbury. Passé le cap St. George et entré à Georgetown, Ile du Prince-Edouard. Je me suis rendu auprès du percepteur des douanes qui m'a informé que la pêche avait manqué depuis un mois, et que les Américains étaient en conséquence partis pour s'en retourner.

Le 27, gros vent d'est. Le *Minstrel* est arrivé. Vent augmente, accompagné de neige.

Le 28, coups de vent de nord. Ai remarqué deux petits bâtiments jetés à terre sur le côté ouest du havre. A midi, le vent commence à tomber.

Le 29, levé l'ancre et changé de place, mis au côté ouest du port, afin de prendre des approvisionnements maritimes pour le vice-amiral Wellesley, à sa demande. Laisse le port, fait route pour le Détroit de Canso et jeté l'ancre à Hawkesbury.

Le 30, levé l'ancre et pris la mer. Passé plusieurs goélettes américaines, à destination de leurs ports. A midi, tourné l'Ile Cranberry et porté à l'ouest. Montré nos couleurs au vaisseau de Sa Majesté *Mullet*. Bonne brise de N.-O.

Le 31, dimanche, en vue du phare de Sambro ; entré dans le havre d'Halifax ; jeté l'ancre vis-à-vis la ville. La croisière est terminée.

Avant de clore ce rapport, je désire appeler votre attention sur le fait suivant : les Américains sont dans l'habitude de pêcher en dedans des limites, contrairement à la loi, pendant l'absence des croiseurs, et semblent déterminés à ne point prendre de licences. Comme ils ne sont point passibles de la saisie de leurs navires, avant d'avoir reçu un avertissement, ils trouvent plusieurs moyens de se soustraire à cette saisie. Je recommande donc très-respectueusement qu'à l'avenir ils soient sujets à la saisie, sans avis préalable, quand ils seront trouvés à faire la pêche dans les limites.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

P. A. SCOTT,

Capitaine M. R., Commandant du *Druid*.

ANNEXE

LISTE des bâtiments visités par le Capitaine Scott, M. R.,

No.	VISITE.		N O M.			
	A quelle date.	En quel lieu.	Navires.	Propriétaire.	Capitaine.	Port du navire.
1	14 juin...	Inganish.....	Geo. S. Lowe...	Angus McLean.	Gloucester, Mass.
2	do do	do	Sterling.....	do
3	do do	do	Australia.....	Southport.....
4	do do	do	Sarah Parkhurst.	Gloucester.....
5	15 do	do	D. D. Geyer.....	Davis et Kay.....	— Long.....	Nantucket.....
6	25 do	do	Saml. Crowell...	Wm. Parsons...	Jno. Johnston...	Gloucester.....
7	30 do	Gut de Canso...	Amos Cutter.....	O. Greenleaf, Jr.	do
8	do do	do	Humboldt.....	M. A. Pierce...	T. Thursby.....	Southport.....
9	do do	do	Mary Lizzie.....	Jas. Jewet.....	G. B. Jewet.....	Westport.....
10	do do	do	Cora Lee.....	G. Saunders, Jun	G. Saunders, Jun	Buckspport.....
11	do do	do	Ripley Roop.....	S. G. Husden...	D. Wiley.....	Boothby.....
12	do do	do	James Poole.....	A. P. Ogden...	W. Pinkham.....	do
13	2 juillet..	do	Gem of the Ocean	C. P. Ingraham.	Jno. Trott.....	Portland.....
14	do do	do	Annie E. Friend	Jno. Gale.....	N. McKenzie.....	Gloucester.....
15	do do	do	Albin M. Heath	Sol. Poole.....	Edwd. Flagg.....	do
16	do do	do	D. B. Webb.....	Webb & Whitman	A. M. Knight...	Deer Island (Pen- obscott).....
17	6 do	North Sydney...	David T. Adams	Whelan et cie...	Geo. Brown.....	Salem.....
18	7 do	S. Inganish.....	G. S. Lowe.....	Aug. McLean...	Gloucester.....
19	9 do	Aspey Bay.....	Minnie.....	— Morrison...	Yarmouth, N.-E.
20	10 do	Cow Bay.....	Saml. Crowell...	Wm. Parsons...	Jno. Johnston...	Gloucester.....
21	16 août...	Shelburne.....	Olive A. Louis..	B. A. Louis et cie	Jno. Shay.....	Provincetown...
22	do do	do	Astoria.....	Jos. Maddock...	Henry Clark...	Southport.....
23	18 sept...	Port Hood.....	E. L. Cooke.....	W. H. Perkins..	C. McPherson...	Gloucester.....
24	do do	do	Willis.....	Ile du P. Edouard.
25	do do	do	Wallace.....	Richards et Adams.....	Silas McDonald.	Hawkesbury, (Canso).....
26	do do	do	Game Cock.....	Ile du P. Edouard.
27	do do	do	Peter D. Smith..	Smith et Oaks...	— Baker.....	Gloucester.....
28	Flying Fish.....	B. Lowe.....	H. Spafford...	do
29	Rattler.....	H. Lake.....	Ben. Burse.....	do
30	Wild Pigeon.....	J. W. Wharf...	— Thurston...	do

No. 17.

commandant du steamer "Druid," pendant la croisière de 1869.

SI LE BATTI- MENT ÉTAIT MUNI D'UNE LICENCE.		Date de l'avis.	TONNAGE.		REMARQUES GÉNÉRALES.
Oui.	Non.		Tonneaux.	Hommes.	
.....	Non.	Le jour de la visite.	65	12	A 30 milles du rivage ; est retourné à Gloucester, chargé.
.....	do		64	12	do do do do pêche très-médiocre.
.....	do		62	11	A 15 milles do do Southport, Me, pêche médiocre.
.....	do		60	11	A 30 milles do do Gloucester, pêche médiocre.
.....	do		54	12	do do do Nantucket, pêche médiocre.
.....	do		62	13	Pêchait sur le banc de St. Pierre, est retourné à Gloucester.
.....	do		63	12	Du banc de St. Pierre est retourné à Gloucester, à destination de la baie ; pêche de la morue, médiocre.
.....	do		50	10	Grand banc, pêche médiocre, retourné à Southport.
.....	do		32	9	Du banc de la Hève, a remonté la baie ; pêche du maquereau, bonne.
.....	do		47	10	Allait dans le golfe à la pêche du maquereau.
.....	do		61	10	Allait à la Baie des Chaleurs.
.....	do		54	10	Allait dans le golfe à la pêche de la morue.
.....	do		34	10	Allait dans le golfe à la pêche de la morue.
.....	do		—	—	Capitaine n'était pas à bord, lors de la visite.
.....	do		58	10	Allait dans le golfe à la pêche de la morue.
.....	do		76	10	Allait dans le golfe à la pêche du maquereau.
.....	do		70	13	Allait sur le grand banc, à la pêche de la morue, a relâché pour réparer ses chaloupes, etc. Capitaine n'était pas à bord, lors de la visite. Avait fait une bonne pêche, le voyage précédent.
.....	do		65	12	Pêchait sur le banc de Ste. Anne à 30 milles du rivage, attendant un vent favorable pour faire route vers Gloucester. Pêche médiocre. Le capitaine n'était pas à bord lors de la visite.
.....	do		55	11	Pêchait sur les bancs. Bonne pêche.
.....	do		62	13	A relâché pour faire de l'eau. Avait pêché la morue sur le banc de St. Pierre. Bien réussi.
.....	do		23	6	Pêchait dans la baie des Chaleurs et avait pêché à l'île du Prince Edouard et aux îles de la Madeleine. A destination de Provincetown ; bonne pêche.
.....	do		65	10	Avait pêché à Banquereau. A destination de Southport. Pêche médiocre. Se proposait d'aller à la baie du Nord pêcher le maquereau.
.....	do		65	15	Pêche du maquereau. N'avait pas besoin de licence. Bonne pêche.
.....	do		65	15	do Pêche médiocre.
.....	do		61	15	do do
.....	do		91	18	do Bonne pêche.
.....	do		69	15	do do N'avait pas besoin de licence.
.....	do		74	18	do do do
.....	do		82	13	do do do
.....	do		64	12	do do do

ANNEXE No. 18.

ETAT des licences de pêche données à des bâtiments pêcheurs américains pendant l'année 1869, dans les différentes provinces de la Puisseance du Canada, indiquant le nom des propriétaires, le tonnage et le port de ces bâtiments, le montant de la licence et le nom de l'officier qui l'a émise.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

NOM DU BÂTIMENT.	Propriétaire.	Port.	Tonnage mes.	Où la licence a été émise.	Par qui émise.	Droit par tonneau.	Montant de la licence.	REMARQUES.
						\$ cts.	\$ cts.	
Effort	Tobias Nash	Wiscasset, Mass.	19	Barrington	D. Sargent	2 00	38 00	
Madame Roland	George Steel	Gloucester, Mass.	62	Hawkesbury	M. McDonald	2 00	124 00	
Aphrodite	D. McDonald	do	58	do	do	2 00	116 00	
Emma Linwood	E. W. Norverderthal	Providence	15	do	do	2 00	146 00	
Sarah P. Davies	J. M. Thurlow	Gloucester	41	Port Mulgrave	V. J. Wallace	2 00	82 00	
Comet	Nicholas Feich	Newbury Port	22	do	do	2 00	44 00	
Ranger	Alexander Weston	Camden, Me.	37	do	do	2 00	74 00	
Aby Morse	E. J. Hopkins	Vinal Haven	26	do	do	2 00	52 00	
Charger	W. H. Thurston	Gloucester, Mass.	53	do	do	2 00	106 00	
Mary Lizzie	E. B. Jewett	Westport, Me.	32	do	do	2 00	64 00	
Morning Star	George D. Moore	Castine, Me.	42	do	do	2 00	84 00	
Dacotah	H. Williams	Gloucester, Mass.	51	do	do	2 00	102 00	
Belleview	Jno. R. Dellow	Portland, Me.	15	do	do	2 00	30 00	
John Chase	W. H. Gould	Camden, Me.	32	do	do	2 00	64 00	
Dasher	Isaac Fisher	Gloucester, Mass.	44	do	do	2 00	88 00	
Pathfinder	B. Rogers	Eastport, Me.	39	do	do	2 00	78 00	

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Belt	Edwin Greenlaw	Eastport, Me.	4	West Isles	J. R. Dixon	2 00	8 00	
Daisy	do	do	5	do	do	2 00	10 00	

PROVINCE DE QUÉBEC.

Carleton	F. J. Winan Bros	Gloucester, Mass.	63	New Carlisle	Jno. Fraser	2 00	126 00	
Grace Darling	G. W. Knight et Cie	Camden, Me.	45	do	do	2 00	90 00	
Wild Pigeon	Nath. Thurston	Gloucester, Mass.	46	do	do	2 00	92 00	
Mary Ellen	Wm. Wharf	do	54	do	do	2 00	108 00	
Lizzie Thompson	And. Rolif et Cie	Newbury Port, Mass.	70	do	do	2 00	140 00	
Geo. B. McJellan	G. T. Keene et Cie	Brennan, Mass.	66	do	do	2 00	132 00	
John Kennedy	do	do	53	do	do	2 00	106 00	
			1,052				\$2,104 00	

Département de la Marine et des Pêcheries, 1869.
 Branche des Pêcheries, Ottawa, W. F. WARTNER.
 * Le nombre n'est pas indiqué. P. MITCHELL, Ministre de la Marine et des Pêcheries.

ANNEXES.

BRANCHE DE LA MARINE.

LISTE DES ANNEXES DU BUREAU DE LA MARINE.

	PAGE
Annexe A—Etat des dépenses du service des phares (en Ontario et dans la province de Québec) au-dessus de Montréal	125
“ B—Rapport de la Maison de la Trinité de Montréal.....	126
“ C—Rapport de la Maison de la Trinité de Québec.....	130
“ D—Rapport de l'agence de la Nouvelle-Ecosse.....	145
“ E—Rapport de l'inspecteur des phares du Nouveau-Brunswick.....	186
“ F—Etat des dépenses des steamers provinciaux, Québec	205
“ G—Rapport et états relatifs aux hôpitaux de marine	207
“ H—Rapport des inspecteurs des bateaux à vapeur.....	216
“ I—Rapport des commissaires de la police fluviale de Montréal.....	246
“ K— “ “ “ “ de Québec.....	250
“ L—Rapport du préposé de l'engagement de Québec.....	259
“ M—Rapport du directeur de l'observatoire de Québec.....	259
“ N—Naufrages et autres accidents	266

ANNEXE B.

RAPPORT DE LA MAISON DE LA TRINITÉ DE MONTRÉAL POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1869.

MONTRÉAL, 20 novembre 1869.

MONSIEUR,—En conformité de votre lettre du 24 septembre, me requérant de faire un compte-rendu détaillé des opérations de la branche du service public confiée à la direction de la Maison de la Trinité de Montréal, pendant l'année expirée le 30 juin 1869, j'ai l'honneur de transmettre le rapport qui suit.

Comme c'est la première fois qu'un rapport de cette nature est demandé, il ne sera peut-être pas hors de propos de dire ici que c'est à l'année 1805 que remonte la création en Canada d'une maison de la Trinité " pour mieux régler les pilotes et la marine dans le port de Québec " et dans les havres de Québec et de Montréal, et pour améliorer la navigation du fleuve Saint-Laurent, etc., etc."

Elle fut formée d'un maître, d'un assistant et de sept syndics, dont trois devaient résider à Montréal, et fut chargée de faire des règlements pour sa conduite, " ainsi que pour rendre " plus facile, plus commode et plus sûre la navigation du fleuve Saint-Laurent, depuis le premier mûrier rapide au-dessus de Montréal en descendant, faire poser et ôter des bouées et ancres, " installer des phares, balises et amers de terre, régler le mouillage et amarrage des navires, " établir des règles pour la conduite et direction des pilotes, etc., etc."

Voilà maintenant soixante et quatre ans que l'institution existe, et son service a augmenté d'année en année à mesure de l'accroissement de la prospérité du pays; ainsi, par exemple, en 1831 la dépense de la pose des bouées fut de £46, elle est maintenant de \$6,000.

Feux flottants.

A l'ouverture de la navigation, le premier devoir que la Maison doit remplir, c'est de faire poser sur le lac Saint-Pierre les feux flottants qui servent à marquer, avec les bouées, la direction du chenal amélioré. Ce service est exécuté par le *Richelieu*. Il y a trois phares flottants de fer, confectionnés en 1856. Deux d'entre eux ayant fait eau l'été dernier, ont été retirés et mis en réparation; on en a renouvelé plusieurs plaques et, pour la première fois depuis leur construction, peinturé la coque. Il sera nécessaire, au moins tous les trois ans, de les relever et peindre ainsi, pour les empêcher de se délabrer.

Bouées.

La Maison doit ensuite faire poser les bouées. A cause des glaces que charrient le fleuve, on est obligé de les retirer lorsque la navigation prend fin; d'ordinaire on fait suivre le dernier navire qui part pour la mer, et on ôte les bouées à mesure qu'il les passe. Depuis deux ans, cependant, plusieurs navires ne démarrent qu'à la dernière heure, pour ainsi dire, et il est impossible de retirer les bouées au-dessous de Sorel; une partie de celles-ci sont alors emportées par les glaces, et il faut les remplacer au printemps, ce qui nécessite une dépense très-considérable. Mais le bureau se fait une loi stricte de ne pas faire ôter une seule bouée ou amarque, tant qu'il reste à partir un navire pour la mer.

Un si grand nombre de ces navires ont été endommagés par les glaces, et contraints de retourner en arrière pour mettre en relâche à Québec, qu'il est probable qu'une autre année nous allons pouvoir remiser nos bouées. Ils ne s'attarderont plus autant.

On a reconnu toutefois que, dans le lac, les bouées peuvent être posées à demeure, bien que, l'année dernière, il y en ait eu une ou deux d'emportées. C'est le seul endroit du fleuve où les bouées, même celles de fer, n'aient pas besoin d'être déplacées parce que les eaux y sont calmes. Sept de celles qui avaient été forcément laissées en rivière, à Bécancour, pointèrent au-dessus de la glace; on en marqua la position, et pendant l'hiver on a pu en retirer quatre.

Il y a 21 bouées de fer et 56 de bois; l'été, dans les basses eaux, on en ajoute plusieurs sur le lac pour rendre la navigation plus sûre.

Phares.

Il y a, en comptant les bâtiments-lumières, 41 phares et 59 fanaux. Le service des phares sur les deux rives du fleuve est généralement confié au soin des habitants ou fermiers sur les terres desquels ils sont construits et de qui la Maison a, dans la plupart des cas, acheté les emplacements. Sur les îles et les phares flottants, les gardiens sont d'anciens pilotes ou des hommes expérimentés dans la navigation.

Depuis au-delà des douze années que j'occupe mon emploi, il n'y a jamais eu qu'une seule plainte de portée devant le bureau pour fait de négligence.

A l'exception de cinq tours (qui sont en bon état), toutes les autres ont été rebâties depuis peu; les deux de Batiscan le furent l'année dernière. Un phare, à l'île aux Raisins, élevé sur un quai, et qui datait de plus de 30 ans, a été emporté l'année dernière avec le quai par les glaces. On en a bâti un nouveau qui a coûté \$2,040. Pour protéger ce dernier, ainsi qu'un autre d'égale valeur sur la même île, on a acheté 17 arpents environ de terre, garnis de bois, que l'ancien propriétaire s'était mis à couper. Prix d'achat de ces 17 arpents, \$400.

Les deux phares de Repentigny ont été rebâties. On a passé marché avec M. Méthot, de Saint-Pierre-les-Becquets, pour l'acquisition d'une autre petite parcelle de terrain, dans le but de construire autour du phare qu'il y a là, une clôture destinée à le protéger, car il est fort exposé, étant situé sur le bord d'un escarpement.

Les phares consomment environ 1,250 gallons d'huile de charbon par année.

Steamer "Richelieu."

La maison de la Trinité est chargée du bouage et du balisage. Lorsque les commissaires du havre faisaient creuser le chenal amélioré, un acte de la Législature leur avait permis, par exception, de placer des bouées pour l'exécution de leurs travaux; comme une double chaîne de bouées aurait embarrassé la navigation et que les commissaires avaient toujours plusieurs steamers à leur disposition, ils se chargèrent pendant plusieurs années du soin du bouage. Une fois le chenal de 18 pieds achevé, ils se désistèrent; la maison de la Trinité acheta d'eux toutes leurs bouées, ancrés et chaînes, et reprit le service. La première année, elle employa des bateaux à vapeur, qu'elle louait chaque fois que besoin était; mais ce mode ne fut pas trouvé satisfaisant, par la raison qu'il n'y avait pas toujours de bateaux à louer et que les retards offraient des dangers. L'année suivante, elle passa marché avec la compagnie du Richelieu, qui entreprit le service pour la somme de \$3,000.

Ce prix n'ayant pas été rémunérateur, on convint, l'année d'après, de payer \$4,000, et la compagnie exécuta le contrat avec cette ponctualité et cette énergie qu'elle apporte dans l'administration de ses affaires. Toutefois, elle n'avait pas de bateau exclusivement affecté à ce service, et il en résulta souvent des retards inévitables dans les circonstances, mais pleins de dangers pour la navigation dans un chenal tel que celui de Québec à Montréal, en grande partie artificiel.

Le bureau, pénétré de l'urgence qu'il y avait à faire replacer sur-le-champ les bouées accidentellement déplacées, demanda et obtint de Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil la permission de faire l'acquisition d'un bateau à vapeur. Le *Richelieu* fut acheté, et depuis le service s'est fait de la manière la plus satisfaisante. Sans ce bateau, on verrait des avaries graves.

Il est spécialement défendu à tous les navires et trains de bois de passer sur les bouées, ou de les déranger ; ce qui n'empêche point les trains de passer sur elles, et qu'il n'y en ait journellement quelques-unes de dérangées. Nul moyen de faire exécuter la loi.

Si on employait, avec le *Richelieu*, un autre petit steamer, à la saison prochaine, durant une couple de mois, à croiser çà et là et dresser procès-verbal de chaque infraction, on arrêterait peut-être le mal, et, bien que cela dût occasionner une nouvelle dépense, comme les infracteurs seraient punis, il en résulterait en définitive une forte épargne.

Le *Richelieu* est un vieux bateau de fer, en bon état. Le printemps dernier, on s'aperçut que quelques plaques laissaient entrer l'eau ; le bâtiment fut tiré à sec et radoubé. On répara aussi sa chaudière, et on mit des baux et épontilles neufs. Cette réparation se fit au quai de M. McCarthy et Cie., à Sorel. De plus une petite pompe à vapeur, coûtant \$150, a été installé à bord, en conformité de la loi.

Cette année, le bateau est en excellent état, et d'après les rapports que j'ai reçus du mécanicien et d'autres, n'aura besoin que des restaurations ordinaires d'entretien.

Vu la grande discussion qu'il y a eu relativement à la nécessité d'avoir un steamer pour placer et replacer les bouées, je demande respectueusement la permission de représenter que, sans un bateau dont le bureau puisse se servir toujours et tout de suite, le service du bouage ne pourra jamais être bien exécuté.

Pilotes.

Il y a 26 pilotes munis de licences. Le bureau n'a été saisi pendant l'année d'aucune plainte de nature à donner lieu à des procédures. Les pilotes sont tous sans exception des hommes d'un caractère irréprochable et d'une rare habileté dans leur profession. De petites contestations se sont élevées entre quelques-uns d'entre eux et des capitaines de navires, mais elles ont été accommodées à l'amiable.

Le bureau a adopté un règlement, approuvé ensuite par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, pour régler la concession de licences aux pilotes.

Les phares situés dans le ressort de la maison de la Trinité sont continuellement visités par le secrétaire, et souvent aussi par le surintendant des pilotes dans l'exercice de ses fonctions ; une fois par année, un comité du bureau, toujours accompagné du secrétaire, en font la visite ; c'est une tâche ardue, qui l'occupe généralement quatre jours ; les membres s'en acquittent gratuitement ; tous les frais de cette tournée se montent à une centaine de piastres.

La dépense de l'année a été de \$25,762.54.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

E. D. DAVID,
Secrétaire.

WM. SMITH, écuyer,
Assistant au Ministère de la marine, etc.,
Ottawa.

ANNEXE B.—*Suite.*

ETAT DES DÉPENSES de la Maison de la Trinité de Montréal, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869.

	\$	cts.	\$	cts.
Salaires des officiers :—				
L. Marchand, maître	624	96		
E. D. David, secrétaire	1,325	04		
P. E. Cotté, surintendant des pilotes	1,200	00		
Daniel Rooney, commis	600	00		
M. H. Brennan, huissier pour les affaires maritimes	399	96		
			4,149	96
Loyer des bureaux			500	00
Dépenses ordinaires des bureaux			428	32
Dépenses du steamer <i>Richelieu</i>			6,848	32
Bouées			1,835	39
Loyer de barges			201	10
P. E. Cotté, dépenses de bureau			64	91
Salaires de 32 gardiens de phares et aides			4,911	93
Approvisionnements, etc., des phares			1,574	19
Réparation des phares			1,694	96
Construction de nouveaux phares			1,100	00
Achat d'emplacements pour phares			408	00
Assurance et fret			510	43
Frais d'impressions, annonces et papeterie			232	25
Services d'hommes de loi			66	00
Maître de havre à Sorel et déboursés			600	16
Savon, etc., pour les phares			115	66
1,677 gallons d'huile pour les phares			720	46
			\$25,762	51

ANNEXE C.

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DE LA MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC, PENDANT L'ANNÉE COMMENCÉE LE 1^{er} JUILLET 1868, ET EXPIRÉE LE 30 JUIN 1869.

Le bureau a eu 93 réunions dans les douze mois.

Les minutes abrégées de ses délibérations, couvrant 193 pages de grand papier, ont été transcrites au long dans un registre.

Vingt et une poursuites contre des pilotes et d'autres personnes pour faits d'infraction aux règlements des pilotes et du port, ont été portées devant le bureau et jugées.

Dix affaires de sauvetage ont été soumises à son arbitrage et jugées par lui.

Soixante et dix témoins ont été entendus, et les dépositions de cinquante reçues par écrit.

Diverses demandes de lots de grève et de lots recouverts d'eau dans le port de Québec, renvoyées par le Gouvernement, ont été soumises au bureau, qui en a fait rapport.

Trois règlements ont été adoptés pour améliorer le service du pilotage et des pilotes, et pour affecter certaine place et installation de quai à l'usage exclusif des steamers qui naviguent entre Québec et les ports du golfe.

Dix-sept jeunes apprentis pilotes ont été examinés avant d'être admis à passer brevet d'apprentissage.

Douze apprentis pilotes, après examen, ont été reçus pilotes.

Dix-sept pétitions ont été prises en considération et répondues.

Deux cent quarante lettres ont été lues, et les questions ou affaires qui en faisaient l'objet décidées; 305 lettres ont été écrites et expédiées.

Il a été enfin préparé et transmis au Département de la marine et des pêcheries des états détaillés,

Des poursuites et des affaires de sauvetage portées devant le bureau.

Des officiers de la Trinité, de leur fonctions et de leurs salaires.

De la classe et de l'ordre des appareils d'éclairage des phares.

Des gardiens de phares absents de leurs postes avec ou sans permission.

Des gardiens de phare, de leurs salaires, temps de service, etc.

PHARES.

La Maison de la Trinité de Québec a sous son contrôle 23 phares, y compris un phare flottant, douze desquels sont de première classe. Il forment chaîne depuis le bassin de Portneuf, au pied du Richelieu, jusqu'à Belle-Isle, étendue de 900 milles.

Les phares au-dessous de Québec (à l'exception du phare de la péninsule dans la baie de Gaspé) ont été visités, approvisionnés et inspectés deux fois pendant la saison. A part les autres provisions, ils ont reçu les quantités d'huile suivantes :

Belle-Isle	318 gallons.
Forteau	323 "
Extrémité est d'Anticosti.....	435 "
Pointe S. O. "	635 "
Cap des Rosiers.....	241 "
Pointe O. d'Anticosti.....	281 "
Pointe des Monts.....	331 "
Pointe au Père.....	226 "
Ile Biquet.....	322 "

Ile Verte.....	322	“
Ile Rouge.....	611	“
Pot à l'Eau-de-Vie.....	79	“
Pèlerins.....	83	“
Grosse-Ile, Kamouraska.....	221	“
St. Roch, phare flottant.....	212	“
Pilier du Sud.....	237	“
Ile aux Grues.....	270	“
Bellechasse.....	207	“
Pointe Saint Laurent.....	130	“
<i>Phares au-dessus de Québec :</i>		
St. Antoine.....	45	“
St. Croix.....	60	“
Portneuf.....	60	“
Total.....	5,649	gallons.

CANONS D'ALARME.

Il y en a 8 aux stations ci-dessous.

Provisions de poudre fournies pour les 12 mois :—

Ile Verte.....	4,000	livres.
Biquet.....	2,000	“
Pointe au Père.....	500	“
Pointe des Monts.....	1,500	“
Pointe O. d'Anticosti.....	1,500	“
Cap des Rosiers.....	1,300	“
Forteau.....	1,000	“
Belle-Isle.....	2,600	“

Total..... 14,400 livres.

RÉPARATION DES PHARES ET AUTRES TRAVAUX.

Grange et étable neuves, à la Pointe des Monts.

Toiture de cuivre neuve à la lanterne, Pointe est d'Anticosti.

Hangar neuf à mettre les provisions du dépôt pour les marins naufragés.

Couverture neuve de bardeau à une dépendance.

Deux couches de peinture au revêtement de planches de la tour.

DÉPÔTS DE PROVISIONS POUR LES MARINS NAUFRAGÉS.

Il y en 7 en tout, qui sont aux stations suivantes :—

Pointe des Monts.	
Pointe sud-ouest d'Anticosti.	
Pointe ouest	do
Baie Ellis, Ile	do
Shallop Creek,	do
Extrémité est	do
Belle-Isle,	do

Les quantités suivantes de vivres, déclarées en état d'altération, ont été retirées des dépôts et vendues :—

Lard.....	12	barils et 173 livres.
Farine.....	4½	“
Pois.....	8½	“

Vivres frais fournis aux dépôts :

Lard.....	11	barils.
Farine.....	21	“
Pois.....	10	“

Le dépôt à la Pointe ouest d'Anticosti a été forcé dans l'hiver 1868-69, et 2 barils de farine et 68 livres de lard en ont été enlevés. La Maison de la Trinité a recommandé de faire rechercher le vol par le commandant de la goëlette du gouvernement "La Canadienne," dans le but de faire un exemple des voleurs et d'empêcher d'autres déprédations.

On a renouvelé une partie des écriteaux qui indiquent les dépôts aux naufragés sur l'Île d'Anticosti.

BOUÉES.

Nombre total de bouées posées.....	41
Accidents arrivés pendant l'année.	
Bouées dérivées.....	3
" qui se sont emplies d'eau et qu'on a vidées.....	2
" remplacées.....	9
" perdues par suite d'abordage accidentel.....	5
" emportées par les glaces.....	4
" déclarées hors de service.....	3
" neuves qu'on a fait faire.....	8

BALISES

Dans la paroisse de Cacouna, une balise a été renversée par le vent, et on l'a rebâtie.

BUREAU DU PORT.

Les arrivages déclarés et enregistrés à ce bureau ont été de 1,116.

On a reçu avis des effets suivants, recueillis et repêchés dans le port de Québec, et dont il est tenu registre à ce bureau :

Bois de service, rapportés par petits lots.

2,855 pièces de bois réclamées.

Embarcations, 22 réclamées.

5 aneres et chaînes, dont 3 ont été réclamées et 2 vendues.

Divers objets, 12 réclamés.

Il a été reçu 11 plaintes, sur 9 desquelles il a été informé.

On a eu avis de 26 accidents arrivés à des navires ; ces accidents ont été consignés en registre et on en a fait rapport à l'exécutif.

Environ 600 navires de toutes sortes ont été placés au mouillage dans le port.

Deux demandes de lot de grève ont été renvoyées au bureau, qui en a fait rapport.

Le maître du havre a tenu une enquête sur les circonstances qui ont accompagné l'échouement du brig "Victoire" à Métis, sur la rive sud du Saint-Laurent, et il en a été rendu compte à l'exécutif.

A cette enquête, 37 personnes ont été entendues en témoignage, et leurs dépositions ont été reçues par écrit.

Elle a duré 28 jours.

Les procès-verbaux des procédures et des témoignages forment 236 pages d'écriture, et copie en a été délivrée aux parties et à l'exécutif.

On a veillé journellement à l'observation par les bateaux à vapeur affectés au transport, soit des passagers, soit des denrées pour le marché, des prescriptions de la loi en ce qui concerne les passerelles et la défense de se servir de bois pour chauffer dans le port.

Ce soin est confié à l'huissier de la Maison de la Trinité.

SURINTENDANTS DES PILOTES.

Nombre de voyages accomplis par eux pour poser, retirer, etc. les bouées.....	12
Pour visiter et inspecter les phares et dépôts de provisions.....	6
Pour explorer le chenal du nord avec les apprentis pilotes.....	2
Pour se rendre à des navires naufragés.....	3
Pour visiter les grèves.....	2
Total.....	<u>25</u>

Tous ces voyages ont été accomplis en 132 jours.

Rapport reçus des pilotes et déposés à ce bureau :

De pilotages de navires remontant le fleuve.....	1,061
Do do descendant le fleuve	1,161

FONDS DES PILOTES INVALIDES.

Ce fonds est destiné à donner des secours aux pilotes invalides, à leurs veuves et à leurs enfants.

Il a été créé par l'acte provincial 45 Geo. 3, ch. 12, et est alimenté par une retenue d'un shilling par louis sur ce que gagne tout pilote, retenue que les capitaines des navires versent dans les mains du trésorier à Québec.

Les navires qui prennent congé à Montréal la paient au percepteur de ce port, et elle est ensuite remise au trésorier à Québec.

969 capitaines ont payé cette retenue à la Maison de la Trinité de Québec en 1868.

Tous les ans il est dressé et publié un état du fonds jusqu'au 31 décembre.

Nombre des pensionnaires du fonds le 31 décembre 1868.

Pilotes invalides.....	36
Veuves de pilotes.....	77
Enfants "	31
Total.....	<u>144</u>

Les pensions se paient par quartier et varient de \$10 à \$120 par année.

Des secours temporaires, se montant à la somme de \$356.99, ont été accordés à 10 pilotes, 1 veuve et 1 enfant, dans le cours des douze mois.

Récettes totales du fonds pendant l'année expirée le 31 décembre 1868 :

Retenues.....	\$6,479 51	
Intérêts sur prêts.....	3,694 64	
Amendes.....	73 00	
	<u> </u>	\$10,247 15
Versements opérés par les débiteurs du fonds.....		4,130 00
		<u> </u>
		\$14,377 15

Dépenses du fonds.

Pensions.....	\$8,889 67	
Secours.....	356 99	
Déboursés.....	631 74	
	<u>\$9,878 40</u>	
Prêts.....	5,550 00	15,428 40

Situation du fonds, fin décembre 1868.

Deniers prêtés.....	\$58,070 19
Intérêts dus.....	761 79
En caisse.....	3,940 82
	<u>62,772 80</u>
A déduire—arrérages de pensions.....	248 93
	<u>\$62,523 87</u>

Recettes et dépenses de la maison de la Trinité de Québec, pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

Recettes.

Montant reçu de la caisse publique, par l'intermédiaire du Département de la marine et des pêcheries.....	\$41,252 00
Produit de la vente des provisions altérées des dépôts et phares.....	292 36
	<u>\$41,544 36</u>

Dépenses.

Salaires des officiers de la Maison de la Trinité...	\$11,889 98
“ gardiens de phare.....	11,573 66
“ gardiens des dépôts de provision.....	400 00
Dépenses contingentes.....	2,090 26
Bureau du havre.....	1,011 64
Huile.....	233 28
Approvisionnements.....	100 60
Dépôts de provisions.....	712 38
Quarantaine.....	8 35
Bouées.....	1,482 00
Balises.....	16 00
Port de Gaspé.....	135 13
Poudre, etc., pour les canons d'alarme.....	3,093 27
Navire naufragé “ Preciosa”.....	1,515 73
“ “ Glanmore”.....	20 55
	<u>34,282 86</u>

Phares, savoir :

Phare flottant.....	1,937 13
Phares de Portneuf.....	77 62
Ste.-Croix.....	49 31

St-Antoine.....	19 93	
Pointe St-Laurent.....	78 71	
Bellechasse.....	44 46	
Ile aux Grues.....	80 07	
Pilier du Sud.....	425 68	
Grosse-Ile, Kamouraska.....	94 12	
Pèlerins.....	51 26	
Pot-à-l'Eau-de-Vie.....	58 46	
Ile Rouge.....	247 10	
Ile Verte.....	285 14	
Biquet.....	160 09	
Pointe-au-Père.....	307 05	
Pointe des Monts.....	860 13	
Cap des Rosiers.....	399 30	
Pointe ouest, Anticosti.....	247 20	
Pointe S. O., do.....	232 15	
Extrémité est, do.....	665 24	
Forteau.....	224 72	
Belle-Isle.....	380 17	
Péninsule de Gaspé.....	43 00	
		6,967 74
Payé au Receveur-Général.....		293 76
		\$41,544 36

NOTE

La corporation de la Maison de la Trinité de Québec fut établie en 1805 par l'acte provincial 45 Geo. 3, ch. 12.

Elle fut chargée de tous les phares, bouées, balises, etc., du port de Montréal au golfe, jusqu'en 1849, que fut créée la Maison de la Trinité de Montréal. Depuis cette époque, la Maison de la Trinité de Québec n'a exercé sa surveillance que sur les phares, etc., qui sont entre le Richelieu et le golfe.

En 1849 les lois relatives à cette Maison on été refondues par l'acte 12 Vict., ch. 114.

L'acte fédéral de 1868, 31 Vict., ch. 59, qui place les phares, bouées, balises, etc., sous la direction et le contrôle du Ministre de la marine et des pêcheries, n'a porté aucune atteinte à la juridiction et aux pouvoirs de la Maison de la Trinité de Québec, en ce qui concerne les phares, bouées, balises, etc., qui étaient auparavant sous sa direction et son contrôle, mais a soumis la corporation aux instructions du Ministre de la marine et des pêcheries.

(Certifié,)

E. B. LINDSAY,
Greffier, M. de la T. Québec.

Maison de la Trinité, Québec,
30 novembre 1869.

MAISON DE LA TRINITÉ, QUÉBEC,

13 août 1869.

MONSIEUR,—Votre lettre du 11 du courant a été reçue en son temps et mise sous les yeux du bureau. J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse, que l'inspection des phares sous le contrôle de la Maison de la Trinité, dans les mois de juin et juillet derniers, a

été faite par le second surintendant des pilotes, et de vous envoyer ci-inclus copie des rapports de cet officier.

Je suis, etc.,

E. B. LINDSAY,
Greffier, M. de la T., Québec.

WM. SMITH, Ecuyer,
Assistant au Ministère de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

BUREAU DES SURINTENDANTS DES PILOTES,

Québec, 24 juin 1869.

MONSIEUR,—Je vous adresse le compte-rendu de ma tournée pour l'information du bureau de la Trinité. Parti le 15 du courant sur le steamer *Lady Head*, avec les provisions destinées aux différents phares du fleuve situés entre Québec et la Pointe au Père, je les ai délivrées toutes sans avarie et j'ai inspecté chaque établissement.

15 juin. J'ai débarqué à la Pointe St. Laurent 70 gallons d'huile de charbon; j'en ai trouvé au phare 14 gallons et demi, ce qui fait en tout 84 gallons et demi. Il faudrait poser dans une fenêtre de la tour une pierre percée pour y faire passer un tuyau de poêle, j'ai défendu au gardien de faire du feu avant qu'on en ait posé une.

Débarqué au phare de Bellechasse 112 gallons d'huile; il en restait 13 gallons et demi, ce qui fait en tout 125 gallons et demi.

Débarqué à l'île aux Grues 120 gallons d'huile; il en restait 22 gallons, total 142 gallons. Les rideaux de la lanterne ont besoin d'être renouvelés.

Aujourd'hui, je me suis rendu à l'établissement de quarantaine, où j'ai vu M. Dalairé, qui est chargé du fanal installé sur le navire naufragé *Glanmore*, il m'a dit qu'il avait assez d'huile et de mèches pour le présent; il demande au bureau de lui envoyer environ 10 brasses de corde goudronnée de 2 pouces pour atteindre au débris en temps d'orage.

18 juin. Débarqué au Pillier 116 gallons d'huile; il en restait 129, total 245 gallons.

Débarqué à la Grosse-Isle, Kamouraska, 116 gallons d'huile; il en restait 23, total 139 gallons. Deux des réflecteurs de la lanterne ont besoin d'être argentés, presque tout le poli s'en va. Deux dalles, à l'intérieur de la lanterne, seraient de grande utilité pour recevoir la vapeur d'eau condensée; le gardien rapporte qu'un ferblantier de la rive sud les fournira et posera pour \$16.

Débarqué aux Pèlerins 38 gallons d'huile; il en restait 34, total 72 gallons.

Aujourd'hui je me suis rendu sur la goëlette *Pearl* au navire naufragé *Preciosa*; le capitaine désire avoir un congé de quelques jours, je lui ai dit d'écrire au bureau.

Débarqué au Pot-à-l'Eau-de-Vie 38 gallons d'huile; il en restait environ 62, total 100 gallons.

19 juin. Débarqué à l'Islet Rouge 271 gallons d'huile; il en restait environ 80, total environ 351 gallons. Le gardien était allé à la rive sud pour télégraphier au bureau, voilà pourquoi je n'ai pu m'assurer de la quantité exacte d'huile qui restait. J'ai visité les voiles de la chaloupe, elle sont en mauvais état: j'ai recommandé d'en acheter un jeu neuf. Le haut du mur de fondation de la tour a besoin de réparations, et il y a plusieurs joints des pierres de la tour qu'il faudrait remplir avec du mortier. Le plancher de bois de la cave de la tour est délabré, mais comme cette cave ne paraît servir à aucun usage, je ne vois pas qu'il soit nécessaire de le réparer.

Débarqué à l'île Verte 118 gallons d'huile; il en restait 195, total 313 gallons. Débarqué aussi 1500 livres de poudre à canon; il en restait 1,100, total 2,600 livres.

Débarqué au phare du Biquet 118 gallons d'huile; il en restait 268, total 386 gallons. Débarqué aussi 1,000 livres de poudre à canon, il en restait 1,454 livres, total 2,454 livres.

Débarqué à la Pointe au Père 68 gallons d'huile; il en restait 12, total 80 gallons. De plus, 300 livres de poudre; il en restait 62 livres, total 362 livres.

Les vitres de la lampe de cette tour sont très-minces, et pendant les gros orages les carreaux branlent beaucoup et font détacher le mastic, qui laisse alors pénétrer la pluie. Le gardien craint qu'un fort coup de vent ne brise ce vitrage. Je lui ai conseillé de demander au bureau la permission d'appliquer de petites tringles de bois, larges d'un demi-pouce, perpendiculairement sur le centre de chaque carreau, des deux côtés; ce qui fixerait et fortifierait les vitres, sans diminuer beaucoup, je pense, l'éclat de la lumière.

En terminant mon rapport, je prends la liberté d'appeler l'attention du bureau sur la différence de la consommation d'huile, de mèches et de cheminées aux phares de la Pointe St. Laurent, de Bellechasse, de l'île aux Grues, de Kamouraska et de la Pointe au Père, par comparaison à ceux du Pot-à-l'Eau-de-Vie et des Pèlerins; cette différence résulte de ce que les premiers ont des réflecteurs métalliques et que les deux derniers sont pourvus de verres lenticulaires et de prismes, dits appareil dioptrique.

Je soumets cette question au bureau: ne serait-il pas opportun de changer les réflecteurs métalliques, et d'introduire à la place dans tous ces phares des appareils d'éclairage semblables à ceux dont on se sert au Pot-à-l'Eau-de-Vie et aux Pèlerins, et qui ne portent qu'un bec *mammouth*, tandis que le phare de Kamouraska a 7 becs de cette espèce, et que les phares de la Pointe au Père, Pointe Saint-Laurent, Bellechasse et île aux Grues en ont chacun 5?

La même considération peut s'appliquer à quelques-uns des plus grands phares du fleuve et du golfe, pourvus de réflecteurs métalliques.

Dans ma tournée d'inspection des phares, j'ai trouvé que sur le côté sud-ouest de la batture de St. Roch et à l'extrémité est du banc Brûlé, les bouées manquaient. Revenu au port à bord du *Lady-Head*, j'ai fait embarquer aussitôt deux autres bouées de rechange et j'ai été les poser à la place de celles qui avaient été emportées.

Espérant que ce rapport sera jugé satisfaisant,

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

J. SMITH, S. P.

M. E. B. LINDSAY,

Greffier, Maison de la Trinité, Québec.

BUREAU DES SURINTENDANTS DES PILOTES,

Québec, 23 juillet 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire mon rapport, pour l'information du bureau de la Trinité. Le 26 dernier, je suis parti de Québec, sur le steamer *Napoléon*, avec les provisions destinées aux différents phares du golfe situés entre la Pointe des Monts et le détroit de Belle-Isle; je les ai délivrées toutes saines et sauvées, et j'ai inspecté chaque établissement.

27 juin, j'ai débarqué au phare de la Pointe des Monts 79 gallons d'huile; il en restait 291 gallons et 3 chopines, total 370 gallons et 3 chopines. Débarqué 1,000 de poudre à canon; il en restait en magasin 1,851 livres et demie, total 2,871 livres et demie. Le dépôt de provisions renferme 16 barils de farine, 8 barils de lard et 8 barils de pois.

Le gardien s'attend à perdre son cheval l'hiver prochain, si on n'envoie pas de foin; le cheval ne veut pas manger de ce gros foin qui vient sur la grève et qui d'ailleurs est très-rare; et le gardien ne peut avoir de travailleurs pour en recueillir. Je lui ai conseillé de persévérer et de faire les foins comme de coutume.

Dans le voisinage de la tour, il y a environ deux acres de terre passable, qui ne produit maintenant qu'un peu de mauvais foin et des mauvaises herbes. S'ils étaient labourés et semés de graine de foin, je pense qu'on y récolterait une petite provision de fourrage. J'ai dit au gardien de demander à une personne qui demeure à la Baie de la Trinité le prix qu'elle prendrait pour labourer ce morceau de terre et le préparer pour l'ensemencement, et d'en informer le bureau à la première occasion.

28 juin, débarqué au phare de la pointe ouest de l'île d'Anticosti 119 gallons d'huile

il en restait 236 gallons et demi, total 355 gallons et demi ; débarqué 1,000 livres de poudre, il en restait 1,023, total 2,023 livres ; débarqué aussi pour le dépôt 10 barils de farine, 7 barils de lard et 7 barils de pois. Au dépôt, 16 barils de farine, 8 barils et trois quarts de lard et 8 de pois.

J'ai vendu au gardien, au prix d'encan, 3 barils de pois avariés, et j'ai fait embarquer sur le " Napoléon " le reste des provisions altérées du dépôt, savoir : 4 barils de pois, 5 barils et demi de lard et 8 barils de farine.

Le gardien m'a rapporté que quelqu'un avait un jour forcé le dépôt et en avait enlevé 1 baril de farine et environ 50 livres de lard. Il y a eu, en juin, un autre vol d'un baril de farine, avec effraction du dépôt.

J'ai visité le bord de la berge autour du pied du phare ; l'eau n'en a rien emporté dernièrement. La plus haute marée n'atteint que jusqu'à une vingtaine de pied de cette berge, qui peut rester telle qu'elle est bien des années, à moins qu'une très-haute mer (comme celle qui a eu lieu la dernière fois que le maître du havre a visité la tour) ne soit accompagnée d'un vent d'ouest violent, car elle pourrait balayer toute la terre qui se trouve du côté sud-ouest de la fondation et laisser ce pan exposé à l'action des vagues. Actuellement, je ne vois aucune nécessité de protéger la base de la tour.

Le cheval du gardien n'est pas en mauvais état, mais il paraît faible des jambes de derrière, et si le gardien est obligé de tirer son foin à l'automne de la baie d'Ellis, il lui faudra une bête plus forte et une charrette à foin légère.

Il y a près de la tour environ 6 acres de terre, sur lesquels on a coupé le bois pour l'usage de la station. Je pense qu'on pourrait y cultiver du foin si le terrain était débarrassé des souches, racines, etc. J'ai parlé à un homme qui offre de les ôter et d'unir le sol de manière à ce qu'il puisse être labouré, moyennant \$16 par acre. Il croit qu'il pourrait défricher de la sorte 4 acres de bonne heure le printemps prochain. Je lui ai dit qu'il recevrait une réponse aussitôt que le bureau aurait fait connaître sa volonté.

Débarqué les ouvriers et fait peindre la tour.

29 juin, débarqué au phare de la Pointe S. O. d'Anticosti 296 gallons d'huile ; il en restait 180 : total 476 gallons. Visité le dépôt, qui contenait 15 barils et 172 livres de farine, 8 barils de lard et 8 barils de pois.

Il faudrait quelques carreaux de verre de rechange pour la lanterne.

1er juillet, je suis descendu à Shallop-Creek pour visiter le dépôt. J'y ai trouvé 15 barils et 178 livres de farine, 7 barils et 185 livres et demie de lard et 8 barils de pois.

Sur cette partie de la côte d'Anticosti il y avait auparavant des écriteaux placés au bout de poteaux sur le rivage, ou cloués à des arbres ébranchés près du bord de la berge. Ces écriteaux sont destinés à indiquer aux naufragés le chemin du dépôt de provisions. Le gardien de ce poste rapporte qu'ils sont tous renversés et dégradés ; si on lui en envoie d'autres, il les posera. Il recommande d'en placer un à mi-chemin entre sa station et la pointe Heath, une à 4 lieues et une autre à 9 lieues à l'ouest de Shallop Creek.

2 juillet, débarqué au phare de la pointe Heath 196 gallons d'huile ; il en restait 271 gallons et demi : total 467 gallons et demi. Le dépôt consiste en 15 barils de farine, 7 barils de lard et 8 barils de pois. Il faudrait des carreaux de verre de rechange pour la lanterne.

Débarqué des matériaux et 8 ouvriers pour construire une maison d'habitation destinée pour les naufragés, peindre la tour et exécuter diverses réparations.

4 juillet, débarqué au phare de Forteau 122 gallons d'huile ; il en restait 368 : total 415 gallons ; débarqué 1,000 livres de poudre ; il en restait 2,100 livres : total 3,100 livres. Débarqué 8 ouvriers et des matériaux pour réparer la maison d'habitation et peindre la tour.

5 juillet, débarqué au phare de Belle-Isle 117 gallons d'huile ; il en restait 398 gallons ; total 515 gallons ; débarqué 2,000 livres de poudre, il en restait 50 livres ; en tout 2,050 livres. Le dépôt comprend 16 barils et demi de farine, 8 barils de lard et 7 barils et demi de pois.

15 juillet, débarqué au Cap des Rosiers 80 gallons d'huile ; il en restait 270 gallons :

total 350 gallons. Débarqué 1,000 livres de poudre ; il en restait 800 livres : total 1,800 livres. Débarqué des ouvriers, qui ont peinturé la tour et fait diverses réparations.

En revenant de Belle-Isle, j'ai touché à Forteau et à la pointe Heath, pour rembarquer les ouvriers ; j'y ai visité les travaux et les ai trouvés bien faits.

Avant de faire mon rapport, je demande la permission de faire remarquer au bureau que les phares sur les côtes septentrionales de l'Angleterre et de l'Ecosse sont pourvus de vitres qu'on appelle vitres pour l'orage ; ce sont des vitres fixées dans des cadres et qui peuvent s'ajuster en un moment à la lanterne au moyen de vis, s'il arrive qu'un coup de vent ou des oiseaux brisent un carreau. Je recommande d'envoyer au moins une de ces vitres encadrées à chacun des phares du golfe et du détroit de Belle-Isle.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
(Signé),

J. SMITH, S. P.

E. B. LINDSAY, Ecuyer,
Greffier, Maison de la Trinité, Québec.

MAISON DE LA TRINITÉ,

Québec, 8 novembre 1869.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie des rapports des surintendants des pilotes sur l'inspection des phares au-dessus et au-dessous de Québec faite par eux en octobre dernier.

J'ai, etc.,

E. B. LINDSAY.

WM. SMITH, Ecuyer,
Assistant au Ministère de la marine, etc.,
Ottawa.

BUREAU DU SURINTENDANT DES PILOTES,

Québec, 18 octobre 1869.

Aux maître et syndics de la Maison de la Trinité de Québec,

MESSIEURS,—En conformité de vos instructions, je suis parti avec les provisions sur le steamer *Lady-Head*, à 4 heures et demie de l'après-midi, le 11 du courant.

À 5 heures 30 le même jour, j'ai débarqué l'huile au phare de la Pointe Saint-Laurent, inspecté la tour et trouvé tout en bon ordre. Le gardien se plaint que la pluie pénètre dans la tour ; pour remédier à cet inconvénient, je recommanderais de faire clouer bien serré des triangles sur les joints des planches du revêtement, puis calfeutrer et mastiquer les interstices. Il faut une pierre percée dans le plafond du rez-de-chaussée pour y faire passer le tuyau de poêle, qui monte au premier étage. Reçu 6 futailles à huile vides.

Même jour, sur les 9 heures et demie, débarqué M. Côté et deux hommes, au phare de Belle-chasse, avec des matériaux pour renouveler l'escalier par lequel on monte sur l'escarpement, et qui avait été rompu et renversé par le vent le 4. Débarqué aussi l'huile et les autres provisions. Inspecté la tour et les dépendances, qui étaient toutes en bon ordre. Ce qui restait de l'escalier sur le rocher étant délabré et la rampe pourrie, j'ai donné ordre à M. Côté de les renouveler s'il pouvait se procurer du bois sur le rivage. Reçu 5 futailles vides.

12 octobre, mouillé au phare de l'île aux Grues, à 7 heures du matin ; débarqué l'huile et les autres provisions, inspecté la tour, tout était en bon ordre. Reçu trois futailles vides.

Même jour, 9 heures 20 m., débarqué l'huile et les autres provisions au phare du Pilier. Visité la tour et les dépendances ; tout en excellent état. Les réparations à la maison et aux plateformes ont été soigneusement exécutées sous la surveillance du gardien, qui dit que la

maison n'aura pas besoin d'autres réparations de dix ans. Une des chaloupes de l'établissement a été aussi raccommodée. Reçu trois futailles vides.

Même jour, 2 heures de l'après-midi, débarqué l'huile et les autres provisions au phare de la Grosse-Isle, Kamouraska; visité la tour et la lanterne. Le gardien se plaint encore que l'eau qui se condense à l'intérieur de la lanterne, coule sur le plancher; les dalles que le bureau l'a autorisé à faire poser dans la lanterne remédieront à cet inconvénient. Trois des réflecteurs ont besoin d'être argentés de nouveau car une grande partie de l'argenture en est enlevée, ce que le gardien attribue à la chaleur intense concentrée sur eux par suite de l'échauffement de l'une des barres de fer de support, laquelle passe au-dessus de deux becs. Reçu trois futailles vides.

Même jour, 4-30, débarqué l'huile et les autres provisions au phare des Pèlerins; inspecté la tour et les dépendances, tout en excellent état, excepté le coin nord-ouest de la maison d'habitation, où la pluie pendant les forts vents d'est perce le mur. J'ai donné ordre au gardien de calfeutrer et mastiquer cette partie à l'extérieur.

Les voiles de la chaloupe de cette station sont usées et hors de service, il faudrait les renouveler le printemps prochain. Reçu trois bidons à huile, dont l'une plein d'huile sale.

Même jour, à 9 heures p. m., débarqué l'huile et les autres provisions au Pot-à-l'Eau-de-Vie; inspecté la maison et la lanterne, tout en bon ordre. Reçu une barrique vide.

13 octobre, 8 heures 30 m. du matin, débarqué l'huile et les autres provisions au phare de l'Islet Rouge; inspecté l'établissement, qui est en bon ordre, excepté le plancher de la cave sous la tour; il est complètement usé et il faut en faire un autre. La maçonnerie qui règne en dehors autour du soubassement de la tour, continue à se détériorer, les pierres tombent; il faudrait remplir les joints de mortier et poser un revêtement de planches. Reçu 7 futailles à à huile vides.

Même jour, à 10 heures du matin, débarqué l'huile, la poudre et les autres provisions au phare de l'Île Verte; inspecté la tour, tout en bon ordre. Reçu trois futailles à huile et 13 barils à poudre, vides.

14 octobre, à 3 heures de l'après-midi, débarqué l'huile et les autres provisions à la Pointe au Père; inspecté le phare, tout en bon ordre. Le gardien rapporte qu'il est parvenu à empêcher, en partie, l'eau de suinter, au moyen d'une bande de toile qu'il a clouée autour du fond de la lanterne, puis peinte et enduite de mastic, il croit qu'avec une autre couche de peinture, tout sera bien. Reçu 2 barils et 2 barillets à poudre vides.

15 octobre, à 7 heures du matin, débarqué les provisions de phare au Biquet, visité la tour; tout en bon ordre. Reçu trois futailles à huile et 10 barils à poudre, vides.

Je joins au présent rapport un état des quantités d'huile, de poudre et des autres approvisionnements de phare qui se trouvent à chacun des établissements ci-dessus dénommés

J ai, etc.,

(Signé)

F. GOURDEAU,

Premier sur. des pilotes.

ETAT des approvisionnements en magasin dans les phares du fleuve Saint-Laurent, au-dessous de Québec, sous le contrôle de la Maison de la Trinité de Québec.

PHARES.	DATE.	HUILE.			POUDRE.			MÈCHES.			CHEMINÉES DE LAMPES.		
		Restants.	Débarqués.	Total.	Restants.	Déb'quées.	Total.	Restants.	Déb'quées.	Total.	Restants.	Déb'quées.	Total.
	1869.	Galls.	Galls.	Galls.	Livres	Livres	Livres	Douz.	Douz.	Douz.	Douz.	Douz.	Douz.
Pointe St.-Laurent	11 octobre.	138	74	212	21 ³ / ₄	21 ³ / ₄	41 ³ / ₄	44 ³ / ₄
Bellechasse	11 "	120	73	193	6	6	12 ³ / ₄	3	6	9
Ile aux Grues	12 "	50	152	202	6 ¹ / ₂	6 ¹ / ₂	8 ¹ / ₂	8 ¹ / ₂
Piliers	12 "	75 ³ / ₄	216	291 ³ / ₄	2 ³ / ₄	6	8 ³ / ₄	11 ³ / ₄	11 ³ / ₄
Grosse-Ile, Kamouraska	12 "	56 ¹ / ₂	163	219 ¹ / ₂	14 ³ / ₄	14 ³ / ₄	15	15
Pelerins	12 "	21	82	103	5 ¹ / ₂	5 ¹ / ₂	4 ³ / ₄	4 ³ / ₄
Pot-à-l'eau-de-vie	12 "	75	39	114	20	20	8	8
Islet Rouge	13 "	132	434	566	30	30	12	12
Ile Verte	13 "	168	219	387	1400	1200	2600	18	18	20	20
Biquet	15 "	208	221	429	1517	700	2217	12	12	17 ³ / ₄	17 ³ / ₄
Pointe-au-Père	14 "	12	154	166	80	300	380	12	12	7	7

BUREAU DES SURINTENDANTS DES PILOTES,

Québec, 21 octobre 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire mon rapport pour l'information du bureau de la Trinité. Parti de Québec, le 28 du mois dernier, sur le steamer "Napoléon," avec les provisions destinées pour les différents phares du golfe Saint-Laurent, depuis la Pointe des Monts jusqu'au détroit de Belle-Isle, je les ai délivrées toutes sans avarie. Je joins au présent rapport un état des principaux approvisionnements qui se trouvent à ces établissements.

À la Pointe des Monts, j'ai demandé au gardien pourquoi il n'avait pas fait provision de foin pour son cheval comme de coutume : il dit qu'il ne peut permettre à ses hommes de s'éloigner de l'établissement pour en recueillir ; mais que si la maison de la Trinité veut entourer d'une clôture un petit défriché qui est près de la tour et y cultiver du foin, il se chargera de ce soin.

Il dit aussi qu'il ne peut comme son prédécesseur trouver d'hommes à la côte pour faire des foins, même en payant des gages plus élevés.

À la pointe ouest de l'île d'Anticosti, le gardien m'a assuré que le dépôt était bien fermé et cadenassé lorsqu'il fut forcé le printemps dernier.

J'ai visité les vêtements déposés à cette station, et j'ai trouvé 4 habits, 5 paires de pantalons et 7 paires de bas endommagés par les vers. Du temps de l'ancien gardien les hardes et les provisions du dépôt, pour plus de sûreté, étaient mises dans le grenier de la maison d'habitation ; mais ce local était trop chaud, les mites attaquèrent quelques effets, et la farine ne se conservait pas aussi bien que dans le local actuel.

J'ai visité le pied de la tour ; les marées n'ont pas touché à la berge depuis ma dernière visite du 28 juin.

À la pointe S. O. d'Anticosti, les effets d'habillement sont tous en bon état, excepté les mitaines, qui sont endommagés par les vers. Elles sont tenues à part.

À Shallop Creek, les effets sont en bonne état.

À Heath-Point, Anticosti, j'ai trouvé, parmi les hardes, 3 habits et 3 paires de pantalons endommagés par les vers ; les autres effets sont en bon état. On tenait les hardes dans la tour, qui était un endroit trop chaud ; on les a transportées dans le magasin où sont les autres provisions du dépôt.

À Forteau, j'ai mis à terre M. P. Godier, qui va prendre soin de l'établissement comme gardien de phare, et j'ai pris à bord l'ancien gardien M. Blampied.

À Belle-Isle, le hangar où est le canon est délabré. Le gardien dit qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour l'empêcher de tomber, et pense bien qu'il sera par terre le printemps prochain. C'est un petit bâtiment. Les charges de poudre de 3 livres le secouent beaucoup. La lumière du canon a besoin d'être changée.

Le joint entre le dessous du bâti de la lanterne et le dessus du mur de support a besoin d'être visité ; l'eau y pénètre en abondance pendant les orages.

Dans la maison d'habitation, le plâtre du plafond de la cuisine est dégradé.

Les pans nord-est et sud du vieux bâtiment, qui sert de grange, etc., sont bien délabrés ; l'eau les perce dans les mauvais temps ; il faudrait les revêtir de planches pour rendre le bâtiment étanche.

J'ai visité les différents établissements, et à l'exception des déficiences ci-dessus mentionnées, j'ai trouvé toutes choses en bon ordre.

Tous les gardiens, moins celui de la Pointe des Monts, ont essayé l'huile de charbon envoyée le printemps dernier, et en ont été contents.

Je demeure, etc.

J. SMITH, S. P.

E. B. LINDSAY, Ecuyer,
Greffier de la Maison de la Trinité de Québec.

ANNEXE C.—*Suite.*

ETAT des dépenses de la Maison de la Trinité de Québec durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869.

	\$	cts.	\$	cts.
Salaires des officiers :—				
Vital Tetu, maître.....	1,200	00		
I. D. Armstrong, maître du havre.....	1,840	00		
F. Gourdeau, premier surintendant des pilotes.....	1,200	00		
J. Smith, second do do.....	1,200	00		
A. Lemoine, trésorier.....	1,610	00		
H. B. Lindsay, greffier.....	1,440	00		
A. Lindsay, adjoint du greffier.....	1,200	00		
B. S. Lafleur, huissier du port.....	750	00		
F. F. Gourdeau, commis du maître du havre.....	600	00		
F. Côté, écrivain surnuméraire.....	100	00		
A. Martel, concierge.....	300	00		
P. Chatigny, messenger.....	120	00		
Edward O'Brien, assistant-trésorier.....	154	98		
Joseph Eden, maître de havre, Gaspé.....	125	00		
James Cassidy, do Amherst.....	50	00		
			11,889	98
Loyer des bureaux de la Trinité.....			800	00
Cotisations et taxe de l'eau.....			182	50
Papeterie, impressions, annonces, etc.....			440	21
Dépenses de bureau.....			667	55
Bureau du port, gages des chaloupiers, etc.....			1,011	64
Havre de Gaspé, dépenses ordinaires et imprévues.....			135	15
Salaires de 23 gardiens de phares.....			11,573	66
Approvisionnements et autres dépenses des phares.....			4,176	53
6,027 gallons d'huile pour les phares.....			1,708	98
Salaires de 2 gardiens de dépôts de provisions.....			400	00
Provisions pour les dépôts.....			611	72
Gages d'ouvriers,—construction d'un nouveau dépôt.....			100	66
Bouées et balises.....			1,498	01
Munitions pour les canons d'alarme.....			2,981	73
Dépenses d'un bâtiment-balise.....			1,937	13
Loyer d'une goëlette stationnée pour servir de bâtiment-balise sur la barque naufragée " <i>Preciosa</i>			1,368	00
Approvisionnements, etc., pour do do do.....			147	73
navire naufragé <i>Glanmore</i>			20	55
			\$41,651	73

JOHN TILTON,
Comptable.

WILLIAM SMITH,
Assistant au Ministère de la marine et des pêcheries.

ANNEXE D.

RAPPORT DE LA BRANCHE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, DU DÉPARTEMENT
DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE
LE 30 JUIN 1869.

BUREAU DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

HALIFAX, 30 novembre 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le compte-rendu suivant des opérations de cette branche du Département de la marine et des pêcheries pendant l'année expirée le 30 juin 1869. J'espère qu'on ne trouvera pas mal placés ici quelques renseignements généraux et succincts sur les divers services qui en dépendent, bien qu'à parler strictement ils n'aient pas trait aux opérations de l'année.

Le service des phares et des côtes de la Nouvelle-Ecosse, comprenant les phares, les bouées, les balises, les signaux de brume et les établissements de sauvetage, ne le cède en importance à celui d'aucune autre province canadienne, si l'on considère l'étendue de nos côtes et la position de la Nouvelle-Ecosse, située immédiatement sur la route que suit une grande partie du commerce de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Pour éclairer cette longue côte et ses ports nombreux, il y avait l'année dernière 59 phares en activité. Six de ces phares étaient en construction par contrats le 1er juillet 1867, et n'ont été achevés, prêts à être allumés, que le 1er avril 1868. Tous ces phares, 15 desquels sont des phares de ports et 44 des phares de côtes, sont disposés autour du littoral de la manière suivante : il y a

Sur la côte sud.....	20 phares.
Sur la côte nord, y compris le détroit de Canso et Guysboro.....	} 9 "
Sur l'île du Cap-Breton.....	
Sur l'île Saint-Paul.....	2 "
Sur la côte sud-ouest, depuis Baccaro jusqu'au Cap Sainte-Marie.....	} 5 "
Baie de Fundy.....	
	13 "
Total.....	59

Cinquante-six sont bâtis de bois : 34 sont carrés et diffèrent peu par l'apparence d'une maison d'habitation ordinaire, excepté pour ce qui est de la lanterne ; 16 sont des tours octogones, et 6 des tours en forme de pyramide. Les seuls bâtiments de pierre sont la tour ronde de Meaghers-Beach, à couverture de bois (c'était autrefois un fort appelé tour de Sherbrooke), et les tours de Sambro et de Shelburne, toutes les deux octogones et revêtues de bois. Les lanternes, à peu d'exceptions près, sont à huit côtés, construites de fer, posées sur un massif recouvert de cuivre, de tôle ou de zinc, la toiture de la lanterne étant faite généralement des mêmes matériaux. Pour le vitrage, 21 lanternes, sont garnies de glaces, qui, suivant la grandeur des carreaux, varient de 24 pouces × 24 à 66 pouces × 24, mais elles sont pour la plupart de 66 pouces × 24 ou de 54 pouces × 24. Dans la lanterne du phare de Sambro, il y a deux pièces de verre par carreau, chaque carreau étant de 84 pouces × 30. Ces glaces sont de la meilleure qualité et ont généralement $\frac{3}{8}$ de pouce d'épaisseur. La plus grande partie

ont été importées de la verrerie Chance, Frères et Cie., et d'autres fabriques anglaises. Les 38 autres lanternes sont vitrées de verre commun épais, de différentes grandeurs, variant de 10 pouces × 12 à 17 pouces × 11 ; cette dernière dimension est celle qu'on trouve dans 23 lanternes.

Les phares se distinguent entre eux par leurs feux, qui sont fixes, tournants ou à éclats, et sont blancs ou rouges. Neuf phares portent chacun deux feux fixes, placés soit horizontalement, soit verticalement. A Cross-Island, le phare offre à la fois un feu fixe et un feu tournant. Le jour, ces bâtiments servent d'amers ; leur forme et leur couleur les distinguent les uns des autres : 49 sont peints en blanc et 13 sont bariolés de bandes horizontales ou verticales de différentes couleurs, ou présentent à la vue un rond ou un carreau noir peint sur la surface blanche.

A l'exception de ceux de l'île Saint-Paul, tous les phares de la province sont du système catoptrique. Les lampes ont un réservoir de cuivre et peuvent brûler de l'huile paraffine ; elles sont pourvues de réflecteurs de 12 pouces de diamètre et de 5 pouces de concavité, faits d'un métal d'alliage composé de 2 onces et demie d'argent par livre de cuivre. Il n'y a que 16 réflecteurs qui aient un plus grand diamètre : 9 à Scatterie, 2 à l'île aux Poissons et 5 à Sambre.

Les lampes sont divisées en deux classes de grandeurs : les petites ont un bec qui reçoit une mèche de $\frac{5}{8}$ de pouce de diamètre, et les grandes une mèche de $\frac{7}{8}$ de pouce ; les premières représentent la force éclairante de 4 chandelles et demie, les secondes, de 6 chandelles et trois-quarts. Pour toutes, les mèches sont plates. On emploie peu de grandes lampes, communément appelées lampes B : il y en a 3 à l'île aux Poissons, 2 à Guysboro', 1 à Horton-Bluff, 1 à Lunenburg, 2 à Meagher's-Beach, 2 à Parrsboro', et 7 à Sambre ; on a fait des arrangements pour en installer 10 au phare de Digby, et 12 à l'île aux Loups-marins. En comptant celles-ci, voici quel sera le nombre des lampes employées :

Lampes B.....	42
“ A.....	358
	400
Total.....	400

Généralement parlant, nos phares sont donc pourvus de lampes de la puissance de 4 chandelles et demie, et de réflecteurs de 12 pouces de diamètre.

On a vu que tous les phares de la Nouvelle-Ecosse sont catoptriques, à l'exception de deux situés sur l'île Saint-Paul. Ces derniers furent élevés en 1839, aux frais du Gouvernement britannique, et avec le phare de Scatterie, construit dans le même temps, coûtèrent £7,000 sterling. Ils ont un appareil dioptrique de 1er ordre, muni de miroirs. Le phare du nord-est est à feu fixe, et possède 308 réflecteurs de verre argentés, qu'illumine une lampe concentrique portant 6 becs A. Ce feu reste éteint pendant près de 5 mois par année, pendant que la navigation est obstruée par les glaces. Le phare du sud-ouest est à feu tournant, et possède 264 réflecteurs de verre argentés, avec une lampe pareille à celle du phare du nord-est. Les miroirs de ces deux phares servent depuis plus de trente ans, et le surintendant rapporte qu'ils ont beaucoup perdu de leur éclat : il faudrait, soit les argenter à neuf, soit les changer à la saison prochaine.

Les feux sont tenus allumés durant toutes les nuits d'un bout à l'autre de l'année, si ce n'est seulement aux phares suivants.

A l'île Amet, au cap Saint-George, à l'île du Caribou, à Canso-Nord, aux îles Pictou et Pomquet, au port Hood et à l'île Marguerite, les phares ne sont pas éclairés pendant les trois mois environ que les glaces arrêtent la navigation dans ces parages ; les gardiens ont ordre cependant d'allumer une lampe chaque fois que la mer est libre. Le phare du N.-E. de l'île Saint-Paul est éteint pendant cinq mois environ, et ceux de la pointe du Rocher-Noir, de Guysboro' et de la pointe de Sable, pendant environ trois mois par année.

En 1864, on approvisionna les phares de pétrole ou de kérosine, au lieu de l'huile de loup-marin, dont on s'était toujours servi. On conserva les anciennes lampes, parce qu'on avait

Le surintendant fait tous les ans une tournée d'inspection, lorsque les provisions d'huile, etc., sont portées aux établissements. Cette inspection est nécessairement rapide, à cause de la courte durée de la relâche à chaque phare. L'huile et les provisions encombrantes sont distribuées sur la côte par le steamer *Druid*, en deux voyages, l'un aux phares situés à l'est d'Halifax et l'autre aux phares situés à l'ouest. On trouvera ci-joint le rapport du surintendant des phares sur sa dernière tournée. Quoique celle-ci ait été exécutée après le 30 juin, elle fait partie cependant des opérations de l'année qui a pris fin ce jour-là, puisqu'elle a eu pour but de constater la condition de chaque phare durant l'année 1868-69.

Les gardiens des phares ont ordre de se défaire d'autant de futailles à huile vides, qu'ils en peuvent vendre dans leur voisinage, à 75 cents pièce. Quant à celles qui restent, on en embarque le plus possible sur le vaisseau du gouvernement, lorsqu'il visite les établissements, et elles sont amenées à Halifax, où on les vend à l'encan. Diverses causes concourent à empêcher ce vaisseau d'en recevoir autant qu'on pourrait s'y attendre. Plusieurs phares sont situés fort loin du lieu de débarquement, et il faudrait beaucoup de temps et quelque dépense pour transporter les futailles vides au steamer; quelquefois, en outre, le ressac sur le rivage a une telle violence qu'il serait impossible à une chaloupe chargée de pousser au large. D'ailleurs, le navire, lorsqu'il part avec les provisions, est généralement chargé en plein, et on ne peut y trouver de place pour arrimer de ces futailles qu'après qu'une bonne partie de sa cargaison a été délivrée. Je vois qu'en général la coutume des gardiens de phare n'est pas de remettre l'argent qu'ils reçoivent pour les futailles vendues par eux, directement à ce bureau, mais de le retenir en déduction des comptes qu'ils ont contre le département. Le surintendant fait rapport qu'il reste maintenant :

Aux phares à l'ouest d'Halifax.....	150 futailles.
Do l'est do	160 do
	<hr/>
	310 futailles.
Ont été vendues par lui à St. Jean et à Shelburne.....	29 do
Amenées à Halifax et vendues à l'encan.....	88 do
	<hr/>
Total.....	429 futailles vides.

Comme les prix qu'on en a obtenus figureront dans les recettes de l'année courante, j'en ai dit assez sur ce sujet.

AMÉLIORATIONS FAITES DANS LES PHARES ET TRAVAUX EXÉCUTÉS PENDANT L'ANNÉE.

J'ai dit plus haut que le rouge et le blanc sont les deux couleurs distinctives des phares en cette province. La première est rarement employée, parce qu'elle diminue beaucoup l'éclat et la puissance de la lumière; dans quelques pays on ne s'en sert jamais que pour les feux de port, lesquels n'ont pas besoin d'avoir une grande portée. Le phare de Devil's Island et celui du cap de Sable, un des plus importants de la province, sont à feu rouge tous les deux. Dans ces phares, pour obtenir la lumière rouge, on vitrait la lanterne avec des verres épais de cette couleur; il en résultait que les quatre-septièmes de la force éclairante étaient perdus, et que les phares n'émettaient qu'une lumière faible, visible seulement à une distance comparative petite. Pour remédier à cela, on a changé le vitrage des lanternes et on y a mis des carreaux de verre blanc, et on fait usage de cheminées de verre rouge pour colorer les feux; ce moyen avait été essayé déjà avec succès à d'autres endroits. Le changement a coûté peu de chose, et maintenant les deux lumières possèdent une bien plus grande portée, sans que leur couleur distinctive soit sensiblement affaiblie. La lettre suivante que je reçois du capitaine H. Doane, du steamer *M. A. Starr*, montre les résultats pratiques de cette amélioration.

“ Monsieur, — Suivant votre demande, j'ai attentivement observé le phare de cap de Sable, “ en passant (c'est-à-dire deux fois par semaine), depuis le changement des verres,

“ A mes yeux ce changement est une amélioration marquée, car le phare s'aperçoit de beaucoup plus loin, a beaucoup plus d'éclat, et néanmoins la couleur est restée assez intense pour que l'observateur reconnaisse aisément que le feu est rouge. Toutefois, je pense qu'on ne remédiera à tous les inconvénients qu'en installant sur le cap deux feux blancs de lère classé au lieu du feu de couleur employé maintenant. Deux lumières établies sur le cap de Sable ne serviraient pas seulement à le distinguer de tous les autres points de la côte sud, mais elles pourraient être disposées de manière à guider les navigateurs et à leur faire éviter les dangereuses battures qui s'étendent à l'ouest du cap.

“ Je suis, Monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ (Signé,)

H. DOANE,

“ Capitaine du str. *M. A. Starr.*”

Vers la fin de l'année, une forte jetée en talus, solidement garnie de ferrements et chargée de pierres, a été construite à l'île aux Oiseaux, endroit très-exposé de la côte nord-est du Cap-Breton. Cet ouvrage a coûté \$829.32, il est très utile en ce qu'il offre un débarcadère sûr pour les provisions du phare et pour les bateaux pêcheurs qui fréquemment visitent ce lieu. M. W. W. Ross, M. P. a proposé d'utiliser les matériaux qui restent, en construisant un petit brise-lames entre deux pointes de l'île, pour protéger une anse où les bateaux trouveraient un abri dans les gros temps. Le surintendant approuve ce plan, ainsi qu'on le verra dans son rapport.

On a bâti un nouveau phare à Arichat pendant l'année, pour remplacer l'ancien, qui était dans un tel dépérissement, faute de réparations, qu'on ne pouvait plus guère en tirer parti. Comme il n'est pas nécessaire que ce phare qui indique l'entrée du havre d'Arichat, soit d'une très-grande portée, on a jugé qu'un bâtiment peu coûteux serait suffisant. Voici les dépenses d'établissement :

Marché pour la construction.....	\$1,395 00
Lanterne et vitrage.....	66 25
Peinture et huile.....	58 30
Total des dépenses.....	\$1,519 55

Le dernier article, n'ayant été soldé qu'après le 1er juillet, ne figure pas dans les comptes de 1868-69.

Le phare est muni de trois lampes A à réflecteurs de 12 pouces ; ce sont celles de l'ancienne tour.

Il a été fait des réparations très-importantes, quelquefois considérables, à plusieurs autres établissements, notamment à ceux de l'île au Castor, de Horton-Bluff, de la Pointe Basse, de Meagher's Beach, de Pictou et de l'île Pictou. Il en sera plus particulièrement parlé dans le rapport du surintendant. A Scattarie, on a bâti un nouveau hangar à bateaux ; à l'île Saint-Paul, un bâtiment destiné à servir de hangar à bateau et d'abri pour les naufragés, commencé avant la fin de l'année, n'a été terminé qu'au mois de septembre.

Ile Amet.

En 1866, on construisit un phare sur cette île ; mais il devint bientôt évident qu'il fallait élever un mur pour garantir l'île de l'action de la mer et des glaces, qui chaque année en rongeaient les bords et en amoindrissaient l'enceinte, qui n'a qu'un acre et trois quarts d'étendue. Le surintendant recommanda d'établir un mur de pierre autour de l'île, et sa proposition ayant été approuvée, on demanda des soumissions. Celle de M. D. A. Campbell, la plus basse, fut acceptée à \$7,950. Les travaux viennent d'être entièrement achevés ; mais comme ils étaient déjà exécutés en grande partie et qu'une forte portion du prix convenu avait

été touchée avant le 30 juin 1869, l'ouvrage entier peut, à proprement parler, passer pour une opération de cette année-là. Pendant la construction de ce mur, il fallait exercer sur les travaux une surveillance assez constante, et le surintendant n'en ayant pas le loisir, M. Robert Purves, résidant à Tatamagouche, dans le voisinage immédiat de l'île, fut chargé de veiller à ce que tout fût bien conforme au devis. Il rapporte que l'ouvrage a été fait et parfait à sa pleine satisfaction et en 6 mois à peu près. L'île est maintenant ceinte d'un mur épais et fort, formé de grosses pierres et ayant une élévation uniforme de 6 pieds au-dessus du niveau des vives eaux. L'inspecteur répond que le mur pourra résister à l'effort des tempêtes, et préserver l'îlot de l'affouillement des vagues et de l'érosion des glaces. Voir à ce sujet le rapport du surintendant des phares. Le capitaine Scott, du "Druid", qui a visité l'endroit comme on terminait les travaux, rend un témoignage très-favorable de la solidité de l'ouvrage. Par cette digue, un danger grave et de plus en plus menaçant pour la navigation du détroit de Northumberland, a été supprimé.

Petite île Hope.

Le 9 février dernier, des soumissions pour la construction d'un revêtement de bois autour de l'île furent demandées par la voie des journaux. Il y eut cinq soumissions déposées, et celle de M. Herbert Young, de Lunenburg, fut acceptée par le département. M. Young et ses cautions, cependant, refusèrent après de signer le marché, alléguant qu'ils s'étaient trompés dans leurs calculs, et que la somme proposée par eux était beaucoup trop basse. Le surintendant des phares se rendit à Lunenburg, où il eut avec M. Young et ses garants plusieurs entrevues, à la suite desquelles ils firent une nouvelle soumission portant un prix un peu plus élevé; mais le département ne voulut pas accepter leur offre, et comme la saison était trop avancée pour remettre les travaux en adjudication, il a fallu les différer à une autre année. Voici un exposé sommaire des faits relatifs à la petite île Hope, qui, je l'espère, fera voir la pressante nécessité de cette construction.

En 1864, à l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse, le comité de la sûreté de la navigation recommandait d'élever un phare sur l'île; et le surintendant des phares, dans son rapport annuel, s'exprimait ainsi: "L'île est petite et basse; la mer, pendant les fortes tempêtes et les grandes marées, en ronge et balaie les extrémités méridionales. Il est très-nécessaire de garantir de son action tout ce côté par un mur de pierre d'environ 100 pieds de long; il coûterait probablement \$400."

Le 31 décembre 1868, le même officier fit rapport que "l'île tout entière avait été entourée d'un mur formé de quartiers de pierre, au niveau des hautes eaux, et que du côté sud, où l'île est la plus exposée aux coups de mer pendant les grands vents et les grandes marées, la construction avait été talutée et revêtue de madriers de pin posés dans le sens vertical." Ce mur cependant paraît n'avoir tenu que faiblement contre la violence des vagues, car le surintendant des phares, dans un rapport spécial, en date du 29 janvier dernier, fait les remarques suivantes: "Ce phare est d'une extrême importance pour la navigation en général. Il est installé sur un îlot, situé à 3 milles environ de la terre ferme, très-bas et qu'on ne peut apercevoir à plus de 5 milles. Avant qu'il ait été éclairé, il y avait eu de nombreux naufrages sur ses bords; mais depuis on n'a plus vu un seul accident. C'est l'unique danger qui se rencontre entre le cap de Sable et Sambro, à cette distance au large. Dans la tempête du 18 janvier, la mer à détruit le mur du sud de l'îlot, mangé 10 à 12 pieds du bord et charrié quantité de fragments de pierre partout sur le terrain, même contre la tour; quelques-unes de ces pierres pèsent une demi-tonne. Pendant toute la marée haute, qui était crue de 6 pieds de plus que d'ordinaire, l'eau ne cessa de balayer la surface de l'île. Un côté du phare fut dégarni de ses bardeaux. Le gardien avec sa famille s'était réfugié dans la cave, s'attendant à tout moment que la construction allait être emportée. Je suis d'avis que si on ne protège pas l'île, elle ne tardera guère à disparaître en laissant un dangereux récif après elle. . . ." La nécessité d'un phare sur ce point ne peut être mise en doute, surtout pour les navires qui approchent de la côte par le sud-ouest; les steamers et les autres bâtiments, qui, des ports des Etats-Unis viennent à Halifax, ceux

qui viennent des ports de la Baie de Fundy, se fient à cette lumière. Distant de 3 milles environ de la terre ferme, l'îlot Hope est dans une situation extrêmement exposée, tellement que durant plusieurs semaines en hiver et de longs espace de temps en été, toute communication avec la terre ferme est des plus difficiles, souvent même impossible.

Le sol est si mouvant que les vagues, par leurs continuelss assauts, et les gelées, amoindrissent d'année en année la superficie du terrain, qui n'a que trois quarts d'acre d'étendue à peu près. Si donc on veut que la dépense faite par la législature pour la construction du phare ne soit pas perdue, si l'on tient à conserver un feu si nécessaire, il faut se hâter de chercher les moyens d'opposer quelque obstacle insurmontable aux envahissements de la mer. Le gardien dans son compte-rendu trimestriel du 31 mars dernier, dit que "le débarcadère est encombré de pierres" et, que "quatre défenses ont été emportées et environ cinq pieds du bord sud-ouest de l'îlot "rongés par la mer....." L'urgence de la dépense que l'établissement de cet obstacle entraînerait est rendue évidente à la fois par l'importance du phare et par les dangers si nuisibles aux intérêts maritimes du Canada, que l'on verrait surgir dans ce parage, si on laissait s'y former une batture qu'on ne pourrait point éclairer.

Comme ce n'est que dans les mois d'été que des travaux de cette nature peuvent être exécutés avec succès, il faudra, si on décide de les faire, les commencer d'aussi bonne heure que possible l'année prochaine, afin que, lorsque prendront les mauvais temps de l'automne, ils soient entièrement terminés. Pour cet effet, il importe d'appeler les soumissions dès l'hiver qui vient, ce qui permettra à l'entrepreneur d'avoir tous les matériaux prêts à l'entrée de l'été.

Phare de l'île aux Loups-Marins.

L'attention publique fut attirée spécialement sur ce phare, l'été dernier, par le naufrage du steamer *Saint-George* sur la Roche Blonde, qui se trouve près de là. Le "*Mitchell's Maritime Register*" parla assez au long de cet accident et de l'établissement, dans un article sous le titre "Les phares en temps de brume," et où l'un des points traités est l'opportunité de l'exhaussement de ce phare. Le département à Ottawa ayant cet article, inutile de m'y arrêter. Mais comme il est important de recueillir tous les renseignements possibles en pareille matière, j'ai prié le capitaine Doane, du steamer *M. A. Starr*, qui fait le service entre Halifax et Yarmouth, de lire cet écrit et de me communiquer son sentiment. Il a bien voulu le faire, et voici la lettre qu'il m'a adressée à ce sujet le 15 novembre 1869:

MONSIEUR, — J'ai lu les extraits que vous m'aviez passés, au sujet du phare de l'île aux Loups-marins (extraits du "*Mitchell's Maritime Register*," de Londres), et j'ai attentivement examiné la question. Pour ce qui est du phare élevé ou du phare bas, je ne crois pas que l'un plus que l'autre pût remédier au mal dont on se plaint. Du pont de mon navire, en effet, il m'est arrivé de voir le pied du phare quand la lanterne ou le comble de la maison était caché par les vapeurs ou la brume; d'autres fois je voyais la lanterne ou le comble seulement. J'ai souvent remarqué que la même chose a lieu pour les navires dans le voisinage du cap de Sable et de l'île aux Loups-marins: on découvre, par exemple, le corps du bâtiment et non la voilure, et vice versa.

Je rapporterai ici un fait de ce genre dont j'ai été témoin oculaire. Dans le mois de juin dernier, étant au phare du cap de Sable, où je passais quelques jours, un matin, vers le lever du soleil, j'aperçus un brig au large, à quatre milles environ, et à l'aide d'une bonne lunette je pus reconnaître que c'était le *Premier*, brig de Barrington. A ce moment, la mâture au-dessus des basses vergues était parfaitement invisible; je montai sur le haut du phare avec le gardien pour hisser le pavillon, mais de la lanterne il me fut impossible de découvrir quoi que ce fut du navire. Je descendis au second étage, et je revis le corps du brig aussi distinctement que la première fois. S'il y eût eu une lumière dans le bas de la tour, elle aurait été visible du pont du brig; mais il va sans dire que celle qui était au sommet de la tour ne pouvait pas l'être. Il ventait très-faiblement alors; au bout de deux heures, les vapeurs étaient tombées, et on pouvait voir du haut comme du pied du phare, les pavillons du navire flotter au bout des mâts; quant au corps même du navire, il était à son tour complètement masqué par le brouillard, en sorte qu'une lumière dans la lanterne eût été vue seulement de la tête des mâts. Ainsi

donc, ce qui aujourd'hui peut être une raison en faveur de l'élevation des phares, pourra, demain peut-être ou dans d'autres conditions atmosphériques, être allégué en faveur des phares peu élevés. Je suis d'avis cependant que, ce serait une amélioration d'établir dans le bas de la tour un autre feu, blanc ou de couleur, pourvu qu'on le pût distinguer aisément du feu fixe du cap de Sable et du feu tournant de la pointe Baccaro. J'ai fréquemment remarqué que le phare de l'île aux Loups-marins, lorsque j'étais dans son voisinage, paraissait être encore très-loin; mais ce phénomène n'est certes pas particulier à ce phare; la même chose se produit sur tous les points de notre côte par les temps brumeux, et le guide le plus sûr alors est la grande sonde.

Depuis trois ans, je passe devant l'île aux Loups-marins une ou même deux fois par semaine. Par les temps clairs, j'ai grande confiance dans la lumière qu'on y entretient; si le temps est obscur je n'accuse pas le gardien de négligence parce qu'elle n'est pas visible. Plût à Dieu que quelque capitaine Smith voulût nous enseigner le moyen de faire un phare qui triomphât de la brume!

J'ai aperçu le phare de l'île aux Loups-marins, en temps serain, à une distance de 22 milles; et j'affirme sans crainte d'être contredit, qu'il est aussi bien tenu qu'aucun autre établissement de notre côte.

Je suis, Monsieur, etc.,

(Signé)

H. DOANE,

Capitaine du str. *M. A. Starr.*

On a dernièrement amélioré ce phare en y plaçant 12 grandes lampes au lieu des 8 petites qui y étaient auparavant; la substitution projetée d'un appareil dioptrique français du 2e ordre sera infiniment avantageuse aux navigateurs; car c'est là un des phares littoraux les plus importants de la province; de même l'établissement d'un signal de brume, actuellement en construction diminuera beaucoup les dangers que naissent de l'obscurcissement du phare par la brume ou les vapeurs.

Il n'y a eu, l'année dernière, que deux changements parmi les gardiens. M. Angus MacDonald, gardien du phare de Pictou, ayant été nommé à un emploi sous le département du revenu intérieur, a été remplacé par M. H. B. Lawden, qui avait déjà été gardien du phare. Ce dernier est entré en exercice le 13 décembre 1868. M. Joseph Mundell a été chargé du phare de la Pointe de Sable, à la place de M. William Walsh, révoqué pour cause d'inconduite.

Un grand nombre de phares dans cette province sont situés sur des terrains qui appartiennent à la couronne, et les emplacements de ces phares n'ont jamais été délimités ni bornés. Il est possible qu'il n'en résulte pas d'inconvénients tant que personne ne demandera des terres dans le voisinage; mais des questions de titres et des complications sérieuses pourraient se produire s'il était fait à des particuliers des concessions de terrains adjacents et dont les gardiens des phares ont peut-être pris possession. Je suggère respectueusement de pourvoir à ce que, dès l'été prochain et de concert avec quelqu'un autorisé par le gouvernement provincial, on fixe et marque les limites de tous ces emplacements de phares, afin de les réserver pour l'usage auquel ils ont été destinés dans le principe.

Le soin des phares de la Nouvelle-Ecosse est généralement confié à des gardiens aptes, bien au fait de tous les détails de leur service; aussi les plus souvent les imperfections de l'éclairage sont-elles imputables plutôt au système et aux appareils qui sont employés qu'à ceux qui sont chargés des feux. Il est admis que le système catoptrique ou des réflecteurs est infiniment inférieur au système dioptrique ou lenticulaire, en ce qui est d'abord de la portée et de l'éclat de la lumière, et ensuite de l'économie d'huile. Sur 59 phares en activité, nous n'en possédons que 2 dioptriques, et ils ne sont pas construits sur le modèle nouveau perfectionné. Enfin nos phares ne sont pas seulement du système catoptrique, mais ils sont encore véritablement très-médiocres dans leur genre. Règle générale, les becs sont trop petits, et les réflecteurs ne sont pas tout à fait assez grands pour donner aux rayons lumineux tout l'éclat dont ils sont capables. La majeure partie des lampes portent une mèche de $\frac{3}{8}$ de pouce de diamètre seule-

ment, et pour celles-là, les petits réflecteurs de 12 pouces ne sont peut-être pas d'une exigüité disproportionnée : mais pour les autres becs, de $\frac{7}{8}$ de pouce de diamètre, l'emploi de ce réflecteur rétréci fait tout bonnement perdre une forte quantité de lumière concentrable. Si ces lampes étaient munies de réflecteurs de 21 pouces de diamètre, on verrait augmenter par là peut-être du double l'intensité lumineuse; quoi qu'il en soit, nos forts de la côte ont besoin de grandes améliorations, et l'on doit chercher à y pourvoir plutôt par l'introduction du mode d'éclairage dioptrique, que par de coûteuses modifications dans les appareils catoptriques dont nous nous servons.

SIGNAUX DE BRUME.

Les canons et les cloches étaient les seuls signaux employés dans la province pour guider les navigateurs en temps de brume, à venir jusqu'à 1865. A l'île Sambro, où un détachement de l'artillerie royale est chargé de l'établissement de signaux, de grosses pièces se tiraient par intervalles; et sur l'île Saint-Paul on tirait aussi un petit canon de demi-heure en demi-heure pendant la brume. Il y avait une cloche d'alarme au cap Fourchu, situé à l'entrée du havre d'Yarmouth, et un autre au phare sud-ouest de l'île Saint-Paul.

Le 20 septembre 1865, on installa deux trompettes d'alarme, l'une sur l'île Sambro, à l'entrée ouest du havre d'Halifax, et l'autre sur l'île Cranberry, à l'entrée sud-est du détroit de Canso. Toutes les deux étaient de ces trompettes connues sous le nom de "trompettes d'alarme de Daboll," mises en jeu au moyen de machines caloriques. Elles coûtèrent \$7,000, prix d'achat sans droits d'importation, et le président du bureau des travaux fit rapport qu'elles revenaient avec les dépenses d'installation :

Celle de Sambro à.....	\$4,526 64
“ l'île de Cranberry à.....	3,952 97
Total.....	\$8,479 41

Dépenses d'entretien de ces deux signaux :—

Année expirée, 30 septembre 1866.....	\$1,941 99
9 mois finissant 30 juin 1867.....	943 73
Année finissant, 30 juin 1868.....	1,655 18
“ “ 1869.....	2,053 85

L'accroissement de la dépense est principalement dû à ce que la trompette de l'île Cranberry en 1869, et les deux en 1869, ont eu besoin de réparations coûteuses.

Frais de réparations pendant l'année expirée le 30 juin 1868 :—

A Sambro.....	\$ 13 00
A l'île Cranberry.....	299 77
Total.....	\$312 77

Et pendant l'année expirée le 30 juin 1869 :—

A Sambro.....	\$331 19
A l'île Cranberry.....	288 22
Total.....	\$619 41

Depuis le commencement de la présente année fiscale, on a fait de nouvelles réparations à la trompette de l'île Cranberry, qui ont coûté \$260 15.

Une très-grande objection à l'usage de ces appareils est l'emploi de la machine calorique

au lieu de la machine à vapeur. Ils fonctionnent bien pendant un certain temps, mais une fois que par une cause ou une autre le mécanisme est dérangé, on n'est plus sûr, en le remettant en bon ordre, qu'il y demeurera. La dépense qu'entraîne ces réparations est l'objection la plus faible peut-être; le très-grave inconvénient est la difficulté, l'impossibilité quelquefois, si la trompette ne va plus, d'en donner avis à temps pour en instruire les capitaines de navires, qui pendant des brumes peuvent se trouver dans le voisinage, et n'entendant pas le son de la trompette qui les guide d'ordinaire, courir des périls imminents. Des signaux aussi peu sûrs, loin d'être des guides utiles, peuvent, on le voit, jeter les navigateurs dans une terrible perplexité et devenir par eux-mêmes une cause de danger. Le son de nos trompettes d'alarme a perdu beaucoup de son éclat depuis un an ou environ. Celle de l'île Cranberry, suivant des rapports dignes de foi, est hors de service. A mon avis, toute nouvelle dépense pour la réparer serait de l'argent perdu. Le danger dont je parlais tout à l'heure est jusqu'à un certain point écarté par le fait que les capitaines ont généralement cessé de compter sur le son de cette trompette, et usent des mêmes précautions que l'on observait avant qu'elle fût établie. On peut presque en dire autant de celle de l'île Sambro. Il n'y a plus guère de pilotes ou de capitaines de steamer, qui, à leur entrée dans ce port, se fient sur elle. Entourée de nombreux récifs et de périls, l'île Sambro gît à l'entrée occidentale du havre: seuls les meilleurs de tous les signaux de brume y devraient être employés. Un signal d'un genre inférieur finit toujours par être une sorte de pipée propre à attirer les navires dans le péril.

L'année dernière, on a établi un sifflet à vapeur sur le cap Fourchu, à l'entrée ouest du havre d'Yarmouth. La cloche d'alarme qui y était auparavant avait peu ou point d'utilité, et la substitution du sifflet est regardée comme un grand bien par les personnes intéressées à la navigation dans ce port.

Dépense d'installation du dit sifflet d'alarme :—

Sifflet.....	\$2,148 41
Bâtiment.....	1,230 95
Autres frais, y compris le prix de l'emplacement.....	447 00
Total de la dépense.....	\$3,826 46

M. Henry R. Smith, mécanicien de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, fut chargé provisoirement de ce sifflet d'alarme; son devoir consistant à le faire jouer quand besoin était, et à enseigner à M. Fox, gardien du phare, tous les détails de la manœuvre et du fonctionnement de l'appareil. Son engagement, commencé le 23 novembre, prit fin au mois d'avril; M. Fox le remplaça alors dans ce service, dont il est resté chargé jusqu'à la fin de l'année dernière.

Le 12 décembre 1868, M. Smith avait fait rapport que le "sifflet avait été essayé plusieurs fois, qu'il fonctionnait bien et était prêt à servir;" et, le 26 février, un avis public fut donné de son établissement, ainsi que des portées du son du sifflet dans différentes dispositions de l'air. Ces indications, j'ai tout lieu de le croire, se sont trouvées entièrement exactes, et le sifflet fonctionne avec le plus heureux succès. Le seul accident, si même on peut l'appeler un accident, est arrivé pendant la visite de l'un des vaisseaux de Sa Majesté venu dans le voisinage pour vérifier la force du son. Les filets de la vis de la boîte à étoupes étaient défectueux, et la boîte se desserra. Ce léger dommage fut réparé le même jour, et la brume ayant envahi l'air dans la nuit et le lendemain, le sifflet fonctionna parfaitement, comme il n'a cessé de le faire depuis.

La chose surtout regrettable, ce fut l'interruption qui mit fin à l'épreuve entreprise par le vaisseau, et dont jusqu'à ce moment les résultats avaient corroboré les indications communiquées au public dans l'avis des portées du son.

La dépense d'entretien du sifflet à venir au 30 juin 1869, a monté à \$621.07.

ETABLISSEMENTS DE SAUVETAGE.

Il y en a 4 dans la Nouvelle-Ecosse, savoir : les établissements de l'île de Sable, de l'île Saint-Paul, de l'île Scattarie et de l'île aux Loups-Marins.

L'île de Sable est située au sud-est de la Nouvelle-Ecosse, à 85 milles environ de Canso, la terre la plus proche, et à plus de 150 milles d'Halifax. C'est une étroite bande de terre longue de quelque 25 milles, large d'un mille à deux milles et demi. Cette largeur renferme un lac de 18 milles environ de longueur, qui autrefois communiquait avec la mer par un canal par où les petits bâtiments pouvaient passer et gagner un abri. Mais il y a longtemps que cette passe a été bouchée par le sable mouvant, et l'île aujourd'hui ne possède pas le plus petit havre. De ses deux extrémités, des pointes de sable, sur lesquelles la mer dans les orages brise incessamment, s'allongent au loin vers le large; l'une longue d'environ 25 milles, et l'autre de 18 milles; c'est sur ces deux barres que les naufrages sont surtout fréquents. L'île est si basse, qu'on a peine à la découvrir, même de près, lorsque le temps n'est pas clair, et des courants perfides ont entraîné plus d'un malheureux navire sur ses hauts-fonds invisibles. Le premier établissement pour le sauvetage des naufragés sur cette île, fut formé en 1802, et soutenu d'abord entièrement par la Nouvelle-Ecosse. En 1827, le gouvernement britannique contribua dans la dépense pour une somme de £400 sterling, qu'il a continué de payer chaque année jusqu'à présent.

L'effectif du poste se compose d'un chef et de 15 hommes sous ses ordres. Le salaire de ce chef ou surintendant est de \$572 par année, outre 2½% du produit clair et net des ventes de toutes les épaves sauvetées. Les hommes reçoivent \$144 chacun par année.

Dépense des salaires du poste au complet:—

Chef.....	\$ 572
15 hommes à \$144 chacun.....	2,120
	\$2,692

Ce total toutefois ne comprend pas le prix des provisions fournies au chef et à ses hommes. On leur envoie des approvisionnements chaque printemps et chaque automne. Ceux de l'automne sont assez abondants, non-seulement pour suffire à la consommation ordinaire du personnel, mais aussi pour nourrir, au besoin, les équipages jetés là par des naufrages dans les mois d'hiver; quant aux approvisionnements du printemps, ils sont plus ou moins considérables en raison de la consommation de l'hiver. L'année dernière, les approvisionnements ont coûté \$2,430.33; mais ce chiffre comprend tous les besoins de l'établissement, sans les frais de transport cependant, qui sont considérables. L'île est divisée en quatre stations, nommées:

- La station principale,
- La station du pied du lac,
- La station du bout de l'est,
- La station du côté sud.

Le chef réside à la station principale, qui est située sur le côté nord de l'île, et son poste se compose de 6 chaloupiers, d'un conducteur d'attelage, d'un bouvier et d'un cuisinier. Il y a des maisons pour le chef et sa famille, pour ses hommes, et pour les naufragés, ainsi que des magasins, hangars à bateaux, dépendances, bateaux de sauvetage, etc.

Un gardien et un aide sont chargés de chacune des trois autres stations, où se trouvent des bâtiments pour leur logement et la conservation des objets dont ils ont la garde, et pour les naufragés. Personne ne demeure au bout de l'ouest, qui n'est qu'à 5 milles du quartier général; seulement il y a là un petit refuge, contenant du combustible pour un feu, et une petite quantité de provisions.

Les gardiens des 4 postes secondaires, avec leurs aides, doivent avoir toujours l'œil au gnat

et parcourir, en suivant un itinéraire réglé, certaines portions de leurs localités respectives. Si dans ces courses ils remarquent quelque chose d'inaccoutumé ou découvrent des navires en perdition, ils sont tenus d'envoyer à l'établissement principal pour en informer et demander de l'aide. A la station du bout de l'est, il y a une chaloupe métallique insubmersible, et un palanquin de sauvetage pour communiquer avec les bâtiments naufragés au moyen de grelins tendus de ces navires au rivage. Par un temps clair, on découvre l'île tout entière à la station principale du haut d'une vigie, appelée "Crow's Nest," d'où l'on peut au besoin échanger des signaux avec les autres postes.

En temps de brume, des hommes de la station principale font le tour de l'île, visitant les stations secondaires et cherchant s'il n'y a pas des navires échoués ou en péril.

Depuis plusieurs années, on a coutume d'envoyer d'Halifax à l'île de Sable, à des intervalles fixes, selon qu'on le juge nécessaire, un navire pour transporter les approvisionnements, s'assurer de l'état des guetteurs et des établissements, aider à sauver les bâtiments naufragés et leurs cargaisons, et ramener de l'île les équipages. Dans les temps comparativement calmes de l'été, la communication est aisée, sans danger; mais le printemps et l'automne, les variations de l'air et la fréquence des tempêtes rendent très-difficiles l'abord de l'île et le débarquement des hommes ou des provisions; et il est souvent arrivé au navire de rester des semaines entières sur l'atterrage sans pouvoir communiquer avec les insulaires autrement qu'au moyen de signaux. L'île de Sable a été visitée sept fois l'année dernière par des vaisseaux du gouvernement. En regard des dépenses d'entretien de l'établissement, il faut placer les recettes éventuelles pour les droits de sauvetage sur les effets ou débris sauvés par les hommes qui le composent. Un état ci-annexé indique le nombre de naufrages arrivés depuis cinq ans; et les sommes reçues au crédit de l'île de toutes sources, pendant la même période, sans compter la contribution impériale, se sont élevées, autant que je puis l'évaluer, à la somme de \$20,077.98. Dans certains quartiers de l'île, le sol est favorable pour les atocas; des quantités considérables de ces fruits sont apportées tous les ans à Halifax et vendues pour le compte du gouvernement. L'année dernière, le produit de cette vente a été de \$674.11. En 1861, le surintendant de l'île, M. Dodd, à qui il était demandé s'il ne serait pas possible de cultiver en grand les atocas, répondit :

" En en faisant une plantation d'atocas, l'île rapporterait beaucoup plus qu'a présent, si par la culture on pouvait augmenter la fructification de la plante; mais il me semble qu'ici, où elle vient spontanément, la nature l'a plantée dans les seuls endroits où elle puisse croître et réussir. Toutefois il serait aisé de faire des essais de transplantation; s'ils étaient heureux, nul doute qu'ils ne dussent augmenter notablement la valeur de l'île de Sable." Je ne sache pas que l'expérience ait jamais été tentée; mais on me dit que les seuls endroits où les atocas soient un peu abondants, sont des terrains bas que l'eau recouvre dans les premiers mois de l'automne.

L'île offre les plus excellents pâturages pour les bestiaux; et à ce sujet, M. Dodd, dans le rapport dont j'ai déjà cité un passage, s'exprime ainsi :—

" Comme pâturage, je ne pense pas qu'on puisse trouver dans toute la Nouvelle-Écosse de localités qui l'égalent, non-seulement à cause de la plus longue durée de son été, de la richesse et de l'étendue de ses prairies naturelles, mais encore à cause de l'absence de mouches, si tourmentantes, si nuisibles à l'engraissement des animaux à l'herbage sur la terre-ferme."

Dépense de l'établissement de sauvetage de l'île de Sable durant l'année dernière :—

Salaires.....	\$2,675,38
Provisions, etc.....	2,430,33
	<hr/>
	\$5,105,71

L'île Saint-Paul se trouve à une trentaine de milles au septentrion du point du Cap Breton le plus proche du nord. Elle gît presque nord et sud, et elle a 3 milles de long sur 1 mille de large. Les bords en sont rocheux et escarpés, à l'intérieur le terrain s'élève de 200 à 450 pieds au-dessus du niveau de la mer. Située à l'entrée du golfe, enveloppée souvent

de brume, elle a été le théâtre de naufrages nombreux. Son extrémité nord-est est séparée de l'île principale par un petit canal d'environ 50 pieds. En 1839, le gouvernement britannique fit élever sur cette île deux phares, l'un sur l'extrémité nord-est ou l'ilot, et l'autre sur l'extrémité sud-ouest.

Le poste de sauvetage est établi vers le milieu de l'île, et se compose d'un chef, dont le salaire est de \$800 par année, et de 4 chaloupiers, qui ont chacun \$200; ainsi la dépense annuelle en salaires se monte à \$1,600.

Des vivres et des hardes sont envoyés à l'île et confiés au chef, qui en rend compte à l'inspecteur des phares lorsqu'il fait sa tournée annuelle. S'il n'y a pas eu de naufrages, les provisions non consommées sont rapportées à Halifax et vendues à l'encan. Les ventes de ce genre, dans l'année, ont produit \$66,93. L'année dernière, on a envoyé à l'île pour \$317,99 de subsistances et \$60,09 de vêtements.

Le chef de poste est pourvu d'une habitation et de trois petits dépôts; on avait commencé un nouveau bâtiment destiné à servir de remise pour les bateaux et de refuge pour les naufragés, et il a été terminé depuis que l'année fiscale est finie. Le chef a aussi une balinière, deux grands canots et deux flettes. Il y a une petite cabane de refuge au nord, mais elle est bien délabrée. Il faudrait d'autres chemins dans l'île pour diriger les naufragés, qui, autrement courent risque d'errer longtemps dans cette solitude et de mourir d'épuisement avant d'avoir trouvé du secours.

Le surintendant des phares, lorsqu'il a visité l'île cette année, a donné ordre à M. McNeil d'employer les hommes du poste, dans leurs moments de loisir, à faire un chemin sur les deux rives de l'île, depuis le bout du nord-est jusqu'à l'habitation.

Le chef du poste fait rapport que, dans les dernières cinq années, six bâtiments ont fait naufrage sur l'île, savoir: le brig *Industry*, la barque *Marquis de Chandos*, la barque *Endora*, la goélette *Lookahead*, la goélette *Kavanagh* et une barque en feu.

ILE SCATTARIE.

Le gardien du phare situé à l'extrémité nord-est de l'île est aussi chef du poste de sauvetage. Il reçoit un salaire de \$820 par année, et il est obligé de garder à ses frais deux chaloupiers. Il y a dans l'île une maison et deux dépôts, outre un hangar à bateau, pourvu d'installations pour les naufragés, qui a été construit l'année dernière. L'établissement possède un vieux canot métallique de sauvetage, maintenant presque hors de service, une balinière et une flette, ces trois embarcations appartiennent au gouvernement. Un bateau de 36 pieds de long a péri dans l'été, avec deux hommes de M. McLean, en revenant de la terre ferme.

On envoie à cette île de petites quantités de provisions de bouche et des hardes pour l'usage des naufragés. L'année dernière, on ne l'a pas fait parce qu'il en restait suffisamment de l'envoi de décembre 1867. Le chef du poste rapporte qu'il y a eu 12 naufrages sur l'île depuis cinq ans. Scattarie est un bon lieu de pêche; elle a 5 lieues de long et plusieurs familles y sont établies.

Outre ces établissements de sauvetage, une somme de \$200 est consacrée à l'entretien d'embarcations sur les îles de Vase et aux Loups-Marins pour secourir les naufragés.

ETABLISSEMENTS DE SIGNAUX.

Il y a quatre établissements de ce genre pour le port d'Halifax aux points suivants: île Sambre, Camperdown, Redoute d'York et Côte de la citadelle. Ils sont sous la direction des autorités militaires, le gouvernement de la Puissance payant une part de la dépense: comme les suppléments de solde, etc.

Antérieurement à la fin de 1865, le gouvernement colonial de la Nouvelle-Ecosse versait dans la caisse du commissariat la somme de £250 sterling par année, pour ce service. Le 4 novembre, cette année-là, il fut convenu avec les Lords de la trésorerie qu'au lieu de cette somme on payerait à l'avenir le montant précis de la dépense du service des signaux.

Pour faire face à cette dépense, la législature de la Nouvelle-Ecosse adopta, en 1859, un acte qui impose une taxe de cinq shillings sur tous les navires entrant dans le port d'Halifax, à l'exception de ceux des autres ports de la province; et cette taxe a été perçue jusqu'à ce moment. Le percepteur des douanes m'informe que les recettes provenant de cette source, pendant les quatre trimestres de l'année dernière, ont été comme suit :—

30 septembre 1868	\$256
31 décembre "	310
31 mars 1869	114
30 juin "	292
<hr/>	
Total pour l'année.....	\$972

Dépense totale pour ce service, même période :—

Quartier expiré le 30 septembre 1868	\$319,89
" " 31 décembre "	319,30
" " 31 mars 1869	361,63
" " 30 juin "	340,40
<hr/>	
Total.....	\$1,341,22

La dépense totale a, par conséquent, excédé de \$369,22 la recette. La dépense du dernier quartier ne figure pas dans les comptes de l'année, vu qu'elle n'a été soldée qu'en juillet. Les comptes se font au bureau du quartier-maître général, et se soldent à la fin de chaque trimestre sur l'ordonnance du département central.

STEAMER "DRUID."

Voici le détail des services exécutés par le *Druid* :—

Les réparations considérables faites à ce steamer, commencées en janvier 1868, furent achevées de bonne heure en juillet; le 18 de ce mois, il partit pour l'île de Sable et revint le 20, rapportant que tout allait bien et qu'il n'y avait pas eu de naufrages.

Le 26 juillet, il partit d'Halifax avec un chargement complet d'huile et d'autres provisions destinées aux phares de l'est, et après avoir visité tous ces phares, rentra dans le port le 4 août.

Le 18 août, fit voile d'Halifax, emmenant M. Page, ingénieur en chef du Département des travaux publics, chargé de visiter divers lieux dans le but de faire rapport sur la possibilité et la dépense probable de l'exécution de certaines améliorations qu'on disait nécessaires; visita les lieux suivants: baie des Vaches, havre Neale, Port aux Basques, Rocher aux Oiseaux, havre des Maisons, havre Amherst, rivière Mabou, port Hood, cap Tourmentin et canal St. Pierre; et rentra au port d'Halifax le 31 août, après avoir été aussi à l'île de Sable, où tout allait bien.

A venir au 8 septembre, le *Druid* fut employé à transporter à l'île Sambro et à en ramener des détachements, et à porter des canons de gros calibre à l'établissement des signaux qui est sur cette île.

Le 17 septembre, je passai traité avec M. J. A. S. De Wolf et fils, agents de la barque *Runeberg*, pour le remorquage de ce navire de la baie Pennant au port d'Halifax moyennant le prix de \$350. Le *Druid*, même jour, leva l'ancre pour exécuter ce service, et rentra le soir. Pennant est à une vingtaine de milles à l'ouest d'Halifax. Le 19, chargé de l'huile et des autres provisions pour les phares de l'ouest, le steamer se mit en mer, visita tous les dits phares, ainsi que ceux de la baie de Fundy, et rentra le 18 octobre dans le port d'Halifax.

Le 19 octobre, partit avec les provisions pour l'île de Sable, parvint à sa destination le 21;

communiqua avec le rivage, mais ne put débarquer son chargement à cause de la violence du ressac; revint à Halifax, où il mouilla le 23 sur l'heure de midi.

Le 17 novembre, reprit la mer avec les dites provisions pour l'île de Sable, et dans le dessein de toucher à l'île Cranberry, au large du cap Canso, pour y mettre à terre M. William M. Smith, allant inspecter la trompette d'alarme sur cette île; arriva à l'île Cranberry le lendemain à 4 heures et quart du soir, et débarqua M. Smith; peu de temps après avoir quitté ce lieu, donna sur le rocher "Roaring Bull"; ayant été dégagé, fut ramené à Halifax, et mouilla dans le port le 19.—On reconnut que le vaisseau avait éprouvé de très-grandes avaries, et ne pourrait reprendre ses services qu'après avoir été convenablement réparé. Le Département est en possession de rapports circonstanciés de cet accident.

Comme la saison était fort avancée et que la nécessité de l'avitaillement de l'île de Sable était urgente, on loua sans retard une goëlette—l'*Ocean Traveller*—pour faire le transport, sur le pied de \$260 par mois. Les approvisionnements furent embarqués, le 1er décembre, et la goëlette, sous le commandement du capitaine Kendrick, mit les voiles au vent. Après quelque retard au White Head Harbor, elle réussit à débarquer les provisions, etc., et rentra dans le port d'Halifax le 30 du même mois.

Comme il n'y avait pas nécessité de visiter de nouveau l'île avant mars, je remis la goëlette aux propriétaires et je congédiai l'équipage.

Lorsqu'on eut placé le *Druid* sur la cale à Dartmouth, après l'accident, on reconnut qu'il avait touché deux fois la roche: l'arcaste était déviée, la coque crevée en deux endroits, la quille brisée, et une partie de la charpente endommagée. Il fallut enlever environ 30 pieds de la coque et autant de la charpente et les radouber à neuf; on redressa aussi l'arcaste. Pour exécuter ces réparations, on ôta le mât de misaine, on enleva le boisage et le ciment qui recouvrait la partie endommagée; on remit ensuite d'autre ciment. Dans les réparations antérieures, des garnitures de fer pour mieux consolider le corps du navire avaient été posées jusqu'à la soute au charbon; on les continua cette fois de bout en bout; on installa des pompes de cale, et on répara le gouvernail. Toutes ces réparations se firent sous la direction de M. W. M. Smith, inspecteur des bateaux à vapeur. Le navire fut remis à flot le 18 janvier, et peu après il était prêt à servir.

Le 23 février, je passai traité avec M. Wm. Forbes pour faire remorquer par le *Druid* la barque *Medway* du port Medway à Halifax moyennant le prix de \$500. Le *Druid* partit le 24 au soir et revint avec le *Medway* à la remorque le 25 sur le minuit. Le 2 mars, fut employé à vider d'eau cette barque, service payé \$100.

Le 12 mars, partit pour l'île de Sable, et, le 16, revint après avoir communiqué avec l'île et eu nouvelle que tout allait bien.

Le 13 avril, relâta en mer pour le même lieu avec les provisions de printemps, et le 18 mouilla de nouveau dans le port; il avait débarqué son chargement sur l'île, où tout allait bien.

Le 19, conformément à mes instructions, j'informai le capitaine Kendrick qu'on n'avait plus besoin de ses services; la plus grande partie de l'équipage fut congédiée et le navire placé provisoirement sous le commandement de M. Courtney, premier officier.

Pour le détail des autres services accomplis par le *Druid* jusqu'au 30 juin 1869, je prends la liberté de vous renvoyer au rapport suivant du capitaine Scott:—

Arrivé à Halifax le 12 mai; on commença immédiatement les travaux d'armement sur le vaisseau, qui a ordre d'aller se mettre en station dans le golfe St. Laurent pour protéger les pêcheries. Le 2 juin, les sabords et les affûts de canon étant terminés, le *Druid* quitta Halifax pour l'île de Sable sur les 6 heures du matin.

3 juin, à 7 heures du matin, mouillé devant la station principale. M. Dodd vint à bord. Aucun naufrage n'ayant eu lieu et tout allant bien, à 11 heures parti pour retourner à Halifax.

Le 4, à 9 heures et demie du matin, mouillé devant le quai de la Reine; on eut avis que

des Américains pêchaient près d'Ingonish, en dedans des trois milles, et en toute hâte, on prépara le vaisseau pour la mer, engageant un équipage, embarquant des vivres, de la poudre, des boulets, affûts de canon, et menues armes.

Le 8, à 11 heures 45 m. du matin, parti du havre pour la mer.

Le 9, 8 heures du matin, passé le cap Canso. Midi. Vent grand frais du nord-est; roulis. 5 h. 30 m. du soir, mouillé à Louisbourg.

Le 10, 4 h. du matin, parti en portant à l'est. 8 h. et demie, amarré au quai Gowrie, baie aux Vaches, pour faire provision de charbon.

Le 11, 4 h. 40 m. du matin, parti de la baie aux Vaches et mis cap au nord. 10 h. mouillé devant Sydney, 8 h. du soir, parti pour la barre, et mouillé pour la nuit.

Le 12, arrimé les fourgons et caissons.

Le 13, dimanche.

Le 14, 8 h. 50 m. du matin, appareillé et fait porter au nord; en passant on touche au Bras-d'or et à Ingonish. Accosté 4 bateaux pêcheurs américains, qui n'avaient pas besoin de licences. 7 h. et demie du soir, mouillé à Ingonish pour la nuit.

Le 15, au matin, accosté une goëlette américaine. Brume épaisse durant toute la matinée. 2 h. 50 m. de l'après-midi, la brume se dissipant, parti pour la baie Aspy, mouillé à cet endroit pour la nuit.

Le 16, 3 h. 40 du matin, parti cap au sud; brume trop épaisse; rebroussé chemin. 8 h. 20 m., parti pour Ingonish, accosté un bateau de pêche américain et plusieurs bateaux anglais. Dans l'après-midi, rangé la côte, direction du nord. 5 h. du soir, mouillé dans la baie St. Laurent, envoyé un cannot à terre pour prendre langue; aucun américain n'était venu pêcher à la côte.

Le 17, 4 h. 10 m. du matin, parti ayant le cap au sud. — Midi à passé devant l'île Marguerite. 5 h. 40 m. du soir, mouillé au port Hood. Le percepteur rapporte qu'il n'y a pas d'Américains dans le port.

Le 18, 5 h. 40 m. du matin, parti pour le détroit de Canso. 8 h. 30 m., mouillé au port Hawkesbury; communiqué avec les percepteurs des deux rives. Pas d'Américains dans le port. — Midi, remis en mer pour le sud. 3 h. 15 m. mouillé à Arichat, C.-B.

Le 19, 4 h. et demi du matin, cinglé à l'est. Pas de pêcheurs en vue. — Midi, doublé Louisbourg. 3 h. de l'après-midi, amarré au quai à charbon de Gowrie, baie aux Vaches.

Le 20, dimanche.

Le 21, fait provision de charbon. 3 h. 45 m. de l'après-midi, parti en portant au nord. Pas de pêcheurs en vue. 7 heures du soir, mouillé à Sydney-Nord.

Le 22, le charpentier calfate le bordage.

Le 23, pluie et brume épaisse. Vent E. N. E.

Le 24, temps meilleur. Dans l'après-midi, désaffourché et évité. 4 h. et demie, parti et mis le cap au nord. Pas de pêcheurs en vue. 9 h. mouillé à Ingonish.

Le 25, 9 h. du matin, parti. Accosté un bateau de pêche américain, qui n'avait pas besoin de licence. Mis le cap au nord. 2 h. de l'après-midi, vent fort de N. O. Mouillé dans la baie Aspy. Pas de pêcheurs en vue.

Le 26, 8 h. du matin, parti et doublé le cap Nord, — Midi, vent fort d'O. S. O.; mis le cap sur la baie St. Laurent. Pas de pêcheur.

Le 27, dimanche. 6 h. du soir, parti et doublé le cap St. Laurent. 8 h. stoppé et communiqué avec le vaisseau royal *Minstrel*. 9 h. parti de conserve et mis le cap au sud.

Le 28, 3 h. du matin, doublé le phare de l'île Marguerite. 7 h. mouillé au port Hood, et communiqué avec le percepteur des douanes. Pas de pêcheurs en vue.

Le 29, grains violents de N. E.

Le 30, au matin, le vent devient plus maniable. Midi, parti pour le détroit de Canso. 4 h. et demie, mouillé dans le port Hawkesbury et communiqué avec les percepteurs. Abordé 6 bateaux américains en destination pour les pêcheries de la baie du Nord et qui n'avaient pas besoin de licences.

(Signé,)

P. A. SCOTT,
Capitaine.

Ci-joints sont différents états, le premier indiquant les dépenses et recettes totales de cette branche-ci du Département pour l'année écoulée, et les autres les dites recettes et dépenses décomposées et classées sous les titres des divers services. Le chiffre total des dépenses de l'année est de \$101,814,15, et celui des recettes de \$2,837,39.

Relativement aux marins dénués de ressources, la dépense au compte du Bureau du commerce est portée à \$1,135,35. Ceci n'est pas une dépense réelle parce qu'on tire des lettres de change sur le Bureau du commerce, Londres, en remboursement de toutes sommes dépensées pour les marins indigents et payables par lui. A venir jusqu'aux premiers jours de février, l'usage était de dresser un certificat pour ces diverses sommes au fur et à mesure que les comptes en étaient reçus, puis à la fin de chaque quartier de tirer une lettre de change sur le secrétaire du Bureau du commerce et d'en déposer le produit au crédit du Receveur-Général. Par suite d'un arrangement fait le 8 février, la somme de \$500 a été déposée à la banque de Montréal au crédit des marins indigents, et je tire sur cette somme pour la dépense du Bureau du commerce. Comme tous les deniers dépensés pour ce service sont remboursés ainsi que je viens de le dire, le montant du dépôt primitif de \$500, mis au crédit de la Puissance, figure toujours intégralement au compte des marins indigents au commencement de chaque quartier. L'adoption de ce plan simplifie beaucoup les choses, et les relevés hebdomadaires de mes comptes ne présentent plus maintenant que la dépense effective faite par le Canada pour secourir les marins sans ressources.

L'item de \$1,135,35, qui figure comme chiffre de la dépense du Bureau de commerce, se décompose ainsi qu'il suit :

Montant déposé au crédit du Receveur-Général, pendant l'année, pour les marins indigents	\$ 635.35
Montant à la banque de Montréal porté au crédit du compte des dits marins tel que certifié par le compteur, le 10 juillet 1869.....	500.00
	\$1,135.35
Le dépense au compte de la Puissance pour l'année a été de	\$648.36

MARINS MALADES.

Ce port ne possède pas d'hôpital de marine; mais, par un arrangement conclu avec les commissaires de l'hôpital provincial et de ville, les marins malades sont admis et soignés dans cette institution au taux uniforme de \$5 par semaine.

Ci-joint est un état indiquant la somme payée à l'hôpital tous les mois, pendant l'année dernière, et aussi les sommes dépensées aux autres ports de la province pour ce service.

La dépense totale se monte à \$2,600.

Le détail complet des comptes ci-annexés est donné dans les relevés des dépenses, accompagnés de pièces à l'appui, régulièrement expédiés de ce bureau au Département à Ottawa, fin de chaque semaine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

H. W. JOHNSTON.

Hon. PETER MITCHELL,
Ministre de la marine et des pêcheries.

ANNEXE D.—*Suite.*

ETAT des naufrages arrivés à l'île de Sable dans les cinq dernières années de calendrier.

1868.

22 juil., brig "Gordon," chargement de planches; l'équipage et une partie de la cargaison ont été sauvés.

4 août, steamer "Georgia," Liverpool, G.B., avec marchandises et passagers; tout le monde et partie de la cargaison sauvés.

1864.

27 fév., goëlette "Weatherguage," d'Halifax, Nouvelle-Ecosse; farines et pains; équipage et cargaison sauvés.

8 mars, goëlette "Langdon Gillmore"; corne, cuirs, etc.; capitaine et deux hommes submergés, partie de cargaison sauvée.

12 avril, brigantin "Dash"; melasses; équipage sauvé, cargaison perdue.

20 déc., brigantin "William Bennet"; avoine; équipage sauvé, cargaison perdue.

1865.

1er avril, brigantin "Triumph"; sel; équipage sauvé, cargaison perdue.

16 juin, brigantin "Stranger"; farine et tabac; équipage et partie de la cargaison sauvés.

1866.

25 fév., paquebot français "Stella Maris"; sel; déséchoué le lendemain.

6 juil., steamer "Ephesus"; coton et tabac; équipage et partie de la cargaison sauvés.

16 août, barque "Ada G. Yorke"; coton; équipage et 590 balles de coton sauvés.

24 " barque "Minnie Campbell"; déséchouée et remorquée à Halifax par le "Druid."

1867.

19 août, navire "Rhea Sylvia," sur lest; équipage sauvé.

1868.

22 janv., goëlette "Matta," sur lest; équipage sauvé.

13 juin, goëlette américaine de pêche "S. H. Cameron"; équipage et cargaison sauvés et rembarqués sur d'autres bâtiments de pêche.

ETAT GÉNÉRAL des dépenses de la branche de la Nouvelle-Ecosse, du Département de la marine et des pêcheries, pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

(a)	Phares et service côtier.....	\$	cts.
	Bouées et balises.....	56,271	26
	Etablissements de signaux.....	999	19
(b)	Iles de Sable et aux Loups-marins.....	1,000	82
(c)	Steamer "Druid".....	5,385	71
(d)	Marins indigents.....	26,942	11
(e)	" malades.....	1,783	67
	Salaires et dépenses de bureau.....	2,600	00
	Pêcheries.....	3,293	89
		3,537	76
		\$101,814 15	

HALIFAX, N.-E., 30 novembre 1869.

RELEVÉ DES DÉPENSES du service des phares et des côtes pendant l'année expirée le 30 juin 1869, et des recettes pendant même période.

		\$	cts.	\$	cts.
PHARES :—					
Salaires de 59 gardiens et de l'inspecteur des phares.....		23,856	00		
Allocation aux gardiens des nouveaux phares.....			314 50		
Huile et autres approvisionnements.....		12,299	48		
Réparations, etc.....					36,469 98
SIGNAUX DE BRUME :—					
Salaires de 3 gardiens.....		1,055	50		
Approvisionnements, réparations, etc.....		1,643	82		2,699 32
ÉTABLISSEMENT DE SAUVETAGE DE L'ÎLE ST.-PAUL :—					
Salaires du chef et 4 hommes.....		1,600	00		
Approvisionnements, etc.....			907 13		2,507 13
Construction de la levée de l'île Amet.....					7,655 50
Phare d'Arichat.....					1,461 25
Jetée de l'île aux Oiseaux.....					692 00
Hangar à bateau de l'île Scattarie.....					601 52
Emplacements pour phares.....					450 00
Sifflet d'alarme d'Yarmouth.....					3,724 56
Dépense totale.....					56,271 26
RECETTES :—					
1869	Revenu casuel—ventes de futailles à huile vides.....				3 00
6 jan...	Ventes de provisions endommagées.....				66 93
20 do ..					69 93

RELEVÉ DES DÉPENSES du service des établissements de sauvetage des îles de Sable et aux Loups-marins, pendant l'année expirée le 30 juin 1869, et des recettes même période.

		\$	cts.	\$	cts.
ÎLE DE SABLE :—					
Salaires du chef et de l'effectif.....		2,675	38		
Approvisionnements, etc.....		2,430	33		5,105 71
ENTRETIEN DE BATEAUX AUX ÎLES AUX LOUPS-MARINS ET DE VASE :					
Île aux Loups-marins.....		120	00		
Île de Vase (2 années).....		160	00		280 00
					5,385 71
RECETTES :—					
1868.	Ventes, goëlette "Malta" etc.....	138	00		
17 nov..	" d'atocas.....	629	63		
1869.	" ".....	53	48		812 11
16 jan..					
30 juin.					

RELEVÉ DES DÉPENSES du service du steamer "Druid," pendant l'année expirée le 30 juin 1869; et des recettes même période.

		\$	cts.	\$	cts.
Feuille des salaires		8,030	78		
Provisions		4,340	54		
Charbon, etc.		3,005	99		
Dépenses générales, comprenant: approvisionnements pour mécaniciens, fournitures de navires, etc.		4,123	98		
Réparations à la coque et aux machines		7,015	56		
Dépenses de la goélette "Ocean Traveller"		425	26		
				26,942	11
RECETTES :—					
1868.					
25 sept.	Remorquage de la barque "Runeberg"	350	00		
1869.					
10 mars.	Remorquer et pomper la barque "Medway"	600	00		
				950	00

RELEVÉ DES DÉPENSES faites pour les marins dénués de ressources, pendant l'année expirée le 30 juin 1869; et des recettes même période.

		\$	cts.	\$	cts.
DÉPENSES :—					
Au compte du Bureau de commerce		1,135	35		
Au compte de la Puissance du Canada		648	36		
				1,783	71
RECETTES :—					
1868.					
9 oct.	Lettre de change sur le Bureau du Commerce	237	50		
1869.					
18 jan.	" " "	255	10		
30 juin.	" " "	142	75		
				635	35

RELEVÉ DES DÉPENSES du service des marins malades et invalides, pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

		\$	cts.	\$	cts.
Hôpital provincial et de ville à Halifax		2,327	00		
"	" port de Parrsboro	23	50		
"	" d'Arichat	65	00		
"	" Port-Hood	44	00		
"	" d'Hawkesbury	67	00		
"	" de Pictou	58	50		
"	" de Lunenburg	12	00		
"	" de Digby	3	00		
				2,600	00

Les deniers perçus pour le "fonds des marins malades" aux différents ports de la province, forment les recettes de ce service pendant l'année.

ETAT GÉNÉRAL des recettes de la branche de la Nouvelle-Ecosse, du département de la marine et des pêcheries pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

AU COMPTE DE—		\$	cts.	\$	cts.
1868.					
25 sept..	Steamer "Druid"	350	00		
30 do ..	Licences de pêche	370	00		
9 oct...	Marins indigents	237	50		
17 nov..	Ile de Sable	138	00		
1869.					
6 janv.	Revenu casuel	3	00		
16 do ..	Ile de Sable	620	63		
18 do ..	Marins indigents	255	10		
29 do ..	Phares et service côtier	66	93		
10 mars.	Steamer "Druid"	600	00		
30 juin..	Ile de Sable	53	48		
30 do ..	Marins indigents	142	75		
					2,837 39

ANNEXE D.—*Suite.*RAPPORT DU SURINTENDANT DES PHARES DE LA NOUVELLE-ECOSSE
POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1869.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

Halifax, 29 novembre 1869.

MONSIEUR,—Dans le cours de l'année dernière, j'ai visité tous les phares de la province, ainsi que les établissements de sauvetage sur les îles St. Paul et Scattarie, et j'ai l'honneur de soumettre mon rapport.

Le nouveau phare élevée à la pointe Marache, port d'Arichat, a été parachevé d'une manière satisfaisante ; le feu a été transporté de la vieille tour à la tour neuve, et mis en activité le premier octobre.

Le phare élevé à la pointe Tupper, détroit de Canso, a pareillement été construit conformément au contrat, mais ne sera éclairé qu'à l'ouverture de la navigation, le printemps prochain, parce que les délais nécessaires pour l'avis reculeraient trop l'époque de la mise en éclairage et que le phare ne pourrait être allumé que pendant quelques nuits avant la fermeture de la navigation.

Plusieurs phares, que je ne nomme pas ici, ont été peints à neuf et ont reçu quelques menues réparations.

MEAGHER'S BEACH.

L'appareil d'éclairage, à cette station, est installé au sommet d'un fort ou d'une tour qui appartenait au gouvernement impérial, située sur la pointe et très-exposée aux atteintes de la mer. L'eau a peu à peu mangé tout le terrain au sud. C'était le gouvernement impérial qui auparavant entretenait le bâtiment, mais celui-ci ayant été abandonné par lui, les réparations sont maintenant à la charge du Canada. En 1867, une levée temporaire de bois a été construite pour protéger les fondations, car la mer, dans les tempêtes, baigne la base de la tour. L'année dernière, on a renouvelé le revêtement de planches qui garantit la maçonnerie des injures du temps, et on a fait dans la tour une chambre à coucher pour la commodité du gardien, avec d'autres réparations nécessaires. Ce phare est très-important, il sert d'amer pour éviter les dangers près de Sambro et son feu guide les navires dans le havre d'Halifax.

DEVIL'S ISLAND.

On a amélioré le phare sur cette île, l'année dernière, en remplaçant le vitrage rouge de la lanterne par un vitrage blanc, et les cheminées de verre blanches par des rouges. Ce changement a été très-satisfaisant. Le feu se voit de 3 à 4 milles plus loin qu'auparavant. L'île est basse, et le phare indique le détour aux navires qui se dirigent de l'est dans le havre.

ÎLE AUX ŒUFS.

Le phare de l'île aux Œufs est de grande importance, servant à la fois à éclairer la côte et à guider les navigateurs qui se rendent dans les ports du voisinage. Il est établi sur un rocher nu, et la communication avec la terre ferme n'est possible qu'en temps maniable. On y a construit en 1868 un plan incliné ou débarcadère sur le point le plus abrité, pour tirer à terre les embarcations et débarquer les approvisionnements.

ÎLE AUX CASTORS.

Ce phare rend de grands services : il signale le voisinage de la côte et sert de guide pour aller dans les havres à proximité. L'année dernière, on y a fait un parquet neuf, (l'ancien était pourri et laissait passer l'eau) et d'autres réparations nécessaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Pendant les travaux, le feu a toujours été tenu allumé.

WHITE-HEAD.

Phare important comme feu de côte et comme guide. Abri sûr contre la tempête. Je suis d'avis qu'il devrait y avoir deux phares entre cette île et l'île aux Castors ; l'intervalle qui est de 55 milles est trop grand. Ils seraient très-utiles pour les navires cherchant un abri à l'approche de la tempête, et pour les navires qui portent sur la côte et auxquels ces feux indiqueraient où changer de bordée.

PHARE DE CANSO.

Est d'une extrême utilité pour éclairer la côte et guider les navires qui passent par le détroit de Canso. Parfois il arrive qu'un brouillard plane sur le phare, et alors le feu cesse d'être visible, si ce n'est à une courte distance. Il y a eu des plaintes qu'on l'avait laissé s'éteindre ; mon avis est qu'il était obscurci par la cause que j'indique. La trompette d'alarme se fait entendre pendant les tempêtes de neige et les brumes, lorsqu'elle n'est pas en réparation.

GUYSBOROUGH.

Phare très-peu important ; n'a guère d'utilité que pour les navires qui appartiennent au port, rarement visité par des bâtiments étrangers.

ARICHAT.

Le phare comme feu de port y rend de grands services. Le port possède une nombreuse marine. Les dangers divers du chenal font de ce phare un établissement important. La tour neuve a été achevée en septembre, et la lumière de la vieille tour y a été transportée et mise en activité le 1er octobre.

POINTE DE SABLE OU DU REMOUS.

Phare très-utile aux navires qui passent par le détroit de Canso. La pointe est basse et on ne la découvre pas de plus de deux milles en plein jour. L'ancien gardien, Wm. Walsh, après avoir été d'abord suspendu de son emploi, a été ensuite destitué pour cause d'inaccomplissement de ses devoirs, et Joseph Mundel a été nommé en remplacement. L'année dernière, on a peinturé le bâtiment et fait à l'intérieur quelques réparations d'urgence.

CANSO-NORD.

Phare infiniment utile à tous les navires qui passent par le détroit, venant du nord ou de l'ouest. Sans ce feu, par les nuits obscures, il serait bien difficile de distinguer l'entrée du détroit, à cause de la hauteur des terres du côté du sud.

ÎLE POKET OU BAYFIELD.

Le phare sur cette île sert beaucoup aux navires surpris par des vents contraires dans la baie Saint-George. Il leur permet de gagner un abri sûr, ce qui, l'automne, est souvent nécessaire.

PHARE DU CAP SAINT-GEORGE.

Phare extrêmement utile aux navires qui entrent dans le détroit de Canso ou en sortent. Comme c'est là, que l'on sorte ou entre, l'endroit où il faut faire le détour, le phare est si élevé au-dessus du niveau de la mer (350 pieds) que dans les gros vents la vibration de l'édifice empêche l'appareil de fonctionner avec régularité. Je recommanderais pour cette cause de changer le feu tournant et de le remplacer par un feu fixe. Le changement n'aurait guère d'inconvénient, vu qu'après les avis donnés, il ne serait pas facile de confondre ce phare avec un autre.

PHARE DU PORT DE PICTOU.

De la plus grande importance, à cause du nombre considérable de navires qui viennent prendre charge de charbon à ce port. Il est élevé si près du chenal qu'il rend aisé l'abord du havre. La levée qu'on avait construite autour de la pointe (une terre basse) est tombée en ruine par suite de la pourriture du bois. Il en faut une autre pour garantir des glaces les constructions.

Le feu n'est pas tenu allumé pendant la fermeture de la navigation. L'année dernière, la maison d'habitation du gardien a été recouverte de bardeau à neuf, et on y a fait, à l'intérieur, des réparations nécessaires. L'ancien gardien, Angus McDonald, a été renvoyé et remplacé le 13 décembre 1868 par Henry B. Londen.

ILE PICTOU.

Le phare sur cette île ne sert qu'aux navires qui se dirigent à l'ouest. En partant de l'ouest, on ne peut le voir que lorsqu'on est rendu presque à nord ou à sud. Il est situé sur l'extrémité orientale; la hauteur des terres empêche qu'on ne le voie de l'ouest. L'année dernière, on a renouvelé le parquet de la lanterne et réparé entièrement le phare et l'habitation.

PHARE DE L'ÎLE AU CARIBOU.

Phare de grande utilité aux navires qui vont à Pictou, passent par le détroit de Northumberland ou se dirigent vers le St. Laurent; il signale les battures qui sont dans son voisinage.

ÎLE AMET.

Phare extrêmement utile aux navires qui passent par le détroit de Northumberland, comme à ceux qui vont au havre de Tatamagouche et à la rivière Jean; c'est la seule lumière depuis Caribou, près Pictou et Richibouctou, jusqu'au côté sud du détroit, distance de plus de 100 milles. Ce feu est éteint aussi en hiver, tant que la navigation est empêchée par les glaces. La construction du mur de pierre autour de l'île avançait rapidement le 30 juin; depuis lors on l'a terminée.

PHARE DU PORT HOOD.

Phare important dans la saison de pêche; nombre de bateaux pêcheurs viennent alors se réfugier dans le port; ce feu sert aussi aux steamers qui font des voyages hebdomadaires entre le port Hood et Pictou.

MARGUERITE.

Le phare de cette île rend beaucoup de services en éclairant la côte et en servant de point de reconnaissance. Pas de phare entre celui-ci et celui de St. Paul, distance de 63 milles. Il a été porté des plaintes contre le gardien; chargé de faire une enquête, j'ai tâché, lors de ma tournée annuelle, de recueillir quelque preuve; mais voyant que cette investigation durerait plus longtemps que le "Druid" ne pouvait convenablement attendre, j'ai cru devoir la différer. J'ai délivré au gardien les affidavits des parties qui ont porté plainte, afin qu'il puisse préparer sa défense.

ÎLE ST. PAUL.

Les deux phares établis sur cette île, un à chaque bout, sont des plus utiles, particulièrement aux navires en destination pour le fleuve St. Laurent. Ce sont les seuls phares du système lenticulaire que possède la province.

Les réflecteurs (miroirs) des deux appareils sont très-défectueux, et ont besoin d'être argentés à neuf. Ils renferment 574 verres lenticulaires en tout, et il faudrait soit les faire apporter à Halifax soit envoyer quelqu'un d'entendu à l'île pour les restaurer; ce dernier parti serait préférable, parce que les anneaux de la lanterne pourraient être réparés par petites séries, qu'on remettrait en place avant d'en ôter d'autres.

Les habitations du chef du poste de sauvetage et des gardiens des phares ont été réparées; on a construit un bâtiment de 40 x 24 pieds destiné à servir de remise pour les bateaux de l'établissement de sauvetage; le haut en a été arrangé pour les marins naufragés.

PHARE DE LA POINTE DE LA ROCHE NOIRE.

Très-utile aux navires qui vont au Grand Bras-d'or, auxquels il signale les battures Carcy, qui sont à l'entrée. On n'a fini l'étage supérieur de cette construction qu'après le 1er juillet.

ÎLE AUX OISEAUX.

Phare utile: éclaire la côte et signale l'entrée du Bras-d'or et du havre de Sainte-Anne.

Une jetée en plan incliné a été construite l'année dernière à cet établissement pour mettre en sûreté les embarcations des pêcheurs; en temps d'orage elles peuvent être maintenant halées sur ce talus.

POINTE BASSE.

Phare important, signalant l'entrée de Sydney. On a couvert de bardeaux à neuf une partie de la toiture de la maison du gardien, posé des châssis neufs aux fenêtres et fait d'autres réparations nécessaires.

ÎLE FLINT.

Phare bien utile aux navires qui vont aux ports à charbon situés entre la baie aux Vaches et Bridgeport; utile aussi comme feu de côte. Le gardien, M. George Cann, mourut le 12 juillet dernier; son fils l'a remplacé temporairement.

PHARE DE SCATTARIE.

Phare très-utile aux navires qui vont aux ports à charbon de la baie des Espagnols et à ceux qui viennent d'Europe ; car il est établi sur la pointe orientale extrême du cap Breton. Je recommanderais de renouveler la lanterne, l'ancienne est très-altérée par la rouille. Je recommanderais aussi d'élever un phare à l'extrémité ouest de l'île Scattarie pour servir de guide dans la Petite-Passe.

PHARE DE LOUISBOURG.

Phare très-important comme feu de port et feu de côte. Le port, seul abri sûr qu'il y ait entre Scattarie et Arichat, est très-fréquenté. Le terrain qui dépend du phare, et qui n'avait jamais été clos, a été entouré l'été dernier d'une clôture de perches.

ÎLE VERTE.

Le phare de cette île rend de grands services en éclairant l'atterrissage et en guidant les navires qui passent par le détroit de Canso. Pas d'autre phare jusqu'à Louisbourg.

Un bâtiment destiné à servir à la fois de hangar à bateaux et de magasin est en cours de construction.

PHARE DE SAMBRO.

Très-important comme feu de côte et feu de port, parce qu'il y a beaucoup de récifs et de roches sous l'eau aux alentours.

Une petite balise à feu à l'entrée de Chebouctou serait fort utile, vu que la terre est haute et qu'il est difficile d'en estimer la distance avec précision dans les nuits obscures. Plusieurs navires ont heurté le récif de Duncan, situé à peu de distance de la pointe, entre autres le *City of Cork*, un des steamers de la malle royale.

La trompette d'alarme à Sambro est mise en jeu pendant les brumes et les tempêtes de neige, et on tire du canon pour répondre aux navires qui font les mêmes signaux.

CHESTER-EST, IRONBOUND ET POINTE DE PEGGY.

Phares très-utiles aux navires allant à Chester et aux baies Ste. Marguerite et Mahone, et aux pêcheurs généralement. On a fait des améliorations à Ironbound : un bout de chemin a été construit et le mur de fondation réparé.

ÎLE DE LA CROIX.

Les phares de cette île éclairent la côte et guident les navires qui vont aux havres voisins. M. Jacob Smith, l'ancien gardien, qui est décédé dans le mois d'août, a été remplacé par son fils, Edouard Smith.

PHARE DE LA POINTE DE LA BATTERIE.

Très-utile. Il y a plusieurs battures dans la baie de Lunenburg et il les fait éviter.

PHARE IRONBOUND OUEST.

Phare servant à éclairer la côte et de point de reconnaissance à l'entrée de la rivière de la Hève; très-utile aux navires qui viennent à Bridgewater, où il se fait un commerce considérable de bois.

PHARE DE L'ÎLE DE MOSER.

De grande utilité, à cause de la proximité d'un excellent havre situé à l'ouest, où les navires se réfugient dans les gros temps. Le phare en indique l'entrée qui, sans lui, ne serait pas facile à distinguer.

PHARE DU PORT MEDWAY.

De grande importance aussi pour la navigation du port; signale les dangers des environs. Il se fait au port Medway un vaste commerce de bois. Nombre de navires y viennent prendre charge tout le long de l'année.

PHARES DE LIVERPOOL ET DE LA POINTE DU FORT.

Le premier est un feu de côte, l'autre indique la direction du havre, tous les deux sont de la plus haute importance pour le mouvement du port. Le phare de Liverpool a besoin d'une lanterne neuve, l'ancienne est en plusieurs places presque percée par la rouille.

PHARE DE LA PETITE ÎLE HOPE.

Extrêmement important. L'île est très-basse et ne s'aperçoit qu'à une petite distance le jour. Plusieurs navires s'y brisèrent avant l'établissement du phare, depuis il n'y a pas eu de naufrages. Il permet aux navigateurs de reconnaître leur proximité de terre, et de serrer l'île, l'eau étant profonde et exempte de tout danger vers l'est. Avant qu'on eût élevé le phare les navigateurs, pour éviter l'île, portaient au sud, et il arrivait souvent que des navires étaient par là retardés de plusieurs jours en mer.

PHARE DU ROCHER DES GOELANDS.

Très-important aussi; éclaire l'atterrage et signale la direction des ports voisins. La tour est en réparation.

SHELBURNE.

Feux de côte et de port très-importants. On avait engagé un aide en août, pour faire le service à la place du gardien devenu incapable par suite de quelque désordre d'esprit; les médecins ont subséquemment déclaré qu'il pouvait reprendre sa besogne et l'aide a été renvoyé le 28 octobre.

POINTE BACCARO.

Phare de grande utilité : éclaire la côte, indique la direction de Barrington et du port Latour et signale les dangers aux alentours.

CAP DE SABLE.

Phare d'une extrême utilité, particulièrement pour les navires qui vont des ports de l'est à la baie de Fundy. Les marées dans ce parage sont très-changeantes à la fois en ce qui regarde leur vitesse et leur direction, et tendent à déranger la marche des navires. Une amélioration a été introduite dans la lampe : on a mis un vitrage blanc à la place des verres rouges et des cheminées rouges à la place des blanches. Le feu maintenant s'aperçoit à 4 ou 5 milles plus loin qu'avant le changement.

ÎLE AUX LOUPS-MARINS.

Phare de première importance sur lequel mettent le cap généralement les navires qui de l'est ou de l'ouest remontent la baie. Son éloignement de la terre ferme leur permet de gagner le large dans les gros temps et d'éviter les dangers semés sur la côte sud-ouest.

On l'a amélioré en augmentant le nombre des lampes ; auparavant il y en avait 8, il y en a 12 maintenant, munies de becs plus grands, de la puissance chacune de 6 chandelles et trois quarts. Ce changement a été fait en octobre.

L'habitation des gardiens devait être aussi réparée en même temps qu'on construisait les bâtiments destinés pour l'installation d'un sifflet d'alarme, etc., mais tous ces travaux ont été différés jusqu'au printemps.

PHARE DE PUBNICO ET DE L'ÎLE AUX POISSONS.

Phares très-utiles aux pêcheurs et aux petits bateaux qui vont à Pubnico et à la rivière Tousquet. Il y a plusieurs îlots bas et récifs dangereux dans leur voisinage. Cette année, un petit bâtiment destiné à servir à la fois de hangar à canots et de magasin a été construit à l'île aux Poissons.

PHARE D'YARMOUTH.

Très-important comme feu de côte et de port, et parce que des paquebots à vapeur touchent à Yarmouth en faisant route d'Halifax, de St. Jean, N.-B., et de Boston.

Le 6 juin, la foudre tomba sur le phare, qui fut fort endommagé. On l'a réparé, ainsi que l'habitation. L'établissement a reçu une embarcation neuve.

PHARE DE L'ÎLE BRIÈRE.

De grande utilité pour le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ; tous les petits bateaux de cette dernière province prennent par les passes pour aller dans la baie de Fundy et en sortir. On a bâti un nouvel abri pour les canots et les approvisionnements ; l'ancien était en ruine.

PHARE DU CAP STE. MARIE.

Rend beaucoup de services en éclairant l'atterrissage, en guidant les navires dans la baie Ste. Marie et les bateaux qui s'engagent dans la grande et la petite passes entre Digby-Neck et l'île Brière. Le terrain dépendant du phare a été entouré d'une clôture de planches.

WEST PORT AND BOAR'S-HEAD.

Les phares de ces deux endroits servent beaucoup aux navires à destination ou revenant des ports de l'est et du nord de la baie; ils les guident à travers les passages et abrègent la route de 10 à 15 milles.

PHARE D'ANNAPOLIS.

A une grande importance comme feu de côte et comme point indicateur, importance encore accrue depuis que le steamer "Empress" fait un service régulier entre Annapolis et St. Jean.

On a amélioré le phare, en mettant dans la lanterne 10 lampes, chacune de la force éclairante de 6 chandelles et $\frac{3}{4}$, au lieu des 6 anciennes lampes de la force de 4 chandelles et demie seulement.

PHARES DU PORT WILLIAM, DE MARGARETSVILLE ET DU ROCHER NOIR.

Tous les trois sont de très-utiles feux de côte; ce sont aussi des amers très-propres à signaler la direction des havres. Le phare et l'habitation au Rocher-Noir étaient en réparation, mais n'ont été achevés qu'après le 1er juillet.

PHARE DE HORTON-BLUFF.

Très-utile à la navigation de la rivière Avon: il y fait éviter de nombreux bancs de vase. La partie de l'habitation qui servait de cuisine a reçue un toit neuf et d'autres réparations nécessaires.

PHARE DE PARRSBORO.

Très-utile: il indique l'entrée de la rivière où se réfugient en grand nombre les navires dans les gros temps et lorsque les vents sont contraires.

Le coup de vent et les fortes mers du 4 octobre ont fait beaucoup de dommage aux bâtiments et à la levée ou revêtement. Un des bâtiments a été renversé et emporté par la mer. On s'occupe à réparer le mal.

PHARES DE SPENCER'S-POINT ET DE BURNTCOAT.

Très-utiles aux navires qui se dirigent vers la tête de la baie, auxquels ils indiquent la direction du chenal.

PHARE DE LA RIVIÈRE AUX POMMES.

De grande utilité pour la navigation de la baie de Chignectou; seul mouillage sûr entre le cap Chignectou et l'entrée de la baie.

Le phare avec tout ce qu'il contenait a été détruit par un incendie le 9 août. La grange était restée intacte, on y a pratiqué une fenêtre, et on y a installé une lampe en attendant qu'on rebâtisse le phare. Ce feu provisoire a été allumé le 16 octobre.

BOUÉES ET BALISES.

Six bouées neuves ont été posées dans le havre d'Arichat. Les anciennes appartenaient à un particulier, qui a refusé de les vendre au Département; cinq étaient établies au cap Negro et à Ragged-Island, une était posée à l'extrémité sud de Budget-Rock, entrée du port de Shelburne, et une autre à l'extrémité de la barre de sable à l'entrée du port de Sydney.

Les nouvelles bouées de fer en baril, destinées à être installées à Bull-Rock et au Rocher des Achigans, près de Canso, n'ont pas été posées par suite de la difficulté de se procurer des vaisseaux propres pour ce service. Le steamer "*Druid*" n'était pas disponible, il était employé à protéger les pêcheries.

Les balises sur la chaîne de rochers de Wessis, passage Barrington, et sur le Ram-Rock, rivière Jourdain, n'ont pas eu besoin de réparations.

Toutes les bouées autour du Cap-Breton et au nord-est de la province sont ôtées l'automne aux derniers jours de la navigation et replacées le printemps.

TROMPETTES ET SIFFLETS D'ALARME.

Les trompettes d'alarme à Canso et à Sambro ne sont plus guère de service. Elles exigent très-fréquemment des réparations considérables, et lorsqu'elles sont réparées, fonctionnent d'une manière peu satisfaisante, surtout celle de Canso. A Sambro, la machine qui a toujours mieux marché que l'autre, commence à se détraquer et à ne plus aller.

Le sifflet établi sur le cap Fourchu fonctionne bien, et les navigateurs en sont très-contentes.

Comme l'installation d'un sifflet d'alarme à l'île aux Loups-marins a été différée à une autre saison, je recommanderais d'en commencer les travaux d'aussi bonne heure au printemps que le temps le pourra permettre, parce que le débarquement dans l'île ne peut avoir lieu que lorsque la mer est belle.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Tous les phares de la province sont bien et proprement tenus; les gardiens sont généralement soigneux et attentifs à leur devoir. Dans ma tournée d'inspection, je n'ai trouvé que quatre phares qui ne fussent pas aussi propres qu'ils eussent dû l'être, savoir ceux de la pointe de la Batterie, du port Williams, de Burnt-Coat et de Marguerite. Je les visitai de bonne heure le matin, avant l'heure ordinaire des travaux de nettoyage, ce qui explique en partie pourquoi ils n'étaient pas dans un meilleur état de propreté.

Je prendrai encore la liberté de recommander l'établissement de quelques nouveaux phares sur la côte est de la province: un sur l'île Verte, près du Country-Harbor, un à ou proche Liscomb, et un à l'île Guion ou Young, sur la côte du Cap-Breton, entre Louisbourg et Arichat.

Une lumière serait très-nécessaire sur l'extrémité orientale de l'île Scattarie pour guider les navires et leur permettre de traverser le Petite-Passe dans les nuits obscures, ce qui raccourcirait leur route de 10 à 15 milles. Ils pourraient aussi franchir ce canal par un vent qui refuse quand il ne pourraient pas doubler le bout est de l'île. Un phare à cet endroit rendrait de grands services, particulièrement aux caboteurs.

La tour de pierre sur laquelle le feu est placé, à Meagher's-Beach, s'en va en ruine. Plusieurs pierres en dehors qui se détachaient ont été consolidées avec des coins, et la maçonnerie entre les murs extérieur et intérieur, formée de menues pierres et de ciment, se dégrade. Il va falloir avant peu, soit construire une nouvelle tour, soit réparer l'ancienne à fond.

L'huile d'éclairage fournie aux gardiens cette année n'est pas d'aussi bonne qualité qu'il conviendrait. Plusieurs gardiens qui ont commencé à en faire usage se plaignent qu'ils ont une certaine difficulté à entretenir une flamme uniforme. Peu après que les lampes sont allumées, la flamme baisse, et il faut hausser les mèches, ce qui est cause qu'il se forme des lumignons au bout, qu'elles fument et obscurcissent les cheminées.

La jetée ou le brise-lames à l'île aux Oiseaux a été parachevée d'une manière satisfaisante. Il est taluté, consolidé aux moyens de boulons de fer, rempli de pierres et couvert de planches.

Le mur de pierre que l'on construisait autour de l'île Amet pour la protéger avançait rapidement. Il a été terminé depuis le 1er juillet.

La petite île Hope est à peu près dans le même état que l'année dernière; une très-petite parcelle seulement en a été emportée pendant l'hiver. L'été passé avait été très-favorable pour la construction du revêtement, si le gouvernement eût permis d'y travailler. J'espère que cet ouvrage sera terminé l'été prochain, car non-seulement il est nécessaire pour protéger l'île et le phare, mais aussi pour empêcher qu'il ne se forme une dangereuse batture à cet endroit par la démolition de l'îlot par les vagues et les glaçons.

Les travaux au phare de la rivière aux Pommes avaient été concédés en entreprise et les matériaux fournis en partie. Ceux-ci n'étant plus nécessaires à cause de la destruction du phare, on en a payé le prix, et on a indemnisé l'entrepreneur de son temps perdu. L'incendie n'avait pas détruit tous les billots pour les revêtements, et j'ai donné ceux qui restaient au gardien afin qu'il se construisît un abri pour l'hiver; on se servira de ce bâtiment pour y garder l'huile, etc., après qu'on aura rebâti l'habitation.

Je recommanderais de pourvoir tous les phares de réservoirs métalliques dans lesquels l'huile serait versée aussitôt après avoir été reçue. Un grand nombre de futailles se mettent à couler vers ce temps-là après la succession des transports. On gagnerait beaucoup à adopter la recommandation ci-dessus, car il se perd une quantité considérable d'huile par le coulage.

Les établissements de sauvetage de St. Paul et de Scattarie ont reçu des provisions fraîches; ce qui restait de l'ancien approvisionnement de l'année précédente a été ramené à Halifax et vendu à l'encan. Il n'y a pas été envoyé de hardes, parce qu'il en restait assez pour une nécessité ordinaire.

Les dépenses de la nouvelle construction sur l'île Saint-Paul ont dépassé l'estimation, mais cela est dû à ce que l'avitaillement du phare ne s'est pas fait le 1er juillet comme il avait été convenu. Les choses avaient été arrangées et les ouvriers envoyés à temps pour que l'ouvrage fût fini à l'arrivée du *Druïd*, qui devait apporter l'huile et les autres provisions au phare et ramener les travailleurs. Le steamer arriva près de cinq semaines plus tard qu'il ne devait venir, et comme il ne se présenta pas d'occasion de partir avant son passage, les hommes ont été retenus tout ce temps dans l'île après les travaux parachevés.

A mon avis, le gouvernement devrait prendre des mesures pour faire une enquête sur l'état de l'île Marguerite, et empêcher que des individus du Cap-Breton et d'ailleurs n'aillent sans permission s'emparer de terrains dans cette île, comme c'est la coutume depuis plusieurs années. On y voit des cultures exploitées par des gens qui n'ont ni droit ni titre. Beaucoup de gens aussi s'y rassemblent pendant la pêche, y prennent et préparent du poisson, et comme le gardien du phare et tout ce monde ne sont pas sur un trop bon pied d'amitié, à cause de ces usurpations, c'est là, je crois, le motif des plaintes qui ont été faites contre cet agent, et qui, à mon avis, sont pour la plupart, sinon toutes, sans aucun fondement.

Je suis, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

THOS. P. JOST.

Surintendant des phares

W. H. JOHNSTON, Ecr.,
Département de la marine et des pêcheries,
Halifax.

ANNEXE D.—*Suite.*

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.

NOUVELLE-ECOSSE.		\$	cts.	\$	cts.
<i>Ile Amet.</i>					
H. G. Bennett, gardien, 1 année de salaire.....		500	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....			52 70		
				552	70
<i>Annapolis.</i>					
F. Bragg, gardien, 1 année de salaire.....		460	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....			24 80		
				484	80
<i>Rivière aux Pommes.</i>					
James Tate, gardien, 1 année de salaire.....		380	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....			34 00		
				414	00
<i>Arichat.</i>					
John Coste, gardien, 1 année de salaire.....		232	00		
T. P. Jost, devis.....			16 00		
DeChezeau et cie., fournitures.....			17 01		
Smithers et fils, carreaux de verre.....			12 60		
W. S. Symonds et cie., châssis, etc.....			58 40		
				336	01
<i>Revêtement de l'île Amet.</i>					
T. P. Jost, devis.....			3 00		
D. C. Campbell, acompte sur prix du contrat.....			1,936 00		
				1,939	00
<i>Barrington.</i>					
James S. Smith, gardien, 1 année de salaire.....		380	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....			46 80		
W. S. Symonds et cie., poêles, etc.....			24 00		
				450	80
<i>Ile aux Castors.</i>					
Robert Fraser, 1 année de salaire.....		380	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....			74 85		
T. P. Jost, fret, etc.....			22 25		
Black et frères, fournitures.....			51 59		
W. K. Reynolds, bardeau.....			46 00		
H. G. Hill, bois de service, etc.....			30 81		
J. Bowser, ouvrages de charpentier.....			79 20		
				684	70
<i>Ile des Oiseaux.</i>					
M. Morrison, gardien, 1 année de salaire.....		400	00		
“ réparations.....			9 90		
DeChezeau et cie., fournitures.....			101 00		
R. Purvis, poutres et planches.....			342 00		
				852	90
<i>Rocher-Noir.</i>					
J. Crotty, gardien, 1 année de salaire.....		360	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....			88 35		
				398	35

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
<i>Pointe de la Roche Noire.</i>				
D. Morrison, gardien, 1 année de salaire.....	350	00		
DeChezeau et cie., fourniture.....	58	10		
J. Rose, pour avoir creusé un puits.....	46	20		
Smithers et fils, papier-teinture.....	7	60		
T. P. Jost, fret.....	18	80		
H. G. Hill.....	81	84		
Morrison et autres, terrain.....	84	00		
Black et frères, fournitures.....	41	94		
B. E. Tremain, enregistrement d'un acte.....	7	00		
J. A. Fraser, canot, etc.....	22	80		
			718	25
<i>Boar's Head.</i>				
H. M. Ruggles, gardien, 1 année de salaire.....	350	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	92	89		
			442	89
<i>Ile Brière.</i>				
Joseph Suthern, gardien, 1 année de salaire.....	460	00		
“ construction d'un hangar à bateau.....	87	00		
“ réparations.....	61	75		
DeChezeau et cie., fournitures.....	108	19		
			716	94
<i>Burnt-Coat.</i>				
H. Smith, gardien, 1 année de salaire.....	250	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	43	35		
N. Smith, matériaux de clôture.....	33	50		
J. Smith, peinture.....	7	50		
			334	35
<i>Cap de Sable.</i>				
H. Doane, gardien, 1 année de salaire.....	480	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	139	75		
H. Doane, peinture et réparations.....	27	78		
T. P. Jost, fret sur carreaux de verre.....	1	40		
Smithers et fils, “.....	6	25		
R. Knowles, changement de vitrage.....	27	73		
			682	91
<i>Cap St.-George.</i>				
D. Condon, gardien, 1 année de salaire.....	480	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	49	25		
			529	25
<i>Cap Ste.-Marie.</i>				
M. Robichau, gardien, balance de salaire, 1868.....	68	50		
“ “ 1 année de salaire.....	500	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	191	90		
U. Doucette, terrain et confection d'un chemin.....	226	00		
H. Fontaine, empiérement.....	24	00		
S. Doucette, reprise en sous-œuvre.....	16	00		
M. Robichau, construction d'une clôture.....	31	78		
			1,058	18
<i>Ile Caribou.</i>				
A. Munro, gardien, balance de salaire 1868.....	100	00		
“ “ 1 année de salaire.....	400	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	51	35		
A. Munro, creusage de puits, etc.....	49	86		
S. Holmes, emplacement.....	160	00		
			761	21

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
<i>Chester.</i>				
Edward Young, gardien, 1 année de salaire.....	400	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	29	10		
Black, frères et cie., peinture.....	3	40		
			432	50
<i>Ile Cranberry.</i>				
James Hanlon, gardien, 1 année de salaire.....	472	00		
“ réparations.....	12	80		
DeChezeau et cie., fournitures.....	84	45		
			569	25
<i>Ile de la Croix.</i>				
J. Smith, gardien, 1 année de salaire.....	460	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	53	60		
Black frères et cie., peinture.....	15	70		
J. Smith, transport des fûts d'huile.....	4	00		
			533	30
<i>Devil's-Island.</i>				
B. Fulker, gardien, 1 année de salaire.....	380	00		
“ peinture.....	5	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	86	35		
Black et frères, fournitures.....	10	26		
J. Bowser, réparations.....	25	02		
T. P. Jost, fret pour carreaux de verre.....	1	15		
Smithers et fils, “.....	18	25		
			526	03
<i>Ile aux Œufs.</i>				
W. Condon, gardien, 1 année de salaire.....	500	00		
“ réparations.....	59	60		
DeChezeau et cie., fournitures.....	115	40		
F. Ryan, chaloupes et rames.....	46	50		
			721	50
<i>Ile aux Poissons.</i>				
Jos. White, gardien, 1 année de salaire.....	280	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	33	80		
J. B. White, matériaux d'une grange.....	68	58		
			382	00
<i>Ile Flint.</i>				
Geo. Cann, gardien, 1 année de salaire.....	400	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	42	40		
Geo. Cann, canot.....	24	00		
			466	40
<i>Pointe du Fort.</i>				
S. T. A. Sellon, gardien, 1 année de salaire.....	240	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	26	75		
			266	75
<i>Ile Verte.</i>				
P. Duann, gardien, 1 année de salaire.....	500	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	57	75		
			557	75
<i>Rocher des Goûlands.</i>				
S. Hayden, gardien, 1 année de salaire.....	400	00		
DeChezeau, et cie., fournitures.....	32	40		
			432	40

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	ts.
<i>Guysboro.</i>				
G. S. Peart, gardien, 1 année de salaire.....	220	00		
G. S. Peart, peinture.....	7	50		
De Chezeau et cie., fournitures.....	37	05		
			264	55
<i>Horton-Bluff.</i>				
W. Rathburn, gardien, 1 année de salaire.....	232	00		
De Chezeau et cie., fournitures.....	39	90		
C. Rathburn, charroi.....	8	25		
J. Parker, réparations.....	120	00		
			400	15
<i>Ironbound.</i>				
E. Wolf, gardien, 1 année de salaire.....	360	00		
De Chezeau et cie., fournitures.....	75	75		
			435	75
<i>Petite île Hope.</i>				
C. Firth, gardien, 1 année de salaire.....	500	00		
De Chezeau et cie., fournitures.....	80	25		
T. P. Jost, frais de réparation du brise-lames.....	25	00		
W. S. Symonds et cie., plaque de poêle.....	1	00		
			606	25
<i>Liverpool.</i>				
Thos. Eaton, gardien, 1 année de salaire.....	460	00		
De Chezeau et cie., fournitures.....	39	55		
W. Symonds et cie., poêles, etc.....	8	50		
Black frères, vitres et mastic.....	1	98		
			510	03
<i>Louisbourg.</i>				
L. Kavannagh, gardien, 1 année de salaire.....	460	00		
De Chezeau et cie., fournitures.....	43	20		
L. Kavannagh, peinture.....	20	00		
			523	20
<i>Pointe Basse.</i>				
J. G. Peters, gardien, 1 année de salaire.....	460	00		
De Chezeau et cie., fournitures.....	76	20		
T. P. Jost, fret.....	20	00		
Black frères, fournitures.....	43	00		
Smithers et fils, peinture.....	8	20		
H. G. Hill, chambranles de fenêtres, etc.....	14	75		
J. G. Peters, réparations.....	28	00		
			650	24
<i>Lunenburg.</i>				
J. A. Ernst, gardien, 1 année de salaire.....	240	00		
De Chezeau et cie., fournitures.....	58	05		
J. A. Ernst, construction d'une clôture, etc.....	40	05		
			338	17
<i>Margaretville.</i>				
Wm. Early, gardien, 1 année de salaire.....	230	00		
De Chezeau et cie., fournitures.....	40	66		
Black frères, peinture.....	12	55		
			283	21

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
<i>Marguerite.</i>				
W. C. McKeen, gardien, 1 année de salaire.....	400	00		
De Chezeau et cie., fournitures.....	76	45		
W. S. Symonds, poêle, etc.....	15	30		
Black frères, loquets, etc.....		1 10		
			492	85
<i>Meacher's-Beach.</i>				
D. George, gardien, 1 année de salaire.....	400	00		
W. S. Symonds, poêle.....	23	00		
Black frères, fournitures.....	9	16		
De Chezeau et cie., fournitures.....	103	37		
J. Bowser, réparations.....	311	77		
D. Timmins, bois.....	100	00		
			947	30
<i>Ile de Moser.</i>				
H. Moser, gardien, 1 année de salaire.....	450	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	111	15		
H. Moser, gardien, balance de salaire, 1860.....	56	00		
do creusage d'un puits.....	16	90		
			634	05
<i>Canso-Nord.</i>				
Geo. McKay, gardien, 1 année de salaire.....	460	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	55	21		
Geo. McKay, charroi.....		1 00		
			516	21
<i>Parsboro'.</i>				
W. Armstrong, gardien, 1 année de salaire.....	340	00		
do peinture.....	22	50		
DeChezeau et cie., fournitures.....	49	90		
			412	40
<i>Pointe-à-Peggy.</i>				
Edward Horn, gardien, balance de salaire, 1868.....	45	00		
do 1 année de salaire.....	350	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	155	55		
F. Ryan, chaloupe.....	42	00		
E. Horn, peinture, etc.....	10	00		
			602	55
<i>Pictou.</i>				
Hw. Lowden, gardien, 1 année de salaire.....	460	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	42	85		
A. P. McNill, réparations.....	235	90		
			738	75
<i>Ile Pictou.</i>				
A. Hogg, gardien, 1 année de salaire.....	460	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	37	70		
A. P. McNill, matériaux.....	354	93		
			852	63
<i>Ile Pomquet.</i>				
John Atwater, gardien, balance de salaire, 1868.....	45	00		
do do 1 année de salaire.....	350	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	63	10		
E. J. Randell, creusage d'un puits, etc.....	41	20		
F. Ryan, chaloupe.....	42	00		
Black frères, fournitures.....	2	25		
P. T. Jost, loyer d'une chaloupe.....	3	50		
			547	05

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
<i>Port Hood.</i>				
Thos. Power, gardien, 1 année de salaire.....	280	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	46	35		
			326	35
<i>Port Williams.</i>				
James Dunn, gardien, 1 année de salaire.....	260	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	64	40		
			324	40
<i>Pubnico.</i>				
W. Amero, gardien, 1 année de salaire.....	240	00		
do poêle, etc.....	4	60		
DeChezeau et cie., fournitures.....	29	90		
W. S. Symonds et cie., poêles, etc.....	23	50		
			298	00
<i>Port Medway.</i>				
Elson Perry, gardien, 1 année de salaire.....	260	00		
do charroi.....	4	40		
DeChezeau et cie., fournitures.....	43	50		
			308	10
<i>Sambro.</i>				
W. Gilkie, gardien, 1 année de salaire.....	400	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	95	00		
Vaux et frères, verre en feuilles.....	30	00		
Smithers et fils, coupe de verre.....	6	50		
W. S. Symonds et cie., poêle, etc.....	6	50		
J. Hunter, glaces.....	24	00		
C. MacKay, fret.....	5	00		
Black et frères, peinture, etc.....	12	00		
			579	50
<i>Pointe de Sable.</i>				
Wm. Walsh, gardien, 1 année de salaire.....	460	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	30	20		
			490	20
<i>Ile Scatarie.</i>				
John McLean, gardien, 1 année de salaire.....	820	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	65	50		
W. S. Symonds et cie., poêle.....	26	00		
T. P. Jost, matériaux.....	150	00		
do fret.....	50	00		
J. Bowser, matériaux.....	177	52		
do construction d'un hangar à bateau.....	224	00		
			1,513	02
<i>Ile aux Loups-Marins.</i>				
T. C. Crowell, gardien, 1 année de salaire.....	480	00		
do allocation pour surintendant.....	80	00		
Dechezeau et cie., fournitures.....	46	25		
			606	25
<i>Shelburne.</i>				
C. Stalker, gardien, 1 année de salaire.....	480	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	51	25		
W. S. Symonds et cie., poêle, etc.....	26	62		
W. McLean, fret.....	2	00		
C. Stalker, charriage.....	5	00		
			564	87

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
<i>Pointe de Spencer.</i>				
W. Spencer, gardien, 1 année de salaire.....	50	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	25	66		
				75 66
<i>Ile St.-Paul, S.-O.</i>				
N. Campbell, gardien, 1 année de salaire.....	420	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	84	53		
N. Campbell, confection d'un chemin.....	60	00		
W. H. Moore, fret.....	10	00		
Smithers et fils, 1 diamant de vitrier.....	4	25		
D. Watson et cie., vis.....	12	00		
N. Campbell, peinture.....	20	00		
				610 78
<i>Ile St.-Paul, N.-E.</i>				
L. McDougall, gardien, 1 année de salaire.....	420	00		
do peinture d'une chaloupe, etc.....	52	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	86	38		
W. H. Moore, fret.....	10	00		
Malcolm et cie., briques, etc.....	63	35		
D. Watson et cie., vis.....	12	00		
A. Smith, ouvrage de plombier.....	7	25		
W. S. Symonds et cie., poêle.....	26	00		
T. Holloway et fils, poulies.....	3	58		
				630 56
<i>Port Ouest.</i>				
J. D. Suthern, gardien, 1 année de salaire.....	300	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	42	05		
W. S. Symonds et cie., poêle.....	28	10		
J. D. Suthern, matériaux.....	52	65		
				422 80
<i>White-Head.</i>				
T. J. C. Dillon, gardien, 1 année de salaire.....	400	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	46	40		
				446 40
<i>Yarmouth.</i>				
C. J. T. Fox, gardien, 1 année de salaire.....	480	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	57	25		
C. J. T. Fox, diverses dépenses.....	21	08		
				558 33
<i>Trompette d'alarme de Cranberry.</i>				
J. Hanlon, 1 année de salaire.....	350	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	183	05		
W. S. Symonds et cie., fournitures et réparations.....	339	42		
C. Drillio et cie., sacs à charbon.....	26	25		
J. W. Hadley, fret.....	2	50		
J. Hanlon, bois, etc.....	49	00		
W. B. Smith, services.....	9	00		
				959 22
<i>Sifflet d'alarme d'Yarmouth.</i>				
C. J. T. Fox, gardien, salaire.....	92	50		
Geo. Fleming, construction du sifflet, etc.....	2,148	41		
W. H. Tuck, rédaction des contrats.....	24	15		
P. L. Hatfield, arpentage.....	9	95		
Clements et cie., remorquage, etc.....	49	04		
T. P. Jost, frais de voyage.....	1,144	50		
Kinney, Haley et cie., divers.....	1,230	95		
C. J. T. Fox, pension du mécanicien.....	78	25		
H. R. Smith, salaire.....	255	00		
P. H. Durkie, bois.....	47	63		
G. Gable, bourrelots de caoutchouc.....	22	15		
W. M. Smith, services.....	47	50		
				4,950 03

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
<i>Trompette d'alarme, Sambro.</i>				
W. Gilkie, Jr., gardien, 1 année de salaire.....	350	00		
DeChezeau et cie., fournitures.....	89	00		
R. Fleming, fret.....	44	00		
C. Mackay do.....	46	50		
W. S. Symonds et cie., réparations.....	410	19		
W. A. Penny, annonces.....	1	25		
Drillio et cie., sacs à charbon.....	26	25		
Black frères, peinture.....	5	29		
			972	48
<i>Etablissement de sauvetage, Ile St.-Paul.</i>				
D. T. McNeill, gardien, 1 année de salaire.....	800	00		
do gages chaloupiers.....	800	00		
J. Pugh, fournitures.....	317	99		
DeChezeau et cie., fournitures.....	37	85		
Grant, Romans et cie., do.....	60	09		
Black frères, do.....	314	10		
F. S. Monk, tubes.....	1	72		
M. F. Bager, drogues.....	33	61		
W. S. Symonds et cie., poeles, etc.....	24	25		
			2,389	61
<i>Service des Phares.</i>				
T. P. Jost, 1 année de salaire.....	800	00		
do frais de voyage.....	205	19		
DeChezeau et cie., ouvrage.....	17	50		
J. O'Connor, ouvrage de tonnelier, etc.....	130	90		
Jos. Kaye, 150 fûts d'huile.....	1,437	03		
W. A. Penny, annonces.....	23	75		
H. W. Johnston, dépenses pour aller à Guysboro.....	20	00		
J. Conlan, louage d'une voiture.....	10	50		
A. Grant, annonces.....	83	50		
S. Crawford, 194 fûts d'huile.....	1,995	10		
W. B. Fairbanks, loyer, 1 année.....	700	00		
C. Firth, frais de voyages.....	7	87		
W. H. Wiswell, télégrammes.....	82	83		
W. M. Smith, frais de voyage.....	100	00		
J. A. Bell, taxe de l'eau.....	10	00		
J. Livingston, annonces.....	6	03		
P. Connors, transport du charbon.....	18	00		
E. M. McDonald, annonces.....	39	12		
C. Amand, do.....	15	25		
A. Lawson, do.....	11	87		
Geo. Day, do.....	3	75		
R. Huntingdon, do.....	1	50		
Henry et Daley, rédaction d'actes, etc.....	52	50		
J. C. Crosskill, annonces.....	53	00		
Compton et cie., do.....	18	25		
J. Hadley, fret.....	2	00		
W. McLean, visite de la balise de Ram's Rock.....	2	00		
Wm. Kinney, gardien, établ. de sauv. de l'île de Vase.....	80	00		
T. C. Crowell, chaloupiers do do.....	80	00		
Dépenses imprévues.....	127	00		
			6,134	45
<i>Bouées et Balises.</i>				
J. A. Fraser, pose de bouées, etc.....	68	00		
P. Connors, voiturage.....	3	50		
T. P. Jost, fret.....	23	35		
J. McLean, construction d'une bouée.....	14	60		
W. Young, pose do do.....	75	00		
E. Perry, do do.....	65	30		

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
S. et W. Caldwell, chaînes.....		17 75		
J. Wilson, peinture de bouées, etc.....		42 77		
J. Bouche, pose de bouées, etc.....		50 00		
W. Dickson, do do.....		15 00		
J. Kendrick, do do.....		10 00		
H. Perch, do do etc.....		100 00		
C. Muggah do do etc.....		34 50		
G. S. Peart, do do.....		20 00		
Black, frères et cie., chaînes, etc.....		9 65		
T. J. Bentley, bouées.....		36 00		
Penitencier d'H., corps-morts de pierre.....		30 72		
W. S. Symonds, bouées de fer.....		370 05		
R. McNeil, pose do.....		10 00		
999 19				
<i>Etablissements de signaux.</i>				
C. J. Uniack, autorités militaires, contribution dans les dépenses.....				1,000 82
<i>Etablissement de sauvetage de l'île de Sable.</i>				
P. S. Dodd, 1 année de salaire.....		572 00		
do gages des chaloupiers.....		2,026 68		
W. S. Symonds et cie., poêles.....		49 00		
Black, frères et cie., fournitures.....		95 69		
J. O'Brien, services.....		98 33		
P. Bulger, harnais.....		53 00		
John Fugh, fournitures.....		1,984 15		
S. White, chien de mer.....		32 00		
McIntosh et McIntosh, bois, etc.....		86 40		
W. Goldworthy, 2½ mois de salaire.....		30 00		
M. F. Eager, drogues, etc.....		63 76		
C. Collins, gages.....		7 50		
J. B. McNab, gages, Jas. Fushen.....		7 20		
T. C. Crowell, allocation, île aux Loups-marins.....		120 00		
Wm. Kinney, do île de Vase.....		160 00		
5,385 71				

RÉCAPITULATION.

	\$	cts.	\$	cts.
Île Amet.....		552 70		
Annapolis.....		484 80		
Rivière aux Pommes.....		414 00		
Arichat.....		336 01		
Île Amet, revêtement.....		1,939 00		
Barrington.....		450 80		
Île aux Castor.....		684 70		
Île aux Oiseaux.....		852 90		
Rocher-Noir.....		398 35		
Pointe du Rocher-Noir.....		718 28		
Boar's-Head.....		442 89		
Île Brière.....		716 94		
Burnt-Coat.....		334 35		
Cap de Sable.....		682 91		
Cap St.-George.....		529 25		
Cap Ste.-Marie.....		1,058 18		
Île au Caribou.....		761 21		
Chester.....		432 50		
Île Cranberry.....		569 25		
Île de la Croix.....		533 30		
Devil's-Island.....		526 03		
Île aux Œufs.....		721 50		
Île aux Poissons.....		382 38		
A reporter.....				

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
Report.....	14,522	23		
Ile Flint.....	466	40		
Pointe du Fort.....	266	75		
Ile-Verte.....	557	75		
Rocher des Goélands.....	432	40		
Guysboro.....	264	55		
Horton-Bluff.....	400	15		
Iron-Bound.....	435	75		
Petite ile Hope.....	606	25		
Liverpool.....	510	03		
Louisbourg.....	523	20		
Point Basse.....	650	24		
Lunenbourg.....	338	10		
Margaretville.....	283	21		
Marguerite.....	492	85		
Meagher's-Beach.....	947	30		
Ile de Moser.....	634	05		
Canso-Nord.....	516	21		
Parrsboro'.....	412	40		
Pointe de Peggy.....	602	55		
Pictou.....	738	75		
Ile Pictou.....	852	63		
Ile Pomquet.....	547	05		
Port-Hood.....	326	35		
Port-Williams.....	324	40		
Pubnico.....	298	00		
Port-Medway.....	308	10		
Sambro.....	579	50		
Pointe de Sable.....	490	20		
Ile Scattered.....	1,513	02		
Ile aux Loups-marins.....	606	25		
Shelburne.....	564	87		
Pointe de Spencer.....	75	66		
St. Paul, S.-O.....	610	78		
St. Paul, N.-E.....	680	56		
West-Port.....	422	80		
White-Head.....	446	40		
Yarmouth.....	558	33		
Trompette d'alarme, Cranberry.....	959	22		
Sifflet d'alarme, Yarmouth.....	4,250	03		
Trompette d'alarme, Sambro.....	972	48		
Etablissement de sauvetage, ile St.-Paul.....	2,389	61		
Service des phares.....	6,134	45		
			48,511	81.
ADDENDA.				
Bouées et balises.....	999	19		
Etablissements de signaux.....	1,000	82		
Etablissement de sauvetage de l'ile de Sable.....	5,385	71		
			7,385	72
Arriéré.....			55,897	53
			664	45
			\$56,561	98

ANNEXE E.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PHARES DE LA BRANCHE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1869.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

St. Jean, Nouveau-Brunswick,

31 mars 1870.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les phares, l'établissement de signaux de brume et les feux de la pointe de Reid, St. Jean, dont j'ai la surintendance, pour l'année expirée le 30 juin 1869, avec un résumé des dépenses faites en réparations et constructions pendant la même période.

J'ai apporté dans ma surveillance toute la diligence et tout le soin possibles, et j'espère que vous trouverez ces comptes-rendus exacts et satisfaisants.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN HARLEY,

Inspecteur des phares, N.-B.

Hon. P. MITCHELL,

Ministre de la marine et des pêcheries,

Ottawa.

PHARES.

L'année dernière, il a été dépensé \$3,657.71 en réparations, et \$6,875.48 en constructions nouvelles (sans compter les établissements de signaux et les feux de la pointe de Reid.)

MISCOU.

A part les frais d'entretien, cet établissement n'a occasionné aucune dépense, l'année dernière. Il est, en bon état d'efficacité.

ESCUMÉNAC.

Il a été fait ici quelques petites réparations, qui ont coûté 8 piastres.

La lanterne de fer est usée et laisse fuir l'eau; la tour et l'habitation du gardien ont besoin de réparations considérables et d'être peinturés.

J'ai fait changer les becs des lampes, qui brûlaient de l'huile de loup-marin, et mettre des becs Argand pour employer de l'huile de kérosène.

Tout, à cet établissement, est tenu en ordre et très-proprement.

RICHIBOUCTOU.

J'ai fait poser un parquet neuf à la lanterne et je l'ai fait couvrir de cuivre; j'ai aussi fait couvrir de bardeau et peindre la tour, le tout pour la somme de \$224.75; l'établissement est maintenant en bon état, et tout y est bien et proprement tenu.

ÎLE AUX MEULES.

Ici les réparations ont été considérables. On a construit une petite cuisine contre la maison du gardien, réparé la maçonnerie des fondations de la tour, peinturé l'habitation et la tour, et restauré la lanterne; la dépense totale de ces réparations s'est montée à \$551.81. Les réflecteurs sont d'une espèce très-commune; on améliorerait beaucoup la lumière en les remplaçant par des réflecteurs argentés.

A cela près, l'établissement est maintenant en bon ordre et bien tenu.

CAP ENRAGÉ.

Il a été fait ici dans l'année quelques menues réparations, qui ont coûté en tout \$17.41, et on y a construit une nouvelle tour, qui a coûté \$466.00, prête en ce moment à recevoir l'appareil d'éclairage (de 4me ordre et du système dioptrique); j'espère qu'elle pourra être éclairée en octobre prochain.

Il sera nécessaire de faire quelques réparations à la vieille tour, dans laquelle le gardien a son logement, afin de la rendre habitable, car elle n'est pas étanche à l'heure qu'il est. Avec environ \$300, on peut la rendre confortable et la faire servir pendant des années encore d'habitation au gardien.

Il a été impossible de tenir cet établissement proprement et en ordre, à cause de l'état défectueux de la lanterne et de la voûte.

QUACO.

A cette station, on a fait une plateforme neuve au nord et à l'ouest de la tour, vitré la lanterne et peinturé la tour et la maison du gardien: dépense totale, \$304.92. L'établissement, maintenant en excellent état, est entretenu avec beaucoup de propreté. Le 1er octobre 1868, William Love a été nommé gardien de ce phare en remplacement de Thomas Lamb, que l'âge et la maladie rendaient incapable de remplir les fonctions requises.

ÎLE AUX PERDRIX.

Peu de dépenses en sus des frais d'entretien ordinaire. On a fait à la tour et à la lanterne quelques réparations urgentes, qui ont coûté \$45.62.

Plusieurs réflecteurs ont besoin d'être argentés à neuf, et la tour et la maison, d'être peinturés, avec d'autres menues restaurations.

Tout est tenu ici dans un ordre et avec une propreté extrêmes.

BALISE A FEU, PORT DE ST-JEAN.

La balise à feu a été rebâtie l'année dernière pour le prix de \$2,300.00, sans compter l'appareil d'éclairage (dioptrique du 4me ordre).

Sur la fin de la saison, il a été nécessaire de faire quelques réparations et de donner un enduit de peinture, ce qui a coûté en total \$68.26.

Le 7 juin, Joseph Coram s'est démis de son emploi de gardien, et le 20 du même mois, James E. Earle a été nommé à sa place; M. Thomas Howe ayant fait le service dans l'intervalle. L'établissement est à présent en bon état d'efficacité.

POINTE LAPREAU.

Il faudra faire au phare quelques réparations pendant cette saison, et j'aurai soin qu'elles soient exécutées le plus tôt possible.

Je fais en ce moment argenter les réflecteurs, et cette argenture augmentera beaucoup l'éclat de la lumière. La bâtisse destinée à l'installation du sifflet d'alarme à vapeur est montée, et j'espère que les machines et appareils seront en place et prêts à fonctionner vers la fin de juillet au plus tard.

Chaque fois que j'ai visité la station, j'y ai trouvé toutes choses entretenues avec soin et propreté.

HEAD-HARBOR.

Cet établissement avait besoin de réparations considérables, ainsi que je l'ai représenté dans mon rapport du 30 juin 1868. J'ai fait poser un parquet neuf, et je l'ai fait couvrir de cuivre, j'ai fait renouveler quelques châssis, restaurer et vitrer les autres, réparer complètement la lanterne, réparer la maison du gardien et peindre tout l'ouvrage neuf: la dépense totale de ces réparations s'est élevée à \$405.41. L'établissement est en bon état maintenant et convenablement tenu.

ST. ANDRÉ.

J'ai trouvé nécessaire aussi de faire quelques réparations à ce phare: j'ai fait revêtir de cuivre le parquet, réparer entièrement la lanterne, et exécuter en outre quelques réparations nécessaires dans l'habitation. Le tout a coûté \$235.67.

Cet établissement se trouve ainsi bien amélioré, et ne nécessitera, l'année qui vient, aucun déboursé, si ce n'est la dépense ordinaire d'entretien et celle de meilleurs réflecteurs. Le gardien est très-attentif à son devoir.

SWALLOW-TAIL.

La tour et la maison avaient besoin de quelques réparations, qui ont été exécutées pour la somme de \$176.64. La tour est maintenant en bon état.

La maison du gardien a besoin d'enduits de plâtre, etc., que je me propose de faire faire aussitôt que possible.

Le phare est bien tenu.

GANNET-ROCK.

J'ai fait réparer la maçonnerie de la base de la tour, construire une nouvelle plateforme et faire d'autres et menues réparations. Le tout a coûté \$129.10. A cause de l'isolement de cet établissement, les travaux qu'on y fait faire reviennent toujours à peu près au double de ce qu'ils coûteraient à la plupart des phares de la terre ferme. Tout y est tenu dans un ordre excellent.

MACHIAS-SEAL-ISLAND.

J'ai fait réparer aussi bien que possible les deux tours ; mais les lanternes sont à peu près hors de service, et on ne pourra plus guère les faire durer.

Une partie de la maison du gardien a été couverte en bardeau ; mais l'habitation a besoin d'autres réparations, qui pourront se faire pendant qu'on bâtit la nouvelle tour. Les réparations faites ont coûté \$374.90. Comme à l'établissement de Gannet-Rock, le moindre ouvrage est ici extrêmement coûteux. Par suite de l'état de dégradation où sont les constructions, il est impossible que le gardien les tiennent propres.

SIGNAL D'ALARME A VAPEUR DE L'ÎLE AUX PERDRIX.

On a pourvu l'établissement d'une chaudière neuve en octobre 1868. Le coût de cette chaudière, avec la dépense des changements qu'il a fallu faire pour la mettre en place, la raccorder avec le mécanisme, etc., s'est montée à \$1,065.22. Les choses n'allèrent pas bien en avril dernier par l'incurie et la négligence du gardien ; on y remédia sur-le-champ ; depuis il n'a pas été fait de plaintes et l'établissement est en bon état de fonctionnement.

ÉTABLISSEMENT DE SIGNAUX, ÎLE AUX PERDRIX.

Dépense d'entretien de cet établissement pendant l'année dernière—\$305.60.

PETITS PHARES.

Il a été installé, dans la rivière Miramichi, deux petits phares à Grants Lower-Newcastle, et deux à la Pointe-aux-Chênes ; dépense d'établissement de ces 4 phares, \$1,136.34. Ces feux sont allumés depuis le 17 mai dernier, et rendent de grands services aux navigateurs et à tous ceux qu'intéresse la navigation de ce fleuve. Les capitaines des deux lignes des steamers qui y font le service, se louent beaucoup de ces feux, qui leur permettent de naviguer dans le fleuve par les nuits les plus obscures.

A l'île au Renard, les deux feux se trouvaient en péril par le travail de la mer, qui avait rongé le terrain sur lequel ils étaient installés ; ils ont été descendus en février et hissés de nouveau plus loin du bord pour la somme de \$300.

La portée de ces feux n'a pas été altérée par ce déplacement. On a peinturé les constructions, ainsi que la maison du gardien. L'établissement est maintenant en excellent état, et n'exigera aucune dépense cette année, hormis les dépenses annuelles ordinaires, et à moins d'événements fortuits.

ÎLE SHÉDIAC, PORT DE SHÉDIAC.

Deux petits phares ont été installés sur l'île dans le mois dernier et le présent mois pour la somme de \$400, et sont prêts à être éclairés ; conformément à vos instructions du 13 du courant, j'en ai confié le soin à Henry Hendrickson, qui a ordre d'allumer ces feux le 1er du mois prochain. Ils seront très-utiles aux navires entrant de nuit dans le port, et serviront aussi d'amers pendant le jour.

FEUX SUR LA RIVIÈRE ST. JEAN.

Il y a en ce moment 6 phares en cours d'installation entre St. Jean et Frédéricton, aux points suivants : Green-Head, Pointe de Sable, Pointe aux Chênes, No-Man's-Friend, battures d'Oromocto, et Wilmot's-Bluff. J'espère pouvoir y allumer les feux dans les premiers jours du mois prochain.

OBSERVATOIRE DE ST. JEAN.

Les travaux de construction de cet observatoire sont avancés, et les entrepreneurs comptent terminer le bâtiment au commencement du mois prochain.

Il a été donné avis que des soumissions seront reçues pour la construction de deux petits phares sur le Miramichi, à Preston-Beach, et d'une petite tour à feu sur l'île du Portage. J'espère les faire élever et mettre en état d'être éclairés pour le 1er octobre prochain. Je joins à ce rapport un résumé des sommes dépensées en réparations et en nouveaux ouvrages.

Je me suis efforcé d'exercer sur tout le service une surveillance personnelle aussi attentive et constante que possible, et c'est avec plaisir que je puis dire qu'il est dans une bien meilleure condition à cette heure qu'il ne l'était lorsque j'en ai pris la surintendance. Je me flatte que le tout aura votre approbation.

JOHN HARLEY,

Inspecteur des phares.

Miramichi, N.-B.

30 juin 1869.

DÉPENSES de construction, réparation, etc., de phares, dans le Nouveau-Brunswick,
pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

CONSTRUCTION.		\$	cts.
Miramichi.			
2 petits phares à Grants	}	1,136	34
2 petits " à Pointe aux Châtes			
Ile Shédiac.			
2 petits phares		400	00
Saint-Jean.			
Balise dans le port		2,300	00
Ile aux Renards, Miramichi.			
2 petits phares reconstruits		300	00
Rivière St.-Jean.			
6 petits phares		2,273	14
Cap Enragé.			
Tour à feu		466	00
		\$6,875	48
RÉPARATIONS.			
Eseuménac		8	00
Richibouctou		274	71
Ile aux Meules		551	81
Cap Enragé		17	41
Quaco		304	92
Ile aux Perdrix		45	62
Balise, port de St.-Jean		68	26
Head-Harbor		405	41
Saint-André		235	67
Swallow-Tail		176	64
Gannet-Rock		129	10
Machias-Seal-Island		374	90
Sifflet d'alarme à vapeur, ile aux Perdrix		1,065	22
		\$3,657	71
ENTRETIEN.			
Etablissement de signaux, ile aux Perdrix		305	63
Feux de la Pointe de Reid, St.-Jean		45	00
		\$350	60
RÉCAPITULATION.			
Constructions		\$	cts.
Réparations		6,875	48
		3,657	71
Etablissement de signaux		305	60
Feux de la pointe de Reid		45	00
			350
Total			\$10,883
			79

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES.

St. Jean, Nouveau-Brunswick.

5 avril 1870.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre l'état des dépenses d'entretien des bouées et balises de la province pour l'année expirée le 30 juin 1869. Depuis qu'elles ont été placées sous ma surveillance, j'ai visité les différents ports et examiné avec soin toutes les bouées et balises, et je puis faire rapport que cette branche du service est en bon état d'efficacité. Des espars-bouées ont été établis pendant la présente saison dans le port de Cocagne; ils ont coûté \$83.05. D'autres bouées de cette sorte ont été commandées pour le havre de la baie Verte, et coûteront \$50 environ.

Le 28 février 1869, la bouée à cloche, établie dans le port de St. Jean, s'est détachée de ses ancrs et est allée s'échouer sur le rivage à Red-Head. En l'examinant on a trouvé qu'une large portion du fond était si corrodée qu'il a été fort difficile de la remorquer sans avarie jusqu'à la ville, et cette opération a coûté très-cher. Elle a été réparée avec soin, et le 17 juin elle était remise en place; les câbles sont maintenant assez forts et solides pour que le même accident n'arrive plus. On a dû se procurer une petite bouée de fer pour la poser à Shédiac à la place d'une grande, qu'on en avait ôtée provisoirement dans le but de la mettre sur l'emplacement de la bouée à cloche, pendant que celle-ci était en réparation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

JOHN HARLEY,

*Inspecteur des Phares, Bouées et Balises
du Nouveau Brunswick.*

Hon. P. MITCHELL,

Ministre de la marine et des pêcheries,

Ottawa.

ETAT des dépenses faites par le département de la marine et des pêcheries—
branche de St.-Jean, Nouveau-Brunswick—pour l'entretien des bouées et
balises dans le Nouveau-Brunswick, pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

	\$	cts.
Port de Campbellton, comté de Ristigouche.....	26	00
“ “ Dalhousie, “.....	58	63
“ “ Bathurst, comté de Gloucester.....	76	85
“ “ Caraquette, “.....	269	15
“ “ Shippegan, “.....	259	74
“ “ Miramichi, comté de Northumberland.....	2,646	36
“ “ Richibouctou, comté de Kent.....	525	97
“ “ Bouctouche, “.....	30	00
“ “ Cocagne, “.....	83	03
“ “ Shédiac, comté de Westmoreland.....	171	05
“ “ Bouée à cloche, port de St.-Jean.....	542	97
“ “ Saint-George, comté de Charlotte.....	218	80
“ “ Digdeguash, “.....	6	00
“ “ Saint-André, “.....	548	36
“ “ Saint-Etienne, “.....	119	59
	\$5,582	50

St.-Jean, N.-B.,

30 juin 1869.

ANNEXE E.—*Suite.*

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.

NOUVEAU-BRUNSWICK, 30 JUIN 1869.		\$	cts.	\$	cts.
<i>Feu flottant du port de St.-Jean.</i>					
H. Coram, gardien, salaire et allocation.....		386	97		
J. E. Earle, 8 jours de salaire.....		8	80		
J. Dunn, 27 jours de salaire.....		54	00		
J. M. Reed, provisions.....		25	88		
J. et J. McAvity, cloches et appareil.....		177	95		
W. H. Tuck, rédactions d'actes.....		23	33		
Allan et frères, fournitures.....		87	97		
J. et R. Mcfarlane, fournitures.....		11	09		
J. King, service de chaloupe.....		16	50		
J. Howe, réparations.....		3	50		
Glasgow et Black, peinture, etc.....		44	46		
D. Walker, peinture, etc.....		36	62		
Cie d'Huile d'Albertine, huile, etc.....		75	10		
Daniel et Boyd, coton, etc.....		3	24		
Jno. McLachlan, contrat pour ouvrage.....		2,300	00		
Chemin de fer du G. T., fret.....		2	66		
E. Chanteloup, lampes, etc.....		32	10		
J. Christopher, canot et réparations.....		11	00		
J. Bridges, louage d'un canot.....		4	00		
G. Faucet, transport en canot.....		1	50		
				3,306	77
<i>Feux flottants sur la rivière St.-Jean.</i>					
Jno. Duffy, installation de 6 feux.....		1,044	00		
do ouvrage extra.....		56	00		
G. Fleming, 6 treuils.....		53	00		
C. W. Bramen, exploration.....		20	00		
D. D. Glasier, affrètement d'un steamer.....		50	00		
Jos. Bell, vitrerie, etc.....		6	30		
J. A. Mahood, lever de plan.....		15	00		
Willis et Davis, annonce.....		10	82		
W. H. Tuck, rédaction de contrats et recherche de pièces dans les divers comtés, etc.....		123	99		
W. C. Harley, surveillance, etc.....		425	00		
E. Chanteloup, lanternes, etc.....		469	03		
Cie d'Huile d'Albertine, huile.....		68	60		
				2,341	74
<i>Feux flottants de l'île du Portage et de Preston-Beach.</i>					
Daley et Carter, contrat.....		850	00		
Cie d'Huile d'Albertine, huile.....		68	60		
				918	60
<i>Cap Enragé.</i>					
J. Hennebery, gardien, 1½ année de salaire.....		500	00		
J. A. Munro, plans, etc.....		12	00		
J. M. Reed, provisions.....		7	64		
J. R. Mcfarlane, do.....		11	20		
W. H. Tuck, contrats, etc.....		18	67		
G. Twigley, provisions.....		4	90		
J. Livingstone, annonce.....		4	67		
Willis et Davis, ".....		4	20		
Jos Walker, peinture, etc.....		13	20		
Cie d'Huile d'Albertine, huile, etc.....		72	10		
Daniel et Boyd, coton, etc.....		5	40		
Sch. Hopewell, fret.....		4	00		
Duffy Denis et cie., bâtitesses, etc.....		466	00		
				1,123	98

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$ cts.	\$ cts.
<i>Escuménac.</i>		
Wm. Hay, gardien, 1 année de salaire.....	430 00	
Cie. d'huile d'Albertine, huile, etc.....	123 20	
J. Harley, réparations, etc.....	56 65	
		609 85
<i>Gannet-Rock.</i>		
W. B. McLaughlin, gardien, 1½ année de salaire.....	840 00	
do fourniture d'eau pour 1 année.....	210 00	
do pension d'hommes, etc.....	222 00	
Peabody et Cummings, provisions.....	40 00	
T. M. Reed, provisions.....	51 28	
S. Blizard, bois de service.....	40 05	
J. R. Mcfarlane, provisions.....	11 10	
Cap. Jackson, fret.....	15 63	
Cie. d'huile d'Albertine, huile, etc.....	60 00	
Daniel et Boyd, coton, etc.....	83 30	
A. Quick, peinture, etc.....	7 44	
B. A. Gordon, ouvrage de menuiserie.....	170 37	
T. Howe, provisions.....	38 00	
	4 50	
		1,793 67
<i>Ile des Meules.</i>		
J. Clark, gardien, 1 année de salaire.....	400 00	
do 1 do d'allocation.....	20 00	
do réparations.....	157 35	
T. M. Reed, provisions.....	7 27	
J. R. Mcfarlane, provisions.....	11 41	
Jno. Walker, peinture, etc.....	21 07	
Cie. d'huile d'Albertine, huile, etc.....	69 25	
Daniel et Boyd, coton, etc.....	5 40	
Schooner "Hopewell," fret.....	3 00	
		694 75
<i>Head-Harbor.</i>		
J. R. Snell, gardien, 1 année de salaire.....	425 00	
T. Howe, ouvrage de ferblantier.....	2 70	
Cie. d'huile d'Albertine, huile, etc.....	73 70	
Daniel et Boyd, coton, etc.....	5 40	
A. Quick, peintre, etc.....	19 58	
Peabody et cie., provisions, etc.....	186 91	
T. M. Reed, provisions.....	9 41	
J. R. Mcfarlane, do.....	11 16	
Cap. Jackson, fret.....	20 00	
		753 86
<i>Machias-Seal-Island.</i>		
J. Conly, gardien, 1 année de salaire.....	714 00	
Peabody et Cie., huile.....	33 96	
Wm. Cline, (poudre) fret.....	12 00	
T. M. Reed, provisions.....	22 28	
S. G. Blizard, réparations, etc.....	113 70	
J. R. Mcfarlane, provisions.....	15 70	
Cap. Jackson, fret.....	115 00	
T. Howe, réparations.....	88 19	
J. Conly, pension d'hommes.....	38 60	
Cie. d'huile d'Albertine, huile, etc.....	75 70	
Daniel et Boyd, coton, etc.....	9 72	
A. Quick, peintre.....	64 35	
B. L. Jordan, ouvrage de menuiserie.....	38 00	
		1,341 20
<i>Miscou.</i>		
Geo. McConnell, gardien, 1 année de salaire.....	500 00	
J. Harley, dépenses ordinaires et imprévues.....	113 45	
Cie. d'huile d'Albertine, huile.....	68 60	
		682 05

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
<i>Pointe Lapreau.</i>				
G. Thomas, gardien, 1 année de salaire.....	400	00		
T. W. Reed, provisions.....	15	81		
J. R. Mcfarlane, provisions.....	11	02		
Cap. Jackson, fret.....	20	00		
Cie. d'huile d'Albertine, huile, etc.....	73	60		
Daniels et Boyd coton, etc.....	6	48		
A. Quick, peinture, etc.....	59	31		
			586	22
<i>Ile aux Perdrix.</i>				
A. Reed, gardien, 1 année de salaire.....	420	00		
T. M. Reed, provisions.....	20	44		
J. R. Mcfarlane, provisions.....	11	51		
J. Woodley, canot et louage de canot.....	43	00		
J. King, service de canot.....	6	50		
T. Howe, réparations.....	28	30		
A. Walker, peintre, etc.....	23	72		
Cie. d'huile d'Albertine, huile, etc.....	79	60		
Daniels et Boyd, coton, etc.....	10	04		
J. R. Blizard, bois de service.....	17	32		
			660	43
<i>Quaco.</i>				
Thomas Lamb, gardien, 3 mois de salaire.....	146	00		
“ gratification de retraite.....	400	00		
Wm. Love, gardien, 9 mois de salaire.....	348	00		
T. M. Reed, provisions.....	8	85		
J. Coram, réparations.....	185	05		
J. R. Macfarlane, provisions.....	10	95		
S. M. Martin, fret.....	10	00		
Cie. d'huile d'Albertine, huile, etc.....	72	80		
Daniels et Boyd, coton, etc.....	3	24		
C. E. Potter, vitrerie.....	22	50		
John Walker, peinture, etc.....	8	77		
			1,216	16
<i>Richibouctou.</i>				
F. Richards, gardien, 1 année de salaire.....	160	00		
J. Harley, réparations.....	227	18		
“ divers.....	4	00		
T. Howe, bidons à huile.....	9	00		
Cie. d'huile d'Albertine, huile.....	68	59		
			468	77
<i>Reed's-Point.</i>				
Cie du gaz d'éclairage, fourniture de gaz pendant 9 mois.....				45 00
<i>St.-André.</i>				
G. A. Pendlebury, gardien, 1 année de salaire.....	270	00		
“ réparations.....	12	00		
T. M. Reed, provisions.....	8	53		
J. R. Mcfarlane, do.....	11	43		
Cie. d'huile d'Albertine, huile, etc.....	73	69		
Daniels et Boyd, coton, etc.....	4	32		
A. Quick, peinture, etc.....	13	60		
A. W. Mowatt, fret.....	2	04		
			295	61

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
<i>Swallow-Tail.</i>				
J. Kent, gardien, 1½ année de salaire.....	520	00		
pension d'hommes, etc.....	13	00		
Peabody et cie., réparations.....	24	92		
T. M. Reed, provisions.....	19	04		
J. R. McFarlane, poêles.....	11	50		
Cap. Jackson, fret.....	35	00		
T. Howe, réparations.....	81	00		
Cie d'huile d'Albertine, huile, etc.....	76	79		
Daniel et Boyd, coton, etc.....	6	48		
A. Quick, peintures.....	22	27		
Allan et frères, tuyaux de poêle, etc.....	25	62		
			835	62
<i>Trompette d'alarme à vapeur—Ile aux Perdrix.</i>				
James Wilson, gardien, 1 année de salaire.....	420	00		
William Cameron, aide, 1 année de salaire.....	260	00		
J. et T. McAvity, réparations, etc.....	42	14		
T. M. Reed, peintures, etc.....	20	46		
Joseph King, bois, etc.....	168	00		
J. R. McFarlane, provisions.....	15	91		
George Fleming, chaudière neuve, etc.....	695	00		
W. H. Tuck, rédaction de contracts.....	18	67		
Cie d'huile d'Albertine, mèches, etc.....	6	83		
Daniel et Boyd, coton, etc.....	3	72		
A. Quick, peinture, etc.....	37	50		
Clarke et cie., réparations.....	201	50		
John Bridges, service de canot.....	4	00		
Allan et frères, poêle, etc.....	23	00		
Barnes et cie., impression de formules.....	10	00		
J. McGowan, bois.....	63	00		
W. M. Smith, devis, etc.....	27	00		
T. Daley, service de canot.....	4	00		
H. Anthony, bois.....	147	00		
			2,167	73
<i>Etablissement de signaux—Ile aux Perdrix.</i>				
J. C. H. Gray, gardien, 1 année de salaire.....	300	00		
J. Walker, pavillons.....	5	60		
			305	60
<i>Bouée à cloche.</i>				
John Bridges, ouvrage.....	249	00		
J. M. Robertson, remorquage de la bouée.....	20	00		
T. Cormack, granit.....	10	10		
E. Reardon, main d'œuvre.....	2	00		
G. W. Smith, garde, etc.....	6	50		
Chemin de fer E. et N. A., fret.....	6	00		
J. Blackhall, louage d'une voiture.....	6	00		
C. A. Robertson, do.....	14	00		
A. Reed, pour ses services.....	20	00		
George Fleming, bouée de fer en baril.....	100	00		
John Lloyd, réparations.....	109	37		
			542	97
<i>Bouées et Balises—Miramichi.</i>				
Innis et frères, louage d'une balise.....	12	00		
H. Ross, ".....	6	00		
Mrs. Preston, ".....	20	00		
Joseph Wells, enlèvement des bouées.....	8	00		
F. Martin, pose des bouées, etc.....	176	00		
G. S. Parker, divers.....	24	58		
Dépenses du commissaire.....	2	50		
Commission ".....	24	97		
George Rogers, 1½ année de salaire, 31 décembre 1869.....	250	00		
A. D. Shirreff, divers.....	0	95		

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	cts.
Wm. Hay, courbes de fer.....	19	90	
F. J. Lettson, pinceaux.....	1	10	
Alex. Mills, divers.....	8	25	
William Muirhead, fer.....	30	40	
T. Daley et autres, terrain et installation de balises.....	1,016	34	
John Walker, peinture, etc.....	67	03	
James Carter, plans, etc.....	12	00	
R. R. Call, fret d'huile.....	16	80	
W. et J. Anslow, annonces.....	2	40	
Joseph Siple, sauvetage d'une bouée.....	8	00	
F. A. Kazel, peinture et réparations.....	21	60	
John Matthewson, réparations et matériaux.....	26	45	
John Brown, transport des bouées.....	65	55	
M. Martin, sauvetage de bouées, etc.....	6	00	
A. McLachlan, ouvrage sur goëlette.....	18	00	
A. Yeats et fils, fer.....	32	80	
John Walker, peinture, etc.....	60	65	
Daley et Carter, solde de compte de balises, etc.....	334	00	
Thomas Howe, 6 lampes.....	117	53	
D. McEachran, confection de bouées de rechange, etc.....	5	00	
John Harley, chaînes, quaiage, etc.....	59	67	
M. M. Sargent, ouvrage.....	8	94	
J. Murphy, ".....	3	00	
William Tobin, fret.....	6	00	
S. Thomson, rédaction d'actes, etc.....	27	60	
Thomas Voindy, céruse, etc.....	8	55	
			2,508 56
<i>Bouées et Balises—Caraquette.</i>			
W. Chasseau, enlèvement des bouées, etc.....	28	50	
R. Walsh, sauvetage de ".....	1	50	
R. Young, commission.....	13	44	
W. Young, peinture, etc.....	21	41	
C. Robin et cie., fer.....	11	15	
G. Paulin et autres, pose des bouées.....	40	00	
W. Egré, forgeron.....	31	90	
			147 90
<i>Bouées et Balises—Richibouctou.</i>			
L. P. W. DeBrisay, réparations, etc.....	147	72	
Jos. McNeil, pose des bouées.....	24	00	
Jos. Hains, " etc.....	3	80	
J. Graham, " etc.....	6	00	
J. Long, louage d'un bateau, etc.....	34	00	
P. Campbell, pierres pour bouées.....	4	20	
L. P. W. DeBrisay, commissaire.....	42	33	
E. Powell, service des bouées.....	5	40	
Jas. Foster, ".....	1	34	
Thos. Micheau, enlèvement des bouées.....	2	00	
Thos. Mudge, réparations, etc.....	73	00	
J. B. Foster, enlèvement et remise en place de bouées.....	86	20	
Wm. McLean, confection de 2 bouées.....	18	00	
J. Ferguson, peinture, etc.....	1	85	
D. McArthur, ouvrage.....	2	40	
Jas. Richardson, ".....	3	60	
S. Samuel, vernis.....	60		
H. McKinnon, ouvrage.....	9	60	
J. O'Brien, ".....	1	20	
J. Harley, chaîne.....	57	53	
S. B. Hethrington, volturage.....	1	20	
			525 97
<i>Bouées et Balises—Shédiac.</i>			
Geo. Donnelly, réparation de balise.....	40	00	
A. Simpson, confection et pose de bouées.....	23	60	
H. B. Smith, commissaire.....	9	95	
Str. "Emperor," fret.....	16	00	

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
W. Atkinson, enlèvement des bouées.....	8	00		
P. White, service ".....	7	00		
A. Davidson, ".....	1	50		
H. B. Smith, confection de bouées.....	24	50		
H. B. Smith, fret.....	0	50		
A. McKay, construction de balises.....	400	00		
			531	05
<i>Bouées et Balises—Cocagne.</i>				
James Lucas, ouvrage.....	6	38		
S. Herbert, enlèvement des bouées, etc.....	8	00		
Wm. Seeley, ferrements.....	5	00		
Thomas Irving, confection de bouées.....	25	00		
A. Quick, chaîne, etc.....	29	27		
G. W. Smith, divers.....	9	38		
			83	03
<i>Bouées et Balises—St.-George.</i>				
Jas. Campbell, réparations, etc.....	119	80		
Geo. Hellens, transport des bouées.....	20	00		
W. McLeod, ".....	18	00		
Geo. Baldwin, ".....	16	00		
A. Campbell, ".....	26	00		
C. Grierson, ".....	10	00		
Jas. Campbell, commission.....	9	00		
			218	80
<i>Bouées et Balises—Shippegan.</i>				
Commissaires, réparations, etc.....	192	64		
S. Asher, pose des bouées, etc.....	13	00		
O. Duggay, ".....	11	00		
A. Campbell, ".....	37	00		
Wm. Taylor, commission.....	6	10		
			259	74
<i>Bouées et Balises—Bathurst.</i>				
T. Daley, enlèvement, etc.....	36	00		
Ferguson et cie., chaînes, etc.....	33	87		
John Fergusson, commission.....	6	98		
			76	85
<i>Bouées et Balises—Bouctouche.</i>				
H. E. Dixon, confection de bouées, etc.....				30
				00
<i>Bouées et Balises—St.-Etienne.</i>				
R. Young, enlèvement, remise en place, etc.....	99	56		
Z. Chipman, chaînes, etc.....	9	16		
Z. Chipman, commission.....	10	87		
			119	50
<i>Bouées et Balises—St.-André.</i>				
W. Whitlock, matériaux de bouées.....	28	34		
P. Fitzgerald, ouvrage.....	6	08		
J. Wilson ferrures.....	11	00		
Geo. Golley, pose, etc.....	452	00		
T. How, sauvetage de bouée.....	50			
— Richardson, ".....	50			
County, pose des bouées.....	6	00		
W. Whitlock, commission.....	49	94		
			554	36

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$\$ cts.	-\$ cts.
<i>Bouées et Balises—Dalhousie.</i>		
D. Stewart, emmagasinage.....	3 00	
A.G. Wallace, cables, etc.....	9 20	
A. McIntyre, pose des bouées, etc.....	41 10	
D. Stewart, commission.....	5 33	
		58 63
<i>Bouées et Balises—Campbellton.</i>		
James Ritchie, enlèvement des bouées, etc.....	26 00	
		26 00
<i>Pêcheries.</i>		
Douane, loyer du bureau.....	37 50	
H. Chubb et cie., fournitures de bureau.....	27 05	
W. H. Venning, salaires des gardes-pêche et frais de voyage.....	997 90	
G. Helmas, gardien de chaloupe.....	12 00	
G. McLeod, loyer.....	12 50	
A. Rowan, boîte de ferblanc.....	6 00	
G. W. Smith, frais de port de lettres.....	22 50	
P. Sheridan, 6 mois de gages.....	12 50	
		1,127 95
<i>Hôpital de Marine—Miramichi.</i>		
P. Lawlor, pension, allocation, etc.....	770 86	
Dr. Thomson, salaire, etc.....	432 70	
Gilmour, Rankin et cie., fournitures.....	220 96	
H. A. Davidson, assurance.....	20 00	
M. Craney, frais d'inhumation, etc.....	24 10	
E. Condon, " ".....	2 00	
John Bell, badigeon à la chaux.....	2 00	
Commissaires, commission.....	46 00	
Compagnie d'assurance, assurance de l'édifice.....	7 70	
R. Davidson, fournitures.....	27 85	
F. A. Kazel, ouvrage.....	12 00	
William Russel, badigeonage.....	4 00	
H. Phinney, poêle, etc.....	40 00	
M. M. Sargent, fournitures.....	16 90	
		1,627 07
<i>Salaires et autres dépenses.</i>		
George Smith, salaire et ports de lettres.....	1,267 80	
W. M. Smith, essais de l'huile.....	10 00	
John Harley, salaire, dépenses, etc.....	2,215 27	
Compagnie du télégraphe, télégrammes.....	9 85	
P. Sheridan, 3 mois de salaire.....	12 50	
H. Chubb et cie., fournitures de bureau.....	66 90	
Barnes et cie., " ".....	4 30	
Douanes, loyer.....	25 00	
A. Rowan, boîte de ferblanc.....	6 00	
Salle des journaux, abonnements.....	10 00	
Compagnie de gaz, compte jusqu'au 1er février.....	6 90	
P. Sheridan, 3 mois de salaire.....	12 50	
John Walker, charbon.....	2 75	
J. McDonell, " ".....	25 13	
Douane, loyer.....	12 50	
		3,687 40
<i>Marins malades.</i>		
James Brewsten, percepteur, Harvey.....	60 00	
D. Hanington, garde-pêche, Dorchester.....	56 00	
		116 00

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$ cts.	\$ cts.
<i>Observatoire.</i>		
A. Boyne, construction	609 00	
W. H. Tuok, rédaction de contrat	23 33	
J. A. Mahood, plans, etc.	15 00	
J. A. Munro, plan de l'observatoire	24 00	
George Smith, louage de voiture, etc.	12 50	
Willis et Davis, annonces	4 42	
W. C. Harley, part de dépenses	30 00	
G. Fleming, à compte	31 75	
		750 00
<i>Marins dénués de ressources.</i>		
George Duffett, pension, etc.	11 00	
D. C. King, transport	7 50	
Archibald et cie., passage, 6 hommes	38 38	
J. M. Robinson, télégramme	0 27	
Compagnie du chemin de fer, 6 billets	12 00	
James Bell, subsistance de 6 hommes	46 17	
A. McLean, commission	2 88	
“ divers	17 12	
		135 52
<i>Hôpital de marine de Kent, St. Jean.</i>		
John Bryden, pain	217 41	
W. Bookhout, bœuf, etc.	222 01	
Jardine et cie., épicerie	206 45	
T. Davidson, lait, etc.	61 36	
A. Kempson, blanchissage	95 95	
M. Barnes, patates, etc.	98 10	
R. P. et W. Shaw, charbon	114 58	
John Hutchinson, bois, etc.	74 00	
George A. Bayard, médecines, etc.	44 56	
James Burke, cimetière, funérailles, etc.	28 50	
Commissaires, eau	50 00	
Compagnie du gaz, gaz	68 70	
S. B. Botsford, 1 année de salaire	560 00	
D. Harding, 14 mois de salaire	116 66	
“ garde-malade au lazaret	15 00	
William Armstrong, chapelain, 1 année de salaire	100 00	
C. Ward, secrétaire-trésorier	350 00	
C. A. Barnes, gages et pension	288 00	
James Newcomb, jardinier	125 75	
H. Robertson, pots à fleur	9 58	
John Chaloner, graines	1 91	
John Riley, voiturage	6 40	
J. Isbister, vitres, etc.	6 03	
George Nixon, papier de tenture, etc.	12 27	
A. G. Bowes, articles de dinanderie	21 37	
John Livingston, annonces	2 40	
Barnes et cie., impressions	20 67	
J. B. Hamm, louage de voiture	3 50	
P. Murphy, ouvrage	3 40	
M. Barnes, intendant	531 29	
Berton Frères., porter, etc.	18 09	
Starr et cie., combustible	69 43	
J. Doherty, jardinier	26 00	
E. Barnes, couturière	8 40	
J. Wilson, réparations	115 00	
H. Duffy et cie., bois de service	5 00	
John Hastings, toiles	78 13	
J. Sears, médecines, etc.	123 78	
John Devine, ouvrage	3 20	
John Breving et autres, réparations	51 25	
Compagnie d'assurance, assurance	32 00	
A. Young, grille, etc.	11 50	
M. Barnes, volailles	3 75	
Willis et Davis, annonces	3 00	
Chubb et cie., impressions, etc.	2 80	

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
P. McGivern, charbon.....	63	96		
R. A. Moore, cercueils.....	18	00		
Compagnie du cimetière, enterrement.....	2	00		
John Crocker, jardinier.....	60	00		
John O'Brien, ouvrage.....	3	00		
S. Carroll, blanchissage.....	4	00		
William Brown, échelles.....	11	20		
E. A. Gard, pavillon.....	0	60		
G. F. Smith, étamine.....	1	55		
W. Minford, bottes.....	3	00		
J. Hastings, bandages.....	2	22		
			4,206	51
<i>Marins malades, Bouctouche.</i>				
F. W. E. Pouliot, 1 année de salaire.....	100	00		
R. Butler, pension, etc.....	22	50		
H. B. Smith, commission.....	9	75		
			132	25
<i>Hôpital de marine, Bathurst.</i>				
J. Miller, pension, etc.....	50	00		
W. Thompson, cercueils, etc.....	9	80		
W. W. Gordon, soins médicaux.....	20	00		
W. Buck, réparations.....	2	00		
Compagnie d'assurance, assurance.....	8	00		
Ferguson et cie., vitres.....	1	60		
Commissaires, commission.....	5	47		
S. L. Bishop, soins médicaux.....	20	00		
			116	87
<i>Marins malades, Hillsborough.</i>				
B. Bishop, pension, etc.....	106	25		
Jno. Shaughnessy, pension.....	100,	00		
Jno A. Beatty, do.....	13	30		
Wm. Christopher, do.....	16	75		
D. Russell, do.....	10	50		
			246	80
<i>Marins malades, Sackville.</i>				
A. Seaman, pension, etc.....	44	50		
Inspecteurs, pension, etc. etc.....	213	17		
			257	67
<i>Hôpital de marine, St. André.</i>				
C. E. O. Hathaway, fournitures.....	10	45		
do allocation comme secrétaire.....	40	25		
J. W. Street, tonneau à eau.....	3	25		
J. Watson, poêle et tuyau.....	24	50		
J. Woods et cie., pompes, etc.....	12	70		
W. Tradwell, bois de service, etc.....	24	54		
M. H. Day, salaire et pension.....	278	24		
S. J. Gore, salaire, etc.....	160	00		
Z. Chipman, 6 mois de service.....	5	00		
James Campbell, 6 mois de service.....	5	00		
Compagnie d'assurance, assurance contre le feu.....	21	00		
John Dinsman, 8 cordes de bois.....	28	00		
James Connelly, sciage de bois.....	10	00		
Odell et Turner, flannelles, etc.....	1	72		
L. Chase, louage de voiture.....	20	00		
G. W. Smith, frais de voyage.....	6	00		
Bureau du <i>Standard</i> , impressions.....	1	25		
J. Cameron, maçonnerie.....	28	00		
Alex. Campbell, ouvrage de charpentier.....	170	75		
	850	65		
A déduire, (31 décembre) non réclamé.....	36	25		
			814	40

SERVICE DES PHARES ET DES COTES,—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
<i>Marins malades, New-Bandon.</i>				
Dr. Gordon, soins médicaux.....	10	00		
R. Dawson, pension.....	7	00		
W. Dawson, louage d'un cheval.....	3	00		
			20	00
<i>Marins malades, Shédiac.</i>				
C. S. Theal, soins médicaux.....	136	82		
W. J. M. Hanington, 3 passages, etc.....	6	00		
W. J. M. Hanington, commission.....	6	84		
			49	66
<i>Marins malades, Dalhousie.</i>				
S. Shaw, soins médicaux.....	3	00		
W. Disbrow, ".....	10	00		
			13	00
<i>Marins malades, Rockland.</i>				
W. Wilson, soins médicaux.....	30	00		
John Rutherford, do.....	20	00		
<i>Hôpital de marine, Richibouctou.</i>				
J. W. Doherty, soins médicaux, etc.....	204	00		
H. McNiel, pension, etc.....	325	72		
R. Wark, commission.....	26	28		
<i>Marins malades, Joggins-Nord.</i>				
James Cox, pension etc.....				
<i>Marins malades, Harvey.</i>				
J. Bacon, pension, etc.....	39	00		
P. R. Moore, soins médicaux.....	155	90		
J. Styles, pension, etc.....	71	78		
Thos. Brooks, dépenses.....	5	00		
R. Palmer, soins médicaux.....	184	90		
James Brewster, commissaire.....	15	00		
John Starratt, service auprès des malades, etc.....	24	00		
Wm. Wood, ".....	15	00		
M. A. Copp, ".....	12	00		
John Cannon, ".....	15	42		
James Rogers, ".....	39	00		
			577	00
<i>Marins malades, Shippegan.</i>				
Wm. Busha, passage.....	12	00		
S. Harper, service, etc.....	20	00		
M. Harper, pension, etc.....	27	00		
Taylor et Doran, commission.....	5	90		
			61	90
<i>Marins malades, Hopewell.</i>				
James Carnewath, soins médicaux.....			50	00

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.—*Suite.*

RÉCAPITULATION.

	\$	cts.	\$	cts.
Phares	17774	18		
Signal d'alarme à vapeur	2167	73		
Etablissement de signaux	305	60		
Bouée à cloche	542	97		
Bouées et balises	5140	48		
Pêcheries	1127	95		
Salaires et dépenses ordinaires et imprévues	3687	40		
Observatoire	750	00		
Hôpitaux de marine et marins malades	9007	13		
Marins indigents	135	32		
	\$40638	76		

W.M. SMITH,

*Assistant au Ministère de la marine et des pêcheries.*JOHN TILTON,
Comptable.

ANNEXE F.

LES STEAMERS DE LA PUISSANCE en compte avec la Puissance du Canada,
pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

	\$ cts.	\$ cts.
<i>Steamer "Napoléon III."</i>		
Réparations	826 88	
Fournitures	1,308 18	
Provisions	2,496 84	
Pilotage	182 60	
Remorquage	6 00	
Droits de tonnage	10 60	
Lavage	106 33	
Hivernage	157 52	
Garde pendant l'hivernage	36 00	
Menues dépenses	290 65	
Soins médicaux, Dr. Roy	25 00	
Consultation d'un mécanicien	40 00	
Capt. E. Gourdeau	799 97	
Mécanicien, Wm. Barbour	799 97	
Matelots et autres	3,985 28	11,071 82
<i>Steamer "Lady Head."</i>		
Réparations	1,328 50	
Fournitures	367 47	
Provisions	1,703 13	
Pilotage	92 00	
Droits de tonnage	8 40	
Lavage	64 53	
Hivernage	90 27	
Garde pendant l'hivernage	36 00	
Menues dépenses	291 00	
Soins médicaux, Dr. Roy	25 00	
Consultation d'un mécanicien	40 00	
Capt. A. Marmen	799 98	
Mécanicien, S. Carroll	799 98	
Matelots et autres	3,172 06	8,818 32
<i>Steamer "Queen Victoria."</i>		
Témoins cités dans un procès d'assurance		140 68
<i>Steamer "Advance."</i>		
Fonds de pilotage	40 00	
Menues dépenses	13 00	
Courtage pour vente projetée	60 12	113 88
<i>Dépenses Générales.</i>		
Charbon	6,603 46	
Provisions de bouche	1,677 03	
Huile	780 25	
Autres provisions	313 86	
Réparations	15 82	
Impressions, annonces et papeterie	182 38	
Frais de port de lettres	9 43	
Menues dépenses	231 07	
Loyer du quai d'Atkinson, loué des commissaires du havre	2,800 00	
Taxes	192 75	12,806 05

LES STEAMERS DE LA PUISSANCE en compte avec la Puissance, etc.—*Suite.*

<i>Bureau.</i>	\$ cts.	\$ cts.
J. U. Gregory, directeur, salaire	1,040 01	
E. Buteau, teneur de livres	600 00	
Combustible	22 50	
Menues dépenses	275 59	
J. B. Dion, remercié, gratification	200 00	
Louis Gagné, do	150 00	
L. G. Chaperon, do	100 00	
C. Levesque, do	50 00	
F. Buteau, do	800 00	
C. Hurt, do	400 00	
G. Galarneau, do	24 00	
C. Vézina, do	135 00	
C. Béliand, do	90 00	3,887 10
		\$36,837 85

WM. SMITH,

Assistant au Ministère de la marine et des pêcheries.

JOHN TILTON,

Comptable.

ANNEXE G.

HOPITAUX DE MARINE.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

Ottawa, 23 novembre 1869.

MONSIEUR,— Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous transmettre l'état des marins soignés à l'hôpital de marine et des émigrants de Québec, et le chiffre de la somme dépensée pour cette assistance, tels que fournis par les syndics de l'institution, pour la période comprise entre le 1er juillet 1868 et le 30 juin 1869.

Dépense générale.....	19,221, 45
Contribution du gouvernement provincial.....	\$4,000,00
Recettes.....	748,80
	4,748.80

Balance payée par le gouvernement fédéral..... \$14,472.60

Mais de la dite somme de \$14,472.65, la proportion, d'après le nombre, à mettre au compte des marins est de \$12,348.08.

Voici le mouvement de la population des marins à l'hôpital de marine de Québec pendant la même période :—

Sous traitement le 1er juillet 1868.....	67
Admis depuis.....	804
	871
Nombre total.....	871
Sortis.....	801
Décédés.....	11
Restaient le 30 juin 1869.....	59

La durée totale de leur séjour a été de 12,876 jours.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

J. C. TACHÉ,

Assistant au Ministère de l'agriculture

WM. SMITH, écuyer,
Assistant au Ministère de la marine et des pêcheries, etc., etc.
Ottawa.

ST. JEAN, N.-B.

30 juillet 1869.

MONSIEUR,— J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 juillet, en réponse à ma communication du 14 avril, et de vous informer que je l'ai mise sous les yeux des commissaires de l'hôpital de marine, à leur réunion du 12 du courant.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

CHARLES WARD.

*Sécretaire-trésorier des Commissaires de l'hôpital de
Marine de St. Jean, N.-B.*

WM. SMITH, écuyer,
Assistant au Ministère de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Les commissaires de l'hôpital de marine du port de St. Jean, Nouveau-Brunswick, ont l'honneur de soumettre leur rapport annuel sur les hôpitaux dont ils ont la direction, pour l'année expirée le 30 juin 1869, et prennent la liberté de vous renvoyer à l'état, fourni par les médecins attachés à l'hôpital Kent, des marins admis pendant l'année à cet hôpital.

Il restait, paraît-il, à l'hôpital Kent le 1er juillet 1868, 15 personnes sous traitement médical, et on y a reçu depuis 199 marins malades ou blessés ; ce qui porte à 214 le nombre des marins soignés à cet hôpital pendant l'année qui a pris fin le 30 juin 1869.

Sur ce nombre, 179 ont été renvoyés guéris—20 d'après le rapports ont déserté—5 sont morts—et 10 étaient encore sous traitement le dit 30e jour de juin. Vos commissaires ont le plaisir de pouvoir rapporter que l'année dernière la nombreuse population de marins venus à ce port, a généralement été saine.

Le médecin attaché au lazaret sur l'île aux Perdrix fait rapport qu'il n'a eu qu'un seul cas de petite vérole, qui a été guéri, outre un cas de maladie contagieuse à bord d'un navire quarantenaire.

Les bâtiments sont tenus en bon état de réparation ; il a été nécessaire de faire quelques menues réparations à l'hôpital Kent, et une clôture neuve autour du lazaret sur l'île aux Perdrix, et maintenant ces établissements sont tout à fait propres pour les usages auxquels ils sont affectés. Le jardin est bien cultivé, et produit suffisamment de légumes pour la consommation de l'hôpital ; les terrains environnants sont un embellissement et contribuent au rétablissement et au confort des convalescents.

Les commissaires ont aussi le plaisir de déclarer que la manière dont sont gérés les différents services des hôpitaux a toute leur approbation : les marins malades reçus dans ces hôpitaux y trouvent toute l'assistance et tout le confort dont ils ont besoin et le petit nombre de décès qui arrivent parmi eux atteste pleinement l'excellence de l'administration intérieure.

Les comptes de dépenses et de recettes ont été dûment transmis après chaque quartier, avec les pièces à l'appui, au département : ces états font voir que la dépense totale de l'année expirée le 30 juin 1869, s'est montée à la somme de \$4,204.31, et qu'une pareille somme de \$4,204.31 a été reçue de votre département.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN WARD,
JOHN WISHART,
C. McLAUHLAN,
W. DOHERTY,
JOHN McGRATH,

*Commissaires de l'hôpital de marine du port
de St. Jean, Nouveau-Brunswick.*

HON. PETER MITCHELL,

Ministre de la marine et des pêcheries, etc., etc.

Ottawa.

ST. JEAN, N.-B., 20 octobre 1869.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 5 du courant, dans laquelle vous demandez un compte-rendu détaillé et complet des services publics des hôpitaux de marine de ce port, j'ai l'honneur de faire connaître que les hôpitaux de St. Jean affectés à recevoir les marins malades continuent d'être sous la direction d'un bureau de commissaires nommé par le gouvernement ; ceux-ci nomment pour le service de l'hôpital Kent un médecin-chirurgien, une économe-infirmière en chef, un infirmier, une cuisinière, etc., et un aumônier visiteur.

Les admissons au Kent sont accordées sur demande faite à un des commissaires par les officiers ou les agents des navires.

Le régime alimentaire des malades est déterminé en quantité et en qualité, et lorsque le médecin le prescrit, on leur donne du vin, du porter, des fruits, des légumes, etc.

Tous les mois un comité est désigné pour surveiller, et tous les trois mois une inspection est faite par le bureau.

Les médecins font chaque année un état des marins dont ils ont pris soin, énonçant le nom personnel, l'âge, le nom du navire, le nom du capitaine, le pays de provenance, la nationalité, la date de l'admission, la nature de la maladie, la date de la sortie ou du décès.

L'hôpital Kent est situé dans le quartier Sydney de la cité de St. Jean, fait face sur trois rues, Wentworth, St. James et St. Andrew, a 240 pieds sur 200 pieds de front, est entouré d'une clôture et possède des terrains qu'embellissent des arbres d'ombrage, des jardins potagers à l'usage de l'institution, etc. Les bâtiments sont de bois, en bon état de réparations, convenablement disposés et distribués, et propres pour tous les besoins présents.

On a acheté du *Rival Cemetery Company* une place suffisamment grande, exclusivement destinée à l'inhumation des marins; chaque tombe porte les noms et âge du mort.

Le lazaret, établi sur l'île aux Perdrix, comprend plusieurs acres de terrain planté d'arbres; ce terrain a été fourni par la municipalité de la ville; le lazaret est sous la direction du médecin interne.

Les admissions dans l'hôpital Kent, à compter de l'année 1826, période de 33 années, atteignent le chiffre de 9,958 marins malades; sur ce nombre, il y a eu 284 décès.

Le plus grand nombre d'admissions en une année (1847) a été de 486, occasionnées principalement par la fièvre de navire. Vingt-sept malades moururent. L'année la plus saine a été l'année 1865, pendant laquelle il n'y eut que 131 admissions.

Au lazaret sur l'île aux Perdrix on a reçu, depuis la date de son établissement, 146 malades atteints de maladies infectieuses et contagieuses, 19 desquels y sont décédés.

Le compte-rendu annuel de l'administration des commissaires, venant au 30 juin 1869 et adressé à l'honorable Peter Mitchell, a été dûment envoyé à votre département; il fait connaître les affaires générales et l'état des hôpitaux pendant la dite année.

Année expirée le 30 juin 1869. Ont été soignés dans l'hôpital Kent—214 marins, savoir 15 qui s'y trouvaient le 1er juillet 1868 et 199 admis après ce jour; sur ce nombre 179 ont été renvoyés guéris, 20 sont partis sans permission, 5 sont morts et 10 étaient encore sous traitement le dit 30e jour de juin.

Les marins de toutes nations sont admis avec l'approbation d'un commissaire.

L'année dernière a été saine à ce port; il n'y a eu qu'un décès (fièvre contagieuse), sur un navire en quarantaine, et qu'un seul cas de maladie (petite vérole) au lazaret, suivi de guérison.

La manière dont les différents services sont administrés dans les hôpitaux a eu toute l'approbation des commissaires lors de leurs inspections trimestrielles régulières.

Les marins malades ont tous les soins et tout le confort possibles; et le résultat de cette bonne gestion peut entrer en comparaison avec celui qu'on obtient dans les autres institutions de ce genre.

Les bâtiments sont en bon ordre, et bien suffisants pour les besoins actuels; on y a fait dans l'année quelques menues réparations d'entretien.

Les terrains garnis d'arbres d'ombrage, sont grandement avantageux pour les convalescents; et les potagers fournissent abondamment des légumes.

Les comptes trimestriels de dépense, avec pièces à l'appui, ont été régulièrement transmis à votre département par le canal de votre agent à St. Jean. La dépense totale à venir au 30 juin 1869, suivant l'état signé par les commissaires, s'est montée à la somme de \$4,204.31; et pareille somme de \$4,204.31 a été dûment reçue par quartier du trésoriers de la Puissance à St. Jean, N.-B.

Si vous trouvez qu'il est nécessaire de donner une autre forme au présent rapport, ou d'expliquer les choses plus pleinement, je m'empresse de remplir votre désir, et je suis à vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

CHARLES WARD,

Secrétaire-trésorier des commissaires.

WM. SMITH, écuyer,
Assistant au Ministère de la marine, etc.,
Ottawa.

Rapport du Dr. S. T. Gove, médecin surintendant de l'hôpital de marine de St. André, N.-B., pour le semestre expiré le 30 juin 1869.

L'hôpital proprement dit est un bâtiment de bois, d'un étage et demi de haut, avec un soubassement; il fut construit en 1833 pour pourvoir aux besoins croissants de la marine qui fréquente ce port. Depuis, il a été augmenté et disposé de manière à recevoir 30 ou 40 malades dans des quartiers séparés, avec installations pour bains, etc.

Les terrains contiennent 169 pieds carrés, et sont ornés de fleurs, d'allées et de jardins potagers.

On a construit aussi un pavillon de pierre séparé du corps de bâtiments, pour y faire les autopsies.

Les dépenses de ces constructions et travaux ont été faites par le gouvernement provincial, et ont dû s'élever à près de \$4,000; par l'acte impérial de confédération, l'établissement entier, avec la propriété franche et libre du terrain, a passé à la Puissance du Canada.

L'érection de St. Etienne, St. George et des îles de l'Ouest en ports d'entrée, jointe aux fluctuations du commerce et à la diminution du mouvement des marines étrangères à ce port, n'a pas peu contribué à faire décroître le nombre de marins malades qui demandent à être admis à l'hôpital; car c'est un fait constant que les hommes d'équipage des cabotiers sont plus sains et plus prévoyants en général que les équipages au long cours, et en cas de maladie préfèrent souvent se faire soigner chez eux plutôt que d'user de leur droit d'admission à l'hôpital.

Il y a eu quatre admissions pendant le dernier semestre; le séjour des malades à l'hôpital a varié de 19 jours à 6 mois; trois ont été renvoyés guéris, et on a gardé le dernier, un incurable. Un autre marin, accidentellement blessé, a été traité à domicile.

Cet hôpital se trouve dans une situation centrale pour les ports secondaires ci-dessus dénommés, et dans un lieu accessible en toute saison, St. André étant un port ouvert; il est donc tout particulièrement utile pour les marins naufragés à l'entrée de la baie de Fundy et ayant des membres gelés, accident naguère fréquent dans les hivers rigoureux.

Le printemps dernier, le bâtiment a été parfaitement réparé, pour la somme de \$200, laquelle n'est pas comprise dans le présent rapport, parce que les travaux ont été faits sous la direction de M. Harley, inspecteur des phares et établissements de marine.

ADMINISTRATION.

Un médecin-surintendant, nommé par l'honorable Ministre de la marine et des pêcheries au commencement de cette année, administre l'hôpital; il est chargé de fournir le traitement médical et les médecines, d'admettre et de renvoyer tous malades, de faire les achats et de tenir la comptabilité, moyennant un salaire annuel de \$200.

Il y a une gardienne, qui est aussi infirmière, nommée par le surintendant pour soigner et servir les malades; son salaire annuel est de \$208, outre une allocation de \$1.50 par semaine pour la pension de chaque marin, comprenant tout le nécessaire, excepté les vins et les aliments inaccoutumés qui peuvent être prescrits par le surintendant.

pour le combustible. Les bois de lits, la literie et les poêles sont fournis par le département. Le médecin reçoit pour prix de ses services \$200 par année, et le département fournit la pharmacie de l'hôpital.

Cette institution est maintenant sur un bon pied d'efficacité.

HOPITAL DE MARINE DE BATHURST.

L'année dernière, la dépense d'entretien de cet hôpital s'est montée à \$199,12; quelques réparations sont nécessaires; elles coûteront probablement \$70 ou environ. L'infirmière reçoit de rétribution 50 cents par jour, tant pour la pension que pour le soin des malades; mais lorsqu'il n'y a pas de malade, elle ne touche pas d'allocation. Le médecin a \$60 par année. Vingt piastres sont en outre allouées pour le chauffage. Les lits, literie, serviettes, etc., sont fournis par le Département.

HOPITAL DE MARINE DE KINGSTON.

Sous l'ancienne direction, les comptes de cette institution se rendaient annuellement le 31 décembre. La somme dépensée en 1868 pour soutenir l'hôpital était, fin décembre, de \$552; dans les six mois qui ont pris fin le 30 juin, la dépense a été de \$195,32. L'infirmière reçoit \$1,50, par semaine lorsqu'il n'y a pas de malades, et \$3,50 par semaine et par malade lorsqu'il y en a, pour la pension et les soins.

Le médecin a \$200 d'appointements par année. Les lits, literie et provisions sont fournis par le département.

Le tout respectueusement soumis par
Votre très-obéissant serviteur,

JOHN HARLEY,

Inspecteur des phares, Nouveau-Brunswick

HON. P. MITCHELL,

Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

ANNEXE G.—*Suite.*

ETAT du fonds des marins malades pour toute la Puissance,—recettes de l'année fiscale expirée le 30 juin 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Ports.	Trimestre expiré le 30 septembre 1868.	Trimestre expiré le 31 décembre 1868.	Trimestre expiré le 31 mars 1869.	Trimestre expiré le 30 juin 1869.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Montréal.....	401 14	495 72	350 56	1,247 42
Québec.....	5,756 13	1,774 82	5,253 32	12,784 27
St. Jean.....	342 54	134 04	810 56	1,287 14
Rimouski.....	105 24	34 54	139 78
New-Carlisle.....	90 50	16 16	34 08	140 74
Bassin de Gaspé.....	33 90	45 80	34 00	113 70
Amherst, îles de la Madeleine.....	13 10	3 04	33 50	49 64
	6,742 55	2,469 58	6,550 56	15,762 69

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Ports.	Trimestre expiré le 30 septembre 1868.	Trimestre expiré le 31 décembre 1868.	Trimestre expiré le 31 mars 1869.	Trimestre expiré le 30 juin 1869.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Advocate-Harbor.....	3 02	11 72	14 74
Amherst.....	8 74	3 84	4 36	16 94
Annapolis.....	75 06	3 80	9 46	14 94	103 26
Antigonish.....	4 80	4 80
Arichat.....	131 10	44 44	3 32	4 66	183 52
Baddeck.....	8 22	0 98	2 42	11 62
Barrington.....	9 36	2 76	7 62	19 74
Rivière de l'Ours.....	24 68	28 14	12 66	65 48
Rivière aux Castors.....	1 32	1 32
Anse de Belliveau.....	4 52	4 52
Bridgetown.....	4 78	1 76	6 54
Canada Creek.....	4 64	4 64
Cap Canso.....	15 34	6 52	19 91	41 77
Chester.....	3 04	1 54	4 58
Cheverie.....
Port Clement.....	2 86	7 96	10 82
Cornwallis.....	13 50	6 58	15 64	35 72
Baie aux Vaches.....	312 32	96 54	2 86	248 48	660 20
Digby.....	13 20	14 78	4 80	1 56	34 34
Cinq Îles.....	1 50	1 50
Free Port.....	3 40	3 40
French Cross.....	2 28	2 28
Glace Bay.....	192 90	6 64	34 32	233 86
Grand Bras d'Or.....	0 82	1 74	3 06	6 22
Guysboro.....
Halifax.....	601 02	331 76	354 48	659 40	1,946 66
Port de Hants.....	28 24	28 24
Harborville.....	7 74	2 06	9 20	19 00
Havre au Bouché.....	6 54	6 54
<i>A reporter</i>	1,469 42	528 60	403 06	1,071 17	3,472 25

ETAT du fonds des marins malades pour toute la Puissance, etc.—*Suite.*

Ports.	Trimestre expiré le 30 septembre 1868.	Trimestre expiré le 31 décembre 1868.	Trimestre expiré le 31 mars 1869.	Trimestre expiré le 30 juin 1869.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i>	1,469 42	528 60	403 06	1,071 17	3,472 25
Horton.....	10 18	9 70			19 88
Havre d'Isaac.....					
Joggins.....	29 24			40 76	70 00
La Héve.....	15 76	8 54		4 52	28 82
Lingan.....	24 54			88 98	113 52
Petit Bras d'Or.....					
Petite Rivière.....	2 56			14 60	17 16
Liverpool.....	64 92	28 30	35 34	71 68	200 24
Londonderry.....	10 26			2 92	13 18
Louisbourg.....	2 34	3 52		1 06	6 92
Lunenburg.....	8 42	5 56	6 72	5 60	26 30
Baie Mahone.....				7 40	7 40
Main à Dieu.....					
Maitland.....				11 86	11 86
Marguerite.....	2 00	2 12		3 22	7 34
Margaretsville.....					
Merrigomish.....					
Sydney Nord.....	237 16	56 88		79 64	373 68
Parrsboro'.....	11 68	2 54		22 72	36 94
Pictou.....	238 12	296 06		216 38	750 56
Port Acadie.....	6 96	28			7 24
Port Gilbert.....	9 38				9 38
Port Hawkesbury.....	64 82	12 98	1 28	19 94	99 02
Port Hood.....	2 34			3 18	5 52
Port Latour.....	1 20			7 04	8 24
Port Medway.....	40 44	1 42	50 50	29 76	122 12
Port Mulgrave.....		9 46	14 56	48 40	72 42
Port Richmond.....	58	74		1 16	2 48
Port Williams.....				1 26	1 26
Pubnico.....	10 76	3 46		9 36	23 58
Pugwash.....	56 04	12 30		69 52	137 86
Ragged Island.....	12 80	12 72	4 90	34 24	64 66
Rivière Ratchfords.....	5 06	1 26		7 66	13 98
Anse des Sables.....	13 02			9 48	22 50
Ste. Anne.....	1 08	1 16		2 50	4 74
Rivière Ste. Marie.....	5 44			9 94	15 38
Shelburne.....	5 90	14 16		18 76	38 82
St. Pierre.....				2 92	2 92
Sydney.....				7 74	7 74
Tangier.....					
Truro.....					
Tatamagouche.....	11 74	2 82		3 02	17 58
Anse de Thorne.....				8 38	8 38
Tousquet.....				6 80	6 80
Wallace.....	4 34				4 34
Walton.....		8 74		13 80	22 54
Port de l'Ouest.....					
Weymouth.....	22 40	6 70	72	17 20	47 02
Windsor.....	117 70	109 24		258 21	485 15
Yarmouth.....	23 28	28 94	22 46	35 56	110 24
	2,541 88	1,168 20	539 54	2,268 34	6,517 96

ETAT du fonds des marins malades pour toute la Puissance, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Ports.	Trimestre expiré le 30 septembre 1868.	Trimestre expiré le 31 décembre 1868.	Trimestre expiré le 31 mars 1869.	Trimestre expiré le 30 juin 1869.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Bathurst.....	66 52	19 64		52 14	138 30
Baie Verte.....	4 10			19 60	23 70
Boucouché.....	29 42	22 50		20 86	72 78
Campbelltown.....					
Campo Bello.....	13 87	7 78		19 58	41 23
Carraquette.....	17 36			2 74	20 10
Chatham.....	246 46	109 72		287 50	643 68
Dalhousie.....	87 36	81 28		157 12	325 76
Dorchester.....				14 34	14 34
Frédéricton.....				29 14	29 14
Harvey.....	3 32			6 48	9 80
Hillsborough.....	29 10	10 88		69 82	109 80
Moncton.....	2 14				2 14
New-Bandon.....	4 60	2 30		10 54	17 44
New-Castle.....	178 92	78 88		327 28	585 08
Joggins-Nord.....	1 62				1 62
Richibouctou.....	93 08	32 96		175 58	301 62
Rockland.....	21 58				21 58
Sackville.....	20 74			25 54	46 28
Shédiac.....	30 22	17 00		95 94	193 16
Shippegan.....	6 24	4 30		7 50	18 04
St. André.....	8 14	11 82	13 74	29 02	62 72
St. George.....	27 90	21 84	14 10	102 98	166 82
St. Jean.....	2,174 68	1,070 24	346 84	2,486 10	6,077 86
St. Etienne.....	71 52	25 28	1 20	36 92	134 92
Iles d'Ouest.....		1 30	2 64	11 28	15 22
	\$3,188 89	1,517 72	378 52	3,988 00	9,073 13

RÉCAPITULATION.

	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Province de Québec.....	6,742 55	2,469 58		6,550 56	15,762 69
“ de la Nouvelle-Ecosse.....	2,541 88	1,168 20	539 54	2,268 34	6,517 96
“ du Nouveau-Brunswick.....	3,188 89	1,517 72	378 52	3,988 00	9,073 13
	\$12,473 32	5,155 50	918 05	12,806 90	31,353 78

WM. SMITH,

Assistant au ministère de la marine et des pêcheries.

ANNEXE H.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE L'INSPECTION DES BATEAUX
A VAPEUR POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1869.

BUREAU DE L'INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR,

BUREAU DU PRÉSIDENT,

Toronto, 18 février 1870

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information du ministre de la marine et des pêcheries, un rapport des opérations du bureau de l'inspection des bateaux à vapeur, avec un état des bateaux inspectés et des amendes recouvrées en vertu de l'acte, pendant l'année expirée le 31 décembre 1869.

Le bureau des inspecteurs des bateaux à vapeur a tenu, pour l'examen des mécaniciens et le renouvellement des certificats des mécaniciens aptes, des réunions aux endroits ci-dessous. Ces réunions étaient formées du président et des inspecteurs locaux de la division où elles avaient lieu.

St. Jean, N.-B.....	26, 27, 28 août,
Frédéricton, N.-B.....	30 "
Halifax, N.-E.....	2, 3 septembre,
Pictou, N.-E.....	4 "
Québec.....	11, 13, 14, 15 "
Montréal.....	16, 17, 18 "
Ottawa.....	21, 22, 23 "
Kingston.....	25, 27, 28, 29 "
Windsor.....	30 nov., 1, 2, 3 décembre,
Hamilton.....	6, 7 "
Ste. Catherine.....	8, 9, 10, 11 "
Toronto.....	13, 14, 15 "

Ont été délivrés 516 certificats, savoir :—

De mécanicien, de 1ère classe.....	38
" " " 2e ".....	124
" " " 3e ".....	131
D'aide-mécanicien de 1ère classe.....	85
" " " 2e ".....	72
" " " 3e ".....	66

Sur ce nombre de 516, 140 certificats ont été donnés après examen et 376 en renouvellement. Cinq candidats à l'examen ont été renvoyés pour cause d'incapacité.

Le 12 avril, j'eus ordre de votre département de convoquer mon bureau à Kingston dans le but d'examiner les postulants à l'emploi d'inspecteur des bateaux à vapeur pour la division d'Ontario-Est, en remplacement de M. William McAuslan, démissionnaire, conformément au paragraphe 2 de la 2e section de l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

Le bureau se réunit le 22 avril pour cet objet, et à la suite des examens voulus, M. Joseph Taylor, de Kingston, fut nommé le 3 mai suivant. Un procès-verbal des délibérations de cette réunion au sujet d'autres matières, fut transmis dans le temps de Kingston à votre département. Il n'y a pas eu depuis de réunion générale du bureau.

Ci-annexés sont des états des bateaux inspectés dans les différentes divisions de la Puissance, énonçant les noms de ces bateaux, les ports d'inspection les noms des percepteurs, la

date de l'inspection, les tonnages effectif et enregistré, les droits de tonnage et d'inspection et la date de l'acquiescement des dits droits, pour l'année expirée le 31 décembre 1869.

Il y est fait mention en total de 401 navires à vapeur, d'un tonnage enregistré de 42,562 tonneaux, savoir :

Steamers à passagers	173
" " fret	47
Remorqueurs à vapeur.....	181

253 sont des bateaux à roues à palettes, 46 sont des propulseurs et 102 des remorqueurs à hélice.

Ci-joints aussi se trouvent :

Un état du nombre de navires à vapeur ajoutés à la marine de la Puissance pendant l'année 1869, avec mention de leur classe, de la force de leurs machines, de la matière dont ils sont faits, soit bois ou fer, de leur tonnage effectif, de leur tonnage enregistré, du lieu où ils ont été construits, de celui où ils sont employés et enfin du service auquel ils sont affectés ;

Un état du nombre d'examens et de renouvellements par suite desquels il a été délivré des certificats de mécanicien pendant l'année, avec mention du nom et de la classe du mécanicien, de l'année de son examen, du numéro de son renouvellement, de sa résidence, du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu, de ses examinateurs et des droits payés par lui ;

Un état des recettes et des dépenses de l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, ainsi que de l'année de calendrier 1869.

Voici le détail des accidents arrivés aux navires à vapeur dans les différentes divisions pendant l'année qui a pris fin le 31 décembre 1869, et des amendes et autres peines infligées pour infraction à la loi de l'inspection des bateaux à vapeur, et négligence à remplir les devoirs de mécanicien, pendant la même période.

DIVISION DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Le remorqueur à vapeur " Conqueror ", de la compagnie de remorqueurs à vapeur de St. Jean, N.-B., étant à faire la traversée à Yarmouth, N.-E., le 14 janvier, la clavette de la bielle et les deux leviers latéraux de la machine de tribord, se rompirent. Le steamer fut ramené à St. Jean, et l'avarie examinée : on remit une clavette neuve d'acier, d'un diamètre d'un 8e de pouce plus grand, et d'autres leviers ; depuis le steamer a bien marché.

L'inspecteur a été dûment informé de l'accident par l'agent de la compagnie.

Le steamer à passagers " Empress " appartenant à M. O. Small et autres de St. Jean, N.-B., dans la traversée de Windsor, N.-E. à St. Jean, N.-B., le 7 avril, donna contre un rocher devant le cap Spencer et s'emplit d'eau. L'inspecteur interrogea les officiers du steamer sur la cause de l'accident, et voici la réponse du capitaine :

Le capitaine Mathew Steen a déclaré que le steamer " Empress " monté par lui, en traversant de Windsor, N.-E., et étant au large du cap Spencer, sur les 5 heures du soir, le 7 avril, a heurté contre un rocher inconnu. Le capitaine a descendu aussitôt dans la cale, et voyant que le navire faisait eau très-rapidement, a commandé au mécanicien de faire jouer toutes les pompes et de pousser le navire à toute vapeur. Mais l'eau continuant toujours d'envahir la cale, il se décida à échouer le steamer sur la grève la plus proche où il le pourrait faire, et réussit à l'échouer dans Spirit-Cove, juste au moment où l'eau gagnait et éteignait les feux, environ 18 minutes après le choc. Le steamer avait tout l'équipement voulu par la loi.

H. A. Hatheway, mécanicien, A. McLean, 1er officier et R. H. Heming, commis, corroborèrent cette déclaration.

Heureusement cet accident arriva par un beau temps, les passagers furent débarqués sains et saufs, et conduits à St. Jean.

L'inspecteur a été dûment notifié de l'accident par les armateurs.

Le traversier à vapeur " Lady Colbrook, " appartenant à J. McSweeney, de St. Jean, N.-B., le 25 juin, brisa l'un des leviers de sa machine. La clavette au bout du levier

était desserrée et c'est ce qui a causé l'accident. On a mit un nouveau levier, et la machine a bien fonctionné depuis.

L'inspecteur a été dûment notifié de l'accident par le mécanicien.

Les steamers à passagers "Princess of Wales" et "St. Lawrence," appartenant à la compagnie de bateaux à vapeur de l'île du Prince-Edouard, s'abordèrent dans la nuit du 5 août, au large de la baie aux Vaches, à l'entrée du havre de Summerside, île du Prince-Edouard; le "St. Lawrence" fut troué au-dessous de sa ligne de flottaison, et s'il ne coula pas à fond, ce fut grâce aux grands efforts de l'équipage et des passagers, efforts soutenus jusqu'à ce que le "Princess of Wales" l'eût remorqué en eau peu profonde. Heureusement personne n'a perdu la vie. L'inspecteur ne fut informé de l'accident que par le mécanicien du "St. Lawrence." La cause de l'abordage ou le nom de celui ou de ceux à qui on doit imputer cet accident, n'ont pas été divulgués; l'inspecteur a écrit à l'agent pour lui demander des renseignements, mais n'en a jamais reçu.

L'inspecteur n'a pas été dûment notifié par les propriétaires, et n'a pas procédé, vu que l'accident n'a pas eu lieu dans les eaux canadiennes.

Le steamer à marchandises et à passagers "M. A. Starr," appartenant à F. W. Fishwick, d'Halifax, N.-E., Capitaine Thomas Wason, dans la traversée d'Yarmouth, N.-E., à Halifax, N.-E., s'échoua près du cap de Sable, N.-E., dans la soirée du 9 août; à marée haute on le dégagea, et il continua son chemin. On a attribué cet accident à une erreur du capitaine.

L'inspecteur a été dûment notifié de l'accident par l'armateur.

DIVISION DE QUÉBEC.

Le remorqueur à vapeur "Lake St. Peter" a été détruit par un incendie le 15 janvier étant en hivernage au Havre-au-Diamant.

Deux autres steamers ont été dépecés pendant l'hiver, savoir, le remorqueur "John Bull" et le "City." Tonnage brut du premier 117 tonneaux, et du second, 66 tonneaux.

DIVISION DES TROIS-RIVIÈRES.

N'a eu avis d'aucun accident dans cette division.

DIVISION DE MONTRÉAL.

Le steamer "Maid of Canada," le 21 juin, partant pour faire son premier voyage de la saison, comme il quittait le quai à Montréal, les chaînes de son gouvernail se mêlèrent, et le navire fut porté sur les roches. Personne ne périt cette fois; mais dans les travaux pour remettre le steamer à flots, une barre du cabestan frappa et tua le charpentier.

Le 17 août, au moment où le steamer "Albion" démarrait, son tuyau à vapeur éclata. Il n'y eut personne de blessé.

Le steamer à fret "Dalhousie," le 28 novembre, toucha les roches dans le rapide du Long-Saut, en descendant à Montréal. Il troua sa coque, mais parvint à atteindre sa destination.

Le steamer "Her Majesty," le 6 novembre, se rendant de Pictou à Montréal, se brisa sur le récif Whitehead, à l'entrée de la baie des Chaleurs, près du village de Percy, extrémité inférieure de l'île Bonaventure, et coula bas, l'avant du navire seulement restant hors de l'eau. Personne ne périt; le steamer a été perdu.

Le steamer "Wood," le 20 novembre, dans le trajet à Ottawa, sombra devant le village sauvage Oka, lac des Deux-Montagnes. Personne ne périt.

On n'a pas fait connaître les causes de ces divers accidents.

A cette liste il faut ajouter le steamer "Grecian," de la ligne de la malle royale, qui a touché en descendant le rapide du Rocher-Fendu, le 18 mai, et a sombré aussitôt dans 20 pieds d'eau. Un soldat au moment du choc, sauta à l'eau et se noya.

DIVISION DE KINGSTON.

Le steamer "Calumet" de Bytown, le 13 avril, brûla au quai du village Havelock. On suppose que l'incendie a été causé par une pipe mal éteinte déposée imprudemment dans les *over-hauls* de l'un des ouvriers employés à équiper le bateau.

Le steamer "Pontiac" heurta une roche près des Narrows, lac des Allumettes et fit une voie d'eau. Il fut mis à la côte et la voie aveuglée; on le conduisit ensuite à ses quartiers d'hivernage. Cet accident eut lieu le 13 novembre.

Le 13 novembre, comme le steamer "City of Hamilton" remontait les Narrows, en aval de Gananoque, en traînant des barges à la remorque, la bielle, le piston, la pompe à air, les têtes croisées, le coussinet, le guide, etc., se brisèrent. Le navire fut toué à l'île Des jardins et mis en hivernage.

Il y a eu d'autres petits accidents; mais personne n'y a perdu la vie ou n'y a reçu de blessures, non plus que dans les accidents graves ci-dessus indiqués.

DIVISION D'ONTARIO—OUEST ET DES LACS HURON ET SUPÉRIEUR.

Le steamer "Silver Spray," de Goderich, allant de Goderich à Sarnia, fut, à l'embouchure de la rivière St. Clair, abordé accidentellement et coulé bas par le steamer "Cornet," de Buffalo, en destination de Buffalo pour la baie Verte. D'après les rapports, le "Cornet" aurait heurté le "Silver Spray" à tribord, en avant du tambour, et dix minutes après l'abordage, le "Silver Spray" sombrait.

L'accident arriva dans la nuit du 13 août, sur les 10 heures. Il y avait une vingtaine de passagers sur ce steamer, qui tous échappèrent sains et saufs.

Le steamer "Bonnie Maggie," de Goderich, le 14 octobre au soir, par le travers de la jetée de Southampton, rompit les chaînes de son gouvernail; le vent soufflait alors du sud-ouest; le navire fit chapelle du côté nord de la jetée, cessa de pouvoir être dirigé, alla à terre et s'y brisa.

L'accident arriva sur les 7 heures; personne ne périt.

PUNITIONS.

Il n'y a eu dans l'année qu'une poursuite en cour de justice pour infraction à l'acte.

M. A. W. Baldwin, propriétaire et capitaine du remorqueur à vapeur "Shickluna," a été condamné, le 22 septembre, à \$40 d'amande et aux dépens, qu'il a payés sur-le-champ, pour avoir fait servir son navire, en violation de la loi, au transport de passagers sur la rivière Ottawa.

Je dois faire remarquer que le produit de cette amende n'a été transmis au département du receveur-général que le 1er janvier dernier, à ce que m'apprend l'inspecteur de la division de Montréal.

Parmi les mécaniciens de bateaux à vapeur, il y a eu plusieurs cas de négligence, dûs principalement à l'ivrognerie: dans la division d'Ontario-Ouest et Supérieur on a dû renvoyer du service deux mécaniciens de 1ère classe; dans la division de Montréal, on en a renvoyé deux de la 2e classe, et dans celle de Québec, il y en a eu aussi trois de 2e classe de renvoyés ou suspendus, et un autre de la 3e classe, étant ivre, est tombé du steamer à l'eau et s'est noyé.

(Signé,)

SAMUEL RISLEY,

Président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur.

WM. SMITH, écuyer,

Assistant au Ministère de la marine et des pêcheries.

No. 1.—NAVIRES A VAPEUR inspectés dans la division d'Ontario-Ouest et des lacs Huron et Supérieur, pendant l'année expirée le 31 décembre 1869.

Nom du navire.	Port de l'inspection.	Nom du percepteur.	Date de l'inspection.		Tonnage.		Droits de tonnage.	Droits d'inspection.	Date du paiement.	Total.	REMARQUES.
			l'inspection.	Effif	Enr.g.						
Norseman	Port Hope.	M. Whitehead.	3	291	74	29	20	8	Avril 9.	37 10	
Annie Reid.	do	do	3	42	28	10	4	5	Avril 3	9 20	
East	Windsor.	J. F. Elliott.	13	348	219	11	34	5	Mai 3	39 80	
Alexander Jones	do	do	14	33	11	3	30	5	Avril 14.	8 30	
John S. Noyes	do	do	14	34	11	3	40	5	do 14.	8 40	
Prince Alfred.	Hamilton	Wm. H. Kitson	19	13	8	277	34	8	do 19.	6 30	
Bristol	do	do	20	341	307	20	45	8	do 20.	42 10	
Indian	do	do	20	452	285	20	35	8	do 20.	52 20	
Dominion	Ste. Catherine	J. Lamb	21	381	302	10	38	8	do 21.	43 20	
America	do	do	21	239	151	9	23	8	do 21.	46 10	
Metamora	Toronto	Smith	17	94	336	10	9	5	do 14.	14 40	
Princess of Wales	do	do	4	531	336	10	53	8	do 26.	61 10	
Her Majesty	do	do	6	403	255	6	00	8	do 26.	48 30	
City of Toronto.	Cobourg	H. Easton.	8	6	712	125	20	8	do 4.	3 60	
Niagara.	Windsor.	J. F. Elliott.	13	1190	999	119	00	8	Mai 4.	133 20	
Great Western.	do	do	13	93	51	9	30	5	do 4.	127 00	
Union.	do	do	14	108	73	10	80	8	Avril 29.	14 30	
Florence	do	do	14	121	82	12	10	8	do 29.	18 80	
Argyle	Dundas.	W. B. Gwyn	19	564	490	56	40	8	do 26.	20 10	
Inferprise	Port Dalhousie	J. Lamb	19	353	286	30	35	8	Mai 10.	64 40	
Dalhousie	do	do	20	54	43	5	40	5	do 10.	43 30	
Young Lion	do	do	20	58	26	5	80	5	do 8.	10 40	
Lily Kerr	do	J. E. Smith	20	415	372	41	50	5	do 17.	10 80	
Chicago	Collingwood	do	20	3	94	34	3	25	do 28.	49 50	
Bouquet	Toronto	do	3	82	53	8	20	5	Avril 30.	14 40	
Transit.	do	do	24	177	84	17	70	5	do 8.	13 20	
Rothsay Castle	do	do	27	190	90	19	00	5	Mai 27.	25 70	
N. P. Sprague	Port Rowan	P. Bennett	29	460	200	46	00	8	do 21.	24 00	
Osprey	Hamilton	W. H. Kitson	31	21	14	2	10	5	do 21.	54 00	
H. M. Miser	Toronto	J. E. Smith	5	12	3	1	25	5	Avril 30.	7 10	
Little Eva	do	do	8	82	73	8	20	5	do 6.	6 25	
Champion	Lindsay	M. Whitehead	8	109	95	10	90	8	Mai 12.	13 20	
Commodore	do	do	8	47	38	4	70	5	do 25.	18 90	
Anglo-Saxon	do	do	8	102	75	10	20	8	Avril 14.	9 70	
Yenak.	do	do	8	58	44	5	30	5	Mai 17.	18 20	
Ranger.	do	do	9	58	44	5	30	5	do 19.	10 30	
Novelty	do	do	9	67	57	6	70	5	Avril 24.	11 70	
Ontario	do	do	9	38	21	3	80	3	Avril 9.	8 80	

Victoria	do	do	9	94	83	9	40	5	Avril 9.	14 40	
Mary Ellen.	do	do	9	31	13	3	80	5	do 7.	8 10	
Lady Ida.	do	do	18	18	13	1	80	5	Mai 9.	6 80	
Dominion	Chatham	J. N. Pennefather.	17	178	117	17	80	5	Avril 9.	25 80	
Bella Taylor	do	do	18	38	17	3	80	5	do 18.	8 80	
T. F. Park	Windsor.	Wm. Benson	18	185	135	18	50	5	do 18.	23 50	
Algona	Collingwood	J. E. Smith	22	757	693	62	30	8	Mai 28.	70 30	
Wabano	do	do	22	146	107	14	60	8	Avril 22.	22 60	
Minnie Hall.	do	do	23	48	19	4	80	5	Mai 15.	9 80	
George Watson.	do	do	23	28	13	2	80	5	do 12.	7 80	
Quail	do	do	23	15	3	1	60	5	Juillet 2.	6 50	
W. T. Robb	Dunville.	Wm. A. McGrae.	24	188	114	18	80	5	Avril 25.	23 80	
Dover	do	do	24	64	40	6	20	5	do 25.	11 40	
Samuel E. Monross	Port Colbourne	Wm. Booth	25	22	11	2	20	5	do 23.	7 20	
John Gordon	do	do	25	109	73	10	90	5	do 21.	15 90	
F. Parsons	do	do	25	46	29	2	20	5	do 23.	7 20	
Silvester Neelan	do	do	26	29	23	2	90	5	do 21.	9 60	
C. M. Carter	do	do	26	51	34	5	10	5	do 21.	7 90	
Champion	Owen Sound	Wm. Stephens	14	461	109	46	10	8	Juillet 16.	10 10	N'est pas enregistré et n'a pas payé les droits.
Francis Smith	do	do	19	38	19	3	80	5	do 16.	54 10	
Ada	Niagara.	J. W. Taylor	21	44	34	4	40	5	Juillet 20.	8 80	
Hero.	Wallaceburg	C. Fraser.	21	13	3	1	30	5	do 22.	9 40	
River King	do	do	21	31	23	3	10	5	do 20.	6 30	
Sweepstakes	do	do	21	51	43	5	10	5	do 20.	8 10	
Shamrock	Sarmia.	J. Scully	21	356	239	35	60	8	do 29.	10 10	
Green Gull	do	do	21	85	54	8	50	5	Août 3.	43 60	
W. T. Spicer	Barrie.	J. E. Smith	3	181	104	18	10	8	do 31.	26 10	
Ida Burdon	do	do	5	41	14	4	10	5	do 26.	13 60	
Emily May	Bell Ewart	do	6	32	32	3	20	5	Avril 10.	9 10	Droits d'inspection payés à A payer.
Advance	do	do	6	64	39	6	40	5	do 4.	11 40	Tonnage n'est pas enregistré.
Emily Dunham	Bell Ewart	J. E. Smith	6	14	10	1	40	5	Août 7.	5 50	
Victoria	do	do	7	11	3	1	10	5	do 18.	6 40	
Nellie Mitchell	Hamilton.	Kitson	18	11	3	1	10	5	do 18.	6 60	
T. R. Secord	Port Robinson.	J. Lamb	18	26	15	2	00	5	Mai 27.	6 60	Droits payés à Port Colborne
L. N. Y.	do	do	18	20	15	2	00	5	do 27.	7 00	Tonnage n'est pas enregistré.
Ada Carter	do	do	18	10	5	1	00	5	Nov. 5.	6 00	
Minerva	do	do	18	53	33	5	30	5	do 5.	10 30	
Philo Bennett	do	do	18	69	69	6	90	5	Août 24.	11 90	
Bob Hackett	Amherstburg	Anderson.	7	32	32	3	20	5	Avril 10.	8 20	
Mary Ann	Windsor.	Benson.	8	173	142	17	30	8	Juillet 22.	25 30	Tonnage n'est pas enregistré.
Lily	do	do	9	36	10	3	60	5	do 21.	8 60	A l'aure dans la baie de Burlington.
Yacht à vapeur	N'est pas employé.	do	13	79	46	7	90	5	Oct. 21.	8 60	Tonnage enregistré n'est pas rapporté.
Bonnie Maggie	Godrich	D. Doty	20	84	46	8	40	5	Juillet 2.	12 90	
Okowa.	Owen Sound	W. A. Stephens	23	35	23	3	50	5	Juin	13 40	
Toront City	Colourg.	H. Easton	23	63	35	6	30	5	do	8 50	Tonnage n'est pas enregistré.
Otonabee	Harwood	do	23	43	14	4	30	5	do	11 30	Tonnage enregistré, n'est pas rapporté.
Alu	do	do	26	29	19	2	90	5	Nov. 11.	9 30	
Enterprise.	do	do	26	26	15	2	60	5	Oct. 18.	7 90	
Isabella	Bell Ewart	J. E. Smith	26	26	15	2	60	5	Juillet 26.	7 60	
Coriella	Orilla.	do	26	26	15	2	60	5	do	7 60	
Simcoe	Bell Ewart	do	30	26	15	2	60	5	do	7 60	

No. 1.—VAIRES A VAPEUR inspectés dans la division d'Ontario-Ouest, Huron et Supérieur, etc.—Suite.

Nom du navire.	Port de l'inspection.	Nom du percepteur.	Date de l'inspection.	Tonnage.		Droit de tonnage.	Date du paiement.	Total.	REMARQUES.
				Effectif	Enreg.				
James Norris	Port Dalhousie.	J. Lamb	Nov. 1er.	47	41	\$ cts. 4 70	Mai 8.	\$ cts. 9 70	Inspecté à Montréal. N'a pas
City of London	London.	W. R. Hemphill	334	307	33 40	Avril 17.	41 40	N'a pas été inspecté. [été insp. Ci-devant "Geo. Campbell";
Spider	Cobourg.	H. Easton	15	15	1 50
Wenah.	Collingwood	J. E. Smith	27	15	2 70	Nov. 15.
Wabineck	Lac Muskoka	do	7	7	00 70	do 25.	N'a pas été inspecté.
Norfolk	Port Rowan	P. Bennett	43	43	4 30	Jun 28.	N'a pas été inspecté.
Reeue	Collingwood	J. E. Smith	12	12	11 20	N'a pas été inspecté.
Wenah.	Lac Muskoka	do	83	62	8 30	Nov. 25.	N'a pas été inspecté.
J. S. Hathaway	do	do	144	144	1 55	N'a pas été inspecté.
Jessie	Dunville.	W. A. McCrae	115	115	1 50	Jun 25.	N'a pas été inspecté.
Acadia	Hamilton.	Kitson	339	217	3 90	Avril 22.	Inspecté à Montréal.
Silver Spray	Goderich.	D. Doty	173	142	17 30	A sombré par suite d'abordage; n'avait pas été inspecté.

No. 1.—NAVIRES A VAPEUR inspectés dans la division d'Ontario-Est, pendant l'année expirée le 31 décembre 1869.

Nom du navire.	Port de l'inspection.	Nom du percepteur.	Date de l'inspection.	Tonnage.		Droit de tonnage.	Date du paiement.	Total.	REMARQUES.
				Effectif	Enreg.				
Grecian	Kingston	W. B. Simpson	Mai 1er.	422	256	42 20	Avril 27.	50 20
Dromedary	do	do	3.	220	175	22 00	do 29.	27 00
Rose	do	do	4.	121	93	12 19	Mai 8.	17 99
Herules	Ile des Jardins.	do	4.	470	331	47 00	Avril 10.	52 00
Rt. Anglin	Kingston	do	5.	105	68	10 50	Mai 5.	15 50
Wellington	Ile des Jardins.	do	8.	400	291	40 00	Avril 10.	45 00
Watertown	Kingston	do	10.	154	103	15 40	Mai 3.	23 40
Perrepoint	do	do	10.	114	71	11 40	do 3.	19 40
Ellen Jeffers	do	do	10.	33	14	3 30	do 18.	8 30
Lavon	do	do	11.	303	172	30 30	do 18.	35 30
France	do	do	11.	36	7	3 70	do 12.	8 70
Rochester	do	do	18.	232	135	23 20	do 26.	31 20
Swan	do	do	18.	35	29	3 60	Avril 20.	8 60
Prince Edward	Belleville	W. F. Muddell	do 18.	112	42	7 00	do 18.	12 00
Jessie Abbey	Mill Point, Nap.	John Benson	do 19.	41	26	4 20	Jun 9.	9 20
Hemlock	Kingston	W. B. Simpson	do 22.	80	53	8 00	Mai 12.	13 00
British America	Cornwall.	R. N. Bullock	do 27.	84	52	8 40	Jun 4.	13 40
Prince Alfred	Brockville.	George Estélen	do 28.	19	11	2 10	Mai 28.	7 00
Mary Ann	Kingston	W. B. Simpson	do 5.	31	21	3 10	do 31.	11 10
Gaselle	do	do	21.	94	52	9 40	Jun 30.	17 40

Nom du navire.	Port de l'inspection.	Nom du percepteur.	Date de l'inspection.	Tonnage.		Droit de tonnage.	Date du paiement.	Total.	REMARQUES.
				Effectif	Enreg.				
Athénien	Charlottetown	do	do 22.	1083	705	108 30	8 00	113 30
Abissinien	do	do	do 25.	1044	720	104 40	do 24.	112 40
Eliswood	Kingston	do	do 25.	250	7	2 50	juillet 7.	7 50
Baie de Quinté	do	do	do 30.	150	27	3 70	Avril 21.	33 00
John Greensley	Belleville.	P. Roblin	juillet, 3.	37	27	3 70	Mai 19.	8 70
Bruce	Brockville.	W. B. Simpson	do 14.	107	87	10 70	Avril 26.	18 70
Emerald	Aylmer.	G. Graham	do 16.	116	73	11 60	Mai 8.	14 00
St. Jean Baptiste	Prescott.	G. Townley	do 20.	212	92	21 30	Mai 8.	29 30
Ann Sisson	Aylmer.	D. Graham	do 20.	144	58	14 40	juillet 27.	19 40
Monitor	do	do	do 20.	144	58	14 40	Mai 8.	12 50
Oregon	Sand Point.	do	do 21.	75	45	7 50	do 8.	11 20
Snow Bird	do	do	do 21.	62	45	6 20	do 8.	8 70
Alliance	Portage du Fort.	do	do 21.	191	167	19 10	do 8.	27 10
Jason Gould	Cobden.	do	do 22.	37	22	3 70	do 8.	11 20
Pembroke	Pembroke	do	do 23.	62	57	6 20	do 8.	8 70
Pontac	do	do	do 23.	120	66	12 00	do 8.	20 20
Allumette	Chapreau.	do	do 23.	22	12	2 20	Sept. 27.	7 20	* Tonnage non enregistré; d'après rapport fait au percepteur, navigue sans certificat. Aussi sans certificats.
Eleanor	Kingston.	W. B. Simpson	juillet, 4.	22	*	2 20	Mai 27.	7 50
City of Ottawa	do	do	do 7.	123	65	12 30	do 29.	20 30
Kitty Friel	do	do	do 7.	65	46	6 50	Oct. 23.	11 60
Wales	do	do	do 26.	188	96	18 80	do 28.	23 90
Queen of the Isles	Bytown	D. Graham	Octobre 26.	14	14	2 80	Sept. 22.	12 80
Bruno	Kingston	W. B. Simpson	Nov. 8.	359	236	35 90	Avril 24.	40 90
Magnet	do	do	do 24.	336	274	33 60	do 24.	41 60
Colonist	do	do	do 27.	336	207	33 60	do 27.	37 60
Passport	do	do	do 28.	344	201	34 40	do 28.	42 40
Highlander	do	do	do 28.	346	184	34 60	do 28.	42 60
do	do	do	do 28.	60	20	6 00	do 28.	11 00
do	do	do	do 28.	300	218	30 00	do 10.	35 00
do	Ile des Jardins.	do	do 28.	260	148	26 00	do 10.	31 00
do	do	do	do 28.	201	248	20 10	do 10.	34 10
do	do	do	do 28.	263	219	26 30	do 10.	31 30
do	do	do	do 28.	300	168	30 00	do 10.	35 00

No. 1.—NAVIRES A VAPEUR inspectés dans la division de Montréal pendant l'année expirée le 31 décembre 1869.

Nom du navire.	Port de l'inspection.	Nom du percepteur.	Date de l'inspection.	Tonnage.		Droit de tonnage.	Date du paiement.	Total.	REMARQUES.
				Effectif	Enreg.				
Canada	Montréal	D. Graham	Jun 1er.	81	10	16 20	Avril 26.	26 20	Droits payés pour 1868 et 1869
Mink	do	do	do 1er.	27	14	4 40	Jun 17.	14 40	do
Fanshee	do	A. M. Delisle	do 1er.	402	294	40 20	do 7.	48 20	do
Salaberry	do	do	do 21.	238	98	23 80	do 29.	31 80	do
Forest	do	do	do 22.	48	7	4 80	do 6.	9 80	do
Hochelaga	Longueuil	do	do 26.	238	95	22 80	do 6.	61 60	do
Cultivateur	Montréal	do	do 28.	205	141	20 50	Mai 17.	25 50	do
Grenville	do	W. B. Simpson	do 29.	21	12	2 10	Avril 28.	7 10	do
Lord Elgin	do	A. M. Delisle	do 30.	214	51	21 40	juillet 1er.	29 40	do
Oak	do	do	do 30.	92	9	9 20	do 1er.	14 20	do
Longueuil	Longueuil	do	do 30.	308	189	30 80	Août 6.	76 30	do

No. 1.—NAVIRES A VAPEUR inspectés dans la division de Montréal, etc.—Suite.

Nom du navire.	Port de l'inspection.	Nom du percepteur	Date de l'inspection.	Tonnage.		Droit de tonnage	Droit d'inspection.	Date du paiement.	Total.	REMARQUES.
				Effectif	Enreg					
Aurora.....	Montréal.....	A. M. Delisle.....	13. Mai	113	26	\$ 11 30	cts. 28	Mai 28.	\$ 19 30	
Express.....	Laehine.....	do	13. do	58	22	5 80	5 00	Oct 9.	10 80	
Bytown.....	Montréal.....	do	13. do	76	34	7 60	5 00	Mai 14.	12 60	
Arctic.....	do	do	13. do	104	61	10 40	5 00	do 14.	15 40	
Royal.....	do	do	14. do	260	104	26 00	5 00	Juin 1er.	31 00	
Canada.....	do	D. Graham.....	15. do	81	16	20 10	10 00	Avril 26.	26 20	
Prince of Wales	do	A. M. Delisle.....	15. do	214	68	21 40	8 00	Mai 10.	29 40	
Alice.....	Montréal.....	do	18. do	83	33	8 30	5 00	do 14.	13 30	
Dagnar.....	do	do	18. do	141	55	14 10	8 00	do 10.	22 10	
Maid of Canada	do	do	19. do	314	125	31 40	8 00	Avril 23.	39 40	
L'Alge.....	do	do	20. do	240	74	24 00	5 00	Juin 1er.	29 00	
Prescott.....	do	do	25. do	206	65	20 60	5 00	do 1er.	25 60	
Fashion.....	do	do	26. do	370	233	37 00	5 00	Avril 15.	42 00	
Cyrene.....	do	do	31. do	44	16	4 40	5 00	Juin 10.	9 40	
Shoktuna.....	Carillon.....	do	1er. do	64	10	5 40	5 00	Avril 22.	10 40	
St. Helen.....	Montréal.....	do	1er. do	229	119	22 90	8 00	Mai 1er.	30 90	
Ottawa.....	do	J. Roblin.....	1er. do	264	125	26 40	8 00	do 1er.	34 40	
Laprairie.....	do	do	7. do	344	168	34 40	8 00	do 29.	42 40	
Champion.....	do	A. M. Delisle.....	7. do	124	36	12 40	5 00	do 26.	17 40	
Castor.....	do	do	7. do	86	40	8 70	5 00	do 10.	13 70	
Engineer.....	do	do	8. do	37	8	3 70	5 00	do 10.	8 70	
Cornthian.....	do	do	8. do	374	220	37 40	8 00	do 8.	45 40	
Brandford.....	do	do	8. do	341	222	34 10	5 00	do 8.	39 10	
Elfin.....	do	do	11. do	74	10	7 40	5 00	do 22.	12 40	
Charlotte.....	do	do	11. do	41	10	4 10	5 00	do 21.	9 10	
Cariboo.....	do	do	12. do	86	4	8 60	5 00	Juin 1er.	13 60	
Merrit.....	do	do	1er. do	1127	979	112 70	5 00	Mai 1er.	117 70	
L'Renard.....	do	do	1er. do	336	127	33 60	8 00	do 28.	41 60	
Huron.....	Lachine.....	do	1er. do	387	227	38 70	8 00	do 4.	46 70	
St. Lawrence.....	do	do	1er. do	425	290	42 50	5 00	do 4.	47 50	
Relief.....	Montréal.....	do	3. do	87	17	8 70	5 00	do 21.	13 70	
Fawn.....	do	do	3. do	83	30	8 30	5 00	do 17.	13 30	
Caroline.....	do	do	3. do	101	46	10 10	5 00	do 14.	15 10	
Georgian.....	do	do	4. do	345	303	34 50	5 00	do 4.	39 50	
Matilda.....	do	do	4. do	86	22	8 60	5 00	do 21.	13 60	
Aid.....	do	do	4. do	89	23	8 90	5 00	do 21.	13 90	
Elev. de grain, No. 1	do	do	4. do	95	23	9 50	5 00	do 31.	14 50	
do do No. 4	do	do	4. do	95	23	9 50	5 00	do 31.	14 50	
do do No. 5	do	do	4. do	95	23	9 50	5 00	do 31.	14 50	
St. Lawrence.....	do	do	4. do	95	23	9 50	5 00	do 31.	14 50	
Quebec.....	do	do	4. do	132	12	13 20	5 00	Mai 31.	18 20	
Dandy.....	do	do	5. do	27	12	5 40	5 00	do 31.	15 40	
Spartan.....	do	do	30. do	422	262	42 20	10 00	Avril 30.	50 20	
Champion.....	do	do	30. do	373	223	37 30	8 00	do 30.	45 30	
Iroquois.....	Lachine.....	do	27. do	351	223	35 10	8 00	do 30.	43 10	
John Brown.....	Montréal.....	do	Janv. do	87	59	8 70	5 00	Oct. 5.	13 70	
Lawrence.....	do	do	Juillet 1er. do	133	37	13 30	5 00	Sept. 9.	18 30	
Lake St. Peter.....	do	do	2. do	197	62	19 70	5 00	Mai 31.	24 70	
Nora.....	do	J. W. Dunscombe.	10. do	60	26	6 00	5 00	Juillet 20.	11 00	
Mountain Maid.....	do	A. M. Delisle.....	13. do	95	26	9 50	8 00	Juin.	14 50	
Lady of the Lake.....	do	E. Bullock.....	14. do	278	175	27 80	8 00	Sept. 9.	35 80	
Magnet.....	do	A. M. Delisle.....	17. do	279	279	27 90	8 00	Sept. 23.	50 70	
Queen Victoria.....	Montréal.....	do	17. do	217	61	21 70	8 00	Mai 10.	29 70	
Victoria.....	Ottawa.....	do	26. do	217	61	21 70	8 00	do 10.	18 60	
Hope.....	do	do	27. do	106	67	10 60	5 00	do 7.	17 60	
Excelsior.....	do	D. Graham.....	28. do	126	34	12 60	5 00	Oct. 7.	15 70	
Otter.....	do	do	28. do	107	34	10 70	5 00	Sept. 20.	20 30	
England.....	do	do	27. do	155	56	15 50	5 00	Sept. 30.	21 60	
Wood.....	Montréal.....	A. M. Delisle.....	7. do	166	37	16 60	5 00	Avril 6.	26 50	
Welsh.....	do	do	11. do	215	33	21 50	5 00	Sept. 4.	9 10	
Nymph.....	do	do	14. do	33	8	3 30	5 00	do 4.	8 30	
Adolphus.....	do	do	16. do	17	7	1 70	5 00	do 23.	6 70	
No. 3 Elévateur de grain	do	do	14. do	95	7	9 50	5 00	Oct. 23.	14 50	
No. 6 do swan	do	do	14. do	118	43	11 80	5 00	do 23.	16 80	
Lincold.....	Ottawa.....	do	21. do	264	94	26 40	5 00	do 7.	31 40	
Alexandra.....	do	do	21. do	82	16	8 20	5 00	Mai 10.	9 50	
Plover.....	Montréal.....	do	25. do	45	28	4 50	5 00	Sept. 8.	49 80	
Gem.....	do	do	2. do	116	456	11 60	5 00	Oct. 19.	72 00	
Framborough.....	do	do	5. do	670	456	67 00	5 00	do 7.	13 30	
Boston.....	Montréal.....	do	26. do	83	25	8 30	5 00	do 7.	22 60	
Atlas.....	do	do	27. do	176	38	17 60	5 00	Mai 16.	22 60	

St. Lawrence.....	do	do	4. do	98	12	9 80	5 00	Mai 31.	14 80	N'est pas enregistré.
Quebec.....	do	do	5. do	27	12	5 40	5 00	do 31.	18 20	do
Dandy.....	do	do	30. do	422	262	42 20	10 00	Avril 30.	50 20	[1869.
Spartan.....	do	do	30. do	373	223	37 30	8 00	do 30.	45 30	N'a pas payé les droits pour
Champion.....	Lachine.....	do	27. do	351	223	35 10	8 00	do 30.	43 10	
Iroquois.....	Montréal.....	do	Janv. do	87	59	8 70	5 00	Oct. 5.	13 70	
John Brown.....	do	do	Juillet 1er. do	133	37	13 30	5 00	Sept. 9.	18 30	
Lawrence.....	do	do	2. do	197	62	19 70	5 00	Mai 31.	24 70	
Lake St. Peter.....	do	J. W. Dunscombe.	10. do	60	26	6 00	5 00	Juillet 20.	11 00	
Nora.....	do	A. M. Delisle.....	13. do	95	26	9 50	8 00	Juin.	14 50	
Mountain Maid.....	do	E. Bullock.....	14. do	278	175	27 80	8 00	Sept. 9.	35 80	
Lady of the Lake.....	do	A. M. Delisle.....	17. do	279	279	27 90	8 00	Sept. 23.	50 70	
Magnet.....	do	do	17. do	217	61	21 70	8 00	Mai 10.	29 70	
Queen Victoria.....	Montréal.....	do	26. do	217	61	21 70	8 00	do 10.	18 60	
Victoria.....	Ottawa.....	do	27. do	106	67	10 60	5 00	do 7.	17 60	[pond du montant.
Hope.....	do	do	28. do	126	34	12 60	5 00	Oct. 7.	15 70	Droits à payer, le navire ré-
Excelsior.....	do	D. Graham.....	28. do	107	34	10 70	5 00	Sept. 20.	20 30	Droits de 2 années.
Otter.....	do	do	27. do	155	56	15 50	5 00	Sept. 30.	21 60	
England.....	do	do	27. do	166	37	16 60	5 00	Avril 6.	26 50	
Wood.....	Montréal.....	A. M. Delisle.....	7. do	215	33	21 50	5 00	Sept. 4.	9 10	
Welsh.....	do	do	11. do	41	8	4 10	5 00	do 4.	8 30	Droits à payer.
Nymph.....	do	do	14. do	33	8	3 30	5 00	do 4.	6 70	Droits à payer.
Adolphus.....	do	do	16. do	17	7	1 70	5 00	do 23.	6 70	
No. 3 Elévateur de grain	do	do	14. do	95	7	9 50	5 00	Oct. 23.	14 50	
No. 6 do swan	do	do	14. do	118	43	11 80	5 00	do 23.	16 80	
Lincold.....	Ottawa.....	do	21. do	264	94	26 40	5 00	do 7.	31 40	
Alexandra.....	do	do	21. do	82	16	8 20	5 00	Mai 10.	9 50	
Plover.....	Montréal.....	do	25. do	45	28	4 50	5 00	Sept. 8.	49 80	
Gem.....	do	do	2. do	116	456	11 60	5 00	Oct. 19.	72 00	
Framborough.....	do	do	5. do	670	456	67 00	5 00	do 7.	13 30	
Boston.....	Montréal.....	do	26. do	83	25	8 30	5 00	do 7.	22 60	
Atlas.....	do	do	27. do	176	38	17 60	5 00	Mai 16.	22 60	

No. 1.—NAVIRES A VAPEUR inspectés dans la division des Trois-Rivières, pendant l'année expirée le 31 décembre 1869.

Messenger.....	Sorel.....	Bleakley.....	12. Avril	26	16	2 60	5 00	Juin 1er.	7 60	
Champlain.....	do	do	20. do	117	47	11 70	8 00	Mai 20.	16 70	
Terrebonne.....	do	do	20. do	141	37	14 10	5 00	Avril 29.	22 10	
Berthier.....	do	do	20. do	76	29	7 60	5 00	Mai 17.	12 60	
Montréal.....	do	do	22. do	570	286	57 00	5 00	Avril 29.	65 00	
L'Étoile.....	do	do	23. do	57	21	5 70	5 00	Juin 4.	10 70	
Rivière du Loup.....	do	do	23. do	41	24	4 10	5 00	Avril 29.	9 10	
Fire Fly.....	do	do	23. do	92	46	9 20	5 00	do 29.	14 20	
Richelieu.....	do	do	24. do	126	68	1				

No. 1.—NAVIRES A VAPEUR inspectés dans la division des Trois-Rivières, etc.—Suite.

Nom du navir.	Port de l'inspection.	Nom du percepteur.	Date de l'inspection.	Tonnage.		Droit de tonnage.	Date du paiement.	Totaux.	REMARQUES.
				Effet	Enr'g.				
L'Assomption	Sorel	W. Bleakley	Avril 23.	176	80	\$ 17 60	Avril 29.	25 60	
St. Ann s.	do	do	do 26.	34		3 40	Juillet 16.	8 40	
Québec	do	do	do 26.	833	527	83 80	Avril 29.	91 80	
Victoria	do	do	do 26.	274	114	27 40	do 29.	35 40	
Albert	do	do	do 28.	104	30	10 40	Mai 17.	15 40	
Meteor	do	do	do 29.	252	109	25 20	Mai 24.	33 20	
Mac	do	do	do 30.	118	63	11 80	do 17.	15 80	
Whitehall	do	do	do 30.	175	65	17 50	do 1er.	22 50	
Topsy	do	do	do 30.	144	19	14 90	Jun 1er.	19 40	
Canada	do	do	Mai 4.	644	503	64 40	do	72 40	
Canada	do	do	do 4.	140	88	14 00	Mai 3.	19 40	
Tiger	do	do	do 8.	105	21	10 50	do	15 50	
Ignatius Tyler	do	do	do 10.	503	432	50 30	Jun 23.	58 30	
Trois-Rivières	do	do	do 10.	30	8	3 00	Avril 29.	8 00	
Maskinongé	do	do	do 11.	87	8	8 70	Jun 7.	13 70	
Carillon	do	do	do 17.	92	58	9 20	do 7.	14 20	
Castor	do	do	do 17.	15	7	1 50	Oct 7.	6 50	
Arthur	Yamaska	do	Jun 1er.	115	30	11 50	Jun 3.	16 50	
Montréal	Sorel	do	do 9.	240	88	24 00	Juillet 2.	32 00	
Beaver	Montréal	do	do 15.	686	432	68 60	Jun 15.	76 60	
Union	Sorel	do	do 16.	7	3	0 70	do 19.	5 70	
King Bird	do	do	do 17.	83	18	8 30	Juillet 5.	13 50	Tonnage enrégistré n'est pas connu.
Sorel	do	do	do 17.	34		3 40	do 17.	7 00	
Monosel	Trois-Rivières.	J. F. Godby	do 17.	20	7	2 00	Jun 5.	5 70	
St. Paul	do	do	do 22.	7	6	0 70	Oct 19.	9 50	
Eclair	Sorel	W. Bleakley	do 9.	45	50	4 50	Nov. 15.	10 00	
Le Doré	Trois-Rivières.	do	Oct.						
Notre Dame	St. Hyacinthe	do	18.						

No. 1.—NAVIRES A VAPEUR inspectés dans la division de Québec, pendant l'année expirée le 31 décembre 1869.

Nom du navir.	Port de l'inspection.	Nom du percepteur.	Date de l'inspection.	Tonnage.		Droit de tonnage.	Date du paiement.	Totaux.	REMARQUES.
				Effet	Enr'g.				
Prince Edward	Lévis	W. Duncombe	Avril 1er.	162	112	16 20	Avril 3.	24 20	
St. George	Indian Cove	do	do 7.	203	128	20 30	Mai 21.	28 30	
Notre Dame de Lévis	Lévis	do	do 8.	135	55	13 50	do 11.	21 50	
Eugénie	Indian Cove	do	do 10.	139	87	13 90	Juillet 17.	21 90	

Albion	do	do	do	171	128	17 10	Mai 21.	22 10	
Lévis	do	do	do 12.	105	62	9 90	Jun 11.	14 90	
Empress	do	do	do 14.	159	100	15 90	Mai 11.	23 90	
Québec	do	do	do 19.	299	168	29 90	Jun 23.	37 90	
Lady Head	Québec.	do	Mai	65	36	6 50	Mai 31.	11 50	
Margaret	Lévis.	do	do 12.	58	40	5 80	do 21.	10 80	
Unity	do	do	do 13.	125	79	12 50	do 21.	17 50	
St. Rock	do	do	do 17.	24	16	2 40	do 21.	7 40	
Kate	do	do	do 18.	183	99	18 30	Mai 18.	23 80	
St. Antoine	Québec.	do	do 18.	149	94	14 90	do 25.	22 90	
St. Croix	do	do	do 18.	92	58	9 20	do 21.	14 20	
Québec	Lévis.	do	do 22.	237	149	23 70	do 21.	31 70	
Clyde	do	do	do 22.	117	74	11 70	do 22.	16 70	
St. Charles	do	do	do 24.	121	76	12 10	do 22.	17 10	
John Bull	do	do	do 25.	241	152	24 10	do 21.	32 10	
Ranger	do	do	do 25.	87	55	8 70	do 21.	13 70	
Queen	do	do	Jun 4.	114	66	11 40	Jun 7.	19 40	
Margaret Stevenson	do	do	do 4.	208	131	20 80	Mai 21.	25 80	
Héro	do	do	do 5.	28	18	2 80	Jun 5.	7 80	
Fire Fly	Québec.	do	do 7.	69	47	6 90	Mai 21.	11 90	
Alliance	Lévis.	do	do 8.	205	130	20 50	Jun 26.	28 50	
Lotinière	Québec.	do	do 8.	91	57	9 10	Mai 21.	13 10	
Napoléon III.	Lévis.	do	do 8.	135	85	13 50	Jun 8.	18 50	
Helen	Québec.	do	do 8.	137	17	13 70	Mai 21.	21 70	
Voyageur	Lévis.	do	do 10.	467	293	46 70	Jun 15.	54 70	
Secret	Québec.	do	do 11.	218	137	21 80	Mar 21.	29 80	
St. Andrew	do	do	do 15.	80	51	8 00	Nov. 3.	13 00	
Hector	Lévis.	do	do 23.	182	111	18 20	Jul 17.	23 20	
Reacue	Québec.	do	do 24.	108	41	10 80	Mai 21.	15 80	
St. Louis	do	do	do 28.	153	104	15 30	do 21.	23 30	
Arctic	do	do	do 28.	340	232	34 10	do 3.	42 10	
Gaspé	do	do	Mai 1er.	373	238	37 30	do 21.	45 30	
Advance	do	do	do 3.	199	125	19 90	do 3.	27 90	
Powerful	Lévis	do	do 3.	448	125	44 80	do 21.	49 80	
James McKenzie	Québec.	do	do 5.	89	58	8 90	do 21.	13 90	
Scotchman	do	do	do 5.	495	212	49 50	Jun 23.	57 50	
Napoléon III.	do	do	do 5.	556	340	55 60	Mai 11.	63 60	
City of Quebec	do	do	do 7.	121	77	12 10	Jun 11.	20 10	
National	do	do	do 7.	93	55	9 30	Mai 21.	14 30	
Pointe-Lévis	do	do	do 7.	82	52	8 20	do 31.	13 20	
St. Nicholas	do	do	do 7.	119	76	11 90	Jun 9.	19 90	
Maid of Orleans	Québec.	do	do 7.	199	125	19 90	Mai 22.	27 90	
Hercules	Lévis.	do	do 7.	148	46	14 80	do 22.	19 80	
Tadousac	do	do	do 7.	168	106	16 80	Jun 21.	21 80	
Samsou	do	do	do 7.	38	26	3 80	do 24.	8 80	
New Dominion	Québec.	do	do 10.	159	100	15 90	Mai 11.	23 90	
Lévis	do	do	do 10.	55	37	5 50	do 21.	10 50	
Storm	do	do	do 10.	218	138	21 80	do 29.	29 80	
Port Neuf	do	do	do 11.	152	96	15 20	do 29.	23 20	
Étoile	do	do	do 12.	105	22	10 50	Jul 10.	15 50	
Phoenix	do	do	do 12.	133	26	13 30	Mai 21.	21 30	

No. 1.—NAVIRES A VAPEUR inspectés dans la division de Québec, etc.—Suite.

No. du navire.	Port de l'inspection.	Nom du percepteur	Date de l'inspection.	Tonnage.		Droit de tonnage.	Date du Paiement.	Totaux.	REMARQUES.
				Effectif	Enreg.				
Mars	Québec.	W. Dunscombe	Mai 12.	37	24	3 70	Juin 7.	\$ 8 70	
E. P. Dore	do	do	Juillet 2.	42	26	4 20	Juil 15.	9 20	
Grosse Isle	do	do	do 5.	120	75	12 00	Mai 21.	17 60	
Reindeer	do	do	do 7.	126	64	12 60	Juil 27.	17 60	
Midge.	do	do	do 19.	30	22	3 00	do 21.	8 00	
City	do	do	do 24.	66	42	6 60	do 19.	11 60	
Fairy	do	do	do 29.	28	9	2 80	do 24.	7 80	
Amanda.	do	do	do	10	7	1 00	Oct 6.	6 00	

No. 1.—NAVIRES A VAPEUR inspectés dans la division de la N.-E. et du N.-B., pendant l'année expirée le 31 déc, 1869.

Nom du navire.	Port.	Nom du percepteur	Date de l'inspection.	Tonnage Effectif	Tonnage Enreg.	Droit de tonnage.	Date du Paiement.	Totaux.	REMARQUES.
Conqueror	St. Jean N.B.	B. Robinson	Jan. 8.	146	56	14 60	Jan. 6.	\$ 22 60	
Lion	do	do	Fév. 19.	42	10	4 20	Fév. 18.	9 20	
Conqueror	do	do	Mars 25.	920	660	92 90	Mars 24.	110 90	Ci-devant remorqueur, devenu avec permission steamer à passagers.
Empress	do	do	do 29.	36	7	3 60	do 24.	8 60	
Speck	do	do	Avril 1er.	53	13 86	5 30	Avril 1er.	10 30	
Hercules	do	do	do 2.	36	7 76	3 60	do 9.	8 60	
Speck	do	do	do 3.	102	30	10 20	do 5.	18 20	
Ada G.	do	do	do 6.	29	8	2 90	do 1er.	7 90	
Victor	do	do	do 7.	159	116	15 90	do 7.	23 90	
General	do	do	do 9.	105	77	10 50	do 7.	18 50	
Tiger	do	do	do 10.	77	16	7 70	do 10.	12 70	
Relief	do	do	do 12.	765	552	76 50	do 10.	84 50	
David Weston	do	do	do 13.	47	7	4 70	do 15.	9 70	
Daisy	do	do	do 15.	839	627	83 90	do 15.	91 90	
Rothsay	do	do	do 15.	929	660	92 90	do 15.	100 90	
Empress	do	do	do 15.	621	487	62 10	Mars 24.	70 10	
Fawn	do	do	Mai 10.	244	166	24 40	do 24.	32 50	
M. A. Starr	Halifax N.E.	E. Binney	do 11.	34	17	3 40	Juil 13.	8 40	
Henry Hooven	do	do	do 14.	85	54	8 50	do 13.	13 50	
East Hiding	do	D. McCulloch	do 15.	244	166	24 40	Nov. 17, 68	20 90	
Picton N.E.	do	B. Robinson	do 21.	366	257	36 60	Mai 21.	44 60	
Olive	St. Jean N.B.	do	do 22.	129	72	12 90	Juin 1er.	20 90	
Lady Colbrooke	do	do	do 25.	64	54	6 40	do 1er.	11 40	
Alida	do	do	do 27.	128	77	12 80	Mai 25.	20 80	
Antelope	do	do	do						Après avarie à la coque.

Nom du navire.	Port.	Nom du percepteur	Date de l'inspection.	Tonnage Effectif	Tonnage Enreg.	Droit de tonnage.	Date du Paiement.	Totaux.	REMARQUES.
Bessie B.	do	do	28.	30	9	3 00	Mai 29.	8 90	
Sultan	do	do	do 1er.	184	10	18 40	Juin 1er.	10 00	
Highlander	Fredericton.	T. Robinson	do 3.	109	77	10 90	do 4.	22 40	
Gazelle	do	do	do 4.	250	207	25 00	do 4.	18 90	
Ica Whitlier	do	do	do 5.	49	40	4 90	do 5.	33 00	
Forty Second	do	do	do 7.	25	18	2 50	Payé.		
Mary's Ville	do	do	do 5.	18	15	1 80	Sep. 5 1868		
New Dominion	do	do	do 7.	145	107	14 50	Juin 7.	7 50	
Tobique	do	do	do 7.	37	9	3 70	Avril 28.	6 80	
Dot	St. Jean, N.B.	B. Robinson	do 9.	244	166	24 40	Juin 8.	8 70	
M. A. Starr	Halifax, N.E.	E. Binney	do 11.	671	352	67 10	Juil 5.	32 50	
Empress	St. Jean, N.B.	B. Robinson	do 23.	168	98	16 80	do 20.	75 10	
Neptune	Sydney, C.B.	C. E. Leonard	Juillet 7.	79	39	7 90	do		Payé par les propriétaires.
Hiram Perry	St. Jean, N.B.	B. Robinson	do 12.	502	20	50 20	Juin 29.	12 90	
May Queen	do	do	do				Juin 29.		Non payé. Le percepteur en a été notifié.
Enterprise.	Woodstock, N.B.	Dibble	Juillet 14.	20	20	2 00	Juil 14.	7 00	
Druid	do	do	do				do		
Rothsay Castle	Halifax, N.E.	C. B. McKay	Juillet 27.	177	84	17 70	Mai 27.	25 70	
Mic Mac	Shédac	E. Binney	do 21.	150	102	15 00	Sept. 20.	23 00	
Sir C. Ogle	Halifax, N.E.	do	do 21.	126	76	12 60	do 20.	20 60	
Chebructo	do	do	do 22.	108	65	10 80	do 20.	18 80	
May Flower	do	do	do 23.	142	86	14 20	do 20.	22 20	
Pluto	Picton, N.E.	D. McCulloch	do 23.	86	37	8 60	Juil 9.	13 60	
Princess of Wales	do	do	do 24.	836	630	83 60	Nov. 6.	101 60	
St. Lawrence	do	D. Hannington	do 25.	845	675	84 50	do	92 50	
St. Lincoln	St. Jean, N.B.	B. Robinson	Oct. 4.	87	32	8 70	Sept. 24.	13 70	
Sumbury	do	do	do 9.	184	108	18 40	do 13.	26 40	
George W. Johnson	Yarmouth N.	T. Moberley	do 15.	72	35	7 20	do 15.	12 20	
Neptune	Sydney C.B.	C. E. Sinaud	Nov. 6.	168	98	16 80	Nov. 6.	24 80	
Banshee	N. Sydney C.B.	T. S. Bowen	do 6.	31	33	3 10	do	8 10	
J. C. Harrison	do	C. C. Rigby	do 6.	33	33	3 30	do	8 30	
D. P. Ingraham	Little Glace Bay C.B.	W. W. Brown	do 6.	140	84	14 00	1er.	22 00	
Rothsay Castle	Bataaux Vach's C.B.	C. B. McKay	do 19.	177	84	17 70	Nov. 27.	25 70	
Prince of Wales	Shédac N.B.	B. Robinson	do 1er.	168	68	16 80	Nov. 26.	24 80	
Commerce	St. Jean N.B.	E. Binney	do 4.	314	278	31 40	Déc. 17.	39 40	
Lion	Halifax N.E.	do	do 4.	20	20	2 00	Nov. 3.	7 00	
Alexander Knight	do	do	do 5.	21	21	2 10	Nov. 22.	7 10	N'est pas employé.

No. 2.—Etat du nombre de navires à vapeur ajoutés à la marine de la Puissance pendant l'année expirée le 31 décembre 1869, indiquant leur classe et la force de leurs machines, s'ils sont de bois ou de fer, leur tonnage effectif et leur tonnage enregistré, les lieux où ils ont été construits, les lieux où ils navigent, et à quoi ils sont employés.

Nom du navires.	Force en chevaux	Class.	De bois ou de fer.	Tonnage effectif.	Tonnage enregistré.	Où construit.	Où et à quoi employé.
Ida Whittier	70	Roues à l'arrière.	Bois	250	207	Carleton, N. B.	Steamer à passagers, rivière St. Jean.
Hiram Calvin	67	Roues de ch. côté.	do	370	163	Ile des Jardins	Remorqueur, fleuve St. Laurent.
Rose	7	Hélice.	do	121	93	Kingston	Remorq., riv. Ottawa et fleuve St. Laurent.
R. Anglin	5 5	do	do	105	68	Kingston	Remorqueur, canal Rideau.
Simon Davis	21 0	do	do	24	17	Kingston	Str. à fret et de remorque, lac Ontario.
Kitty Freil	5 1 6	do	do	65	46	Kingston	Remorqueur, canal Rideau.
Cariboo	35 1 0 0	do	do	86	4	Montréal	Remorqueur, entre Montréal et Kingston.
Eclipse	60	Roues de ch. côté.	do	215	33	Montréal	do, entre Montréal et Ottawa.
Ferry	8	Hélice.	do	41	33	Rochester, Etats-Unis	Steamer à fret, Montréal et Halifax.
Fiamborough	70	Roues à l'arrière.	Fer	670	456	Sunderland, Angleterre	Pas de rapports.
Adolphus	43 77	Roues de ch. côté.	Bois	17	7	Inconnu	Remorqueur entre Québec et Montréal.
Hector	75	do	Acier.	503	492	Lévis, Québec	Steamer à passagers, Montréal et Sorel.
Trois Rivières	18 03	do	Bois	50	42	St. Hyacinthe	do do St. Hyacinthe et St. Pie.
Dalhousie	60	Propulseur	do	363	256	Ste. Catherine	Steamer à fret, canal Welland.
Lilly Kerr	30	Remr., trains bois.	do	58	26	Ste. Catherine	Remorq., moulins de Christie, baie Georgienn.
Minnie Hall	24	do	do	48	19	Ste. Catherine	do moulins de Wm. Hall, do
Quail	8 04	Roues de ch. côté.	do	Pas enregistré	Stoney Point, lac St. Clair.	Steamer à passagers, baie Georgienn.	
Minnie F. Parsons	24	Hélice.	do	Pas enregistré	Buffalo, E.-U.	Remorqueur sur le canal Welland.	
Silvester Neelan	23	do	do	46	28	Buffalo, E.-U.	do
Henry Hoover	22	do	do	34 64	17	Philadelphie, E.-U.	do Halifax.
Alida	30	do	do	64	54	Philadelphie, E.-U.	Remorqueur à hélice, baie de Fundy.
M. A. Starr	32 88	do	do	244 32	166 14	Angleterre	Cabotier à passagers, Nouvelle-Ecosse.
Hiram Ferry	23 67	do	do	79 63	39 89	New-York, E.-U.	Remorqueur à hélice, baie de Fundy.
May Queen	60	Roues de ch. côté.	do	502 27	136	Carleton, N. B.	A passagers, rivière et G. Lac.
G. W. Johnson	30	Hélice	do	314 01	278 32	Yarmouth, N.-E.	Remorqueur à hélice, havre d'Yarmouth.
Commerce	56	do	Per			Angleterre	A passagers et à fret, Nouvelle-Ecosse et Etats-Unis.

Essex	67 68	Roues de ch. côté.	Bois	31	Incon-	Lac du Bras d'or	Traverseur au port de Sydney.
J. C. Harrison	20	Hélice.	do	33 22	nu.	Etats-Unis	Remorqueur bas de la baie Glacée, C.B.
D. P. Ingraham	33 39	do	do	140 60	23	Etats-Unis	do baie aux Vaches, C.B.
Clara M. Carter	20	Remorq. à hélice.	do	29	33	Buffalo, E.-U.	do de port, Port Colbourne.
Bob Hackett	18 69	do	do	53	33	Amherstburg, Ontario	do de la rivière Déroit.
Isabella	9 24	do	do	43	Non	Lac Keswick, Simcoe	do de trains de bois, lac Simcoe.
Norfolk	25	Roues à palettes	do	43	enreg.	Hamilton	Navigant sur la côte nord du lac Erité.

34 steamers ont été ajoutés à la marine de la Puissance pendant l'année, représentant un tonnage enregistré de 2,991 tonneaux ; en 1868 il y en avait eu 39, dont le tonnage réuni était de 2,794 tonneaux.

No. 3.—MÉCANICIENS de bateaux à vapeur.—Examens et renouvellements pendant le trimestre expiré le 31 mars 1869; classe des mécaniciens, leur résidence, année de leur premier examen, nombre de leurs renouvellements, nom du steamer sur lequel ils ont servi en dernier lieu, par qui examinés, date du certificat et montant du droit.

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien.	Classe de l'aide-mécanicien.	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
M. H. Catline	2e.		1866	3	Niagara	Metamora	Bureau.	Mars 1er	\$ 1 00
John Ervingham	1ère		1869		Toronto	Maid of Kent, Angletarre	Risley	do 6	5 00
Thomas Stanton	1ère		1869		Orillia	Carilla	Risley	do 16	5 00
Fred Drewsberry	2e.		1862	7	Kingston	Forest	Befort	do 22	5 00
Henry Brulle	2e.		1869	4	Sorel	Remorqueur Montréal.	Bureau.	Février 10	1 00
Antoine St. Martin	3e.		1865		Québec	Rivière du Loup	do	do 10	1 00
Charles Frechette	3e.		1860	9	Sorel	Aid	do	Mars 8	1 00
Pierre Toin	2e.		1867	2	St. Jean, N. B.	Lion	do provincial	Février 23	1 00
John Knox	2e.		1869	Irelie.	St. Jean, N. B.	Hercules	William M. Smith.	do 23	5 00
H. J. McAfre	2e.		1869	do	St. Jean, N. B.	Speck	Bur. de l'In. b. à v.	Mars 27	5 90
Hugh Boice	2e.		1860	9	Sorel	Hope.	do	do 3	1 00
Francis Henderson	2e.		1860	7	Sorel	Non employé	do	do 3	1 00
Labe Terrien	3e.		1860						

No. 3.—MÉCANICIENS de bat. à vap.—Examens et renouvellements pendant le trimestre expiré le 30 juin 1869, etc.—*Suite.*

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien.	Classe de l'aide-mécanicien.	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
William Leclerc	3e.		1868	1	Sorel	Mécanicien de moulin.	Bureau.	Mai 3	1 00
John Fortin	3e.		1861	8	Sorel	Relief	do	do 3	1 00
Oliver Lamotte	3e.		1864	5	Sorel	City	do	do 3	6 00
Pierre Bielt	3e.		1869	Irelie.	Sorel	Rover	Befort.	do 3	6 00
Elie Dulac	3e.		1869	do	Sorel	Whitehall	Befort.	do 3	6 00
Joseph Denis	3e.		1869	do	Sorel	Hope	Befort.	do 3	6 00
Narferre Gillot	2e.		1869	do	Sorel	Rocket	Befort.	do 3	6 00
Charles Henderson	1ère		1869	do	Kingston	Davidson & Doran	Taylor	do 8	1 00
William Robinson	3e.		1867	2	Kingston	William Addamson	Risley	do 22	2 00
Thomas Elliott	3e.		1869	do	Toronto	Remorqueur Niagara.	Risley	do 25	1 00
Alexander Sheridin	3e.		1869	do	Cobourg	Godchaux et Worts.	Risley	do 25	1 00
James Clarke	2e.		1868	1	Toronto	E. Leblanc	Risley	do 25	5 00
Charles Hood	2e.		1868	1	Toronto	Ch. du Richelieu	Risley	do 25	5 00
Pierre Leblanc	1ère		1868	9	Sorel		Bureau.	juin 1er	1 00
Pierre Lamotte	2e.		1860					do 1er	1 00

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien.	Classe de l'aide-mécanicien.	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
Francis Nclairre	1ère		1869	Irelie.	Sorel	Capitaine Smith	Befort.	Avril 27	1 00
Charles Clement	3e.		1869	do	Sorel	Sincennes et McNaughton	Befort.	Mai 5	1 00
Poirique Charland	3e.		1869	do	Ste. Julie	Capitaine Truman	Befort.	Avril 29	1 00
Joseph Niquette	1ère		1869	do	Burlington	Capitaine Truman	Risley	Mai 12	5 00
Andrew Lambert	1ère		1869	do	Toronto	Bouquet	Risley	do 3	5 00
Andrew K. Harris	1ère		1869	do	Toronto	St. Montreal	Befort.	do 15	1 00
Joseph Neven	Cond. "Castor"		1869	do	Sorel	Ogenah	Bureau	do 16	1 00
Henry Stranderick	2e.		1862	7	Lindsay	Ranger	do	do	1 00
Ansil Mills	Cond. H. P.		1865	4	Lindsay	Novelty	do	do	1 00
John Stevens	Cond. H. P.		1867	4	Bobcagegon	Victoria	do	do	1 00
George Munro	3e.		1865	4	Lindsay	Auncun	do	do	1 00
William Haworth	3e.		1865	1	Lindsay	Auncun	do	do	1 00
George Crandell	3e.		1860	9	Lindsay	Auncun	do	do	1 00
James Power	2e.		1869	do	Lindsay	Premier employé	Risley	do	1 00
Henry Thurston	3e.		1869	do	Port Perry	Bruno	Taylor	do 3	1 00
Edward Beaubien	3e.		1869	do	Kingston	T. F. Parke	Risley	do 19	1 00
Thomas Drysdale	3e.		1869	do	Détroit	Lady Head	Bureau	do 23	2 00
Christopher Robinson	3e.		1869	do	Québec	Capitaine Porte	do	do 25	1 00
Archibald Ritchie	1ère		1867	2	Kingston	H. Horn	Wm. M. Smith	Mai 14	1 00
George Webber	1ère		1868	1	Halifax, N. E.	Sir C. Ogle	Wm. M. Smith	do	1 00
John Gossip	3e.		1869	do	Halifax, N. E.	R. Simonds	Wm. M. Smith	do	1 00
Thomas Roach	3e.		1869	do	Halifax, N. E.	Auncun	Wm. M. Smith	do	1 00
William Fleming	3e.		1869	do	Halifax, N. E.	Gazelle	Wm. M. Smith	juin 4	1 00
Andrew Muirhead	2e.		1869	do	Fredéricton, N. B.	New Dominion	Wm. M. Smith	do 8	1 00
William Bell	2e.		1869	do	Fredéricton, N. B.	Hamperor	Wm. M. Smith	do 17	1 00
A. Munroe	3e.		1869	do	St. Jean, N. B.	Alpha	Wm. M. Smith	do 22	1 00
John Quackenbush	3e.		1868	do	Toronto	Algona	S. Risley	do 25	1 00
George Munro	1ère		1866	3	Glencoe	Young Lion	Bureau	do 22	1 00
Eldridge Jessie	3e.		1869	do	Port Daulousie	Algona	do	do	1 00
Pierre Audette	3e.		1869	do	Glencoe	Remorqueur, Little Eva.	S. Risley	Avril 1er	1 00
Gorton James	1ère		1869	do	Toronto	do Alliance	Bureau	juin 1er	1 00
Garry Alfred	1ère		1869	do	Québec	J. McLeod	S. Risley	Avril 14	1 00
John Craddock	1ère		1869	do	Montréal	A. Cantin	S. Risley	do	1 00
Charles Marceaux	3e.		1869	do	Détroit	Capitaine Weston	S. Risley	do	1 00
John Hay	3e.		1869	do	Détroit	Samuel Allen	S. Risley	do	1 00
Hugh Doherty	3e.		1869	do	Détroit	Capitaine Wright	Bureau	do 15	1 00
William Cunningham	3e.		1869	do	Toronto	Capitaine Hall	S. Risley	do 19	1 00
John Spilman	Cond. de remorq.		1869	do	Hamilton	Capitaine Miller	S. Risley	do	1 00
Thomas Hindman	Navire à hélice.		1869	do	Tonawanda	N. P. Sprague	S. Risley	do	1 00
John Stevens	2e.		1867	2	Toronto	Jacra S. Phip	S. Risley	do	1 00
					Bobcagegon	Novelty	Bureau	juin 8	1 00

No. 3.—MÉCANICIENS de bat. à vap.—Examens et renouvellements pendant le trimestre expiré le 30 sept., 1869, etc.—Suite.

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien.	Classe de l'aide-mécanicien.	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
Isaac Davis	1ère	1ère	1861	8	Chatham	Remorqueur Bella Taylor	Bureau	Juillet 1er	1 00
Robert Fay	3e	1ère	1869	Irelie.	Toronto	City of Toronto	S. Risley	do	1 00
William Pihlott	3e	1ère	1866	3	Bell Ewart	do	Bureau	do	1 00
David Magden	3e	1ère	1867	2	Kingston	do	do	do	1 00
Isaac Jameson	3e	1ère	1869	Irelie.	Québec	Remorqueur Anglin	J. Taylor	do	1 00
Michael Lapointe	3e	1ère	1869	do	do	Fire Fly	J. Samson	do	1 00
Walter Hunter	3e	1ère	1865	5	Wallaceburg	Héro	Bureau	do	1 00
John Booth	2e	2e	1869	Irelie.	Wallaceburg	River King	S. Risley	do	1 00
George Smith	2e	2e	1869	do	Ottawa	Sweepstakes	Bureau	do	1 00
Francis Vincent	2e	3e	1860	9	Wallaceburg	do	Bureau	Août 13	1 00
Thomas Corrigan	2e	3e	1868	2	Ottawa	do	do	do	1 00
James Fitzpatrick	2e	3e	1865	4	Pembroke	do	do	do	1 00
John Munro	2e	3e	1860	9	Kingston	Victoria	do	do	1 00
Thomas Madden	2e	3e	1864	5	Lindsay	Capitaine Smith	do	do	1 00
George Haddow	2e	3e	1869	Irelie.	St. Jean, N.-B.	Hercules	do	do	3 00
Hugh Boice	2e	2e	1869	do	do	Examen local confirmé	do	do	1 00
H. E. Tapley	2e	2e	1869	do	do	Remorqueur Tiger	Bureau	do	1 00
T. C. Cumming	2e	2e	1869	do	do	do	do	do	1 00
John Knox	2e	2e	1868	2	do	Lion	do	do	1 00
Alexander McMurray	2e	2e	1869	1	do	Str. à passagers Olive	do	do	1 00
B. Porter	2e	2e	1869	1	do	David Weston	do	do	1 00
John Bell	3e	2e	1869	1	do	Remorqueur Sultan	do	do	1 00
Hugh J. McAfre	1ère	1ère	1869	Irelie.	do	do	do	do	1 00
Michael McAllen	2e	1ère	1869	1	do	Str. à pass. Prince of Wales	do	do	1 00
Edward McAlcey	1ère	1ère	1869	1	do	Lady Colbrooke	do	do	1 00
H. A. Hathaway	1ère	1ère	1869	1	do	do	do	do	1 00
William John Pratt	1ère	1ère	1869	Irelie.	St. Jean	Remorg. Hiram Perry	do	do	6 00
Robert McQuinn	1ère	1ère	1869	1	do	do	do	do	1 00
J. B. Sinclair	2e	1ère	1869	1	do	Str. à pass. Rotheray	do	do	1 00
Peter Sinclair	2e	1ère	1869	1	do	do	do	do	1 00
Robert McEwing	2e	2e	1869	1	do	Remorqueur Victor	do	do	1 00
Alexander Wilson	1ère	1ère	1869	Irelie.	do	Str. à pass. Emperor	do	do	1 00
William Robson	3e	3e	1869	1	do	Remorqueur Dot.	do	do	5 00
John Welsh	2e	2e	1869	1	do	do	do	do	5 00
James Wilson	2e	2e	1869	1	do	de mécanicien de sifflet d'alarme à vapeur	Bureau	do	1 00
Alexander Eddy	1ère	1ère	1869	1	St. Jean	Str. à passagers Emperor	do	do	1 00
Charles Cox	1ère	1ère	1869	1	do	Fawn	do	do	1 00
Dameau Gunn	1ère	1ère	1869	1	do	Empress	do	do	1 00

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien.	Classe de l'aide-mécanicien.	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
John Ross	1ère	1ère	1869	2	St. Jean	Remorqueur Conqueror	do	Août 28	1 00
John Carrick	1ère	1ère	1869	1	do	do	do	do	1 00
T. E. Porter	1ère	1ère	1869	1	do	do	do	do	1 00
W. B. Mayo	1ère	1ère	1869	1	do	do	do	do	1 00
Alexander Chan	1ère	1ère	1869	1	do	do	do	do	1 00
Justus Gill	2e	3e	1869	1	Woodstock	do	William Smith	do	1 00
Bradford Webber	2e	1ère	1869	1	Lincoln, E.-U	do	Bureau	do	1 00
William Elliott	3e	1ère	1869	1	Fredericton	Tobique	do	do	1 00
Thomas Roach	3e	1ère	1869	1	do	Highlander	do	do	6 00
J. Austin Gill	3e	1ère	1869	1	do	Gazelle	do	do	6 00
William Fleming	2e	1ère	1869	do	do	New Dominion	do	do	1 00
John Matthews	2e	1ère	1869	1	do	Marys Ville	do	do	1 00
S. H. Gill	1ère	1ère	1869	1	do	Lda Whittier	do	do	1 00
P. Stevenson	2e	1ère	1869	Irelie.	St. Jean	Forty Second	do	do	5 00
Abraham Pearce	2e	1ère	1869	1	Halifax	Halifax Ferry	do	Septembre 2	1 00
Andrew Muirhead	2e	1ère	1869	Irelie.	do	M. A. Starr	do	do	5 00
John Gossip	1ère	1ère	1869	do	do	M. A. Starr	do	do	5 00
Archibald Ritchie	1ère	1ère	1869	do	do	Henry Hooven	do	do	5 00
George Webber	3e	3e	1869	1	do	Sir Charles Hogan	do	do	1 00
William Morton	2e	3e	1869	1	do	Chebucto	do	do	1 00
Edward Griffin	2e	3e	1869	1	do	Remorqueur Lion	do	do	1 00
William Sweeton	2e	3e	1869	1	Pictou	do	do	do	1 00
James Webster	2e	3e	1869	1	do	May Flower	do	do	1 00
Angus McDonald	2e	3e	1869	Irelie.	Pictou	Dragon	do	do	5 00
John Ancheson	2e	3e	1869	1	Pictou	do	do	do	5 00
William Pearce	3e	3e	1869	1	Pictou	Employé sur chem. de fer	do	do	1 00
Michael Fortier	1ère	1ère	1869	Irelie.	Halifax	Mic Mac	do	do	5 00
Francis Thivierge	3e	1ère	1869	do	Pointe Lévis	Remorqueur Marguerit	do	do	6 00
Femalous Roy	3e	1ère	1869	do	Pointe Lévis	do	do	do	6 00
Michael Flemand	2e	2e	1869	do	St. Valier	Ferry Notre Dame	do	do	5 00
Oliver Langlois	2e	3e	1869	do	Pointe Lévis	Remorqueur John Bull	do	do	5 00
Thadde Beaubien	2e	3e	1869	do	Pointe Lévis	do	do	do	5 00
Désiré Jourdain	2e	3e	1869	1	Champlain	Str. à passag. St. George	do	do	5 00
Zefrin Arélin	1ère	N'est pas classé.	1869	1	Québec	do	do	do	5 00
William Barbour	1ère	1ère	1860	9	do	Napoléon	do	do	1 00
Edward Sin th	3e	1ère	1863	7	Québec	Napoléon	do	do	1 00
Pierre Lacroix	3e	1ère	1867	3	Champlain	Remorqueur Québec	do	do	1 00
Louis Frechette	3e	1ère	1860	10	do	Québec	do	do	1 00
X. Lefrmer	2e	2e	1860	10	St. Nicolas	do	do	do	1 00
Joseph Tanguay	2e	2e	1860	10	St. Antoine	do	do	do	1 00
Joseph Claven	2e	2e	1860	10	St. Jervais	do	do	do	1 00
Simeon Thémault	Thrid	1ère	1860	10	Port Neuf	Remorqueur Hero	do	do	1 00
Urban Lacroix	2e	1ère	1860	10	Pointe Lévis	Str. à passagers Eugénie	do	do	1 00
Augustin Côté	3e	1ère	1860	10	St. Jean	Str. à passagers Helen	do	do	1 00
Charles Echenburg	3e	1ère	1868	2	Pointe Lévis	do	do	do	1 00
Damasé Dion	3e	1ère	1868	1	Pointe Lévis	do	do	do	1 00
Usebe Honde	1ère	1ère	1869	1	Pointe Lévis	Employé dans un moulin	do	do	1 00
Edward Many	1ère	1ère	1860	3	Pointe Lévis	Remorqueur Minty	do	do	1 00
J. D. Fenigan	1ère	1ère	1867	3	Québec	Str. à passagers Ranger	do	do	1 00
Thomas Poliquain	1ère	1ère	1860	10	Pointe Lévis	do	do	do	1 00

No. 3.—MÉCANICIENS de bat. à vap.—Examens et renouvellements pendant le trimestre expiré le 30 sept., 1869, etc.—*Suite.*

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien.	Classe de l'aide-mécanicien.	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
Prosper Pychet	3e		1868	2	Port Neuf	Str. à passagers Rescuer	Bureau	Septembre 13	1 00
Michel Fréchette	2e		1860	10	St. Nicolas	do St. George.	do	do	1 00
Norbert Poire	3e		1860	10	Lévis	Remorqueur Grosse Isle.	do	do	1 00
Stephen Carrott	1ere		1860	10	Québec	Lady Head	do	do	1 00
Ubalde Lamotte	3e		1867	3	St. Antoine	Remorqueur L'Aigle	do	do	1 00
Isidore Tanguay	3e		1868	2	Lévis	City of Quebec	do	do	1 00
Joseph Rolph	3e		1867	3	Québec	Lady Head	do	do	1 00
Dumas Dussiné	2e		1860	10	Lévis	Remorqueur Alliance	do	do	1 00
Théof Lacroix	2e		1860	10	St. Jean.	do Etoile.	do	do	1 00
Hercule Arcand	2e		1860	10	Lévis	Port Neuf	do	do	1 00
Louis Durocher	2e		1869	1re lic.	Québec	Armand	do	do	5 00
Cicéphas Roger	3e		1869	do	Lévis	Rescuer	do	do	5 00
Ferdinand Piché	N'est pas classé.		1869	do	Port Neuf	Str. à passagers Queen	do	do	5 00
Germain Côté	1ere.		1869	do	Lévis	do Voyageur	do	do	5 00
Bartholomew Houde	3e.		1867	do	St. Adolmin	Remorqueur Berthier	do	Septembre 14	5 00
Isa Lemaie	N'est pas classé.		1869	do	Lévis	do E. P. Dore.	do	do	5 00
Pierre Langevin	3e.		1869	10	Lévis	do Rescuer.	do	do	5 00
Phidime Carbonneau	2e.		1860	10	Lévis	Non employé	do	do	5 00
Joseph Lemieux	3e.		1868	5	Lévis	Powerful	do	do	5 00
John Bolchie	1ere.		1865	5	Lévis	Remorqueur Fairy	do	do	5 00
Joseph Woot	1ere.		1867	3	Deschambaud	do Amada.	do	do	5 00
Théof Paynin	2e.		1869	1re lic.	Champlain	do St. Rock.	do	do	5 00
Joseph Fugère	3e.		1869	do	Lévis	Str. à passagers Clyde	do	do	5 00
Louis Moreau	3e.		1867	do	Lotbinière	Remorqueur Storm.	do	do	5 00
Rémis Lord	2e.		1869	do	Lévis	St. George.	do	do	5 00
François Dion	1ere.		1860	10	Lévis	Str. à passagers Advance.	do	do	1 00
Jean B. Terriault	1ere.		1860	10	Lévis	do Clyde	do	do	1 00
Victor Filteau	3e.		1860	10	Lévis	Sciérie	do	do	1 00
Louis Gagnon	3e.		1860	10	Lévis	Remorqueur Tadman.	do	do	1 00
Joseph Filteau	1ere.		1860	10	Lévis	Str. à passagers Hercules.	do	do	1 00
Octave Filteau	2e.		1860	10	Lévis	Inar Stevens	do	do	1 00
Ben. Filteau	1ere.		1860	10	Lévis	Str. à passagers Express.	do	do	1 00
Joseph Lapointe	2e.		1860	10	Lévis	Traversier Lévis	do	do	1 00
Siméon Delisle	2e.		1864	6	Lévis	do P. Lévis.	do	do	1 00
Narcisse Gagnon	3e.		1860	3	St. Nicolas	Scotchman	do	do	1 00
Toussaint Theriault	3e.		1867	3	Lévis	Mackenzie.	do	do	1 00
Honoré Bolduc	3e.		1860	10	Lévis	National	do	do	1 00
Louis Lamotte	2e.		1863	3	St. Nicolas		do	do	1 00

23

Ignace St. Pierre	3e		1869	10	Lévis	Maid of Orleans	do	do	00
Michel Aubin	2e		1860	10	St. Nicolas	St. Nicolas	do	do	00
Matias Lema	3e		1860	10	St. Antoine	St. Antoine	do	do	00
Edmond Lafleur	3e		1860	10	St. Antoine	St. Antoine	do	do	00
Xavier Garneau	2e		1860	10	St. Antoine	Lotbinière	do	do	00
John Campbell	2e		1868	1re lic.	Québec	Gaspé	do	do	00
Théophile Dion	2e		1869	1	Québec	Arcac.	do	do	00
Léoh Demers	2e		1868	1	Québec	Maid of Orleans	do	do	00
William Moreau	2e		1869	10	St. Apollinaire	Remorq. Lake St. Peter.	do	do	00
Philiibert Daigneau	2e		1869	1re lic.	St. Apollinaire	Ancun.	do	do	00
Michel Dion	2e		1869	10	Lévis	Traversier Québec	do	do	00
Eugène Costin	1ere.		1867	3	Lévis	Remorq. E. P. Dore.	do	do	00
William Clark	2e		1860	10	Québec	Ancun	do	do	00
François Lepage	2e		1860	10	Québec	Powerful	do	do	00
François Lavallée	3e		1860	10	Lévis	Secret.	do	do	00
Rémi St. Hilaire	1ere.		1869	1	Lévis	Remorqueur Kate.	do	do	00
Joseph Lapointe	1ere.		1869	1	Lévis	Maro	do	do	00
Thalot Golic	3e		1867	3	Lévis	City	do	do	00
Napoléon Ouellet	2e		1869	1	Lévis	M. Stevenson	do	do	00
Victor Charland	3e		1869	1	St. Jean.	Remorqueur Advance	do	do	00
Elise Rousseau	3e		1860	10	St. Apollinaire	do John Bull.	do	Septembre 15	1 00
Joseph Maurice	3e		1860	10	Lévis	do New Dominion	do	do	1 00

Montréal, 16 septembre 1869.									
William Smith	1ere.		1860	10	Sorel	Str. à passagers Rockett.	do	Septembre 16	1 00
Thomas Ryan	2e		1860	10	Montréal	do P. of Wales	do	do	1 00
George Pangborn	1ere.		1861	9	Lachine	Incois	do	do	1 00
William Armstrong	2e		1864	6	Montréal	Shicklma	do	do	1 00
N. T. Terriault	3e		1860	10	Milton	Remorqueur Boston	do	do	1 00
Jérôme Paynetic	2e		1860	10	Montréal	Str. à pass. La Prairie	do	do	1 00
J. B. Mahier	1ere.		1860	1	Perthier	do Aurora.	do	do	1 00
Alfred Roy	1ere.		1868	2	Lévis	Remorqueur Rapid	do	do	5 00
Nazaire Lamotte	2e		1869	1re lic.	Québec	Str. à passagers Aurora.	do	do	5 00
W. Baptiste Daoust	3e		1865	4	Montréal	Str. à fret Ottawa.	do	do	5 00
Honoré Brunet	2e		1869	4	Lachine	Remorqueur Charlooth.	do	do	5 00
William Webster	2e		1866	4	Montréal	N'est pas employé	do	do	5 00
Michel Lapointe	3e		1869	1re lic.	Lévis	Remorqueur Mackenzie.	do	do	1 00
E. Champagne, fils	3e		1867	3	Montréal	do Fashion	do	do	1 00
E. Champagne, père	2e		1865	5	Beauharnois	St. Helen.	do	do	5 00
James Alexander	2e		1867	3	Sorel	Beaver	do	do	5 00
William Leclair	3e		1864	6	Trois-Rivières	N'est pas employé	do	do	1 00
Olivier Lamotte	3e		1860	10	Québec	Maid of Canada	do	do	1 00
Wilbrod Lacroix	2e		1864	6	Sorel	Remorqueur Star	do	do	1 00
Matthew Ducase	2e		1860	10	Sorel	Str. à pass. Ryves du Loup	do	do	1 00
Jean B. Couture	3e		1860	10	Sorel	Remorqueur Prescott	do	do	1 00
Pierre Trempe	3e		1860	10	Sorel	Str. à pass. Fire Fly	do	do	1 00
Raphael Lussier	2e		1860	6	Sorel	do Richelieu	do	do	1 00
Samuel Quig	2e		1862	8	Sorel	Remorqueur King Bird	do	do	1 00
Pierre Melotte	3e		1861	9	Rivière-du-Loup		do	do	1 00

237

No. 3.—MÉCANICIENS de bat. à vap.—Examens et renouvellements pendant le trimestre expiré le 30 sept. 1869, etc.—*Suite.*

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien:	Classe de l'aide-mécanicien	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
Louis Riendeau	3e		1864	9	Sorel	Remorqueur Castor	Bureau	Septembre 16	1 00
Antoine St. Martin	2e		1860	8	Sorel	Str. à pass. Riv're du Loup	do	do	1 00
Disigisme Query	1ere		1862	10	Sorel	Union	do	do	1 00
Jean Sanderson	3e		1865	5	Sorel	do	do	do	1 00
Placide Robert	3e		1860	10	Québec	N'a pas été employé	do	do	1 00
Pierre Gauthier	3e		1861	9	Sorel	Remorqueur St. Mary	do	do	1 00
Augustin Lafleur	2e	1ere	1860	10	Sorel	Str. à pass. Terrebonne	do	do	5 00
James Gigué	Limité		1869	1	Kingston	do Pridé	do	do	5 00
Narcisse Barbelle	Limité		1869	1	Sorel	Str. à pass. Trois-Rivières	do	do	5 00
X. Jean Marie	Limité		1869	1	Kingston	Rocket	do	do	5 00
William F. Robinson	Limité		1869	1	Kingston	Remorqueur Dandy	do	do	5 00
John Arcand	Limité		1869	1	Sorel	Str. à pass. Québec	do	do	1 00
Edward Francoeur	3e	2e	1867	3	Lachine	do Royal	do	do	1 00
Pierre Bevar	3e		1861	9	Sorel	Remorqueur Berthier	do	do	1 00
Louis Lacombe	3e		1860	10	Trois-Rivières	do Mademoiselle	do	do	1 00
Louis Lacroix	3e		1864	6	Sorel	do Topsy	do	do	1 00
Pierre Ellenburg	3e		1861	9	Sorel	Remorqueur Montréal	do	do	1 00
Peter Dunn	1ere		1860	9	Sorel	do Montréal	do	do	1 00
Muchet Terrais	2e		1860	10	Trois-Rivières	Nul	do	do	1 00
François Lacroix	3e		1864	6	Trois-Rivières	Nul	do	do	1 00
Robert Pangborn	3e		1860	10	Sorel	Remorqueur Albert	do	do	1 00
Maxime Clément	1ere		1860	10	Sorel	Str. à pass. T. Revens	do	do	1 00
X. Charbonneau	2e		1864	6	Sorel	do Québec	do	do	1 00
S. B. Matte	3e		1865	7	Sorel	Remorqueur Canada	do	do	1 00
Edouard Denis	3e		1860	10	Sorel	Str. à pass. Québec	do	do	1 00
Alfred Charbonneau	1ere		1860	10	Montréal	do Dagenaw	do	do	1 00
John Burton	1ere		1866	4	Chateauguay	do Salisbury	do	do	1 00
Charles Gung	3e		1860	10	Sorel	do Canada	do	do	1 00
James Gung	2e		1860	10	Sorel	do Rocket	do	do	5 00
John Matte	2e	1ere	1869	1	Sorel	Remorqueur Montréal	Bureau	Octobre 6	5 00
François Belair	Limité		1869	2	Sorel	do	do	do	5 00
Francis Alard	2e		1869	2	Sorel	Remorqueur Star	Bureau	Octobre 18	1 00
Henry Brille	3e		1865	5	Wellington Sq.	Str. à fret Arctic	do	do	1 00
Alexander Thibodeau	2e		1860	10	Montréal	Str. à pass. Huron	do	do	1 00
James Sharpe	2e		1860	10	Burlington	Remorqueur J. Tyler	do	do	1 00
Moïse Roy	2e		1860	10	Cap. L. Madaline	Str. à pass. Huron	do	do	1 00
Samuel Rogers	2e		1869	1	do	do	do	do	5 00
Francis Roy	2e		1869	1	do	do	do	do	5 00

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien:	Classe de l'aide-mécanicien	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
Moïse Laporte	3e		1863	2	Montréal	Str. à passagers Osprey	Bureau	Octobre 18	1 00
Edmond Dettair	3e		1861	8	Sorel	Remorqueur Plover	do	do	1 00
Raphaël Chevrier	2e		1864	9	Sorel	do Messenger	do	Janvier 1er	1 00
François Lefevre	3e		1861	6	Sorel	do	do	do	1 00
Labbé Thérien	3e		1860	10	Sorel	S. à passagers Mashinongé	do	do	1 00
Alfred Yimac	3e		1860	10	Montréal	Capitaine du Messenger	do	do	1 00
Ann Grimand	2e		1860	10	Longueuil	Str. à passagers Beaver	do	do	1 00
Augustin Lizotte	2e		1869	1	Lachine	Traverseur Longueuil	do	do	1 00
J. B. Potras	3e		1869	1	Kingston	Remorqueur Snow Bird	do	do	1 00
David Donelly	3e		1863	7	Montréal	do Passport	do	do	1 00
George Minish	2e		1862	8	Montréal	do	do	do	1 00

Agourné à Montréal, samedi, 18 septembre 1869.

Ottawa, 21 septembre 1869.									
Eli Bell	3e		1863	7	Lachine	Str. à passagers Alliance	do	do	1 00
D. Sabourin	1ere		1869	1	Portage du Fort	do	do	do	5 00
George V. Stroud	3e		1863	7	Portage du Fort	Surintendant	do	do	2 00
Ambroise Poullet	3e		1863	7	Aylmer	Remorqueur Monitor	do	do	2 00
James Dunigan	2e		1861	9	Prescott	Str. à passagers A. Lison	do	do	2 00
Augustin Vallé	3e		1869	1	Montréal	do Alliance	do	do	5 00

22 septembre 1869.									
Robert Holliday	1ere		1869	1	Prescott	do	do	Septembre 22	5 00
Patrick J ardin	2e		1869	1	Port du Fort	Str. à fret Oregon	do	do	5 00
John Dunningan	2e		1863	7	Prescott	do	do	do	1 00
Charles Ross	3e		1869	1	Renfrew	do	do	do	5 00
David McLean	3e		1869	1	Aylmer	Str. à passagers Almonte	Fessenden	Janvier 1er	7 00
Nathaniel Drew	1ere		1869	1	Chateauguay	Remorqueur Nora	do	do	5 00
William Black	1ere		1867	8	Sorel	Athenian	Bureau	do	1 00
Alexis Ducharme	3e		1867	8	Montréal	Remorqueur Mack	do	do	2 00
Antoine Racicot	2e		1867	3	Kingston	do Victoria	do	do	5 00
Pierre Lemoine	2e		1867	3	Montréal	do Prescott	do	do	1 00
Water Scott	2e		1867	1	Montréal	do Atlas	do	do	5 00
Thomas McElvey	3e		1867	1	Ottawa	do Alexandra	do	do	5 00
Louis Asselin	3e		1865	5	Sorel	do Otter	do	do	1 00
Noël Beaudet	3e		1865	5	Ottawa	S. à passag. Q. Victoria	do	do	5 00
William McGowen	2e		1869	1	Ottawa	do	do	do	5 00
Clément Montville	Limité		1869	1	Ottawa	Remorqueur St. Louis	do	do	5 00
William Fréchette	2e		1869	1	Ottawa	do	do	do	5 00
William Rogers	3e		1869	1	Pembroke	Str. à passagers Pontiac	do	do	5 00
Terrance Raney	3e		1869	1	Aylmer	Remorqueur Monitor	do	do	5 00
Léon Chartier	3e		1869	1	Aylmer	do	do	do	5 00

Kingston, samedi, 25 septembre 1869.

Michael McFaul	3e		1865	5	Kingston	Norseman	do	Janvier 1er	1 00
James Maxwell	Limité		1869	1	Chateauguay	S. à passagers St. Helen	do	do	5 00
William Derry	1ere		1869	1	Kingston	do	do	do	5 00

No. 3.—MÉCANICIENS de bat. à vap.—Examens et renouvellements pendant le trimestre expiré le 30 sept. 1869, etc.—*Suite.*

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien.	Classe de l'aide-mécanicien.	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
James Davis.....	1ère		1865	5	Kingston.....	Remorqueur Wales.....	Bureau.....	Janvier 1er.....	1 00
John Purcell.....	3e	3e	1869	1re lic.	Elgin.....	do Francis.....	do.....	do.....	5 00
Thomas Hickey.....	1ère	1ère	1868	2	Ile des Jardins.....	Str. à fret Colonist.....	do.....	do.....	5 00
John B. Thomas.....	3e	3e	1869	1	Brockville.....	Traversier Bruce.....	do.....	do.....	5 00
Jacob Matthews.....	2e	2e	1869	1re lic.	Kingston.....	M. Robinson.....	do.....	do.....	5 00
Patrick Flanagan.....	3e	3e	1869	do	Kingston.....	Norseman.....	do.....	do.....	5 00
Isaac Janson.....	1ère	1ère	1869	do	Kingston.....	Str. à fret Anglin.....	do.....	do.....	5 00
Edward Marchand.....	2e	2e	1864	6	Kingston.....	S. à passagers C. of Ottawa.....	do.....	do.....	5 00
John Arnold.....	2e	2e	1869	1re lic.	Kingston.....	do Pierrepont.....	do.....	do.....	5 00
George Simmons.....	2e	2e	1869	do	Kingston.....	Remorqueur Swan.....	do.....	do.....	5 00
William Johnston.....	3e	3e	1864	6	Ile des Jardins.....	C. Ereck.....	do.....	do.....	1 00
William McManus.....	2e	2e	1865	5	do.....	Remorqueur Wellington.....	do.....	do.....	1 00
James Hickey.....	2e	2e	1862	8	do.....	do William.....	do.....	do.....	1 00
John Miller.....	2e	2e	1865	5	do.....	do American.....	do.....	do.....	1 00
Thomas Smith.....	3e	3e	1862	8	do.....	do Highlander.....	do.....	do.....	1 00
James Allen.....	2e	2e	1869	1	do.....	do do America.....	do.....	do.....	1 00
John Smith.....	3e	3e	1869	1	do.....	do Highlander.....	do.....	do.....	1 00
Thomas Corrigan.....	3e	3e	1867	3	do.....	do Kilty Freel.....	do.....	do.....	1 00
John Booth.....	2e	2e	1861	9	Dundas.....	Argyle.....	do.....	do.....	1 00
James Gillie.....	3e	3e	1868	1	Ile des Jardins.....	Remorq. H. A. Calvin.....	do.....	do.....	1 00
Francis Munroe.....	2e	2e	1862	8	do.....	do Hercules.....	do.....	do.....	1 00
Charles Goyette.....	2e	2e	1868	1	do.....	do Wellington.....	do.....	do.....	1 00
F. Theriault.....	2e	2e	1865	5	do.....	do C. of Hamilton.....	do.....	do.....	1 00
James Johnston.....	3e	3e	1866	4	do.....	do H. A. Calvin.....	do.....	do.....	1 00
Oliver Prieur.....	2e	2e	1868	1	do.....	do C. of Hamilton.....	do.....	do.....	1 00
William Kelly.....	2e	2e	1868	1	do.....	do William.....	do.....	do.....	1 00
Thomas O'Reilly.....	3e	3e	1865	5	do.....	do J. A. McDonald.....	do.....	do.....	1 00
L. O'Brien.....	3e	3e	1868	1	do.....	do do.....	do.....	do.....	1 00
1865			1865	5	Kingston.....	do Ross.....	do.....	do.....	1 00

Kingston, mercredi, 28 septembre 1869.

Robert Stoven.....	2e		1869	1re lic.	Kingston.....	S. à passagers B. of Quinté.....	do.....	Septembre 28.....	5 00
Christopher Robinson.....	3e	3e	1865	1	Kingston.....	do Greenway.....	do.....	Septembre 29.....	1 00
Duncan McCraig.....	3e	3e	1865	5	Chateauguay.....	Remorqueur S. Alvey.....	do.....	do.....	1 00
Alexander McRoberts.....	2e	2e	1860	10	Montréal.....	do Eclipse.....	do.....	do.....	1 00
John Bower.....	1ère	1ère	1866	4	Belleville.....	Traversier Prince Edward.....	do.....	do.....	1 00

Robert McBride.....	3e		1863	7	Kingston.....	Str. à pass. B. of Quinté.....	do.....	do.....	1 00
John Doran.....	2e	2e	1860	10	Kingston.....	Traversier Watertown.....	do.....	do.....	3 00
James Sullivan.....	3e	3e	1865	5	Kingston.....	Elevator.....	do.....	do.....	3 00
Charles Munroe.....	2e	2e	1860	10	Kingston.....	Str. à pass. Rochester.....	do.....	do.....	1 00
W. E. Swales.....	2e	2e	1863	7	Kingston.....	do B. of Quinté.....	do.....	do.....	1 00
P. O. Cunningham.....	Limité		1868	1	Montréal.....	Remorqueur Eclipse.....	do.....	do.....	1 00
William Sullivan.....	1ère	1ère	1868	1	Kingston.....	Hemlock.....	do.....	do.....	5 00
Thomas Barlow.....	3e	3e	1869	1er lic.	Kingston.....	N'a pas été employé.....	do.....	do.....	1 00
Alexander McBride.....	2e	2e	1863	7	Kingston.....	Str. à pass. Champion.....	do.....	do.....	1 00
James Hughes.....	2e	2e	1862	6	Port du Fort.....	Dans un moulin dep. 2 ans.....	do.....	do.....	1 00
Angus Menish.....	2e	2e	1866	4	Montréal.....	Propulseur Georgian.....	do.....	do.....	5 00
George Johnson.....	Limité		1868	1	Kingston.....	Remorqueur E. Jeffers.....	do.....	do.....	1 00
Thomas Dickson.....	2e	2e	1865	5	Kingston.....	Frégate Pierrepont.....	do.....	do.....	5 00
George Henderson.....	3e	3e	1869	2	Kingston.....	Propulseur Avon.....	do.....	do.....	1 00
David Dunbar.....	3e	3e	1868	2	Montréal.....	do Georgian.....	do.....	do.....	5 00
Thomas Maxwell.....	2e	2e	1869	do	Chateauguay.....	do Magnet.....	do.....	do.....	6 00
Henry Thurston.....	2e	2e	1860	10	Kingston.....	do Bruno.....	do.....	do.....	1 00
Pierre Audette.....	2e	2e	1860	10	Québec.....	Remorqueur Reindeer.....	do.....	do.....	1 00
Thomas Ryan.....	2e	2e	1860	10	Point Lévis.....	Str. à pass. St. Andrew.....	do.....	do.....	1 00
James Lamontagne.....	2e	2e	1860	10	Point Lévis.....	do Arctic.....	do.....	do.....	1 00
Henri Dessin.....	2e	2e	1860	10	Point Lévis.....	Remorqueur Marguerite.....	do.....	do.....	1 00
Pierre Morin.....	3e	3e	1860	10	Point Lévis.....	do John Bull.....	do.....	do.....	1 00

No. 3.—MÉCANICIENS de bat. à vap.—Examens et renouvellements pendant le trimestre expiré le 31 décembre, etc.—*Suite.*

Alexander Sanson.....	3e		1865	5	Pointe Lévis.....	Remorqueur Mars.....	Bureau.....	Octobre 5.....	1 00
Joseph Marchand.....	3e	3e	1866	4	Champlain.....	do Phoenix.....	do.....	do.....	1 00
Francis Filteau.....	1ère	1ère	1860	10	Pointe Lévis.....	do L'Aligé.....	do.....	do.....	1 00
Oliver Gillespie.....	3e	3e	1866	4	Corwall.....	British America.....	do.....	Octobre 11.....	1 00
James Fullerton.....	1ère	1ère	1861	4	Bell Ewart.....	Emily May.....	do.....	Octobre 29.....	1 00
William Jackson.....	2e	2e	1869	1re lic.	Peterboro.....	Entreprise.....	Risley.....	Novembre 29.....	5 00
Godique Charland.....	2e	2e	1869	do	Sorel.....	Hope.....	Befort.....	Novembre 8.....	5 00
Charles Clément.....	2e	2e	1869	do	Sorel.....	Hope.....	Befort.....	do.....	5 00
Joseph Niquette.....	2e	2e	1869	do	R. du Loup.....	J. Tyler.....	Bureau.....	do.....	1 00
Louis Asselin.....	2e	2e	1860	10	Ste. Julie.....	Sorel.....	do.....	do.....	1 00
Alexandre Trempe.....	1ère	1ère	1868	5	Sorel.....	Dans un moulin.....	do.....	do.....	1 00
Noël Bodette.....	3e	3e	1865	1	Sorel.....	Oter.....	do.....	do.....	1 00
Lauren Bellevue.....	2e	2e	1860	10	Montréal.....	do Albert.....	do.....	do.....	1 00
Francis Mandrille.....	2e	2e	1860	10	Sorel.....	Dans un moulin.....	do.....	do.....	1 00
George Cashman.....	3e	3e	1868	2	Prescott.....	Forest City.....	do.....	do.....	1 00
William Edington.....	1ère	1ère	1868	2	Renn (?).....	Otonabee.....	Risley.....	do.....	1 00
Alex. Ash, Martin.....	1ère	1ère	1860	10	Sorel.....	Dans un moulin.....	Bureau.....	do.....	1 00
Alexandre Martin.....	3e	3e	1862	8	Sorel.....	do.....	do.....	do.....	1 00

No. 3.—MÉCANICIENS de bat. à vap.—Examens et renouvellements pendant le trimestre expiré le 31 décembre, etc.—*Suite*

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien.	Classe de l'aide-mécanicien	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
<i>Windsor, 1er décembre 1869.</i>									
Isaac Davis.....	1ère		1860	10	Chatham	Str. à pass. Florence.	Bureau	Décembre 1er.	1 00
Joseph Parke.....	3e		1865	5	Windsor	Grand Occidental	do	do	1 00
Thomas Head.....	2e		1862	8	Windsor	Essex	do	do	1 00
David McDonald.....	1ère		1867	3	Windsor	Grand Occidental	do	do	1 00
John Francombe.....	1ère		1862	5	Windsor	Bob Hackett.	do	do	1 00
W. D. Sidney.....	3e		1868	2	Windsor	Essex	do	do	5 00
John Hammon.....	2e		1867	3	Windsor	Grand Occidental	do	do	1 00
Felix Jones.....	2e		1870	1	Amerstburg	do	do	do	1 00
George Francombe.....	1ère		1860	10	Windsor	Union	do	do	5 00
Christopher Lark.....	3e		1867	3	Windsor	Union	do	do	5 00
Patrick Fitzgibbons.....	3e		1870	1	Prince Edouard.	W. S. Spicer	do	do	1 00
Robert O'Reilly.....	2e		1863	7	Prince Edouard.	W. S. Spicer	do	do	1 00
Joseph Craig.....	3e		1867	3	Windsor	Grand Occidental	do	do	5 00
William Diamond.....	1ère		1870	1	Sarnia	T. Seabard.	do	do	1 00
George Munro.....	3e		1865	5	Glencoe	Algoma	do	do	7 00
Alexander Munro.....	3e		1869	1	Glencoe	Algoma	Bisley	do	1 00
George Beane.....	3e		1867	3	Windsor	Mr. W. P. Campbell	Bureau	do	2 00
John Westaway.....	2e		1865	5	Windsor	Susan Ward	do	do	1 00
M. H. Cataline.....	2e		1865	5	St. Catharine	Remorqueur Lilly Kerr.	do	Décembre 3.	1 00
<i>Hamilton, 7 décembre 1869.</i>									
S. Malcolmson.....	2e		1861	9	Hamilton	Her Majesty	Bureau	Décembre 6.	1 00
J. Reynolds.....	1ère		1870	1	Dundas	Argyle	Taylor, Certif. Board	do	5 00
Moss Blomdin.....	3e		1867	3	Lachine	Indian	Bureau	do	1 00
William Cunningham.....	3e		1869	1	Hamilton	Indian	do	do	1 00
Duncan McInnes.....	3e		1864	6	Hamilton	Her Majesty	do	do	5 00
Hugh Morrison.....	1ère		1870	1	Dundas	Prince Alfred.	do	do	1 00
Frederick Dewberry.....	2e		1862	8	Kingston	Bristol	do	do	1 00
James McArthur.....	3e		1869	1	Kingston	Bristol	do	do	5 00
Samuel Malcolmson.....	1ère		1869	1	Hamilton	Acadia	do	do	5 00
J. H. Willson.....	2e		1870	1	Bell Ewart	Isabella	do	do	5 00
<i>St. Catharine, 8 décembre 1869.</i>									
James McMaugh.....	2e		1865	5	St. Catharine	Propulseur America.	Bureau	Décembre 7.	1 00
William Walsh.....	2e		1865	5	St. Catharine	do	do	do	1 00
William Townshead.....	3e		1861	9	Pt. Dalhousie	Remorqueur Young Lion	do	do	1 00

Archibald McMaugh.....	2e		1860	10	Sts. Catherine	Cap. of Dominion.	do	Décembre 9.	00
William Brampton.....	3e		1870	5	P. Robinson	Remorqueur Minerva	do	do	1 00
Oliver P. St. John.....	3e		1870	1	St. Catherine	City of London	do	do	5 00
Robert McMaugh.....	2e		1870	1	St. Catherine	America	do	do	5 00
Peter Morrison.....	1ère		1869	1	Pt. Dalhousie.	Minnie Battle	do	do	5 00
James Brampton.....	1ère		1869	1	P. Robinson	Remorqueur L. N. G.	do	do	1 00
William Ross.....	1ère		1869	1	P. Robinson	do	do	do	1 00
John Ross.....	3e		1864	5	Dunville	do	do	do	1 00
Nelson H. Bush.....	3e		1864	5	Dunville	Mary Ann	do	do	1 00
Robert Cameron.....	3e		1869	1	Dunville	Dover	do	do	1 00
John Swanson.....	3e		1870	1	Dunville	Remorqueur Jessie	do	do	5 00
Donald Black.....	3e		1870	1	Dunville	do	do	do	5 00
John Chapman.....	3e		1870	1	Dunville	do	do	do	5 00
Sophia Miller.....	3e		1870	1	St. Catherine	Dominion	do	do	5 00
William Farids.....	2e		1869	1	Port Colbourne	Remorq. Clara Carter.	do	do	1 00
Reubin R. Norcross.....	3e		1862	6	do	S. R. Norcross	do	do	1 00
N. H. Jones.....	3e		1862	6	do	Milan	do	do	1 00
Samuel R. Norcross.....	3e		1867	3	do	do	do	do	1 00
David Wilcox.....	1ère		1867	3	do	do	do	do	1 00
William McGurness.....	3e		1869	1	do	do	do	do	1 00
William Calcott.....	3e		1870	1	do	do	do	do	1 00
James H. Taylor.....	2e		1865	5	Kingston	Dalhousie	do	do	1 00
Charles Linter.....	2e		1861	9	St. Catherine	Dominion	do	do	1 00
Henry Brand.....	3e		1869	1	St. Catherine	Enterprise	do	do	1 00
Amerson Wright.....	3e		1869	1	Kingston	East	do	do	1 00
P. W. Hugo.....	3e		1865	5	Kingston	Champion	Taylor	do	5 00
Joseph Hardy.....	2e		1860	10	Kingston	do	Bureau	do	1 00
James Murray.....	2e		1865	5	Kingston	Gazelle	do	do	1 00
L. W. Jeffers.....	2e		1869	1	Kingston	Ellen Jeffers	do	do	1 00
John Painter.....	3e		1869	1	Pt. de la Traversé	Simon Davis	Taylor, con par le B	do	6 00
Johnston Packinson.....	2e		1860	10	Kingston	Banshee	Bureau	do	1 00
Sylvester Sullivan.....	2e		1866	4	Ottawa	Queen of Isles	do	do	2 00
Jeffrey Dover.....	3e		1864	6	Brockville	Burns	do	do	3 00
James N. Kelly.....	3e		1866	4	Lachine	Spartan	do	do	1 00
Alexander Kelly.....	3e		1864	4	North Augusta	Kingston	do	do	1 00
William Finnan.....	2e		1865	4	Montréal	Kingston	do	do	4 00
Moderate Payette.....	3e		1868	2	St. Catherine	Metanora	do	do	1 00
Alexander Ramsay.....	3e		1866	4	Port Dalhousie	M. S. Parsons	do	do	1 00
John Quackenbush.....	3e		1866	4	Port Dalhousie	James Norris	do	do	1 00
George Mitchell.....	3e		1867	3	Port Dalhousie	James Norris	do	do	1 00
<i>Toronto, 13 décembre 1869.</i>									
John F. Brooks.....	2e		1870	1	Irelic	Chicora	do	do	5 00
William Noyes.....	3e		1867	2	Collingwood	Wabuno	do	do	1 00
Thomas Murphy.....	3e		1869	2	Kingston	Remorqueur Advance	do	do	5 00
Robert Cook.....	3e		1868	2	Owen Sound	Champion	do	do	1 00
John Stephens.....	1ère		1866	4	Bobcaygeon	Novely	do	do	1 00
Thomas Stanton.....	1ère		1869	1	Orillia	Cartella	do	do	1 00
Henry Burns.....	3e		1868	2	Toronto	Remorqueur Minnie Hall	do	do	1 00

No. 3.—MÉCANICIENS de bat. à vap.—Examens et renouvellements pendant le trimestre expiré le 31 décembre etc.—*Suite.*

Nom du mécanicien.	Classe du mécanicien.	Classe de l'aide-mécanicien.	Année de l'examen.	Nombre de renouvellements.	Lieu de résidence.	Nom du steamer sur lequel il a servi en dernier lieu.	Par qui examiné.	Date du certificat.	Droit.
Isaac Dunham			1868	1	Owen Sound	Champion	Bureau	Janvier 1er	\$ 1 00
J. Reynolds	1ère	N'est pas classé.	1880	10	Niagara	City of Toronto	do	do	5 00
W. H. Meneilly	2e		1863	7	Rockburn	Acadia	do	do	5 00
John Meikle	3e		1870	1re lic.	Longueuil	Chicora	do	do	5 00
Frank Lapointe	2e		1870	do	Sarnia	Sea Gull	do	do	5 00
Andrew Williamson	2e		1870	do	Ile des Jardins	J. A. Macdonald	do	do	6 00
James O'Reilly	2e		1867	3	Toronto	Wanboro	do	do	1 00
William Bell	1ère		1864	2	Nottawa	Remorq. George Watson	do	do	5 00
James McQuade	2e		1868	1re lic.	Bell Ewart	Victoria	do	do	1 00
Adam Sharp	1ère		1870	1	Toronto	Chicora	do	do	5 00
James Sherwin	1ère		1869	1	Ste. Catherine	Dominion	do	do	1 00
William Noble	2e		1869	1re lic.	Kenn	Remorqueur Alen	do	do	5 00
Adolphe Marchand	2e		1869	1re lic.	Kenn	Remorqueur Alen	do	do	5 00

Hamilton, 9 décembre 1869.

S. Malcolmson	2e		1861	9	Hamilton	Her Majesty	do	do	1 50
J. Reynolds	1ère		1870	1re lic.	Dundas	Argyle	do	do	1 00
M. J. Blodin	3e		1867	3	Lechene	Indian	do	do	1 00
William Cunningham	3e		1869	1	Hamilton	Her Majesty	do	do	1 00
Duncan McInnes	3e		1864	6	Hamilton	Her Majesty	do	do	5 00
Hugh Morrison	1ère		1862	1re lic.	Dundas	Prince Alfred	do	do	1 00
Fred Drewsberry	2e		1867	8	Kingsion	Bristol	do	do	1 00
James McArthur	3e		1869	1	Kingsion	Bristol	do	do	5 00
Samuel Malcolmson	1ère		1869	1	Hamilton	Acadia	do	do	5 00
J. H. Willson	2e		1870	1re lic.	Bell Ewart	Isabella	do	do	1 00
William Jackson	2e		1869	1	Peterboro	Enterprise	do	do	1 00
George Wright	3e		1869	1	Cobourg	Annie Reid	do	do	1 00
Atchison Kerr	1ère		1861	10	Orillia	Orillia Asylum	do	do	1 00
Peter Onderkink	3e		1860	9	Orillia	Ida Burton	do	do	5 00
Thomas Pettigrew	3e		1870	1re lic.	Angus	Simcoe	do	do	1 00
George Collins	3e		1869	1	Collingwood	Emily Dunham	do	do	5 00
Adam Kerr	2e		1869	1	York, P. O.	Drane	do	do	5 00
Thomas Owens	1ère		1870	1re lic.	Toronto	Egypt Service	do	do	1 00
Allen Cameron	2e		1865	5	Owen Sound	Francis Smith	do	do	5 00
Edwin Perry	2e		1868	2	Lindsay	Champion	do	do	3 00
Andrew Lambert	1ère		1869	1	Toronto	Transit	do	do	3 00
Alexander Sheridan	3e		1869	1	Toronto	Princess of Wales	do	do	3 00

Richard Fairbairne	3e		1869	1re lic.	Ste. Catherine	Mr. Vill.	do	Décembre 11	5 00
Walter S. Fletcher	1ère		1865	5	Ste. Catherine	Gun B. P. Albert	do	Janvier 1er	2 00
James Turner	1ère		1868	1	Ile du P. Ed'ard	St. Lawrence	W. M. Smith, con-	Septembre 25	1 00
John Cumming	2e		1868	1	Ile du P. Ed'ard	Princess of Wales	firmé par le bur. Renouv. par W. M. Smith	do	1 00
A. Livingston	1ère		1868	1	Ile du P. Ed'ard	St. Lawrence	do	do	1 00
William Trail	1ère		1868	1	Ile du P. Ed'ard	Princess of Wales	do	do	1 00
George W. Johnson	2e		1869	1re lic.	Varmouth, N. E.	G. N. Johnson	W. M. Smith	Octobre 15	6 00
James C. Payne	2e		1869	do	Sydney, C. B.	Neptune, P.	do	Novembre 6	1 00
David B. Nevin	1ère		1869	do	Sydney, C. B.	Bonshée, P.	do	do	1 00
Donald McKenzie	2e		1869	do	L. Gian Bay	J. C. Harrison	do	do	1 00
Arnulph Warner	1ère		1868	1	Halifax, N. E.	Druid	Renouvelé	Novembre 10	1 00
William Barry	1ère		1868	1	Halifax, N. E.	Druid	do	do	1 00
William J. Patterson	2e		1869	1re lic.	Boston, E.-U.	Commerce	Wm. M. Smith	Décembre 4	1 00

ANNEXE I.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DE LA POLICE DU PORT DE MONTRÉAL,
PUISSANCE DU CANADA.

BUREAU DES COMMISSAIRES,

Montréal, 30 mars 1870.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de soumettre, pour l'information de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, un compte-rendu des opérations de la police du port de Montréal pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

L'effectif du corps de police a varié pendant l'année, vu que l'on a jugé bon de licencier presque tous les hommes à la fermeture de la navigation.

Depuis juillet 1868 jusqu'au 30 novembre de la même année, le corps s'est composé d'un constable en chef, de 4 sergents et de 33 hommes—en tout 38 hommes.

Depuis décembre 1868 jusqu'au 30 avril 1869, on l'a réduit, en conformité des instructions reçues, à un constable en chef et 2 sergents. Le 1er mai 1869, le fleuve commençant à débâcler, on a réorganisé le corps, qui depuis ce jour jusqu'au 30 juin a consisté en un constable en chef, 4 sergents et 20 hommes, en tout 25.

De prime abord, on peut croire que les devoirs du corps se bornent simplement à la police du fleuve à Montréal (comme son nom l'implique) ; mais les nécessités du service public enlèvent souvent à l'effectif plusieurs hommes, qui les uns temporairement, les autres constamment, sont employés ou envoyés en missions spéciales et confidentielles, missions qui exigent presque toujours beaucoup d'habileté, de fidélité et de tact ; et il n'est peut-être pas hors de propos d'ajouter ici que les résultats ont toujours été satisfaisants.

Ces missions occasionnent pour le reste du corps un surcroît très-sensible de travail ; et il est quelquefois arrivé qu'à cause de l'étendue de quai à surveiller, (trois milles et plus de longueur) la plus grande partie encombrée de navires de toutes contenance, il a été impossible à l'effectif trop affaibli d'exercer cette protection que le public semblait réclamer, et que le corps de police, lorsqu'il se composait de 38 hommes, pouvait à peine lui offrir.

Je fais ces remarques surtout parce que des particuliers, qui avaient des quantités considérables de marchandises sur les quais et qui ont réclamé une protection qu'il a été impossible de donner, ont fait (tout en reconnaissant l'efficacité générale du corps) certaines protestations publiques, et ont demandé qu'il fût exercé une surveillance spéciale sur les effets de nature à pouvoir être enlevés.

En outre, le corps prête aide et assistance aux capitaines de navires en cas d'insubordination parmi les matelots, ainsi que dans la poursuite à Lachine ou ailleurs, et l'arrestation des matelots qui désertent et des embaucheurs qui d'ordinaire les poussent à cette désertion.

Ses services sont aussi fréquemment requis pour empêcher ou réprimer les grèves ou les mutineries parmi les hommes qui travaillent au chargement ou déchargement des navires ; et ces réquisitions n'ont pas lieu seulement dans le port de Montréal, puisqu'en septembre dernier on a trouvé nécessaire d'envoyer à Québec le constable en chef avec deux sergents et quatorze hommes pour y aider aux autorités à faire cesser les troubles causés par la grève des travailleurs du port. Ce service ayant été accompli avec succès, le constable en chef et six hommes ont été détachés par le gouvernement de Québec pour accompagner le train spécial qui a amené S. A. R. le prince Arthur à Montréal.

La police du port de Montréal est aussi chargée du service d'observation, à l'arrivée et au départ des trains, pour connaître et noter les individus suspects qui si souvent nous viennent des Etats-Unis, d'assister aux audiences des cours du Banc de la Reine et des sessions trimestrielles, d'y faire observer l'ordre et le silence, d'escorter les prisonniers de la prison à la cour et de la cour à la prison et d'assister aux enquêtes du coroner quand besoin est. Ces derniers services sont maintenant exécutés par des agents du gouvernement de Québec.

En se reportant à l'état ci-annexé, on verra que pendant l'année fiscale, 329 personnes ont été arrêtées pour des offenses diverses, et qu'il en a été conduit, à la station de police du département, 209 autres trouvées errant sur les quais et à qui on a donné abri.

Ce tableau ne comprend pas un nombre considérable de matelots trouvés hors de leurs navires, dans un état partiel ou complet d'ivresse, et qui ont été reconduits par mes ordres tout droit à leurs navires respectifs pour qu'ils pussent partir le même matin ou le matin suivant.

Dans l'année, le feu a pris à une barge pendant que l'équipage était endormi. L'incendie a été éteint avant d'avoir détruit le navire, et l'équipage a été sauvé, par les hommes de la police du port.

Une chaloupe de prix, volée à la barque *Algéria*, à Québec, a été retrouvée et rendue aux propriétaires par ce même corps.

Vingt-deux personnes se sont noyées pendant la dite année, et vingt-deux qui se noyaient ont été sauvées par des hommes de la police du port ou par d'autres.

Cinq personnes sont mortes de coup de soleil sur les quais.

La dépense totale, comprenant les salaires et tous autres déboursés (comme le loyer, les dépenses d'eau, d'éclairage, de chauffage, de vêture, etc.) ainsi qu'on le peut voir dans l'état ci-joint, s'est montée \$10,893.32 pendant l'année qui a pris fin le 30 juin 1869.

Les recettes, qui se bornent aux produits des amendes, sont recouvrées et versées entre les mains du greffier à la cour de police, et ne sont pas créditées au département.

Quoique la chose n'ait pas eu lieu précisément dans l'espace de temps dont s'agit dans le présent rapport, je prends cependant la liberté de rappeler à l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, qu'à la demande du gouvernement général, le constable en chef (McLaughlin), deux sergents et quatorze hommes ont été envoyés à Ottawa, durant le procès de Patrick J. Whelan, accusé du meurtre de feu l'honorable D'Arcy McGee, que le sergent Donohue a été l'un de ceux qui ont arrêté Whelan, et que le constable en chef et plusieurs de ses hommes ont déposé à l'instruction.

En terminant, je vous prie de vouloir bien faire part à l'honorable ministre de la marine et des pêcheries du plaisir que j'ai à rendre ici bon témoignage de la conduite, constamment irréprochable, et de l'efficacité du corps de police sous sa juridiction et que j'ai l'honneur de présider.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. J. COURSOL,

Commissaire.

WM. SMITH, écuyer,

Assistant au ministère de la marine, etc.

ANNEXE I.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre d'individus arrêtés par le corps de police du port de Montréal, pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

MOIS.	Décharge d'une arme à feu avec intention de meurtre.	Coups de couteau sur navire.	Bris du sceau de douane sur chars de chemin de fer.	Ivresse.	Ivresse et désordre.	Désertion.	Ivresse et désordre sur navire.	Refus de service sur navire.	Larcin sur qual.	Attentat à la pudeur sur une barge.	Vagabondage sur qual.	Assaut.	Cruauté envers animaux.	Tentative de suicide.	Démence.	Charretiers gênant la circulation.	Obtention d'effets par fausse représentation.	Obtention d'argent par fausse représentation.	Evasion de nuit.	Détournement.	Résistance à la police.	Ont reçu avari.	Total.	REMARQUES.
Juillet 1868.....	1	1	1	14	3	3	3	1	8	1	15	8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	37	94	Pendant l'année, deux individus se sont suicidés en se jetant dans le feu.
Août.....	1	1	1	22	6	3	3	3	3	3	3	3	1	3	1	1	1	1	1	1	1	10	59	ve, et plusieurs personnes, qui ont reçu accidentellement
Septembre.....	1	1	1	17	3	3	3	3	3	1	1	5	1	3	1	1	1	1	1	1	1	13	49	des blessures sur les quais, ont été transportés par la police à l'hôpital.
Octobre.....	1	1	1	21	2	3	3	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	41	77	
Novembre.....	1	1	1	7	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	44	57	
Decembre.....	1	1	1	7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	34	
Janvier 1869.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	7	
Février.....	1	1	1	4	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	7	
Mars.....	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	7	
Avril.....	1	1	1	20	7	5	6	6	3	1	1	1	7	1	1	1	1	2	1	1	1	9	13	
Mai.....	1	1	1	18	10	3	4	4	6	3	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18	71	
Jun.....	1	1	1	134	34	20	3	10	62	1	23	21	9	4	2	4	1	2	2	1	1	209	536	

JOHN McLAUGHLIN,

Constable en Chef.

Montréal, 31 mars 1870.

ETAT des dépenses faites pour le service de la police du port de Montréal pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

MOIS.	Salaires.	Dépenses de loyer, chauffage, éclairage, etc.	Vêtire.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Juillet, 1868.....	1,286 50	118 23		
Août.....	1,282 50	49 19		
Septembre.....	1,245 00	15 79		
Octobre.....	1,286 50	122 05		
Novembre.....	1,245 00	113 27		
Décembre.....	139 50	13 50		
Janvier, 1869.....	139 50	108 70		
Février.....	126 00	58 00		
Mars.....	139 50	11 45	104 50	
Avril.....	135 00	102 45	99 00	
Mai.....	883 50	28 85	768 00	
Juin.....	885 00	26 84	360 00	
	\$8,793 50	768 32	1,331 50	10,893 32

JOHN McLAUGHLIN,

Constable en chef.

Montréal, 31 mars 1869.

ANNEXE K.

RAPPORT SUR LE SERVICE DE LA POLICE DU PORT DE QUÉBEC.

QUÉBEC, 8 décembre 1869.

MONSIEUR,—J'espère que mon rapport de police pour l'année fiscale 1868 aura l'approbation de l'honorable Ministre de la marine et des pêcheries, et la vôtre.

C'est le premier rapport de ce genre qui m'ait été demandé. A venir, jusqu'à présent le compte des salaires et des autres dépenses de la police fluviale de Québec a toujours été établi pour les sept mois de la saison de navigation durant lesquels le corps est employé.

L'exécution du service de la police dans le port de Québec a été très-sensiblement améliorée par l'emploi d'un petit pyroscaphe, au moyen duquel le corps peut agir avec une activité et une diligence qui lui font honneur, et dont se louent les capitaines de navires, les armateurs-propriétaires et les marchands ; en effet il met maintenant moitié moins de temps à faire ses courses qu'il n'en mettait avec ses 5 chaloupes à six rames.

On a mis aussi soit une des chaloupes de la police ou son pyroscaphe à la disposition du maître de havre, chaque fois qu'il en a eu besoin pour accomplir ses devoirs.

Le pyroscaphe a été tiré sur cale, en place sûre, auprès de la station de la police fluviale, et rien n'est plus facile ou d'y faire les réparations qui peuvent être nécessaires.

On pense qu'une Lulie plus grosse augmenterait la rapidité de sa marche sans surcroît de dépense de chauffage.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé), R. H. RUSSELL,
Constable en chef de la police fluviale.

WILLIAM SMITH, ECR.

Assistant au Ministère de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

Rapport du constable en chef de la police fluviale de Québec, pour l'année fiscale 1868, commencée le 1er juillet 1868 et terminée le 30 juin 1869.

Les hommes de la police fluviale de Québec ont été assermentés le 1er mai 1868, et ont été employés à faire le service durant la saison de navigation, c'est-à-dire durant sept mois ; le 30 novembre 1868, époque accoutumée, ils ont été congédiés.

Le corps se composait de :—

1 constable en chef, aux appointements de \$600 par année ; 5 patrons de chaloupes, l'un recevant \$1.80 par jour, et les quatre autres \$1.50 ; et 32 hommes à \$1.20 par jour chacun, dont deux attachés au bureau du préposé de l'engagement des matelots.

Il y avait 5 chaloupes à six rames, chacune montée par un patron et six hommes.

Chaque homme du corps a reçu les effets d'habillement suivants :—

1 veste de drap bleu, 1 pantalon de drap bleu, 1 gilet de drap bleu, 2 chemises de coton, et un chapeau en toile vernie. Les patrons ont eu des casquettes de drap avec couvertures, 1 paire de souliers, 2 chemises de flanelle rouge, pour porter en mai, octobre et novembre et devant durer 3 ans, 1 paletot de drap de pilote bleu, pour 3 étés.

Le corps a été réformé et assermenté de nouveau le 2 mai 1869, et congédié le 30 novembre 1869, comme de coutume.

L'effectif, les salaires et le nombre de chaloupes ont été réduits. L'effectif consistait en :—

1 constable en chef, aux appointements de \$600 par année ; 2 patrons payés \$1.40 par jour chacun, avec 2 chaloupes à 6 rames ; 20 hommes payés \$1.10 par jour chacun, l'un d'eux attaché au bureau du préposé de l'engagement ; 1 timonier pour le yacht à vapeur à \$1.40 par jour ; 1 mécanicien à \$50 par mois. Effets d'habillement comme ci-haut.

L'honorable Ministre de la marine et des pêcheries a pourvu la force d'un petit yacht à vapeur, avec un équipage composé d'un timonier, de six hommes et d'un mécanicien—pour suppléer à la réduction opérée dans le personnel et la flottille du corps le 2 mai 1869. Ce jour-là on a réduit le nombre de patrons de 5 à 2, le nombre d'hommes de 37 à 23, et le nombre de chaloupes de 5 à 2 ; le salaire des patrons de \$1.50 à \$1.40 ; le salaire des hommes de \$1.20 à \$1.10 par jour, et l'emploi du patron qui recevait \$1.80 par jour a été supprimé.

Depuis le 2 mai 1869, le maître du havre a eu l'usage d'une chaloupe de la police ou du steamer chaque fois qu'il en a eu besoin, sa chaloupe avec l'équipage lui ayant été retranchée.

L'acquisition du yacht à vapeur a été une heureuse idée.

Les deux tiers des opérations du service sur le fleuve pendant le jour ont été exécutées aisément et à la satisfaction des capitaines, armateurs et marchands, par ce petit bâtiment, en moitié moins de temps qu'il n'en eût fallu pour les accomplir avec les cinq chaloupes à six rames.

L'étendue du port de Québec, depuis l'Anse des Sauvages, à l'est, jusqu'au Cap-Rouge, à l'ouest, est de 13 milles ; et souvent les rameurs étaient obligés de nager contre marée en montant et en descendant.

Le service de la police doit se faire à toute heure et par tous les temps, de jour, de nuit, contre le vent et les plus fortes marées, pendant la pluie et les tempêtes.

Le steamer épargnera maintenant aux hommes bien des fatigues et des misères. Sa cabine offre un abri à l'équipage contre la pluie ; le timonier et deux hommes suffisent sur le pont pour le conduire.

Il est presque constamment en courses, soit pour exécuter quelque service particulier, soit pour faire la police au milieu de la flotte pendant le jour ; et sitôt qu'un navire hisse certain signal convenu avec les capitaines, le steamer est rendu presque dans le moment à son côté, car il parcourt 8 à 10 milles à l'heure.

Les embarcations d'embaucheurs et autres n'ont plus guère de chance de se sauver. On l'a vu dans l'affaire du navire *Devonshire*. Le yacht de police était alors à un mille de ce bâtiment, lorsque le timonier aperçut le signal ; il donna chasse à l'instant et captura la chaloupe des embaucheurs, avec les embaucheurs et les déserteurs enlevés par eux.

La police fluviale exécute tous les mandats à bord de navires, le long du rivage, dans les rues avoisinantes, et depuis l'Anse des Sauvages jusqu'au Cap-Rouge sur les deux rives. Elle va à la recherche des billots, embarcations et autres objets perdus ou volés appartenant aux bâtiments ou aux anses et barrages à bois, et lorsqu'elle les retrouve, elles les ramène à la remorque.

Pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869, elle a arrêté 392 matelots, embaucheurs, agents d'embaucheurs, voleurs, etc.

Je joins au présent rapport un état de ces arrestations.

Le 7 juin dernier, le constable en chef reçut une lettre du capitaine du navire "Melton Lockhart", alors mouillé par le travers de l'île aux Grues, lui donnant avis qu'il avait sur son bord deux déserteurs du 48^e régiment de ligne de S. M., stationné à Malte. Ils avaient été cachés sur le navire, et quand il les avait découverts, le navire était déjà éloigné de l'île de 60 milles en mer.

Le steamer de police fut dépêché aussitôt et trouva le navire à l'ancre au large du phare de Bellechasse, à 24 milles en aval de Québec.

L'un des déserteurs s'était évadé dans la nuit sur une planche ; le gardien du phare le recueillit le lendemain matin dans sa chaloupe et l'embarqua sur un steamer qui montait à Québec.

L'autre déserteur, Frank Tracy, fut appréhendé au corps, amené à Québec et livré au major de ville, qui le renvoya en Angleterre.

A la demande du percepteur des douanes de S. M. à Québec, le yacht, ayant à bord un officier de douane, fut envoyé le 15 août, à 5 heures 45 minutes du matin, pour intercepter le passage à la goëlette *Elmira*, en route de Terre-Neuve pour Québec, avec des fûts de whisky qu'elle était soupçonnée de vouloir débarquer en contrebande. Le steamer se mit en observation par le travers de l'extrémité ouest de l'île aux Grues, à 40 milles environ au-dessous de Québec.

Il survint un coup de vent d'est sur les 4 heures du soir, qui obligea le timonier de virer de bord et de chercher un abri à la Grosse-Île; le yacht rentra dans le port de Québec le 17 à 2 h. de l'après-midi; l'*Elmira* arriva à Québec environ une semaine après.

Cent sept matelots ont été envoyés en prison pendant la saison de navigation, c'est-à-dire sept mois de l'année fiscale 1868, et la plupart ont dû être repris à la prison par la police fluviale et reconduits à bord de leurs navires prêts à partir.

La prison est située à près de 2 milles de la station de police fluviale. Ce service avec l'assistance à la cour de police, occupe 3 ou 4 hommes, et quelquefois 5 ou 6.

La police urbaine de Québec est pourvue d'une voiture cellulaire affectée au transport de ces prisonniers, de la cour du recorder et de la cour de police à la prison et vice versa.

Le steamer de la police fluviale, dans les sept mois, a consommé seulement 32 chaldrons de charbon.

Le tout respectueusement soumis,

R. H. RUSSELL,

WILLIAM SMITH, écuyer,

Constable en chef de la police fluviale de Québec

Assistant au ministère de la marine et des pêcheries,

Ottawa.

Etat indiquant le nombre de marins, embaucheurs, etc., arrêtés par la police fluviale pendant l'année fiscale 1868, savoir du 1er juillet 1868 au 30 juin 1869, avec leurs offenses et leurs pays d'origine.

Désertion.....	93
Absence du navire sans permission.....	96
Refus d'un service dû.....	48
Assaut.....	57
Négligence à s'embarquer après avoir signé l'engagement.....	15
Vol.....	18
Ivres sur les quais et dans les rues.....	15
Embaucheurs et agents d'embaucheurs trouvés rôdant auprès de navires et engageant les matelots à la désertion.....	15
Assaut sur la personne de leur capitaine.....	4
“ “ des principaux officiers.....	6
Assaut par capitaines sur la personne de leurs hommes.....	9
Assaut par officiers sur la personne de leurs hommes.....	4
Ivres à bord.....	6
Trouvés sur navires sans permission.....	4
Détention des effets d'un matelot.....	1
Résistance envers la police agissant pour l'exécution de son devoir.....	1
Absents du vaisseau de S. M. “ Constance ”.....	7
“ “ de guerre français “ D'Estrées ”.....	2
Déserteur du 48 ^e régiment de S. M. en garnison à Malte.....	1
Total.....	392

R. H. RUSSELL,

WILLIAM SMITH, écuyer,

Constable en chef de la police fluviale de Québec,

Assistant au Ministère de la marine, etc.,

Ottawa.

Pays d'origine des prisonniers.

Angleterre.....	98
Ecosse.....	43
Irlande.....	140
Canada.....	11
Nouvelle-Ecosse.....	6
Nouveau-Brunswick.....	4
Galles.....	3
Prusse.....	10
Allemagne.....	4
Russie.....	4
Etats-Unis.....	6
Portugal.....	2
Norvège.....	29
Suède.....	15
France.....	4
Italie.....	3
Espagne.....	2
Hollande.....	3
Jersey.....	1
Finlande.....	3
Barbade.....	1
Total.....	392

ETAT des dépenses et des recettes de la police du port de Montréal

DÉPENSES.			
	\$	cts.	\$
			cts.
<i>Police du port de Montréal.</i>			
Trimestre expiré le 30 septembre 1868	4,101	71	
do do 31 décembre 1868	2,919	82	
do do 31 mars 1869		682	15
do do 30 juin 1869	2,535	03	
			10,238 71
<i>Police du port de Québec.</i>			
Trimestre expiré le 30 septembre 1868	5,417	34	
do do 31 décembre 1868	2,955	25	
do do 31 mars 1869		2,751	00
do do 30 juin 1869	1,500	00	
Prix d'un yacht à vapeur pour l'usage de la police			12,623 59
			22,862 30
DÉTAIL DE LA DÉPENSE DE LA POLICE DU PORT DE MONTRÉAL.			
Salaires d'un constable en chef, 4 sous-chefs et 33 constables, pour un an	9,262	89	
Pour l'habillement des hommes	203	50	
do dépenses de bureau	171	64	
do loyer de bureau	360	00	
do papeterie, impressions et abonnements à des journaux	60	48	
do ports de lettres	14	05	
do combustible	95	00	
do gaz	51	52	
do soins de médecin et repas fournis à des prisonniers indigents	19	63	
			10,238 71

et de Québec, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869.

RECETTES.			
	\$	cts.	\$
			cts.
<i>Police du port de Montréal pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869</i>			
			2,044 41
<i>Police du port de Québec pendant l'année expirée le 30 juin 1869</i>			
			19,908 42
			21,952 83
DÉTAIL DE LA DÉPENSE DE LA POLICE DE QUÉBEC.			
Salaires d'un constable en chef, 5 patrons de chaloupes et 33 constables, du 1er juillet au 30 novembre 1868			7,202 75
6 mois de salaire payés au const. en chef du 1er déc. au 31 mai 1869. \$ 300 00			
Pour au mécanicien 1 mois et 24 jours de salaire à \$50 par mois		88	65
do à 1 timonier, 2 patrons et 24 constables pour mai et juin	1,604	80	
do entretien et réparation des chaloupes	1,993	45	
do habillement des hommes	528	26	
do impressions, papeterie et gaz	564	05	
do 1 yacht à vapeur pour l'usage du corps de police	33	75	
do réparations de ce yacht	1,500	00	
do frais de transport de Montréal à Québec	98	68	
do charbon et autres fournitures pour le dit yacht à vapeur	28	68	
do dépenses ordinaires et frais de voyage du constable en chef	101	45	
	482	52	
			12,623 59

WM. SMITH,

Assistant au Ministère de la marine et des pêcheries.

ANNEXE L.

RAPPORT DU PRÉPOSÉ DE L'ENGAGEMENT DES MATELOTS DU PORT DE QUÉBEC POUR L'ANNÉE COMMENCÉE LE 1^{ER} JUILLET 1868 ET TERMINÉE LE 30 JUIN 1869.

La branche de service public à laquelle j'appartiens est de grande importance pour les intérêts commerciaux de la Puissance comme pour les intérêts des armateurs britanniques. Les devoirs du bureau de l'engagement sont multiples; ce qui est attesté suffisamment par l'acte britannique de la marine marchande, qui par lui-même forme un volume. L'acte provincial (10 et 11 Vict., chap. 25), en vertu duquel a été créé le bureau de l'engagement (et qui a été resserré mais peu modifié dans la refonte des statuts) est en plusieurs endroits si défectueux qu'il ajoute des difficultés à l'accomplissement de ces devoirs, tout autant qu'il y apporte des facilités. Non-seulement il se sert en certains cas de la forme facultative au lieu de la forme impérative, mais on y rencontre jusqu'à des articles contradictoires dans les termes. De telles irrégularités dans la source même où l'officier public doit puiser ses lumières et son autorité, rendent ses fonctions des plus difficiles, car quand même il se sentirait sûr de l'intention de la loi, ceux avec qui son emploi le met en contact ne manquent jamais de s'obstiner à vouloir découvrir dans le texte le sens qui est le plus favorable à leurs propres intérêts.

Une nouvelle ère est commencée pour ce bureau depuis la confédération des provinces nord-américaines, et l'acte maritime canadien qu'on élabore en ce moment fera vraisemblablement disparaître les difficultés qui ont entravé jusqu'à présent la marche du service.

Sur le nombre des navires venus au port de Québec pendant l'année pour laquelle est fait ce présent rapport, 217 ont recouru au ministère de ce bureau, savoir:—

Navires britanniques.....	141
“ coloniaux.....	76
“ étrangers.....	

 217

Il est probable que les droits d'engagement établis par l'acte 10 et 11 Vict., chap. 25, et maintenus sous l'empire des statuts refondus du Canada, n'ont pas été imposés pour en retirer un revenu, mais qu'ils l'ont été bien plutôt pour faire obstacle à un recrutement préjudiciable parmi une population clair-semée pour le service de la navigation. La somme payable pour l'engagement est très-modique, c'est vrai; mais la nécessité, prescrite par la loi, d'amener chaque homme qui s'engage devant un officier public, afin de passer l'engagement dans la forme arrêtée, oblige aussi ceux qui se mêlent de l'affaire à venir au bureau et par là à se faire connaître ou reconnaître. Au reste, quelle qu'ait été l'intention du Gouvernement, les droits perçus au bureau de l'engagement ont considérablement aidé à soutenir celui-ci, jusqu'à ce que la décroissance de la construction navale et du mouvement du port, jointe à la vigilante opposition faite aux embaucheurs, ait fait baisser le chiffre des recettes. Par exemple en 1860, j'ai pu remettre au receveur-général neuf cents piastres; en 1861, huit cent soixante piastres; en 1862, huit cent vingt-six piastres, et en 1863, six cent cinquante-trois piastres. Depuis, les recettes ont diminué graduellement, de telle sorte que de la somme de deux mille et soixante-deux piastres, qui a été le chiffre de 1863, elles sont tombées à neuf cent quatre-vingt-dix-huit piastres seulement en 1868; aussi cette dernière année m'a-t-il été impossible de donner au sous-préposé de l'engagement plus de la moitié de ses appointements ordinaires.

Maïs en 1868-9, comme je viens de le dire, une ère nouvelle a commencé; les droits n'ont produit, il est vrai, que huit cent cinquante-quatre piastres; toutefois le Ministre de la marine ayant ordonné que j'occuperais une partie du bâtiment de l'ancienne douane, ce qui fait épargner le loyer d'un bureau, et le personnel ayant été réduit, le sous-préposé de l'engagement a touché tout son salaire cette année-là.

Recettes du bureau de l'engagement pendant l'année expirée le 30 juin 1869, sans compter la subvention du gouvernement	\$ 854 00
Dépenses, y compris le salaire du sous-préposé.....	2,055 91
Recettes, y compris toutes avances faites par le gouvernement	2,057 94

R. B. JOHNSON,

Préposé de l'engagement pour le port de Québec.

ANNEXE M.

OBSERVATOIRE de Québec, 15 novembre 1869.

MONSIEUR,—Comme l'observatoire vient de passer sous le contrôle du département de la marine et des pêcheries, il convient peut-être de faire connaître les raisons qui avaient engagé le gouvernement canadien à créer cet établissement.

Ce fut à la demande instante du maître du port et du conseil de la chambre de commerce de Québec, ainsi que de l'astronome royal, représentant la nécessité à Québec d'un observatoire spécialement destiné à indiquer avec exactitude le temps à la marine, que le gouvernement fit ériger à la citadelle une tour munie d'une boule à marquer le temps ; cette construction coûta £526 16s 5d. sterling. Dans l'automne de 1850, les lords commissaires de l'amirauté m'en confièrent le soin. Depuis lors, le temps exact a été indiqué aux navires sur port à 1 heure, tous les jours (les dimanches exceptés), durant la saison de navigation, par la chute de la boule.

Les steamers et la nombreuse flotte de navires à voiles, qui, chaque année, arrivent et partent, peuvent, grâce à cette boule, régler avec précision leurs chronomètres ; par là, la navigation devient plus sûre, et les risques pour les hommes et les cargaisons sont diminués.

La lunette méridienne dont je me sers a été prêtée par l'observatoire de Greenwich ; les horloges appartiennent au gouvernement de la Puissance.

Comme il n'y avait pas de place dans la tour pour un cabinet d'observations astronomiques, ni même pour tous les précieux ouvrages (les transactions des autres observatoires) envoyés chaque année à l'observatoire de Québec, et qu'en outre je trouvais de grands inconvénients à n'avoir pas une résidence fixe, je demandai à l'honorable commissaire des travaux publics la permission de prendre possession d'une vieille maison sise sur la ferme Bonner, avec le terrain alentour, pour y établir un observatoire ; ce qui me fut accordé par une lettre datée du 20 avril 1864.

En usant d'une stricte économie durant plusieurs années, j'étais venu à bout d'épargner sur l'affectation de \$2,400, une somme suffisante pour pouvoir acheter, au mois de mai 1864, un très-bel équatorial, ayant 8 pouces d'ouverture et 9 pieds de distance focale, bâtir une tour et monter le télescope dans une des meilleures situations qu'il y ait peut-être au monde.

Depuis que je possède l'équatorial, je me suis beaucoup appliqué à l'étude de la lune considérée en elle-même ; j'ai garni le télescope de tout ce qu'il faut pour pouvoir en un moment m'en servir pour prendre des images photographiques, et, afin de montrer à quel point j'ai réussi et combien le climat de Québec est favorable aux opérations de photographie, je citerai un passage d'une lettre du professeur Airy, l'astronome royal.

OBSERVATOIRE ROYAL, GREENWICH,

Londres, S. E., 7 décembre 1868.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu en son temps votre lettre du 25 novembre, avec les images négatives du soleil, obtenues vers le temps de l'éclipse d'août.

J'ai pris aussitôt des mesures pour me procurer de bonnes épreuves de ces images. J'en ai fait faire deux sur verre albuminé. Elles sont très-bonnes ; mais je pense pouvoir en obtenir de meilleures. Celles que j'ai toutefois me permettent de voir que

les images négatives sont de la plus grande beauté, et, selon toute probabilité, vous avez raison de dire " que vous pouvez y discerner tout ce qu'il est possible d'apercevoir avec un bon télescope. "

J'espère que vous continuerez à tirer parti de cet art précieux, et surtout que vous vous arrangerez pour vous mettre en mesure de déterminer la position astronomique des objets photographiés.

Je suis, cher Monsieur,
Sincèrement vôtre,

J. B. AIRY.

Capitaine E.-D. Ashe.

Outre ces opérations photographiques, que je poursuis en toute occasion propice, et par lesquelles j'obtiens une histoire de cet astre burinée par lui-même, j'ai indiqué ponctuellement le temps aux navires, et je me propose de régler la marche d'une ou plusieurs horloges publiques à Ottawa et à d'autres villes principales de la Puissance, si ces villes le désirent et consentent à payer la dépense minime de ce service.

Au commencement de 1857, Sir William Logan me demanda de déterminer la position de quelques-unes des principales villes à l'aide du télégraphe électrique, méthode qui permet d'atteindre un degré de précision auquel il est impossible d'arriver par les autres moyens. Je décrirai cette manière d'opérer dans mon rapport annuel.

Voici les lieux dont j'ai déterminé la position :

Observatoire de Québec.....	71°	12'	15"	30
Trois-Rivières—Place des Casernes.....	72	32	17	70
Montréal—Carré Viger.....	73	32	55	80
Ottawa—Côteau des Casernes.....	75	42	4	35
Kingston—Palais de justice.....	76	28	37	80
Toronto—Observatoire magnétique.....	79	23	21	45
Collingwood—Terminus du chemin de fer.....	80	12	37	95
Windsor—Palais de justice.....	83	2	0	30
Chicago—Ecole catholique romaine, rue Hunn.....	87	37	38	10

Rapport annuel du directeur de l'observatoire de Québec pour l'année expirée le 30 juin 1869.

Les navires ont eu l'heure exacte tous les jours. Le mouvement du soleil, etc., a été régulièrement noté, les étoiles multiples ont été observées, de même que les phénomènes des satellites de Jupiter, et à chaque occasion avantageuse il a été pris des photographies du disque du soleil ; mais ce qui a été accompli de plus important dans l'année par l'observatoire, c'est peut-être la détermination de la latitude et de la longitude de la Rivière-du-Loup, demandée par Sir William Logan pour l'exploration géologique.

Je partis par chemin de fer, le 4 février dernier, emportant une lunette méridienne de 24 pouces, et un chronomètre sidéral. A mon arrivée, j'allai voir le télégraphiste, qui me dit ne pouvoir lire au son ; en conséquence, je résolus de fixer ma lunette méridienne dans son jardin, afin que je n'eusse plus qu'à porter le chronomètre dans son bureau lorsque tout serait prêt pour transmettre les signaux.

D'ordinaire je fais choix d'un caillou ou d'une grosse pierre, sur laquelle je pose

l'instrument ; puis je dresse une hutte pour le mettre à l'abri du vent, je fais venir jusque dans cette loge le fil du télégraphe, et avec un appareil télégraphique portatif que j'emporte toujours en ces occasions-là, j'ai tout ce qu'il faut pour opérer.

Cette fois-ci, la terre était entièrement couverte de neiges, de plusieurs pieds d'épaisseur ; impossible de trouver une pierre ; je me procurai un baril à farine, je déblayai la neige sur un point et je posai le baril debout sur la terre à nu, ensuite je le remplis de sable, je répandis dessus et alentour deux ou trois seaux d'eau et je le recouvris d'un morceau de planche carré, et comme il gelait, que le thermomètre était à plusieurs degrés au-dessous de zéro, au bout de quelques minutes le tout ne formait plus qu'une masse solide. Alors je fis une hutte avec des planches.

A la première nuit claire—quelques jours après—je mis la lunette dans le plan du méridien. La campagne était toute blanche, comme je l'ai dit, et sillonnée de clôtures de perches et de pieux ; j'étais sûr d'avoir une mire méridienne. En effet j'en choisais une à la distance d'environ 4 milles—une ligne noire tranchant sur la blancheur du sol.

J'obtins la latitude et la longitude dans les quatre premières nuits sereines.

Après avoir transmis le temps à Québec, j'ôtai la lunette ; je décrivis un cercle en menant la ligne sur les trois points marqués par les trois pieds de l'instrument, et j'avancai l'un de ces points de 90° sur le cercle, puis je mis la lunette dans le premier vertical. J'étais prêt pour fixer la latitude.

Voici comment se fit l'opération.

Québec transmettait les battements de l'horloge réglée sur le temps moyen, commençant exactement à la minute et continuant à battre les secondes jusqu'à la 50e de chaque minute ; cela fut fait pour six minutes. Rivière-du-Loup notait le battement coïncident au moyen du chronomètre sidéral et marquait la seconde et la série ; c'est ainsi que nous obtînmes la différence de longitude à un 100e de seconde près.

L'opération fut répétée quatre fois ; deux fois les battements furent transmis de Québec et deux autres fois de la Rivière-du-Loup.

	h.	m.	s.	
Différence moyenne de longitude, par la 1ère opération . . .	6	35	70	
“ “ “ par les 4 opérations . . .	6	38	17.25	
Longitude de Québec	4	44	49.02	
Différence moyenne de longitude par les 4 opérations . . .	0	6	38.725	
Longitude de la Rivière-du-Loup	4	38	10.295	
Latitude “ “	47	49	44.005	Nord.

Je termine ici ce rapport, qui, je l'espère, aura fait voir que l'établissement sous ma direction est utilement employé à l'avancement de la science. C'est le seul observatoire astronomique que possède la Puissance, et le vieux bâtiment de ferme où il est installé tombe en ruine ; j'espère donc que cette mauvaise bicoque fera place à une résidence convenable pour l'astronome, et qu'un cabinet d'observation sera ajouté à la tour de l'équatorial, afin que l'établissement se trouve sur un pied tel qu'il puisse parfaitement accomplir tous les travaux astronomiques dont le pays aura besoin.

Je joins à ce rapport le compte des dépenses de l'année expirée le 30 juin 1869.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

E. D. ASHE,

Capitaine de la marine royale,

Directeur de l'observatoire de Québec.

Dépenses de l'observatoire de Québec pendant l'année expirée le 30 juin 1869.

Appointements du directeur.....	\$1,402.68
“ de l'aide.....	491.40
Salaire d'un homme.....	80.00
Papeterie et autres fournitures de bureau	} 425.92
Matériaux photographiques,	
Timbres-postes,	
Frais d'express,	
Réparation de la maison, clôture, etc.	
	\$2,400.00

E. D. ASHE,

Directeur de l'observatoire de Québec.

ANNEXE M.—*Suite.*

OBSERVATOIRE, QUÉBEC,

25 août, 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de mettre sous ce pli mon compte-rendu des opérations de l'expédition canadienne chargée de faire des observations sur l'éclipse, et je vous prie de le mettre sous les yeux de Son Excellence pour qu'elle en prenne connaissance et y donne son approbation.

Comme il importe beaucoup que les observations que nous avons faites soient imprimées et envoyées aux sociétés savantes, j'espère que Son Excellence voudra bien autoriser l'affectation d'une somme supplémentaire de \$200 pour cet objet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

E. D. ASHE,

Directeur de l'observatoire de Québec.

WM SMITH, ECUYER,

Assistant au Ministère de la marine, etc.

En apprenant qu'une somme de \$400 serait accordée pour l'expédition, le corps canadien, composé du capitaine Ashe, de M. Douglas et de M. Falconer, fit les dispositions nécessaires, et, le 26 juillet, il partit de Québec pour aller s'établir dans une position que les astronomes américains lui avaient assignée à Jefferson, Iowa.

Nous emportons le télescope qui appartient à l'observatoire, et dont les diverses pièces pèsent ensemble tout près d'une tonne. L'instrument a 8 pouces d'ouverture et 9 pieds de distance focale.

Les compagnies du Grand-Tronc, du Michigan-Central et de Chicago-Nord-Occidental nous ont transportés gratuitement avec notre bagage sur leurs chemins de fer respectifs.

Jefferson est situé dans la prairie par 42° 10' lat. N. et 6h., 17" 28' long. O., —et se trouvait un peu au sud de la ligne centrale de l'éclipse; nous résolûmes cependant de ne pas aller plus loin à cause de la commodité d'être dans le voisinage d'une ville, où nous pouvions nous procurer du bois de service, des clous et des charpentiers pour bâtir un observatoire. Nous fîmes choix d'une position dans la prairie, et en deux jours l'observatoire fut élevé et les instruments furent mis en place.

Voici quels ont été les rôles dans les opérations: M. Douglas préparait les plaques, le capitaine Ashe les exposait durant 10', puis les rendait à M. Douglas, lequel fixait l'épreuve. Nous étions aidés par M. Stanton, qui s'était très-obligamment mis à notre service, et qui masquait et démasquait l'objectif.

Nous fûmes aussi bien heureux d'avoir fait la connaissance de M. Vial, de Philadelphie, avec qui nous avons voyagé de Boone à Jefferson. M. Vial est un homme d'un grand talent et de beaucoup d'habileté. Il se chargea d'observer l'éclipse avec un petit télescope de 42 pouces de distance focale, sorti des ateliers de Dollard. M. Falconer faisait des observations à l'œil nu et en prenait note.

L'avant-veille et la veille, le ciel avait été nuageux; le matin du 7 on eût dit que le temps menaçait de pluie; cependant, sur les 8 heures les nuages se dissipèrent, mais, quoique le soleil fût visible, il y avait dans l'atmosphère une vapeur rien moins que satisfaisante.

A mesure que le moment de la conjonction approchait, le temps s'éclaircissait, et très-heureusement les trois minutes critiques furent les plus sereines de toute la journée.

Nous obtînmes quatre images photographiques, reproduites dans les épreuves ci-jointes numérotées 1, 2, 3 et 4.

Je regarde ces images comme très-réussies : non-seulement elles représentent l'immersion et l'émergence des protubérances dans le passage de la lune sur le disque solaire, mais on y aperçoit aussi la couronne ; et en examinant les protubérances avec une lentille, on en saisit la curieuse disposition telle qu'elle est représentée dans la planche 6.

Cette prodigieuse corne, qui dans la photographie II semble être un petit point lumineux, grandit et en trois secondes environ atteint l'énorme hauteur de 4 ou 5,000 milles. La comparaison de nos photographies avec celles des autres astronomes pourra jeter beaucoup de lumière sur la constitution physique du soleil ; mais il importe que nous les étudions avant de faire notre rapport final. Il sera nécessaire d'imprimer 50 exemplaires de ce dernier, pour les adresser aux différentes sociétés savantes.

Il faudra \$200 pour payer les frais d'impression.

E. D. ASHE.

Directeur de l'observatoire de Québec.

Observatoire de Québec,
25 août 1869.

ANNEXE M.—*Suite.*

DÉPENSES de l'observatoire de Québec pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1869.

1869.			\$ cts.	\$ cts
30 juin.	E. D. Ashe, directeur.....	12 mois de salaire.....	1,402 68	
	Thomas Heathley, assistant.....	12 " ".....	491 43	
	John McGowan.....	12 mois de gages.....	39 00	
	F. Renaud.....	12 " ".....	36 50	
	M. Flynn.....	Combustible et charroi.....	61 55	
	Ellisson et cie.....	Matériaux photographiques.....	66 10	
	G. T. Phillips.....	Ouvrage de plombier.....	29 00	
	T. Gould <i>et al.</i>	Réparations.....	41 65	
	Compagnie d'assurance royale.....	Prime.....	37 50	
	Morning Chronicle.....	Impressions, etc.....	38 64	
	Middleton et cie.....	Fourniture de bureau, etc.....	41 01	
	Menues dépenses.....	Timbres, allumettes, etc.....	28 20	
	Compagnie d'express.....	Fret.....	21 42	
	A. Kane <i>et al.</i>	Ouvrages de ferblanc, etc.....	38 28	
	John Mussen et cie.....	Drogues, etc.....	18 54	
	M. Maloney.....	Voiturage.....	8 50	
				2,400 00

AN

ETAT des naufrages et autres accidents, d'après les rapports reçus par le Département, 1869, avec mention du nom et de l'âge du navire, son port d'enregistrement, sa

Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Espèce et âge du navire.	Provenance et destination.
Canny Scott	Dundee	Barque, de bois,—5 ans	De Marseilles pour Québec
Persian	Mendall	“ “ 18 “	De Mendal “
Malden	South Shields	Navire, “ 12 “	De Liverpool “
Marion	Alexandria, E.-U.	Sloop, “ 8 “	D'Oswégo pour Brockville
City of Manchester	Liverpool	Navire, “ 19 “	De Québec pour Liverpool
Volage	Québec	Barque, “ 3 “	De Liverpool pour Québec
G. R. C.	Windsor, N.-E.	Goëlette, “ 7 “	De Londonderry, N.-Ecosse, pour Queenston, Irlande
Runeberg	Norvège	Barque, “ 1 “	De Port Talbot, G.B., pr. N.-York
Emma	Prusse	Brigantin, “ “	De Gloucester, E. U., pr. Rib'tou, N.B.
Active	St. Jean, N.-B.	Brigantin, “ 4 “	De Richibouctou pour Queenston
Thistle	Arichat, N.-E.	“ “ 12 “	De Pictou pour Boston
Supero	Lunenburg, N.-E.	Goëlette, “ 5 “	De New-York pour LaHève
C. D. Boggs	Annapolis, N.-E.	“ “ 2 “	De Gloucester pour Glace Bay
J. K. Kenny	Yarmouth, N.-E.	“ “ 2 “	De St. J'n., N.B., pr Barr'ton, N.-E.
Shannon	Charlottetown, I. P. E.	Brigantin, “ “	De Geor't. p. Charlot'town, I. du P. E.
Contest	Illinois, E.-U.	Goëlette, “ 11 “	De Buffalo pour Détroit
Marion	Halifax, N.-E.	“ “ 5 mois	De St. Jean pour Halifax
J. W. Deering	Annapolis, N.-E.	“ “ 10 ans	De Digby pour Boston
Ocean Bird	Halifax, N.-E.	“ “ 3 “	De Port Wil'm, N.E., pr Thro, N.E.
Harriet	Arichat, N.-E.	“ “ “	De Ponnell Bay pour Halifax, N.-E.
Merritt	Montréal	Steamer, “ 5 “	De Montréal pour Pictou, N.-E.
Lord Sydmouth	Glasgow	Barque, “ 33 “	De Glasgow pour Québec
Thomas Edwin	Plymouth	Goëlette, “ 2 “	De Cadix to Gaspé
Louisa	Baie de la Conception, Terre-Neuve	Brigantin, “ 9 “	De Labrador pour Québec
Ocean Nymph	Londres	Barque, “ “	De Londres pour Québec
Gladstone	Liverpool	“ “ 1 “	De Glasgow pour Québec
Pas de nom	Liverpool, N.-E.	“ “ 34 “	De Leghorn pour Boston
Ellen Anna	Halifax, N.-E.	Brigantin, “ 4 “	D'Amherst pour Joggins, N.-E.
Jane Ann Marsh	Port Hope	Goëlette, “ “	De Frederickburgs pour Toronto
Nightengale	Pictou, N.-E.	“ “ 8 “	De Charlottetown pour Halifax
Lillie	Ile du Prince-Edouard	Barque, “ 3 “	De Bouctouche pour Liverpool, G.B.
Allington	Cleveland, E.-U.	Goëlette, “ 15 “	De Buffalo pour Cleveland
Perseverance	Canada	Steamer, “ “	De Port Dalhousie pour Oswego
Marion	Halifax	Goëlette, “ 7 “	De la baie aux Vaches pour Boston
Mavourneen	Yarmouth	Barque, “ 3 “	De Portland pour St. Jean, N.-B.
Jessie Sheckell	Gloucester	Navire, “ “	“ pour Gloucester
Stanley	Bayfield, Ont.	Goëlette, “ 29 “	De Goderich pour le Petit Courant

NEXE N.

ment de la marine et des pêcheries, depuis le 18 juin 1868, jusqu'au 31 décembre provenance et sa destination, la nature, la cause, le jour et le lieu de l'accident, etc.

Nature et cause de l'accident.	Jour et lieu de l'accident.	Personnes périés ou sauvées.	Remarques.
A échoué—méprise du capitaine	Petite rivière au Renard, Québec, 9 mai	Pers. n'a péri.	Le capitaine avait laissé porter trop à terre.
A coulé bas, le navire <i>Malden</i> l'ayant abordé—erreur de jugement du pilote du <i>Malden</i> .	Au lar. des Pêler., 14 juin	“	Erreur de jugement de la part du pilote du <i>Malden</i> . Les phares et les bouées étaient en vue du moment de l'abordage.
Abordage—erreur du pilote. cause inconnue.	Au large du phare des Grondines, 25 juin	“	“
A échoué—n'obéisst. pas au gouvernail—erreur de compas.	Traverse, 1er juillet. Baïture de Manicouagan, 5 juillet.	“	Erreur de compas et courant inconnu.
“ par ignor. de la marée.	Ile Brière Digby, N.-E., 2 août	“	“
Mâts perdus, charge renversée.	Lieu n'est pas con., 6 sept.	“	Le bâtim. fut assailli par une temp.
A échoué—coup de vent de N.-E.	Bar. de Richib'tou, 8 sept.	“	Erreur de jugement du pilote.
Voiles mises en lamb. par le vent.	Anse du phare, Sambro, 19 oct.	“	Chassé par le gros temps à 400 milles.
A fait—côte brume.	Entrée du havre de St. André, N.-E., 2 août.	“	Erreur de jugement.
A échoué—méprise du capitaine force de la marée.	Ragged-Island, 18 sept.	“	A été remorq. jusq. un port et rép.
A fait côte—faute d'espace p. vir. gros temps.	Ile Brière, 18 oct. Ile au Caribou, 17 oct.	“	“
A échoué	Pointe au Moulin, lac Erié, 17 oct.	“	“
A chaviré—pont surchargé.	Ile Tousquet, 17 oct.	“	“
grain de vent.	Pointe Race, cap Cod, do Riv. Tenucap, N.-E., do	Tous périés, 4.	Avait grosse charge sur pont.
A fait côte—voie d'eau	Ile au Caribou, N.-E., do	Pers. n'a péri.	Phares en vue au mom. de l'accid.
Abordage—méprise des deux pil.	Ile des Sauvages, 24 sept.	“	“
A échoué—méprise du pilote gros temps.	Récif Isl. Rouge, 26 sept. Anticosti, décembre.	Tous périés, 4.	“
Abordage avec l' <i>Ocean Nymph</i> —accident.	Au large du phare de Kamouraska 18 oct.	Pers. n'a péri.	“
Abordage avec la <i>Louisa</i> .	do do do	“	“
A échoué—cause inconnue.	Islet, 18 oct.	“	{ Pil. a été cité devant la Maison de la Trin., mais le cap. et les tém. n'ayant pas comparu, l'affaire a à été renvoyée.
A été dématée—perte du gouvernail	Lat. 48, long. 44, 3 sept.	“	“
A sombré—gros temps.	Riv. Hébert, 14 nov.	“	“
A échoué—tempête de neige.	Poin'e Gibraltar, Toronto, 4 déc.	“	“
A fait côte—cause inconnue.	Ile au Caribou, 21 nov.	“	Cap. avait. pris un phare p. un aut.
A échoué—tempête de neige coup de vent.	Ile Pomquet, 20 nov. Port Maitland, 6 sept.	“	“
A brûlé—cause inconnue.	50 milles d'Oswégo.	14 périés, 10 sau	{ 5 se sauvèrent dans une chal., 5 furent recueilli. pour l' <i>Enterprise</i> Un sifflet d'al. à l'O. de Grand-Manan aurait empêché ce sinist.
A sombré—voie d'eau.	Baie aux Ecreviss's, 12 oct.	Pers. n'a péri.	“
A échoué—brume.	Grand-Manan, do	“	“
“ gros temps.	Devant la rivière Métis.	“	Avait chassé sur ses ancres.
“ tempête de neige.	Détroit de Missisquoi, 13 nov.	“	“

ETAT des naufrages et

Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Espèce et âge du navire.	Provenance et destination.
Labrador	Londres	Barque, de bois 3 ans.....	De Londres pour Québec.....
Imperial	"	Navire, " 10 "	De la N. Orléans pr. St. Jean, N. B.
R. Hawes	Westport, N.-E.	Goëlette, " 3 "	De Sydney pour Bridgetown.....
Anna Mitchell....	Windsor, N.-E.	Brig, " 2 "	De Boston pour Pictou
Trial	Cleveland, O., E.-U.	Goëlette, " 7 "	De Cleveland pour Buffalo.....
Brig Mary	Lancaster	Brig, "	De Lancaster pour Québec.....
Co'tess of Durham.	Youghal	Barque, " 34 "	De Youghal pour
Oriental	Plymouth	" " 23 "	De Bristol pour "
Palmyra	Belfast	" " 12 "	De Newcastle, N. B. pour Belfast.
Actevir	Halifax, N.-E.	Goëlette, " 14 "	De l'Acadie, N. E. pour Boston...
Two Friends.....	Digby, N.-E.	Brig'tin, " neuve.....	De Sydney pour Digby.....
Forest King.....	New York	Barque, " 3 ans	D'Owen Sound pour Byng Inlet..
Princess Royal..	Plymouth	" " 29 "	De Plymouth pour Québec
Lady Seymour....	Quebec	Navire, " 15 "	De Londres pour "
Champion	Troon	Barque, " 30 "	De Greenock pour "
Anna Mary	Maryport	Brig, " 7 "	D'Angleterre pour "
Agammenon	Liverpool	Navire, " 23 "	De Liverpool pour Québec.....
Hebe	Grimsted	Barque, " 20 "	De Dublin pour Québec.....
Storm King	Greenock	Navire, " 11 "	De Liverpool pour Québec.....
Wandsworth	Glasgow	" " 30 "	De Québec pour Glasgow.....
Beloche	Liverpool	" " 19 "	De Belfast pour Québec.....
Cambridge	"	" " 17 "	De Québec pour Sunderland.....
America	Arundel	Brig, " 30 "	De St. Thomas pour Ceylon.....
Eleanore	Cardiff	Barque, "	De Québec pour Cardiff.....
Dr. Juris Jantzen	Rostock	" " 13 "	D'Antwerp pour Montréal.....
Wasp	Québec	Brig, " neuve.....	De Montréal pour Bristol.....
Alluree	Nouvelle-Ecosse ..	Goëlette, " 4 ans.....	De La Hève pour Rockland.....
George Thurston..	Port Dalhousie....	Barque, " 11 "	Port Dalhousie pour Oswego.....
Mona	Québec	" " neuve.....	De Montréal pour Glasgow.....
Mary	"	Goëlette, " 5 ans.....	De Québec pour Terre-neuve.....
Ariel	Owen Sound.....	" " 17 "	De Medford pour Barbeslane.....
Major Anderson ..	Chicago	Barque, " 7 "	De Cleveland pour Chicago.....
Mary Givrone....	Ile du Prince Edouard.	" " 18 "	De Charlottetown
Olive Branch.....	Plymouth, E.-U....	" " " "	D'Halifax p. la baie de l'île, Terren.
Duncan	Ile du Prince Edouard.	Navire, "	De Charlottetown p canal de Bristol.

autres accidents, etc.—*Suite.*

Nature et cause de l'accident.	Jour et lieu de l'accident.	Personnes périés ou sauvées.	Remarques.
Abordage—erreur du pilote ...	Au large de la pointe St. Laurent, 1er juillet....	Pers'n'e n'a péri	
A échoué—gros temps.....	Chaîne de roches Mora, baie de Fundy, 26 avril.	Tous périés, 23.	Brume épaisse et nul phare visible. Il n'y a ni bouées ni balises, ni sifflet d'alarme pour signaler aux navires ces dangereux rochers.
" "	Chaîne de rochers du Duc de Kent, 25 sept.....	Pers'n'e n'a péri	Erreur de jugement.
" courant et marée.....	Ile Verte, Barrington, 3 août.....	"	
" sombré—cause inconnue.	Au havre, 15 août.....	"	
" échoué—fort courant ...	Rivière Blanche, 9 sept. .	"	
Abordage—accident	Trou de St. Patrice, près de Québec, 5 sept.....	"	Le nav. a été abr'dé. Nulle faute de la part des pers. ayant la conduite
" faute de faire bonne garde.	Trou de St. Patrice, près de Québec, 10 sept.....	"	Le pilote mis en jugement et acq.
A échoué—rupture de son câble.	Ile au Renard, 2 sept.....	"	Déclaré hors de service et vendu.
" mauvais temps.....	Ile Brière, 4 oct.....	"	Personne à blâmer. 19 bâtiments étaient mouillés dans le port de Westport lorsque s'éleva la tempête, 11 furent poussés à terre et un sombra à l'ancre.
" coup de vent.....	Petit havre, Gull Rock, 5 oct.....	"	Déclaré hors de service et vendu.
A fait eau.....	Port-Stanley, 12 oct.....	"	
A échoué—force du courant. .	Petit-Métis, 9 sept.....	"	
A filé l'ancre—coup de vent. .	30 milles Est d'Anticosti, 26 sept.....	"	
Abordage—gros temps.....	Anse des Sauvages, 4 oct.	"	
A échoué—gros temps.....	Batture Beaumont, 4 oct.	"	
" gros temps.....	Batture Beaumont, 4 oct.	"	
" sondes inexactes.....	"	"	Pilote mis en jug. et acq. vu que des sondes inex. avaient été don. par les hommes qui sondaient.
Abordage—gros coup de vent..	Anse des Sauvages, "	"	Abordé par le <i>Star of Hope</i> .
" accident	Anticosti, 11 oct.....	"	A touché le récif 3 fois, et à quelque distance a coulé bas.
A échoué.....	Cap Ray, 14 oct.....	"	
A engagé—voie d'eau et grain. .	Golfe St. Laurent, 28 oct.	"	
A échoué—av. chassé sur ses an.	Dev. St. Thomas, 29 oct.	"	
" rupture de la chaîne. .	Rocher de Percé, 29 oct..	"	Il y avait une soufflure dans un anneau, qui s'est rompu par une brise modérée et une petite mer.
" négligence du second. .	Ile des Œufs, côte nord, 31 oct.....	"	
" erreur de compas.....	Batture de Monicouagan, 10 nov.....	"	
A fait une v. d'eau—cause incon.	Au large du phare de Shelburn, 47 nov.....	"	
A chassé sur ses ancres—gros temps	Ile St. Nicolas, 17 nov....	"	
A été crevée par les glaces....	Entre l'île aux Grues et le Pilier, 27 nov.....	"	Capitaine et pilote déchargés de tout blâme.
" et s'est remplie d'eau..	Devant Berthier, 27 nov.	"	
A échoué—neige et vent.....	Devant le phare Collingwood, 5 nov.....	"	
A fait côté.....	Devant le phare, Ile de la pointe Pelée.....	"	Après avoir, durant 3 jours, frappé sur le rocher, il fut remorqué prêt à couler par le remorqueur <i>Magnet</i> .
A rompu sa chaîne—c. de vent.	Port d'Arichat, 1er déc..	"	
A dérivé à la côte.....	Black Head, Ste. Anne, 3 déc.....	"	
" défectuosité du compas.	Cerberus Rock, 9 déc.....	"	

APPENDICE

ETAT des naufrages et autres accidents, dressé par le Département de la marine

Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Espèce et âge du navire.	Provenance et destination.
Walrus	Granville, N.-E.	Goëlette, en bois	Des Indes occid. pour St. Jean, N.-B.
Charlotte	St. Mary's, N.-E.	Brigantin "	De la Jamaïque pour l'Philadelphie.
C. A. Jones	Canso, N.-E.	Barque "	"
Leah	"	"	De Buenos Ayres pour Philadelphie.
Pomona	"	Navire "	De Québec pour Liverpool
Glide	Newcastle, N.B.	Barque "	De Newcastle pour l'Angleterre ..
Golden Light	"	Navire "	De Québec pour Liverpool
Abby Ryerson	"	"	" pour Greenock
Lotus	"	Brig "	De New York pour Tuxillo
Fawn	"	Goëlette "	De Boston pour Aux Cayes
New Era	"	Brig "	De St. Thomas pour Turk's Island.
Active	"	Goëlette "	De Richibouctou pour l'Angleterre.
Sunny South	"	Brigantin "	De Philadelphie pour
F. Tupper	"	Barque "	"
J. C. Deering	"	Goëlette "	De Digby pour Boston
Americana	"	Navire "	De Québec pour Liverpool
Nictaur	"	"	De Savannah
Guiding Star	"	"	De Troon pour Boston
John Duncan	"	"	De St. Jean pour Liverpool
Maggie Armstrong	"	Barque "	De Liverpool pour
Kate Darton	"	"	Bombay
Aerolite	"	Brigantin "	De Boston pour St.-Jean, N.-B. ..
Brilliant	"	Brig "	De Wellington, W. C. p. Liverpool.
Gold Fish	"	Brigantin "	De New-York pour Cardenas
Valant	Nouveau-Brunswick	"	"
Imperial	"	Navire "	De Mobile pour St. Jean, N.-B. ...
Walrus	Granville, N.-E.	Goëlette "	De St. Kitt pour "
Penguin	"	Barque "	De Cuba pour New-York
Unanima	"	"	De Baltimore pour Londres
Golden Light	"	Navire "	D'Androssaro pour New-York
Mary A. Troop	"	Barque "	"
Debonaire	"	Goëlette "	De St. Jean pour Boston
Birdie	"	Brig "	" pour Metanzas
Paragon	St. Jean, N. B.	Brigantin "	De St. Jean pour
Advance	Yarmouth, N.-E.	Barque "	"
Otter	"	"	"
J. B. Haley	Halifax	Goëlette "	De Borne Bay pour Halifax
John Duncan	St. Jean	Navire "	De St. Jean pour Liverpool
Randolf Paxyson	Digby, N.-E.	Brig "	De l'ictou pour Boston
Busy	Halifax	Barque "	De Buenos Ayres pour Baltimore.
Ada	Yarmouth	"	De Middleborough pour New-York
Molus	Londonderry, N.-E.	Brig "	De Londres pour Rio Janeiro
Speedwell	"	Barque "	De New-York pour Cadix
Clyde	Baie Verte	Brigantin "	"

N.—Suite.

et des pêcheries, sur des données obtenues de sources non officielles.

Nature et cause de l'accident.	Jour et lieu de l'accident.	Personnes périées ou sauvées.	Remarques.
A fait naufrage, cause inconnue.	Côte des Etats-Unis		
"	Au large de Rocky Point, 7 avril 1868		
"	Port d'Yallahs, 7 avril 1868		
A fait côte, rupture de son câble	Banc du Chicot, 6 mai 1868	3 p. ont péri.	
" brume épaisse	Riv. au Renard, 4 août '68.	Pers. n'a péri	S'est dégagé et a fait voile pour Liverpool.
A fait naufrage, cause inconnue.	Plaisance, Terre-Neuve, 16 juillet 1868		
Abordage, en virant	Devant Beaumont, 12 août 1868	Pers. n'a péri	Avaries légères.
" a sombré	"		
A fait naufrage, cause inconnue.	West Caicos		Partie de la cargaison a été sauvée.
" une voie d'eau, gros temps.	Devant St. Nicolas	Pers. n'a péri	Relâc. à Nassau pour se faire réparer
A chaviré, grain	Devant Porto Rico	1 pers. noyée	Arrivé à St. Jean, N.-B.
A fait côte, tempête	Richibouctou, 7 sept. 1868	Pers. n'a péri	A été mise en pièces.
A brûlé, foudre	En descendant le fleuve		
A été abandonnée	Bancs de Terre-Neuve, 3 octobre 1868	Pers. n'a péri	
A chaviré	En mer, 17 octobre 1868		
A été abandonné	Cap Clear, 7 octobre 1868		Remorqué à Liverpool
A perdu son mât de petit perroquet et son bâton de foc, grain.	Lat. 2, 26, long. 25, 20, 23 septembre 1868		
A fait une voie d'eau	En mer, 11 octobre 1868		A été obligé de décharger et de se mettre en réparation.
A été abandonné	" 23 novembre 1868		
A fait une voie d'eau	" 3 octobre 1868		A remis à la voile le 19 octobre 1868. et n'a plus été revu.
A brûlé	" 20 sept. 1868		
A échoué, coup de vent	Barre de Baker's Island, 11 janvier 1869		
A été abandonné	En mer, 28 janvier 1869		
A touché sur le récif de la baie d'Orange et a coulé bas	Gulf Stream		
A été abandonné	En mer		
A fait naufrage, brume et vent.	Chaîne de roches de Muir, 28 avril 1869	C'ps. et biens	
"	Ile aux Hérons, 18 avril 1869		
A été abandonné	34, 34 lat., 73, 30 long. ...		
A éch. sur un débris couv. d'eau.	Middle Ground, Men-shaws		S'est dégagée et a continué sa route.
A été abandonné	En mer, 48, 08 lat. ...		
A été abo'ée et coulée bas p. un st.	47, 21 lat., 36, 57 long. ...		
A fait naufrage, brume	Batture des Goëlands, Grand Manan 22 juil. '69		
A chaviré, voie d'eau	14 milles de l'île Brière, 18 décembre 1869	2 p. ont péri.	Relevé et conduit à Hilton's Head.
A été abandonnée	En mer	Pers. n'a péri	
A fait naufrage	"		Remorquée au port des Hollandais. On pense que tout l'équipage a péri.
"	" 23 novembre 1869		
A perdu des mâts, tempête	"		
A fait côte	Cap Henry		Relâché à St. Thomas.
A été aband., a touché des roch.	Smith's Knoll		Conduite à Norfolk.
A perdu des mâts	"		Neuve Dieppe.
En détresse, tempête	Gibraltar, 12 déc. 1869		Retourné à Plymouth.
A été abandonné	En mer	Pers. n'a péri	

ÉTAT des naufrages et

Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Espèce et âge du navire.	Provenance et destination.
Mary Baker	Yarmouth, N.-E.	Barque, en bois	De Shields pour New Haven
Violetta			De Liverpool pour Rancorn
Nictaux		Navire	De Savannah pour Liverpool
Confederation		"	De Liverpool pour Cotte
Urania	St. Jean, N.-B.	Barque,	
Gazelle	Charlottetown, I.P.E.	Goëlette	
Grace Worthington		Navire	De Cascumpec pour Halifax
Mary Jane		"	De la Jamaïque pour New-York
Blue Nose	Halifax, N.-E.	Barque	De la riv. Clyde, N.E., p. P. Spain
Alva		Navire	D'Antwerp pour New-York
Julia Kelly	Parrsboro, N.-E.	Brig	De Turk's Island pour St. Jean
Acme	Yarmouth, N.-E.	"	D'Hambourg pour New-York
Zuleika	Ile du P.-E.	"	De Liverpool pour New-York
Clyde	Windsor, N.-E.	"	De l'île du P.-E. pour Liverpool
Boaz		Barque	De Windsor pour Belfast
Arlington		Navire	De Cardiff pour Baltimore
Union	Québec	"	
Queen		"	
Alma		Goëlette	
Industry		"	D'Haiti pour Baltimore
H. L. Gilliot		Brig	De La Heve pour Halifax
			De St. Jean pour Liverpool
David Camon		Navire	De Liverpool pour la Nouv.-Orléans
Planet		Goëlette	Du Port au Prince pour Boston
Emily		Barque	De Matanzas pour New-York
Venus		"	D'Antwerp pour New-York
Arrow	Ile du P.-E.	Goëlette	D'Halifax pour New-York
Jane	Shelburn, N.-E.	"	De Trinidad pour Halifax
Aerolite		"	De l'île du P.-E. pour Swansea
Minnehaha		Brig	De la Havane pour Liverpool
Alex. McLeod		Goëlette	D'Halifax pour Porto Rico
Eureka		Barque	De Shields pour New-York
W. B. Forrest	Cornwallis	Brig	De St. Domingue pour New-York
Natrona		"	De Londres pour New-York
Wild Horse	Windsor, N.-E.	"	
Brilliant	St. Jean, N.-B.	"	De Cardenas pour New-York
Napier		"	Du Cap Fear pour St. Jean
Simcoe	Windsor, N.-E.	Goëlette	D'Halifax pour la Jamaïque
Agnes	Yarmouth	Barque	De Liverpool pour Boston
Horace E. Bell	St. André	Goëlette	
Mary Baker		Barque	De Shields pour New Haven
C. H. Brooks		"	
Julia	St. Jean, N.-B.	Goëlette	De Boston pour St. Jean

autres accidents, etc.—Suite.

Nature et cause de l'accident.	Jour et lieu de l'accident.	Personnes périées ou sauvées.	Remarques.
A fait eau	Bermude, 11 déc. 1869		
A chaviré	Port Ellesmere, 2 décembre 1869		Remorquée à Liverpool.
A p. son parap. et voil., c. de vent	En mer, 31 décembre 1869		Avaries considérables.
A perdu ses mâts, " " " " " " " " " " " "	" 25 " " " " " " " " " "		Relâché à Falmouth.
" " et pont rasé, " " " " " " " " " " " "	En mer " " " " " " " " " " " "		Dans la Mersey, 26 déc., av. consid.
A fait côte	Cap George		
En détresse	En mer		A la Bermude, décl. h. de serv., vend.
A perdu des voiles et fait eau	" " " " " " " " " " " "		1er janvier.
" " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " "		New York.
" " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " "		A la Bermude, 8 janvier.
" " " " " " " " " " " "	" " " " " " " " " " " "		1er " "
A été abandonné	" 15 déc. 1869		Coulait bas.
A p'du des mâts et fait eau, ourag.	" " " " " " " " " " " "		Relâché à Queenston.
A été abandonné	" 16 déc. 1869		
A fait côte	Cap Henry		Perdu.
" " abordage	Penrith Roads, 28 déc. 1869		Perdu son ancre et son beaupré.
Abordage avec le précédent	" " " " " " " " " " " "		Avaries considérables.
A été abandonnée	En mer, Nov.		A la Bermude et vendu.
Abordage avec un steamer			Rencontrée et conduite à port.
A fait côte	Ile de la Chandeleur, 18 fév. 1869.		Relâché à Holyhead.
En détresse	Imaqua		Perdu.
A été renversée sur le côté			Déclarée hors de service.
A p. ses mâts et voiles, c. de vent	4 fév. 1869.		Cargaison perdue.
En détresse			Relâchée à la Martinique.
A été abandonnée, dématée			" à la Bermude.
A fait une voie d'eau	En mer		Était remplie d'eau.
En détresse			Relâché dans le port de St. Michel.
A été aband., eng. à moit. d. l'eau	En mer		" à Key West.
A perdu voiles, etc., tempête			Équipage recueilli.
A perdu ses mâts,			A été à la Bermude se faire réparer.
A fait côte	Wilmington, N. C., 1er fév. 1869		Renfloué.
A perdu son chargem. de pont	1er fév. 1869		
A été abandonné, coup de vent	En mer, 25 fév. 1869		Equip. recueilli par le str. Europe.
A fait côte	Turk's Island, 1er janv. '69		Perdue.
A fait naufrage, tempête			
A été abandonnée	En mer, 6 fév. 1869		
" " " " " " " " " " " "	" 1er fév. 1869		
A fait côte	Bermuda Forks, 15 fév. 1869		Déclarée hors de service.
" " " " " " " " " " " "	Piscarino, 14 janv. 1870		Perdue.
" " " " " " " " " " " "	Irishtown, N.-B., 4 déc. 1869		"